

HESPÉRIS

TOME V

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE l'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

ANNÉE 1925

TOME V

ÉMILE LAROSE, ÉDITEUR, PARIS.

11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

—

MDCCCCXXV

UN NOUVEAU TEXTE D'HISTOIRE MÉRINIDE : LE *MUSNAD* D'IBN MARZŪḲ

PAR

E. LÉVI-PROVENÇAL.

Si l'on en juge par le nombre des textes arabes qui retracent sa chronologie, le XIVe siècle est aujourd'hui la période de l'histoire maġribine sur laquelle, au moins jusqu'à l'époque moderne, plane assurément le moins de mystère. On n'est guère accoutumé, quand on remonte plus haut dans le passé du Maroc, de trouver pour un temps aussi limité une telle suite de documents complets et à peu près concordants. Sans parler de l'histoire des dynasties idrīside et almoravide, sur laquelle il semble peu probable qu'une chronique nouvelle vienne un jour jeter quelque lueur plus vive, celle de l'empire almohade reste encore, sur bien des points, incertaine sinon inconnue : les documents contemporains sont l'exception. Peut-être même n'est-il point téméraire d'avancer qu'en matière d'histoire politique il règne moins d'imprécision sur le XIVe siècle que sur la plupart des siècles suivants. Le biographe de savants ou de saints n'a point encore entièrement pris la place du chroniqueur royal ; auprès de l'hagiographie qui commence à trouver une certaine faveur dans le pays, l'historiographie demeure florissante. Elle nous conserve non seulement la chronologie détaillée des royaumes de Fès et de Tlemcen, mais aussi — et ce n'est pas son moindre mérite — elle est presque seule à nous renseigner sur les dynasties antérieures. C'est du XIVe siècle que datent les sources principales de l'histoire du Maġrib durant tout le moyen âge : le *Bayān*, le *Rauḍ al-ḳirṭās* et le *Kitāb al-ʿIbar*.

Ce siècle, par surcroît, n'a pas seulement ses fastes rapportés dans des

œuvres historiques : ils sont inscrits sur les monuments. De même que l'Alhambra illustre encore de façon saisissante le tableau des derniers beaux jours de la Grenade musulmane que, dans le même temps, le célèbre Ibn al-Ḫaṭīb traçait d'une plume amoureuse et subtile, de même la nécropole royale de Chella, les médersas de Fès, les monuments religieux de Taza et de Tlemcen viennent, par les vestiges de leur splendeur un peu clinquante et leur épigraphie datée, doubler admirablement et parfois compléter la documentation fournie par les chroniques contemporaines.

On sait en effet que sur les monuments de l'époque almohade, dont la sobriété austère et massive offre elle-même un contraste si caractéristique avec l'élégance gracile et la complication décorative des œuvres de la fin du moyen âge, l'épigraphie se montre presqu'exclusivement religieuse et propitiatoire : les inscriptions coufiques des portes et des minarets, versets coraniques qui rappellent les vanités terrestres et les félicités réservées aux élus dans les jardins du Paradis, n'ont qu'un caractère votif. Si cette tradition d'inscrire ainsi sur la pierre, le plâtre ou le bois des paroles du Livre saint et toute la gamme des eulogies ne se perdit pas, au contraire, avec les Mérinides, elle ne fut bientôt plus qu'un prétexte à décoration ; tandis qu'apparaissait l'inscription de fondation, au caractère purement historique, où s'étalait avec sa filiation et sa titulature honorifique, le nom du souverain régnant ; à l'épigraphe anonyme et sacrée, rejetée au second plan et dont il importait peu qu'elle fût lisible, vint se joindre le document daté, destiné à être lu par le visiteur, où l'emploi des caractères coufiques difficilement déchiffrables fut l'exception.

Il est à peine besoin d'ajouter que les sultans mérinides ne furent pas étrangers à ce changement apporté dans l'épigraphie des monuments élevés par leurs soins. Sans doute, en cela, ne furent-ils point des précurseurs dans le monde musulman d'Occident ; en Espagne, l'inscription de fondation était de règle à l'époque du califat umaiyade de Cordoue, et, en même temps que leurs voisins du Maǧrib, les dynastes naṣrides en firent à Grenade un emploi parfois abusif. Mais ici comme là, elle fut à n'en point douter dictée par un sentiment de vanité intéressée ; les rois de Fès virent en elle un moyen d'affermir leur prestige auprès de leurs sujets. Une autre ressource pour atteindre au même but s'offrait également à eux :

favoriser la composition de chroniques à la louange de leur dynastie, qui pouvaient porter dans leur état et au dehors l'écho de leur noblesse et de leur puissance.

Noblesse de bien fraîche date et puissance trop souvent précaire ! A côté des premiers souverains almohades, d'un ʿAbd al-Mu'min ou d'un Abū Yūsuf Yaʿḳūb al-Manṣūr, dont le souvenir vivait impérissable sur les monuments de Marrakech et de Rabat, ils devaient bien sentir au fond d'eux-mêmes qu'ils faisaient malgré tous leurs efforts et leurs succès assez petite figure ! Pouvaient-ils dès lors dédaigner tout ce qui leur permît de se rehausser aux yeux de l'étranger musulman, et en même temps à ceux de leurs propres sujets? Ces dynastes assoiffés d'ambition, mais qui néanmoins n'osèrent jamais avant Abū ʿInān s'arroger le titre suprême des califes que nul n'avait contesté à leurs prédécesseurs mu'minides, qui se contentèrent d'être des *amīr al-muslimīn* champions de la guerre sainte dans leur titulature de chancellerie et l'épigraphie des monuments qu'ils élevèrent, ouvrirent sans doute toutes grandes les portes de leur palais aux lettrés qui venaient, dans l'espoir d'une faveur, leur apporter quelque relation nouvelle de leurs exploits ou réciter une *ḳaṣīda* composée en leur honneur.

Ce souci de « réclame » personnelle fit sans doute, à l'avènement de chaque sultan mérinide, partie de son programme politique, au même titre que les constructions de mosquées, de médersas, d'hôpitaux, qui visaient avant tout à forcer l'admiration des étrangers et à attirer à la famille royale la sympathie des milieux religieux et lettrés des grandes villes.

Les grands princes de la dynastie y arrivèrent d'ailleurs : il serait injuste d'en douter. Grâce à eux, Fès au xɪvᵉ siècle n'avait rien à envier aux autres métropoles musulmanes. Qu'on se rappelle la description que Léon l'Africain en écrivit, un peu plus tard il est vrai, mais alors que tous les monuments mérinides étaient encore intacts ! Cette époque est restée liée chez le vulgaire marocain à des souvenirs de magnificence et presque de légende. On connaît le dicton encore courant au Maroc : « Après les Banū Marīn et les Banū Waṭṭās, il ne reste personne ! » (1) Dans leur capitale qui,

(1) Cf. A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, Paris, 1919, p. 85 ; Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella : une nécropole mérinide*, Paris, 1922, p. 157.

depuis leur chute, ne recouvra plus son rang ni sa splendeur, le souvenir des grands constructeurs du moyen âge est encore pieusement gardé. Et leur histoire n'a jamais cessé d'y exciter, au moins auprès des grandes familles lettrées, un intérêt où se mêlent quelque mélancolie et quelque regret.

C'est à coup sûr la raison pour laquelle les chroniques de la dynastie mérinide, au contraire de celles des autres maisons régnantes du Maġrib, ont été pour la plupart sauvées de l'oubli. Certaines ont joui d'un renom, ou au moins d'une notoriété qui ne se démentit jamais : avant toutes le *Rauḍ al-ḳirṭās*, que le moindre lettré marocain connaît de nom et qui, lithographié une première fois à Fès en 1303/1886, y a dû être réédité quelques années plus tard : fait significatif, surtout si l'on tient compte du peu de faveur des études historiques au Maroc. Et l'on sait que certains écrivains, au cours des derniers siècles, ont tenu, tant cet intérêt apporté aux fastes mérinides se révèle vivace, à leur consacrer encore de nouvelles monographies : tels Ibn Zākūr († 1120/1708), dont le pâle *al-Muʿrib al-mubīn* vient d'être publié à Fès (1), et, tout près de nous, Aḥmad an-Nāṣirī, dont l'*Istiḳṣā* fut, pour ainsi dire, le vaste complément d'une histoire mérinide qu'il avait d'abord compilée sous le titre de *Kašf al-ʿarīn* (2).



Dans l'histoire de la dynastie mérinide, l'une des figures les plus marquantes est assurément celle du sultan Abu 'l-Ḥasan. Arrivé au pouvoir à un moment où sa maison régnait enfin sans contestations sur tout le Maġrib-Extrême, après la glorieuse époque d'Abū Yūsuf Yaʿḳūb et d'Abū Yaʿḳūb Yūsuf, il essaya de rénover comme eux la tradition de la guerre sainte en Espagne et reprit la vieille lutte contre les ʿAbd al-Wādides de Tlemcen. Mais la fortune ne le favorisa pas longtemps. S'il arriva à s'emparer de la capitale de ses rivaux de l'Est, il subit de sanglants échecs

(1) Sur cet auteur et son ouvrage, cf. mes *Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 287-290.

(2) *Ibid.*, p. 357. Voir aussi, p. 122-123, à propos du projet de l'historien al-Ifrānī d'écrire une chronique des Mérinides.

dans la Péninsule, à Tarifa et à Algeciras ; puis, ayant engagé sans succès en Ifrīḳīya une série d'expéditions contre les Ḥafṣides, il se trouva, quand il revint au Maroc, en présence d'un prétendant contre lequel il demeura impuissant : son propre fils Abū ʿInān. On connaît sa fin tragique et lamentable, dans la montagne des Hintāta, au cœur du Grand-Atlas, en 752/1361. Après la mort d'Abu 'l-Ḥasan, le nouveau sultan, pris d'un sentiment de piété filiale assez tardif et voulant aussi servir par là sa propre fortune, et surtout après lui son frère Abū Sālim, entretinrent avec soin le souvenir de leur père, non seulement en affectant à la nécropole de Chella où il reposait, de nouveaux revenus de biens de mainmorte (1), mais en faisant aussi chanter sa gloire par la foule de leurs courtisans lettrés. Alors que le sultan Abū Yaʿḳūb Yūsuf avait été le « roi pieux » de la dynastie (*al-malik al-ʿābid*) et le *muǧāhid* victorieux, Abu 'l-Ḥasan devint mieux encore, et de plus en plus sous les successeurs d'Abū ʿInān : un véritable saint, un saint à vrai dire non miraculeux — s'en trouve-t-il d'ailleurs beaucoup dans la Légende dorée de l'Islām d'Occident? — mais un musulman modèle, qu'Allāh avait paré de toutes les vertus ! (2) Son tombeau apparut dès lors comme l'intercesseur efficace des personnages haut placés qu'un revers de fortune envoyait à la cour mérinide pour y trouver asile et secours : tel Ibn al-Ḫaṭīb Lisān ad-dīn, dont on a souligné (3) la dévotion toute spéciale et à coup sûr intéressée qu'il portait au culte du sultan défunt. Si celui-ci n'avait pas vu pendant son règne ses faits et gestes consignés par un historiographe improvisé de son entourage, sa renommée, qui allait grandissant dans les années qui suivirent sa mort, lui valut bientôt de devenir l'objet d'une véritable monographie, composée par l'un des plus grands personnages du siècle, un lettré dont la notoriété n'était alors pas moindre que celle d'un Ibn al-Ḫaṭīb ou d'un ʿAbd ar-Raḥmān Ibn Ḫaldūn : Abū ʿAbd Allāh Ibn Marzūḳ al-Ḫaṭīb, l'auteur d'*al-Musnad aṣ-ṣaḥīḥ al-ḥasan fī ma'āṯir Maulānā Abi 'l-Ḥasan*.

La vie de ce personnage, membre d'une grande famille tlemcénienne qui s'illustra encore après lui, mérite que l'on s'attarde un peu à la retracer :

(1) Cf. notamment Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 25.
(3) *Ibid.*, p. 22-24.

comme celle de ses illustres contemporains, elle ne laisse pas d'être assez mouvementée. Son nom était exactement Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. Muḥammad b. Abī Bakr Ibn Marzūḳ al-ʿAǧīsī at-Tilimsānī (1), et on lui donna sur le tard de sa vie, à la mode orientale, le surnom honorifique de Šams ad-dīn. Il naquit en 710 ou 711 (1310-11) à Tlemcen, où ses parents vivaient auprès du sanctuaire du patron de la ville, Abū Madyan Šuʿaib b. al-Ḥasan, dont ils avaient la garde (2). En 728/1327, il accompagna au pèlerinage son père Aḥmad Ibn Marzūḳ, alors savant réputé. Après avoir, en sa compagnie, suivi les leçons de maîtres célèbres à Médine et à la Mekke, il le quitta pour aller poursuivre ses études au Caire. Nous avons la liste fort longue de tous les personnages, hommes ou femmes, dont il fut le disciple : il en a donné la liste dans l'ouvrage qui constitue sa *fahrasa* (3).

Quand il songea à regagner son pays natal, en 733/1332-33, il était devenu un traditionniste et un jurisconsulte de marque, et il aurait pu, à l'exemple de ses ancêtres et de la plupart de ses maîtres, couler dans sa ville en toute quiétude et dans une douce obscurité une vie de savant musulman, sans autre horizon qu'une chaire de mosquée, une haute chaise de cours et les livres d'une bibliothèque. Mais l'ambition politique ne

(1) Bibliographie. — Ibn al-Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, le Caire, 1319, II, p. 223 et 236 et ap. Maḳḳarī ; ʿAbd ar-Raḥmān Ibn Ḫaldūn, *ʿIbār*, éd. de Būlāḳ, VII, p. 312 ; *Histoire des Berbères*, éd. de Slane, Alger, 1847-51, II, p. 462-64 ; trad. de Slane, Alger, 1852-56, IV, 347-49 ; *Prolégomènes*, Paris, 1863, p. 38, 50-51 ; Yaḥyā Ibn Ḫaldūn, *Buġyat ar-rūwād*, éd. et trad. Bel, Alger, 1904-13, I, p. 50, trad., p. 63-64 ; al-Maḳḳarī, *Nafḥ aṭ-ṭib*, Būlāḳ, 1279, III, p. 203 sqq. ; Ibn Farḥūn, *Dībāǧ*, Fès, 1316, p. 270 ; Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧaḏwat al-iḳtibās*, Fès, 1309, p. 140-142 ; Aḥmad Bābā, *Nail al-ibtihāǧ*, Fès, 1317, p. 272 ; Ibn Maryam, *Bustān*, éd. Ibn Abī Šanab, Alger, 1908, p. 184 sqq. ; trad. Provenzali, Alger, 1910, p. 210 sqq. ; az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, Tunis, 1286, p. 83, 84, 86, 96 ; trad. Fagnan, in *R. N. M. S. A.* de Constantine, 1894, p. 153, 155, 159, 177 ; as-Suyūṭī, *Buġyat al-wuʿāt*, le Caire, 1326, p. 18-19 ; Ben Cheneb, *Etude sur les personnages mentionnés dans l'Idjâza du cheikh ʿAbd el Qâdir el Fâsy*, in *Actes XIVe Congrès Int. Orient.*, Paris, 1907, § 212, p. 237-39 ; Gh. Bouali et G. Marçais, éd. et trad. d'Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, Paris, 1917, p. 53 et note 2 ; Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, Weimar-Berlin, 1898-1902, t. II, p. 239 ; A. Bel, *Inscriptions Arabes de Fès*, Paris, 1919, p. 47-50.

(2) Sur ce saint, mort en 594/1197-98, cf. A. Bel, in *Encyclopédie de l'Islām*, I, p. 100 et mes *Historiens des Chorfa*, p. 161, note 2.

(3) Elle portait le titre de *ʿUǧālat al-mustaufiz al-mustaǧāz fī ḏikri man samiʿa min al-mašāiḫ dūn man aǧāz min a'immat al-Maġrib wa 'š-Ša'm wa 'l-Ḥiǧāz.*

l'avait pas laissé indifférent et il était soucieux d'honneurs terrestres. A cette époque d'ailleurs, les cours musulmanes attiraient tous les lettrés de quelque envergure vers une carrière en vue dans la secrétairerie d'État. Quand il arriva à Tlemcen, l'occasion s'offrait, propice. Le sultan mérinide Abu 'l-Ḥasan assiégeait alors la ville proprement dite et vivait fastueusement dans al-Manṣūra. Pour montrer sa dévotion pour le patron du lieu, Abū Madyan, il avait construit au faubourg d'al-ʿUbbād, où se trouve sa dépouille, une mosquée merveilleuse dont il avait confié l'imāmat à Muḥammad Ibn Marzūḳ, l'oncle du jeune savant. Celui-ci ne tarda pas à se faire remarquer par le prince : son oncle étant mort, il prit sa place et récita des prônes dans la nouvelle mosquée ; il y entoura le nom du fondateur de telles louanges qu'Abu 'l-Ḥasan décida de l'attacher à son service, en qualité de conseiller intime, d'imām et de prédicateur. Il prit ensuite part avec lui à la bataille de Tarifa, puis fut chargé par son maître de plusieurs ambassades en Espagne : c'est lui qui négocia en son nom avec le roi de Castille Alphonse XI le traité qui suivit l'échec mérinide dans la Péninsule.

La mort d'Abu 'l-Ḥasan marqua le début des tribulations d'Ibn Marzūḳ. Après un court séjour à Fès auprès d'Abū ʿInān, il regagna sa ville natale et s'installa à al-ʿUbbād ; là, il n'hésita pas à entrer au service du sultan ʿabd al-wādide Abū Saʿīd ʿUṯmān b. ʿAbd ar-Raḥmān, qui le chargea d'aller traiter à Alger avec un prétendant de sa famille : cette mission de confiance lui valut d'être emprisonné par un troisième prince ʿabd al-wādide, Abū Ṯābit az-Zaʿīm. Ayant ensuite gagné l'Espagne, il arriva à se faire nommer prédicateur de la mosquée de l'Alhambra par le roi naṣride Abu 'l-Ḥaǧǧāǧ ; c'est à Grenade qu'il se lia d'amitié avec le prince mérinide Abū Sālim, qui devait plus tard régner à Fès.

Dans l'intervalle, Ibn Marzūḳ fut rappelé à la cour mérinide au moment de la reprise de Tlemcen par Abū ʿInān, en 754/1353-54 ; il y fut accueilli avec une faveur qui ne dura pas : quatre ans plus tard, il fut chargé d'aller demander pour son nouveau maître la main de la fille du sultan ḥafṣide de Tunis, Abū Yaḥyā. Il ne réussit pas à ramener cette princesse à Fès, et Abū ʿInān, furieux de cet insuccès, en fit retomber la cause sur son ambassadeur, le jeta en prison et l'y laissa quelque temps. Quand en 760/

1359, son ancien ami Abū Sālim fut proclamé sultan, Ibn Marzūḳ recouvra son autorité, devint bientôt tout puissant et, si l'on en croit Ibn Ḫaldūn qui à ce moment était en mauvais termes avec lui, il abusa de sa situation et commit des excès (1). Malheureusement pour lui, la fortune de son protecteur fut de courte durée : Abū Sālim fut tué deux ans à peine après son avènement à l'instigation du vizir ʿUmar b. ʿAbd Allāh al-Yābānī, qui se hâta de faire en même temps emprisonner celui qui la veille était encore tout puissant. Ibn Marzūḳ resta quatre ans prisonnier et, quand il parvint à se faire mettre en liberté, il était à tout jamais rassasié d'honneurs politiques trop inconstants. Il gagna Tunis, où il put se faire nommer prédicateur à la mosquée dite des Almohades. Mais, à l'avènement du prince ḥafṣide Abu 'l-ʿAbbās, en 774/1372-73, il fut révoqué et décida d'aller avec sa famille se retirer en Égypte.

Il gagna par mer Alexandrie et se rendit au Caire, où il s'installa et termina ses jours dans l'étude et l'enseignement, entouré d'égards par les savants mālikites de la métropole égyptienne. Il y mourut en 781/1379. Plus tard, pour le distinguer de ses descendants, on accola à son nom d'Ibn Marzūḳ les épithètes d'al-Ḫaṭīb (le Prédicateur) ou d'al-Ǧadd (l'Aïeul).



On le voit, sa vie ne fut pas sans offrir mainte ressemblance avec celles de ses illustres contemporains, Ibn Ḫaldūn et surtout Ibn al-Ḫaṭīb. Et comme eux, il put, malgré le peu de loisirs que lui laissèrent avant sa retraite au Caire les péripéties de sa carrière, se faire en même temps une grande réputation d'écrivain. Son ouvrage que l'on estima le plus et que la mort ne lui permit pas d'achever fut un commentaire du célèbre *Kitāb aš-Šifa'* du ḳāḍī ʿIyāḍ. Et al-Maḳḳarī nous a conservé dans son *Nafḥ aṭ-ṭīb* d'assez longs extraits de ses poèmes et de ses épîtres de prose rimée (2). Mais la grande majorité de ses biographes passent sous silence, en donnant

(1) C'est à ce moment qu'Ibn Marzūḳ perdit à Fès son fils Muḥammad Abu 's-Saʿd (mort le 21 du 'l-ḥiǧǧa 760/14 novembre 1359, et enterré dans le *ǧāmiʿ al-ǧana'iz* de la Grande-Mosquée de Fès-la-Neuve). M. A. Bel a publié le texte de son épitaphe dans ses *Inscriptions Arabes de Fès*, p. 46-50.

(2) Ainsi *Nafḥ aṭ-ṭīb*, éd. de Būlāḳ, III, p. 206-210.

la liste de ses œuvres, celle qui est le plus susceptible de nous intéresser : le *Musnad*.

On était à bon droit disposé à considérer ce livre d'Ibn Marzūḳ comme perdu. On n'en connaissait l'existence (1) que par al-Maḳḳarī et Ibn al-Ḳāḍī, qui tous deux vivaient à la fin du xvie siècle, et ce qu'en disait le premier était de nature à faire regretter sa perte (2). A vrai dire, à une époque très récente, l'historien marocain Aḥmad an-Nāṣirī en avait cité des fragments dans les deux premiers volumes de son *Kitāb al-Istiḳṣā* (3). Mais, à l'habitude de cet auteur, rien ne permettait d'affirmer qu'il ne s'agissait pas de citations de seconde main, et l'on s'aperçoit en effet, à les examiner, qu'elles furent sans nul doute empruntées à Ibn Marzūḳ par l'intermédiaire du *Nafḥ aṭ-ṭīb* : elles se trouvent en effet tout au long dans ce dernier ouvrage. D'autre part, s'il en eût existé une copie au Maroc à la fin du xixe siècle, soit dans une bibliothèque de palais ou de mosquée, soit dans une collection privée tant soit peu connue, le scrupuleux Muḥammad b. Ǧaʿfar al-Kattānī n'eût pas manqué d'en tirer profit et de la signaler parmi les sources de sa *Salwat al-anfās*.

On perdait donc toute trace du *Musnad* depuis al-Maḳḳarī, qui l'avait lu et utilisé pour sa précieuse compilation, et sans nul doute à Marrakech, dans la bibliothèque royale des sultans saʿdiens, qu'il fréquenta assidûment pendant le long séjour qu'il fit à la cour d'Abu 'l-Abbās Aḥmad al-Manṣūr (4). Cet exemplaire ne dut pas non plus échapper à l'attention du courtisan lettré Ibn al-Ḳāḍī, l'auteur de la *Ǧaḏwat al-iḳtibās* et de la *Durrat al-*

(1) Ibn al-Aḥmar cite le livre, sans en nommer le titre, dans sa *Rauḍat an-nisrīn*, éd. Gh. Bouali et G. Marçais, p. 8/53.

(2) *Nafḥ aṭ-ṭīb*, éd. de Būlāḳ, IV, p. 439 : ومن اراد الوقوف على اخباره [اي ابي الحسن] فعليه بكتاب الخطيب ابن مرزوق الذي ألّفه فيه وسمّاه المسند الصحيح الحسن من احاديث السلطان ابي الحسن « Celui qui désire connaître son histoire (d'Abu 'l-Ḥasan) n'a qu'à lire le livre qu'al-Ḫaṭīb Ibn Marzūḳ composa sur lui, sous le titre d'*al-Musnad aṣ-ṣaḥīḥ al-ḥasan min aḥādīṯ as-sulṭān Abi 'l-Ḥasan.* » Cf. aussi des citations de l'ouvrage dans la première partie du *Nafḥ aṭ-ṭīb* : *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, éd. Dozy, Dugat, Krehl et Wright, Leyde, 1855-61, I, p. 398 (à propos du Coran de ʿUṯmān passé entre les mains du sultan Abu 'l-Ḥasan) ; II, p. 710 (à propos de l'envoi à la Mekke par Abu 'l-Ḥasan d'un coffret précieux contenant un Coran copié de sa propre main) ; II, p. 713 (à propos de la prise d'Algeciras par Abu 'l-Ḥasan).

(3) *Istiḳṣā*, éd. du Caire, I, p. 150, II, p. 62-63 = *Analectes*, I, p. 398 et II, p. 710.

(4) Cf. mes *Historiens des Chorfa*, p. 93 et note 3.

ḥiǧāl: la preuve en est qu'au contraire des autres biographes, il n'omit pas de citer le *Musnad* dans la biographie qu'il donna d'Ibn Marzūḳ al-Ḫaṭīb ; surtout qu'il s'inspira très étroitement du cadre de cet ouvrage dans la monographie qu'à son tour il consacra à son maître, le prince saʿdien al-Manṣūr, sous le titre d'*al-Muntaḳa 'l-maḳṣūr* (1).

Cet exemplaire du *Musnad* était peut-être unique : le manque absolu de diffusion de l'ouvrage permet sinon de l'affirmer, du moins de le supposer avec quelque vraisemblance. Rien non plus n'empêche d'admettre qu'il fut transféré de Fès à Marrakech, avec la bibliothèque du palais mérinide de Fès-la-Neuve, lorsque les Saʿdiens choisirent comme capitale la métropole du sud marocain. Or, on sait que cette bibliothèque, accrue par Aḥmad al-Manṣūr d'acquisitions nouvelles, pour la plupart orientales, est aujourd'hui conservée dans sa plus grande partie en Espagne. Si le *Musnad* figurait parmi les manuscrits qui formaient la collection royale du palais al-Badīʿ, n'avait-il pas dès lors quelque chance de se trouver dans la prise fameuse du « Notre-Dame-de-la-Garde » et d'avoir été transporté à la bibliothèque du couvent de San Lorenzo del Escorial (2) ? Il y est bien en effet, catalogué sous le nº 1666, et c'est là que j'ai pu, en 1924, au cours d'une mission bibliographique, l'avoir en mains et l'examiner à loisir.

(1) Sur cet ouvrage, cf. *ibid.*, p. 105-110. On pourra trouver la liste des chapitres du *Muntaḳā* dans mes *Manuscrits arabes de Rabat*, I, Paris, 1921, nº 373, p. 127-128, et l'on ne manquera pas en la consultant d'être frappé de la ressemblance qu'elle offre avec le sommaire du *Musnad :* il y a eu certainement inspiration de la part d'Ibn al-Ḳāḍī.

(2) Cette prise eut lieu en mai 1612. Le sultan saʿdien Maulāi Zaidān, battu par l'agitateur Abū Maḥallī, affréta à Safi, pour transporter à Agādīr ses richesses et la bibliothèque qu'il tenait de son père Aḥmad al-Manṣūr, un navire, le « Notre-Dame-de-la-Garde », commandé par le capitaine provençal Jean-Philippe de Castelane. Celui-ci, arrivé à destination, ne put obtenir le paiement du prix du fret convenu et fit voile sur Marseille avec son précieux chargement. Mais, arrivé à hauteur de Salé, son bateau fut rencontré et capturé par la flotte espagnole qui le mena vers la Péninsule ; la bibliothèque fut confiée par le roi Philippe III au monastère de l'Escurial, où se trouvent encore ceux des manuscrits saʿdiens qui furent épargnés par le grand incendie du 16 juin 1671. — M. H. de Castries, le savant éditeur des *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, a bien voulu me signaler qu'il avait publié dans le *Journal des Débats* (octobre 1907) un article intitulé « Autour d'une bibliothèque marocaine », qui relate la prise de la bibliothèque et les démarches faites pour sa restitution aux sultans du Maroc.

***

Ce manuscrit, d'une belle écriture maġribine du type *mabsūṭ*, contient 130 feuillets, de 29 sur 21 millimètres, avec 21 lignes par page. Le premier feuillet où se trouvaient le nom de l'auteur et la doxologie a malheureusement disparu, et cela dès le XVIIIe siècle au moins : car le syrien Michel Casiri donna l'ouvrage comme anonyme au nº 1661 de sa *Bibliotheca Arabico-Hispana Escurialensis* (1). Il l'y présenta brièvement comme une histoire des Mérinides, négligeant, sans doute faute d'un examen attentif, d'en nommer l'auteur et donna pour l'époque de sa composition la fausse date de 715 H., laquelle empêchait évidemment toute identification au *Musnad*, dont l'auteur n'aurait eu à ce moment que treize ans.

Une note à la dernière page du manuscrit porte qu'il fut copié à Tlemcen et terminé le 27 ǧumādā I 773/6 décembre 1371, c'est-à-dire du vivant de l'auteur ; mais le scribe est anonyme. Il serait plus intéressant d'être fixé sur la date de composition de l'ouvrage ; par malchance, la ligne qui la contient est en grande partie effacée ; on ne peut lire que le mois et le quantième : 7 ramaḍān. Mais, très probablement, cette date se place sous le règne d'Abū Sālim (760-762/1359-1361) : à cette époque en effet, comme on l'a vu plus haut, Ibn Marzūḳ se trouvait auprès du sultan, en haute faveur, et c'est soit à l'instigation de son maître, soit de lui-même pour lui montrer son attachement et sa reconnaissance, qu'il consacra toute une monographie à son père illustre et sanctifié, Abu 'l-Ḥasan.

Que contient le *Musnad* ? Pas moins de cinquante-cinq chapitres dont on trouvera plus loin la liste. Beaucoup ont pour objet chacune des qualités marquantes du sultan : clémence, générosité, patience, piété filiale, équité, dévotion, confiance en Allāh, et bien d'autres encore. Certains sont, par contre, d'un intérêt plus directement historique : ce sont ceux qui ont trait d'une part à son entourage de vizirs et de secrétaires, d'autre part aux constructions entreprises sous son règne. C'est là, comme on va le voir, que le *Musnad* offre vraiment sur la première moitié du XIVe siècle des renseignements originaux de tout premier ordre.

En général, chaque chapitre (*bāb*) comprend deux ou trois sections

(1) Matriti, 1770, t. II, p. 69, col. 1.

(*faṣl*), la première étant presque toujours constituée par des exemples pris dans l'histoire du Prophète et des premiers califes et des considérations générales sur la qualité ou la fonction indiquées au titre du chapitre, avec de nombreuses citations de traditions islāmiques et quelquefois de fragments poétiques. C'est un procédé courant chez bien des historiens arabes, et il sera en tous points repris deux siècles plus tard par Ibn al-Ḳāḍī. Souvent, au surplus, ces considérations générales forment l'essentiel du chapitre, qui n'offre alors qu'un intérêt d'ordre purement littéraire. C'est la raison pour laquelle il nous semble que si ce texte mérite à coup sûr une édition intégrale, sa traduction serait d'une moindre utilité.

Le *Musnad* apparaît, rien qu'à le parcourir, comme l'œuvre d'un écrivain de tout premier ordre, pour qui ni la langue arabe ni ses tournures les plus élégantes et les plus délicates n'ont le moindre secret. Le style d'Ibn Marzūḳ tient à la fois, si l'on peut dire, de celui d'Ibn Ḫaldūn et de celui d'Ibn al-Ḫaṭīb. Du premier, il a parfois la concision massive, le choix du terme rare, l'idée exprimée sous sa forme abstraite excluant l'emploi de l'épithète ou de l'image classiques ; de l'autre, la maîtrise dans l'alignement des périodes cadencées et rimées, où le souci de l'assonance n'est pas nécessairement un obstacle à la clarté et à la précision du sens et de l'expression. A ce double point de vue, le *Musnad* constitue encore vraiment un monument incontestable de la belle période littéraire hispano-maġribine.



On trouvera plus loin, suivi d'une traduction, le texte arabe de quelques fragments de l'œuvre d'Ibn Marzūḳ que j'ai cru susceptibles d'intéresser par les renseignements nouveaux qu'ils contiennent, les spécialistes du Maġrib médiéval. Il ne sera pas inutile d'en souligner auparavant en quelques mots la portée.

C'est d'abord un résumé rapide de l'histoire mérinide jusqu'à la mort d'Abū Yaʿḳūb Yūsuf, que l'auteur du *Musnad* plaça à la suite de son introduction, avant d'entamer son véritable sujet. Après avoir rapporté la généalogie de la dynastie, il retrace brièvement le règne de chaque prince. Une lacune d'un feuillet nous prive du début de cet exposé, qui

ne commence ainsi qu'à la mort de ʿAbd al-Ḥakk. Les relations du règne d'Abū Yaḥyā Abū Bakr et de celui du muǧāhid Abū Yūsuf Yaʿkūb sont les plus détaillées, et l'on y peut glaner quelques renseignements que n'avaient rapportés ni le *Rauḍ al-ḳirṭās* ni le *Kitāb al-ʿIbar*.

A la suite, viennent d'intéressantes indications sur le sultan Abū Saʿīd, le père d'Abu 'l-Ḥasan. C'est ainsi que le *Musnad* nous apprend que ce souverain, dès son avènement, donna dans leur ville des commandements importants aux trois frères de la grande famille princière des Banu 'l-ʿAzafī de Ceuta (1) : à Abū Zaid ʿAbd ar-Raḥmān b. Abī Ṭālib, le commandement de la flotte et le titre de *ḳa'īd al-baḥr*, à Abu 'l-Ḥasan ʿAlī, la direction du chantier de constructions navales (*dār aṣ-ṣināʿa*) du port ; enfin, Abū Zakarīyā Yaḥyā fut nommé gouverneur-prince de Ceuta (2). Ce sultan avait à sa cour un entourage de lettrés : tels le grand-ḳāḍī Abū Muḥammad ʿAbd Allāh b. ʿAlī al-Malīlī (3), le célèbre voyageur Abū ʿAbd Allāh Ibn Rušaid al-Fihrī (4), le secrétaire confidentiel (*kātib as-sirr*) ʿAbd al-Muhaimin al-Ḥaḍramī (5), al-Ḥāǧǧ Abū ʿAbd Allāh b. Abī Madyan (6), al-Ḥāǧǧ Abū Mūsā ʿIsā Ibn Ḥarzūz al-Miknāsī (7) et ʿAbd ar-Raḥmān Ibn Masūna.

(1) Sur l'histoire de cette famille, cf. principalement Ibn Ḫaldūn, *ʿIbar, Histoire des Berbères*, texte, II, p. 334-335, 363-364 ; trad., IV, p. 159-160, 198-200.

(2) Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, éd. Tornberg (*Annales regum Mauritaniae*), Upsala, 1843, p. 286 ; Ibn Ḫaldūn, *ʿIbar, Histoire des Berbères*, texte II, p. 363 ; trad. IV, p. 198.

(3) Sur ce personnage, mort à Fès en 737/1337, cf. Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 20, 75 et n. 4 ; Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 274 ; Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧaḏwat al-iḳtibās*, p. 142.

(4) Sur ce savant, auteur d'une *riḥla* dont l'autographe est conservé à l'Escurial, et qui mourut à Fès en 721/1321, cf. Ibn Farḥūn, *Dībāǧ*, p. 274 ; as-Suyūṭi, *Buġyat al-wuʿāt*, p. 85-86 ; Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧaḏwat al-iḳtibās*, p. 180 ; al-Kattānī, *Salwat al-anfās*, Fès, 1310, II, p. 191, F. Pons Boigues, *Ensayo bio-bibliográfico sobre los historiadores y geógrafos arábigo-españoles*, Madrid, 1898, p. 317 ; Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 245.

(5) On trouvera la biographie détaillée de ce secrétaire d'État mérinide dans la *Rauḍat an-nisrīn*, p. 74, note 1 et 77, note 4. On peut ajouter à la bibliographie : al-Maḳḳarī, *Nafḥ aṭ-ṭīb*, III, p. 129-130 et 245-247.

(6) Sur ce personnage, cf. *Rauḍat an-nisrīn*, p. 71, n. 3 et 75, n. 2.

(7) La famille des Ibn Ḥarzūz est une vieille famille de Meknès, dont la présence dans cette ville est attestée dès le début des Almohades, à l'époque où le Mahdī Ibn Tūmart y passa à son retour d'Orient. Des membres de cette famille sont également signalés au XVIe siècle par Ibn Ġāzī dans sa monographie de Meknès intitulée *ar-Rauḍ al-hatūn* : cf. trad. Houdas, *Monographie de Méquinez*, extrait du *Journal Asiatique*, 1885, p. 38-39.

Nous avions déjà la liste à peu près complète, fournie par Ibn Abī Zarʿ et Ibn al-Aḥmar, des fonctionnaires de la cour d'Abu 'l- Ḥasan, vizirs et secrétaires. Mais de la suite de noms simplement présentée par ces chroniqueurs, il était difficile de tirer quelques éclaircissements sur la durée de leurs carrières et la nature exacte de leurs charges (1). Le *Musnad* nous apporte à cet égard des renseignements assez précieux.

Les vizirs mérinides, comme l'a déjà fait remarquer M. Georges Marçais, appartinrent tous, en général, à des grandes familles apparentées de plus ou moins près ou alliées à la dynastie. Abu 'l-Ḥasan ne manqua pas à cette tradition : parmi ses vizirs figurent un Ibn al-Ka's, deux Ibn Tāhadrīt, deux Fūdūdī, un Yarnīyānī. Plusieurs périrent au service de leur maître à la bataille de Tarifa, où ils commandaient ses troupes, et furent remplacés par la suite. D'autres abusèrent de leur autorité et commirent des exactions par trop criardes : ils furent disgraciés. Il ne semble pas ressortir du *Musnad* qu'à cette époque la charge de vizir fût nettement définie : le dignitaire paraît avoir alors été à la fois un général et un administrateur, ou simplement, suivant ses capacités, l'un ou l'autre.

Au contraire, Ibn Marzūḳ fait une différence intéressante entre deux catégories de secrétaires de cour. Les uns — ce fut surtout sous Abu 'l-Ḥasan le célèbre ʿAbd al-Muhaimin al-Ḥaḍramī — sont chargés du service de la correspondance royale : ils rédigent les rescrits du prince, les missives aux monarques étrangers, les circulaires aux gouverneurs des villes ; ils reçoivent les lettres à l'arrivée et en écrivent pour leur maître le résumé dit *biṭāḳa* (2). Certains parmi eux sont en même temps des conseillers intimes, ils sont admis aux secrets du sultan et sont employés à rédiger sa correspondance confidentielle.

A côté de ces secrétaires proprement dits, on trouve à la cour avec le même titre de *kātib*, des fonctionnaires spécialement chargés de l'administration des finances. A leur tête est un dignitaire appelé quelquefois *ṣāḥib al-ašġāl*. Les uns veillent à la répartition et à la rentrée de l'impôt foncier (*ḫarāǧ*) ; les autres sont attachés au service de la guerre (*dīwān*) ; d'autres

(1) Cf. G. Marçais, *Rauḍat an-nisrīn*, Introduction, p. XVII.

(2) Sur la *biṭāḳā* au Maġrib, voir dans mon article sur *Deux nouveaux manuscrits de la* Rawḍat an-nisrīn *d'Ibn al-Aḥmar*, in *Journal Asiatique*, oct.-déc. 1923, p. 236, note.

enfin s'occupent de la comptabilité publique (*ahl al-ḥisāb*). Dans cette catégorie, on voit figurer sous Abu 'l-Ḥasan des noms connus : par exemple, des membres de la famille des Ḳaba'īlī et de celle des ʿUṯmānī.

Les chapitres du *Musnad* relatifs aux constructions entreprises sur l'ordre du sultan mérinide apportent aussi beaucoup d'indications nouvelles. L'institution d'un service de vigies pour la défense des côtes n'était nulle part relatée avec une telle précision. Les enceintes qui abritaient les veilleurs étaient en même temps des camps de concentration (*ribāṭ*) pour la guerre sainte. Sur le double sens qu'offrait au moyen âge ce terme de *ribāṭ*, Ibn Marzūḳ est remarquablement clair : c'était, d'une part, l'enceinte où se réunissaient les muǧāhids, d'autre part, le couvent fondé autour du tombeau d'un saint, où vivaient des ascètes suivant la règle du soufisme : ainsi, le ribāṭ d'Abū Muḥammad Ṣāliḥ à Safi.

Abu 'l-Ḥasan passait à juste raison jusqu'ici pour le plus grand des constructeurs mérinides. Il marqua pendant tout son règne une prédilection toute spéciale à la fondation et à l'entretien d'édifices religieux, mosquées et médersas. Il n'est point, d'après le *Musnad*, de ville tant soit peu importante du Maġrib Extrême ou Moyen qu'il n'ait au moins dotée d'une de ces hôtelleries d'étudiants, dont on admire encore à Fès et à Salé l'élégante ordonnance et la riche décoration. Au sujet des mosquées que le sultan fit édifier, Ibn Marzūḳ apporte des détails dont on peut vérifier l'exactitude, sur tout en ce qui concerne sa ville natale, Tlemcen, sur laquelle, bien entendu, il était particulièrement renseigné : ainsi, au sujet de la mosquée d'al-Manṣūra et de celle qui est contiguë au sanctuaire d'Abū Madyan, à al-ʿUbbād, il fournit des renseignements d'une valeur fort appréciable et tels qu'on n'était pas encore accoutumé à en trouver dans les chroniques de la dynastie mérinide. A cet égard, le *Musnad* complète heureusement pour les villes du Maġrib autres que la capitale, la *Zahrat al-ās* qu'écrivit vers la même époque, et avec moins de talent, le lettré de Fès Abu 'l-Ḥasan al-Ǧazna'ī sur les principaux monuments de sa ville.

Rabat, avril 1925.

SOMMAIRE DU *MUSNAD*.

— ٢ —

TEXTE DES EXTRAITS.

نخب من كتاب المسند الصحيح الحسن في مآثر مولانا
ابي الحسن للخطيب ابن مرزوق

I.

Chronique résumée des premiers sultans mérinides (1).

.... (F° 7 r°) فاظهروا له النفاق ، واعلنوا له المخالفة والشقاق ، واستنصروا عرب رياح ، ومن جاورهم من اهل تلك النواح ، فاجتمعوا بواجرمان فمات الامير عبد الحقّ وولده ادريس قتلا فامتعضت لذلك مرين ، وحملوا عليهم حملة اسد العرين، فولّى الجمع من بني عسكر ورياح على ادبارهم ، ومرين تشتدّ في آثارهم ، فقتلوا وسبوا واسروا ، وللاثخان في الاغلب اثروا ، ثمّ دفنوا الامير عبد الحقّ وولده ابا العلى في الموضع المعروف بتافرطاست من سوق الجمعة [وقبرهما هو الذي] جدّده المولى المرحوم ابو الحسن وضاعف التحبيس عليه واجرى على سكّانه والزائرين [له الجرايات] العظيمة ، والفوائد العميمة ، ولما

(1) Il existe une lacune entre les f°s 6 et 7. Dans le f° 7, l'extrémité est coupée sur toute la hauteur.

فرغوا من دفنه عقدوا الولاية لولده عثمان [وامّه نوار] بنت حفص الونجاسِنيّة فاشتدّ في طلب رياح ، وملأ من قتلاهم تلك البطاح ، [فطاعوا] على اموال جزيلة ودخلوا تحت طاعته واستمرّت امارته والناس مسرورون به ثمّ مات قتله علجُه في خبائه نهارا وفرّ فلم يعرف له مستقرّ سنة ستّ وثلاثين [وستّمائة] ، ثمّ ولي من بعده محمّد وامّه غمّرية فحُمِدت سيرته واستحسِنت طريقته فجهّز المو[حّدون] جيشا لقتاله فهزمهم على مكناسة ثمّ هزمهم على كَرْت هزيمتَيْن مشهورتين ثمّ توفّى [رضى] الله عنه سنة ثلاث واربعين وستّمائة قتله النصرانيّ ابوضربة حين هزمهم الموحّدون ،

فولي بعده ابو بكر شقيق محمّد وكان ذا نجابة واقدام وبسالة اجتمع على [قتاله] الموحّدون وبنو عبد الوادي فانّ السعيد وجّه ليغمراسن بن زيّان يستنجده عليهم و[يستدفعه] عنهم الى ورغة وكان من شأنهم ما هو مشهور ، ومن شان يغمراسن وحزبه وقصده [واحتشاده] واستنقاذ مراهن بني عسكر ما هو معروف عند بني مرين اعزّهم الله ، وانّما اثبت [هنا ما بقي في] ذكري مع بُعد العهد وعدم وجود ما يستعان به في الوقت والاقليم من كتب [تأريخ] هذه الدولة الكريمة ، ثمّ استولى على مكناسة وهي اوّل قاعدة ملكها بنو مرين ولم يزل اهلها يفخرون بهذا ويُرْعَى لهم ، ثمّ لما توفي السعيد في الواقعة المشهورة بتامز[دكت] وتمزّق ملك الموحّدين وفرّوا على وجوههم وتمزّقوا كلّ ممزّق وجاز الامير الى ربا[ط تازى] (fo 7 vo) وقصد الى فاس فخرج اليه اهلها مع العالم الولي ابي محمّد الفشتاليّ نفع الله به فبايعوه بيعة طواعيّة ورضى ثمّ نقضوا وبايعوا بعد ارتحاله عنهم المرتضى وقتلوا نائبه السعود بن خرباش ولما بلغ الخبر للامير رجع للحين فغلّقوا في وجهه الابواب ولما بلغ هذا الخبر ليغمراسن بن زيان جاء مسرعا مع من معه من السرعان قاصدا مسابقته الى تازى فترك الامير بعض ناسه محاصرين لفاس واسرع الى لقاء بني عبد الوادي فالتقوا بايسلي فكانت الظا[هرة] لبني مرين وتحدّث الناس في جميع الاقطار بكثرة القتلى في هذه الهزيمة وامتلأت بنو مرين بالسبي والغنيمة ونجا يغمراسن برأسه ومن خفّ من ناسه ، ثمّ رجع الامير.... لفاس فوجدها قد طال على اهلها الحصار ، ولم يصلهم من المرتضى

وجه انتصار ، فط[لبوا] الامان والتزموا له ما تلف من امواله وما وظّفوا على انفسهم التزاما اعطوا عليه [مراهن] وحكموا بمقتضاها على انفسهم العقود فقبل ذلك منهم وصفح عنهم ، وكان منه من القبض عليهم لعدم وفائهم بما عقدوه وتلكّئهم في اداء ما التزموه ما هو معروف ، ثمّ رحل الى [سلى] فجهّز المرتضى جيشه للقائه فهزمهم لحينه ، ثمّ انّ المرتضى خرج قاصدا الى فاس فلما نزل بحوز فاس بالموضع المعروف ببني بهلول خرج اليه الامير فاستأصل محلّة الموحّدين ، وبايعته القبلة فولي بها عبد السلام الاوربيّ وقدمها بعده الوزير ابن ابي منديل وابن الحسن فقُتلا وقام فيها اهلها فارسل اليها المرتضى جيشا مع ابن عطّوش فسبقه ابن حديدو بجيوش الامير فدخلوها ، فاستعمل حينئذ يغمراسن الحركة فلما سمع به الامير توجّه قاصدا [اليه] فالتقوا بابي سَليط فانهزم بنو عبد الوادي ، فلما رجع الى المَقَرْمَدَة بلغه انّ بني عبد الوادي قد خالفوه لدرعة فجدّ في الرحيل لسجلماسة فالتقيا عليها وتقابلا بباب [تاحسن]ونت فخاب امل يغمراسن فرجع الى تلمسان ، وجاء اهل درعة وقد دخلوا في حكم الطاعة [واعلا]ن الاذعان ، فرجع لفاس واقام بها مدّة ثمّ رحل الى سلى فلما وصل الى فنزارة رجع [الى فاس فا]قام بها ايّاما ثمّ قصد الخروج للفتك بالعرب فجاء من وجهته وهو يشكو مرضه الذي توفّى منه (f° 8 r°) ،

ولما توفّى سنة ثمان وخمسين وستّمائة افترقت بنو مرين فرقتين فبايعت طائفة للامير العابد المجاهد ابي يوسف وبايعت طائفة لابن اخيه عمر بن ابي يحي واصطلحا واتّفقا ثمّ انّ اتّفاقهما آل الى الافتراق ، فقصد الامير ابو يوسف من تازى الى فاس فاستولى عليها ونفذ عُمُر عُمَر واستقرّت الخلافة بيده واستوسق له الامر فاخذ مرّاكش واستولى على بلاد المغرب باسرها ، ثمّ انّه في سنة ستّ واربعين وستّمائة عزم على الجواز للجهاد وخالفه [اخوه ابوبكر] في رأيه فصدّه واستعان على غرضه بالشيخ الصالح يعقوب بن هارون فرجع [الامير عن] عزمه على ذلك وتقوّى فيه همّته حتّى اجاز البحر للجهاد اربع مرار اوّلها [سنة ....] وستّين وثانيها سنة سبع وسبعين وثالثها سنة احدى وثمانين ورابعها [سنة ......] وثمانين كلّها ظهر فيها غناؤه على المسلمين واشتداد شوكته على المشركين ،

ووقائعه في ذلك غظيمة الشهرة ، مشتهرة النصرة ، وواقعة دُنُن اغنت شهرتها عن التنبيه عليها ، وبالجملة فبه اعزّ الله في عدوة الاندلس الدين ، وملّك المسلمين رقاب الملحدين ، وبنصرته ومعاونته تمكّن لهم بها الاستقرار ، وبمعاضدته غَزَوهم في عقر الدار ، وعرف له ملوك الاندلس بنو الاحمر حماة الاسلام بتلك العدوة قدر عمله المبرور ، واتبعوه الثناء الحسن في حياته وبعد موته على فعله المشكور ، وما عند الله خير وابقى وكم شيّد من آثار ، وخلّد من مبارّ ، رضوان الله عليه وكان يعرف بالملك العابد ، والسلطان المجاهد ، حدّثني غير واحد ممّن ادركناه وسمعته من المولى رحمة الله عليه انه رضى الله عنه كان يقطع الليل صلاة وقراءة واذا صلّى الصبح جلس لقراءة فتوح الشأم في الجامع الذي في المشور القديم واراني المولى رضّه موضع جلوسه منه لذلك ، وكان مع ذلك يسرد الصوم ويحسّن الظنّ بالمرابطين والصالحين وله في ذلك الاثار الحسنة التي لم يعهد لمثله مثلها ، وهو الذي بنى المدينة البيضاء فاس الجديدة ومهّدها واتّخذها مسكنه ومسكن جيشه ليميز ما بينهم وبين الحضر من اهل مدينة فاس (fº 8 vº) [وبنى] البنية بظاهر الجزيرة مدينة مثلها ، وهو الذي بنى المدرسة بفاس بعدوة القرويّين منها ولم يكن لاهل المغرب عهد ولا معرفة بوضعها فيما علمتُ ، وبنى المارستان والزوايا ، وخصّ النصارى الخدّام بمسكن يميّزوا به عمّن عداهم ، وهو الذي استنقذ سلى من ايدي النصارى بعد استيلائهم عليها وتملّكهم لها ولما بلغه خبر استيلائهم عليها خرج من فاس فوصل اليها في ليلتين وحاصرهم فيها حتّى خرجوا منهزمين وولّوا على اعقابهم مدبرين ، وكانت وفاته رضّه بالمدينة الثي انشأها بظاهر الخضراء وهي البنية وكان قد بعث ولده ابا يعقوب يوسف للمغرب لتهدينه وتفقّده ، وبويع ولده يوسف رحمة الله عليه واستمرّ ملكه الشامخ الى ان قتل وهو محاصر لتلمسان سنة ستّ ، ولسنا نتعرّض [لاخبار] سلف مولانا المرحوم الّا باختصار لانّ الغرض من هذا المجموع الاختصاص بسيرة مولانا ،

II.

الباب الرابع والثلاثون (F° 85 r°)

في ذكر وزرائه

كان لامامنا رضّه وزراء على سنّته وطريقته يحافظون على الاديان ، ويحذرون البغي والطغيان ، وكانوا له خير اعوان ، واقفون عند ارادته ادركتُ منهم ما عاصرته وعاشرته وفاتني منهم جماعة تقدَّموا زمن ملازمتي لابوابه رضى الله عنهم ورحمهم وادركت منهم وخالطت من اسمّيه ،

وابتديءُ بمن ارتسم بهذه الخطّة وجرى عليه رسمها ظاهرا ابو ثابت عامر بن فتح الله ربي نشأتهم ونشأة نعمهم هو وابوه ، كانت لابيه مكانة مكينة عند الملك العابد المولى ابي يوسف المجاهد وكان احد سيوف الله المسلولة على الكفّار ، وممّن اشتهر بالبسالة والاقدام كلّ الاشتهار ، وربي في خدمة مولانا ابي سعيد رحمة الله عليه وملازمته ، في محلّه مطّلعا على ما لا يطّلع عليه سواه من اسراره ومتصرّفاته ، ولما حضرته الوفاة اوصى عليه امامنا كما تقدّم فقدّمه وزيرا وكان خير وزير اخلاق رضية ، ونفس زكية ، وهمّة سرية ، ومكارم برمكيّة ، يكتب الخط الرائق ويجيد الكتابة ويستخضر الشواهد جميل المحاضرة ، حسن المذاكرة ، ذكي المباسطة ، حلو الممازحة ، كثير العطاء ، كبير السناء ، يقوم باكرام العلماء ، وتعظيم الصلحاء ، وتأدية حقّ الشرفاء ، والمعرفة بحقّ الادباء ، له انتماء الى كبار من الاولياء كسيّدي ابي زيد الهزميريّ وابي عبد الله بن تيجلات المرّاكشي وامثالهما ، كان احد الوزراء المعظّمين ، واوّل الخواصّ المقرّبين ، ينفّذ الاموال بخطّه ويرفع الشكايات وينفّذ احكامه بين الناس يعرف ذوي الاقدار ، ويشتدّ على الاشرار ، ويشارك في الرأي والتدبير ، ويفاوض في القليل والكثير ، توفّي رضّه شهيدا في واقعة طريف وهو على خطّته ،

الوزير الجليل القديم الهجرة ، الصديق اللهجة ، الكريم النسب ، الرفيع المنصب ، ابو مجاهد غازي بن الكأس لقب جرى بل كان عَلَما على امّه ، نشاء مع مولانا رحمة الله عليهما واختصّ بخدمته ، وتميّز بجهته ، كان رحمة الله عليه حازما (f° 85 v°) واقفا مع الاوامر صبورا على الخَدَم وقورا مهيبا بعيدا عن المزاح سديد النظر شديد الصريمة في انفاذ الاوامر لا يبالي في حَقّ الله وحقّ مولاه لومة لائم حوّاطا على ما يؤتمن عليه طاهر الجيب عفيفا مقبوض اليد على الاموال ذا حرمة مقداما بين يدي مولاه عن الجواب عنه رضى الله عنهم بما يعلم انّه لا بدّ من صدور الجواب على النحو الذي يبرزه فيه لا سيّما ان كان فيما يُدرك بحشمة المجاوبة به جميل الاعتقاد في اهل الله فظّا غليظا على الولاة والظلّام حادّا العبارة سهلا ممتنعا بطلا فارسا كان يتولّى الوزارة ويقوم باعبائها ويوفي لها حقّها ، لم يزل رحمة الله عليه مستمرّا على خطّته الى ان فقد شهيدا في واقعة طريف نفعه الله تعالى وتقبّله بمنّه ،

ابو حركات عسكر بن طلحة بن ناحضريت لقب بل اسم لجدّته لابيه الوَرْتاجَنّي تقدّم وزيرا بعد واقعة طريف بمشاركة ثقتهم المقرّب ابي حسّون علّال فانّه الخاصّ المقرّب المشاور في الابعد والاقرب ومساعدة ابي زيّان عريف بن يحي ، فلمّا تولّاها اخذ القوس باريها ، فقام باعبائها ، واقام مجدها ، وحفظ منصبها ، غير انّه اتى الرفعة من اعلاها ، وسلك في اوّلها واقصاها ، فاستبدّ بنفسه ، ولم يعرّج على احد من ابناء جنسه ، واشتدّ على الولاة واحكم محاسبتهم ومطالبتهم لانّه كان قد شاركهم في الخطّة فضبط الاموال ، غير انّه تعدّى في ذلك الاعتدال ، وشمخ بانفه على من توسّط في وزارته ، وقابل ودّه باظهار عداوته ، واغترّ برتبته ، واعتزّ بخطّته ، وزلّ في اطلاق يده واستقلّ برأيه في كثير من تصرفاته ، واعتدّ بظهور المصلحة عند مولانا في رأيه ووثق بانه ليس بينه وبين مولانا من يقبح رأيه ، ولا من يفسد سعيه ، فجرى على طلقه ، فوقع في امور تنكرها السلطنة وتاباها المملكة من موالاة غير سلطانه عاملا على ان ذلك ممّا يحمد له ويعدّه من مساعدته على حظوته واعوانه فخاب مسعاه ، ونفذ فيه حكم الله الذي قضاه ، فاخِذ بعد عوده من عدوة الاندلس مدّة حصر الجزيرة اخذا رفيقا فاستصحب اعتقاله الى ان اشخص الى تلمسان فاعتقل فيها مدّة ثمّ سرح

ولم يعد لوزارته وتوفي على هذا الحال على انّ الرجل قد جمع من الفضل وجودة العقل وبذل اليد وحسن المشاركة والدهاء والنبل والكرم (f° 86 r°) العامّ ما لم يجتمع في غيره مع شدّة الغيرة على حقّ مولاه واقامة المعاذير عنه ، حدّثني الفقيه الثقة الصدوق الفاضل ابو الحسن بن سعود انّه كان ايّام كونه في جبل الفتح اذا اخرج المال للعطاء يخرج مالا من عند نفسه جسيما فاذا اشتكى من يستحقّ الزيادة والاحسان باقلال اعطاه من ماله ويُشعره انّ العطاء من مال مولانا واذا رأى من فيه نجدة او اقدام يعطيه ويحسن اليه كذلك فيخرج عليه وقت العطاء وقد خرجت من يده اموال نفعه الله بها غير انّه فاتته السياسة ولم يحكم التدبير ،

والوزير السادج الخيّر ابو سرحان مسعود بن عمر الفودوديّ ولم تزل الوزارة في هذا القبيل على القِدَم قدّمه مولانا رضّه وزيرا بعد الواقعة فكان رحمة الله عليه قائما بما يحدّ له لا يتعدّاه ، ولا يشارك فيما عداه ، مختصرا في جميع احواله بعيدا عن الدهاء سالما عن الخدع ثقة امينا متبذّلا عفيفا ديّنا مأمون الغَيب لا يعرف الضرر ولا يدري الّا الخير يرفع الشكيّات ولا يقضي الّا فيما يقف فيه متوقّف ويردع الظلّام ، استمرّت وزارته الى ان توفّي في تونس في عهدي والله اعلم في الوباء ولم احقّق الآن وقت موته ولا محلّها رحمة الله عليه ،

الوزير ابو عبد الله محمّد بن العبّاس بن تاحضريت ابن عمّ عسكر تقدّم وزيرا واستمرّت وزارته الى ان توفّي مولانا رضّه ، كان هذا الرجل قد حمدت في الجزيرة سيرته ، وشكرت طريقته ، فقدّمه مولانا رضّه لوزارته فلم يقم باعبائها ولا نهض بوظائفها ، وكان ذلك بين يدي سفرنا لتونس وتخلّف هو حتى وردها مع احد اولاد مولانا وهو ابو عامر الاصغر عبد الله ، وكان رجلا سادجا جوادا سريّا استمرّت حياته الى ان توفّي في خلافة المولى ابي سالم فيما اظنه والله اعلم ،

والوزير الفاضل ابو زيد عبد الرحمن بن علي بن ماساي الفودوديّ المدعو برحّو من بني فودود كان وزيرا لولدهم ابي عبد الرحمن يعقوب ثمّ قدّمه مولانا رضّه وزيرا فلم تطل حياته ، وكان رجلا خيارا حييا فاضلا سهلا سمحا جوادا حسن الخَلق والخُلُق شديد الخجل محتشما وكان مولانا رضّه يؤثره ويوقّره رحمة الله عليه ،

الوزير النبيل الفاضل المشارك ابو عمران موسى بن ابراهيم بن عيسى اليَرْنِيانِيّ وزير ابن وزير ربى في حجر (f° 86 v°) مولانا المرحوم واختصّ به في صغره ولم يزل يطمح لهذه الخطّة ، ويتشرّف لتقلّد هذه العهدة ، ومولانا رضّه يستعمله في وظائفها ، ويشغله في اعمالها ، من غير ان يجري عليه مسمّاها ، ولا اطلق عليه لفظها ، وان قلّده معناها ، الى ان تقلّدها فقام بها قيام من وُلد فيها واحاط بمعرفة معانيها والرجل شديد اليقظة والنبل ، عارف بالقضاء بالمشتكلات والفصل ، متخلق باخلاق اهل السماحة والفضل ، ممتحن بطوارق الزمان ، وعوارض الامتحان ، ملطوف به في الابتلاء ، محسود من النظراء ، وان كان نخبة في الوزراء ، ولا ادري الآن هل تقلّدها ووردها موردها واكتفى بالكفاية والعافية ، التي هي في طلب السلامة النهاية والغاية ،

وممّن اغفلته ، وكان متقدما عمّن ذكرته ، وهو ممّن ادركته ، الوزير الخيّر الثقة الادين ابو علي حسّون بن عبد النور وهوَ من الحَشَم الذين لهم اصالة في الوزارة وسابقة في الدولة المرينيّة في الرياسة ، كان هذا الرجل اشدّ الناس حياء واحسنهم هدْيا والينهم جانبا واحلمهم اعتقادا في اهل الخير واقلّهم كلاما يديم السكوت ولا تعتريه غفلة من ملاحظة مولانا المرحوم له في الغالب وما اظنّه كان يبتدأ كلاما ولا ينشئ خطابا وكان مشهورا بالدين والعفاف والصدق وقبض اليد ، توفّي رحمه الله فيما يغلب على ظنّي في حركة الجزائر والله اعلم ،

والوزير الاشهر الشهم ابو مَعَرَّف محمّد بن يَحَيَاتَن العَسْريّ خديم مولانا ابي سعيد وخاصته ووصيفه المكين لديه ، كان هذا الرجل شهما مقداما ذا غلظة وفظاظة وانطلاق يد وقساوة فكان مولانا رضّه يستعمله في الامور التي يفتقر فيها الى هذه الصفات ، ثمّ استعمله في الولاية والقيادة فلما ظهرت عاديته وبان منه الجور والظلم اخّره عن خطّته وعزله عن عمله والزمه الوقوف ببابه للخدمة بين يديه ، ثمّ اجرى عليه لقب الوزارة وخطّطه بها في مكاتباته ومخاطباته وذلك حين تخلّص عن خدعة العرب ومكيدة اولاد ابي الليل لما همّوا بانتزاع الامير عمر من يده على ما هو معروف فتقلّد الوزارة وولي الخطّة واستمرّت حياته

الى ان توفّى في ايالة المولى ابي عنان على حال فاقة وشدّة عادت عليه ظلاماته فاورثته (f° 87 r°) الذلّة والفقر نعوذ بالله من سوء الخاتمة ، وكان اشدّ الناس كريما كان يقال فيه النّهاب الوهّاب فيا ليته لم يهب ولم ينهب ، ما قام خيرك يا زمان بشرّه ،

وممّن كان يتعرّض لهذه الخطّة ويزعم ان مولانا قلّده ايّاها مع وعده السابق له بها ولم يزل يتشوّف اليها ويتهالك عليها ابو محمّد عبد الله بن علّي بن سعيد اليابانيّ ربي في حجر مولانا رضّه وفي احسانه وبين يديه وفي خدمته وقدّمه وزيرا لولده الارضى الاسعد ابي عليّ الناصر رضّه ، وكان جملة حسنة ذاتا وادواتا جميل الخَلق حسن الخُلُق فاضلا جوادا نبيلا يقظانا وقورا خوّافا من الامر مسارعا لانفاذ الاوامر ، استقلّ بالنظر في سبتة وكان يزعم ان مولانا عندما ودّعه قلّده الخطّة واجرى عليه السمة ولم يكن الامر فيما علمتُ كذلك ، ثمّ تقلّدها بعد للمولى ابي عنان رحمة الله عليه ثمّ خفّ وتقلّدها لغير عقب مولاه فنقم عليه ذلك المولى ابو سالم فلم يقلّده ايّاها ، وتوفّى سليما معافا وخلّف من عمل العظائم ، وارتكب الجرائم ، واستحلّ المحارم ولده عمر عمّر الله به زوايا الجحيم ، وجدّد عليه العذاب الاليم ، وكتب لمولانا مبيده الثواب الجسيم ، والاجر العظيم ، بحرمة محمّد نبيّه الكريم ،

وممّن كان عنده بمنزلة الولد الانجب ، والمودود الاقرب ، لا يُخفي عنه امرا ولا يُدبره دونه ولا يختصّ بتدبيره دون مشاركته يطلعه على احوال اهله ، وياذن له في الدخول الى محلّه ، قد تولّى تربية الاصاغر ، وتدبير امر الاكابر ، فهو مع الاولاد ومع الفتيان ومع الوزراء ومع الجلساء ومع الكتّاب والامناء ومع الخواصّ والاحظياء بل هو المقدّم والمتقدم والمرفّع بين الجميع والمعظّم ابو حسّون علّال بن محمّد الهسكوريّ رضيعهم المجتبى ، ووليّهم المنتقى ، اذا حضر الوزراء فهو اوّلهم ، فاذا اجتمع الجلساء فهو واسطة عقدهم ، تمكّن من الدولة تمكّنا لم يلحق به غيره فيه ، ولا نال احدا من الحظوة ما نال هو من مواليه ، وقد استمرّت على هذه الحظوة احواله ، وجرت على وفق سعادته اقواله وافعاله ، ونال من الحظوة والتقريب كلّ محبوب ، وبلغ ما وعده به الوليّ ابو يعقوب ،

وممّن كان من مولانا المرحوم بمنزلة الصاحب والخليل ، الذي يسقط معه مونة التكلّف (f° 87 v°) في الغالب الشيخ الفاضل الطاهر الاصيل ، ابو زيّان عريف بن يحيي بن عثمان السوَيْديّ ثمّ الزُغْبيّ احد رجالات الكمال ، الحائزين من كمال الخصال ، ما سارت به الامثال ، كان هذا الرجل قد مُنح في السعد والبخت ما لم يحظَ به احد من صنفه فيما علمت ، التى عليه محبّته ووضع له في الارض القبول ، وكساه حلّة السعد فلم يكن لقائل في الاغلب ما يقول ، قد جمع لجمال الشكل حلية الفضل ، وساورد حكاية هي عنوان حاله سمعت شيخنا الفقيه القاضي الاعدل الخطيب ابا عبد الله بن عبد الرزّاق في مرضه الذي مات فيه يقول وددت ان القى الله عزّ وجلّ بعمل عريف فقيل له ومثلك يقول هذا قال نعم لازمت مجلس السلطان ابي سعيد وولده المولى ابي الحسن فما رأيت قطّ حسنة أُمْضِيَتْ الّا وله في امضائها سبب ، ولا مصيبة دفِعت الا وله في دفعها اعظم سبب ، صدق وانا اقول مثل مقاله ما سمعته قطّ نطق بكلمة وهي تشتمل على جلب مصلحة او دفع مفسدة ،كان حسن الوساطة ولا يكاد يصدر امرٌ الّا وله فيه معرفة فكان مولانا لا يخفي عنه من اموره القليلة والجليلة شيئًا وكان يداعبه ويباسطه ويحفظ النوادر التي يبسطه بها فاذا رآه قد انحرف او ظهرت عليه دلائل الغضب على امر اورد ما يبسطه به على احسن ترتيب و ابدع نظام والطف مخاص فكم له في ذلك من اجور وكان لي فيه خير صديق عاهدني على الودّ والحبّ واني إن حضرتُ وفاته وان حضر هو وليّها فكان كذلك توفّى في حجري في قصّة غريبة لو لا الاطالة لاوردتها وذلك بسلى في صحبة المولى ابي عنان ودفن حيث طلب الى جانب خليله المولى ابي الحسن سنة خمس (1) وخمسين رحمة الله عليهما ، وخلفُه خير خلف احي طريقته وسلك سيرته تولّى الله معونته ،

ولنكتف في هذا الباب بهذه النبذة التي اوردناها ، والاخبار التي سردناها ، والله حسبينا ونعم الوكيل ،

(1) Une note marginale porte اظنّه ثمان.

III.

(f° 89 r°) الفصل الثاني من الباب السادس والثلاثين

في كتّاب امامنا رضه كتابة الرسائل والبطائق

اجتمع له رضّه من هذا الصنف صدر لم يجتمع مثله قطّ لملك ، كان متولّى نيابة العلامة ومن اليه الرياسة في الكتابة من يحقّ له ان يحلّى برحلة الوقت واعجوبة الزمان شيخ وقته وامام عصره ابو محمّد عبد المهيمن ، وقد تقدّم (f° 89 v°) ذكره في علماء الحضرة ، ولنذكر اعلام هذا الصنف اجمالا باستيفاء تحليتهم وذكر ما لهم من منظوم يستحسن نخرج به عن الغرض المقصود فلا غرض الّا في نشر الفضائل المختصّة بالجهة العالية فان قلتَ ذكرُك لوزرائه وجلسائه لا مجال لهذا الغرض المقصود فيه قلتُ بل فيه ما يدلّ على شموخ مملكته وشرف دولته فالملك بالرجال ،

ومن كتّابه الاحظياء الذين ادركتهم وعاشرتهم الفقيه ابو محمّد عبد الله المرسي السبتي كان فاضلا مشاركا نبيلا محسنا مجيدا شاعرا سريّ الهمّة نزيه النفس حسن الهيئة وقورا لم يزل كاتبا للغربيّين فانتقل الى الحضرة وكان مشاركا في علوم ،

ومنهم الفقيه ابو زيد عبد الرحمان بن محمّد بن الاشقر الفاسي من اهلها كاتب بارع ، اديب شارع ، مشارك في علوم صدر من الصدور قرأ على الاستاذ ابن اجرّوم وعلى جماعة ، كان ينشئ ويجيد ويشارك الفقيه الصدر ابا عليّ بن تدرارت في كتابة الكتب الملوكيّة واشباهها وقور منقبض الّا فيما لا بدّ له منه ديّن سليم الصدر ذاكر بالتأريخ وايّام الناس ، كتب هو وولده عبد العزيز ولم يزل معدودا في جملة الكتّاب الى ان توفّى بفاس المحروسة ،

والفقيه المشارك التعاليمي الفاضل الطبيب الاديب النباتي النخبة ابو العبّاس احمد بن شعيب احد فضلاء وقته ونبلاء زمانه طبقةً في قرض الشعر عالية واماما في التعاليم وواحدا بالمعرفة بالاشجار والنبات بارع الخطّ يحسن الكتابة ، وكان مولانا رضّه ينفر عنه لموجب

والله اعلم بحقيقته ولايبدو على ظاهره ما يدلّ على طعن في طريقته في المعتقد ، ولقد خبرته وذاكرته وباحثته علم الله غير مرّة فما اطلعت والله منه الّا على ما يرضى تجاوز الله عنّا وعنه وغفر لنا اجمعين بفضله ورحمته ، وبالجملة فكان من صدور العلماء ،

والفقيه الامام الرّحالة النخبة الصدر المحدّث الراوية العلّامة ابو اسحق ابراهيم بن عبد الله بن الحاجّ النميريّ (1) عالم وقته ومحدّث زمانه وحافظ عصره فقدم الكتابة حين ورد على الحضرة باستدعاء من مدينة قسنطينة وكان كاتبا للامير ابي عبد الله ابن امير المؤمنين ابي يحي فلحق بعلية العلماء وائمّة الحضرة ومشيخة (f° 90 r°) الكتّاب وهو من فحول الشعراء له التقدّم في طريقة اشعار العرب والمحدثين وله التصانيف العديدة والاوضاع المفيدة له رحلة جامعة في عدّة اسفار وصنّف في علوم ، استمرّ على الكتابة الى ان رحل حاجّا وجاء مستعفيا ثمّ خلص للمولى ابي عنان فتقدّم لمشيخة الكتّاب وكتابة السرّ حين تأخّر كاتبهم الارضى الفقيه ابو القاسم بن رضوان ، ثمّ فصل الى وطنه فتقلّد القضاء في اقليم بلده حتّى الآن ،

والفقيه الفاضل العلّامة الخطيب ابو القاسم عبد الله بن يوسف بن رضوان وقد تقدّم ذكره في علماء الحضرة تخطّط بالعدالة ثمّ بالكتابة ثمّ بالخطابة ولم يزل يرتقي وينتقل من درجة الى ارقى جمع من ادوات الاهلية وتحلّى به من الصفات السنيّة الى ان خلف الامام ابا محمّد عبد المهيمن ، وانّما ذكرت من الكتّاب ، من كان يقضى منه في معارفه العجب العجاب ،

الفصل التالث (2)

كتّاب الخراج والديوان واهل الحساب والمساحة

..... فمنهم الفقيه الفاضل الحسيب ابو الحسن القبائليّ وقد تقدّم ذكره في اهل الحضرة من علمائها والفقيه الحسيب ابو الفضل بن الفقيه السريّ الماجد الفاضل الشهير

(1) En marge : هو اندلسيّ غرناطيّ نوّه به في الاحاطة.

(2) A la suite du paragraphe précédent viennent huit lignes où les noms propres ont été grattés.

الاوحد ابي محمّد عبد الله بن ابي مدين العثمانيّ ، (**fo 90 vo**) كان من سراة الفضلاء وكبار الحسباء وقد قدّمت ذكره وولايته للعلامة ،

والفقيه الحسيب الفاضل الاوحد ابو الحسن عليّ بن محمّد بن سعود وقد قدّمت ذكر هذا الفاضل من انبل الفقهاء واحذق النبلاء واشدّ الناس جدّا واجتهادا في تحصيل الفوائد والمعارف محدّث راوية شاعر مجيد عفيف طاهر منقبض نزيه النفس متحفّظ على نفسه وصون حرمته لم يزل على عمله الى الآن كما قدّمناه ،

وفي الحكم المحفوظة الكتّاب والجلساء عنوان الملك والوزراء جمال الملك ، فلهذا ذكرت في هذا الباب من ذكرته ، تنبيه ، من قضائل مولانا رحمة الله عليه انّه لم يستعمل احدا من اهل الذمّة في هذه الخطّة كما استعمله غيره وهذا معروف بالمشرق الآن وقديما عُهِد بالمغرب والاندلس ولم يتّخذهم اطبّاء كما فعله غيره ولا خَزَنَة الاموال كما تقدّم لغيره ، وقد اشتهر ما صدر عن الزاهد الامام ابي اسحاق ابراهيم بن مسعود الالبيريّ نفع الله به في التحريض على قتل يوسف بن اسماعيل بن يوسف اليهوديّ لعنه الله [المتقارب]

الا قل لصنهـــاجة اجمعين * بدور الزمان واسد العرين

مقَـــالةَ ذي مقَة مشفِـــق * يعدّ النصيحة زُلْفَى ودين

لقد زلّ سيّدُكم زلّـــة * تقرّ بِهـــا اعيُن الشامتين

IV.

(**Fo 96 vo**) الباب التاسع والثلاثون

في انشائه المحارس والمناظر في جميع بلاد السواحل وهي مواضع الرباط

(**Fo 97 ro**) الفصل الثاني

انشأ هذا المولى رضّه من المحارس والمناظر ما لم يعهد مثله في عصر من الاعصار

وحسبك ان من مدينة آسفي وهي آخر المعمور الى بلاد الجزائر جزائر بني مزغنّان آخر وسطى الغرب واوّل بلاد افريقية محارس ومناظر اذا وقعت النيران في اعلاها تتّصل في الليلة الواحدة او في بعض ليلة وذلك في مسافة تسير فيها القوافل نحوا من شهرين ، وفي كلّ محرس منها رجال مرتّبون نظّار وطلّاع يكشفون البحر فلا تظهر في البحر قطعة تقصد ساحل بلاد المسلمين الّا والتنير يبدو في المحارس يحذّر اهل كلّ ساحل من السواحل ساحلهم فامنت السواحل في ايّامه السعيدة ممّا كان يستمّر فيها من اسر اهل البوادي وتصبّحهم والاستيلاء على كثير من اهل العمود الذين ياوون الى البلاد الشطّية والسواحل ،

الفصل الثالث

من اعجب ما انشأه من هذا النمط رضّه الابراج التي اجتمع اهل الخبرة بالمباني وعرفاء العمارة قبل ان تنشئ ليتصوّر بناؤها على الوجه الذي قدّره وارادة فجرت على اتمّ الوجوه من الاحسان ، فمنها برج الماء الذي انشأه داخل البحر ووسط الامواج بحر بسّول من ساحل سبتة وقد حضرتُ انشأه وكان قد اجتمع الملاء على عدم امكان بنائه هنالك فنقلت الصخور التي هي كالروابي والاحجار التي لا يتزحزح مثلها الّا بهندسة واحكام وعجل فالقيت في تلك التروش وضمّ اليها امثالها حتّى صارت جزيرة في وسط البحر فاقام عليها ذلك البرج المشيّد المعروف هنالك ثمّ امر بعمل جسر يمّر من الساحل الى هذا البرج بحيث يتمكّن مشي البهيمة عليه واتّصال ممشاه من البرّ الى البرج ، صان ذلك البرج جميع المرسى فلا يتهيّأ لاحد من المراكب الدخول لذلك المرسى الّا ان يكون صديقا والّا فهو يشرف على جميع ما يدخل تحته وهو من اعاجيب معمورات المعمور ، ومنها البرج الذي على المشحن ايضا من المدينة المذكورة وآخران من هذا النمط بالجبل المحروس ،

الباب الاربعون

في بنائه الجوامع والمساجد والصوامع

(fº 97 vº) الفصل الثاني في تهممه رضه ببناء ذلك وانفاقه فيه الاموال الجسيمة

لم يزل دأبه رضه ذلك في حال امارته وخلافته فله بمدينة فاس حرسها الله الآثار الجميلة والبنأات الحفيلة كمسجد الصفّارين ومسجد حَلَق النعام وكلّ واحد منهما غاية في الكبر والضخامة وصومعة كلّ واحد منهما غاية في الارتفاع والحسن ، ومساجد عدّة وصوامع ، وبالمدينة البيضاء كذلك وبالمنصورة من مدينة سبتة الجامع المتّصل بالقصر السعيد وهو جامع حافل وصومعته حافلة ، ومساجد كذلك بها كثيرة ، وبمدينة طنجة وسلى وشالّة ما يقضى منه العجب ، وبقصبة مدينة تازى وبمكناسة ومرّاكش ،

وامّا ما انشأه بمدينة تلمسان ممّا يُرجى من الله اعادة رسمه وتجديد آثاره فكان ممّا لم يعهد منه في سالف الازمان ، ولا سبك شكله في قواعد البلدان ، فمن ذلك جامع القصبة المشتمل على المحاسن التي لم يجتمع مثلها في مثله من حسن وضعه ، وجمال شكله ، وترتيب رواقاته ، واعتدال صحنه ، وحسن شأوه ، ومعين مائه ، واتّساع رحابه ، واحتفال ثريّاته الفضّيّه منها والصفرية ، وغرابة منبره ،

وامّا الجامع الكبير فقد اتّفق الرحّالون واجمع المتجوّلون على انّهم لم يروا له ثانيا اما ان جامع بني امية تمّ حسنه لما كمل ترتيب وضعه وان كملت تتمّات هذا الجامع لما قصر عنه ، وجامع المنصور بمرّاكش الذي يضرب به الامثال وان كان اكبر مساحة الّا انّ ما كان في هذا من الرخام والاحكام اغرب واعظم ولاشكّ انّ صومعته لا تلحق بها صومعة في مشارق الارض ومغاربها ، صعدتها غير مرّة مع الامير ابي عليّ الناصر وهو رحمة الله عليه على فرسه وانا على بغلتي من اسفلها الى اعلاها وكانّا في وطاء من الارض وكانت على الباب (fº 98 rº) الجوفي منه ولها مجريان يطلع فيهما الى اعلاها ، وكانت محكمة البناء والنجارة في الاحجار بصناعة مختلفة من الاحكام في كلّ جانب ، ورأيت العمود الذي يركّب فيه التفافيح

وهو من حديد يشبه ان يكون صاريا ، وامّا الثريا فكان عملها على يدي وانا الذي رسمت تأريخها في اسفلها بخطّي على ما هي عليه الآن في جامع تلمسان وتشتمل على الف مشكاة او نحوها وعهدي بقدر وزنها مرسوم في اسفلها ومبيّن على مقدار جرمها ، وامّا المنبر فقد اجمع الصنّاع يومئذ على انّه لم يعمل مثله في المعمور وقد اتّفقوا على ان منبر قرطبة ومنبر الكتبيّين بمرّاكش احفل منابر المعمور صناعة فان اهل المشرق لم يجر لهم في بنائهم احتفال في نقش الخشب فبلغ من منبر قرطبة عدّة قطعات وعورضت بما اشتمل عليه هذا المنبر فلم يوجد بينهما مناسبه ، فيه من الاشكال المنقوشة قدر البندق والحمّص وفيه من التحاشي قدر البرّة ونحوها اذا رأيته رأيت العجب فالله حسيب من تسبّب من في خراب ذلك كلّه وهو مجازيه فلقد محى رسوما يفخر به اهل الاسلام ويعتزّ بها الدين ما بقيت الايّام ، ومساجد عدّة منها عند باب المجاز وعند باب هنين وعند باب فاس ، واجرى لهذا الجامع الاعظم نهرا يشقّ من اصل المدينة الى الجامع المذكور في ساقية تمرّ تجري منها سقايات متعدّدة ،

ومنها الجامع الذي انشأه بمدينة هنين وكان شراء موضعه على يدي وهو مسجد خطبة وصومعة فيه كبيرة محتفلة واشترينا المساحة المزيدة في الجامع القديم بمال جسيم والمزيد في جامع الجزائر كذلك ،

وامّا الجامع الذي بناه حذاء ضريح شيخ المشايخ وقدوة الائمّة المتأخّرين من المتصوفة ابي مدين شعيب بن الحسن رضّه فهو الذي عزّ مثاله ، واتّصفت بالحسن والوثاقة اشكاله ، انفق فيه مقدارا جسيما ، ومالا عظيما ، وكان بناؤه على يد عمّي وصنو ابي الصالح ابي عبد الله محمّد بن محمّد بن ابي بكر بن مرزوق وعلى يدي اشتمل على الوضع الغريب وهو ان سقفه كلّها اشكال منضبطة بخواتم وصناعات نجارة كلّ جهة تخالف الجهة الاخرى في الوضع قد رقمت على نحو ما يرقم عليه اشكال النجارة فلا يختلج في النفس (fº 98 vº) شائبة ولا يعرض لها وهم انّها اشكال منجورة منفرشة ، وهي كلّها مبنية احكاما بالاجر والقصّة واشتمل على المنبر العجيب الشكل المؤلّف من الصندل والعاج والابنوس مذهّب ذلك كلّه وقد تقدّمت حكاية رقم الصدر منه ، وامّا الباب الجوفيّ الذي

ينفتح على المدرّج الذي ينزل فيه الى قبر الشيخ رضّه والى الشارع وهو باب النحاس المشتمل على مصراعين كلّ مصراع منهما مصفّح بالنحاس المخرّم المنقوش بالخواتم المستوفاة المشتركة العمل وتخريمه على اشكال من نحاس ملوّنة فهو من غريب ما يتحدّث به السفّار اخذ على صناعة المصراعين الصفّارون نحو من سبعمائة دينار ذهبا عينا هكذا وجدته بخطّي عدا ثمن النحاس والحديد والخشب والاصبغة ، وعلى مدرّجه قبّة من عمل المُقَرْبَص غريبة الشكل قليلة المثل ، وصومعته كذلك في غاية من الحسن والاتقان كلّ جهة من جهاتها الاربع تخالف الاخرى في النوع والاحكام وذُهِّبت تفافيح جامورها بثلاثمائة وسبعين دينار ذهبا نفعه الله بذلك واجزل له ذخره واعظم اجره ،

وامّا المساجد في الزوايا وسائر البلدان والمناهل فلا تدخل تحت الضبط ولنقتصر على هذه النبذة لماملنا اليه من الاختصار في هذا المجموع ،

الباب الحادي والاربعون

في انشائه المدارس

الفصل الثاني

قد قدّمنا انّ انشاء المدارس كان في المغرب غير معروف حتّى انشأ مولانا المجاهد الملك العابد مدرسة الحلفائيّين بمدينة فاس وبعدوة القرويّين منها ، ثم انشأ مولانا السلطان ابو سعيد والد امامنا رضّه مدرسة (f° 99 r°) العطّارين ومدرسة المدينة البيضاء بمشاركته رضّه ، ثمّ انشأ نفعه الله تعالى مدرسة محتفلة بالعدوة عدوة الاندلس من فاس وهي مدرسة الصهريج ، ثمّ انشأ المدرسة الكبرى مدرسة الوادي وهي التي يشقّ في وسطها الوادي الاعظم بالعدوة ، ثمّ المدرسة الكائنة جوفيّ جامع القرويّين وتعرف بمدرسة مصباح لانّه ولي التدريس فيها وهو الامام المعروف بالكرّاس فانّه كان يستظهر في النقل بكرّاس يسردها في دولته كلّ غداة رحمة الله عليه ونفع به ،

ثمّ انشأ رضّه في كلّ بلد من بلاد المغرب الاقصى وبلاد المغرب الاوسط مدرسة

فانشأ بمدينة تازى قديما مدرستها الحسنة ، وببلد مكناسة وسلى وطنجة وسبتة وآنفى وآزّمور وآسفي وآغمات ومرّاكش والقصر الكبير وبالعبّاد بظاهر تلمسان وحذاء الجامع الذي قدّمت ذكره وبالجزائر مدارس مختلفة الاوضاع بحسب اختلاف البلدان ، فمدرسة سبتة غاية واعجب منها مدرسة مرّاكش وتليها مدرسة مكناسة ، وكلّها قد اشتمل على المباني العجيبة والصنائع الغريبة والمصانع العديدة والاحتفال في البناء والنقش في الجصّ والفرش على اختلاف انواعه من الزليجي البديع والرخام المجزّع والخشب المحكم النقش والمياه النميرة مع ما ينضمّ الى ذلك من الاحباس التي تقام بها يحفظ بها الوضع مما يصلح به ويبنى ويجرى في المرتّبات على الطلبة والعوَنة والقيّم والبوّاب والمؤذّن والامام والناظر والشهود والخدّام ويوفر من ذلك ، وهذا يرشدك الى قدر ما يحتاج اليه في كلّ مدرسة من هذه المدارس هذا مع ما حبّس في جلّها من اعلاق الكتب النفيسة والمصنّفات المفيدة فلا جرم كثر بسبب ذلك طلب العلم وعدد اهله وثواب المعلّم والمتعلّم في ميزان حسناته بلّغه الله بذلك ، وغاية ما يحفظ لملك من الملوك في المشرق مدرسة واحدة او ما يقرب منها فكم من شخص اجرى عليه الرزق الى انقضاء عمارتها وثوابه له نفعه الله بذلك ، وروينا في الخبر الصحيح عنه صلعم انّه قال اذا مات العبد انقطع عمله الّا من ثلاث صدقة جارية وعمل صالح ينتفع به وولد صالح يدعو له (f° 99 v°) ولا افضل من هذه الاعمال الجارية تقبّلها الله تعالى منه ورضي عنه ،

الباب الثاني والاربعون

في انشائـــــــــه الزوايا

الفصل الثالث (f° 100 r°)

وهذه الزوايا هي التي يطلق عليها في المشرق الرُّبُط والخوانق والخانقات علم على الربط وهو لفظ عجمي والرباط في اصطلاح الفقراء عبارة عن احتباس النفس في الجهاد والحراسة ، وعند المتصوّفة عبارة عن المواضع الذي يلتزم فيه للعبادة ،

الفصل الرابع **(f° 100 v°)**

... قلت والظاهر انّ الزوايا عندنا في المغرب هي المواضع المعدّه لارفاق الواردين واطعام المحتاج من القاصدين واماّ الربط على ما هو المصطلح عليه في المشرق فلم ار في المغرب على سبيلها ونمطها الّا رباط سيّدي ابي محمّد صالح والزاوية المنسوبة لسيّدنا ابي زكرياء يحيي بن عمر نفع الله به بسلى غربيّ الجامع الاعظم منها ولم ار لهما ثالثا على نحوهما في ملازمة السكّان وصفاتهم وشبههم بمن ذكِر نفع الله بهم ،

الباب الثالث والاربعون

في بنــائه المارستانــات

(f° 101 r°) ..... جدّد امامنا رضّه رسم المارستانِ بمدينة فاس وغيرها وهي عبارة عن الموضع المتّخذ لمداواة المرضى ومعاناتهم ولاهل المشرق بها عنايات كبيرة ...... وكان لمولانا رضّه بهذا اعظم اعتناء وقد احي سبيله من بعده فيه ولده المولى ابو عنان رحمة الله عليه والولد سرّ ابيه ،

الباب الرابع والاربعون

في انشائه القناطر والجسور التى يتهيأ عليها العبور والسقايات

الفصل الاوّل

اخبرني الفقيه الامام نور الدين ابو الحسن علي بن محمّد بن فرحون اليعمري بالمدينة شرفها الله قال ما مررت ببلاد المغرب بسقاية ولا منصع من المصانع التي يعسر فيها تناول المياه للشرب والوضؤ فسألت عنها الاّ وجدتها من انشاء السلطان ابي الحسن رحمة الله عليه ، وصدق فان اكثر السقايات المعدّة للاستسقاء وسقي الدوابّ بفاس وبلاد المغرب معظمها من بنائه رضّه وكذلك اكثر الميضأات وكان له **(f° 101 v°)** على ذلك شدّة حرص رغبة في ثوابه فالمواضع التي بفاس لا تحصى ، واماّ عمله في جلب الماء لداخل مدينة سلى وانفاقه

في ذلك الاموال الطائلة حتّى اوصله من الموضع المعروف ببرج حمام الى الجامع الاعظم بداخل المدينة وذلك اميال فالله يكتب له اجره ، وكذلك عمل في تلمسان في منشر الجلد وسويقة اسماعيل وغيرهما بتلمسان وغيرها في مواضع لم يعهد فيها جري الماء والانتفاع به ، ولما دخل مدينة تونس حاطها الله لم يكن عنده اهمّ من النظر في ردّ مائها الجاري في القديم الى الجامع الاعظم جامع الزيتونة فامر بجمع الرصاص وعمله وعيّن الطيفور الذي ينتقل لوسط الجامع وموضع الميضأة فسبق قدر الله ونفذ حكمه وقضاه فتعذّر ذلك والله يكتب له اجره فانه همّ بالحسنة وشرع فيها ،

الفصل الثاني

وامّا القناطر فلا يخفى ما فيها [من الفوائد؟] فقد عمل فيها الاعمال العجيبة فقنطرة وادي ردات وقنطرة بني بسِيل وقنطرة الوادي بداخل فاس والرصيف وقنطرة وادي سطفسيف بتلمسان وقنطرة باب الجياد وسُدْسِيرَات وقنطرة مينا هذه كلّها من انشائه وفي حسناته ولايحيط الوصف بها ولا يقدّر قدر ما انفق من الاموال الطائلة فيها فنفعه الله بها وهذه الامور هي التي يشترك في الانتفاع بها القويّ والضعيف والبادي والحاضر وهذه الآثار المتعدّدة لم تعهد لملك قبله في سالف الازمان ،

V.

الباب الخمسون (f° 110 v°)

في ضخامة ملكه وعلوّ همّته

لاخفاء على ذي معرفة باخبار الناس واحوال الملوك انّ ما انتهى اليه في دنياه ومملكته لم يُعهد في الاعصر القريبة من زمانه والدول المتقدّمة قريبا منه مثله ، فقد امتدّ ملكه زائدا على ملك من قبله من الجهات الاربع وضمّ من الجيوش ما لم يضمّه غيره ودخل

في طاعته من المالك والممالك ما لم يتقدّم لغيره فقد خُطِب له على منابر المغرب على الولاء وكثير من منابر قواعد الاندلس وامتدّ ملكه من آخر المعمور بالمغرب الى حدود بَرّقة ووقف عَلَمه على جبل عرفة وجهر له الخطيب في الموقف بالدعاء ودعي له على المقام وكثرت في دولته العمارات وامتدّت الآمال ولكن قدر الله غالب ، وبنى بلدين مستقلّين انشأ جميعهما بما اشتملا عليه من جوامع وحمّامات وفنادق وهما المنصورة بسبتة ومنصورة تلمسان التي لم ير الراؤون مثلها ولا وصف الواصفون مثل (**f° 111 r°**) وصفها واما قصرها ومسكن الامام بها فقد رأيت كثيرا ممّن دخله من المتجوّلين ممّن رأى مباني العراق ومباني مصر والشأم والمباني القديمة في الاندلس و مرّاكش اجمعوا على ان الذي اجتمع فيه لم يجتمع في غيره ويحق ما قالوه وامّا دار الفتح والبَسْتَنة وما اتّصل بهما والمشور فما اظنّ المعمور اشتمل على مثلها فلحا الله من خرّبها ،

ولقد حضرت ما احكمه ممّا يدلّك على اقتداره على ذلك وضخامة ملكه وشموخ همّته وعلوّ قدره وذلك انّ ابنة السلطان المرحوم ابي يحي ابي بكر بن الامراء الراشدين لما توجهّت قِبَله مع جطّابها وهم ابو زيان عريف بن يحي والفقيه ابو عبد الله السطّي والفقيه ابو الفضل بن ابي مدين ومن معهم وقاربوا تلمسان فوردت كتبهم من البطحاء دخل ودخلتُ معه تمشّى لينظر لها في دار تختصّ بها فلما تطوّف على الدور قال لي والله ما هو من النظر ولا من الاعتناء بهذه الواردة ان تسكن في دار سكنها غيرها وما الوجه الاّ ان يُبنى لها موضع يختصّ بها فقلت له لو كان هذا على وسع لكان ممكنا فقال واين يظهر الاعتناء وما انعم الله علينا به عليّ بارباب الصناعات من البنّائين والنجارين والجبّاسين والزلّيجيّين والرخّامين والقنويّين والدهّانين والحدّادين والصفّارين فاحضروا بين يديه فقال لهم اريد دارا تشتمل على اربع قباب مختلفة ودويرتَين تتّصلان بها منقوشة الجدرات بالصناعات المختلفة بالجبس والزلّيج والنقش في الارز المحكم النجارة والصناعات المشتركة ونفش ساحة الدار وفرشها زلّيجا ورخاما بما فيها من طيافير الرخام والسواري والنجارة في السقف مختلفة باختلاف القبب بالصناعات المعروفة عندهم المشتركة المدهونة والابواب

بالصناعات المؤلفة والخزائن والخوخ جميعها والحلية في جميع ذلك من النحاس المموّه بالذهب والحديد المقصدر ورسم لهم قدر ساحتها في كاغد ووقع الوفاق لجميعهم على ذلك قطيعا واوضح لهم عملها فلما تمّ هذا قال لهم انّي اريدها في مثل هذا اليوم يكون ان شاء الله دخولي اليها فقالوا نقدّم الاستعانة بالله وسعادتك فلما انقضى الاجل وتمّ الامل **(f° 111 v°)** وجاء اليوم المعلوم الّا وهو يتمشّى فيها وانا بين يديه على الوجه المشروح والغرض الموصوف وهذه غاية في الضخامة والاقتدار وعنوان على ما وراءه ،

(انتهى ما انتخبناه من تأليف الخطيب ابن مرزوق رحمه الله)
(واخرجناه من نسخته الفريدة المفروغ منها)
(عام ٧٧٣ للهجرة المحفوظة الآن بخزانة)
(دير الاسكريال من قطر اسبانيا)
(والحمد لله ربّ العالمين)

TRADUCTION.

I.

Chronique résumée des premiers sultans mérinides (1).

..... [f° 7 r°] Ils lui montrèrent alors (à ʿAbd al-Ḥaḳḳ) leur fausseté, lui donnèrent la preuve de leur défection et de leur trahison, et ils embrassèrent le parti des Arabes Riyāḥ et de leurs voisins de ces régions. Une rencontre eut lieu à Wāǧarmān : l'émir ʿAbd al-Ḥaḳḳ et son fils Idrīs trouvèrent la mort en combattant. Alors les Marīn, pleins d'irritation, chargèrent l'ennemi comme des lions sortant de leurs repaires. Les Banū ʿAskar et les Riyāḥ prirent la fuite, les Mérinides se mirent résolûment à leur poursuite, les tuant ou les capturant ; la plupart des survivants, par leurs blessures, gardèrent la marque de leur défaite (2). Puis ils enterrèrent l'émir ʿAbd al-Ḥaḳḳ et son fils Abu 'l-ʿUlā au lieu dit Tāfarṭāst, à l'emplacement du marché du vendredi (*sūḳ al-ǧumuʿa*). Leur tombeau fut restauré par le Maître défunt Abu 'l-Ḥasan (3) : il doubla les fondations affectées à l'entretien de ce mausolée et établit pour son personnel et les gens qui s'y rendaient en visite pieuse des sommes considérables et des commodités d'ordre public.

Après avoir inhumé ʿAbd al-Ḥaḳḳ, les Mérinides donnèrent le pouvoir à son fils ʿUṯmān. Sa mère était Nuwwār, fille de Ḥafṣ, des Banū Wanǧāsin (4). Il mit tous ses efforts à poursuivre les Riyāḥ et remplit de leurs

(1) On a réduit au minimum l'annotation de ce résumé historique.

(2) Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 190 ; *aḏ-Ḏaḫīrat as-sanīya, Chronique anonyme des Mérinides*, éd. M. Ben Cheneb, Alger, 1921, p. 33 ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 244 ; trad. IV, p. 30.

(3) Ce mausolée avait été élevé par les soins d'Abū Yūsuf Yaʿḳūb en 684/1285. Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 257 ; *aḏ-Ḏaḫīrat as-sanīya*, p. 34 ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 305 ; trad., IV, p. 119 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 56. Cf. aussi Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, p. 11-12.

(4) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 244 ; trad. IV, p. 30 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 57.

cadavres les plaines de leur pays. Ils se soumirent alors moyennant le versement d'un tribut important et entrèrent dans l'obédience du sultan. Son règne se prolongea à la satisfaction de ses sujets. Puis il mourut, assassiné en plein jour dans sa tente par un renégat qu'il avait à son service et qui prit la fuite sans qu'on sût où il alla se fixer, en l'année 636/1238-39(1).

Après lui fut proclamé Muḥammad, dont la mère appartenait aux Ġumāra (2). Il eut une conduite digne d'éloges et l'on apprécia sa façon de gouverner. Les Almohades organisèrent une armée pour le combattre ; mais il leur fit subir coup sur coup deux défaites notoires, l'une près de Meknès et l'autre près de Kurt. Il périt en 643/1245-46, assassiné par le chef chrétien Abū Ḍarba, le jour de la défaite que les Almohades infligèrent aux Mérinides (3).

Après lui régna Abū Bakr, son frère germain : il était noble, brave et audacieux Les Almohades et les ʿAbd al-Wādides convinrent de le combattre : as-Saʿīd (4) envoya un message à Yaġmurāsan b. Zaiyān pour lui demander du secours contre les Mérinides et les éloigner de lui, en les occupant dans la région de la rivière Warġa. Ce qui arriva aux Almohades est notoire, et les Mérinides — Allāh les illustre ! — savent bien aussi ce qu'il advint de Yaġmurāsan et de ses partisans, le but qu'il poursuivait, ses levées de troupes et la délivrance des otages Banū ʿAskar : mais je ne puis préciser ici que ce qu'a conservé ma mémoire, d'autant plus qu'il s'agit d'une époque déjà éloignée et que je ne dispose pas en ce moment, et à l'endroit où j'écris ces lignes, de livres d'histoire de cette noble dynastie qui puissent me venir en aide.

Puis il s'empara de Meknès (5) ; ce fut la première capitale qu'occupèrent les Mérinides : les gens de cette ville continuent à s'en glorifier et le gouvernement leur en sait gré. Ensuite, as-Saʿīd mourut à la bataille dite de Tāmazdakt, l'empire almohade fut détruit, les Almohades prirent

(1) En muḥarram 638/juillet 1240, d'après tous les autres historiens.

(2) D'après Ibn Ḫaldūn et Ibn al-Aḥmar, ʿUṯmān et Muḥammad étaient frères germains, tous deux fils de Nuwwār.

(3) Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 193-94 ; *aḏ-Ḏaḫīrat as-sanīya*, p. 62-67 ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 245-46 ; trad. IV, p. 32-33.

(4) Il s'agit du prince almohade.

(5) Cf. en plus des historiens cités ci-dessus, Ibn Ġāzī, *Monographie de Méquinez*, trad. Houdas, p. 39.

la fuite droit devant eux et furent mis en complète déroute ; l'émir alors passa vers Ribāṭ Tāzā **[f° 7 v°]** et se dirigea vers Fès. Les habitants de la ville sortirent à sa rencontre avec le savant et saint homme Abū Muḥammad al-Fištālī (1) — Allāh lui fasse tirer profit de ses vertus ! — Ils le reconnurent de plein gré pour leur souverain ; mais ils rompirent ensuite leur engagement : quand il fut parti, ils proclamèrent al-Murtaḍā et tuèrent le lieutenant du prince mérinide, as-Saʿūd b. Ḫarbāš. A cette nouvelle, l'émir revint immédiatement : les habitants lui fermèrent les portes de la ville. Mis au courant, Yaġmurāsan b. Zaiyān en toute hâte partit avec des troupes légères, afin de le devancer à Taza. L'émir, laissant une partie des siens assiéger Fès, partit sans tarder dans la direction des ʿAbd al-Wādides ; ils se rencontrèrent à Isly, l'avantage resta aux Mérinides, et dans tous les pays, on parla du nombre des gens qui périrent à ce combat. Les Banū Marīn firent de nombreux captifs et du butin. Yaġmurāsan put se sauver avec des contingents légers.

L'émir retourna ensuite à Fès ; le siège en se prolongeant devenait pénible aux habitants et pas le moindre secours ne leur arrivait d'al-Murtaḍā. Alors ils demandèrent l'amān et promirent au sultan mérinide de lui restituer les sommes de son trésor qu'ils avaient pillées et, en même temps, de lui payer le tribut qu'il leur imposa ; dans ce but ils lui fournirent des otages et écrivirent des actes dans lesquels ils s'engageaient à tenir leur promesse. Il accepta et leur pardonna. On sait qu'ensuite il fit arrêter les principaux habitants parce qu'ils n'avaient pas exécuté les conventions de ce pacte et qu'ils différaient sans cesse le paiement des sommes qu'ils s'étaient engagés à lui verser.

Puis l'émir partit pour Salé. Al-Murtaḍā mit sur pied une armée pour le combattre. Il la défit sans tarder. Alors al-Murtaḍā partit vers Fès. Pendant qu'il campait dans la banlieue de cette ville, au lieu dit Banū Bahlūl, l'émir sortit à sa rencontre et pilla de fond en comble le camp des Almohades. A ce moment, le pays du Sud le reconnut pour souverain ; il y plaça comme gouverneur ʿAbd as-Salām al-Aurabī ; après ce dernier, ce pays

(1) Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 195 ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 249 ; trad. IV, p. 38. C'est près du tombeau de ce personnage, au cimetière de Bāb al-Futūḥ à Fès, qu'Abū Yaḥyā ordonna qu'on l'enterrât à sa mort.

eut pour chefs le vizir Ibn Abī Mindīl et Ibn al-Ḥasan : mais ils furent tués et la population se révolta (1). Al-Murtaḍā y envoya alors une armée avec Ibn ʿAṭṭūš, mais elle fut devancée par Ibn Ḥadīddū, avec des troupes de l'émir mérinide, qui occupèrent le pays. Aussitôt Yaġmurāsan prépara une expédition. L'ayant appris, l'émir partit dans sa direction : ils se rencontrèrent à Abū Salīṭ et les ʿAbd al-Wādides furent mis en déroute. Puis l'émir revenant à al-Maḳarmada, reçut la nouvelle que les ʿAbd al-Wādides étaient partis à son insu pour le Darʿa. Alors il gagna en toute hâte Siǧilmāsa, et les deux partis se rencontrèrent sous les murs de la ville, face à face, près de la porte dite Bāb Tāḥasnūnt. Yaġmurāsan fut battu et, déçu dans ses espérances, il retourna à Tlemcen. Les gens du Darʿa vinrent trouver l'émir et lui firent leur soumission. Alors il rentra à Fès et y fit un séjour de quelque durée. Puis il partit pour Salé ; mais, arrivé à Fanzāra, il rentra à Fès et y resta un certain temps ; après quoi, il décida d'aller attaquer les Arabes, et, au retour de cette expédition, il ressentit les premières atteintes de la maladie dont il mourut.

[f° 8 r°] A sa mort, survenue en 658/1260 (2), les Mérinides se divisèrent en deux partis : l'un proclama l'émir pieux, le guerrier pour la foi Abū Yūsuf ; l'autre, son neveu ʿUmar, fils d'Abū Yaḥyā. Les deux prétendants se réconcilièrent et tombèrent d'accord, mais cet accord dégénéra bientôt en scission. L'émir Abū Yūsuf, de Taza, se dirigea vers Fès et s'en rendit maître. ʿUmar mourut : le califat lui resta d'une façon ferme et son pouvoir fut effectif. Il prit Marrakech et soumit le Maġrib tout entier.

En 646/1248-49, il avait décidé de traverser le Détroit pour aller porter la guerre sainte en Espagne ; mais il fut désapprouvé par son frère Abū Bakr qui l'empêcha de mettre son projet à exécution et fit pour l'en dissuader appel au šaiḫ saint Yaʿḳūb b. Hārūn. L'émir y renonça, puis ce désir le reprit avec une telle force qu'il passa quatre fois la mer pour la guerre sainte, la première en 66?, la seconde en 673/1274-75, la troisième en 681/1282-83 et la quatrième en 68? : dans toutes ces expéditions il montra

(1) Sur la conquête de Siǧilmāsa et du pays du Darʿa par Abū Yaḥyā, cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, p. 197-98 ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 254 ; trad. IV, p. 43-44. Cf. aussi *aḏ-Ḏaḫīrat as-sanīya*, où les noms des chefs mérinides figurent avec des légères différences d'orthographe.

(2) Ici encore Ibn Marzūḳ est en retard de deux ans dans sa chronologie.

la sollicitude qu'il portait aux Musulmans et la force de sa puissance contre les Polythéistes. Les combats qu'il livra ainsi sont fort célèbres et renommés pour leur issue victorieuse. La bataille gagnée sur Don Nuño est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la relater en détail. Au total, Allāh illustra grâce à ce prince la religion dans le pays d'al-Andalus et rendit les Musulmans maîtres des hérétiques ; ils purent, par son secours et son aide, se maintenir solidement dans le pays, et, soutenus par lui, attaquer l'ennemi au cœur même de son territoire. Les rois d'al-Andalus Banu' l-Aḥmar, défenseurs de l'Islām dans ce pays, reconnurent le prix de son œuvre pie et firent suivre son nom de louanges pendant sa vie et après sa mort pour ses actions élogieuses, mais le sort « qui lui est réservé auprès d'Allāh est chose meilleure et plus durable ! (1) » Combien de monuments éleva-t-il, d'œuvres pieuses établit-il pour l'éternité ! — que l'agrément d'Allah s'étende sur lui ! — On le connaissait sous le nom de « Roi Dévot » et de « Sultan Guerrier pour la Foi ». Plusieurs personnes que j'ai connues m'ont raconté, et j'ai entendu le même détail rapporté par le Maulā (Abu 'l-Ḥasan) — Allāh lui fasse miséricorde ! — qu'il passait la nuit — Allāh l'agrée ! — à prier et à réciter le Coran ; et, quand il avait fait la prière du *ṣubḥ*, il se mettait à lire les *Futūḥ aš-Ša'm* (2) dans la mosquée qui se trouve au Vieux-Mašwar (3) : le Maître me montra même l'endroit exact de cette mosquée où il s'asseyait pour ces lectures. Avec cela, il jeûnait souvent et régulièrement et traitait avec bonté les murābiṭs et les hommes saints. Il a laissé pour ces vertus une réputation sans pareille. C'est lui qui fonda la Ville-Blanche Fès-la-Neuve, en fit un lieu habité et la choisit pour résidence pour lui et son armée, afin de séparer celle-ci des citadins de la ville de Fès . **[f° 8 v°]** Il bâtit, près d'Algeciras, al-Bunya, une ville semblable. C'est lui aussi qui fit édifier la médersa qui se trouve à Fès (4), sur la rive d'al-Ḳarawīyīn et, à ce que j'ai appris, jusque là les gens du Maġrib

(1) *Coran*, sūr. XXVIII, vers. 60 et sūr. XLII, vers. 34.

(2) Le roman historique sur la conquête de la Syrie par les Musulmans faussement attribué par les Arabes à al-Wāḳidī, †207 /823 : cf. Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, p. 136. Il a été publié au Caire en 1282 et 1309.

(3) Cette mosquée existe toujours à Fès. Elle porte aujourd'hui le nom de Ǧāmiʿ Mašwar ad-Dakākin.

(4) C'est-à-dire la médersa dite d'al-Ḥalfa'īyīn ou d'aṣ-Ṣaffārīn. Cf. *infra*, p. 29 et note 2.

n'avaient ni souvenir ni connaissance de pareille fondation dans leur pays. Il bâtit aussi dans cette ville l'hôpital et des zāwiyas. Il assigna aux mercenaires chrétiens de son armée un quartier où ils se trouvaient séparés des gens qui leur portaient de l'hostilité. C'est lui qui délivra Salé des mains des Chrétiens qui s'en étaient emparés et s'y étaient installés en maîtres. Dès qu'il fut averti de cette nouvelle, il quitta Fès (1) et arriva à Salé en deux nuits et deux jours ; il assiégea les Chrétiens qui durent quitter la ville en déroute, poursuivis par les Musulmans.

Ce sultan mourut — Allāh l'agrée ! — dans la ville qu'il avait fondée en dehors d'Algeciras, al-Bunya. Il avait alors envoyé au Maġrib son fils Abu Ya'ḳūb Yūsuf pour pacifier et inspecter le pays. Celui-ci fut proclamé — Allāh lui fasse miséricorde ! — et son règne illustre se prolongea jusqu'au moment où il fut tué, alors qu'il assiégeait Tlemcen, en 706/1306-07.

Nous n'avons présenté l'histoire des prédécesseurs de notre Maître Abu' l-Ḥasan que d'une façon résumée, car le but que nous nous sommes assigné dans ce livre est avant tout une monographie de la vie de ce prince.

II.

CHAPITRE XXXIV [f° 85 r°].

Les vizirs d'Abu 'l-Ḥasan.

Notre Imām — Allāh l'agrée ! — avait des vizirs qui suivaient son exemple et sa ligne de conduite : protégeant la religion et se gardant de se montrer injustes et oppresseurs, ils étaient pour lui les meilleurs des auxiliaires et veillaient à bien agir selon ses désirs. Parmi eux, il en est que j'ai connus pour avoir vécu de leur temps et dans leur société ; d'autres ont disparu avant l'époque où je m'attachai au service du prince — Allāh les agrée et leur fasse miséricorde ! —

J'ai donc eu pour contemporains et fréquenté ceux que je vais nommer :

(1) Les autres historiens disent que le sultan était à Taza quand lui parvint la nouvelle de la prise de Salé, ce qui est moins vraisemblable, si l'on tient pour exact le temps qu'on dit qu'il mit pour arriver sous les murs de la ville occupée par les Chrétiens.

pour commencer, celui qui porta officiellement le titre de cette dignité, titre qu'on lui donna toujours en lui adressant la parole, *Abū Ṯābit ʿĀmir b. Fatḥ Allāh* (1), qui grandit avec les princes du sang et fut élevé aux frais de la maison royale, comme auparavant son père. Ce dernier avait joui d'un haut rang auprès du Roi Pieux le Maître Abū Yūsuf le Combattant pour la Foi : c'était l'un des sabres d'Allāh dégainés contre les infidèles, et il comptait parmi les plus renommés pour leur bravoure et leur intrépidité (2). Son fils fut élevé au service de notre Maître Abū Saʿīd — Allāh étende sur lui sa miséricorde ! — et avait libre accès auprès de lui ; il était au courant, à l'exclusion de tout autre, des secrets du monarque et de ses projets politiques. A l'approche de sa mort, ce sultan le recommanda à notre Imām, comme il a été dit plus haut. Il le promut alors à la charge de vizir. Il y excella, faisant preuve d'un caractère aimable, d'une âme intègre, d'un esprit magnanime, d'une noblesse digne des Barmakides. Il avait une belle écriture, excellait dans l'art épistolaire et pouvait faire appel de mémoire à des citations littéraires. Il tenait ses auditeurs sous le charme de ses récits et de sa conversation, était brillant et spirituel et savait plaisanter avec grâce ; ses libéralités étaient nombreuses et sa magnificence, grande. Il traitait avec honneur les savants, avec respect les hommes saints, il rendait aux chorfa les hommages dus à leur naissance et savait montrer des égards aux lettrés. Il avait une dévotion toute spéciale pour de grands saints tels que Saiyīdī Abū Zaid al-Hazmīrī (3), Abū ʿAbd Allāh Ibn Tīǧlāt al-Marrākušī (4) et leurs pairs. C'était

(1) Cf. Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 73 et note 6, p. 76 et références citées. Son nom était exactement Abū Ṯābit ʿĀmir b. Fatḥ Allāh b. ʿUmar b. Muḥammad as-Sadrātī.

(2) Cf. Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 61 et note 3, et références citées. Cf. aussi *aḏ-Ḏaḫīrat as-sanīya*, p. 95, 154, 186.

(3) Sur ce personnage, qui s'appelait exactement Abū Zaid ʿAbd ar-Raḥmān b. ʿAbd al-Karīm al-Hazmīrī et mourut à Fès en 706 ou 707 (1306-1308), laissant, comme son frère Abū ʿAbd Allāh Muḥammad, un grand renom de sainteté, cf. mes *Historiens des Chorfa*, p. 223 et note 3 et références citées.

(4) On connaissait sous ce nom, au complet Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Muḥammad b. ʿAbd Allāh Ibn Tīǧlāt al-Hazmīrī al-Marrākušī, l'auteur d'un recueil de *manāḳib* sur les deux saints dont il a été question à la note précédente : l'*Aṯmad al-ʿainain wa-nuzhat an-nāḏirīn fī manāḳib al-aḫūwain al-Hazmīrīyain*. Cf. mes *Historiens des Chorfa*, p. 223-24. Nous avons maintenant une indication assez précise,

l'un des vizirs traités avec le plus de considération par le prince et le premier de ses confidents ; il ratifiait de son seing les dépenses publiques, présentait les plaintes au sultan et faisait exécuter ses jugements. Il savait traiter convenablement les puissants, sévir contre les mauvais, faire preuve de jugement et de décision et prêter attention aux petites questions comme aux grandes. Il mourut martyr — Allāh lui fasse miséricorde ! — à la bataille de Tarifa (1).

Le vizir illustre, ancien au service du prince, sincère dans ses paroles, de noble généalogie, haut placé, *Abū Muǧāhid Ġāzī Ibn al-Ka's* (2) (ce dernier terme (la coupe), surnom ou plutôt prénom de sa mère) (3). Il fut élevé avec notre Maître — Allāh fasse à l'un et à l'autre miséricorde ! —, fut spécialement attaché à son service et se distingua auprès de lui. Il était énergique, [**f° 85 v°**] attentif à l'exécution des ordres royaux et il déployait une grande activité dans ses fonctions. On le respectait ; il inspirait de la crainte et était peu enclin à la plaisanterie. Clairvoyant, sévère dans ses ordres, il ne faisait nul cas du moindre reproche à l'égard d'Allāh et de son maître ; sûr, strictement honnête, chaste, il épargnait les deniers publics. Plein de respect pour le prince, il prenait le premier la parole en sa présence et à sa place, dans le sens qu'il savait être le bon, surtout quand son maître avait à faire une réponse négative, qu'il n'eût pu prononcer sans quelque gêne. Il témoignait de la vénération aux gens d'Allāh, mais était dur et violent avec les gouverneurs et les fonctionnaires injustes, avait la parole aiguisée et apparaissait à la fois facile et difficile. Il était courageux et parfait cavalier. Investi de la charge de vizir, il en put supporter le fardeau et s'en montra digne. Il ne cessa — Allāh lui fasse miséricorde ! — de la

grâce au *Musnad*, sur l'époque de la vie de ce personnage, dont on ne savait rien jusqu'ici, mais qui paraît avoir joui, à en croire Ibn Marzūḳ, d'une certaine notoriété au XIVe siècle, dans son pays.

(1) Elle eut lieu au début de l'année 741 (1340 de J.-C.). On voit par le nombre des vizirs qui y trouvèrent la mort qu'elle fut un sanglant échec pour les Mérinides. Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 387, trad. IV, p. 232-33 ; az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, Tunis, 1289, p. 62 ; trad. E. Fagnan, *Chronique des Almohades et des Ḥafçides*, Constantine, 1895, p. 113.

(2) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 521, trad., IV, p. 433 et Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 76 et note 5. Son nom complet était Abū Muǧāhid Ġāzī b. Yaḥyā b. Idrīs b. al-Ka's al-Wartāǧinnī.

(3) Il semble plutôt qu'il s'agisse de son arrière-grand'mère paternelle.

conserver jusqu'au jour où il trouva la mort en martyr à la bataille de Tarifa — Allāh très Haut l'avantage et lui accorde sa grâce ! —

Abū Ḥarakāt ʿAskar b. Ṭalḥa b. Tāḥaḍrīt (ce dernier mot, surnom ou plutôt prénom de sa grand'mère paternelle) (1) *al-Wartāǧinnī* (2). Il fut élevé au vizirat après la bataille de Tarifa et partagea cette charge avec l'homme de confiance des Mérinides et leur intime, Abū Ḥassūn ʿAllāl, le conseiller particulier consulté en toute circonstance, en compagnie d'Abū Zaiyān ʿArīf b. Yaḥyā (3). Quand il fut nommé, « il prit l'arc comme s'il l'avait taillé lui-même (4) » et supporta le fardeau de sa charge avec aisance, dignité et compétence. Mais il voulut arriver au sommet par le haut et à peine investi, il fit comme s'il l'était depuis longtemps. Il se contenta de ses propres avis et ne se tourna point vers ses pairs pour leur demander conseil. Il traita avec sévérité les gouverneurs, s'attacha à leur faire présenter des comptes et à exiger d'eux des versements : c'est que lui-même auparavant avait été leur collègue ! De cette façon, il mit de l'ordre dans les finances, mais il sortit des bornes de l'impartialité, devint orgueilleux et fier pour ceux qui s'étaient employé à le faire nommer vizir et répondit à leur sympathie par de la haine ouverte ; il fut ébloui par le rang qu'il occupait et s'enorgueillit de sa dignité ; son indépendance et sa suffisance l'entraînèrent sur une pente glissante. Il croyait persuader à notre Maître qu'il

(1) Mot arabe berbérisé : « la citadine ». Lorsqu'un personnage élevé dans une ville venait se fixer parmi des Berbères, ceux-ci lui donnaient le surnom d'*āḥaḍrī* = ar. حضري (ce fut le cas de l'Almohade ʿAbd al-Wāḥid aš-Šarḳī, compagnon du Mahdī Ibn Tūmart). Le féminin berbère de cet adjectif est bien régulièrement *tāḥaḍrīt*. — Il est intéressant de noter que les deux grandes familles mérinides de la branche des Banū Wartāǧin avaient pris chacune pour nom de famille celui d'une femme de leur ascendance, et non d'un homme. — Rappelons enfin que le sultan Abu 'l-Ḥasan donna à l'une de ses filles le prénom de Ḥaḍrīya : cf. Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 76.

(2) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 389, trad., IV, p. 235 et Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 77, et note 1.

(3) Sur ces deux personnages, cf. *infra*, p. 15. Le surnom de ثقة « homme de confiance », est également appliqué à ce ʿAllāl par Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 76. Cf. aussi E. Lévi-Provençal, in *Journal Asiatique*, oct.-déc., 1923, p. 246 et note 2.

(4) Réminiscence d'un proverbe arabe : اعطِ القوس باريها « donne l'arc à celui qui l'a taillé », c'est-à-dire « pour tes actions prends l'aide des gens compétents ». Cf. al-Maidānī, *Maǧmaʿ al-amṯāl*, le Caire, 1310, t. I, p. 313 ; G. W. Freytag, *Arabum Proverbia*, Bonnae, 1839, t. II, p. 98.

agissait ainsi au mieux et s'imaginait qu'entre lui et le souverain, il n'y avait plus personne pour présenter ses actes sous leur mauvais jour et mettre à mal ses efforts. Alors il courut comme un cheval dont on lâche la bride et tomba dans des actes désapprouvés par le pouvoir et le gouvernement : en effet, il conclut de lui-même des alliances avec des souverains étrangers, en espérant qu'il en serait félicité, que sa considération ne pourrait qu'y trouver un appoint. Mais son effort demeura vain et l'arrêt qu'avait décrété Allāh s'accomplit. Il fut arrêté à son retour de la Rive d'al-Andalus, au temps du siège d'Algeciras, et resta emprisonné sous un régime de faveur jusqu'au moment où, dirigé sur Tlemcen, il y demeura un certain temps en captivité. Puis il fut relâché, mais il ne recouvra pas sa charge de vizir et mourut dans ces conditions. Au demeurant, des qualités non pareilles étaient réunies en cet homme : supériorité, grande intelligence, souci d'épargne, savoir remarquable, finesse, habileté, grande générosité ; [**f° 86 r°**] il veillait avec un soin jaloux au respect dû à son maître et à justifier ses décisions. Le faḳīh, homme de confiance, véridique, excellent Abu 'l-Ḥasan Ibn Saʿūd (1) m'a raconté qu'au temps où ce vizir était à Gibraltar, il préparait, au moment où l'on s'apprêtait à distribuer la solde des troupes, une somme considérable de son propre bien ; si quelqu'un, méritant une augmentation ou une gratification, se plaignait d'être trop peu payé, il lui faisait un don personnel en l'avertissant qu'il était prélevé sur le trésor royal ; et s'il voyait quelqu'un se distinguer par son courage et sa bravoure, il lui faisait de même un présent et le traitait avec faveur ; une fois le paiement de la solde terminé, il avait versé de ses propres deniers des sommes importantes — qu'Allāh lui en procure l'avantage ! — Mais il manqua de sens politique et ne sut pas bien diriger sa barque.

Le vizir sincère et vertueux *Abū Sirḥān Masʿūd b. ʿUmar al-Fūdūdī* (2). Il appartenait à une famille de vizirs (3) et notre Maître — Allāh l'agrée ! — l'éleva à la même dignité après la bataille de Tarifa. Il déployait — Allāh

(1) Sur ce personnage, secrétaire d'Abu 'l-Ḥasan, cf. *infra*, p. 20 et n. 5.

(2) Ce personnage est également nommé parmi les vizirs d'Abu 'l-Ḥasan par Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 77.

(3) En effet, son père ʿUmar b. Mūsā b. ʿImrān al-Fūdūdī est compté par Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 72-73, parmi les vizirs d'Abū Saʿīd. Cf. aussi *ibid.*, p. xv.

lui fasse miséricorde ! — de l'activité dans la limite de ses attributions, mais sans les dépasser et sans s'associer à ceux qui manquaient aux devoirs de leur charge. Il faisait preuve de simplicité en toutes circonstances, était éloigné de toute ruse, dénué de toute tromperie ; c'était un homme de confiance, sûr, sans la moindre affectation, pudique, religieux, gardien fidèle des secrets ; il ignorait le mal et ne connaissait que le bien ; il présentait les plaintes à son maître et ne jugeait que dans les cas où les autres restaient en suspens ; il réprouvait l'injustice. Son vizirat se poursuivit jusqu'à sa mort, qui survint à Tunis, de mon temps, probablement au cours de l'épidémie de peste (1). Mais je n'ai pu à l'heure actuelle préciser la date exacte de sa mort, ni l'endroit de la ville où elle se produisit — Allāh lui fasse miséricorde ! —

Le vizir *Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. al-ʿAbbās b. Tāḥadrīt* (2), cousin de ʿAskar. Il fut élevé au vizirat et le conserva jusqu'à la mort de notre Maître — Allāh l'agrée ! — Cet homme avait eu une conduite digne d'éloges à Algeciras. Quand notre Maître l'investit de cette charge, il ne put en supporter le fardeau ni se montrer à la hauteur de sa tâche. Cela se passait au moment de notre voyage à Tunis (3). Il ne vint que plus tard nous rejoindre, avec l'un des fils de notre Maître, Abū ʿĀmir ʿAbd Allāh (4), le plus jeune. C'était un homme franc, généreux ; on pouvait lui confier des secrets. Il finit par mourir sous le règne de notre Maître Abū Sālim (5), du moins à ce que je pense. Mais Allāh sait mieux ce qui en fut !

Le vizir excellent *Abū Zaid ʿAbd ar-Raḥmān b. ʿAlī b. Māsāi al-Fūdūdī* (6), surnommé *Raḥḥū*, de la famille des Banū Fūdūd. Il fut d'abord

(1) Il s'agit de la grande peste noire qui sévit à Tunis en 749/1348-49 et de laquelle périrent ʿAbd al-Muhaimin al-Ḥaḍramī et le père d'Ibn Ḫaldūn. Cf. Ibn Ḫaldūn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, I, p. xxix.

(2) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 389, trad. IV., p. 235. Ibn al-Aḥmar ne le cite pas dans sa *Rauḍat an-nisrīn* : cf. p. 77, note 1.

(3) C'est-à-dire en ǧumādā II 748/septembre 1347.

(4) Le fils d'Abu 'l-Ḥasan, qui ne régna pas. Il est cité par Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 76.

(5) C'est-à-dire entre 760 et 762 (1359-1361).

(6) Le nom de ce personnage ne figurait pas sur les autres chroniques parmi ceux des vizirs d'Abu 'l-Ḥasan. Mais on est renseigné par Ibn Ḫaldūn et Ibn al-Aḥmar sur trois de ses fils, ʿUmar, Mahdī et surtout Masʿūd, qui fut vizir des derniers sultans mérinides et sur lequel cf. notamment *Rauḍat an-nisrīn*, p. 89 et note 4, 95 et note 3.

vizir du fils du sultan, Abū ʿAbd ar-Raḥmān Yaʿḳūb (1). Puis il fut nommé vizir par notre Maître, mais il mourut bientôt. C'était un homme de bien, réservé, excellent, facile, doux, généreux, de belle prestance et de bon caractère, plein de timidité et de modestie. Notre Maître — Allāh l'agrée ! — l'honorait et le traitait avec égards — Allāh lui fasse miséricorde ! —

Le vizir plein de mérites, excellent, savant, *Abū ʿImrān Mūsā b. Ibrāhīm b. ʿĪsā al-Yarnīyānī* (2), vizir fils de vizir (3). Il fut élevé aux côtés [**fº 86 vº**] de notre défunt Maître et s'attacha particulièrement à lui dès son enfance. Il ne cessa d'aspirer à cette dignité et d'attendre d'en être investi, comme il en avait reçu la promesse. Notre Maître — Allāh l'agrée ! — pendant ce temps lui confia des emplois relevant du vizirat, mais sans le nommer effectivement vizir et sans lui en délivrer le titre, alors qu'il lui en avait donné les attributions, jusqu'au moment où il fut enfin investi de la charge. Il la remplit comme quelqu'un qui la connaissait depuis le berceau et y fit preuve d'une entière compétence. Il était très attentif et habile, savait trancher les cas difficiles et juger, avait un caractère généreux et noble. Mais il fut frappé par les malheurs du temps et les épreuves de l'adversité (4), et, bien qu'il ait reçu des marques de sympathie, il fut perdu par la jalousie de ses pairs, encore qu'il se fût montré le meilleur des vizirs. (Je ne sais pas encore avec certitude s'il fut officiellement vizir et apaisa sa soif d'ambition, sut se montrer satisfait et rester tranquille, ce qui est la fin et le but de quiconque tient à sa sécurité.)

Parmi ceux que je n'ai pas signalés tout à l'heure et qui aurait dû l'être plus haut, se trouve mon contemporain le vizir, homme de bien,

(1) Cité au nombre des fils d'Abu 'l-Ḥasan, avec la *kunya* d'Abū ʿAbd ar-Raḥīm, par Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 76. Il se distingua au siège de Tlemcen en 737/1337, mais voulant se déclarer indépendant et ayant vu son projet déjoué, il s'évada ; mais il fut pris par l'émir des Zuġba qui le rendit à son père, et emprisonné à Oudjda. Ayant pris la fuite en 742/1341-42, il fut poursuivi par ʿAllāl et fut tué. Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, I, p. 380 ; trad. IV, p. 222 sqq.

(2) Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 389, trad. IV, p. 235 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 77 et n. 2.

(3) Son père Ibrāhīm fut en effet vizir d'Abū Ṯābit, d'Abu 'r-Rabīʿ et d'Abū Saʿīd. Cf. surtout Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 69 et note 3 ; 71-73 et note 4.

(4) Sans doute allusion à la défaite du corps commandé par ce général devant Algeciras.

de confiance et de religion, *Abū ʿAlī Ḥassūn b. ʿAbd an-Nūr* (1). Il appartenait aux Ḥašam, qui ont compté des vizirs dès l'origine de la dynastie et ont exercé les premiers des commandements dans l'empire mérinide (2). Il avait une très grande modestie, la meilleure conduite, le caractère le plus doux, le plus grand respect pour les gens de bien. Il parlait fort peu et gardait souvent le silence. Il prêtait la plus grande attention aux observations de notre Maître. Je ne pense pas qu'il ait jamais pris la parole le premier dans une conversation ni composé une allocution. Il était connu pour sa foi, sa chasteté, sa sincérité et son honnêteté. Il mourut — Allāh lui fasse miséricorde ! — comme j'ai tout lieu de le penser, au cours de l'expédition d'Alger (3). Mais Allāh sait mieux la vérité !

Le vizir célèbre et obéi *Abū Muʿarraf Muḥammad b. Yaḥyātan al-ʿAsrī* (4), serviteur de notre Maître Abū Saʿīd, son intime et son esclave considéré. Cet homme était ferme, courageux, rude, grossier, généreux et dur. Notre Maître — Allāh l'agrée ! — l'employait dans les circonstances où un tel caractère était nécessaire. Puis il lui donna des gouvernements et des commandements militaires. Mais lorsque son injustice fut évidente et que le sultan découvrit ses tendances à la tyrannie et à l'oppression, il le révoqua, lui supprima sa charge et l'astreignit à séjourner près de lui-même, pour le faire travailler sous ses yeux. Ensuite, il lui redonna le titre de vizir, en fait, dans les lettres qu'il lui envoyait ou en lui adressant la parole, pour sa conduite lorsqu'il sut échapper à la trahison des Arabes et aux embûches des Aulād Abi 'l-Lail, qui avaient projeté de lui ravir l'émir ʿUmar qu'il ramenait prisonnier : cet épisode est bien connu (5). Il fut donc investi du vizirat et élevé au rang correspondant. Sa vie se prolongea, jusqu'à ce qu'il mourût, sous le règne du Maulā Abū ʿInān, dans un état de dénuement et de misère : il était en effet retombé dans son

(1) Je ne trouve le nom de ce personnage cité nulle part ailleurs.

(2) Sur la branche des Ḥašam sous les Mérinides, cf. Georges Marçais, in *Rauḍat an-nisrīn*, p. xv-xvi et 61, note 6.

(3) En 736/1335-36.

(4) Cité par Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 77, comme vizir d'Abu 'l-Ḥasan, avec l'ethnique d'al-Aurī (ou plutôt al-Aurabī). Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, 399-400 ; trad. p. 249-50, l'appelle Ḥammū b. Yaḥyā al-ʿUšrī. Il fut général d'un corps mérinide devant Bougie en 747/1347.

(5) Cf. Ibn Ḫaldūn, *loc. cit.* ; az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, p. 68 ; trad., p. 123-124.

injustice, qui lui valut [f° 87 r°] sa chute du pouvoir et la pauvreté. Veuille Allāh nous préserver d'une mauvaise fin ! C'était le plus violent des hommes, et, en même temps, il se montrait généreux ! On disait de lui : *an-nahhāb al-wahhāb*, « celui qui pille et celui qui donne ! » Mais plût au ciel qu'il n'eût ni donné ni pillé! « Tes bienfaits, ô temps, sont rabaissés par le mal qu'il fit! (1) »

Parmi ceux qui ambitionnaient cette dignité, prétendant que notre Maître l'en avait investi à la suite d'une promesse antérieure et ne cessant d'y aspirer et de la désirer avidement, est *Abū Muḥammad ʿAbd Allāh b. ʿAlī b. Saʿīd al-Yābānī* (2). Il fut élevé aux côtés de notre Maître — Allāh l'agrée ! — dans sa faveur et à son service. Il le nomma vizir de son fils le bien doué et très fortuné Abū ʿAlī an-Nāṣir (3) — Allāh l'agrée ! — Les qualités ne lui manquaient pas : une bonne nature, de belles dispositions, de la prestance ; il avait bon caractère, était excellent, généreux, habile, vigilant, sérieux, plein de crainte du prince et se hâtait d'exécuter ses ordres. Il fut préposé au gouvernement de Ceuta. Il prétendait que notre Maître, en prenant congé de lui, l'investit de cette charge et lui en donna le titre. Mais, à ce que j'ai appris, il n'en fut pas ainsi. Par la suite, il fut vizir du Maulā Abū ʿInān — Allāh lui fasse miséricorde ! — puis, pris de démence, il entra en même qualité au service d'une autre dynastie. Le Maulā Abū Sālim lui en tint rigueur et ne lui rendit pas sa dignité. Il mourut, alors que sa santé paraissait encore bonne, laissant pour se livrer à des méfaits, commettre des crimes et déclarer licites les actes prohibés son fils ʿUmar (4) : qu'Allāh le repousse aux recoins de l'enfer, lui réserve le plus cruel châtiment et inscrive pour notre Maître (5) qui le fit périr

(1) Cette dernière phrase forme dans le texte arabe un hémistiche de vers de mètre *kāmil*.

(2) Sur ce personnage, plus connu comme vizir d'Abū ʿInān et qui mourut en 760/1359, cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 414, 438-39, 449, 463 ; trad. IV, p. 276, 310-12, 326, 349 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 82 et note 1.

(3) On ne connaît pas de fils d'Abu'l-Ḥasan qui ait porté ce nom. Peut-être l'auteur veut-il parler du fils d'Abū Saʿīd, Abū ʿAlī ʿUmar, mais qui eut comme vizir, d'après Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 357 ; trad. IV, p. 191, Ibrāhīm b. ʿIsā al-Yarnīyānī.

(4) Celui-là même qui fit assassiner le sultan Abū Sālim et emprisonner Ibn Marzūḳ. Cf. *supra*, p. VIII ; Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 463-70 ; 477-79 ; trad. IV, p. 349-59 ; 369-72 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 88 et note 2 ; 89 et note 3 ; 90 et note 2.

(5) Ce passage a sans doute été ajouté après coup par Ibn Marzūḳ. Le « Maulā » dont il est question ici est le sultan Abū Fāris ʿAbd al-ʿAzīz Ier, qui fit assassiner ʿUmar al-Yābānī en 768/1367.

une immense récompense et une magnifique rétribution, en considération de Muḥammad, son prophète noble !

Celui qui occupa auprès d'Abu 'l-Ḥasan le rang d'un fils très noble et d'un ami très cher, à qui il ne cachait nulle question, ne la traitant pas sans lui et ne s'isolant qu'en sa compagnie pour la résoudre, le tenant au courant de ses affaires privées et lui permettant d'entrer auprès de lui à toute heure ; celui qui fut chargé de l'éducation des jeunes princes et de la direction des grands ; celui qui, parmi les enfants et les jeunes gens de la famille royale, les vizirs, les gens de la cour, les secrétaires, les prévôts, les intimes et les fidèles, jouissait d'une situation éminente et élevée entre toutes, fut *Abū Ḥassūn ʿAllāl b. Muḥammad al-Haskūrī* (1), le compagnon d'enfance estimé et l'ami de choix des princes mérinides. Quand les vizirs se présentaient, il était à leur tête ; quand se rassemblaient les courtisans, il était la perle du milieu de leur collier. Il acquit sous le règne du sultan un prestige auquel nul autre avant lui n'avait atteint ; personne n'obtint une telle considération de la part de ses maîtres. Sa vie se passa dans ces honneurs, auxquels ses paroles et ses actes contribuèrent à le maintenir. Il eut tout le crédit et toute la confiance que l'on puisse désirer et parvint à la situation qui lui avait été promise par son maître Abū Yaʿḳūb.

Quelqu'un qui était traité par notre défunt Maître comme un compagnon et un ami, pour qui le souverain se départait de toute manière cérémonieuse [**f° 87 v°**] fut le šaiḫ excellent, pur et noble *Abū Zaiyān ʿArīf b. Yaḥyā b. ʿUṯmān as-Suwaidī az-Zuġbī* (2), doué de perfection et des qualités que l'on cite en proverbe. Personne, à ce que je sais, n'eut une félicité ni une chance plus grandes parmi ses semblables. Dieu le couvrit de son affection, lui accorda sur la terre les meilleures satisfactions et le revêtit

(1) ʿAllāl b. Muḥammad b. Āmaṣmūd al-Haskūrī ne fut jamais vizir, mais simplement le confident (*ṯiḳa*) d'Abu 'l-Ḥasan et peut-être son chambellan (*ḥāǧib*), à en croire Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 406, 425 ; trad., IV, p. 264, 291. Mais la *Rauḍat an-nisrīn* ne le cite pas parmi les membres du maḫzen de ce sultan. — Son fils Yaḥyā fut vizir d'Abū Fāris ʿAbd al-ʿAzīz al-Muntaṣir II. Cf. Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 102.

(2) C'était l'émir des Suwaid, dont le rôle sous les Mérinides a été étudié en détail par G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI*e *au XIV*e *siècle*, Paris, 1914, p. 258-260 et à l'index.

de la robe de la fortune. Personne ne savait parler comme lui ; à son physique agréable s'ajoutaient les plus belles qualités morales. Le trait que je vais rapporter en va donner l'idée : J'ai entendu notre šaiẖ, le faḳīh, le ḳāḍī très juste, le prédicateur Abū ʿAbd Allāh Ibn ʿAbd ar-Razzāḳ (1) dire pendant la maladie dont il mourut : « J'aurais aimé rencontrer Allāh en ayant l'actif de ʿArīf ! — Un tel que toi dire cela ! » lui répondit-on. - « Oui ! » reprit-il. « J'ai vécu dans l'entourage du sultan Abū Saʿīd et de son fils le Maulā Abu 'l-Ḥasan et je n'ai jamais vu faire quelque chose de bien sans que ʿArīf en fût le promoteur, ou écarter quelque calamité sans qu'il y prît la première part ! » Et il disait vrai ! Je prétends comme lui ne l'avoir jamais entendu dire un mot qui ne fût pour provoquer un bien ou repousser un mal. Il avait un talent de médiateur et la moindre affaire lui donnait l'occasion de montrer sa compétence. Notre Maître ne lui cachait rien de ses projets, de petite ou de grande importance. Avec cela, ʿArīf l'égayait, lui faisait des traits d'esprit et savait des anecdotes qu'il lui répétait pour le distraire. Quand il devinait son maître contrarié ou voyait sur son visage des signes de colère à quelque sujet, il s'ingéniait à trouver une diversion à sa mauvaise humeur en citant un trait d'esprit bien amené, bien présenté et avec d'heureuses transitions : on lui en savait le plus grand gré. Les liens les plus sincères nous unissaient l'un à l'autre. Il m'avait fait promettre au nom de notre amitié et de notre affection réciproques que le premier des deux qui mourrait assisterait l'autre à ses derniers moments. Et il en fut ainsi : il s'éteignit dans mes bras, en des circonstances étonnantes que je rapporterais ici si je ne craignais pas d'être long, à Salé, pendant un déplacement du Maulā Abū ʿInān. Il fut enterré, selon son désir, auprès de son ami le Maulā Abu 'l-Ḥasan (2), en 755 /1354 (3). Allāh leur fasse à tous deux

(1) Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. ʿAlī b. ʿAbd ar-Razzāḳ al-Ǧazūlī, surnommé Ibn Abī Ḥāǧǧ al-Fāsī fut ḳāḍī de Fès sous les règnes d'Abū Saʿīd et d'Abu 'l-Ḥasan, eut pour élève Ibn Marzūḳ et Ibn Ḫaldūn et mourut à Fès en 758 /1356-57. Cf. Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧadwat al-iḳtibās*, p. 143 ; Aḥmad Bābā, *Nail al-ibtihāǧ*, p. 249 ; al-Kattānī, *Salwat al-anfās*, III, p. 247-276, qui consacre deux notices à ce même personnage. Cf. aussi Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 372 ; trad., IV, p. 210 ; Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 78 et note 6.

(2) Donc à la nécropole mérinide de Chella, près de Rabat. Ce renseignement semble inédit.

(3) Une glose en marge du manuscrit porte : « Plutôt 758 /1357. »

miséricorde ! Il laissa un fils digne de lui, qui reprit sa conduite et suivit son exemple (1). Allāh lui assure son aide !

Contentons-nous pour ce chapitre du choix que nous venons de faire et des renseignements que nous avons fournis. C'est Allāh qui nous demandera des comptes : quel excellent mandataire !

III.

Les secrétaires d'Abu 'l-Ḥasan.

[f° 89 r°] *Deuxième Section* du Chapitre XXXVI. *Les secrétaires* de notre Imām — Allāh l'agrée ! — *chargés de la correspondance au départ et à l'arrivée* (2).

Jamais roi n'arriva à rassembler un corps de secrétaires de pareille qualité. Celui qui avait procuration du souverain pour écrire le paraphe (*'alāma*) (3), était le chef de la secrétairerie d'État et mériterait d'être dépeint comme le point de mire et la merveille de son siècle, le šaiḫ de son temps et l'imām de son époque, fut *Abū Muḥammad 'Abd al-Muhaimin*, dont il a été parlé plus haut **[f° 89 v°]** à propos des savants de la capitale (4),

Citons de façon résumée les principaux de cette catégorie, car en rendant par le détail hommage à leurs mérites et en rapportant leurs productions poétiques les plus goûtées, nous sortirions des bornes que nous nous sommes tracées ; or, nous n'avons d'autre dessein que de mettre en vedette les qualités se rattachant spécialement à la personne royale. Si un lecteur me dit qu'en mentionnant ses vizirs et ses familiers, je me suis écarté de ce but, je lui répondrai qu'au contraire, dans cette énumération, on peut trouver des indices de la splendeur du royaume du monarque et de la gloire de son règne : car un roi vaut par son entourage.

(1) Sur ce Wānzammar fils de 'Arīf, cf. principalement G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie*, à l'index.

(2) Cf. *supra*, p. XIV.

(3) Sur la définition de la *'alāma*, cf. Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, II, 164 *b*, avec référence aux *Prolégomènes* d'Ibn Ḫaldūn. Cf. aussi Henry de Castries, *Les signes de validation des Chérifs saadiens*, in *Hespéris*, tome I, 1921, p. 236 sqq.

(4) Cf. *supra*, p. XIII et note 5.

Voici les secrétaires qui jouirent de son estime et que j'ai connus et fréquentés :

Le faḳīh *Abū Muḥammad ʿAbd Allāh al-Mursī as-Sabtī*, homme remarquable, savant, capable, apprécié, excellent poète, de caractère généreux, d'âme pure, de physique agréable, entouré d'estime. Il fut secrétaire pour les souverains de l'Occident, jusqu'au moment où il vint résider dans la capitale. Il était versé dans plusieurs sciences.

Le faḳīh *Abū Zaid ʿAbd ar-Raḥmān b. Muḥammad Ibn al-Ašḳar al-Fāsī* (1), originaire de Fès. C'était un secrétaire distingué, un lettré et un poète ; il était versé dans plusieurs sciences et occupait une situation en vue. Il fut l'élève du professeur Ibn Aǧurrūm (2) et d'un certain nombre d'autres maîtres. Il excellait dans l'art épistolaire et la composition poétique, et partageait avec le faḳīh éminent *Abū ʿAlī Ibn Tadrārt* la rédaction des lettres adressées aux rois et de celles du même ordre. Il était estimé, se tenait sur la réserve sauf quand il le fallait, avait de la religion et du cœur. Il connaissait l'histoire et la chronologie. Il fut secrétaire, de même que son fils *ʿAbd al-ʿAzīz* et conserva ce poste jusqu'à sa mort qui survint à Fès la bien gardée.

Le faḳīh versé dans les sciences religieuses et les sciences exactes, l'excellent, le médecin, le lettré, le botaniste de marque *Abu 'l-ʿAbbās Aḥmad b. Šuʿaib*, l'un des hommes éminents de son temps. Il était remarquable dans la récitation des vers et le premier dans les sciences exactes ; sa connaissance des arbres et des plantes était unique. Il avait une belle écriture et un style remarquable. Notre Maître — Allāh l'agrée ! — lui

(1) C'est probablement son neveu Abu 'l-Ḥusain b. Aḥmad Ibn al-Ašḳar, inspecteur des biens de mainmorte à Fès sous Abū ʿInān, dont le nom figure sur l'inscription de fondation de la Madrasa Abū ʿInānīya, publiée par A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 287. Quant à Aḥmad b. Muḥammad Ibn al-Ašḳar aṣ-Ṣanhāǧī, père du précédent et frère du secrétaire qui nous occupe, il occupait la même fonction d'inspecteur des ḥubūs sous Abu 'l-Ḥasan, d'après al-Ǧazna'ī, *Zahrat al-ās*, éd. et trad. A. Bel, Alger, 1923, p. 148 et note 1.

(2) L'auteur du célèbre traité de grammaire abrégé qui porte son nom. Il s'appelait exactement Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Muḥammad b. Dāwūd aṣ-Ṣanhāǧī, dit Ibn Aǧurrūm (cf. berb. *agurram* « homme saint, ascète »). Il naquit à Ṣofrū en 672 /1273-74 et mourut à Fès en 723 /1322. Cf. Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧadwat al-iḳtibās*, p. 138 ; as-Suyūṭī, *Buġyat al-wuʿāt*, Caire, 1326, p. 102 ; al-Kattānī, *Salwat al-anfās*, II, p. 112 ; Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 237-38 ; Ben Cheneb, *Idjâza*, § 206, p. 232-33 ; le même, in *Encyclopédie de l'Islām*, II, p. 380-82.

témoigna de l'antipathie à la suite d'une circonstance sur la vérité de laquelle Allāh est le mieux renseigné ; il n'avait pourtant aucun signe extérieur qui montrât de sa part un manquement au dogme. Je l'ai moi-même souvent sondé, entretenu et mis à l'épreuve sur la science divine, et, par Allāh ! je n'ai jamais obtenu de lui que des réponses de l'orthodoxie la plus satisfaisante. Allāh détourne de nous et de lui son châtiment et nous pardonne à tous, par sa grâce et sa miséricorde ! Au total, c'était un savant de premier ordre.

Le faḳīh, l'imām, le voyageur, l'homme d'élite et de premier rang, le traditionniste, le rapporteur de *ḥadīṯ*, le très savant *Abū Isḥāḳ Ibrāhīm b. ʿAbd Allāh Ibn al-Ḥāǧǧ an-Namīrī* (1), le savant de son époque, le traditionniste de son temps et le *ḥāfiḍ* de son siècle. Il fut nommé secrétaire quand il vint de Constantine à Fès, où il avait été appelé. Il était alors secrétaire de l'émir Abū ʿAbd Allāh (2), fils de l'émir des croyants Abū Yaḥyā. Il se montra l'égal des plus grands savants, des imāms de la capitale et des premiers **[fo 90 ro]** parmi les secrétaires. C'était un poète de grand talent et il était très versé sur les poètes arabes, antéislāmiques et postislāmiques. Il composa des ouvrages nombreux et des travaux utiles. Il a écrit une *riḥla* où sont relatés ses nombreux voyages, et fait des ouvrages sur diverses sciences. Il resta secrétaire jusqu'à son départ pour le pèlerinage. A son retour, il donna sa démission. Ensuite, il fut pris par le Maulā Abū ʿInān et placé à la tête des secrétaires pour la correspondance confidentielle, au moment où fut disgrâcié le secrétaire, l'excellent, le faḳīh, Abu 'l-Ḳāsim Ibn Riḍwān. Puis il entra dans son pays et fut nommé ḳāḍī du territoire de sa ville (Grenade), où il se trouve encore.

(1) Il naquit à Grenade en 713/1313. Après avoir été employé comme secrétaire à la cour naṣrite, il partit pour le pèlerinage, et à son retour fit un séjour en Ifrīḳīya et à Bougie, où il fut employé aux mêmes fonctions. Puis invité à venir à Fès par Abu 'l-Ḥasan, il y resta un certain temps, repartit en Orient, fit une retraite à Tlemcen au sanctuaire d'Abū Madyan. Il finit par rentrer à Grenade, dont il fut nommé ḳāḍī. On n'est pas renseigné sur la date de sa mort, car c'est de son vivant (de même qu'Ibn Marzūḳ) qu'Ibn al-Ḫaṭīb lui consacra une longue notice dans son *Iḥāṭa*, t. I, p. 193-210, dont s'est inspiré uniquement plus tard Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧadwat al-iḳtibās*, p. 87-92. Cf. aussi F. Pons Boigues, *Ensayo bio-bibliografico*, no 299, p. 349.

(2) Gouverneur de Constantine pour le compte de son père, le sultan ḥafṣide Abū Yaḥyā Abū Bakr, à partir de 720/1320 : cf. principalement Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, texte I, p. 508 ; trad. II, p. 455.

Le faḳīh éminent, le savant, le prédicateur *Abu 'l-Ḳāsim ʿAbd Allāh b. Yūsuf Ibn Riḍwān* (1). Il a déjà été question de lui à propos des savants de la capitale. Il fut successivement témoin-notaire, secrétaire et prédicateur. Il ne cessa d'avancer et de s'élever dans la hiérarchie, montrant ses connaissances et ses belles qualités, jusqu'au moment où il succéda à l'imām Abū Muḥammad ʿAbd al-Muhaimin.

Je n'ai mentionné parmi les secrétaires que ceux dont les connaissances étaient les plus remarquables.

Troisième Section. — Les secrétaires du service de l'impôt foncier, du service de la guerre, les comptables et les géomètres.

Parmi eux je citerai le faḳīh excellent, le financier *Abu 'l-Ḥasan al-Ḳaba'īlī* (2), dont il a été parlé plus haut à propos des savants de la capitale ;

Le faḳīh, le financier *Abu 'l-Faḍl* (3), fils du faḳīh éminent, remarquable, excellent, réputé et unique *Abū Muḥammad ʿAbd Allāh Ibn Abī Madyan al-ʿUṯmānī* (4). [**fo 90 vo**] C'était un homme de la plus haute valeur et un grand financier. On a déjà parlé de lui et de sa nomination à la *ʿalāma* ;

Le faḳīh, le financier, l'excellent et l'unique *Abu 'l-Ḥasan ʿAlī b. Muḥammad Ibn Saʿūd* (5). J'ai déjà parlé de cet homme remarquable, jurisconsulte, habile, sagace, montrant le plus grand zèle à l'étude, traditionniste, rapporteur de *ḥadīṯ*, poète excellent, pudique, pur, réservé, de nature généreuse, attentif à sa personne et veillant à se montrer digne du rang qu'il occupait. Il est toujours en place, comme nous l'avons dit plus haut.

(1) Il était originaire de Malaga. Il fut aussi secrétaire d'Abū ʿInān. Cf. Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 83 et note 4. Ibn al-Ḳāḍī, qui lui consacre un article de sa *Ǧaḏwat al-iḳtibās*, p. 246-47, dit qu'il mourut à Anfā en 733, date à coup sûr erronée.

(2) Sur ce personnage, qui se nommait exactement Abu 'l-Ḥasan ʿAlī b. ʿAlī al-Ḳaba'īlī, ch. Ibn al-Aḥmar, *op. cit.*, p. 78 et n. 3.

(3) *Ibid.*, p. 78, note 1.

(4) *Ibid.*, p. 71, note 3.

(5) Il est appelé par Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 451, trad. IV, p. 329, Abu 'l-Ḥasan ʿAlī Ibn as-Saʿūd et par Ibn al-Aḥmar, *Rauḍat an-nisrīn*, p. 87 et note 4, ʿAlī b. Muḥammad b. Masʿūd (var. Saʿūd) al-Ḫuzāʿī. Il était encore en place sous Abū Sālim, comme secrétaire chargé d'écrire la *ʿalāma*.

On trouve dans les maximes que l'on a conservées que les secrétaires et les familiers sont la marque du règne, et les vizirs sa beauté. Aussi ai-je cité dans ce chapitre les personnages qui précèdent.

Remarque.— Un mérite de plus à l'actif de notre Maître — Allāh l'agrée !— c'est qu'il n'appela jamais un juif à ces fonctions, comme le firent d'autres souverains. Et cela est bien connu en Orient à l'heure actuelle. Depuis longtemps, on avait vu des juifs tenir ces emplois au Maġrib et dans al-Andalus (1). Il n'en prit pas non plus comme médecins ou comme trésoriers, comme l'avaient fait d'autres avant lui. — On connaît le poème que composa l'ascète, l'imām Abū Isḥāḳ Ibrāhīm b. Mas'ūd al-Ilbīrī (2) — Allāh lui en fasse tirer le profit ! —, pour exciter au meurtre de Yūsuf b. Ismā'īl b. Yūsuf le juif (3) — Allāh le maudisse ! — [et qui débute ainsi] : (mètre *mutaḳārib*)

(1) Pour le Maġrib, cf. notamment L. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle... d'après Léon l'Africain*, Alger, 1906, p. 158, § 143. L'exemple d'Abu 'l-Ḥasan ne fut pas suivi, et au milieu du xve siècle ce fut la nomination du vizir juif Hārūn par le sultan 'Abd al-Ḥaḳḳ II qui provoqua l'éphémère restauration de la dynastie idrīside à Fès. Le rôle des Juifs dans les cours d'Espagne a été retracé en détail par R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, Leyde, 1861 : cf. principalement, IV, p. 27 sqq. sur le rôle de Samuel Ha-Lévi, à Grenade. Cf. aussi H. Graetz, *Les Juifs d'Espagne*, trad. de l'allemand par G. Stenne, Paris, 1872, p. 127 sqq.

(2) Abū Isḥāḳ Ibrāhīm b. Mas'ūd b. Sa'd (ou Sa'īd) at-Tuġībī al-Ilbīrī, ascète et poète mystique, vécut à Grenade et Elvira, où il mourut en 459/1067 : cf. aḍ-Ḍabbī, *Buġyat al-multamis*, éd. F. Codera et J. Ribera, *Bibliotheca Arabico-Hispana*, t. III (*Desiderium quaerentis historiam virorum populi Andalusiae*), Matriti, 1885, p. 210, n° 520 ; Ibn al-Abbār, *Takmilat aṣ-Ṣila*, t. I, éd. A. Bel et M. Ben Cheneb, Alger, 1920, p. 167-68, n° 352 ; Ibn al-Ḫaṭīb, *Iḥāta*, ap. R. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, 3e édit., Paris-Leyde, 1881, app. XXVI, p. LXI-LXVIII ; al-Maḳḳarī, *Analectes*, II, p. 330, 480, 499, 649, 650, 668 (citations de vers de ce poète) ; Ibn 'Abd al-Mun'im al-Ḥimyarī, *ar-Rauḍ al-mi'ṭār* (ms. pers.), article البيرة ; R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, IV, p. 113.

(3) Surtout connu sous le nom d'Ibn Naġzāla et fils du vizir Samuel Ha-Lévi, il fut lui-même vizir de Bādīs le Zīride de Grenade (1038-1073) et tué, à l'instigation des Berbères de la ville, impressionnés par le poème d'Abū Isḥāḳ, avec quatre mille de ses coreligionnaires, le 9 ṣafar 459/30 décembre 1066. Cf. R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, IV, p. 112 sqq. ; *Recherches*, II, p. 282 sqq. ; Introduction à l'édition d'Ibn al-'Iḏārī, *al-Bayān al-muġrib*, Leyde, 1848-51, p. 80-102 ; H. Graetz, *Les Juifs d'Espagne*, p. 162 sqq. ; Ibn al-Ḫaṭīb, *Iḥāṭa*, éd. du Caire, t. I, p. 276.

« Va dire à tous les Ṣanhāǧa (1), les pleines lunes du temps et les lions des fourrés,

« Les paroles d'un homme qui les aime et leur porte de la sollicitude, qui pense que c'est se rapprocher d'Allāh et être pieux que donner de bons conseils :

« Votre maître a glissé dans une erreur dont se réjouissent les gens malveillants ! (2) »

IV.

CHAPITRE XXXIX [fº 96 vº].

Fondation par Abu 'l-Ḥasan d'enceintes (3) et de vigies dans tout le pays maritime, pour servir de lieu de *ribāṭ* (4).

[fº 97 rº] *Deuxième Section.* — Le Maître — Allāh l'agrée ! — créa un nombre d'enceintes et de vigies tel qu'on n'en avait jamais compté à nulle époque. Qu'on en juge : de la ville d'Asfī, limite extrême du littoral habité, jusqu'au pays d'Alger (Ǧaza'īr Banī Mazġannān), terme du Maġrib moyen et limite du pays d'Ifrīkīya, il y a tant d'enceintes et de vigies que si l'on allume un feu au sommet de l'une d'elles, le signal est répété sur toutes dans une seule nuit ou même une partie de nuit, et cela sur une distance que les caravanes mettent environ deux mois à parcourir. Il y a dans chacune des enceintes de ce front des gens qui perçoivent une solde : ils sont chargés de regarder et de guetter et scrutent la mer. Une galère n'apparaît pas sur mer en direction du littoral musulman sans que des feux ne soient allumés

(1) Il s'agit des Berbères de Grenade, dont une branche ṣanhāǧienne régnait alors sur la ville.

(2) Le texte du poème est tout entier dans Ibn al-Ḫaṭīb, ap. Dozy, *loc. cit.* et il a été traduit par Dozy, *Hist. Mus. Esp.*, IV, p. 113-116 et *Rech.*, I, p. 286-289.

(3) Le mot arabe est محرس, que Dozy, *Supp. Dict. Ar.*, I, 270 *a*, définit d'une façon très précise : « une enceinte fermée de murs et assez grande pour loger une petite garnison, où les zélés musulmans se réunissaient pour faire la guerre aux non musulmans. » Le mot offre aussi le sens de « tour de guet ».

(4) Ici le sens n'est pas douteux. L'auteur veut parler de camps de concentration pour le *ǧihād* défensif (garde des côtes), plus peut-être que pour le *ǧihād* offensif en Espagne.

au sommet des enceintes, pour avertir les gens de toute la côte de se tenir sur leurs gardes. Aussi, durant son règne fortuné, le littoral demeura-t-il sauf, et l'on n'y vit plus de campagnards emmenés en captivité et attaqués au petit jour, ni de nomades, venant camper dans les régions côtières et sur le littoral, enlevés en grand nombre.

Troisième Section. — Ce qu'il créa de plus remarquable dans le même ordre d'idées, ce sont les châteaux (*burǧ*) : dans ce but, il rassembla les gens experts en constructions et les maîtres architectes, afin que les travaux fussent exécutés suivant ses plans et ses désirs ; et ceux-ci se poursuivirent dans les meilleures conditions. Au nombre de ces ouvrages défensifs est celui que l'on appelle *Burǧ al-ma'* (le Château de l'eau), qu'il fit édifier en pleine mer, au milieu des flots, dans le Baḥr Bassūl (1), près du rivage de Ceuta. J'ai assisté aux travaux ; tout le monde était d'accord pour juger une telle construction impossible à cet endroit. Mais des blocs de pierres pareils à des collines et à des fragments de roc, qu'on n'aurait pu déplacer sans calculs et réflexion et sans le secours de chariots, furent amenés à pied d'œuvre et précipités sur les écueils qui se trouvaient là ; on amena encore d'autres blocs, si bien qu'en pleine mer se forma une île sur laquelle le sultan fit élever le château fortifié bien connu là-bas. Après quoi, il ordonna la construction d'un pont qui de la côte rejoignait ce château, de telle sorte qu'une bête de somme y pouvait circuler et qu'une chaussée conduisait directement de la terre ferme à l'île. Ce burǧ protégea le port tout entier : un vaisseau n'y pouvait pénétrer que s'il était ami ; sinon, l'entrée lui était fermée par le château qui dominait tous les bateaux obligés de passer au-dessous de lui. C'est l'une des merveilles du monde habité.

٣٧ Parmi ces châteaux, il faut citer également celui qui se trouve sur le quai dans la même ville, et deux autres du même genre à la « Montagne bien gardée » (Gibraltar).

(1) Ce nom est également attesté par al-Bakrī, *Description de l'Afrique septentrionale*, 2e éd., Alger, 1911, p. 103 ; al-Idrīsī, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, p. 200 ; *Kitāb al-Istibṣār*, éd. von Kremer, Vienne, 1852, p. 23, trad. Fagnan, in *Recueil Not. et Mém. Soc. Arch. de Constantine*, 1899, p. 47.

CHAPITRE XL.

Construction par Abu 'l-Ḥasan de mosquées-cathédrales, de mosquées et de minarets.

[f° 97 v°] *Deuxième section. — Sur le souci qu'il eut — Allāh l'agrée ! — de construire des monuments de cet ordre et sur les dépenses qu'il fit ainsi de sommes considérables.*

Ce fut sa préoccupation au temps de son émirat et de son califat. De splendides monuments et de nombreuses constructions, élevés par ses soins, se trouvent dans la ville de Fès — Allāh la garde ! — : ainsi la Mosquée du quartier des Dinandiers (*Masǧid aṣ-Ṣaffārīn*) (1) et la mosquée dite Ḥalḳ an-naʿam (2), toutes deux fort grandes et spacieuses avec de très hauts et beaux minarets ; et aussi dans la même ville un grand nombre de mosquées et de minarets ; de même dans la Ville-Blanche (3) ; à al-Manṣūra (4), près de Ceuta, où il fit bâtir le *ǧāmiʿ* attenant au Palais fortuné, mosquée et minaret magnifiques, et de nombreux oratoires ; à Tanger, à Salé, à Chella (5), de quoi saisir le spectateur d'admiration ; à la *ḳaṣba* de la ville de Taza, à Meknès et à Marrakech (6).

(1) Il n'y a plus dans le quartier d'aṣ-Ṣaffārīn à Fès, près de la médersa de ce nom, qu'une mosquée appelée Masǧid Saiyīdī Ṭallūḳ. Mais l'auteur veut probablement désigner ici la mosquée dite d'aš-Šarāblīyīn, appelée encore ǧāmiʿ aṣ-Ṣaffārīn al-Ḳudama' (mosquée de l'ancien quartier des Dinandiers), dans le quartier d'aš-Šarāblīyīn, au N.-O. de la ville. Cf. A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 179, note 2.

(2) Il s'agit sans doute de la petite mosquée fondée par Abu 'l-Ḥasan, dans la rue dite aujourd'hui aṭ-Ṭalʿa 'ṣ-ṣġīra, à une centaine de mètres de la médersa Bū-ʿinānīya : cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 258 et note 1.

(3) Le manque de précision de l'auteur est significatif. Abu 'l-Ḥasan ne fit faire dans Fès-la-Neuve que des agrandissements ou des restaurations. On sait que la Grande-Mosquée avait été fondée dès 677/1278-79 : cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 29.

(4) C'est la ville neuve dont Abū Saʿīd avait entrepris la construction en 729/1328-29 « sur la partie la plus élevée de la péninsule de Ceuta » et qui avait alors reçu le nom d'Afrāg (= berb. et arabe mar. *afrāg* « campement royal ») : cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, texte, II, p. ; trad. IV, p. 201. On ne savait pas que la construction de cette ville (si l'on peut donner ce nom à un camp militaire où s'élevaient quelques constructions provisoires : cf. à ce sujet les phrases suggestives de MM. W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 195) avait été poursuivie par Abu 'l-Ḥasan.

(5) Sur la fondation de Chella nécropole royale par Abu 'l-Ḥasan, cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella : une nécropole mérinide.*

(6) Sur les constructions d'Abu 'l-Ḥasan dans cette ville, cf. an-Nāṣirī, *Kitāb al- istiḳṣā li-aḫbār duwal al-Maġrib al-aḳṣā*, Le Caire, 1312, t. II, p. 86-87.

D'autre part, les monuments qu'il fit élever dans la ville de Tlemcen étaient tels qu'il faut garder l'espoir qu'Allāh en fera redresser les vestiges et rénover les traces ; ils offraient un spectacle jusque là inconnu et un aspect jamais encore obtenu dans nulle capitale. Ainsi, le *ğāmiʿ* de la Ḳaṣba (1), où se trouvaient des beautés sans pareilles : emplacement remarquable, plan excellent, ordonnance des galeries, équilibre de proportions du patio (*ṣaḥn*), souci de perspective, eaux courantes, cours spacieuses, élégance des lustres d'argent et de cuivre, chaire à prêcher splendide.

Quant à la Grande-Mosquée (2), tous ceux qui ont voyagé et circulé s'accordent à reconnaître qu'ils n'en virent jamais de semblable ; à vrai dire, la Mosquée des Umaiyades (à Damas) fut d'une parfaite beauté, quand fut terminée l'ordonnance de son ensemble ; mais celle de Tlemcen ne lui aurait pas été inférieure si l'on y avait mis la dernière main ; et si la Mosquée d'al-Manṣūr à Marrakech, dont la renommée est proverbiale, couvre une surface plus grande, la richesse des marbres (3) et l'équilibre des proportions rend la Grande-Mosquée de Tlemcen plus merveilleuse et plus

(1) L'auteur veut-il parler de la Grande-Mosquée de la ville proprement dite? Il est à peu près certain qu'Abu 'l-Ḥasan ne s'occupa nullement de ce temple, dont la fondation remonte à ʿAlī b. Yūsuf l'Almoravide (530/1135) et qui fut restauré par le sultan zaiyānide Yağmurāsan. Cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 140-143.

(2) Il s'agit clairement ici de la Grande-Mosquée d'al-Manṣūra ou Tlemcen-la-Neuve. M. M. W. et G. Marçais, ont montré dans leur beau travail sur les *Monuments arabes de Tlemcen*, page 197 sqq., que dans les ruines actuelles d'al-Manṣūra, il n'est pas toujours « facile de démêler ce qui appartient à la fondation d'Abū Yaʿḳūb ou à la restauration d'Abu 'l-Ḥasan ». Il semble qu'entre 702, date de la construction de Tlemcen-la-Neuve en tant que ville, avec un mur d'enceinte et des édifices urbains, et 735-737, date du siège victorieux de Tlemcen par Abu' l-Ḥasan, les souverains ʿabd al-wādides avaient à peu près tout démoli de la première Manṣūra mérinide. La Grande-Mosquée fut restaurée selon toute vraisemblance par le sultan Abu 'l-Ḥasan dans les années qui suivirent son entrée dans Tlemcen. D'ailleurs Ibn Marzūḳ ne parle pas de construction, à propos de cette mosquée, encore que l'on sache qu'en arabe le mot بنى puisse suivant les cas signifier « bâtir » ou plus simplement « restaurer ». En tout cas, il semble ressortir de son texte d'une manière à peu près certaine que les travaux de reconstruction entrepris par son maître ne furent pas achevés.

(3) W. et. G. Marçais, *op. cit.*, p. 199 : « les somptueux ouvrages d'onyx, dalles, colonnes, chapiteaux, bassins à ablutions qui ont été retrouvés dans les ruines de cet édifice, datent aussi bien de son époque [d'Abu 'l-Ḥasan] que de celle d'Abū Yaʿḳūb. »

belle ; et son minaret, nul autre en Orient ou en Occident ne peut lui être comparé. Je l'ai gravi maintes fois avec l'émir Abū ʿAlī an-Nāṣir (1), ce dernier — Allāh l'ait en sa miséricorde ! — à cheval et moi à mule, du bas jusqu'au faîte : on eût dit que nous avançions sur un terrain plat (2). Ce minaret se trouvait sur la porte [f° **98 r°**] nord de la mosquée (3) et contient deux passages par lesquels on monte jusqu'en haut. Il fut construit avec art, en pierres appareillées et sculptées de motifs variant suivant chaque face. J'ai vu la hampe sur laquelle étaient montées les boules (au-dessus du lanternon) : elle est en fer et ressemble à un mât. Quant au lustre, c'est moi qui fus chargé de le faire fabriquer et qui en inscrivis la date à la partie inférieure, de ma propre écriture, comme on peut le voir encore au *ǧāmiʿ* de Tlemcen (4). Ce lustre comprend mille lampes ou à peu près. Il me semble que le poids total en est inscrit sur le fond, ainsi qu'une évaluation de son volume.

Pour ce qui est de la chaire à prêcher de cette même mosquée, les maîtres artisans déclarent tous qu'on n'en fabriqua jamais pareille au monde. Ils accordent que le minbar de la Mosquée de Cordoue et celui de la Mosquée des Libraires (5) à Marrakech sont ceux qui furent le plus remarquablement travaillés : car, si l'on en juge par leurs constructions, les Orientaux ne savent pas sculpter le bois avec élégance (6). Du *minbar* de Cordoue un grand nombre de fragments est parvenu au Maġrib et on les compara avec les pièces de celui de Tlemcen : ce dernier ne souffrait nulle comparaison ; on y trouvait en effet des éléments sculptés, des morceaux de bois de la grosseur d'une noisette ou d'un pois chiche, et des incrustations de la grosseur d'un grain de blé ou presque (7) : à le voir, on restait émerveillé.

(1) Cf. *supra*, p. 14 et n. 3.

(2) Il semblait jusqu'ici qu'il n'y avait pas eu de plan incliné dans le minaret de la mosquée d'al-Manṣūra : cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 222.

(3) Cf. *ibid.*, p. 217.

(4) Est-ce le lustre actuel de la Grande-Mosquée de Tlemcen, que la tradition attribue au sultan Yaġmurāsan? Cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 156-157.

(5) Le *Ǧāmiʿ al-Kutubīyīn*, appelé aujourd'hui *al-Kutubīya*.

(6) Cette remarque ne manque pas d'intérêt sous la plume d'un haut personnage du XIVe siècle qui avait longuement visité les grandes villes de l'orient musulman.

(7) Sur les *minbar* occidentaux, cf. G. Marçais, *La Chaire de la Grande-Mosquée d'Alger*, in *Hespéris*, 1921, p. 359-385 et l'étude de MM. H. Basset et H. Terrasse sur le minbar de la Médersa Bū ʿinānīya qui paraîtra prochainement.

Celui qui causa la ruine de tous ces chefs-d'œuvre, Allāh lui en demandera compte et le châtiera : car il a effacé des monuments dont tout l'Islām tirait gloire et qui auraient illustré la religion pour l'éternité !

Abu 'l-Ḥasan fit également bâtir à Tlemcen de nombreux *masǧid* : ainsi, ceux qui sont proches de Bāb al-Maǧāz, de Bāb Hunain et de Bāb Fās. Pour la Grande-Mosquée dont il vient d'être question, il amena un cours d'eau qui, depuis l'extrémité de la ville, passait sous terre dans une canalisation et alimentait en même temps de nombreuses fontaines. Citons aussi la mosquée qu'il fit édifier dans la ville de Hunain (1). L'emplacement en fut acheté par mes soins ; c'est un temple à *ḫuṭba* ; il possède un minaret élevé et plein d'élégance. Nous achetâmes le terrain nécessaire, venant en surplus de l'ancienne mosquée, pour une somme considérable ; de même l'emplacement destiné à l'agrandissement de la mosquée-cathédrale d'Alger (2).

La mosquée qu'Abu 'l-Ḥasan fit construire auprès du tombeau du šaiḫ des šaiḫs, du modèle des imāms parmi les ṣūfīs modernes, Abū Madyan Šu'aīb b. al-Ḥasan — Allāh l'agrée ! — est de forme splendide et d'aspect à la fois imposant et solide (3). Il dépensa dans ce but une immense somme. Ce temple fut bâti (4) sous la direction de mon oncle paternel, le saint personnage, Abū 'Abd Allāh Muḥammad b. Muḥammad b. Abī Bakr Ibn Marzūḳ (5) et sous ma propre direction. On y trouve un merveilleux détail de construction : en effet son plafond est tout entier composé de motifs géométriques qui forment en se rencontrant des sceaux de Salomon et sont de dessin varié suivant les endroits, le tout sculpté à la façon de panneaux de menuiserie ; de telle sorte qu'on ne doute pas **[f° 98 v°]** un seul instant et que l'on s'imagine vraiment que ces motifs sont en bois

(1) Une armée d'Abu 'l-Ḥasan avait pris cette ville en 736/1336 et c'est sans doute pendant que lui-même assiégeait Tlemcen qu'il fit bâtir la mosquée dont il est parlé ici. Ibn Marzūḳ aurait pu ajouter à l'actif d'Abu 'l-Ḥasan la mosquée de Mostaganem, fondée par lui en 742/1340-41, comme l'a révélé l'inscription de fondation publiée par A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 390-399.

(2) Cette intéressante indication sur l'histoire de la Grande-Mosquée d'Alger semble jusqu'ici inédite.

(3) Sur la mosquée de Saiyīdī Abū Madyan à al-'Ubbād, cf. W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 240-265.

(4) En 739/1339, d'après l'inscription de fondation, au portail de la mosquée.

(5) Cf. *supra*, p. VII.

travaillé et mis en place une fois terminés, alors qu'ils sont tous constitués par de la solide maçonnerie de briques et de plâtre (1).

Cette mosquée renferme aussi un *minbar* de forme remarquable : il est fait de bois de santal, d'ivoire et d'ébène, le tout doré. J'ai déjà décrit l'ornementation du fond de cette chaire. Quant à la porte nord qui s'ouvre sur l'escalier par lequel on descend au tombeau du šaiḫ — Allāh l'agrée ! — et dans la rue — c'est la porte dite Bāb an-nuḥās (la porte de bronze), — elle comprend deux vantaux recouverts de plaques de bronze ciselé (2), où sont gravés des polygones complets se combinant les uns avec les autres ; on y a employé des bronzes de tons différents. C'est une merveille que les voyageurs ne manquent pas de rappeler. Pour fabriquer ces deux vantaux, les dinandiers prirent environ sept cents dīnārs en monnaie d'or — c'est du moins ce que j'ai retrouvé consigné de ma propre main —, sans compter le prix du bronze, du fer, du bois et des couleurs employés (3). Au-dessus de l'escalier est une coupole à stalactites, de forme très belle et sans pareille (4). Le minaret de la mosquée est lui-même fort beau et fort solide. Chacune de ses quatre faces présente une décoration différente de celle des trois autres (5). Les boules du *ǧāmūr* (qui surmonte le campanile) furent dorées pour le prix de trois cent soixante-dix dīnārs d'or (6). Allāh procure au sultan le profit de ces constructions, le couvre de ses faveurs et le récompense au mieux !

Quant aux oratoires qu'il fit construire dans les zāwiyas et dans toutes les villes et les stations, on n'en a point le compte exact, (tant ils sont nombreux). Bornons-nous aux quelques monuments dont nous avons parlé, car notre désir est d'être bref dans cet ouvrage !

(1) Cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 246 : « Les nefs sont, ainsi que la plupart des dépendances de l'édifice, couvertes de plafonds portant des revêtis de plâtre, formant des caissons d'une grande variété de formes. »

(2) *Ibid.*, p. 245.

(3) *Ibid.*, p. 258-261 et fig. 58.

(4) *Ibid.*, pl. XVIII et l'étude de la coupole à stalactites, p. 252-53. Le terme مقربس s'est conservé dans la terminologie de la construction marocaine : cf. A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 74, 216, 243.

(5) *Ibid.*, p. 261-265, l'étude du minaret.

(6) *Ibid.*, p. 265, dernier alinéa. La plus grosse de ces boules mesure 1 m. 50 de circonférence.

CHAPITRE XLI.

Construction de médersas par Abu 'l-Ḥasan.

Deuxième Section. — Nous avons déjà dit que la construction de médersas était chose inconnue au Maġrib (1), jusqu'au moment où notre Maître le Guerrier pour la Foi, le Roi Pieux (Abū Yūsuf) construisit celle d'al-Ḥalfa'-īyīn (2) dans la ville de Fès, sur la rive d'al-Ḳarawīyīn. Puis, notre Maître le sultan Abū Sa'īd, père de notre Imām, — Allāh l'agrée ! — construisit la médersa [f° **99** r°] d'al-'Aṭṭārīn (3) et la médersa de la Ville-Blanche (4) avec le concours de son fils — Allāh l'agrée ! — Celui-ci ensuite fonda — Allāh Très-Haut lui en fasse tirer le profit ! — une médersa élégante à la 'Idwa, c'est-à-dire la rive d'al-Andalus à Fès : c'est la médersa dite du Bassin (5) (Madrasat aṣ-Ṣahrīğ). Puis il édifia la grande médersa dite Madrasat al-Wādī (6) : c'est celle que traverse par le milieu le principal bras de rivière de la 'Idwa ; ensuite, la médersa qui se trouve au nord de la mosquée d'al-Ḳarawīyīn et que l'on nomme Madrasat Miṣbāḥ (7), du nom du personnage qui y fut officiellement chargé d'enseigner (8) : cet imām est

(1) Cf. sur la question A. Bel, *op. cit.*, p. 87 sqq. Le passage auquel fait allusion Ibn Marzūḳ a été traduit *supra*, p. 5-6.

(2) Ou Madrasat aṣ-Ṣaffārīn (Médersa du quartier des Dinandiers), fondée en 670/1271-72, sur laquelle cf. al-Ğazna'ī, *Zahrat al-ās*, p. 160 et note 2 ; *ad-Ḏaḫīrat as-sanīya*, p. 188 ; A. Bel, *op. cit.*, p. 92-94.

(3) Achevée en 725/1325. Elle a été étudiée en détail par A. Bel, *op. cit.*, p. 168-228.

(4) Achevée en 721/1321. On l'appelle aujourd'hui Medersa de Fès-Ğdīd ou du Dār al-maḫzen. Cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 85-115.

(5) Achevée en 723/1323, par Abu 'l-Ḥasan, du vivant de son père. Cf. Ibn Abī Zar', *Rauḍ al-ḳirṭās*, éd. de Fès, 1303, p. 297 ; al-Ğazna'ī, *Zahrat al-ās*, p. 70 ; A. Bel, *op. cit.*, p. 186-167.

(6) Cette médersa a disparu pour faire place à une mosquée qui porte le même nom, sur le bord du Wād(ī) Fās, au milieu de la ville, dans le quartier de Sayīdī Ḥanīn. Cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 181, note 3.

(7) Ou Médersa Miṣbāḥīya, appelée aussi Madrasat ar-ruḫām, à cause de sa vasque de marbre blanc. Elle fut achevée en 747/1346-47. Cf. al-Ğazna'ī, *Zahrat al-ās*, p. 70 ; A. Bel, *op. cit.*, p. 229-255.

(8) Abu 'ḍ-Ḍiyā' Miṣbāḥ b. 'Abd Allāh al-Yalṣūtī, mort à Fès en 750/1349-50, fut en effet le premier professeur qui fut chargé par Abu 'l-Ḥasan d'enseigner dans cette médersa. Cf. sur lui, Ibn al-Ḳāḍī, *Ğaḏwat al-iḳtibās*, p. 218 ; Aḥmad Bābā, *Nail al-ibtihāğ*, *sub* Miṣbaḥ ; al-Makḳarī, *Nafḥ aṭ-ṭib*, III, p. 135 ; al-Kattānī, *Salwat al-anfās*, II, p. 56-57 ; an-Nāṣirī, *Kitāb al-Istiḳṣā*, t. II, p. 87.

également connu sous le nom d'al-Kurrās (« le cahier »), car il faisait ses citations en les lisant sur un cahier pendant son tour de cours, chaque matin (1).

Puis Abu 'l-Ḥasan — Allāh l'agrée ! — édifia dans chaque ville du Maġrib Extrême ou Moyen de pareils monuments : il construisit d'abord à Taza la belle médersa qui s'y trouve (2), et à Meknès, Salé (3), Tanger, Ceuta, Anfa, Azemmour, Safi, Aġmāt, Marrakech, al-Ḳaṣr al-Kabīr (el-Ksar), à al-ʿUbbād (4), en dehors de Tlemcen, près de la mosquée dont on a parlé plus haut, à Alger, des médersas d'importance différente suivant chaque ville. La médersa de Ceuta (5) est fort belle ; mieux encore est celle de Marrakech (6) ; après elles vient celle de Meknès (7). Dans toutes on trouve une belle construction, des décorations merveilleuses, des chefs-d'œuvre nombreux, de l'élégance ; elles comprennent des sculptures, des revêtements de stuc, un pavage de dessin divers suivant les combinaisons des carreaux de mosaïque, des assemblages de marbres de différentes couleurs (8), des bois artistement sculptés, de l'eau en abondance. Il faut ajouter les fondations de mainmorte qu'il y constitua pour la conservation et l'entretien de chacune de ces médersas dans les meilleures conditions, pour les réparations, les appointements des professeurs et de leurs répétiteurs, du gérant, du portier, du muezzin, de l'imām, du nāḍir, des témoins-

(1) Sans doute au lieu de les réciter de mémoire.

(2) Avant qu'il ne montât sur le trône, du vivant de son père Abū Saʿīd. Certains revenus étaient communs à cette médersa et à la médersa d'al-ʿAṭṭārīn à Fès. Cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 129. Elle date donc des environs de 723.

(3) En face de la grande mosquée. Elle fut construite en 742/1340-41.

(4) Cette médersa fut fondée en 747/1346-47. Elle a été étudiée en détail par W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 270-278.

(5) Cette médersa, comme tous les monuments arabes de Ceuta, a disparu. Mais quelques fragments des boiseries ou des stucs qui la décoraient ont, à une date assez ancienne, été transportés à Cadiz ; j'ai pu encore les voir en 1924 au Musée Archéologique provincial de cette ville.

(6) Appelée aujourd'hui Madrasat Ibn Yūsuf, car elle fait face à l'ancienne mosquée de ʿAlī b. Yūsuf l'Almoravide.

(7) Appelée aujourd'hui Bū-ʿinānīya, car commencée par Abu 'l-Ḥasan, elle semble n'avoir été terminée que par son fils Abū ʿInān. Ce n'est pas néanmoins ce que laisse penser Ibn Ġāzī dans son *ar-Rauḍ al-hatūn fī aḫbār Miknāsat az-Zaitūn*, trad. Houdas, *Monographie de Méquinez*, p. 40-41. Cf. aussi an-Nāṣirī, *Kitāb al-Istiḳṣā*, II, p. 87.

(8) Sur la définition de l'expression الرخام المجزّع, cf. Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, I, p. 192.

notaires, des serviteurs ; ce qui restait une fois ces frais payés était mis de côté. Cette énumération permet au lecteur de se rendre compte des sommes qu'il fallait pour chacune de ces médersas. Avec cela, il déposa à titre de *ḥubs* dans la plupart de ces établissements un choix de livres précieux et d'ouvrages utiles : ce fut assurément la cause pour laquelle durant son règne la science fut florissante et le nombre des savants augmenta ! La récompense du maître et du disciple pèsera dans la balance de ses bonnes œuvres — Allāh la lui accorde ! — C'est au plus une médersa ou une fondation du même genre dont le souvenir est attaché en Orient à un souverain ; mais lui, de combien de monuments pareils n'assura-t-il pas l'existence jusqu'à leur fin ! Une tradition authentique ainsi conçue (1) nous a été rapportée d'après le Prophète — qu'Allāh le bénisse et le sauve ! — : « Quand l'homme meurt, ses actions terrestres prennent fin, sauf dans trois cas : aumône perpétuelle, œuvre pie dont les autres tirent profit, bon fils invoquant Dieu en faveur de son père (2). » **[f° 99 v°]** Rien n'est préférable à ces œuvres perpétuelles qu'il laissa — Allāh Très-Haut les accepte de sa part et qu'il l'agrée ! —

CHAPITRE XLII.

Construction de *zāwiya* par Abu 'l-Ḥasan.

[f° 100 r°] *Troisième Section.* — Ces *zāwiya* sont les couvents que l'on désigne en Orient sous les noms de *ribāṭ* et de *ḫānḳa* (3) (avec les pluriels *ḫawāniḳ* et *ḫānḳāt*) : ce dernier terme, qui a le même sens que *ribāṭ* est un mot persan. Dans la terminologie des faḳīrs (4), on entend par *ribāṭ* le fait de s'adonner entièrement à la guerre sainte et à la garde (des fron-

(1) Ce *ḥadīṯ* est rapporté (avec les variantes الانسان au lieu de العبد et علم au lieu de عمل صالح) d'après Abū Huraira : cf. as-Suyūṭī, *al-Ǧāmiʿ aṣ-ṣaġīr*, le Caire, 1321, t. I, p. 30.

(2) C'est évidemment à Abū Sālim et non à Abū ʿInān qu'Ibn Marzūḳ fait allusion. en citant cette tradition.

(3) Cloître de ṣūfīs. Cf. Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, I, 346 avec référence à Ibn Ǧubair, *Riḥla*, éd. Wright, 2e éd., revue par de Goeje, Leyde, 1907, p. 290, l. 13 et 16 et Ibn Baṭṭūṭa, *Riḥla*, éd. Defrémery et Sanguinetti, Paris, 1853, t. I, p. 71 (où le pluriel *ḫawāniḳ* est donné). C'est le mot persan خانقاه.

(4) C'est-à-dire des musulmans zélés qu'aucun souci de fortune ou aucune attache ne retiennent à leur foyer.

tières musulmanes). Chez les ṣūfīs, il désigne au contraire l'endroit où l'on se cloître pour adorer la divinité.

[f° 100 v°] *Quatrième Section.* — Il est clair que chez nous, au Maġrib, les zāwiyas sont les endroits destinés à abriter les passants et à nourrir les voyageurs (1). Quant aux ribāṭs, dans le sens où l'on emploie ce terme en Orient, je n'en vois que deux au Maġrib : le ribāṭ de Saiyīdī Abū Muḥammad Ṣāliḥ (2) et la zāwiya qui porte le nom de Saiyīdī Abū Zakariyā Yaḥyā b. ʿUmar — Allāh l'avantage ! —, à Salé, à l'ouest de la Grande-Mosquée (3). Je ne pense pas qu'il se trouve dans le pays une troisième fondation du même genre, avec des gens y séjournant à demeure et ressemblant, par la vie qu'ils mènent, à ceux dont il a été parlé plus haut.

CHAPITRE XLIII.

Construction d'hôpitaux par Abu 'l-Ḥasan.

[f° 101 r°] Notre Imām — Allāh l'agrée ! — remit à neuf l'hôpital de la ville de Fès (4), ainsi que ceux d'autres villes. On désigne sous ce nom d'hôpital (*māristān*) (5), l'endroit affecté au traitement et aux soins des malades. Les gens de l'Orient portent un grand intérêt à ces établissements..... Notre Maître — Allāh l'agrée ! — s'y intéressait également beaucoup, et après lui, son fils le Maulā Abū ʿInān — Allāh lui fasse miséricorde ! — reprit sa tradition ; et le fils en cela fut le digne émule de son père.

(1) Cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 271.

(2) A Safi. Sur ce personnage mystique, disciple d'Abū Madyan de Tlemcen et mort en 631/1234, cf. Ibn Farḥūn, *ad-Dībāǧ*, p. 132 ; al-Kattānī, *Salwat al-anfās*, II, p. 13. Une monographie lui fut consacrée par son arrière-petit-fils sous le titre d'*al-Minhāǧ al-wāḍiḥ* : cf. mes *Historiens des Chorfa*, p. 221.

(3) Ce personnage, mort dans la première moitié du VIIIe siècle J.-C., a sa zāwiya toujours en place à Salé. Il n'y est plus connu que sous sa *kunya* vulgarisée en Sidi Būzekrī.

(4) Cf. Ibn Abī Zarʿ, *Rauḍ al-ḳirṭās*, éd. Tornberg, p. 199. L'hôpital de Fès, construit par le sultan Abū Yūsuf Yaʿḳūb, a été décrit en détail par Léon l'Africain, éd. Schefer, Paris, 1897, p. 77-79. On lui accole aujourd'hui le nom d'un saint inconnu, Sidi Frej.

(5) Le classique *māristān*, passé du persan à l'arabe, se retrouve au Maroc sous la forme dialectale *morṣṭān* pour désigner spécialement l'« hôpital des fous ». Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 465.

CHAPITRE XLIV.

Construction de ponts pour traverser les rivières et les fontaines par Abu 'l-Hasan.

Première Section. — Le jurisconsulte, l'imām Nūr ad-dīn Abu 'l-Ḥasan ʿAlī b. Muḥammad Ibn Farḥūn al-Yaʿmarī (1) m'a raconté à Médine — Allāh l'illustre ! — ce qui suit : « Je n'ai jamais passé au Maġrib près d'une fontaine (2) ou d'une de ces machines à eau (3) où il n'est pas facile de prendre de quoi boire ou faire ses ablutions, sans que, en ayant demandé le nom du fondateur, je n'aie constaté qu'elle avait été construite sur l'ordre du sultan Abu 'l-Ḥasan — Allāh l'aie en sa miséricorde ! — » Et il avait raison : car la plupart des fontaines où l'on vient s'approvisionner d'eau ou abreuver les bêtes, à Fès et dans le pays du Maġrib, ont été bâties sur son ordre — Allāh l'agrée ! — ; de même, la plupart des chambres à ablutions des sanctuaires. C'était **[f° 101 v°]** l'une des questions dont il se préoccupait le plus, dans l'espoir de sa récompense future (4). Les fontaines qui lui sont dues à Fès sont innombrables. Il amena l'eau à l'intérieur de la ville de Salé et dépensa pour ces travaux des sommes considérables : il fit faire une conduite depuis l'endroit dit Marǧ Ḥamām, jusqu'à la Grande-Mosquée, en pleine ville, sur une distance de plusieurs milles (5). Allāh lui inscrira cette œuvre pour sa rétribution suprême ! Il fit pareillement à Tlemcen : à Manšar al-ǧald, Suwaiḳat Ismāʿīl et autres lieux de cette ville, et ailleurs, en des points où jamais on n'avait vu l'eau couler et pu l'utiliser. Quand il entra dans Tunis — Allāh la garde ! —, son plus grand souci fut de s'occuper de ramener l'eau qui coulait jadis jusqu'à la Grande-

(1) Il naquit à Médine en 698/1298 et mourut en 746/1345. Son fils Burhān ad-dīn Ibrāhīm Ibn Farḥūn lui a consacré une longue notice dans son *Dībāǧ*, p. 205-207.

(2) Une bonne description de la fontaine marocaine a été donnée par A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 72-75.

(3) L'auteur veut sans doute désigner par le mot مصنع les roues d'irrigation placées en quelques points de la ville, sur certains bras du Wādī Fās, ou des citernes.

(4) Comparer A. Bel, *op. cit.*, p. 75, note 1.

(5) Le toponyme indiqué ici correspond à celui de ʿUyūn al-Birka, dans la forêt d'al-Maʿmūra, au Nord-Est de Salé. C'est toujours la même conduite qui alimente Salé. L'aqueduc a été restauré en 1124/1721 par le sultan ʿalawide Maulāi Ismāʿīl.

Mosquée de la ville, le Ǧāmiʿ az-Zaitūna. Il donna l'ordre qu'on réunît du plomb pour en faire des conduites, et détermina le genre de vasque qu'il voulait qu'on transportât au milieu de la mosquée, ainsi que l'emplacement de la chambre d'ablutions. Mais il fut devancé par le destin et l'arrêt d'Allāh, et l'exécution de son projet ne put être réalisée. Allāh toutefois lui en donnera la récompense, car il avait projeté une belle action et commencé à l'entreprendre !

Deuxième Section. — Quant aux ponts, on n'ignore rien des avantages qu'ils présentent. Abu 'l-Ḥasan en fit construire de remarquables. Le pont du Wādī Rdāt (1), celui des Banū Basīl (2), à l'intérieur de Fès celui dit Ḳanṭarat al-Wādī et ar-Raṣīf (3), à Tlemcen le pont du Wādī Saṭafsīf (4) et celui de Bāb al-Ǧiyād (5), Sudsīrāt, le pont du [Wādī] Mīnā sont tous son œuvre et comptent parmi ses bienfaits. On ne pourrait les décrire, ni évaluer le montant des sommes qu'il employa à leur construction. Allāh lui en fasse tirer le profit ! Ce sont là des travaux qui servent également au fort et au faible, au campagnard et au citadin. Et l'on ne pourrait attribuer pareil nombre de constructions à nul souverain qui régna avant lui, aux siècles passés !

V.

CHAPITRE L [**fo 110 vo**].

Sur la magnificence de son règne et l'élévation de ses desseins.

Celui qui connaît l'histoire et la situation des rois n'ignore pas que le degré de puissance auquel parvint ce prince durant sa vie et son règne n'a jamais été reconnu à quelque autre souverain des siècles proches du sien.

(1) Dernier affluent de droite du Sebou, qui descend du massif du Ǧabal Kurt. Ce pont devait être placé sur la route de Fès à Tanger.

(2) D'après al-Idrīsī, p. 89, le *Kitāb al-Istibṣār*, texte p. 76, trad. p. 137 et Léon l'Africain (ap. Massignon, *op. cit.*, p. 217), c'était une petite ville qui eut une certaine importance entre le XIIe et le XIVe siècles. Elle se trouvait entre Fès et Meknès sur le Wād(ī) Nǧā.

(3) Sur les ponts de Fès sous les Mérinides, cf. al-Ǧazna'ī, *Zahrat al-ās*, p. 76-77.

(4) Aujourd'hui Wād(ī) Safṣāf, à l'est de la ville.

(5) Sur cette ancienne porte de Tlemcen, cf. W. et G. Marçais, *op. cit.*, à l'index.

En effet, il étendit son territoire plus encore que ses prédécesseurs, de tous côtés ; il rassembla un nombre de troupes jamais atteint par un autre ; sous sa suzeraineté entrèrent des rois et des royaumes comme jamais auparavant. On prononça son nom dans la *ḫuṭba* sur les chaires du Maġrib sans interruption, et aussi sur un grand nombre des minbars des capitales d'al-Andalus. Son royaume s'étendit depuis l'extrémité du pays habité au Maġrib jusqu'aux confins de Barḳa (1). Son étendard fut dressé sur le mont 'Arafa (2), et là, au *mauḳif* (3), le prédicateur invoqua à haute voix Allāh en sa faveur ; pour lui aussi, des invocations furent prononcées au Maḳām Ibrāhīm (4). Sous son règne, on vit la prospérité s'accroître et l'espérance augmenter : mais l'arrêt d'Allāh l'emporte !

Il bâtit (5) deux villes spéciales (6) qu'il dota de mosquées, de bains et de caravansérails : al-Manṣūra à Ceuta (7) et la Manṣūra de Tlemcen, celle-ci si belle qu'on n'en vit jamais de pareille ou décrivit [**f° 111 r°**] de semblable. Le palais qui s'y trouvait et la demeure de l'Imām, j'ai vu beaucoup de voyageurs y pénétrer après avoir visité les édifices de l'Irak, de l'Égypte et de la Syrie et les constructions anciennes d'al-Andalus et de Marrakech : ils s'accordent tous à reconnaître que nulle part ailleurs n'avaient été réunies semblables merveilles. Et ce qu'ils disent est juste. Quant au Dār al-Fatḥ (8) et à la Bastana, aux constructions attenantes et au *mašwar*, je ne pense pas qu'on eût trouvé les pareils au monde. Allāh confonde celui qui a ruiné le tout !

J'ai été le témoin d'un fait qui montrera au lecteur quelles étaient sa

(1) D'une façon bien éphémère, évidemment. Mais on sait par Ibn Ḫaldūn que des colonnes mérinides parvinrent sous son règne au moins jusqu'à Gabès, dans le sud de la Tunisie.

(2) Cf. le chapitre consacré par Ibn Ḫaldūn, (*Histoire des Berbères*, II, p. 392-394 ; trad., IV, p. 239-242) aux présents envoyés par Abu'l-Ḥasan aux Lieux-Saints de l'Islām.

(3) Cf. Gaudefroy-Demombynes, *Le pèlerinage à la Mekke*, Paris, 1923, p. 248-253.

(4) *Ibid.*, p. 102 sqq.

(5) Cf. *supra*, p. 25, n. 2.

(6) En arabe بلد مستقل. Cf. la définition donnée par Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, II, p. 386 *b*.

(7) Cf. *supra*, p. 24, n. 4.

(8) Le « Palais de la Victoire ». Il fut construit en 745/1344-45. Cf. W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 199, 207 et 208.

puissance, la magnificence de son règne, la hauteur de ses desseins et l'élévation de son pouvoir. La fille du sultan défunt Abū Yaḥyā Abū Bakr, fils des émirs bien dirigés (1), lui était ramenée par les personnages qui étaient allés la demander pour lui en mariage : c'étaient Abū Zaiyān Arīf b. Yaḥyā (2), le faḳīh Abū 'Abd Allāh as-Saṭṭī (3), le faḳīh Abu' l-Faḍl Ibn Abī Madyan (4) et leur suite. Comme ils approchaient de Tlemcen, ils envoyèrent d'al-Baṭḥa' (5) des lettres au souverain pour l'aviser de leur arrivée prochaine. Alors, en ma compagnie, il parcourut la ville pour voir s'il ne s'y trouvait point une maison qui pût servir de logis particulier à la princesse. Après avoir fait le tour des maisons, il me dit : « Par Allāh, ce ne serait ni bon sens ni preuve d'intérêt envers cette femme qui arrive de lui affecter une demeure où d'autres qu'elle habitèrent ! Ce qui convient, c'est d'en bâtir une à son intention. — Si nous avions du temps, ce serait possible ! » dis-je au prince. — « Où paraîtraient alors l'intérêt que je lui porte, et aussi la puissance qu'Allāh m'a accordée? Qu'on m'amène tous les maîtres d'œuvre : maçons, menuisiers, plâtriers, mosaïstes, marbriers, ouvriers en conduites d'eau, peintres, forgerons, dinandiers ! »

Quand ils furent là, il leur dit : « Je désire une maison qui comprenne quatre chambres (6), différentes les unes des autres, avec deux pavillons

(1) Cette princesse ḥafṣide se nommait 'Azzūna et fut demandée en mariage pour Abu 'l-Ḥasan, pour remplacer dans son harem sa sœur Fāṭima, tuée à Tarifa. Ce ne fut pas sans difficultés que les envoyés du sultan mérinide obtinrent pour leur maître la main de cette princesse. Ils finirent néanmoins par la ramener et quittèrent Tunis en 747/1346. Cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 395, trad. IV, 244-46 ; az-Zarkašī, *Ta'rīḫ ad-daulatain*, texte, p. 64 et 65, trad., p. 116 et 117.

(2) Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 15-17. Les noms des ambassadeurs sont également donnés par Ibn Ḫaldūn et az-Zarkašī, *loc. cit.*, Ils ajoutent celui de l'eunuque 'Anbar, affranchi d'Abu 'l-Ḥasan.

(3) Abū 'Abd Allāh Muḥammad b. Sulaimān b. 'Alī as-Saṭṭī remplit les fonctions de jurisconsulte et de mufti à la cour d'Abu 'l-Ḥasan. Il périt noyé au cours de la tempête où Abu 'l-Ḥasan faillit lui-même trouver la mort (cf. Ibn Ḫaldūn, *Histoire des Berbères*, II, p. 421, trad. IV, p. 285), le 8 ḏu'l-ḳa'da 750/18 janvier 1350. Cf. Ibn al-Ḳāḍī, *Ǧadwat al-iḳtibās*, p. 142-143 ; al-Maḳḳarī, *Nafḥ-aṭ-ṭīb*, III, p. 130.

(4) Cf. *supra*, p. 20.

(5) C'est la ville qui fut fondée en 555/1160, par le sultan almohade 'Abd al-Mu'min, à quatre journées à l'est de Tlemcen, sur le Wādī Mīnā.

(6) Le mot قُبَّة est encore employé à Fès dans le sens de « chambre », sous coupole ou non.

qui lui soient contigus. Les murs seront couverts de décors variés, sur plâtre et sur carreaux de céramique. On emploiera du bois de cèdre sculpté et ajusté, avec des motifs floraux et polygonaux (1). Le patio aura ses parois sculptées et sera pavé de zellijs et de marbre ; on y placera des vasques (2) de marbre et des colonnes. L'architecture des plafonds sera différente dans chacune des quatre chambres, suivant les procédés de décoration florale et polygonale connus des artisans ; ces plafonds seront ensuite peints. Les portes seront faites de marqueterie de bois (3), ainsi que les armoires et les portillons (4). Toute la serrurerie sera de cuivre poli et doré ou de fer étamé. » Il leur traça sur un papier le plan de l'ensemble et convint avec eux d'un prix à forfait pour le tout. Après leur avoir expliqué en détail ce qu'ils avaient à faire, il leur dit : « Je veux que cette maison soit prête dans une semaine, jour pour jour ; s'il plaît à Allāh, j'y entrerai alors ! » Ils lui dirent : « Avant tout, nous demandons l'assistance d'Allāh et celle de ta Seigneurie ! ».

Lorsque le délai se fut écoulé et que l'attente eut pris fin, **[f° 111 v°]** le sultan vint avec moi dans cette maison, au jour convenu, et put s'assurer qu'elle avait été construite suivant toutes les indications qu'il avait données et à son entière satisfaction. N'est-ce pas là l'extrême de la magnificence et de la puissance, et l'indice de ses autres moyens ?

(1) On entend encore au Maroc, dans la terminologie des menuisiers et des plâtriers, par l'expression الصناعات المشتركة, les motifs de décoration dits *taurīḳ* et *tasṭīr*, le premier signifiant « motif floral » et le second « entrelacs géométrique ».

(2) En arabe طيافير, pluriel de طيفور. Ce mot désigne au Maroc la vasque de marbre de plus petite dimension que la بيلة. Sur ce dernier mot, cf. A. Bel, *op. cit.*, p. 230.

(3) Cf. Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, I, p. 33 *a*.

(4) Ici خوخة désigne la petite porte ménagée dans chacun des deux grands vantaux qui donnent accès à la chambre. Le mot signifie en parlant d'une ville la « poterne », dans l'expression باب الخوخة. Cf. Dozy, *Suppl. Dict. Ar.*, I, p. 411 *a* ; W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 115, note 2.

INDICES (1).

I. — Index historique.

(1) Les chiffres renvoient à la pagination spéciale. Il n'a pas été tenu compte pour le classement par ordre alphabétique d'Abū, Ibn, Banū, etc. Les souverains musulmans de l'Occident au Moyen Age figurent ici sous leur *kunya* : chercher par exemple Abu 'l- Ḥasan ʿAlī sous Ḥasan.

II. — Index bibliographique.

III. — Index géographique, topographique et monumental.

IV. — Glossaire.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES AU MAROC.
(III.)

UN NOUVEAU DOCUMENT MAROCAIN
SUR LA PESTE DE 1799

Au deuxième congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, en 1921, j'ai communiqué le résultat de mes recherches sur l'histoire de la grande épidémie de peste qui ravagea le Maroc en 1799 (1). La comparaison des documents diplomatiques et des récits sommaires des historiens marocains, notamment d'Ez-Zaïâni, m'avait amené à conclure que l'auteur du *Bostân* et du *Torjomân el-moʿrib* avait avancé d'une année la date de cette épidémie et des événements contemporains, erreur reproduite par les historiens qui suivirent (2).

J'ai eu, depuis, la satisfaction de rencontrer dans le manuscrit d'un chroniqueur marocain, beaucoup moins connu que les précédents, la confirmation de ce que j'avançais, et, en outre, quelques détails complémentaires qui ne sont pas sans intérêt.

Il s'agit de l'œuvre, encore inédite, d'un *ribaṭi*, Moḥammed b. ʿAbd es-Selam eḍ-Ḍoʿayyif, né en 1752, mort postérieurement à 1818, sur laquelle M. E. Lévi-Provençal a attiré l'attention dans ses *Historiens des Chorfa* (3). La bibliothèque du Protectorat possède une copie de ce manuscrit, où j'ai eu récemment l'idée de vérifier si aucun renseignement nouveau ne pouvait être glané pour mes recherches d'Histoire de la Médecine.

(1) *Hespéris*, 2e trim. 1921, pp. 160-182.

(2) Moḥammed b. Khaled en-Naçiri es-Slaoui : *Kitab el-Istiqça*, trad. Fumey, *Arch. Maroc.* t. X. 1907, p. 14; Mohammed b. Ahmed Akensous : *El-Jich*, lith. Fès, 1336 II, p. 189.

(3) Paris, E. Larose, 1922, pp. 213-215.

La première partie, qui commence à l'avènement des Chorfa alaouites, manque totalement d'originalité : la chronologie des événements qui se sont produits sous le règne de Moulay Isma'il, par exemple, est la reproduction mot pour mot, de celle du *Nachr el-Maṯâni* (4). Par contre, le long règne de Moulay Sliman, dont Eḍ-Ḍo'ayyif fut le contemporain, est traité avec beaucoup de détails et est plein d'intérêt. On trouvera ci-dessous la traduction des passages qui ont trait à la Peste de 1799 et aux événements qui l'accompagnèrent.

Je rappelle que Moulay Sliman, proclamé à Fez en mars 1792, à la mort de son frère Moulay Iazid, « par les émirs des 'Abids et les notables berbères, arbitres des destinées du Maroc », selon l'expression d'Ez-Zaïâni (5) avait eu à lutter, dès les débuts de son règne, contre la révolte du Haouz. Son frère Moulay Hicham, soutenu par un des grands feudataires du Sud, le qaïd des 'Abda, 'Abd er-Raḥman b. Naçer, tenait Marrakech et sa région. Les Rehamna avaient embrassé le parti d'un autre frère, Moulay Ḥoseïn, qui bientôt supplante Hicham.

Moulay Sliman attend son heure. En 1795, les Chaouïa sont mis hors de cause; les Doukkala se soumettent l'année suivante, enfin c'est le tour des Rehamna, et le Sultan fait une entrée triomphale dans la capitale du Sud. Moulay Hichâm sollicite son pardon et obtient de résider à Rabat. Moulay Sliman remet à plus tard le règlement de ses comptes avec 'Abd er-Raḥman ben Nacer, qui a prétexté son état de santé pour éviter d'apporter lui-même sa soumission au Sultan, puis il regagne Meknès (6).

(P. 399).

Le 10 du mois de Ramadân 1213 (7) Moulay eṭ-Ṭayyib sortit de Fès-la-neuve pour se rendre au Tadla, où le sultan l'envoyait comme gouverneur, avec Aḥmed b. 'Abd el-Malik ed-Daribki (8) comme lieutenant. La peste régnait alors à Fès el-

(4) *Arch. Maroc.*, t. XXIV, trad. Michaux-Bellaire.

(5) *Torjomân el-mo'rib*, trad. Houdas, p. 169, Paris, E. Leroux, 1886.

(6) *Torjomân*, *op. cit.*, p. 180, place ces derniers événements en 1211 H. (incip. 7 juillet 1796 J. C.). Eḍ-Ḍo'ayyif, *Mss. de Rabat*, p. 377, donne la date précise de l'arrivée du sultan à Meknès, à son retour de Marrakech : lundi 3 ramadân 1212/19 février 1798.

(7) Vendredi 15 février 1799. Moulay eṭ-Ṭayyib est ce frère de Moulay Sliman qui le soutint toujours avec loyauté et fut son meilleur général. Cf. *Istiqça*, trad. Fumey, *op. cit.*, I, 390-398; II, 3-4, 11-14.

(8) الدريبكى.

Jedid, à la qaçba des Cheraga (9) et chez les Oulâd Jâmaʿ, et la mortalité était considérable chez les citadins comme chez les Cheraga.

Le Vendredi (10) 9 Ramadân, veille de son départ, Moulay eṭ-Ṭayyib avait rendu visite au sanctuaire de Moulay Idris et distribué des aumônes. Le lendemain, qui était le Samedi (*sic*) 10, comme il sortait de Fès el-Jedid au lever de l'aurore, et qu'il était parvenu à la hauteur de la Qobbat es-Semen, Moulay eṭ-Ṭayyib trouva devant lui un enterrement qui franchissait Bab el-Jedid, porte qu'avait construite ʿAyyad. Il s'arrêta pour le laisser passer, mais voilà que s'étant retourné, il aperçut un autre convoi funèbre qui s'avançait derrière lui. Saisi d'un funeste présage, Moulay eṭ-Ṭayyib pâlit.

L'épidémie ne fit que croître dans la ville...

Le Samedi (*sic*) 24, le *fqih* Sidi Aḥmed ez-Zaʿri lut à la mosquée de Qarawiyin, au moment de monter en chaire et avant de prononcer la *Khotba*, une lettre du Sultan, puis, la *Khotba* terminée, il lut une autre lettre chérifienne adressée à Aḥmed el-Iammouri, dans laquelle le Sultan reprochait aux gens de Fès leur conduite dissolue et ordonnait de lui envoyer tout homme ou femme qui seraient convaincus de débauche ; dans la première lettre, qui était adressée à Ibn-Souda (11) le sultan lui faisait grief de ne pas tenir la balance égale entre les puissants et les faibles et blâmait également les ʿAdouls pour leurs témoignages contraires à la vérité...

Au milieu du mois de Ramadân, la nouvelle mensongère de la mort du Sultan courut la ville. Les Oudâïâ et les Mġafra coupèrent les routes et les Berbères en firent autant de leur côté... Ce faux bruit arriva à Rabat et, pendant deux jours, aucune caravane n'osa sortir, sauf celles des Doukkala et des Chaouïa... (blanc dans le texte).

Le Mardi (*sic*) 16 Chuwâl 1213 (12) mourut de la peste le marabout Sidi el-Mahdi b. Abi ʿInan.

Le Dimanche (*sic*) 1º Ḏu l-qaʿda (13) ʿAyyâd ʿAnîq (14) sortit de Fès el-Jedid à la tête des Oudâïâ, se dirigeant vers la région de Safi, sur l'ordre du Sultan, décidé à y faire sentir le poids de ses armes.

La peste ravageait Fès el-Bâli et ses environs, au point que Dieu seul eût pu en dénombrer les victimes. Je cherchai à quitter la ville en profitant du départ des tolba originaires de Sijilmâsa, des Doukkâla et Châouïa et des Jebâla, qui regagnaient leur pays. Les « médersas » étaient vides. Un très grand nombre de jurisconsultes de

(9) L'actuelle *Qaçba* des Cherarda. Les Cheraga constituaient la principale des tribus « guich ». On voit par là que la peste avait déjà atteint l'armée chérifienne.

(10) Le 9 ramadân 1213 est en réalité un jeudi. L'erreur est compréhensible, car le début du mois de ramadan peut varier d'un jour, selon que la nouvelle lune est, ou non, aperçue par les musulmans.

(11) Sans doute le *qadi* de Fès, El-ʿAbbas b. Aḥmed b. et-Tâoudi b. Souda, sur lequel cf. E. Lévi-Provençal, *Chorfa*, *op. cit.*, p. 338. C'est certainement l'épidémie de 1799 qui a inspiré à un autre membre de cette famille de savants et de jurisconsultes, Abou Ḥamid el-ʿArbi b Aḥmed b. Souda † 1229 H. son ouvrage intitulé *Tahqiq el-anba fi ma itaʿllaq bi t-taʿoun oua l-ouaba*. Cf. Jaʿfar el- Kattani, *Selouat el-Anfâs*, lith. Fès, 1316 H., I, 118.

(12) 23 mars 1799.

(13) 6 avril 1799.

(14) عياد عنيق sans doute le *qaïd* Abou s-Sourour ʿAyyad b. bou Chefra el-Oudâyi, sur lequel cf. *Istiqça*, trad. Fumey, II, 21-28.

Fès, Meknès et autres lieux succombèrent (15). Au summum de l'épidémie, personne n'entrait plus à Fès, venant du dehors.

Dans ma triste situation, je ne songeais qu'à rejoindre les miens, mon frère El-Hâchem et sa famille. Je parvins à partir de Fès el-Bali pour Rabat, le Mardi (*sic*) 3 Ḏu l-qaʿda, avec des muletiers originaires de Tétouan, qui étaient venus à Fès chercher de la farine pour la porter à Moulay Hichâm à Rabat. Je passais la nuit à l'Oued Mahdouma (16), et, le lendemain, nous étions à Meknès, où nous demeurâmes trois jours... (blanc dans le texte).

En arrivant à Rabat, je trouvai ce qui restait de tous les miens, fils et frère — Dieu leur fasse miséricorde ! J'avais laissé l'*âfrâg* du sultan après sa sortie de Meknès, entouré du « guich » des ʿAbids et des tribus qui l'accompagnaient, en marche vers la région de Safi ; c'était le Jeudi 6 Ḏu l-qaʿda. Le lendemain, le Sultan en personne quitta la ville et vint faire la prière du Vendredi au Zerhoun, puis rentra à Meknès. Il en sortit définitivement le Lundi et campa à Guermim (17) près de Salé, le Samedi (*sic*) 14 du même mois. De là, il envoya un de ses familiers ʿAli el-Moqrif (18) à ʿAbd er-Raḥman b. Bennâçer (*sic*) avec une jument en présent. Le dimanche, le sultan séjourna à Guermim, et le Lundi, traversa Rabat, d'où il sortit par la porte El ʿAlou pour aller camper aux Qobibat (19) près de la mer. Il y demeura un jour et leva le camp le Mardi pour gagner l'ʿAïn ʿAttig (20) où le rejoignirent les *ṭolba* de Rabat et Salé... Le jeudi (*sic*) 19 Ḏu l-qaʿda (21) Moulay Sliman quitta l'ʿAïn Attig, se dirigeant vers les ʿAbda et campa à l'Oued Bou-Zenqa (22). Chaque

(15) D'après la *Selouat el-anfâs*, *op. cit.*, la peste enleva à Fès : Abou ʿAbd Allah Moḥammed b. Aḥmed Bennis, I, 205. — ʿAbd el-Ouaḥid b. Moḥammed Fatḥa b. Aḥmed b. Moḥammed b. ʿAbd el-Qadir el-Fâsi, à la fin de Ḏu l-qaʿda 1213, ou, pour d'autres, le 2 Ḏu l-Ḥijja (7 mai 1799), I, 325. — Abou Moḥammed Abd el-Qadir ech-Chraïbi, II, 6. — Abou ʿAbd Allah Mohammed b. Mesaʿoud b. Ahmed et-Toronbati el-Andalousi el-Fasi, le 6 Moharrem 1214 (10 juin 1798), II, 269. — Abou Zeïd ʿAbd er-raḥman b. Iousef b. Aḥmed b. Moḥammed b. ʿAbd el-Qadir el-Fâsi en Ḏu l-Ḥijja 1213, II, 323. — Abou ʿAbd Allah Moḥammed Fatha b. ʿAmrou b. ʿAbd el-Qadir el-Figuigui el-Idrissi et son beau-père Sidi Abou l-Qâsim el-Ouazir, III, 29. — Abou ʿAbd Allah Moḥammed el-Hadi b. Zeyan el-ʿIraqi el-Ḥoseïni, III, 33. — Abou ʿAbd Allah Moḥammed es-Semlali et Abou Moḥammed ʿAbd Allah b. ʿAbd er-raḥman b. Ḥamdoun es-Salmi en-Nejjar el-Fasi, III, 34.

(16) A 33 km. à l'ouest de Fès, sur la route de Meknès.

(17) قرميم Ce lieu, qui ne figure plus sur les cartes récentes, est situé sur le plateau qui domine la rive droite du Bou-Regreg, dans l'angle ouvert au N.-E. que fait le fleuve, en aval du confluent de l'Oued Grou. On y accède par le Gué de Mgaz مقاز (voir plus loin) qui franchit le Bou-Regreg un peu après le confluent de l'Oued el-ʿAkrech. C'est la route traditionnelle des sultans ; elle évite Salé et le passage du fleuve à ce niveau, dans des barcasses. Nous fîmes étape à Guermim le 15 septembre 1916, au cours de la dernière *harka* chérifienne, quand le sultan actuel revint à Fès, qu'il avait quitté au lendemain de son avènement.

(18) مقرف né d'un père esclave et d'une mère libre.

(19) Actuellement Hôpital Marie-Feuillet ; il subsiste encore deux pavillons de l'ancienne maison d'été des sultans.

(20) عين عتيق, à 18 km. au S.-O. de Rabat, près de la route actuelle de Casablanca.

(21) 24 avril 1799.

(22) وادى بو زنقة à 36 km. de Rabat, sur la route de Casablanca, près de la *Qaçba* El-Ḥamira. On dit aujourd'hui Bou Zniqa.

jour il mourait du monde dans l'armée, jusqu'au moment où on traversa l'Oued Oum er-Rebi'. On eût dit que le Sultan conduisait deux armées, la sienne et celle de la peste. Les Doukkâla, 'Abda, Aḥmar et autres tribus du Haouz étaient restées indemnes jusqu'à l'arrivée du sultan dans leur pays.

Cependant, 'Abd er-Raḥman b. Bennâcer, qui n'avait pas confiance dans les avances qui lui avaient été faites par Moulay Sliman, avait rassemblé autour de lui quelque 20.000 ' Abda et Aḥmar. Le Sultan marcha rapidement à sa rencontre, et, lorsqu'il arriva devant Safi, 'Abd er-Raḥman sortit au devant de lui, porté dans une litière, à cause de sa maladie. Il rendit ses devoirs au Sultan et fut plein d'amabilité pour lui. Moulay Sliman lui cracha sur le cou, pour guérir le mal dont il souffrait (23), puis le Sultan l'accompagna dans sa demeure où il resta un jour. 'Abd er-Raḥman lui fit hommage de sa propre fille que Moulay Sliman donna à son fils Moulay Moḥammed parce qu'il étudiait chez 'Abd er-Raḥman b. Bennâçer (*sic*).

Le Sultan gagna ensuite Eç-Çoueira (24), puis Marrakech. Il y trouva la peste qui sévissait, et quitta cette ville le Jeudi 7 Çafar de l'année 1214 (25). Moulay Sliman traversa les Doukkâla dont le gouverneur, El-Ḥadj el-Hachmi b. el-'Arousi (26) était mort, ainsi que son fils Eṭ-Ṭahar, son frère Moḥammed avec ses serviteurs et sa famille entière, laissant la maison vide. Le Sultan envoya quelqu'un pour recueillir ces biens à l'abandon, et laissa son frère Moulay eṭ-Ṭayyib comme *Khalifa* à Marrakech.

Moulay Hichâm demanda ensuite au Sultan son frère de l'autoriser à se retirer à Marrakech avec sa famille. Le Sultan y consentit et Moulay Hichâm se rendit à Marrakech avec tous les siens (27).

Le mardi 9 Ḍu l-Ḥijja 1213 (28) mourut le fils de notre frère 'Abd es-Selam b. Aḥmed.

A son retour de Marrakech, le Sultan campa le dimanche 17 Çafar 1214 (29) à l'Oued Cherrat. Le lendemain, sans entrer à Rabat, il franchit (l'oued Bou-Regreg) au gué de Mgaz, et campa à Guermim (30). Le Mardi, il se mit en route à la tête de la *mehalla* des Châouïa et des Beni Ḥasen. Ce fut le premier jour des chaleurs. Le Jeudi 21 Çafar (31) Moulay Sliman entra à Meknès.

Le Samedi 11 Moḥarrem (32) mourut le *fqih* Moḥammed b. eṭ-Ṭahar el-Ḥoseïni.

Le 22 Çafar, la nouvelle arriva de Marrakech à Rabat de la mort de Moulay Hichâm et de Moulay el-Ḥosein (33) qui avaient succombé à la peste, puis ce fut le tour de Moulay eṭ-Ṭayyib, qui, au décès de son frère Hichâm, avait fait main basse sur ses

(23) C'est un pouvoir attribué aux descendants du prophète, comme jadis celui que le peuple prêtait aux rois de France de guérir les écrouelles par simple attouchement.

(24) Mogador.

(25) 11 juillet 1799.

(26) Sur ce personnage, cf. *Torjoman*, trad. Houdas, *op. cit.*, p. 179.

(27) Il n'était à Rabat que depuis le 18 Cha'ban 1212/5 février 1798. Ibn eḍ-Ḍo'ayyif, *Mss. de Rabat*, p. 372.

(28) 14 mai 1799.

(29) 21 juillet 1799. L'oued Cherrat est situé entre Casablanca et Rabat à 34 km. de cette dernière ville par l'ancien *ṭriq makhzen et-taḥtaniya* qui franchissait l'oued à son embouchure.

(30) Cf. *supra*, p. 4, note 17.

(31) 25 juillet 1799.

(32) 15 juin 1799.

(33) Autre frère de Moulay Sliman. Cf. *Istiqça*, trad. Fumey, *op. cit.*, I, 337 ; II, 2, 6, 14.

trésors et forcé ses coffres pour s'emparer des bijoux qu'ils contenaient. Frappé par l'épidémie, il mourut après ses deux frères. Dieu est seul durable !

Le Dimanche 19 moḥarrem (34) mourut le pieux jurisconsulte Sidi ʿAbd el-Qadir b. Moḥammed et-Tâdili, et, également, Sidi ʿAli el-Moqrif, compagnon du Sultan (35) ; ils furent enterrés à Rabat.

Le Dimanche 12 Moḥarrem (36) mourut le savant chérif Sidi el-Ḥosni b. et-Tihami b. el-Ḥosni.

Le Sultan célébra à Meknès la fête du *Mouloud* ; le troisième jour de la fête il se rendit à Fès... Le Mercredi 14 Joumâda II 1214 (37) il quitta Fès et campa à l'Oued en-Nja (38). Le lendemain il rentrait à Meknès, lorsqu'il apprit la mort d'ʿAbd er-Raḥman b. Bennâcer, victime de la peste qui lui avait atteint les yeux, événement survenu le 12 du même mois, après deux jours de maladie.

A part quelques légères erreurs de date, la précision chronologique de ce document est remarquable. Il confirme et complète les renseignements fournis par la correspondance consulaire, à savoir :

1° Que l'invasion de la peste au Maroc se produisit au début de 1799, c'est-à-dire au milieu de l'année 1213 de l'Hégire, et non pas en 1212, comme l'ont écrit Ez-Zaïâni et, après lui, les auteurs du *Jich* et de l'*Istiqça* (39).

La date de l'expédition contre les ʿAbda est, par suite, erronée, et celle de la mort des frères du Sultan, à Marrakech, signalés comme décédés au moment précis du retour de Moulay Sliman à Meknès, en safar 1213 (40) est à retarder d'un an, exactement.

Cette erreur est surprenante chez Ez-Zaïâni qui fut contemporain de ces événements. Elle remonte au-delà des faits cités plus haut, puisque l'entrée triomphale de Moulay Sliman à Marrakech, que le *Torjomân* et l'*Istiqça* (41) placent en l'année 1211, est fixée avec précision par Eḍ-Ḍoʿayyif (42) à la date du mercredi 8 joumâda II 1212/29 novembre 1797.

2° Que l'épidémie débuta par le Gharb (Fez, Meknès et Rabat), et commença même, à Fès, un peu plus tôt que les lettres des consuls

(34) 23 juin 1799.
(35) Cf. *supra*, p. 5, note 18.
(36) 16 juin 1799.
(37) 13 novembre 1799.
(38) A 19 km. à l'O. de Fès, sur la route de Meknès.
(39) Cf. *supra*, p. 1, note 2.
(40) *Torjomân*, trad. Houdas, *op. cit.*, p. 181.
(41) Trad. Fumey, *op. cit.*, II, p. 7 (une erreur d'impression a fait mettre 1011).
(42) *Mss. de Rabat*, p. 372.

Ant. Guillet à Tanger et J. Grey Jackson à Mogador (43) ne l'indiquaient, puisqu'Eḍ-Ḍoʿayyif, qui était à Fès, comme on l'a vu, signale que la peste sévissait à la ville neuve et à la *qaçba* des Cherarda dès février 1799.

3° Que la contagion fut apportée dans le Haouz, ainsi que je le supposais (44), principalement par la *mehalla* chérifienne, qui marqua de tombes les étapes de sa route de Meknès à l'Oum er-Rebiʿ, comme, trente ans auparavant, l'armée turque, en guerre contre la Russie, avait semé la peste sur tout son passage en Moldo-Valachie, et l'avait finalement transmise à l'armée du tsar (45).

Enfin, il est curieux de retrouver dans le récit d'Eḍ-Ḍoʿayyif, a propos de la mort de Moulay eṭ-Ṭayyib, le mode classique de transmission de la peste, constaté dans toutes les épidémies du Maroc (46), par les objets ayant appartenu aux pestiférés, dérobés par des gens cupides, vendus ensuite au *souq*, et contaminant voleurs et acheteurs.

Le récit du chroniqueur *ribaṭi* méritait donc d'être publié. Sa chronologie rigoureuse, sa liberté de langage vis-à-vis des puissants et jusqu'à ce style facile qui le caractérise, nous changent grandement de l'imprécision ampoulée, de la prose rimée riche en « chevilles » et de cette atmosphère par trop lénitive que respirent les ouvrages historiques contemporains, ou plus modernes, écrits par des Marocains. Il est à souhaiter que toute la partie de l'œuvre d'Eḍ-Ḍoʿayyif qui concerne les règnes de Sidi Mohammed ben ʿAbd Allah, Moulay Iazid et Moulay Sliman ait, au plus tôt, les honneurs de la traduction.

Rabat, 20 décembre 1924.

Dr Renaud H.-P.-J.

Médecin-major du Corps d'Occupation.

(43) Cf. *La Peste de* 1799, p. 164 et 169.

(44) *Id.*, p. 165, note 2.

(45) Ozanam, *Hist. des Épidémies*, IV, 35, Paris, 1835.

(46) Dr Remlinger, *La Peste au Maroc*, Rev. d'Hyg., janv. 1913 : « La cupidité des caïds marocains est sans bornes. Nous les avons vus, dans les Doukkala, guetter le moment où une tente ou une nouella seraient privées de leurs habitants pour faire main basse sur les troupeaux, les vêtements... »

ERRATA AUX DEUX PRÉCÉDENTS ARTICLES.

I. — La peste de 1799.

Hespéris, 2e trimestre 1921 :

P. 164, ligne 5; *au lieu de :* un autre fils de Moulay Abdellah,
lire : un autre fils de Sidi Moḥammed ben ʿAbd Allah.

P. 178, ligne 8; *au lieu de :* Au siècle précédent,
lire : Deux siècles auparavant.

II. — La peste de 1818.

Hespéris, 1er trimestre 1923 :

P. 14, avant-dernière ligne; *après* « Entre 1802 »
ajouter « et 1818 ».

P. 15, ligne 8; *au lieu de :* « Foy »,
lire : « Fey ».

LA CUVETTE DE OUAOUIZERT

Au pied des grottes décrites par de Foucauld à côté de Ouaouizert, celles-là même dont il sera question dans un article ultérieur, j'ai eu la bonne fortune de recueillir une petite faune fossile (1). Cette petite faune, qui comprenait deux ammonites, a été étudiée par M. Savornin, professeur de géologie à l'Université d'Alger, puis par M. Kilian, professeur de géologie à Grenoble. Elle a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences (2). Il est établi, sans contestation possible, que ces calcaires, dans lesquels les grottes de Foucauld sont creusées, appartiennent à l'étage crétacé, et plus particulièrement à l'étage Turonien.

A l'échelle de la place que tient la géologie dans les préoccupations du public, ce petit fait géologique est assurément d'intérêt minimum. C'est lui seul pourtant qui permet la description par un géographe de la cuvette d'Ouaouizert.

Cette description n'est pas seulement intéressante en soi, pour l'intelligence d'Ouaouizert. Elle permet des conclusions sur la structure générale du Moyen Atlas.

Les causses jurassiques du Moyen Atlas.

La carte géologique provisoire du Maroc publiée par M. Gentil attribue au Jura et au Lias toute cette extrémité occidentale du Moyen Atlas dans laquelle se trouve Ouaouizert. Tout ce qu'on en voit entre Beni-Mellal, Taouerda, Azilal, tend certainement à montrer que cette conclusion de la carte Gentil est parfaitement justifiée. Un peu au nord de Taouerda, dans le pli du djebel Mesgounan, profondément

(1) C'est un devoir pour moi, et un plaisir, de dire à ce propos tout ce que je dois à l'appui de M. le Général Naugès, à l'amabilité et à la collaboration des officiers et d'un sous-officier du poste de Ouaouizert.

(2) C. R. A. Sc., Savornin et Gautier, 1925.

érodé par l'oued Ahansal, j'ai recueilli une ammonite liasique (1). Le Jura et le Lias sont représentés par des calcaires extrêmement puissants qui couvrent le pays en carapace continue. Localement cette carapace est plissée, mais bien souvent elle semble à peine ondulée, à peu près tabulaire; l'érosion y a creusé des gorges à pic, des canyons, d'une profondeur extraordinaire. Sous le poste de Taouerda, par exemple, l'oued Ahansal, au fond de sa coupure étroite, coule à 1.200 mètres au moins en contrebas. C'est un paysage de causses. Du haut de ce merveilleux belvédère qu'est le poste de Taouerda (2.200 m. d'altitude), on voit ce qui semble bien être une carapace de causses s'étendre jusqu'à l'horizon où se profile le djebel Azourki (3.500 m.).

Les couches rouges d'Ouaouizert et l'ancienneté du Sahara.

Dans ce paysage calcaire la cuvette d'Ouaouizert a une physionomie tout à fait à part.

Mon collègue M. Boulifa, qui accompagnait la mission de Segonzac, dans un rapport qui est resté, je crois, manuscrit, a le premier signalé dans la cuvette d'Ouaouizert des grès, des sables, des argiles, de couleur rouge ou violacée, interstratifiés de plâtre. C'est un facies fréquent et bien connu dans l'Afrique du Nord et au Maroc; jusqu'à ces derniers temps les couches rouges, comme on les appelle, étaient attribuées uniformément au Trias. C'est au renseignement rapporté par M. Boulifa qu'est due apparemment la notation portée sur la carte géologique provisoire. Les couches rouges d'Ouaouizert y sont attribuées au Trias. Nous savons maintenant qu'elles sont crétacées.

Avant d'aller plus loin, il faut noter en passant ceci : La petite faune fossile des grottes est caractérisée, au dire des géologues, par son aspect néritique; c'est-à-dire que ces mollusques dont les coquilles ont été fossilifiées dans le calcaire des grottes vivaient dans une mer sans profondeur, au voisinage des côtes; c'étaient presque des mollusques de plage. Le calcaire des grottes d'ailleurs n'a guère qu'une trentaine de mètres de puissance; ce banc calcaire ne se suit pas très

(1) C. R. A. Sc. l. c.

loin à flanc de coteau, c'est une lentille. Cela signifie que l'épisode marin a été très court, une transgression brève de la mer crétacée.

Les couches rouges en effet, prises dans leur ensemble, ne sont pas des dépôts marins. Le gypse à Ouaouizert est extrêmement abondant. Le calcaire des grottes, par exemple, repose sur un banc massif de gypse cristallisé dont l'épaisseur apparente est au moins d'une dizaine de mètres.

Au-dessus du calcaire des grottes, le plâtre est exploité par les indigènes en plusieurs points à flanc de coteau.

Cela indique des conditions de dépôts lagunaires. Les grès rouges, ici comme ailleurs, en Afrique du Nord, lorsqu'ils ne contiennent pas de fossiles marins, sont généralement interprétés comme des dépôts continentaux; et, par exemple, d'anciennes dunes désertiques pétrifiées. La couleur rouge est interprétée, elle aussi, comme une marque d'influences désertiques. Le facies uniforme de ces couches rouges, quel que soit leur âge, est dû à des conditions identiques de climat aride, qui prévalaient au moment de leur dépôt. D'après le consensus des géologues, les couches rouges sont le stigmate laissé à la surface du sol par des déserts successifs, ancêtres du Sahara.

En Algérie on est fixé depuis longtemps sur cette ancienneté du Sahara. On s'aperçoit aujourd'hui que le Maroc est logé à la même enseigne. En bien des points et tout particulièrement sur le pourtour du Tadla des couches rouges, attestant des conditions désertiques, et primitivement estimées triasiques, ont été rangées récemment par différents géologues dans les étages les plus divers depuis le Silurien jusqu'au Néogène (1).

Ainsi donc au Maroc aussi on constate que la malédiction des pays de sel a pesé sur ce pays nord-africain depuis le début des âges.

En ce qui concerne le Crétacé en particulier il faut noter combien les couches rouges d'Ouaouizert sont épaisses. De la base au sommet elles ont un millier de mètres de puissance.

Il faut noter aussi que M. Savornin vient de découvrir ces couches rouges crétacées dans la haute Moulouya où elles tiennent une place

(1) Savornin, *L'Aquitanien dans le Maroc Occidental*. C. R. A. Sc. 1920. Voir : *Bulletin de la Société géologique de France*, 1924, n° 5 : articles de Barthoux, Beaugé, Roland.

importante. Il devient vraisemblable qu'on les retrouvera tout du long entre la haute Moulouya et Ouaouizert.

Dans tout le nord de l'Algérie, la partie la plus étudiée, le Crétacé est représenté par des dépôts marins qui ne pouvaient donner aucune indication sur le climat de l'Afrique du Nord à l'époque crétacée. Désormais nous pouvons être affirmatifs sur l'existence d'un Sahara crétacé.

Structure de la cuvette.

Montrer les relations entre les assises des calcaires jurassiques et les couches rouges, c'est expliquer la structure de la cuvette d'Ouaouizert. Ces relations ne sont pas seulement très simples, il est possible de les faire voir, toucher du doigt. Les deux panoramas ci-joints sont des dessins d'après photographies. On a respecté scrupuleusement les lignes de la photographie, en éliminant simplement les détails du premier plan qui eussent détourné l'attention. Ces figures me semblent bien plus claires que ne seraient de longues explications. Elles parlent toutes seules, ou du moins elles n'exigent qu'un minimum de commentaires.

Figure 1 est une vue panoramique prise du marché d'Ouaouizert (à 950 m. d'altitude), immédiatement à côté du poste, face au djebel Irfaouen.

A l'extrémité gauche du panorama se dresse le djebel Rnim (ou Ghenein, comme la carte à 1 : 200.000e l'orthographie). Le sommet atteint 2.400 mètres. Les deux routes qui font communiquer Ouaouizert avec Beni Mellal, celle du Tizi Rnim et celle d'Almou n Tarzit encadrent le djebel Rnim, qui est donc bien connu. Il est composé tout entier d'assises calcaires jurassiques ou liasiques assez vivement redressées.

A l'extrémité droite de la figure 1 le djebel Abadin dresse ses deux mamelons jumeaux, respectivement jusqu'à 2.080 et 2.350 m. Il est en zone dissidente et on n'y a pas encore mis le pied. Mais on le voit très bien et de tout près du poste de Taouerda. C'est assurément un pendant à peu près exact du djebel Rnim, un autre anticlinal de calcaires liasiques et jurassiques. L'ammonite liasique, que j'ai recueillie près de Taouerda, provient de couches calcaires redres-

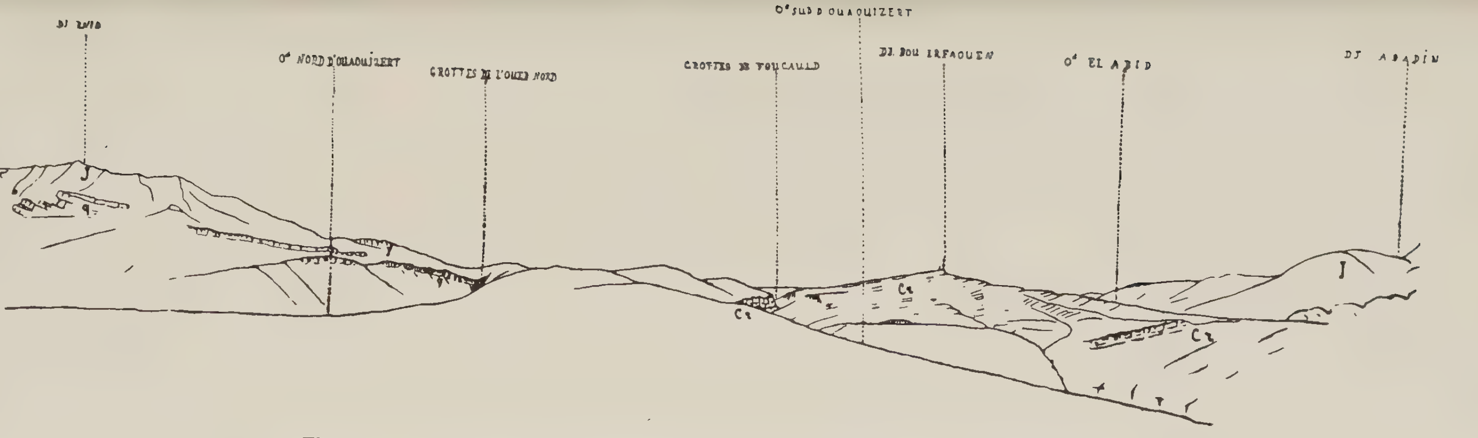


Fig. 1. — Vue panoramique prise du marché d'Ouaouizert face au djebel Irfaouen.
J. calcaires jurassiques et liasiques.
Cr. couches rouges crétacées.
Q. terrasses de cailloutis supposées quaternaires.

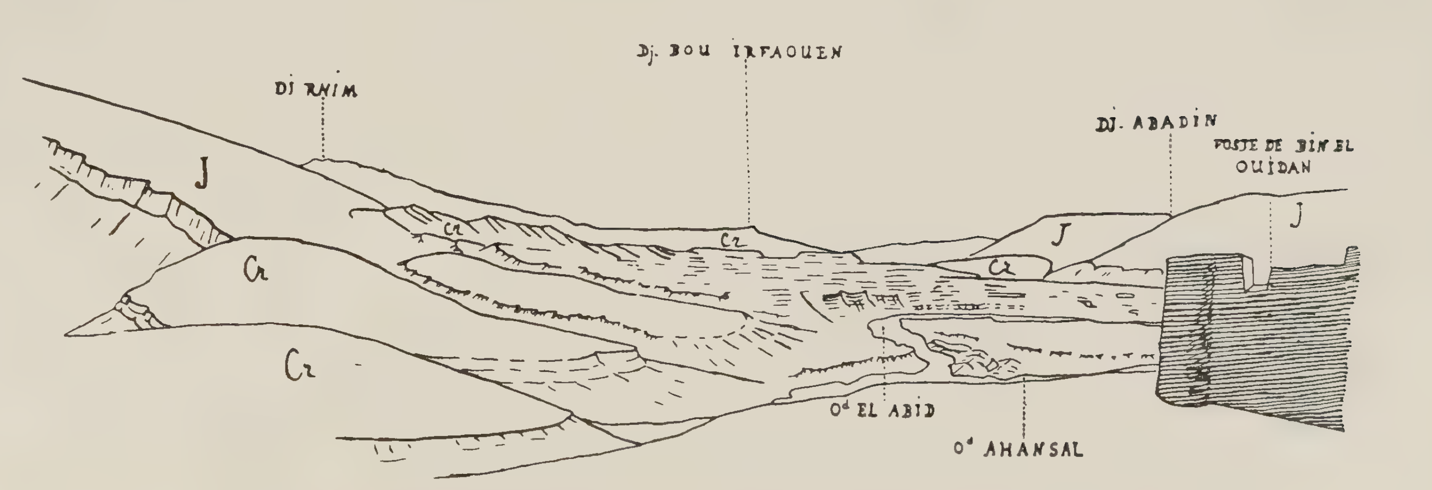


Fig. 2. — Vue panoramique, prise du poste de Bin-el Ouidan, face au djebel Irfaouen.
J. calcaires jurassiques et liasiques.
Cr. couches rouges crétacées.

sées, qu'on voit se continuer dans le djebel Abadin, tout près, par delà la gorge effroyable de l'oued Ahansal.

Entre ces deux anticlinaux jurassiques, vers le milieu de la figure on voit se dresser la corne du djebel Bou Irfaouen.

Quoiqu'on ait de son sommet une vue admirable sur la vallée de l'oued el Abid, le Bou Irfaouen est beaucoup plus humble que ses deux voisins, 1.680 m. seulement. Il est d'ailleurs quelque chose de tout différent. Il est très accessible, puisqu'il porte sur sa crête un blockhaus, qu'on ravitaille d'Ouaouizert. Il appartient aux couches rouges crétacées de la base au sommet. Au milieu de la figure on voit l'entaille à pic d'un petit torrent qui passe sous les murailles du poste au Sud, et que nous appellerons pour la commodité de l'exposition l'oued sud d'Ouaouizert. La falaise de cette gorge est celle dont la face est perforée par les grottes de Foucauld, et c'est elle qui a fourni la petite faune turonienne. Un coup d'œil sur la figure montre que ces calcaires crétacés appartiennent bien au complexe de l'Irfaouen. Sur les flancs largement dénudés on voit transparaître partout la stratification des assises crétacées, leur empilement horizontal les unes sur les autres. L'horizontalité cependant n'est pas parfaite. Il y a certainement au Bou Irfaouen, une tendance très légère au relèvement d'autant plus accusée qu'on s'approche davantage de l'Abadin. On devine l'ondulation synclinale.

La structure générale est donc limpide; un synclinal très aplati de couches rouges crétacées entre deux anticlinaux assez vifs de calcaires jurassiques.

La figure 2 est une autre vue panoramique, la même d'ailleurs, mais prise d'un point plus éloigné et plus bas; exactement du poste de Bin-el-Ouidan, dont un angle de muraille occupe l'extrémité droite de la figure. Bin-el-Ouidan signifie : Entre-les-rivières. Le poste est exactement au confluent de l'oued el Abid et de son gros affluent, l'oued Ahansal. Ce confluent se voit au premier plan de la figure, au pied du poste. L'altitude est de 700 mètres environ.

La photographie a été prise elle aussi face au Bou Irfaouen dont on retrouve la silhouette bien reconnaissable à la même place, au centre de la figure. De part et d'autre sur la ligne d'horizon on retrouve les silhouettes de l'Abadin et du Rnim. Cette ligne d'horizon est inté-

ressante parce qu'elle situe les premiers plans. Mais dans la figure 2 ce sont ces premiers plans qui importent.

Bin-el-Ouidan est sur des bancs de grès violacé qui sont la partie tout à fait inférieure des couches rouges. Sur la figure 2 on a devant soi l'empilement tout entier de ces couches, de la base au sommet, de Bin-el-Ouidan à la corne du Bou-Irfaouen. C'est d'ailleurs ce qui permet d'évaluer l'épaisseur totale des couches rouges puisque Bin-el-Ouidan est à 700 mètres environ et le sommet du Bou Irfaouen à 1.680.

Il s'ensuit que le contact inférieur des couches rouges avec les calcaires jurassiques s'observe tout près de Bin-el-Ouidan. On le voit en effet avec une grande netteté sur la gauche de la figure 2, tout près. La montagne est décharnée, comme c'est le cas fréquent en Afrique du Nord; on voit avec la netteté d'une coupe géologique les assises calcaires, de couleur claire, s'enfoncer sous les grès rouges. Sur la figure 2, calque fidèle de la photographie, malgré l'absence des couleurs, on distingue très bien les grès finement lités, qui reposent en écailles festonnées sur les calcaires massifs.

A droite de la figure, sur les flancs de l'Abadin, malgré l'éloignement, on distingue des relations identiques. Des festons redressés de grès rouges se plaquent sur les calcaires. Tout autour de Bin-el-Ouidan l'allure très simple des couches est en fond de bateau, ou, si l'on veut, en bout de cuiller. C'est la terminaison de ce que les géologues appellent un brachysynclinal.

Le modelé. — Les gorges de l'oued el Abid.

La figure 2 est prise de Bin-el-Ouidan en regardant vers Ouaouizert et le Bou-Irfaouen. On a sous les yeux la cuvette, on est frappé de sa largeur et son étalement. Au pied du poste et à travers toute la cuvette l'oued el-Abid serpente dans une large vallée, qu'on ne peut assurément pas appeler une vallée encaissée.

Eh bien! de ce même poste de Bin-el-Ouidan, du point même d'où a été pris le panorama de la figure 2, qu'on se retourne purement et

simplement, en tournant le dos au Bou Irfaouen. On a sous les yeux à proximité immédiate un paysage bien différent; celui que représente la figure 3, qui est une photographie.

Brusquement, à travers les assises de calcaire jurassique, relevées en fond de cuiller, l'oued el-Abid, grossi de l'Ahansal, s'encaisse dans la montagne; il s'échappe de la cuvette au fond d'une cluse très étroite,



Fig. 3. — Les gorges de l'Oued-el-Abid à la sortie de la cuvette de Ouaouizert. — Cluse dans les calcaires jurassiques. Au premier plan les barbelés du poste de Bin-el-Ouidan.

dont les murailles s'élèvent presque d'un seul jet à plusieurs centaines de mètres, couronnées de tirremts (châteaux-forts) qui prennent plus que jamais des silhouettes de burgs rhénans.

La cuvette avait d'ailleurs commencé comme on la voit finir ici. Derrière le Bou Irfaouen, à son pied, en amont de la rivière, on distingue bien, du haut du blockhaus, la gorge étroite par laquelle l'oued el-Abid débouche dans la cuvette.

Il est aisé d'expliquer le phénomène. Le contraste des modelés tient

à la différence de la roche encaissante. En amont et en aval de la cuvette d'Ouaouizert, l'oued-el-Abid, ayant affaire à des assises calcaires, y a creusé des gorges étroites et profondes. Le canyon est la forme normale de l'érosion dans les calcaires.

Mais dans la cuvette elle-même l'oued a creusé sa vallée dans les couches rouges, qui sont en majorité des grès tendres à peine consolidés. Il les a largement déblayées, il s'y est étalé, ne laissant subsister que le Bou Irfaouen, parce qu'ici une plaque de calcaire crétacé très dur protégeait les couches molles sous-jacentes.

Ce contraste des modelés est de grande importance humaine. A ces altitudes qui avoisinent tout de suite 2.000 mètres, le causse est très médiocrement hospitalier. Une large cuvette, profondément déblayée, devient dans un paysage de causses, un centre de peuplement humain.

Par surcroît ces gorges terribles, ces canyons profonds, au fond desquels coulent des rivières qui ne sont nullement négligeables, ce sont là des obstacles très sérieux aux communications. Ils forcent tous les sentiers à converger vers les cuvettes, qui deviennent des lieux de passage forcé. Dans un pays de transhumance éternelle Ouaouizert, malgré ses oliviers et ses maigres cultures, est à peine un village. Mais c'est un marché important.

Le long de l'oued el-Abid la cuvette d'Ouaouizert n'est nullement isolée. En aval par exemple, au-delà des gorges dont la figure 3 représente le début, la vallée de l'oued el-Abid s'élargit de nouveau. C'est la cuvette des Aït-Attab, encore plus large que celle d'Ouaouizert, d'altitude plus basse, plus importante par conséquent. J'imagine que c'est un simple pendant de la cuvette d'Ouaouizert, un autre brachysynclinal de couches rouges.

En amont du Bou-Irfaouen, en pleine zone dissidente par conséquent, d'autres cuvettes existeraient. La vallée de l'oued el-Abid semble un chapelet de cuvettes, séparées par des gorges terribles.

Ce modelé permet d'entrevoir pour cette vallée un développement industriel et agricole intéressant, le jour où elle pourrait être aménagée à l'européenne.

Dans ces très hautes montagnes, malgré le voisinage du Sahara, il tombe de la pluie et de la neige. L'oued el Abid roule beaucoup d'eau

il est aussi important que l'Oumm er-Rebia. Nous sommes ici dans le bassin du plus considérable des fleuves marocains. Par surcroît les causses, ici comme ailleurs, sont un lieu d'élection de la circulation souterraine; à Bin el Ouidan, outre l'oued Ahansal, qui est un gros cours d'eau, l'oued el-Abid reçoit l'oued Asemsil qui est une rivière intermittente. Actuellement et depuis peu elle se perd, pour ne plus reparaître, en amont du confluent. D'après les indigènes, ces pertes de l'oued Asemsil sont périodiques et transitoires. On sait que cette circulation souterraine intense dans les calcaires est régulatrice du débit. Voilà donc une grosse rivière, abondamment pourvue d'eau, un fleuve dont le débit par surcroit est assez régulier. La vallée de ce fleuve est une succession de couloirs étroits et de larges cuvettes. Ce sont là des conditions qui faciliteront l'installation de barrages, intéressants au double point de vue de la force hydraulique et de l'irrigation.

Les caractères de l'érosion.

Si on étudie dans un détail plus serré le modelé d'Ouaouizert, d'autres phénomènes prennent de l'importance.

Ce qui frappe d'abord c'est la profondeur extraordinaire des gorges abruptes.

L'oued Ahansal vient du Sud, des grands sommets au-dessus de 3.000 m. Aussi les gorges qu'il s'est creusées battent tous les records, elles sont sciées jusqu'à 1.200 ou 1.300 mètres au-dessous du niveau général des causses.

Les gorges de l'oued el-Abid ne sont pas tout à fait aussi impressionnantes. Pourtant il coule à près d'un millier de mètres en contrebas de la plateforme du Bou Irfaouen.

Les moindres rivières ont la même allure. Voyez la figure 4. Elle représente les gorges de l'oued Asemsil, vues d'un lacet de la route qui mène de Bin-el-Ouidan à Azilal. C'est cette petite rivière intermittente dont il a été question. Cet oued insignifiant a fait un travail d'érosion formidable. Sa vallée est un canyon typique, l'oued s'est encaissé de plusieurs centaines de mètres dans un plateau dont les lignes horizontales ne se raccordent pas avec les versants abrupts de la gorge.

C'est partout la même chose. La surface générale du pays est un pénéplan médiocrement accidenté, très élevé, dans lequel les rivières ont creusé des fossés brusques et profonds. Il faut admettre qu'à une époque géologique relativement récente il y a eu un soulèvement



Fig. 4. — Les gorges de l'Oued Asemsil. La profondeur du canyon, dont on ne voit pas le fond, et la raideur de ses versants contrastent avec l'horizontalité des sommets.

général, en masse, de la région; un soulèvement épeirogénique, comme on dit en géographie physique.

La cuvette d'Ouaouizert porte le même témoignage. Elle est parsemée de terrasses étagées jusqu'à une grande hauteur. Sur la figure 2 on distingue les plus basses de ces terrasses sur le bord de l'oued. L'éperon sur lequel se dresse le poste de Ouaouizert a été découpé par

l'érosion de l'oued sud et de l'oued nord (fig. 1); son sommet a été protégé par un matelas épais de gros cailloux roulés, c'est-à-dire par une terrasse, qui se trouve donc à 250 mètres au-dessus de la rivière. Mais il y en a de beaucoup plus élevées. Sur la figure 1, à gauche, on voit une falaise plus ou moins continue courir sur le flanc du djebel Rnim, jusqu'au point où l'oued nord d'Ouaouizert y entaille de petites gorges. La route d'Ouaouizert à Amoun n Tarzit franchit justement ces petites gorges. Elles n'ont rien de commun, à ce qu'il m'a semblé, avec celles de l'oued sud aux grottes de Foucauld. Il ne s'agit plus ici de calcaire crétacé. La falaise montre un cailloutis à éléments parfois énormes. J'imagine une terrasse d'éboulis, masquant le contact entre le crétacé du Bou-Irfaouen et le jurassique du Rnim. Une terrasse suspendue aujourd'hui à 700 ou 800 m. au-dessus de la rivière. Sur la figure 1, j'ai affecté à cette terrasse la lettre *q*, qui s'applique au Quaternaire en terminologie géologique. Il va sans dire qu'on n'a pas le droit d'être affirmatif. Mais ce cailloutis très frais, consolidé par des infiltrations travertineuses, ne peut pas être très ancien. Il nous reporte à une époque rapprochée de nous où le niveau de base des rivières était plus élevé qu'aujourd'hui de 7 à 800 m. Le soulèvement est si récent et même si actuel qu'au-dessous du poste de Bin-el-Ouidan, à côté du pont, un torrent minuscule débouche sur l'oued el-Abid en vallée suspendue.

Tandis que les vallées actuelles attestent une érosion extrêmement jeune la surface générale du pays porte les marques d'une érosion très avancée. Les synclinaux suspendus ne sont pas rares. Le Bou-Irfaouen lui-même n'est pas autre chose.

Le cas le plus net est celui du Djebel Bou Hazem, où prend sa source un rameau supérieur de l'oued Drent. Il est encore inaccessible, mais on le voit de tous côtés, et la carte à 1 : 200.000^{e} d'après les photographies d'aviation en donne une idée très nette. Ce sommet qu'on aperçoit si bien de Kasba Tadla, dominant les montagnes du premier plan, et barrant l'horizon de sa falaise rectiligne, est assurément un synclinal suspendu. L'érosion a donc été poussée si loin qu'il y a inversion de relief, les vallées sont devenues des crêtes.

Le Moyen Atlas et l'Atlas Saharien.

En somme ce petit coin d'Ouaouizert permet des conclusions sur la structure générale du moyen Atlas.

Un plissement qui a affecté le crétacé. Plissement très simple, rudimentaire, analogue à celui de notre Jura, avec prédominance des brachyanticlinaux et des brachysynclinaux. Quelquefois même, pas de plissement du tout. Une érosion poussée assez loin pour que les synclinaux soient souvent suspendus.

Ce sont exactement les caractères qu'on connaît dans l'Atlas saharien d'Algérie, plis post-crétacés, simplement ébauchés, courts; usure d'érosion avancée. On a signalé depuis longtemps l'apparentement entre l'Atlas marocain et l'Atlas saharien. Rien de plus normal.

Mais quoiqu'il y ait eu assurément dans l'Atlas saharien soulèvement épeirogénique récent, l'originalité du Moyen Atlas c'est l'amplitude de ce soulèvement et le rajeunissement de l'érosion qui en a été la conséquence. La puissance de ce soulèvement en masse et tout récent a donné à l'Atlas marocain ses hautes altitudes, ses gorges magnifiques, son allure de grande montagne, qui fait assurément défaut aux montagnes moyennes de l'Atlas saharien. A cela près, l'un n'est assurément que la continuation de l'autre.

E.-F. Gautier.

NATTES BERBÈRES DE L'AFRIQUE DU NORD

Dans la demeure des ruraux de l'Afrique septentrionale, maison chez les sédentaires, hutte chez certains demi-nomades, tente chez les grands nomades, le mobilier est très rudimentaire. En dehors des ustensiles d'usage journalier, un coffre de bois chez les premiers, quelques coussins chez les autres, renfermant les vêtements et les menus objets auxquels est attaché quelque prix, sont à peu près les seuls meubles qu'on puisse trouver.

Le matériel de couchage n'est pas plus compliqué. L'habitant connaît toutefois l'inconvénient du contact direct du sol, humide à certaines saisons, et qui, après les chaudes journées d'été, se refroidit très vite, même lorsqu'il a été surchauffé par la chaleur diurne. C'est pour cette raison qu'il se fait un lit, l'isolant de l'endroit ou du banc de maçonnerie qui lui sert de couche. Ce lit consiste le plus souvent en une natte que les plus fortunés doublent d'un tapis à haute laine et à points noués.

A une jeune fiancée, on offre une natte nuptiale toute neuve, naturellement choisie parmi les plus belles, ou même faite par une ouvrière habile, à son intention. Le dessin en est abondant et agréablement coloré.

C'est sur une natte aussi, de plus petite dimension, que le croyant fait parfois sa prière. L'ornementation est alors discrète. Les mosquées, surtout les mosquées à prône bien dotées, ont leur sol complètement recouvert de nattes, qui revêtent encore les piliers et les murs jusqu'à hauteur d'appui.

Ainsi, les produits de l'industrie rurale s'écoulent jusque dans les cités islamiques, pénétrant d'ailleurs aussi facilement dans la maison que dans le temple, y trouvant d'intéressantes utilisations.

L'étude des nattes fait découvrir l'existence de techniques fort ingénieuses, variant comme de juste avec la nature, la consistance et la forme des matériaux mis en œuvre. Elle permet encore d'observer que l'artisan, homme ou femme, possède une connaissance exacte

des textiles qu'il ouvre, des conditions les meilleures de leur emploi et de leur durée.

Une enquête générale, qui serait méthodiquement entreprise dans tout le Nord de l'Afrique, ne laisserait pas que d'être édifiante et de fournir maintes observations, aussi utiles que curieuses, sur les moyens d'existence, les méthodes de travail, le sens artistique, les pratiques religieuses et le vocabulaire des ruraux. On se bornera ici à situer la question et à donner les caractéristiques principales de quelques types essentiels obtenus par le moyen du tissage (1). Ainsi seront successivement passées en revue :

1° Les nattes tramées d'alfa du Bou Thaleb (Constantine);

2° Les nattes tramées d'alfa et de laine des Beni Snous (Oranie);

3° Les nattes tramées de palmier nain cordelé et de laine du Maroc Occidental;

4° Les nattes tramées de jonc de Salé (Maroc Occidental);

5° Les nattes tramées de bourre de palmier nain des environs de Tlemcen (Oranie).

Nattes tramées d'alfa.

L'alfa, en arabe *ḥalfa*, est une graminée vivace formant des touffes très denses et d'immenses peuplements dans les Hauts Plateaux barbaresques. C'est un textile naturel qui n'a pas à être filé ni à subir de longues préparations avant emploi. Un séchage au vent ou au soleil, après la cueillette, et un mouillage, à défaut d'un rouissage, sont les seules opérations auxquelles il est soumis.

Ses feuilles, filiformes et flexibles, ont 2 mm. environ de diamètre, 50 à 80 cm. de long. Employées isolément ou par faisceaux de quatre ou cinq, elles constituent la trame qui, s'entrecroisant dans une chaîne préalablement tendue sur un métier à haute lisse, forme un tissu très résistant, surtout lorsqu'il est suffisamment tassé par le peigne de fer.

(1) Le domaine de la sparterie appliquée aux nattes est très étendu. La présente communication ne propose qu'un premier classement des *nattes tissées*. Dans une étude complète, il y aurait lieu de tenir compte des *nattes tressées*, obtenues avec des tresses de palmier ou d'alfa cousues bord à bord en spirale, ainsi que des *nattes boudinées*, qui se composent de boudins de sparte d'un diamètre d'environ 1 cm. réunis les uns aux autres, également en spirale, par une couture.

La chaîne peut être tirée de matériaux divers : de l'alfa lui-même ou des feuilles de palmier nain préalablement cordelées, ou de la laine peignée et filée, ou encore de la bourre de palmier nain, *lîf*, qui se file assez aisément et ne coûte que la peine de son extraction et de sa préparation.

Les brins d'alfa composant la trame ne sont pas utilisés dans toute leur longueur : le tissage est conduit de telle sorte que les barbes n'apparaissent pas à l'endroit du tissu, qui doit être lisse et ras, mais laisse libre, à l'envers, et sur une longueur de 10 à 15 cm., l'extrémité de ces brins. Ainsi se forme, à l'envers de la natte, une épaisse toison, *ḫamla*, qui fait matelas et donne à l'objet un certain moelleux.

L'alfa naturel, couleur paille légèrement verdâtre, constitue parfois, à lui seul, des nattes entières de ton uni, *ebyoḍ*, sans dessins, simples, et d'un prix modique. Mais on le teint aussi pour la confection de nattes ornementées, *mzeqqeda*, de motifs colorés. La garance, *fûwa*, donne le rouge et les écorces de grenades, *gešret er rommâne*, concurremment employées avec le sulfate de fer, *zâǧ*, donnent le noir. Les nattes décorées portent les qualificatifs d'*ʿamâra* ou de *nuṣṣʿamâra* selon qu'elles sont entièrement ou moyennement couvertes d'ornements.

Comme dans les tissus berbères, la composition procède par rayures parallèles et transversales, *zîga*. Elle est la conséquence directe du tissage qui s'effectue par passes successives de trame allant d'une lisière à l'autre. Les partes unies sont dites *ǧîr*, pl. *ǧîyâr*, blanches.

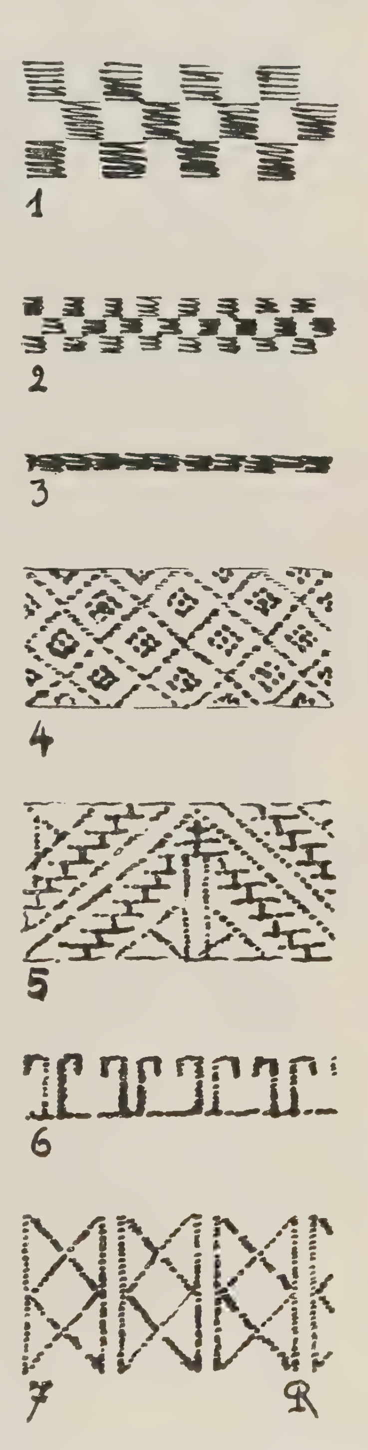


Fig. 1 à 7. — Dessins de nattes du Bou Thaleb (Constantine).

L'élément du dessin, le « point » pourrait-on dire, est fourni par le faisceau de brins, qui, aplati sur les fils de chaîne, couvre une surface apparemment carrée, d'environ 1 cm. de côté. D'où le damier qui se trouve à la base des divers motifs (fig. 1), remplit exclusivement les *ġommîsa* (fig. 2) et *nmîla* « fourmi », et compose d'autres dessins *er rogem*, plus compliqués : filets, *merwed*, « style à koheul » (fig. 3); réseaux de losanges, *aïn el ḥaǧla*, œil de perdrix (fig. 4); triangles ornés et alternés, *ḍfor*, « tresses » (fig. 5); grecques ou crochets, *mfâtaḥ*, « clefs » (fig. 6); carrés à côtés prolongés, *grâǧem*, sing. *gerǧûma* « amygdale? » (fig. 7); etc.

Dans le centre constantinois, les nattes tramées d'alfa, tel qu'il vient d'être dit, sont désignées sous le nom collectif de *ḥṣîr*, pl. *ḥṣâïr* (Bou Thaleb), *ḥṣer* (El Kantara) et *ḥṣîrât* (Oum El Bouaghi). Les grandes, de 2×3 m. à 3×3 m. 50, sont des nattes de couchage, *frâš*, pl. *frâšât*, et les petites, d'environ 1 × 1 m. 50, des nattes de prière, *seǧǧâda*, pl. *seǧǧâǧed*. Le terme berbère, *ajertil*, pl. *ijertal*, est encore connu dans le Bou Thaleb et dans les plateaux environnants.

Les centres de fabrication les plus importants et les plus renommés se trouvent dans le Bou Thaleb, petit massif montagneux situé au sud-est de Sétif, à l'ouest du massif important de l'Aurès. D'où le qualificatif de *bù ṭâlbi*, appliqué aux produits de cette région, où nos renseignements ont été pris en 1912. Les nattes des villages de Beni Fraḥ et de Maâfa, dans l'Aurès, sont de même genre, mais de moins belle qualité. Il semble que celles de Takrouna (Tunisie), dont M. W. Marçais parlera dans une très prochaine étude sur le dialecte de cette région, soient du même type.

La production du Bou Thaleb est assez active. Elle trouve ses débouchés sur les marchés de Barika, de Sétif, d'Ampère, de Pascal, de Bou Sʿaàda, de Djelfa, des Ouled Djellal, où viennent s'approvisionner les acheteurs.

Le genre *bù ṭâlbi*, uniquement tramé d'alfa, a de curieuses répliques, et avec solution de continuité entière, du moins à notre connaissance, à un millier de kilomètres à l'ouest, aux environs de Fès : les tribus berbères des Beni Yazgha et des Beni Alaham en confectionnent d'un type tout à fait analogue quant à la matière première, aux dessins, à la coloration. C'est un fait dont l'étrangeté démontre, s'il



Fig. 8. — Fragments de nattes en alfa du Bou Thaleb (département de Constantine).

est besoin encore, l'intérêt de l'étude des techniques et des arts berbères en dehors de sa portée simplement esthétique et utilitaire. Elle peut fournir, en effet, de précieux arguments, jusqu'ici négligés, sur les origines et les migrations de certaines tribus.

Dans le bassin de la Haute et de la Moyenne Moulouya, la fabrication des nattes d'alfa est également très courante, mais le décor y est plus rare. Il faut remonter dans le bassin du Guigou pour retrouver un commencement d'ornementation qui prend, en aval, chez les Beni Alaham et les Beni Yazgha, le caractère de celui du Bou Thaleb.

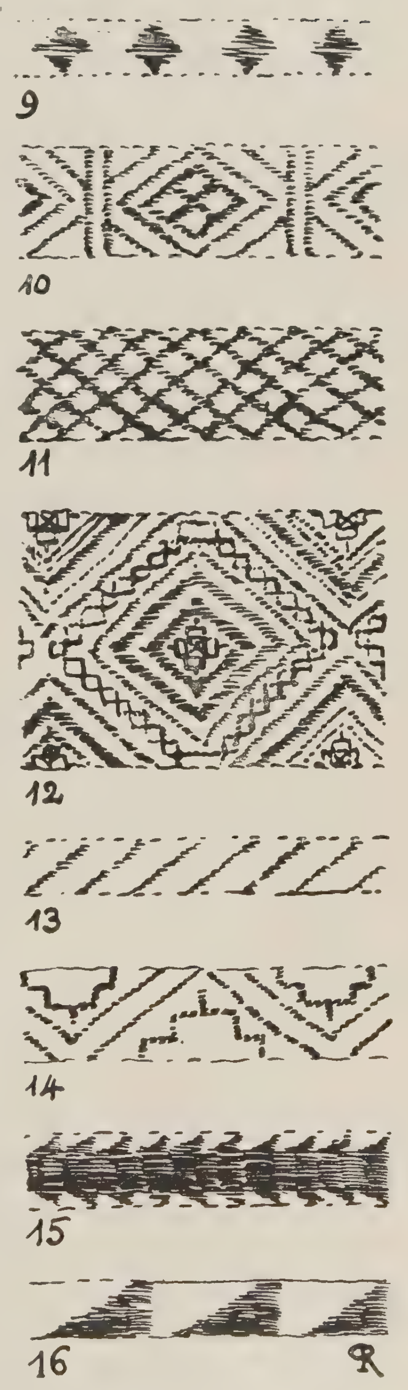


Fig. 9 à 16. — Dessins de nattes des Beni Snous (Oranie).

Nattes tramées d'alfa et de laine.

Dans son étude du dialecte des Beni Snous (1), E. Destaing a fait une description de la fabrication des nattes de cette tribu berbère d'Oranie établie sur le dernier cordon des monts de Tlemcen, qui s'arrête devant la frontière algéro-marocaine, à quelque distance au sud de Lalla Maghnia. Ces nattes diffèrent des précédentes par ce fait que la laine, blanche ou teinte, entre concurremment avec l'alfa dans la trame du tissu.

La chaîne, ici encore, est en bourre de palmier nain, *el lîf*, récoltée dans les champs, ouverte à la main, battue au bâton, filée au fuseau et retordue. La trame de laine ou d'alfa, *ari* lorsqu'il est vert, *tiyizzi* lorsqu'il est sec, est

(1) E. Destaing, *Dialecte berbère des Beni Snous* (Paris, E. Leroux, 1907), pp. 263 et suivantes.

écrue, *amellal*, ou teinte en noir, *aberšâne*, en rouge, *azuggwaġ*, en jaune, *auraġ*, en bleu, *aziza*.

Autrefois, on teignait en rouge avec le kermès, *qarmez*, recueilli sur les chênes de la région. Le jaune était obtenu avec le garou, *lezzâz*, ou l'écorce de grenades, *quebbwalt n er rommâne*, ou encore les feuilles de pin d'Alep, *amelz*. Pour le noir, on utilisait les racines de plumbago, *tifejjùj*, ou la pulpe verte des noix, *lqšùr n eljùj*, ou des feuilles de térébinthe, *lwerq iijj*, et une macération de scories, *tnit*. On employait aussi le noir de fumée, *ed duḫâne*, recueilli sur les poutres de l'habitation, pour avoir un rouge brun. Aujourd'hui, on n'utilise plus guère que des colorants chimiques fournis par le commerce européen, mais de peu de résistance à la lumière.

Le dessin, *reqma*, comporte surtout des combinaisons de carrés ou de losanges en équilibre sur l'un des sommets, disposés en lignes ou en nappes. C'est ainsi que l'on distingue :

Des lignes de petits carrés, *lkîsâne*, « verres » (fig. 9);

Des lignes de losanges séparés les uns des autres, *t̲amšeṭ*, « peignes » (fig. 10);

Des réseaux de losanges, *ḍamma*, « dames » (fig. 11);

Des lignes de grands losanges inscrivant des losanges plus petits et des chaînettes, *ayûr*, « lune » (fig. 12);

Des lignes de parallélogrammes couchés, *maḥlef*, altération sans doute de *mḥarref*, « biseau » (fig. 13);

Des lignes rappelant des merlons de remparts, *t̲aqlaʿit̲*, « petite forteresse » (fig. 14);

Des dents de scie, *lḥrûz*, « chapelets d'amulettes » (fig. 15);

Des lignes de trapèzes alternés, *dar uyazid*, « maison de Yâzid » (?) (fig. 16); etc.

Selon la coutume berbère, la composition s'ordonne par rangées horizontales, mais avec tendance à l'encadrement, par l'addition de bandes latérales, plus marquées que dans les nattes du Bou Thaleb (fig. 17). Peut-être faut-il songer ici à l'influence citadine de Tlemcen, toute voisine?

Chaque centre a ses préférences et ses formes particulières. Les gens du pays distinguent, sans hésitation, l'origine d'une natte, *ajer t̲il*, qui est désignée sous le nom de :

ḫmîsîya,	quand elle provient	d'El Khemis,
ʿašîrtîya,	—	des Beni Achir,
mazrîya,	—	de Mazzer,
ʿarbîtîya,	—	des Ouled Arbi,
mûsâtîya,	—	des Ouled Moussa,
ḥammûtîya,	—	des Beni Hammou,
bû saʿïdîya,	—	des Beni Bou Saʿïd,
kâfîya,	—	du Kef.

Les nattes des Beni Bou Saïd sont les plus riches. Celles de Mazzer et du Kef sont moins ornées. A l'époque où nous avons recueilli les renseignements ci-dessus, en 1913, leur prix variait de 4 à 25 francs pièce, selon la qualité. Un important marché se tenait alors le lundi au village d'El Khemis. Il s'y vendait chaque semaine 200 à 300 nattes.

Nattes tramées de palmier nain cordelé et de laine.

Sur les plateaux qui s'étalent au nord-ouest du Moyen Atlas, la natte d'alfa est généralement désignée sous le nom d'*augri*. Le terme *agerṯil*, pl. *igerṯal*, fém. *tagerṯilt*, s'applique plus spécialement à la natte faite avec du palmier nain. Les dimensions moyennes de cette dernière sont de 2 m. 50 sur 1 m. 50. Elle est confectionnée sur un métier à haute lisse, par les femmes des tribus Beni Mtir, Beni Mguild, Guerouane, Zemmour, Zaïane (1).

La chaîne, *araf* (Beni Mtir), est en laine, et la trame en palmier nain, *tigezḏene*.

Le tissage des nattes simples, sans ornementation, se fait par lignes successives de deux torons de palmier nain qui, non seulement passent alternativement dessus et dessous deux fils voisins de chaîne, comme l'alfa dans les nattes du Bou Thaleb et des Beni Snous, mais se croisent encore entre eux. C'est ainsi qu'un toron, occupant sur un fil de chaîne quelconque une position haute par rapport au toron voisin, occupe, sur le fil de chaîne qui suit, une position basse, et réciproquement. Le résultat est que la même paire de torons forme une corde

(1) Pour la description de ce métier, ainsi que pour le travail et la teinture de la laine, cf. E. Laoust, *Cours de berbère marocain*, pp. 280 et suivantes (Rabat, Imp. de la Direction du Service des Renseignements, 1924).

continue traversant la chaîne d'une lisière à l'autre (fig. 18), que la natte entière n'est qu'un champ de cordes réunies les unes aux autres par les fils de chaîne (fig. 19), que le tissu est susceptible d'offrir une résistance remarquable à l'usure. Cette technique, différente des précédentes, présente une analogie frappante avec celle de certaines nattes d'Extrême-Orient (1).

Comme dans les nattes précédemment étudiées, l'endroit, *ûdem* (Azrou), est net et ras. L'envers, *cîš* (Zemmour), est hérissé de bouts de palmes, *ibili* ou *ibilu* (Azrou), qui ont été laissés libres à dessein au moment de la torsion des torons pour former un épais matelas.

Telle est la marche du travail dans les nattes simplement tramées de palmier nain, et d'un prix de revient modique. Mais les nattes plus riches font intervenir, dans leur tissu, des fils de laine teints de nuances variées.

Ces fils supplémentaires sont conduits par paires cordelées, exactement comme les torons de palmier nain, lorsqu'ils suivent une marche horizontale. Ils forment ainsi une corde de laine alternant avec une corde de palmier nain. Le peigne les tasse assez pour qu'ils débordent en léger relief à l'endroit et ne laissent pas apparaître le fond écru du palmier. Ainsi sont obtenues les rayures transversales.

Les éléments rectilignes, perpendiculaires à la trame, de même que les éléments obliques, se font par le même procédé de cordelage, soit en montant, sur les mêmes fils de chaîne (fig. 20, A), soit en sautant sur les fils de chaîne voisins, droite ou gauche (fig. 20, B), et en franchissant, chaque fois, une passe de trame de fond en palmier (2). Les éléments du dessin, horizontaux, verticaux et obliques, se

(1) Un voyageur de commerce français m'ayant présenté, en 1924, l'une de ces nattes, j'eus l'idée de la montrer aux détenus marocains de l'atelier de la prison de Fès, qui travaillaient à des ouvrages de sparterie. Ces détenus y reconnurent aussitôt une fabrication qui leur était familière et réussirent, dès la première épreuve, à confectionner une natte identique. Le Service pénitentiaire s'est intéressé à la question et il n'est pas douteux qu'il ne parvienne à introduire dans ses ateliers une fabrication susceptible de concurrencer sérieusement le produit analogue étranger.

(2) C'est ainsi qu'une femme des Zemmour nous renseigna autrefois. Cependant, un examen plus récent de nattes de la même région nous a révélé que les lignes verticales ou obliques peuvent être réalisées par le concours d'un seul toron de laine, au lieu de deux, montant verticalement ou obliquement sur les fils de chaîne autour desquels il s'enroule.



FIG. 17. — Natte d'alfa et de laine des Beni Snous (Oranie)

combinent au gré de l'imagination, ou plutôt des traditions reçues. Pour rompre la monotonie des à-plats, les ouvrières nouent encore, de ci de là, sur le champ du tissu, des touffes ou houpettes de laine ou de coton, *gerzyâne*, qui se détachent en haut relief.

Les nuances mettant le dessin en valeur sont dites à Azrou : *azugwaḫ* pour le rouge foncé, *šanaʿ* pour le rouge vif, *auraḫ* pour le jaune, *umlil* pour le blanc, *adal* pour le vert, *aziza* pour le bleu. Dans les Zemmour, *aḥebšane* désigne le vert.

En pays Zemmour, les principaux motifs, *ileqqad*, sont les suivants :

Des zigzags, *amenjel*, « faucille » (fig. 21);

Des carrés droits recoupés par leurs diagonales, *lḥrûz*, « amulettes » (fig. 22 et 22 bis);

Des réseaux de petits carrés, *tiʿarrimine*, « jeunes filles » (fig. 23);

Des listels, *ašqûq* (fig. 24);

Des lignes ininterrompues de carrés sur pointes, *taṣbaʿït* (fig. 25);

Des lignes de carrés droits inscrivant des carrés sur pointe, *tʿallulellit* (fig. 26);

Des chevrons isolés, *izane*, « mouches » (fig. 27);

Des lignes de chevrons simples, *ġarnûg* (fig. 28);

Des lignes de zigzags à trois branches, *bûʿarrûj*, « celui qui est boiteux » (fig. 29);

Des filets de rayures obliques, *taggusṯ*, « ceinture de femme », (fig. 30); etc.

La composition est généralement arrêtée, vers les lisières, par un listel latéral qui l'encadre (fig. 31).

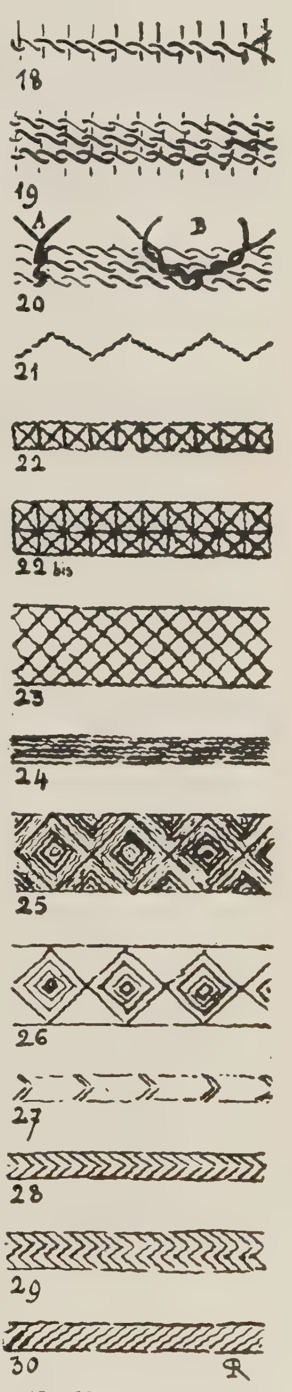


Fig. 18 à 30. — Dessins de nattes des Zemmour (Maroc).

Avec des rayures très chargées de dessins, alternent souvent des rayures très sobrement ornées de petits motifs : traits, éléments digités, croisillons, etc. Quelquefois, la natte tout entière se couvre d'un réseau de losanges, analogue à celui des tapis Zaïane. Le tout, hautement coloré, est de dominance rouge.

Nattes tramées de jonc.

Le jonc, *smar*, est récolté dans certains bas-fonds humides, notamment ceux de Taorga et de Tadjoura (Tripolitaine), de Zarzis et de Djerba (Sud tunisien), de l'oued Righ (Sud constantinois), du Hodna et de la Mitidja (département d'Alger), des régions côtières des Djebala, du Gharb et du Sous (Maroc occidental et méridional). Les environs de Rabat-Salé en fournissent d'assez grandes quantités pour approvisionner une industrie qui, à Salé, plus particulièrement, a pris quelque extension. La fabrication d'Alger (1), de Tétouan (2), de Fès et du Sous, encore qu'elle soit intéressante par ses débouchés, est beaucoup moins importante; sa valeur artistique est également moindre. Quant à la fabrication de Tripolitaine, qui est sobre de couleurs et de très belle qualité, elle se chiffre, pour l'oasis de Taorga seulement, par une exportation annuelle de 250.000 nattes. Le port de Misrata-Marina en expédie une moyenne mensuelle de 100.000 kilos à destination de l'Albanie et de Constantinople.

A Salé, on comptait avant 1912, 27 ateliers. D'autres ateliers se sont constitués depuis et le chiffre accusé en 1922 était de 51.

La récolte de jonc des environs de Mehdia constitue la *qesma*, qui se partage entre les patrons de Salé (25 à 30 avant le Protectorat, 56 en 1922). Cette récolte est faite par un agent, *hâdi* ou *jâri*, commis par la corporation des nattiers de Salé à l'achat, à la garde et au partage entre les artisans. Cet agent reçoit le jonc que lui apportent les campagnards. Il paie la gerbe au taux fixé par la corporation, soit 0 fr. 25. Au moment de la livraison aux nattiers, il récupère cette

(1) Cf. A. Joly, pour les origines de cette industrie, p. 139 et p. 140.

(2) A. Joly, *L'industrie à Tétouan*. Les fabricants de nattes font l'objet d'une étude publiée dans les *Archives marocaines*, vol. XV, 1909, pp. 131 à 140.

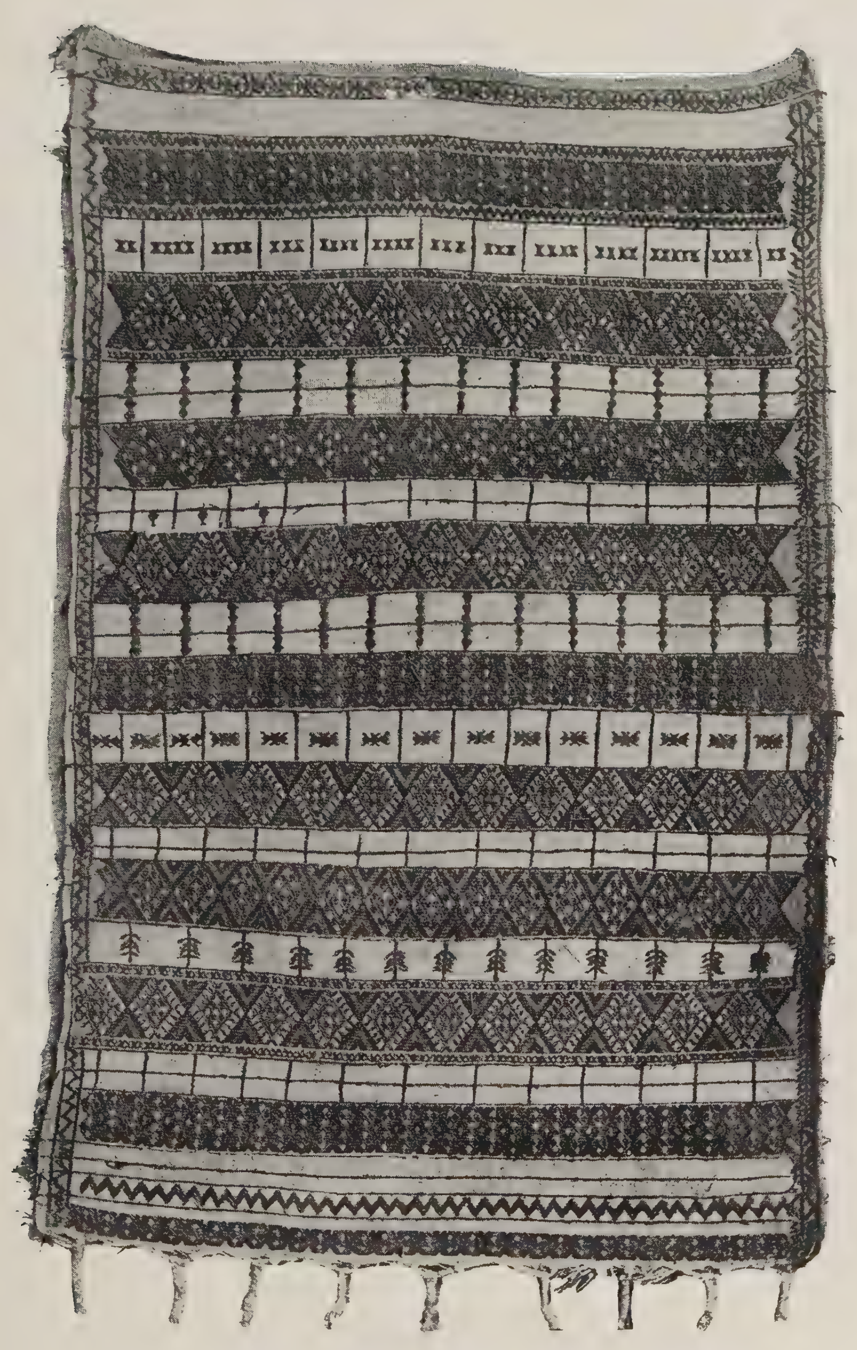


Fig. 31. — Natte berbère en palmier nain cordelé et en laine de la région de Fès.

somme, plus o fr. 25 pour la répartition. Il reçoit enfin, de la corporation, une indemnité mensuelle de 60 fr. représentant les frais de garde.

Le jonc utilisé à Salé ne provient pas entièrement de la *qesma*. On en récolte dans les Haouz de Rabat et de Salé, acheté tantôt en gerbes par des artisans qui se déplacent, tantôt sur pied par des artisans qui assurent eux-mêmes la récolte.

Un atelier, *drâz*, en pleine activité peut confectionner, dans une année, 3 à 4.000 mètres carrés par an, soit une dizaine de mètres carrés par jour. Le nattier Abd Allah Ech Chaoui, l'un des plus réputés à l'heure actuelle, a produit une moyenne annuelle de près de 10.000 mètres carrés au cours des dernières années, en faisant travailler, selon la demande, deux ou trois ateliers. La valeur du mètre carré varie avec la qualité de la natte et son ornementation. Les prix extrêmes actuels sont 4 et 9 francs.

La technique marocaine de la fabrication des nattes en jonc a été décrite par A. Joly (1). Nous rappellerons seulement que l'industrie est exclusivement masculine et que le métier à tisser, *mremma*, horizontal, élevé d'une vingtaine de centimètres au-dessus du sol, se compose essentiellement de deux ensouples cylindriques tendant une chaîne, *sdawa*, très forte, de *šrîṭ* ou corde de palmier nain pour les nattes vulgaires, ou assez fine, de ficelle de chanvre, *qenneb*, pour les autres. En Tripolitaine et dans l'oued Righ, à Goug en particulier, aux environs de Touggourt, la chaîne est généralement en corde de palmier. Le jonc constitue la trame et ne subit d'autre préparation que celle d'un choix préalable, d'un mouillage et, le cas échéant, d'une teinture.

Le jonc est passé par brins isolés ou groupés par deux ou trois, à la main, alternativement au-dessus et au-dessous des fils de chaîne, par un patron aidé de très jeunes apprentis. Il forme un tissu toile. Quelquefois, les brins sautent sur plusieurs fils, et dans un ordre déterminé : ils composent alors une sorte d'ornementation damassée d'un style parfois intéressant, même lorsqu'elle est exclusivement écrue. L'ouvrage est tassé à mesure au moyen d'une barre, *qâleb*, régularisant aussi l'écartement des fils de chaîne.

Le plus souvent, toutefois, les brins destinés à fournir l'ornemen-

(1) A. Joly, *L'industrie à Tétouan*.

tation sont teints en rouge à la garance ou à la cochenille, en noir au sulfate de fer après avoir subi un mordançage préalable à l'alun (*šebb*). Depuis quelques années, les produits colorants tirés du goudron ont concurrencé ces matières colorantes naturelles et de nouvelles nuances ont été ainsi obtenues : vertes, violettes, rouges, généralement fugaces.

Les motifs ornementaux sont nombreux et variés. Il en est qui relèvent de la géométrie et de la flore, et d'autres qui s'inspirent de l'imitation de certains objets ou même d'organes architecturaux. L'épigraphie intervient même quelquefois, donnant des dates ou des noms de fabricants. Mais son apparition ne paraît pas remonter très loin : elle semble être due au contact des Européens.

Comme dans les nattes d'alfa du Bou Thaleb, des Beni Alaham et des Beni Snous, les motifs se composent d'éléments carrés, analogues aux nœuds des tapis à haute laine et à points noués, dont l'assemblage produit un effet de damier, avec cette différence qu'à l'encontre de ce qui se passe dans les tapis, ces éléments peuvent varier de grandeur et prendre parfois des proportions considérables.

Les appellations les plus employées sont les suivantes :

nǧûm, « étoiles » (fig. 32) qui marquent souvent le centre d'un damassé, *mḫûṭem*, d'où leur nom de *nǧûm el mḫûṭem;*

nǧûm meǧlùqîne, « étoiles foncées » (fig. 33), ainsi appelées sans doute parce que, provenant de l'extension en nappe des précédentes pour former un damier complet, elles ne se distinguent plus les unes des autres;

flûs, « monnaie de cuivre » (fig. 34), ou semis de petites croix;

ʿaqîrba, sing. *ʿaqîrba*, « petits scorpions » (fig. 35 et 36), formés de deux paires de lignes obliques à 45° et perpendiculairement entrecroisées;

zlîjâṭ, sing. *zlîja*, « mosaïque » (fig. 37) par analogie à la mosaïque marocaine de faïence, *zellîj*, assemblage de carreaux de dimensions variées;

lwîjrâṭ, sing.*lwîjra*, « petites tuiles » (fig. 38), rappelant les imbrications de tuiles plates sur les toits;

msemsem, « sésame, graine de coriandre » (fig. 39), rappelant le damier d'un tissu fort curieux et complexe de certaines étoffes qui

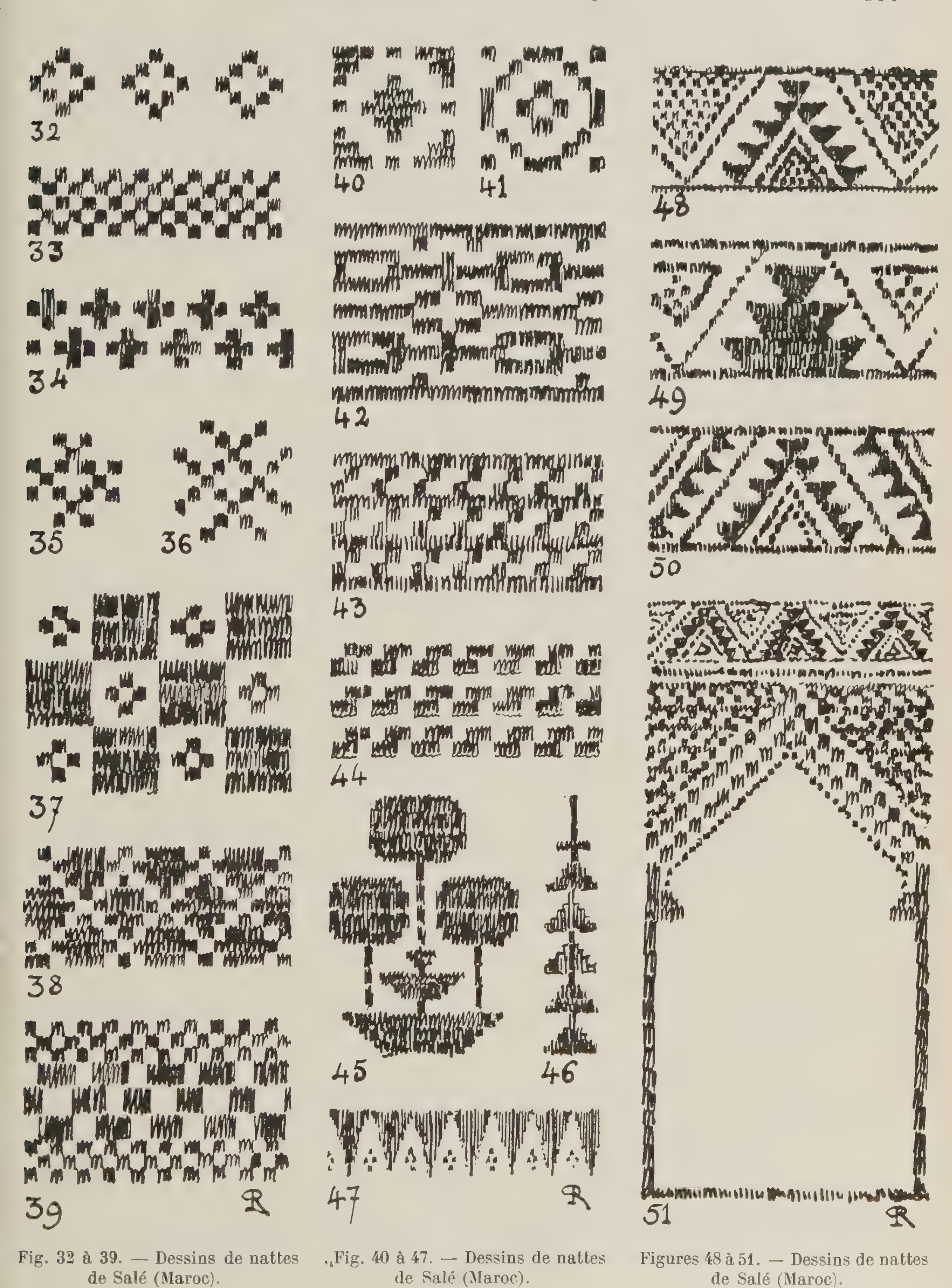


Fig. 32 à 39. — Dessins de nattes de Salé (Maroc).

Fig. 40 à 47. — Dessins de nattes de Salé (Maroc).

Figures 48 à 51. — Dessins de nattes de Salé (Maroc).

furent autrefois l'objet d'une fabrication très spéciale de Tétouan (1);

kwîrâṭ, sing. *kwîra*, « petites boules » (fig. 40) diminutif de *kûra*, balle à jouer;

lwâber, sing. *labor* « ? » (fig. 41), peu différent du motif précédent;

ṭfâfaḥ meqsûmîne, sing. *ṭeffâḥa meqsûma*, pommes coupées (fig. 42);

jnaḥ el moqnîne, « ailes de chardonneret » (fig. 43), treillis de parallélogrammes juxtaposés se détachant sur le fond écru;

jnaḥ el moqnîne meqlûb, « ailes de chardonneret inversées » (fig. 44), motif analogue au précédent, mais de couleurs inversées;

ḫwîḫa, « petit pêcher » (fig. 45), motif arborescent;

ḥaska, « chandelier » (fig. 46);

šmîʿâṭ, « petites chandelles, petites bougies » (fig. 47), ligne de triangles alternés, les uns en couleur, les autres écrus avec petits points colorés;

šrâref, sing. *šerrâfa*, « merlons » (fig. 48), rappelant les merlons dentelés qui couronnent parfois les murailles maghrébines et, plus souvent, les soubassements de mosaïque. Compliquant ce motif, les nattiers en tirent les *šrâref bel qnûṭ*, « merlons avec coins » (fig. 49), coins remplissant les créneaux, et les *šrâref waḥda tâlʿaa waḥda hâbṭa*, « merlons dont l'un monte et l'autre descend » (fig. 50), autrement dit : ligne de merlons dentelés alternativement droits et inversés, réciproques;

qwâs, sing. *qaûs*, « arcade » (fig. 51) avec ses pieds-droits, *rjel*, son outrepassement rentrant, *laḥya*, ses courbures (ici rectilignes) *kṭef*, et leur festonnage, *snîsla* « chaînette », ses écoinçons, *jnaḥ*, couronnés d'une ligne de créneaux, *šerrâfa*.

Le maître nattier salétin auquel nous devons ces renseignements déclare que ces motifs n'ont nullement la prétention de représenter des objets réels. Comme je lui fais remarquer que certains d'entre

(1) Les musées d'art musulman de Fès et de Rabat possèdent quelques échantillons de tissus, dits *msemsem*, originaires de Tétouan. Ces tissus appartiennent à la catégorie des *ḫâmîya* et servaient dans l'ameublement. Ce sont des bandes d'étoffe d'une longueur indéterminée et d'une largeur d'environ 60 cm. Cousues bord à bord, elles forment surtout des fonds de lit. Aussi nettes à l'envers qu'à l'endroit, elles comportent des rayures latérales unies encadrant un semis coloré de petits damiers. Au Maroc, on ne connaît plus qu'un métier propre à une fabrication de ce genre. Il se trouve chez les frères Ben Chérif, de Fès, qui l'ont acheté à Tétouan.

eux, tels que chandeliers, bougies, arborescences, organes architecturaux, ne prêtent à aucune équivoque, il assure que, dans son esprit, l'intention d'imitation n'existe pas. Ces formes, affirme-t-il, ont été conçues et léguées par les ancêtres. Des noms ont dû être choisis pour en faciliter la désignation. C'était d'ailleurs au temps de la *djahlîya*, de l'ignorance (des dogmes religieux). Les artisans actuels distinguent le licite de l'illicite... Notre interlocuteur songe évidemment à l'interdiction des représentations d'objets ou de personnages, mais son scrupule n'est pas partagé par tous ses confrères.

Les nattes salétines sont dites *ḥṣâïr*, sing. *ḥṣîra*. C'est leur nom générique. Les nattes larges d'environ 1 m. 20 et très longues, destinées à garnir le pavement des mosquées et sanctuaires, sont appelées *mṭâleq*, sing. *meṭleq*. Les nattes très étroites, de 40 à 60 cm. de large, analogues à nos « passages », portent le nom de *ʿaṭùb*, sing. *ʿaṭba*. Quant aux *ḥiâṭi*, sing. *ḥîṭi*, ce sont des revêtements muraux, de 1 m. 20 à 1 m. 75 de hauteur, tels qu'on en voit sur le pourtour et sur les piliers des mosquées maghrébines (fig. 52).

Les nattes salétines occupent une très grande place dans le mobilier marocain. Elles ont même pénétré dans le mobilier des Européens habitant au Maroc, ce qui a valu à l'industrie un développement considérable. Leur renommée est probablement très ancienne. C'est peut-être d'elles dont parle Léon l'Africain dans sa description des mosquées de Fès : « Le niveau du pavé est tout couvert de nattes fort belles, cousues et assemblées d'une si grande industrie que le pavé ne se voit en sorte que ce soit. Les murailles sont semblablement toutes tendues de nattes de la hauteur d'un homme seulement » (XVIe s.).

Nous avons peut-être été un peu loin en classant sous le vocable de berbères les nattes de jonc de Salé, de Tétouan et d'Alger. Des produits analogues se confectionnent encore à l'heure actuelle en Andalousie. Au cœur du quartier le plus commerçant de Séville, qui rappelle si intensément les kisarias maghrébines, il existe au moins une boutique de sparterie et de vannerie qui vend des nattes en jonc analogues à celles de Salé et de Tétouan. A. Joly signale la même industrie aux environs de Grenade. La technique des ouvrages de la péninsule est semblable à celle des analogues des pays barbaresques que nous avons vu confectionner depuis la Tripolitaine jusqu'au

Sous. L'on pourrait même y retrouver maints motifs semblables. L'intention colorée en est également la même.

Comme nous faisions part de ce rapprochement à un patron nattier de Rabat, celui-ci s'empressa de déclarer que sa profession fut introduite au Maroc, comme tant d'autres, par des musulmans originaires d'Andalousie. La preuve en est, dit-il, dans les termes suivants, encore connus dans la « Ville des Deux Rives » :

blanco, fond blanc, ou plutôt paille, de la natte exécutée avec des joncs non teints; de l'espagnol *blanco*, blanc;

bara, unité de mesure représentée par un bâton cylindrique d'environ o m. 70 de long, divisée en quatre parties égales dont chacune équivaut à o m. 175, soit au *fûmm el kelb*, distance comprise entre les extrémités du pouce et de l'index écartés; de l'esp. *vara;*

balo, ensouple sur laquelle est tendue la chaîne au moment du tissage; de l'esp. *balo*, bâton;

tâbla, planche sur laquelle s'accroupissent les nattiers au moment du tissage;

buñado, poignée de joncs coupés;

forsiado, sorte de natte très fine et très soignée, richement ornementée, comme on en confectionnait autrefois pour les mosquées, et à laquelle on préfère aujourd'hui, pour des raisons d'économie, la natte de fabrication plus courante.

Le nattier de Rabat répétait, en somme, la leçon du nattier de Tétouan à A. Joly.

De tels rapprochements ont sans doute une réelle valeur, surtout lorsqu'ils s'accompagnent de preuves linguistiques. Mais comment expliquerait-on que l'industrie des nattes de jonc ait pu être importée jusqu'aux confins du désert, où elle s'exerce peut-être de temps immémorial? On peut supposer aussi que les invasions berbères ont pu être la cause d'un transport de technique de l'autre côté des Détroits. Ne faut-il pas compter enfin avec les nécessités et les possibilités locales, susceptibles de faire naître le même genre d'activité dans des milieux différents?

Quoi qu'il en soit, la grande unité qui règne sur les nattes barbaresques, tant dans la composition qui procède par bandes parallèles, dans le coloris qui recourt aux mêmes procédés, que dans les motifs

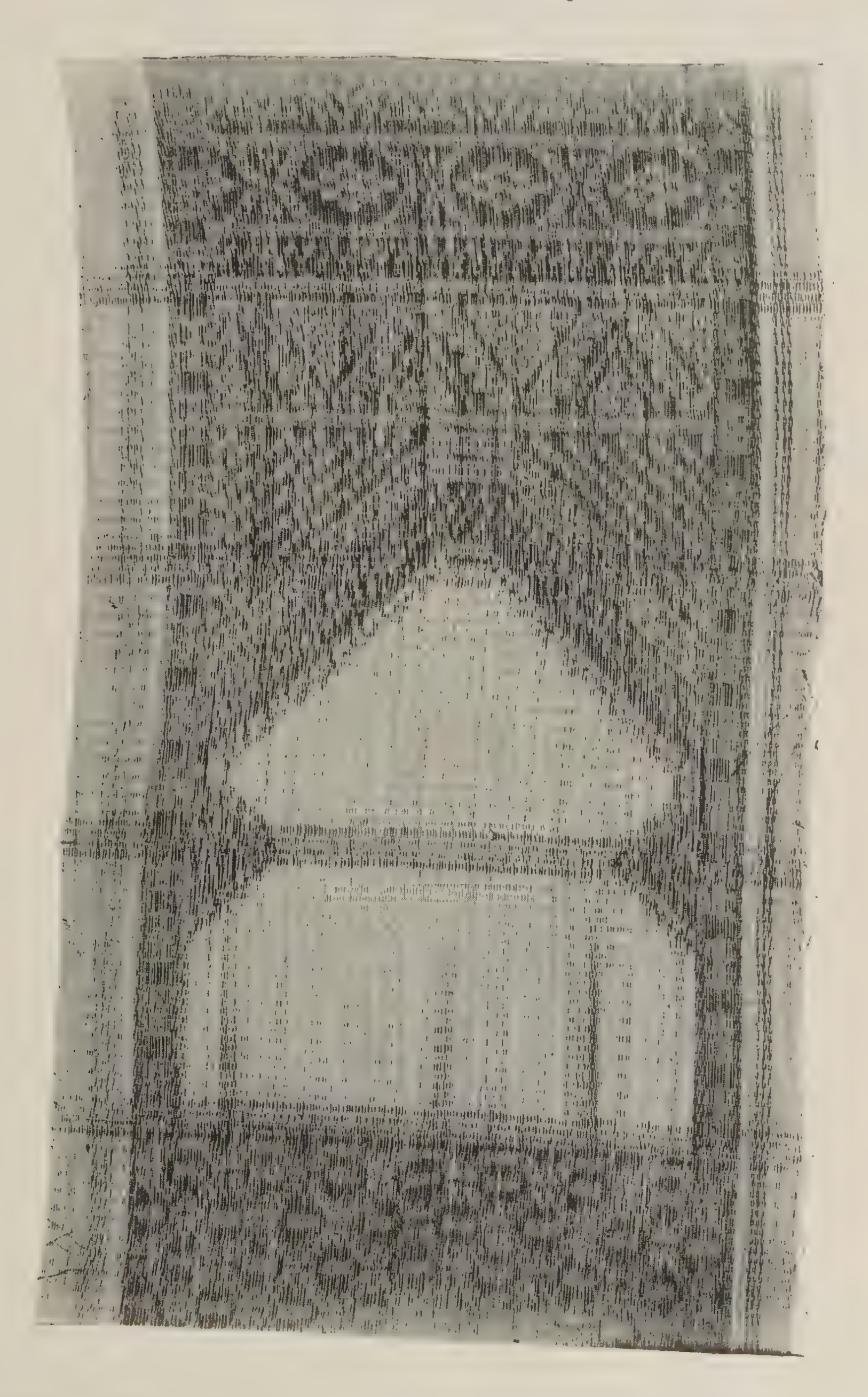


Fig. 52. — Fragment de natte de revêtement mural, en jonc écru et teint, de Salé (Maroc).

si souvent analogues, ferait plutôt admettre une origine commune et plus particulièrement africaine.

A propos de certains motifs, il est curieux d'observer que les



Fig 53. — Natte tramée de fibres de palmiers nains présentée sur le marché de Tlemcen (Oranie).

treillis de losanges se retrouvent partout; il suffit pour cela de jeter un coup d'œil sur nos figures. La chaînette dessinant le grand losange des fig. 12 et 17 des nattes des Beni Snous se répète, sans trop de modifications, dans les nattes du Bou Thaleb (fig. 8), et on la revoit, presque

identique, dans les tapis à haute laine et à points noués des Beni Mguild (Maroc central) (1). Il est curieux enfin d'observer que les dispositions merlonnées, et de dénominations éveillant la même idée : *taql'aït*, *šerrâfa*, se retrouvent aussi bien dans les nattes de Tripolitaine, du Bou Thaleb (fig. 5 et 8) que dans celles des Beni Snous (fig. 14), de Salé (fig. 48, 49, 50 et 51) et enfin dans les tissus des Aït Ouaouzgid du Haut Atlas, c'est-à-dire d'un bout à l'autre de la Berbérie.

Nattes tramées de bourre de palmier.

Dans certaines régions de la Berbérie, en particulier dans les environs de Tlemcen, certaines tribus confectionnent des nattes tramées avec de très gros fils obtenus par le filage de la bourre de palmier nain, *lîf*. Grossières, mais résistantes, elles ne sont pas sans intérêt.

L'ornementation y joue un rôle restreint. Elle n'en est pas toutefois totalement absente. C'est ainsi que le concours de trames teintes en noir ou en gris produit des rayures transversales rompant la monotonie du fond écru (fig. 53). Des fibres, laissées libres à l'envers du tissu, transforment celui-ci en un épais matelas.

CONCLUSION

Simple esquisse, ce compte-rendu pourrait être suivi de monographies régionales très détaillées. Celles-ci mettraient en évidence une industrie importante dans toute l'Afrique septentrionale. La natte n'est-elle pas le tapis du pauvre? N'est-elle pas en outre la doublure du tapis du riche? Nous savons d'autre part qu'elle jonche le sol, quand elle n'en revêt pas les soubassements ruraux, des salles de prière des mosquées et des sanctuaires. Ces monographies montreraient en outre que les matières premières, palmier nain et surtout alfa, sont presque inépuisables, que la main-d'œuvre, principalement bédouine, n'est pas coûteuse, que l'industrie est susceptible d'extension. Elles mettraient en valeur toute une documentation artistique, ethnographique et linguistique, paysanne sans doute, mais d'un appréciable intérêt, et dans laquelle arabisants et berbérisants trouveraient maints sujets d'observations fort utiles.

Prosper Ricard.

(1) Nous donnerons sous peu, dans le deuxième volume du « *Corpus des tapis marocains : Tapis du Moyen Atlas* », la caractéristique de ce genre de tapis.

Communications

Kabara et Karabara

Je sais le plus grand gré à M. Delafosse d'avoir relevé l'erreur que j'avais commise, en confondant Kabara et Karabara dans mon étude critique sur l'expédition marocaine au Soudan. Il ne saurait subsister le moindre doute sur la question : du moment qu'il y a à l'Ouest et près de Bemba un lieu dit Karabara, c'est en ce point que la mahalla du pacha Djouder atteignit le Niger, après avoir passé à l'est d'Araouan (1). L'itinéraire aboutissant à Karabara est beaucoup plus rationnel et, en outre, comme le fait justement remarquer M. Delafosse, il réduit la distance que dut franchir l'armée marocaine dans sa marche sur Gao. *Felix culpa!* Bienheureuse erreur, qui aura révélé l'existence de Karabara, localité peu connue et ne figurant pas sur les cartes. Une seule chronique la signale, c'est précisément le *Tarikh es-Soudan*, celle que j'ai consultée. Mais je dois dire, à ma décharge, qu'il n'y est fait mention de Karabara que dans trois passages (2) et que M. Houdas, le traducteur de la chronique, lorsqu'il rencontre ce nom de lieu pour la première fois, l'identifie — dubitativement il est vrai — avec Kabara (3).

Quant au *Tedkiret en-Nisian* (4), que j'avais dépouillé, quoique cet ouvrage ne puisse à aucun titre être regardé comme une source pour l'expédition de Djouder, on y chercherait vainement Karabara. Il en va de même du *Tarikh el-Fettach*, chronique *attribuée* à Mahmoud Kâti et à laquelle je ne me suis pas référé. Cette chronique doit-elle inspirer plus de confiance

(1) Une erreur, dans le dessin de la carte, indique à tort l'itinéraire à l'ouest d'Araouan.

(2) V. pp. 206, 218 et 271.

(3) V. p. 206, note 1.

(4) Le *Tedkiret en-Nisian* est un dictionnaire biographique des pachas marocains de Tombouctou. La notice biographique du pacha Djouder, qui ne comporte que quelques lignes, est beaucoup moins détaillée que celle que donne Sadi dans le *Tarikh es-Soudan;* celle du pacha Mahmoud est empruntée textuellement à cet auteur. Le *Tedkiret en-Nisian* est un ouvrage utile à consulter pour l'étude de la domination — combien fragile — des sultans du Maroc au Soudan, mais ne saurait être regardé comme une source originale pour l'expédition de Djouder. Cf. *Tedkiret en-Nisian*, Introd., p. IV et pp. 3-4.

que la relation écrite par un contemporain espagnol? Nous le pensons d'autant moins que Mahmoud Kâti, lequel d'ailleurs aurait été plus que centenaire à l'époque de l'expédition du pacha Djouder (1), n'est pas l'auteur de cette partie de récit. Elle a été rédigée, suppose-t-on, par un de ses descendants, d'après des renseignements oraux ou des notes écrites. Aussi bien, les divergences entre les deux narrations sont sans importance. Le stratagème du bétail lancé sur l'armée marocaine par les Songhai est renouvelé des Carthaginois, et les raisons différentes qu'en donnent les deux relations sont également admissibles.

J'arrive à la question de l'or importé au Maroc, question qui n'est pas envisagée dans les chroniques soudanaises (2). Je ne crois pas, contrairement à l'opinion émise par M. Delafosse (3), que l'on puisse mettre en doute l'affluence de l'or à la cour chérifienne, à la suite de l'expédition marocaine au Soudan. Les témoignages indigènes et les documents européens sont unanimes à ce sujet. Commençons par les premiers. La *Nozhet el-Hadi* d'El-Oufrâni nous fournit sur la question des précisions intéressantes. « A la suite de la conquête des principautés du Soudan, écrit cet historien, le sultan marocain reçut tant de poudre d'or que les envieux étaient tout troublés et les observateurs fort stupéfaits : ainsi El-Mansour ne paya-t-il plus ses fonctionnaires qu'en métal pur et en dinars de bon poids. Il y avait à la porte de son palais 1.400 marteaux qui frappaient chaque jour des pièces d'or, et il y avait en outre une quantité du précieux métal qui servait à la confection de boucles et autres bijoux. Ce fut cette surabondance d'or qui fit donner au sultan le surnom de El-Dehebi [le Doré] (4). »

Les documents européens ne sont pas moins affirmatifs. L'Anglais Laurence Madoc, dont les dires semblent inspirer une confiance limitée à M. Delafosse, résidait à Merrakech comme agent d'une Compagnie commerciale, à l'époque de l'expédition du Soudan. Dassel, son correspondant, était un gros commerçant de Londres ayant des intérêts au Maroc, il désirait être tenu au courant. Aucune raison n'autorise à suspecter la nouvelle que lui transmet Madoc de l'arrivée à Marrakech de 30 mules chargées d'or. Ces renseignements sont confirmés, d'ailleurs, par Balthazar Polo, l'agent politique de la cour d'Espagne auprès du Chérif. Il écrit à Philippe II, à la date du 4 juin 1594 : « El-Xarife queda contento con le aver llegado a salvamento la grande cafila que esperava a Tumbucutu y

(1) *Tarikh el-Fettach*, trad., p. 271, note 1.

(2) Le *Tarikh es-Soudan* relate seulement l'envoi de 100.000 pièces d'or provenant du butin fait à Gao, p. 221, trad.

(3) Cf. *Hespéris*, tome IV, p. 172.

(4) *Nozhet el-Hadi*, trad., p. 167.

Gago que le truxeron 32 *cargas de oro* y mucha cantidad de negros y negras.... » (1).

Le Maroc avait si bien drainé l'or du Soudan qu'on n'en voyait plus sur la côte africaine, et Melchior Petoney proposait à Philippe II d'établir une factorerie à Arguin pour faire refluer sur ce point l'immense quantité d'or qui passait aux mains de Moulay Ahmed *el-Mansour* (2).

Cet or était transformé en bons ducats par les 1.400 marteaux qui fonctionnaient au palais du Chérif, et ces ducats étaient très recherchés à cause de leur titre élevé par les trafiquants anglais. Bien que l'exportation en fût rigoureusement interdite, ils parvenaient parfois à en faire sortir, en les dissimulant dans des caisses de sucre. Il arriva même une fois qu'un de leurs navires coula dans la Tamise avec sa cargaison : le sucre en fondant fit apparaître l'or. La nouvelle de cette fraude étant parvenue au Maroc, le Chérif en exprima son vif mécontentement (3).

Le négociant de Rouen, Thomas Legendre, qui se trouvait au Maroc sous le règne de Moulay Zidân, constatera également l'abondance de l'or au Maroc. « Il y a beaucoup d'or, écrit-il, dans les trois royaumes de Mauritanie [Fez, Merrakech et Sous], mais ce n'est pas de leur cru; cet or y a été apporté de Gago (4). »

Que les régions aurifères aient été plus ou moins atteintes par les expéditions marocaines, il importe peu, car une bonne partie de l'or en question provenait de l'échange que les populations du Niger faisaient de ce métal pour le sel, lequel était tiré par « les Commis du Roy (5) » des salines de Taodeni.

Je terminerai sur une réflexion critique. Jusqu'à nos jours, les documents européens intéressant l'histoire du Maroc, enfouis dans les dépôts d'archives, n'étaient pas connus. Force était de s'en rapporter aux seuls historiens indigènes. Bien rares sont ceux qui méritent une entière confiance. Ibn Khaldoûn prétendait que, de son temps, leur nombre dépassait à peine celui des doigts de la main. Il comparait à des fourreaux d'épées, vides de

(1) SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Espagne, à la date ci-dessus. La correspondance de Balthazar Polo abonde en renseignements intéressants, et tout fait présumer qu'il est, comme je l'ai supposé, l'auteur de la relation reproduite dans *Hespéris*. — A la date du 6 octobre 1600, George Tomson, représentant à Merrakech d'une riche maison de commerce, écrit à Robert Cecil : « Since my comminge to Morocus, ther ys come newes ffrom Gago whence the Kinge hath yearly quantitye of tiber brought him, that the country ys in peace ». SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Angleterre, t. II, à la date ci-dessus. On sait qu'on appelait *tiber*, tibar, l'or natif venu du Soudan

(2) *Ibidem*, Introd., p. IV.

(3) *Ibidem*, Introd., p. V.

(4) *Lettre escritte*..., pp. 36-37.

(5) *Lettre escritte*..., p. 48.

leurs lames, ces récits dépourvus de substance, où les faits sont racontés d'une manière uniforme, d'après des renseignements vrais ou faux (1). Sans généraliser ce jugements sévère, on doit s'estimer très heureux de pouvoir contrôler les chroniques indigènes avec des documents européens. Lorsque ceux-ci émanent de gens de valeur comme Bastião Vargas, Balthazar Polo, Arnoult de Lisle, Pieter Maertensz, Coy, etc. je n'hésite pas à dire qu'ils sont les meilleures sources de l'histoire du Maroc.

Lieut.-Colonel H. de Castries.

(1) *Prolégomènes*, 1re Partie, pp. 5-6 .— L'auteur du *Tarikh el-Fettach* écrit p. 80 : « La majeure partie des récits qui précèdent est mensongère ». Chamharouch, le cadi des Génies, personnage mythique, figure dans de nombreux passages de la Chronique à côté de personnages historiques.

Note sur l'origine du nom de « Mahomet ».

Les langues romanes ont, pour le nom du Prophète Muḥammad, une série de termes à vocalisation identique (espagnol *Mahoma*, portugais *Mafoma*, français *Mahom*, *Mahomet*, italien *Maometto*) qui est curieuse car, de *Muḥammad*, on attendrait régulièrement des emprunts à vocalisation *o-a* (**Mohamet*) et non *a-o*.

L'explication de cette anomalie apparente est fournie par un passage du *Résumé* donné par Ibn ʿArḍûn de son traité sur le mariage intitulé *Muqniʿ el-muḥtâǧ fî adâb el-azwâǧ* ; il y prescrit en effet (éd. lithographiée, Fès, 1319, p. 73, l. 23-24), à propos du nom de Muḥammad donné à un nouveau-né, « que ce nom ne soit pas défiguré par une vocalisation du premier *mîm* en *a* et du *ḥâ* en *u* ». Cette recommandation implique qu'au XVIe siècle les Ġumâra avaient coutume d'employer une forme **Maḥummad*, c'est-à-dire, dans la prononciation courante et en tenant compte de l'action du voisinage consonantique sur le vocalisme, **Maḥommad*. Le nom du Prophète de l'Islâm étant entré dans les langues romanes au cours des premières guerres entre Chrétiens et Musulmans en Espagne, c'est sous cette forme vulgaire, qu'il a été emprunté, soit que celle-ci ait été d'un usage général en Andalousie et au Maroc, soit qu'elle ait été particulière aux contingents marocains faisant la guerre sainte.

Quant à l'origine de cette forme, elle est encore obscure. Au point de vue phonétique, la vocalisation *Muḥammad* est des plus stables, car le *u* est appuyé par la labiale *m*, comme le *a* l'est par la laryngale *ḥ*. Morphologiquement, **Maḥummad* est un barbarisme à quoi rien ne correspond en arabe, classique ou dialectal. Seule, semble-t-il, la sémantique pourrait fournir une raison de cette permutation vocalique. On sait en effet que, dès le début de l'Islâm et sur la recommandation expresse du Prophète, le nom de celui-ci fut très usité comme nom propre ; il était donc à craindre qu'au cours, par exemple, d'une discussion entre gens du vulgaire d'une religiosité un peu fruste un individu nommé Muḥammad ne vienne à être insulté et que, par ricochet, la *baraka* du nom de l'Envoyé de Dieu ne soit profanée : pour éviter pareil sacrilège, on aurait alors eu recours à une modification du vocalisme du mot pour différencier le nom du Prophète du nom correspondant porté par de simples particuliers (1).

22 décembre 1924.

Georges S. Colin.

(1) Si cette hypothèse venait à être vérifiée, ce procédé serait à rapprocher de celui des Chinois continuant à employer *renversés* certains caractères déclarés tabous.

Bibliographie

Gabriel Ferrand. — *Le Pilote des mers de l'Inde, de la Chine et de l'Indonésie*, par Ibn Mājīd, texte arabe. 1 vol. in-8°. Paris, Librairie Orientaliste Geuthner, 1921-23 : iii+ʌp.+181 feuillets en reproduction phototypique.

Ce volume constitue le tome premier des *Instructions Nautiques et Routiers Arabes et Portugais des XVe et XVIe siècles* qui doivent être publiés, traduits et annotés par M. Gabriel Ferrand, l'éminent spécialiste de toutes les questions relatives à la géographie et à la civilisation du monde musulman oriental et extrême-oriental. C'est une reproduction, remarquablement claire et lisible, du manuscrit 2292 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui ne contient pas moins de dix-neuf routiers et traités nautiques écrits par le *mu'allim* ou maître de navigation Šihāb ad-dīn Aḥmad Ibn Māǧid dans la seconde moitié du ixe siècle H./xve J.-C. Une analyse détaillée du contenu de ces traités avait déjà été donnée par M. G. F. dans un article fort suggestif paru aux *Annales de Géographie* du 15 juillet 1922, sous le titre *Le Pilote arabe de Vasco de Gama et les Instructions nautiques des Arabes au XVe siècle* (p. 289-307). Le premier et dix-neuvième traités sont en prose, les autres forment de courts poèmes didactiques du mètre *raǧaz*. Ce n'est pas là toute l'œuvre du pilote Ibn Māǧid, et le tome second des *Instructions* publiées par M. G. F, contiendra d'autres traités nautiques du même marin, avec les cinq traités nautiques en prose d'un autre *mu'allim*, Sulaimān al-Mahrī, qui vivait dans la première moitié du xvie siècle (ms. 2559 de la Bibliothèque Nationale).

Comme le fait remarquer le savant éditeur dans sa préface, ces textes nautiques sont uniques dans toute la littérature arabe, et, en dehors du grand intérêt qu'ils offrent sur la navigation et les routes maritimes à la fin du Moyen Age, ils sont écrits dans une langue très précise et comportant de nombreuses acceptions spéciales à la terminologie nautique : pour en déterminer le sens exact et apporter ainsi un appoint aussi curieux qu'utile à la lexicographie arabe, nul ne se trouvait plus préparé et désigné que M. G. F., et c'est avec impatience qu'orientalistes et géographes attendent l'apparition du tome III de sa publication, qui doit comprendre à la fois la traduction commentée des parties géographiques de l'œuvre d'Ibn Māǧid et de Sulaimān al-Mahrī et le glossaire des termes nautiques arabes qu'elles renferment.

E. Lévi-Provençal.

Ricardo VELASQUEZ BOSCO. — *Excavaciones en Madina Azahara, Memoria sobre lo descubierto en dichas excavaciones.* Publication de la *Junta superior de excavaciones y antiguëdades.* 1 broch. in-8, 24 p., 30 pl. hors-texte, Madrid, 1923 (hors commerce).

Ce mémoire, sous forme de rapport adressé à la Commission supérieure des Fouilles et des Antiquités d'Espagne, consigne le résultat des travaux entrepris ces dernières années à l'emplacement de l'ancienne Madīnat az-Zahrā, sous la direction de M. R. Velasquez Bosco, et fait suite à la monographie publiée par ce dernier en 1912 sous le titre de *Medina Azzahra y Alamiriya.* C'est une œuvre posthume de l'archéologue espagnol, mort le 30 août 1923.

Les fouilles avaient été surtout continuées depuis 1918 dans la partie de l'ancienne ville royale qui contenait le palais du calife : c'est ainsi qu'on a découvert un patio de grandes dimensions entouré d'une galerie couverte et sur lequel s'ouvraient plusieurs salles. Au cours des travaux, une inscription, malheureusement mutilée, a été retrouvée : c'est la première rencontrée à Madīnat az-Zahrā. Au rapport de M. R. Velasquez Bosco sont joints un plan général du site, appelé aujourd'hui du nom caractéristique de Cordoba la Vieja, une reconstitution plausible du grand salon du palais et une série d'excellentes reproductions photographiques, où l'on peut admirer la véritable dentelle de pierre des chapiteaux, des bases et des revêtements muraux, que les fouilles ont mis au jour.

Depuis la mort de M. R. Velasquez Bosco, les fouilles de l'emplacement de la résidence califienne ont été confiées à une commission d'archéologues cordouans, et elles viennent d'être activement et intelligemment reprises cette année : une nouvelle et récente visite du champ de ruines m'a permis de m'en assurer.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et Louis MERCIER, *Manuel d'arabe marocain, grammaire et dialogues.* Nouvelle édition, revue et augmentée par Louis Mercier, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, ancienne maison Challamel, 1925, 220 p., 20 fr.

Je m'en voudrais de signaler sans plus la deuxième édition de ce manuel. Ce n'est pas que les ouvrages similaires soient rares et n'arrivent eux aussi à être tirés plusieurs fois. Mais c'est que, contrairement à tant d'autres, celui-ci est une œuvre scientifique au succès parfaitement justifié.

Cette deuxième édition ne reproduit pas purement et simplement la première : les dialogues se sont enrichis, des récits, un chapitre sur les formules de politesse sont entièrement nouveaux. Mais aussi les quelques pages sur l'arabe et les parlers berbères et la longue introduction géographique, historique et sociologique ont-elles disparu : mises à jour, elles formeront un nouveau volume : l'œuvre s'est dédoublée. De nombreux remaniements ont eu lieu dans la partie gram-

maticale proprement dite : fréquemment le détail a été modifié, et deux chapitres (syntaxe et particules) ont été profondément retouchés, soit que la doctrine ait été améliorée, soit simplement que les faits aient été autrement groupés afin d'être présentés avec plus de netteté encore.

Enfin p. 2 se trouve une bibliographie qui commence où s'arrête celle des *Textes arabes de Tanger* de M. W. Marçais. Les meilleurs travaux concernant l'arabe parlé, au Maroc, parus depuis 1912 y sont signalés. Mais ces travaux se multiplient et dès aujourd'hui il faut ajouter, par exemple, l'article de M. Brunot sur la tannerie indigène (*Hespéris*, 1923). Pour être au courant des toutes dernières études, le lecteur n'aura qu'à se reporter à la bibliographie marocaine, supplément annuel d'*Hespéris*, à l'article « Arabe dialectal ».

Quelques remarques : les auteurs n'ont pas cru pouvoir s'affranchir entièrement de la tradition : c'est ainsi que dans un chapitre des plus suggestifs, sur les formes dérivées du verbe, tout en montrant le rapport morphologique des formes, ils continuent cependant à les énumérer dans l'ordre habituel, tout conventionnel. Ailleurs un même chapitre est consacré aux sons et aux signes : mais les signes passent les premiers, et parfois s'imposent lors de l'étude des sons. Ailleurs encore, certaines catégories grammaticales, trop courtes à exposer, n'ont pas eu droit à leur chapitre : elles ont été placées à la suite d'autre chose : tels les pronoms personnels ou les pronoms démonstratifs à la suite du nom. Peut-être pourrait-on, dans la mesure où l'état de la science le permet, concevoir une construction moins régulière, qui rendrait plus sensible, selon le génie même de la langue étudiée, les différents rapports : entre les éléments morphologiques, entre les catégories, entre le langage et l'écriture.

Au demeurant, qui voudra connaître l'arabe parlé au Maroc trouvera en ce manuel un guide précieux par la netteté et la tenue scientifique de son exposé.

André Basset.

A. R. de Lens, *Pratiques des harems marocains* (sorcellerie, médecine, beauté), préface des Drs Speder et Lépinay, Paris, P. Geuthner, 1925, in-8°, xvi-95 p., 15 fr.

Il est triste infiniment de penser que ce compte-rendu ne peut plus être qu'un hommage à la mémoire d'une femme de grande intelligence et de grand talent, prématurément disparue. Le grand public lui-même connaissait les recueils de nouvelles et les romans signés A. R. de Lens ; il avait pu discerner combien ils diffèrent de tant de productions de littérature touristique, parfois signées d'un nom illustre, et qui prétendent dévoiler aux lecteurs occidentaux les secrets de l'âme musulmane... C'est que depuis plusieurs années, à Tunis d'abord, puis dans les villes marocaines, Mme de Lens avait réussi à pénétrer dans la société indigène, et, par ses qualités de cœur aussi bien que par sa profonde connaissance

de l'arabe, avait su gagner l'entière confiance des femmes. Elle les observait d'un œil sympathique mais singulièrement perspicace ; elle se plaisait à suivre les détours de leur psychologie souvent déconcertante, et à noter les mille pratiques de la vie courante, les rites, les phobies qui traversent leur vie.

C'est ainsi qu'elle a pu recueillir toute une série de recettes féminines de médecine, de beauté et d'amour qui paraissent aujourd'hui sous le titre de *Pratiques des harems marocains*. Elles avaient été publiées d'abord par fragments dans le *Maroc Médical* ; mais comme cette revue,où ont paru d'ailleurs des études extrêmement précieuses, est difficilement accessible aux ethnographes, il était tout à fait utile de les réunir en un volume à part.

Nous sommes relativement bien renseignés sur la médecine indigène ; les recettes dont elle se compose frappent aisément l'observateur ; il n'est guère d'auteur ayant écrit sur les populations nord-africaines qui ne nous en ait transmis quelqu'une. Un assez grand nombre ont été systématiquement groupées, notamment par MM. Doutté *(Magie et religion dans l'Afrique du Nord)*, Desparmet (surtout dans son étude sur la *Mauresque et les maladies de l'enfance*), les Drs Mauchamp *(Magie et sorcellerie au Maroc)* et Bulit (notes parues dans cette revue). Mais elles présentent en général avec celles que Mme de Lens a recueillies des différences assez considérables, et qui ne tiennent pas seulement au fait qu'elles viennent d'autres villes. Elles viennent surtout d'autres milieux. Sauf exceptions, elles avaient été recueillies dans des livres de magie ou auprès de professionnels (Doutté principalement), ou bien auprès de patients qui étaient des hommes : comment, d'ailleurs, avec un enquêteur homme, en eût-il été autrement? Il est des secrets que les femmes n'avoueront jamais, fût-ce à leur mari ou à leur amant, et surtout même, pas à eux, car ils sont destinés à les envoûter. Nous touchons là encore à l'un des traits par lesquels se marque si nettement dans ce pays la séparation entre la société masculine et la société féminine. Leur médecine même diffère, du moins dans le détail. Ainsi, ce qui frappe dès l'abord dans les recettes données par Mme A. R. de Lens, c'est la place infime qu'y tient l'amulette, le talisman écrit, signes cabalistiques, mots magiques ou versets du Coran dont sont remplis les précédents recueils. C'est que l'homme s'adresse de préférence au ṭaleb, la femme à la matrone. Le premier possède les livres de magie et sait se servir de la parole sacrée ; la seconde conserve le secret des « remèdes de bonne femme ». Ce sont deux écoles de médecine ; deux écoles qui se font une concurrence loyale. D'ailleurs, dans l'un et l'autre cas, si les procédés diffèrent, les principes restent semblables : il faut agir par des moyens magiques, pour obtenir un effet magique ; le mal n'est pas d'ordre naturel : le remède ne doit pas l'être non plus. Les grands ressorts de ces deux thérapeutiques sont les mêmes : le désir d'expulser le mal conçu comme un agent cons-

cient, un génie ou plusieurs, l'idée de l'action du semblable sur le semblable, et du lien permanent produit par un contact momentané. La médecine des ṭolba tend à remplacer l'action magique des choses elles-mêmes par celles de formules qui souvent les recouvrent exactement. Lorsqu'ils remettent à une femme enceinte, pour que son enfant ne naisse pas avant terme, un amulette sur lequel sont inscrites des paroles invoquant le Seigneur qui soutient le ciel et la terre, ce n'est qu'une application, orthodoxe en apparence, du grand principe magique selon lequel le semblable agit sur le semblable. La médecine des ṭolba représente seulement un stade plus évolué que celui de la médecine des vieilles femmes. Il lui faut reconnaître une autre supériorité encore : c'est que l'amulette est inopérant. Tandis que les remèdes ! L'on demeure confondu d'étonnement à la pensée qu'un malade soigné par les femmes de Fès puisse arriver quelquefois à guérir, que des maris ou des amants puissent survivre aux pratiques employées à leur insu par les femmes pour les lier indissolublement à elles. C'est que dans ces recettes, l'on voit apparaître, doués d'étranges vertus, les éléments les plus étonnants, souvent aussi les plus répugnants et les plus révoltants ; l'imagination des femmes se donne libre carrière. Imagination grossière, et que des observateurs européens seraient tentés de croire maladivement grossière... Mais j'ai tort de parler d'imagination : cette thérapeutique n'est ni faussement empirique ni follement imaginative ; elle est avant tout logique, logique comme toute fausse science. Elle reste en parfait accord avec le principe mystique sur lequel elle est fondée, et cette logique se retrouve aussi rigoureuse dans le détail, partout où nous pouvons saisir le point de départ du raisonnement. Mais ce point de départ nous échappe le plus souvent.

Une observation frappe : c'est l'emploi répété de la magie de la mort. Non seulement on dépose le mal dans un tombeau abandonné, fait fréquent, et d'ailleurs anodin en même temps qu'assez aisément explicable ; mais on n'hésite pas à se servir de la contagion de la mort. Cette contagion est terrible ; mais par là-même, elle peut apporter une aide d'autant plus efficace à qui sait la manier. Souvent on l'emploie pour des fins mauvaises, pour provoquer la mort d'un être haï ou pour rendre comme mort un mari gênant ; dans toute l'Afrique du Nord on connait le pouvoir redoutable du couscous roulé par la main d'un mort. Mais elle peut servir de manière moins repréhensible : il semble que cette dangereuse puissance, bien dirigée, puisse ne détruire que les éléments mauvais : notre thérapeutique n'emploie-t-elle pas le feu et le poison ? Il serait difficile d'expliquer autrement certains usages d'os d'animaux morts, par exemple, ou la valeur que prennent certains remèdes lorsqu'ils ont été mis en contact avec un mort.

Pitoyable arsenal de la sorcellerie maghribine ! On sort de là le cœur serré. Mais en revanche, quel aperçu sur la psychologie féminine dans le peuple des villes marocaines !

Henri Basset.

L'Editeur-Gérant : E. Larose.

Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.

LA LÉGENDE DU JUIF IBN MECH'AL
ET LA FÊTE DU SULTAN DES TOLBA A FÈS

Les gens qui, dans la seconde moitié d'avril, vont de Meknès à Fès, aperçoivent d'ordinaire, avant d'arriver aux murailles de la ville, un campement d'au moins cent cinquante tentes établi dans les prairies, sur la rive de l'oued Fès. C'est le camp des tolba, ou étudiants des médersas (1), qui traditionnellement célèbrent à cette époque, par une semaine ou deux de vie au grand air, une fête annuelle, dont les cérémonies et le rituel sont assez curieux pour mériter une description minutieuse (2).

(1) Rappelons que les médersas de Fès ne sont pas à proprement parler des collèges ou Universités, mais des hôtelleries pour étudiants. Les cours ont presque toujours lieu dans la mosquée de Qarawiyin.

(2) Il n'existe aucun récit ancien de la fête du Sultan des Tolba. M. A. Bel mentionne (*Le Maroc pittoresque, Fès*, préface, p. 9) sans y faire d'emprunts, une description due à Ch. Tissot. Je n'ai pas su la découvrir. La première que je connaisse est celle de J. Erckmann, *Le Maroc moderne*. Paris; Challamel, 1885, pp. 240-241 (très sommaire); puis viennent par ordre de dates : Charmes, *Une ambassade au Maroc* [en 1885]. Calmann-Lévy, 1887 (2e éd.), pp. 303-314; — H. de la Martinière, *Morocco*. London, Whittaker, in-8, 1889, pp. 379-380; — Delphin, *Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman*. Leroux, 1889, in-8, pp. 50 et 95; — Loti, *Au Maroc* [1889], 33e éd., 1898, pp. 221-222; — Budgett Meakin, *The Moors*. London, Swan Sonnenschein, 1902, pp. 312-313 (Source de Frazer, *The Golden Bough*, t. IV, *The Dying God*, 1914, p. 152-153 et trad. française abrégée, *Le Rameau d'or*, Geuthner, 1923, p. 267); — Eug. Aubin (Descos), *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris, A. Colin, 1905, (2e éd.), in-8, pp. 283-287; — Henri Gaillard, *Une ville de l'Islam, Fès*. Paris, J. André, in-18, 1905, pp. 169-174; — E. Doutté, *La Khot'ba burlesque de la fête des Tolba au Maroc*, dans *Recueil de Mémoires et de textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes*. Alger, Fontana, 1905, in-8, pp. 198-201; — Pérétié, *Les Medrasas de Fès*, ds. *Archives Marocaines*, t. XVIII, 1912, pp. 302-304 (d'après Gaillard); — Georges Roulleaux-Dugage, *Lettres du Maroc*. Paris, Plon-Nourrit, 1915, (2e éd.), in-16, pp. 64-71 (description de la fête à Marrakech en 1913; l'auteur y a assisté, mais a rafraîchi ses souvenirs à l'aide de la description d'Aubin); — Ricard, *Le printemps à Fès. Le sultan des Tolbas*, ds. *France-Maroc*, 1917, n° 6, 15 juin, pp. 32-35; — Ct Larribe et Alfred Bel, *Le Maroc pittoresque, Fès*. Paris, Georges Bertrand, 1917, in-f° oblong, préface, p. 9 et photographies, nos 74-78; — E. Laoust, *Les feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, ds. *Hespéris*, 1921, pp. 289-291; — [M. l'Officier Interprète Truchet.] *Notice sur la fête du Sultan des Tolbas de Fez (sultan des étudiants) et sur son origine*, s. l. n. d. [Fès, Imprimerie Municipale, 1922], 4 p. — P. Marty, *L'Uni-*

Aux premiers jours du mois (1), quand les pluies cessent et que le temps s'adoucit, les étudiants se concertent. L'initiative est prise par quelques tolba mainteneurs des traditions, généralement anciens dans l'Université, qui ont su acquérir de l'influence sur leurs camarades. Ils les avertissent que le moment est venu. On prend en commun des décisions et on désigne quelques mandataires chargés de transmettre à l'autorité la requête des étudiants. Autrefois, quand le Sultan résidait à Fès, une délégation allait trouver le grand vizir. Admise en présence du ministre, elle prenait plaisamment des airs d'autorité et lui enjoignait d'exposer au souverain que les tolba désiraient commencer leur fête annuelle (2). Depuis que la capitale est transférée à Rabat, c'est par l'intermédiaire de l'administration française que les tolba font parvenir leur supplique. Le vizir répond, par lettre, que l'empereur accorde la permission demandée. Alors les étudiants se préparent à nommer un Sultan des Tolba.

La couronne est mise aux enchères. Celles-ci commencent le mercredi qui suit la réponse du Sultan. L'après-midi, entre quatre et six heures, les étudiants sont groupés par médersas dans la grande cour de la mosquée Qarawiyin. Le crieur (*dellâl*) du marché aux livres est chargé de recevoir les offres. Il va d'un groupe à l'autre en criant le prix offert, et stimule les amateurs. Les enfants, spectateurs habituels de toutes les scènes du souk, le suivent et répètent ses paroles, au milieu de plaisanteries. La scène recommence le lendemain, à la

versité de Qaraouiyine, ds. *Renseignements coloniaux*, n° 11, supplément à *L'Afrique française*, novembre 1924, p. 343. — S. Biarnay, *Notes d'Ethnographie et de linguistique nord-africaines*, publ. par L. Brunot et E. Laoust (*Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, t. XII). Paris, Leroux, 1924, p. 93-95. — Le rituel de la fête n'est pas si précis qu'il ne puisse s'y introduire quelques variantes d'une année à l'autre. C'est ce qui explique quelques désaccords entre les détails donnés par ces différents auteurs. Je leur ai emprunté un certain nombre de détails, mais ma description de la fête est écrite principalement d'après les renseignements que m'ont fournis divers lettrés de Fès : Si Ahmed Bedraoui et Si 'Abdesselam Serghini, professeurs au collège musulman, Si Mohammed Slimani et el-Hâjj Allal Bennani. Je remercie enfin le capitaine Truchet, qui a bien voulu y ajouter des détails intéressants sur le cérémonial actuellement en usage.

(1) Il n'y a pas, pour la fête, de date absolument fixe. Tout se passe par tradition et de manière empirique. On s'arrange généralement pour aller camper aux bords de l'oued Fès vers le 15 ou 18 avril. En 1924 et 1925, le jeûne du ramadan, tombant en avril, a fait remettre la fête au début de mai.

(2) Doutté, *La Khot'ba burlesque*, p. 198

même heure, puis le surlendemain vendredi. C'est le dernier jour. A la fin de l'après-midi, après la prière du *ʿaçr*, le *dellâl* procède à l'adjudication.

Autrefois le Sultan des Tolba s'en tirait à assez bon compte. Le trône lui coûtait, il y a quarante ans, environ 250 à 300 francs (1). Il valait cent vingt douros en 1903, au témoignage d'Aubin (2). Le prix de 150 douros (à peu près 750 francs) paraissait encore considérable en 1916 (3). Pourtant l'année suivante l'enchère montait jusqu'à 4.000 fr. Depuis lors les enchérisseurs ont fait des folies. Ils ont consenti, ces dernières années, à payer leur éphémère royauté jusqu'à 13.250 fr. en 1924 et 22.500 fr. en 1923 (4). C'est que le pseudo-sultan n'acquiert pas seulement la gloire de régner quelques jours sur la jeunesse des écoles et de présider aux ripailles. Il a, de plus, le droit d'approcher le véritable souverain et de lui demander certaines faveurs. De riches commanditaires lui paient son élection, afin d'obtenir par lui (5) des grâces très désirées.

Ils sont parfois déçus. On conte à Fès la mésaventure de ce caïd, qui en 1923, poussa pour son candidat l'enchère jusqu'à la somme relativement énorme de 22.500 fr. Il voulait obtenir qu'on lui donnât pour *khalifa* un membre de sa famille et ne regardait pas à la dépense, comptant se rattraper sur sa tribu. Mais le Sultan refusa la faveur

(1) 50 douros en 1885. Gabriel Charmes, *Une ambassade au Maroc*, 2ᵉ éd., 1887, p. 303. 10 ou 12 livres. La Martinière, *Morocco*. Londres, Whittaker, 1887, in-8, pp. 379-380.

(2) Aubin (E.), *Le Maroc d'aujourd'hui*, 1905, 2ᵉ éd., p. 284; 100-150 douros, selon Gaillard; *Une ville de l'Islam, Fès*. Paris, André, 1905, p. 172. Le douro vaut 5 francs au pair; mais il ne faut pas oublier qu'en 1903-1905 la monnaie marocaine était très dépréciée.

(3) Ricard, *Le printemps à Fès. Le sultan des Tolba*, ds. *France-Maroc*, 1917, 15 juin p. 33; il est à noter pourtant que dès 1913, M. G. Roulleaux-Dugage voyait adjuger 300 douros (1.200 fr. le douro étant alors à 4 fr.) à Marrakech, le sultanat des Tolba. *Lettres du Maroc*, 2ᵉ éd., Plon-Nourrit, 1915, p. 67.

(4) Marty, *L'Université de Qaraouiyine*, ds. *Renseignements coloniaux*, nº 11, supplément à *L'Afrique française*, novembre 1924, p. 343. En 1925, l'administration ayant déclaré, pour mettre ordre à ces surenchères et aussi en raison de la situation politique, qu'aucun droit de grâce ne serait accordé au Sultan des Tolba, le prix du sultanat s'est immédiatement abaissé à 1.350 francs seulement.

(5) Bien entendu, le commanditaire, en plus du prix de l'enchère, fait un cadeau à l'étudiant, par qui il a obtenu la grâce demandée. On m'a parlé d'un *taleb* qui, l'une de ces dernières années, ayant fait libérer un prisonnier, a reçu en remerciement 1.700 douros, soit 8.500 francs.

demandée. On veille d'ailleurs attentivement à ce que la grâce faite au Sultan des Tolba n'ait pas un caractère abusif.

Quand il est proclamé, le Sultan des Tolba rentre à sa médersa, où il organise son Makhzen. Ses camarades se partagent les fonctions de vizirs, de chambellan (*hâjib*), de maître des cérémonies (*caïd mechouar*). Il faut d'abord s'occuper de réunir les sommes nécessaires pour festoyer durant quinze jours. On choisit d'ordinaire, comme intendant et trésorier un homme présentant des garanties de sérieux, par exemple un fonctionnaire des habous en bonnes relations avec les étudiants. Le produit de l'enchère fournit les premiers fonds; des dons divers viennent s'y ajouter : pour le reste, le Sultan des Tolba lève des impôts dont la perception donne prétexte à des mascarades.

L'une des charges les plus en vue, dans la cour du nouveau sultan, est celle du *mohtaseb* ou prévôt des marchands. Le faux *mohtaseb* n'est pas toujours un étudiant. Il peut être un homme de la ville ayant une réputation de bouffon. L'essentiel est qu'il fasse rire : le succès de la collecte en dépend. Déguisé grotesquement et accompagné de faux *oumanâ*, ou fonctionnaires des finances, le *mohtaseb* parcourt les rues. Il prétend percevoir les taxes de marchés, contrôler les poids des marchands et la qualité des denrées mises en vente. Naturellement il met à l'amende tous les boutiquiers, qui n'ont pas d'autre ressource, pour se débarrasser des importuns, que de leur donner quelque argent. Ils le font d'ailleurs de bon gré, car la fête des étudiants est populaire et les gens de la ville en prennent leur part.

En même temps, les personnages principaux de Fès reçoivent l'injonction de payer les impôts dus au nouveau sultan. Les ordres, qu'il scelle de son sceau (offert par les orfèvres juifs) parodient dans un style burlesque les lettres chérifiennes (1), de même que les quêteurs, dans leurs randonnées à travers la ville, caricaturent de manière souvent mordante les façons et la rapacité traditionnelle des fonctionnaires du Makhzen.

Vers onze heures du matin, le vendredi qui suit l'élection, le Sultan des Tolba sort de sa médersa en grande pompe, entouré de toute

(1) Des spécimens de ces lettres burlesques sont donnés par Charmes, *Une ambassade au Maroc*, p. 306-308; — Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, p. 284-285; — Ricard, *Le printemps à Fès*, ds. *France-Maroc*, 15 juin 1917, p. 35.



Phot. Chambon, Fès.

Le Sultan des Tolba, précédé des porteurs de lances, sort de Bab Ftouh, se rendant au Tombeau de Sidi Harazem.

sa cour. Le Sultan véritable lui fournit tous les insignes de la souveraineté : un cheval sellé, un costume complet de la chemise au burnous (1), un parasol, des chasseurs de mouches, un maître des cérémonies du Palais : sa garde est composée d'un détachement de troupes indigènes et de mokhaznis du Pacha qui portent des lances.

Pourtant le Sultan des Tolba n'a pas droit à la musique personnelle de l'Empereur, privilège dont la dynastie se montre jalouse; la musique qui figure dans le cortège est un orchestre populaire composé de *ghaitas* ou clarinettes, de tambourins et de *nfafir* (singulier : *nfîr*) qui sont ces longues trompettes qu'on sonne du haut des minarets pendant les nuits de ramadan. A travers les rues encombrées de curieux, le cortège se rend à la mosquée des Andalous, où l'on s'arrête pour faire la prière. Puis on gagne le cimetière de Bab Ftouh, où le tombeau de Sidi Harazem est le but d'un traditionnel pèlerinage. Ce saint homme, qui mourut à Fès en l'an 560 de l'hégire (1164-1165) eut en son temps une telle réputation de science que, dit-on, les génies (*jnoûn*) eux-mêmes ne dédaignaient pas d'assister invisibles à ses cours de Qarawiyin (2). Sidi Harazem sert de patron aux étudiants. Pendant la visite que fait leur sultan au tombeau du saint, les tolba vendent au public des dattes et des oranges, qui passent pour imprégnées de force bienfaisante (*baraka*). Autrefois les gens riches payaient volontiers une datte vingt ou vingt-cinq francs. Mais la foi s'en va, les gens riches ne croient plus à la *baraka* des tolba et le peuple, qui la recherche encore, ne peut pas la payer plus de trois ou quatre francs. Malgré cette diminution des recettes, c'est autant qui vient s'ajouter aux ressources de la corporation.

Le Sultan des Tolba rentre à sa médersa avec la même solennité, à la nuit tombante.

Le lendemain, Samedi, après la prière du *dohr* (midi et demie) faite à Qarawiyin, le cortège se reforme. Il traverse le souk Attarin et remonte la Tal'a, qui est la rue principale de Fès. Il sort de la

(1) Tous les accessoires qui auront servi au cortège seront renvoyés le soir au Makhzen, sauf le costume qui restera la propriété de l'étudiant couronné.

(2) Sidi Harazem est une déformation populaire du nom de Sidi Ali ben Harzihim. Sur ce personnage, cf. Gaillard, *Fès*, p. 137 et E. Lévi-Provençal, *Un chant populaire religieux du Djebel marocain*, ds. *Revue africaine*, 1918, p. 237.

ville par Bab Mahrouq, passe entre Fès Jdìd et la qasba des Cherarda et se dirige vers les prairies qui s'étendent à l'ouest des murailles, sur les bords de l'oued Fès. Le Pacha de Fès Jdìd s'est occupé d'y faire dresser les tentes fournies, au moins pour la plus grande partie, par le Makhzen. Lui-même établit généralement sa tente personnelle auprès de celles des étudiants. Il est chargé d'assurer l'ordre et profite de l'occasion pour célébrer aussi la fête.

Au centre du camp une tente vaste et belle servira de mosquée. Celle du Sultan des Tolba est établie à côté. On l'a vue certaines années défendue par de plaisantes batteries de canons en bois ou en roseaux (1), ou même par des bombardes de poterie fabriquées tout exprès par les potiers de Fès. Les étudiants s'installent à l'entour. L'intendant-trésorier a remis à chacun la part qui lui revient en argent et en victuailles. Plusieurs camarades se réunissent pour habiter ensemble et mettre en commun leurs provisions.

Bon nombre de riches bourgeois de Fès ont coutume de faire dresser leurs tentes à côté de celles des étudiants. Sans se mêler à leur vie, ils goûtent le spectacle de ce vaste camp répandu sur les bords de la rivière; ils passent des journées à se faire des visites, à boire le thé, à écouter des chants ou de la musique et à contempler la verdure printanière.

La fête dure au moins sept jours. Le lendemain de l'installation, qui est Dimanche, on se repose d'ordinaire. Mais les jours suivants, un certain nombre d'incidents viennent rompre pour les étudiants la monotonie de la vie de campagne.

Ce sont d'abord de nombreuses visites. Ceux des Fasis qui ne disposent pas d'assez de loisir pour aller camper avec les tolba, aiment au moins à passer près d'eux une journée. On apporte les tapis, les samovars et on vient en famille déjeuner ou goûter sur l'herbe. Bien entendu, on ne manque pas d'offrir quelque présent aux tolba.

Le troisième ou le quatrième jour de la fête, le Sultan des Tolba donne audience à un prince de la famille impériale, fils ou frère du Sultan, qui lui apporte le cadeau, ou *hediya*, donné par le souverain. La *hediya* consiste en moutons, farine, huile, beurre, bougie, sucre,

(1) Pierre Loti, *Au Maroc*, p. 221.



Phot. Chambon, Fès.

Le Sultan des Tolba.

On voit à ses côtés deux serviteurs du Palais, tenant à la main la serviette dont ils se servent pour chasser les mouches.

thé et aussi en une somme d'argent. Tout ce ravitaillement est apporté avec le cérémonial usité pour le véritable empereur lorsqu'il se déplace.

Moins abondante est la *hédiya* qu'envoient un autre jour, les juifs de Fès. On annonce des bœufs et des moutons ; ce sont des cages pleines de chats et de rats; des sommes fabuleuses ; ce sont d'immenses caisses contenant quelques petites pièces d'argent. Ces vieilles plaisanteries retrouvent chaque année leur succès.

Pour faire passer le temps, le Makhzen du Sultan des Tolba se livre aux occupations de la cour. Les vizirs ont des séances de travail comme des vizirs authentiques. Entourés de secrétaires, ils rédigent des dahirs fictifs sur les sujets les plus saugrenus.

Ces divertissements entremêlés de bons repas, de tasses de thé, de chansons, de danses et de musique font mener joyeuse vie aux étudiants. Le pacha de la ville et les corporations ont coutume de leur envoyer aussi des victuailles, en sorte qu'ils ont de quoi faire bombance.

Vers la fin de la fête, le sixième jour d'ordinaire, l'Empereur lui-même, s'il est à Fès, vient rendre visite au Sultan des Tolba. L'entrevue est solennelle. Les deux sultans s'arrêtent à une trentaine de pas l'un de l'autre, entourés de leurs gardes, selon le vieux cérémonial. Même devant le souverain, la parodie ne perd pas ses droits. Le maître des cérémonies du Sultan des Tolba interpelle le royal visiteur en termes plaisants, lui demandant comment il ose se présenter, lui simple souverain du Maroc, devant le plus puissant prince de la terre : prince qui commande des millions de punaises, poux, puces et autres animaux malfaisants. L'empereur proteste de ses bonnes intentions. Alors le Sultan des Tolba lui souhaite la bienvenue et l'autorise à pénétrer dans son empire.

Au temps de Moulay el-Hasan, l'irrespect allait plus loin. Les vizirs du Sultan des Tolba, pendant toute la durée de la cérémonie, s'ingéniaient à imiter les attitudes, l'accoutrement et les manières des vrais vizirs. C'était un divertissement très goûté par les hauts personnages du Makhzen d'aller voir les étudiants singer ainsi les ministres.

Cela ne se fait plus. Mais les tolba n'ont pas renoncé à d'autres plaisanteries traditionnelles. Le bouffon, qui pour préparer la fête,

parcourait les rues déguisé en *mohtaseb*, doit prononcer un discours burlesque en présence du Sultan. Il se juche sur un chameau, se coiffe d'un turban énorme ou d'un de ces cônes de sparterie qui servent à couvrir les plats, et se fait un ventre en coussins. Il tient d'une main une longue perche et de l'autre un chapelet de figues enfilées sur une corde de palmier nain. En guise de montre, un gros pain rond lui pend sur l'estomac au bout d'une chaîne en ficelle. Le discours qu'il prononce ainsi accoutré transpose dans l'ordre gastronomique les expressions de la prière ou khotba :

« Louange à Dieu qui a créé les dents
« et qui a créé les mains et la bouche...
« avec mission de manger les poulets et les grenades.

ou encore:

« Écoutez-moi bien, ô créatures de Dieu.
« Lorsque j'aurai rendu le dernier soupir,
« Lavez mon corps avec du lait
« et ensevelissez-le dans les crêpes.
« Faites-moi un turban de viande boucanée
« et enterrez-moi dans un lit de semoule. » (1)

L'orateur entremêle son discours de mille farces. Il feint de regarder l'heure à sa montre et en mange un morceau; dit son chapelet, et en croque un grain. Si le chameau effrayé par l'affluence, se met à braire, la joie du public atteint le comble. Quand l'entrevue est arrivée à sa fin, le Sultan ne s'en va pas sans en avoir reçu la permission. Pourtant, la plaisanterie s'est un moment interrompue. Le Sultan des Tolba a sauté à bas de son cheval, est allé baiser l'étrier de l'Empereur, et lui a présenté une supplique (2) indiquant la grâce qu'il

(1) Cité par Ricard, *Le printemps à Fès. Le sultan des Tolbas* ds. *France-Maroc*, 15 juin 1917, p. 34. Deux versions de ce discours burlesque publiées par Doutté, *La Khot'ba burlesque de la fête des Tolba au Maroc*, ds. *Recueil de mémoires et de textes publiés en l'honneur du XIVe congrès des orientalistes*. Alger, Fontana, 1905, p. 197-219.

(2) M. Paul Marty a bien voulu me communiquer la supplique adressée cette année (1925) au Sultan à l'occasion de la fête. Le Sultan des Tolba demande la libération de deux personnes condamnées à de la prison et ayant déjà accompli une partie de leur peine. Il demande en plus au souverain de lui donner quelques ouvrages classiques : gloses sur le droit et les traditions musulmanes. La lettre est rédigée comme toute suppli-



Phot Chambon, Fès.

Le Sultan des Tolba sort de Bab Segma, se rendant au campement de l'Oued Fès.

sollicite : nomination à une charge, exemption d'impôts, ou libération d'un prisonnier. Autrefois le Sultan des Tolba ne pouvait demander ces grâces que pour lui, pour ses camarades de chambre ou pour trois ou quatre de ses plus proches parents. On a admis depuis que la grâce pût être étendue à d'autres personnes, par exemple à celle qui fait les frais de l'élection.

L'établissement du Protectorat et le transfert de la capitale à Rabat ont modifié quelques détails de la fête. Ils n'en ont pas diminué la solennité. Le Résident Général s'est plu à diverses reprises à rendre lui aussi, visite au Sultan des Tolba et lui envoie chaque année un généreux présent. Mais le Sultan n'habite plus Fès (1). En son absence, un de ses frères, qui remplit la charge de *khalifa,* le remplace. Mais au lieu de deux visites solennelles, il n'y en a plus qu'une. Le *khalifa,* en venant faire visite au Sultan des Tolba, lui apporte en même temps la *hediya* impériale, qui de plus en plus tend à être remplacée par un cadeau en argent. Une modification du même genre est intervenue dans la remise de la supplique, par laquelle le Sultan des Tolba sollicite une grâce de l'empereur. Il la remet non plus au Sultan ni au khalifa, mais au général commandant la région, qui vient, avant le Sultan, rendre visite aux tolba et qui se chargera de transmettre le message.

que adressée au Sultan, sauf quelques détails qui montrent chez le Sultan des Tolba le souci d'imiter les habitudes de la chancellerie impériale.

1° En tête de la lettre figure le sceau du Sultan des Tolba. Il porte l'inscription suivante : « L'Émir des Tolba Ahmed ben et-Tayyîb el-Gorfati — Allah est son protecteur ». C'est une imitation du sceau impérial : Les mots d'*Émir des Tolba* remplacent ceux d'*Émir des Croyants.* Dans la diplomatique musulmane, seuls les souverains ont droit d'apposer leur sceau en haut de la lettre. Encore l'empreinte doit-elle se trouver au-dessous des formules d'inauguration : la *basmala* (Allah soit loué !) et la *taslîya* (appel de la bénédiction d'Allah sur Mohammed). Ici le sceau du Sultan des Tolba est placé au dessus de la *basmala* et de la *taslîya.* Cette incorrection ne relève que de l'ignorance.

L'ethnique el-Gorfati se réfère à la tribu des Beni-Gorfat dans le Djebel.

2° Le Sultan des Tolba se donne à lui-même le titre de *sultan.* La lettre après le protocole initial commence par cette phrase : « Étant donné que j'ai été nommé *Sultan* des Tolba, dignité qu'ont établie vos ancêtres nobles..... » Il faut noter que le Makhzen évite de donner officiellement ce titre à l'étudiant couronné. Le secrétaire du vizirat de la Justice, qui a rédigé au dos de la lettre un résumé sommaire à l'usage de l'Empereur ne donne pas au Sultan des Tolba les titres *d'Émir* ou de *Sultan,* mais seulement celui de « kebir » des Tolba de Fès.

(1) S. M. Moulay Yousef, au cours d'un séjour à Fès, a encore assisté à la fête des tolba en 1922.

En se retirant, l'empereur autorise généralement les étudiants à prolonger d'une autre semaine leur joyeuse partie de campagne.

Au cours de la nuit qui termine la fête, il est de tradition que le Sultan des Tolba disparaisse et regagne en secret sa médersa. Si le jour le trouvait dans son camp, ses sujets de la veille le bâtonneraient, le jetteraient à la rivière ou le lapideraient, lui feraient, en un mot, payer cher son triomphe et lui prouveraient la vanité de son pouvoir disparu.

La bonne humeur avec laquelle le Makhzen, si formaliste d'ordinaire, accueille et favorise ces plaisanteries souvent irrespectueuses, paraît, à première vue, singulière. Quand on cherche à se renseigner sur les raisons d'un usage si curieux, les Fasis répondent que l'origine de cette fête se confond avec celle de la dynastie actuellement régnante et que si l'on permet chaque année aux tolba de créer un faux sultan c'est pour les récompenser d'avoir autrefois donné le trône au premier souverain de la famille filalienne.

On raconte qu'à la faveur des désordres et de l'anarchie qui marquèrent les dernières années du règne des Sa'diens, un juif nommé Ibn Mech'al était parvenu à s'emparer du pouvoir; et de Taza, sa capitale, terrorisait toute la région. Il poussait l'audace jusqu'à exiger des gens de Fès, qu'ils lui envoyassent, chaque année, en *hediya*, ou cadeau d'usage, la plus belle jeune fille de la ville pour son harem. A cette époque, veut la légende, Moulay er-Rachîd, le premier des sultans filaliens, était étudiant à Fès. Imploré par une chérifa, mère de la victime désignée pour la *hédiya* d'Ibn Mech'al, il résolut de venger l'injure faite aux croyants et subie lâchement par eux. Il était jeune, beau et n'avait pas encore de barbe; le déguisement lui fut aisé. Il prit la place de la jeune fille. Le *haïk* dont les femmes musulmanes se voilent le visage favorisait la supercherie. La pseudo-princesse fut conduite en grande pompe à Taza, accompagnée de quarante coffres contenant les parures que lui avait remises en dot la ville de Fès. Ibn Mech'al, satisfait de cette magnificence fit entrer le cortège dans son palais. Alors, des quarante coffres, qui jouent dans l'histoire le rôle du cheval de Troie, sortent quarante tolba. Le tyran est mis à mort. Er-Rachîd, proclamé sultan par ses camarades, acclamé par le peuple heureux de sa délivrance, rentre à Fès en triomphateur suivi



Phot. Chambon, Fès.

LE CAMP DES TOLBA, SUR LES RIVES DE L'OUED FÈS.
On aperçoit au loin les murailles de la ville.

des fidèles tolba et épouse la jeune chérifa sauvée du harem d'Ibn Mech'al (1).

L'histoire, bien entendu, en sait moins long que la légende. Elle ignore, dans la vie de Moulay er-Rachîd, un épisode si manifestement fabuleux. Elle connaît pourtant, ou plus exactement, certains historiens connaissent le nom du juif Ibn Mech'al. Le plus classique d'entre eux, Ahmed ben Khaled en-Naçiri es-Slawi, qui dans son *Kitab el-Istiqsa* a compilé toutes les sources qu'il avait à sa disposition, de manière à en composer une espèce de somme historique du Maghreb, rapporte que le juif Ibn Mech'al possédait d'immenses richesses et vivait dans une qasba aux environs de Taza. Il opprimait les musulmans et tournait leur foi en dérision. Moulay er-Rachîd, qui vivait alors réfugié dans la région, chez un personnage religieux nommé le cheikh el-Lawâti, vit passer un jour dans la campagne un homme entouré de serviteurs à cheval, qui chassait avec l'appareil d'un roi. Il apprit que ce seigneur était le juif Ibn Mech'al. Le luxe de ce mécréant insultait l'Islam et appelait un châtiment. Aidé des disciples du cheikh el-Lawâti, er-Rachîd réussit à pénétrer par ruse dans la demeure d'Ibn Mech'al, qu'il mit à mort. Les trésors du juif lui servirent à payer et à armer ses premiers partisans (2).

Si peu de rapport qu'il ait avec la légende de Fès, ce récit présumé historique ne laisse pas que d'inspirer de la défiance. Cette puissance d'un juif capable d'opprimer les musulmans paraît chose si inouïe en pays d'Islam, qu'avant de l'accueillir parmi les vérités acquises on fera sagement d'exiger des preuves. D'autre part, le récit est fort imprécis. En-Naçiri cite plusieurs versions de l'épisode d'après plusieurs auteurs d'ailleurs honnêtement cités. Mais ces versions sont assez peu concordantes. Il s'en rend lui-même si bien compte qu'il prend soin de dégager sa responsabilité d'historien et qu'il termine son paragraphe par la phrase qui lui sert ordinairement à exprimer ses doutes scientifiques : « Dieu seul, écrit-il, sait laquelle de ces versions est authentique ».

(1) Gaillard, *Fès*, p. 170. Version un peu différente par les détails ds. Charmes, *Une ambassade au Maroc*, p. 311-313 ; — Ortega, *Los Hebreos en Marruecos*. Madrid, editorial Hispano-Africana, 1919, in-8, p. 121-122, d'après Gaillard.

(2) Ahmed ben Khâled Ennâsiri Esslawi, *Kitâb el-istiqsâ*... Chronique de la dynastie alaouie du Maroc, trad. Eugène Fumey, ds. *Archives Marocaines*, t. IX, 1906, p. 39-41.

Faudra-t-il donc accepter de s'en tenir à cette sage formule? Avant de renoncer à en savoir davantage, il convient au moins d'épuiser les sources d'information. Or, lorsqu'on se livre à une enquête auprès des différents auteurs qui ont écrit l'histoire de Moulay er-Rachîd, on arrive sans peine à éliminer des redites, des erreurs, des confusions dont la provenance est claire, et qui n'ont pour origine que des textes mal compris ou mal interprétés. Une fois écartée toute cette floraison parasitaire, il reste un très petit nombre de textes, auxquels on peut accorder une valeur originale. Encore faut-il ne pas les croire sur parole. Il n'en est pas un seul que nous puissions accepter sans retouches et sans corrections. Mais si l'on prend seulement soin de les classer par ordre chronologique, ils jettent un jour plein de clarté sur la naissance et le développement de la légende.

Les sources arabes sont tardives. La *Nozhat el-hadi*, qui est la plus ancienne, est postérieure de soixante ans à l'avènement d'er-Rachîd (1). Il faut descendre jusqu'aux environs de 1760, soit d'une quarantaine d'années encore, pour trouver le *Nachr el-mathâni* (2). Ces deux ouvrages fournissent des versions déjà altérées; mais, outre que certains recoupements nous permettent de vérifier leur véracité, nous voyons assez clairement quelles raisons politiques et religieuses ont fait dévier la vérité originelle, pour qu'il soit possible de reconstituer l'épisode avec une approximation suffisante.

Les sources européennes, d'autre part, ont le mérite d'être presque contemporaines des faits qu'elles racontent. Alors que l'avènement de Moulay er-Rachîd est de la fin de l'année 1664, deux récits anglais paraissent à Londres dès 1669 et 1670 (3). Quant à la très intéressante

(1) Elle fut composée entre 1721 et 1725; cf. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*. Larose, 1922, in-8, p. 115.

(2) Mohammed ben et-Tayyîb el-Qâdiri, *Nachr el-mathâni*. Lithographié à Fès en 1310 hég. (1892-93), 2 vol., traduction par Graulle et Maillard, puis par Michaux-Bellaire, ds. les *Archives marocaines*, tomes XXI (1913) et XXIV (1917). L'ouvrage est postérieur à 1757 et probablement même à 1768. Lévi-Provençal, *ibid.*, p. 323.

(3) *A short and strange relation of some part of the life of Tafiletta, the great conqueror and Emperor of Barbary, by one that hath lately been in His Majesties Service in that Country*. London, by T. N. for Samuel Lowndes, over against Exeter-House in the Strand. 1669. Portrait de Tafiletta; feuille de titre non paginée, 26 pp. petit in-4 (185 mm. × 140 mm.). Ce texte et plusieurs autres donnent à Moulay er-Rachîd le nom de Tafiletta. L'auteur anonyme écrit (p. 26) : « La première partie de cette relation, pour autant qu'elle concerne Tafiletta, fut remise aux mains de l'auteur par un marchand

Histoire des Conquestes de Mouley Archy, par Mouëtte, elle fut publiée à Paris en 1683 (1), mais la matière en avait été recueillie par l'auteur, à Fès, de 1670 à 1680, c'est-à-dire une quinzaine d'années au plus après l'aventure d'er-Rachîd et du juif. Pourtant, les sources européennes, malgré leur date ancienne, sont, sur bon nombre de points, plus fantaisistes que les sources arabes. C'est que les auteurs n'avaient du pays, et surtout des coutumes marocaines, qu'une connaissance superficielle. Des événements, ils nous ont conservé seulement ce qu'en pouvait apporter la rumeur publique à un Anglais de Tanger; ce qu'en pouvait recueillir, après quinze ans, un esclave chrétien dans la petite bourgeoisie de Fès. Il n'est pas étonnant que leurs récits soient mêlés d'erreurs ou de légendes. Mais on y trouvera aussi beaucoup de détails précieux. En les confrontant à ceux que fournissent les historiens arabes, on y verra clairement comment l'histoire, très simple à l'origine, s'est peu à peu compliquée : comment des intérêts de parti, puis l'ignorance de lettrés ou de demi-lettrés ont préparé la voie à l'imagination populaire, jusqu'à créer le monstre fabuleux dont les légendes de Fès prolongent le souvenir.

Le voyage de Moulay er-Rachîd.

Moulay ech-Cherif, père de Moulay er-Rachîd, vivait à Sijilmasa, comme avaient fait ses ancêtres. Il y jouissait d'un grand crédit, mais il ne semble pas qu'il y ait jamais exercé un pouvoir souverain. Sur

provençal résidant à Arzila, mis au courant des affaires de ce pays en raison de son long séjour chez les Maures et des voyages qu'il a faits dans l'intérieur du pays. »

Une traduction française de l'ouvrage fut publiée à Paris, chez Gervais Clouzier, sous le titre de : *Histoire de Mouley Arxid roy de Tafilete, Fez, Maroc et Tarudant*, in-12, 72 pp. et 1 portrait, 1670. Le titre de départ de cette plaquette est *Histoire du prince Tafilete qui règne présentement en Barbarie* et le privilège porte l'indication suivante : traduite de l'anglais par xxx, agent de S. M. Britannique. » cf. Cte H. de Castries, *Sources inédites*, 2e série, *France*, t. I, p. 118. Cette traduction française est très souvent inexacte.

La seconde source anglaise est intitulée : *A letter from a gentleman of the lord ambassador Howard's retinue, to his friend in London : dated at Fez, nov. 1. 1669. Wherein he gives a full relation of the most remarkable passages in their voyage thither, and of the present state of the countries under the power of Taffaletta, emperour of Morocco; with a brief account of the merchandizing commodities of Africa; as, also, the manners and customs of the people there. Published for publick satisfaction.* London, printed by W. G. for Moses Pitt, at the sign of the White Hart in Little Britain. Anno Dom. 1670, 1 f. de titre, 36 pages pet. in-4 (173 x 126 mm.)

(1) Paris, Edme Couterot, 1683, in-12.

son lit de mort, en 1659 (1), il ne pouvait guère imaginer que, quelques années plus tard, un de ses fils se trouverait maître de tous les territoires qui forment l'actuel empire du Maroc et fonderait la plus durable de ses dynasties. Le Tafilalt, serré entre la barrière du Haut-Atlas et le Sahara, devait à la fertilité de ses palmeraies une prospérité relative, qui lui permettait d'entretenir, par des chemins difficiles, des relations commerciales avec Marrakech et surtout avec Fès. Mais son rayon d'action était limité.

Dès 1640, à la suite des combats qu'il avait menés à bien contre Sidi 'Ali dit Bou Hassoun, marabout du Tazerwalt (2), Moulay-Mahammed, fils aîné de Moulay ech-Cherif, s'était fait proclamer roi. Les luttes qu'il avait entreprises ensuite contre les marabouts de Dila n'avaient pas toujours tourné à son avantage, mais il avait pourtant réussi à faire reconnaître son pouvoir sur tout le Tafilalt, à quelques enclaves près. Il avait travaillé ensuite à réduire ces enclaves, puis à s'étendre à travers le désert, sur la rive droite de la Moulouya, et à se tailler un royaume dans ces régions intermédiaires entre le royaume de Fès et celui de Tlemcen, possession des Turcs d'Alger, régions qui profitaient de l'imprécision des frontières et de l'éloignement du pouvoir, pour échapper pratiquement à tout contrôle. Moulay Mahammed s'était donc imposé à un certain nombre de tribus des environs d'Oudjda. Il était même parvenu à s'emparer un moment de Taza, puis de Fès (3); mais il n'avait pas su s'y maintenir.

En 1659, l'anarchie était complète dans les royaumes de Fès et de Marrakech (4). Les sa'diens étaient, en fait, dépossédés. Le dernier souverain de la dynastie, Mouley Ahmed el-'Abbas, mourait à Marra-

(1) Il mourut le 13 ramadan 1069 hégire (23 mai 1659) selon le *Nachr el-mathâni*, trad. Michaux-Bellaire, t. II, *Arch. Marocaines*, p. XXIV, p. 90; le 2 juin, selon le Cte de Castries, *La Zaouia de Dila et la chute de la dynastie saadienne*, ds. *Sources inédites*, 1re série, *France*, t. III, p. 581.

(2) Sidi Ali ben Mohammed ben Ahmed ben Moûsa, souvent appelé Bou Hassoun, cheikh de la Zaouia d'Iligh. Il était depuis 1626 maître absolu du Sous et son influence s'étendait jusqu'au Tafilalt. Cf. Castries, *Sources inéd.*, *Dynastie filalienne*, *France*, t. I, p. 573, note 3.

(3) En juin-juillet 1650. Cf. Cte H. de Castries, *Sources inédites*, 1re série, *France*, t. III, p. 581.

(4) Cf. Castries, *Sources inédites*, 1re série, *France*, III, pl. V (p. 608), *Carte politique du Maroc en* 1660; et *ibid.*, pp. 572-583, *La Zaouia de Dila et la chute de la dynastie saadienne.*

kech assassiné par la puissante tribu des Chebana. Déjà, depuis plusieurs années, son autorité effective se maintenait à peine sur Marrakech et sa banlieue. Les Chebana étaient les vrais maîtres de la région et ils ne firent que consolider une situation établie, en élevant au trône leur caïd ʿAbd el-Kerim, connu sous le surnom populaire de Keroum el-Hâjj (24 novembre 1659).

Mais Keroum el-Hâjj lui-même était bien incapable de faire reconnaître son autorité en dehors de la région de Marrakech. Son royaume ne dépassa jamais au Sud la crête du Haut-Atlas, ni au Nord, le cours de l'Oum er-Rebia. Dans le Sous et l'Anti-Atlas la Zaouia de Tazerwalt régnait sans conteste. Bou Hassoun, mort lui aussi (1) en 1659, était remplacé par son fils Sidi ou ʿAli.

Depuis trente ans au moins, le royaume de Fès échappait aux Saʿdiens. Le pouvoir qu'ils avaient perdu avait été recueilli par les marabouts de la Zaouia de Dila, qui représentaient la principale puissance du territoire maghrébin. Non pas qu'elle fût incontestée. Dila aussi connaissait des rebelles. Le raïs Ghaïlan tenait la région de Tanger et le Gharb; dans le Rif, le cheikh ʿAras, sans avoir entièrement rompu avec les Dilaïtes, était pratiquement indépendant. Fès même était à la merci d'un aventurier, ed-Doreïdi, qui, ancien serviteur des Dilaïtes, souleva contre eux, quelques mois plus tard, Fès-Jdid, tandis que la vieille ville, en état de complète anarchie, s'épuisait à des luttes de quartiers.

Parmi tous ces compétiteurs, entre lesquels s'émiettait l'autorité souveraine, le hasard de la force pouvait seul décider, à défaut de droits; mais celui qui paraissait avoir le plus de chances de succès n'était certes pas le roi de Tafilalt : bien moins encore son frère cadet, Moulay er-Rachîd.

Dès la mort de son père, er-Rachîd prit la fuite. Déjà, sans doute, avait-il donné à son aîné des raisons de défiance. Il ne voulut pas s'exposer à sa rancune. Il gagna le Todra. De là, à travers la montagne, il atteignit Demnat, puis chercha un refuge un peu plus stable à la zaouia de Dila (2).

(1) Castries, 2e série, *France*, t. I, p. 271, note 2.

(2) Ces étapes du voyage sont indiquées par l'auteur du *Nachr el-mathâni* trad. Michaux-Bellaire, t. II (*Archives Marocaines*, t. XXIV, p. 28) d'après le témoignage du

Il y fut accueilli. Le marabout de Dila ne devait pas être fâché de faire pièce au roi de Tafilalt, en accueillant son frère rebelle. Mais il n'est pas étonnant, non plus, qu'à la réflexion, il ait pressenti, dans le frère d'un ennemi, un ennemi en puissance, ni qu'il ait craint de l'héberger plus longtemps. Soit que les gens de la Zaouia, lui aient dressé une embuscade, d'où il réussit à s'échapper, comme le conte Mouëtte (p. 8), soit, comme il est plus probable, qu'on lui ait enjoint de partir promptement, en mettant ou non ce refus d'hospitalité sur le compte de quelque prophétie, qui aurait annoncé le séjour du jeune chérif comme dangereux pour la Zaouia (1), il est certain qu'après un arrêt à Dila, le fugitif dut reprendre sa route. Qu'il se soit joint à une caravane, que celle-ci ait été attaquée par des brigands, ce sont faits trop fréquents dans le Maroc de cette époque, pour que l'on puisse s'en étonner. Qu'er-Rachîd ait mis les agresseurs en fuite et qu'il ait recruté ses premiers partisans parmi les voyageurs qu'il avait ainsi défendus, c'est possible, et d'ailleurs, sans importance historique. Azrou fut une étape du voyage, puis Fès. Er-Rachîd se dirigea du côté de Fès-Jdid, dit le *Nachr el-mathâni,* et s'arrêta devant cette ville. Le gouverneur de la ville, ed-Doreïdi, l'aperçut de l'une des tours de ses remparts et demanda qui il était. Il le dit. Ed-Doreïdi lui envoya aussitôt de l'argent, environ cinq *mithqâls,* ainsi qu'une charge d'orge en lui faisant dire d'employer l'argent pour ses repas, l'orge pour nourrir ses chevaux et de ne pas rester un instant de plus. Quelques détails de cette aventure peuvent se présenter avec un air de roman; mais pour le fond, la conduite du

Hafidh el-Fâsi. Plusieurs membres de la famille des Fasiyyîn ayant porté ce surnom d'el-Hafidh, le personnage en question serait difficile à identifier si l'historien Mohammed ed-Doʿayyif, citant la même source dans son *Tarikh* (p. 39 du manuscrit de la Bibliothèque de Rabat) ne nous apprenait qu'il s'agit du Hafidh Mohammed et-Tayyîb el-Fâsi, né entre 1653 et 1658, mort en 1701 (sur cet écrivain, voir Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 283-284). Il semble d'ailleurs que Mohammed et-Tayyîb el-Fâsi ait fourni à el-Qâdiri seulement la liste des étapes d'er-Rachîd et non pas la suite de l'histoire. Le séjour de Moulay er-Rachid à Dila est confirmé par Mouëtte, *Hist. des Conquestes de Moulay Archy*, p. 8.

(1) *Nachr el-mathâni*, trad. Michaux-Bellaire, t. II, p. 98. El-Qâdiri indique en ces termes la source de ce récit : « Un faqîh m'a rapporté ce qui suit, d'après son père qui était contemporain de ces événements et tous les deux sont dignes de foi ». Il n'est d'ailleurs pas clairement exprimé si ce fqih a inspiré tout le récit des aventures d'er-Rachîd, ou seulement l'histoire du séjour à Dila.

gouverneur de Fès-Jdid correspond trop exactement à la politique de la Zaouia de Dila à l'égard d'er-Rachîd pour qu'on ne tienne pas le renseignement pour bon. A Fès, comme à Dila, er-Rachîd était traité en hôte, mais indésirable. Il poursuivit donc son voyage et se dirigea vers l'Est, seule région assez anarchique pour qu'il pût espérer y trouver un asile d'abord, peut-être ensuite la fortune.

Il est impossible de le suivre pas à pas pendant les quelques années qu'il passe dans le Maroc oriental. Les documents n'en donnent pas le moyen. Nous verrons aux résultats qu'il sut occuper le temps à de profitables intrigues. Il se fit des partisans. Sans doute les mêmes hommes qui, quinze années plus tôt, avaient accueilli Moulay Mahammed, lorsque Mahammed représentait l'aventure, accueillirent-ils volontiers son frère er-Rachîd maintenant que celui-ci représentait à son tour la révolte contre l'autorité établie de Mahammed. Avec ces intraitables populations de l'Est, le dernier qui passe a raison. Er-Rachîd l'apprit à ses dépens. Trois ans à peine après son accession au trône, s'il faut en croire ez-Zayyâni, il fut obligé de revenir châtier ses partisans de la premère heure déjà révoltés contre lui (1).

Des étapes qui marquèrent son séjour dans le Maroc oriental, les textes ne nous font connaître que deux. Mouëtte rapporte (2) que, lorsqu'er-Rachîd quitta la Zaouia de Dila, il alla se réfugier à Quiviane, et que là il songea à s'emparer du pouvoir au préjudice d'Haly Soliman, prince de Quiviane, auprès duquel il avait trouvé une confiante hospitalité. Quiviane, c'est certainement (3) le pays des Kebdana, grande tribu berbère qui occupe un massif montagneux entre Melilla et l'embouchure de la Moulouya. On aimerait à contrôler le témoignage de Mouëtte : si l'on trouvait à cette époque chez les Kebdana un caïd dont le nom rappelât celui d'Hali Soliman, — 'Ali ben Sliman,

(1) Ezziani, trad. Houdas, p. 18, en 1667.

(2) Mouëtte, *Histoire des conquestes de Moulay Archy*, p. 8-10.

(3) Cf. Renou, *Description géographique de l'Empire de Maroc*, Paris, Imprimerie Royale, 1846, in-8 (*Exploration Scientifique de l'Algérie*, t. VII), p. 336. Quiviane est une transcription espagnole pour Kebdana. Un point de la côte porte, dans les cartes espagnoles le nom de *punta Quiviana*. Cf. Merino Alvarez (D. Abelardo), *Marruecos*. Madrid, 1921, in-8, p. 80, publication de la *Real Soc. Geografica de Madrid*. — Léon l'Africain donne à la région le nom d'Echebdevon, (éd. Schefer, t. II, p. 318) qui est certainement une faute d'impression pour Echebdenon, très proche de la forme berbère Ikebdanen, donnée par Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, t. I, carte.

par exemple, — la présomption de véracité deviendrait certitude. Mais tout élément de vérification fait défaut. Il semble pourtant qu'on puisse accepter pour vraie la halte chez les Kebdana. Il serait fort invraisemblable que Mouëtte eût inventé le nom du lieu et le nom du caïd. D'autre part, nous retrouverons, avec certitude cette fois, Moulay er-Rachîd installé dans le voisinage, chez les Beni Snâsen, auprès du cheikh el-Lawâti.

Le cheikh el-Lawati.

Le passage de Moulay er-Rachîd chez ce personnage est attesté d'une manière sûre par l'accord des sources des provenances les plus opposées. Les circonstances de l'épisode, tel que le conte le *Nachr el-mathâni*, sembleraient, à première vue, romanesques, et la date assez basse du document engagerait à la défiance, si Mouëtte ne venait affirmer par ailleurs (p. 13), que ce fut « checq Louety » qui salua le premier Moulay er-Rachîd pour roi et lui prêta serment de fidélité. Mouëtte, à vrai dire, ne donne aucun détail sur les circonstances de ces événements. Mais il montre quelques années plus tard le « checq Louety » jouissant auprès de Moulay er-Rachîd, puis de son frère Moulay Ismaïl, d'une situation privilégiée, qui ne peut se justifier que par des services tout à fait exceptionnels.

Après avoir raconté la prise de Fès, qu'il date, à tort (1) de mai 1665 et qui eut lieu le 6 juin 1666, Mouëtte écrit (2) : « Le Roy (Moulay er-Rachîd) dans ce temps-là se maria avec la plus belle des filles de checq Loüety, chef d'une grande famille ou cafille d'arabes, duquel nous avons parlé ci-devant. Il l'establit le dominateur de ses passions, luy ordonnant, lorsqu'il seroit en colère et prest à faire des meurtres... de modérer sa fureur, autant qu'il luy seroit possible, en intercédant pour ceux qu'il voudrait mettre à mort. Il le fit loger dans un des plus beaux palais de Fez-Bellé; luy donna quantité d'esclaves noirs et distribua à ceux de ses fils, qui en estoient capables, plusieurs gouvernements. » Mouëtte ne se borne pas à cette affirmation. A plusieurs endroits de son récit, on voit le « checq Louëty » jouer effecti-

(1) Cf. Castries (C[te] H. de), *Sources inéd.*, 2[e] série, *France*, t. I. p. 190.
(2) *Histoire des conquestes de Moulay Archy*, p. 32-33.

vement ce rôle de « dominateur des passions » du sultan. Il intercède (p. 57) pour des marchands de Fès qu'er-Rachîd veut massacrer. Il intervient (p. 90) en faveur de plusieurs personnages de la cour que menace un même danger. Enfin (p. 186-187) Moulay-Ismaïl ayant éventé, en 1675, un complot qu'un de ses beaux-frères, « checq Amar » (1), avait monté contre lui, plusieurs des conjurés se réfugient dans la tente du « checq Louëty » qui d'ailleurs ne réussit pas à obtenir leur pardon, car, écrit Mouëtte, « il n'estoit pas dans la même considération qu'il avoit esté du temps de Moulay Archy, quoique le Roy eût encore épousé sa fille veuve de son frère » (2).

Faut-il une confirmation ? La voici, dans un ouvrage publié en 1679, c'est-à-dire à une époque ou Mouëtte était encore captif à Fès, *l'Histoire d'un esclave qui a esté quatre années dans les prisons de Sallé en Afrique avec un abrégé de la vie du Roy Taffilette* (3). L'auteur, Gallonyé, raconte comment er-Rachîd tua un jour un chrétien espagnol pour le punir d'avoir fait de l'eau-de-vie, dont un noir de la garde s'était enivré. « Il en voulut faire autant à quelques autres chrestiens, qui avoient aidé l'esclave mort à faire cette eau-de-vie, mais un sien beau-père luy osta les armes de la main et luy fit connoistre qu'il faisoit un tort extrême aux Turcs qui estoient détenus esclaves par les Chrétiens... Si j'ai dit cy-dessus un de ses beau-pères,

(1) Le cheikh Amar ou ʿOmar caïd des Temsamam et d'une partie des Bottouïa. Il était le beau-frère du cheikh ʿAras dont Moulay er-Rachîd avait épousé la fille. Tous deux furent compromis dans un complot contre Moulay Ismaïl en 1086 hég. = 1675. « Ayant acquis la certitude de la trahison de certains personnages de sa mehalla, comme le cheikh ʿOmar el-Betoûi et son fils, ʿAbdallah ʿAras et ses frères, qui étaient les généraux de son armée [Moulay Ismaïl] les fit étrangler ». *Istiqsa* (*Arch. Marocaines*, t. IX) p. 65. Voir aussi sur ces deux personnages, Cte de Castries, *Sources inéd.*, 2e série, *France*, I, pp. 87 et 125, notes.

(2) Ce second mariage de la fille du cheikh el-Lawâti, veuve de Moulay er-Rachîd, avec Moulay Ismaïl est confirmé par F. Francisco de S. Juan de el Puerto. *Mission historial de Marruecos*, Séville, 1708, in-f°, p. 616. « Dans cette qasba (de Fès Jdîd), écrit-il, Moulay Ismaïl tient réléguée la reine, qui fut la première femme de son frère Moulay Arsis, avec laquelle il se maria après la mort de celui-ci. Pour ne pas entrer en concurrence avec la reine noire, qui vit actuellement à Mequinez et qui a été son esclave, elle n'a pas voulu sortir de cette ville de Fès Jdîd. »

La « reine noire » dont il est question ici est Lalla Aïcha, appelée aussi par les historiens, la sultane Zaïdana. « Cette femme, dit le P. Busnot (*Hist. du règne de Moulay Ismaël*, 2e éd., Rouen, 1731, in-12, p. 52), est noire et d'une grandeur et grosseur énorme ; elle était esclave de Mouley Archi, de qui Mouley Ismaël l'acheta soixante ducats. »

(3) Paris, Estienne Michallet, 1679, in-12, pp. 249-250. Une seconde édition fut publiée la même année à Lyon, chez Rolin Glaize, in-12 ; le passage cité se trouve pp. 137-138.

ce n'a pas esté sans raison, car il avoit trois femmes légitimes et environ cent cinquante concubines. » Gallonyé n'indique pas le nom du beau-père, mais la comparaison s'impose avec les anecdotes citées par Mouëtte.

Ces témoignages concordants ne permettent pas de douter que le cheikh el-Lawâti soit un personnage historique, il demeure pourtant vrai que cet homme bienfaisant nous demeure presque entièrement inconnu. En-Naçiri, dans son *Kitab el-istiqsa* (1) l'appelle Abou ʿAbdallah el-Lawâti d'après « l'auteur du Nachr el-mathâni ». Pourtant, si l'on se reporte au texte de cet ouvrage, on y trouve seulement (2) « un raïs qui se nommait le cheikh el-Lawâti ». En-Naçiri a dû trouver ce prénom ou *konya* d'Abou ʿAbdallah dans un autre ouvrage d'el-Qâdiri, *el-Azhar en-nadiyya*, qui est une sorte de dernière édition augmentée du *Nachr el-mathâni* (3). El-Qâdiri ajoute que le cheikh el-Lawâti professait l'ascétisme et vénérait les descendants du prophète. Mais on cherche en vain son nom dans les recueils biographiques. La *Salwat el-anfas* l'ignore et je n'ai pu trouver aucun ouvrage qui ajoute quoi que ce soit aux trop rares renseignements fournis par le *Nachr el-mathâni*.

L'ethnique el-Lawâti n'est pas de ceux que l'on rencontre fréquemment au Maroc, du moins à l'époque qui nous occupe. Les Lawâta sont bien connus comme une grande tribu berbère orientale dont les éléments principaux, au temps de Masʿoudi (xe siècle) nomadisaient en Cyrénaïque, aux environs de Barka. Dans cette région, l'oasis de Syouah est encore habitée par des Lawâta. On trouve aussi des Lawâta en diverses régions de Tunisie et d'Algérie (4).

(1) *Archives Marocaines*, t. IX, p. 40.

(2) Trad. Michaux-Bellaire, *Archives Marocaines*, t. XXIV, p. 29 ; texte arabe, éd. lithogr. de Fès, p. 225.

(3) Cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 325. *El-Azhar en-nadiyya* est un ouvrage fort rare que je n'ai pu consulter. Il figure parmi les sources d'en-Naçiri, *ibid.*, p. 399.

(4) Sur les Lawâta, cf. Ibn Khaldoûn, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, Alger, 1852, t. I, pp. 231-236 ; Basset (René), *Le dialecte de Syouah*, Leroux, 1890, pp. 1-8 ; G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*. Constantine, Braham, 1913, in-8, pp. 525, 545, 597, 633, 674, 677-678. On trouve des Lawâta dans la région frontière entre la Tripolitaine et la Tunisie, dans le Djebel Nefousa (Marçais, pp. 677-678) et au sud de Gabès où une montagne, au dire d'Ibn Khaldoun, portait le nom de Djebel Lawâta (Marçais, p. 674). Des

Pour en rencontrer au Maroc, il faut remonter à une époque ancienne. Ils y vinrent à une date inconnue (1) et ne durent jamais y être très nombreux.

Des Lawâta figurent au nombre des tribus qui accueillirent Moulay Idris I en 172 de l'hégire (788 de J.-C.) (2). Il y eut du reste parmi eux des fractions rebelles, car le *Rawd el-Qirtas* (3) rapporte qu'en 789, Idris ravageant le pays de ceux qui ne voulaient pas se soumettre à l'Islam, détruisit les forteresses des Beni-Lawâta.

Il y eut des Lawâta parmi les premiers éléments de la population de Fès (4). Un faubourg de la ville porta même leur nom (5). Leur territoire d'ailleurs était situé dans le voisinage. La forteresse de Lawâta, au témoignage d'el-Bekri (6) se trouvait à quelque distance en amont de Fès, sur le Sebou. Le premier émir almoravide, Abou Beker, la détruisit en 452 de l'hégire et le *Qirtas* ajoute « qu'elle ne s'est plus relevée jusqu'à ce jour » (7). Pourtant el-Bekri la compte encore parmi les villes de la région. Il signale aussi des fractions lawatiennes sur la côte atlantique aux environs d'Arzila (8). Les Se-

Lawâta formaient, au XIVe siècle l'élément le plus important de la population de l'Aurès. Ibn Khaldoun rapporte qu'une autre fraction de Lawâta, installée dans le Sersou, aux environs de Tiaret, fut, à la suite de luttes avec les tribus voisines, refoulée dans Djebel Derrag, près de Géryville (Ibn Khaldoun, t. I, p. 235; t. III, p. 283). C'est sans doute un débris de cette population qui s'est maintenu, avec son nom de Lawâta, comme fraction de la tribu de Tamelaht, à une quarantaine de kilomètres d'Orléansville (50 km. environ au nord du Sersou). Cf. Accardo (F.), *Répertoire alphabétique des Tribus et douars de l'Algérie*. Alger, Jourdan, 1879, in-4, p. 94.

(1) Massignon (L.), *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*. Alger, Jourdan, 1906, in-4, p. 143.

(2) *Rawd el-qirtas*, trad. Beaumier. Impr. impériale, 1860, in-8, p. 15.

(3) *Ibid.*, p. 16.

(4) *Ibid.*, p. 54. Un membre de la tribu Hasân Ibn Kacem el- Lawâti, fut même gouverneur de Fès en 323 hégire (935 J.-C.). *Qirtas, ibid.*, p 115; Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, t. I, p. 269.

(5) *Qirtas, ibid.*, p. 56.

(6) *Description de l'Afrique Septentrionale*, trad. Slane, dans *Journal Asiatique*, avril-mai 1859, p. 400. — La carte du Maroc au 1/200.000e indique encore à vingt kilomètres environ en amont de Fès un village qu'elle nomme el-Ouata. C'est exactement à cet endroit que Renou situe la ville de Lawâta.

(7) *Qirtas, ut supra*, p. 186.

(8) El-Bekri, *Description de l'Afrique Septentrionale*, dans *Journal Asiatique*, avril-mai 1859, p. 328 et Renou, *Description géogr. de l'empire du Maroc*, p. 311.

drata du Tadla sont également d'origine lawatienne (1), mais on ne les voit jamais porter le nom de Lawâta. A force de recherches, on parviendrait sans doute à retrouver quelques petits groupes lawâtiens existant encore actuellement au Maroc, mais ils tiennent si peu de place dans la vie de l'empire que M. Massignon énumérant les tribus berbères marocaines donne les Lawâta comme non représentés dans le pays (2).

C'est donc avec étonnement que l'on voit Mouëtte citer les « Louety » (3) comme l'une des trois grandes « cafilles » ou tribus de la province d'Alcaladia (il donne ce nom à la rive droite de la Moulouya), avec celles de « Linguet » et d' « Oulets de Lehache ». A travers les bizarres transcriptions de Mouëtte on reconnaît sans trop de peine les tribus d'Angad et d'Ouled el-Hajj. Comme la plus importante parmi les autres tribus de la région est celle des Beni-Snâsen, dont le nom ne figure pas dans la liste de Mouëtte; comme, d'autre part, on verra la demeure du cheikh el-Lawâti et le village de Dar Ben-Mech'al localisés très précisément sur le territoire de cette tribu; comme c'est là encore que nous retrouverons, quelques années plus tard, en 1673, les fils du cheikh el-Lawâti révoltés contre Moulay Ismaïl (4), il faudra conclure que Mouëtte mal renseigné a attribué par erreur à la tribu entière le nom qui n'appartenait qu'à un de ses chefs religieux.

Quant au cheikh el-Lawâti, il est possible qu'un de ses ascendants ou lui-même fût venu à une époque récente de Tripolitaine ou d'Algérie. Il est possible également qu'il descendît d'une vieille famille de Fès. Un auteur du XVIIe siècle, Abou Zaïd 'Abd er-Rahman ben 'Abd el-Qadir el Fasi (5) nous apprend que ce nom des Lawâta, disparus du Maroc comme tribu, s'était maintenu à Fès comme celui d'une famille. « Parmi les familles célèbres de Fès, écrit-il (6), on

(1) Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, t. I, p. 236 et Marçais, *Les Arabes en Berbérie*, p. 545.

(2) Massignon, *Le Maroc...*, p. 153. Il existe notamment une fraction de Lawâta chez les Gdâna des Ouled Saïd, au sud-ouest de Settat.

(3) *Hist. des conquestes de M. Archy*. A la fin de l'ouvrage, pages non numérotées, liste de *familles illustres*.

(4) Mouëtte, *ibid.*, p. 146.

(5) Né en 1631, mort en 1685, cf. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, p. 266.

(6) *Machahir hal Fas* (Les familles célèbres de Fès). Ms. de la Bibliothèque du Protectorat

peut citer les Beni-Lawàta. Cette famille est d'origine berbère. Elle est connue sous le nom de Beni-Khiama. Il existe à Fès une rue qui porte le nom de rue des Lawâta. C'est à cette famille qu'appartenait le fqih el-Lawâti qui vivait sous les Lemtouna, ainsi que le fqih Abou 'Ali el-Lawâti qui vivait sous les Almohades. » Peut-être le cheikh el-Lawâti appartenait-il à la même famille; mais on ne sait rien des circonstances qui donnèrent à un Lawâti des liens avec les Beni-Snâsen. Son titre de cheikh, le fait qu'il apparaît entouré de « frères » (*khouan*) autorisent à voir en lui un personnage important d'une confrérie. Cela explique que son intervention ait pu avoir une influence décisive sur la fortune du prétendant. Certes, l'avènement d'er-Rachîd ne fut pas le résultat d'une politique de confréries. Les historiens ont raison d'insister sur le caractère « exclusivement militaire » (1) de cette conquête du trône. Il reste vrai pourtant qu'en mettant à la disposition du chérif, par dévouement personnel, une organisation religieuse locale, le cheikh el-Lawâti décida des premiers succès de la dynastie filalienne.

Le juif de Dar Ben Mech'al.

On a vu plus haut que le cheikh el-Lawâti professait une grande vénération pour les chorfa. Aussi Moulay er-Rachîd trouva-t-il bon accueil auprès de lui. C'est alors que, selon le *Nachr el-mathâni*, intervient l'épisode où paraît, en même temps que le nom de Dar Ben-Mech'al, le personnage du juif.

Tandis que Moulay er-Rachîd habitait chez le cheikh el-Lawâti « il vit un homme, avec une troupe de chevaux, de serviteurs et d'esclaves, qui chassait dans un appareil royal. Il demanda : Quel est cet homme? On lui répondit : c'est un juif de Taza, nommé Ibn Mech'al. Moulay er-Rachîd s'éloigna promptement et mit un couteau entre ses dents (2), puis il se présenta ainsi au cheikh el-Lawâti. Quand il le vit, celui-ci lui dit avec frayeur : Me voilà Seigneur, je donnerais ma vie pour vous, et mes biens... Il lui demanda donc

à Rabat, N° D 657. Je remercie Si Mahammed en-Naçiri qui a bien voulu me signaler ce passage.

(1) Cour, *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*. Leroux, 1904, in-8, p. 243.

(2) C'est une coutume pour demander le secours de quelqu'un : *el-fdîya*, la rançon.

de lui équiper environ cinq cents de ses frères les plus braves pour tuer ce juif détesté... Le cheikh el-Lawâti dit à Moulay er-Rachîd : « Aucun de mes frères ne restera en arrière. Partout où tu iras, ils te suivront ». Er-Rachîd leur ordonna alors de se diviser par groupes en se cachant, pour le retrouver à la maison du juif Ibn Mechʿal. La maison de ce juif était éloignée de Taza d'environ une demi étape ou davantage, vers l'Est, et dans la campagne. Moulay er-Rachîd précéda la troupe et demanda l'hospitalité au juif, qui la lui accorda. Les gens qui le suivaient arrivèrent après la tombée de la nuit et entourèrent la maison à une heure où l'attention de personne ne pouvait être éveillée, et de façon que Moulay er-Rachîd pût les rejoindre le cas échéant. Il procéda par ruse, jusqu'à ce qu'il se fut emparé du juif, qui était seul dans sa chambre. Il bondit sur lui et le tua; il fit entrer subitement les hommes de sa suite et réalisa ainsi son projet; il s'empara de la maison et en retira les grandes richesses et les trésors précieux qui s'y trouvaient (1). »

Ce récit contient plusieurs détails certainement erronés, par exemple la localisation de Dar Ben-Mechʿal aux environs de Taza, erreur dont on verra plus loin la cause. Mais, si l'on a le droit de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire certains détails, comme la chasse du juif, la mise en scène d'er-Rachîd pour implorer le secours d'el-Lawâti, ou les circonstances de l'assassinat, qui ne sont attestés que par le seul *Nachr el-mathâni*, il faut bien regarder le fond de l'aventure comme parfaitement authentique, puisque d'autres sources, indépendantes du *Nachr el-mathâni* racontent de façon analogue tout l'essentiel de l'affaire. Selon el-Ifrâni, dans sa *Nozhat el-hadi* (2), er-Rachîd étant arrivé à la suite de ses pérégrinations à Qasba Ben-Mechʿal « y trouva un juif... qui possédait d'immenses richesses et de précieux trésors...; Moulay er-Rachîd chercha longtemps par quel moyen il arriverait à faire tomber le juif dans un guet apens; enfin Dieu lui en fournit l'occasion à la suite d'événements qu'il serait trop long de rapporter ici.

(1) *Nachr el-mathâni*, trad. Michaux-Bellaire, *Archives Marocaines*, XXIV, pp. 99-100.

(2) *Nozhet-el hâdi. Histoire de la dynastie saadienne au Maroc* (1511-1670) par Mohammed es-Seghir ben el-Hadj ben Abdallah Eloufrâni, trad. fr. par O. Houdas. Paris, Leroux, 1889, in-4, p. 449 (p. 301 du texte arabe). Houdas traduit Qasba de Ibn Mechʿal : le texte porte qasbat Ibn Mechʿal.

Moulay er-Rachîd tua donc ce juif [et] s'empara de ses richesses et de ses trésors... ».

Combien l'accord des historiens arabes devient-il encore plus probant, lorsqu'on le voit renforcé par les sources anglaises et françaises. Dès 1669 paraît à Londres une *Vie de Tafiletta* (1), dont l'auteur raconte l'histoire d'un riche vieillard juif chez lequel Moulay er-Rachîd pénètre sous couleur de lui demander l'hospitalité, afin de le tuer et de s'emparer de ses trésors. Un autre récit anglais paru à Londres en 1670, la *lettre d'un gentilhomme de la suite de l'ambassadeur Lord Howard* (2) précise en situant la scène à « Darbinmeshaal ». Douze ans après voici encore un troisième témoignage européen, celui de Mouëtte, qui après avoir raconté le séjour d'er-Rachîd à « Quiviane » continue en ces termes : « Il voulut commencer par s'assurer de quelque forteresse et il surprit le chasteau de Dar-Michal, sous prétexte de visiter le gouverneur, qu'il fit mourir dans les tourmens, pour lui faire confesser où il avait caché ses trésors. Il osta à un juif, qui demeuroit dans le mesme chasteau la valeur de plus de deux cent mil metecals, qui font presque un million de nostre monnoie, qu'il avoit amassé dans le commerce général de tout le païs qu'il avoit exercé luy seul (3). »

Devant de pareils recoupements, on ne saurait refuser d'admettre l'assassinat du juif de Dar Ben-Mech'al par Moulay er-Rachîd au rang des faits historiques les plus sûrement attestés. Mais si l'aventure qui a servi d'origine à la légende se trouve ainsi très authentiquement établie, il se trouve aussi que les textes qui nous ont servi de guides nous permettent de rétablir un certain nombre de circonstances, que l'imagination des historiens postérieurs a singulièrement déformées.

Un seul des textes qui viennent d'être utilisés comme sources, le *Nachr el-mathâni*, qui est aussi le plus tardif, donne le nom d'Ibn Mech'al au juif qui mourut victime des machinations de Moulay er-Rachîd. Or, si dans toute cette histoire un fait paraît établi, c'est que

(1) *A short and strange relation of some part of the life of Tafiletta...*

(2) *A letter from a gentleman of the lord ambassador Howard's retinue*, p. 2 ; cf. *supra*.

(3) Mouëtte, *Hist. des conquestes de Moulay Archy*, p. 10.

le juif en question ne s'appelait pas Ibn Mechʿal et que ce nom ne lui a été attribué que par confusion avec un nom de lieu.

Les textes les plus anciens sont en accord parfait pour désigner le lieu où se passa la scène : « la place de Darbinmeshaal » (*A letter from a gentlemen of the lord ambassador Howard's retinue*, p. 2); le « chasteau de Dar-Michal » (Mouëtte, p. 10); la « Qasba Ben-Mechʿal » (*Nozhat el-hadi*, p. 499). Dar Ben-Mechʿal signifie : maison de Ibn Mechʿal. Il est assez naturel de conclure que la maison portait le nom de son propriétaire et d'appeler Ibn Mechʿal le riche juif que l'on donne pour maître du lieu. Mais ce raisonnement vient se briser contre un fait : le village de Dar Ben-Mechʿal existait déjà cent quinze ans au moins avant l'avènement de Moulay er-Rachîd; il a joué à certains moments dans l'histoire du Maghreb un rôle modeste, mais parfaitement discernable; son existence en un mot apparaît entièrement indépendante de celle du juif, qui sut à un moment donné, non pas comme on l'a dit y régner, mais au moins y acquérir une situation privilégiée.

Les sources historiques qui nous ont conservé le nom de Dar Ben-Mechʿal ne fournissent aucune indication touchant la région où il faut chercher l'emplacement de cette petite ville. Les tentatives d'identification qui ont été faites jusqu'ici s'inspirent d'arguments assez séduisants. Le principal est la présence de Dar Ben-Mechʿal sur plusieurs cartes anciennes. Dans son *Histoire des conquestes de Mouley Archy* (1683) Mouëtte a donné une *Carte générale des Estats du Roy de Fez*, composée, dit-il par un lettré de Fès, qui fut, pendant sa captivité, son compagnon de travail et son principal informateur. Il l'appelle « Talbe Bougiman (1), docteur de l'Alcoran », nom qu'il faut sans doute restituer en celui de Taleb Boujemʿa. Cette carte du Maroc est en général assez exacte. Elle a fourni en particulier au Comte de Castries l'emplacement de la fameuse Zaouia de Dila, dans le Moyen-Atlas (2). Mais pour la région du Maroc oriental, la carte de Mouëtte est un guide dangereux.

(1) Mouëtte, *Hist. des conquestes de Moulay Archy*, 1683, p. 23 et 26. « Il me dressa luy-mesme, écrit-il (p. 26), une carte de tous les païs où il avoit esté avec Mouley Archy, avec une description et les noms des provinces, des villes, des fleuves et des rivières. »

(2) Castries (Cte H. de), *Sources inéd.*, 2e série, *France*, t. I, p. 575, note.

La fantaisie des transcriptions ne serait qu'un inconvénient de peu d'importance. On reconnaîtrait facilement le désert de Dahra sous le nom d'Adouar (1) dont Talbe Bougiman l'affuble. Mais les noms géographiques sont répartis tout à fait au hasard. Tout le pays de la rive droite de la Moulouya est appelé ici province d'Alcaladie, ce qui n'a jamais été nom de province, mais seulement déformation du nom des Galʿiya (2), tribu côtière établie sur la rive gauche du fleuve. L'embouchure de la Moulouya est figurée beaucoup trop loin vers l'Ouest, entre Albouzemes (Alhucemas) et Melilla. Quiviane (c'est-à-dire les Kebdana), grande tribu qui vit au bord de la mer entre Melilla et l'embouchure de la Moulouya (Mouëtte lui-même la dit voisine du Rif) est renvoyée à plusieurs centaines de kilomètres vers le Sud, dans cette zone désertique et saharienne située au delà des sources de l'oued Charef. Il n'y a pas à chercher d'explications : ce sont erreurs pures et simples. Les souvenirs de « Talbe Bougiman » se sont trouvés infidèles et l'ont trompé. Or, sur cette carte, « Dar Michal » figure à l'est de la Moulouya, presque symétriquement à Taza, un peu au-delà des montagnes qui bordent vers le sud la plaine d'Angad.

L'erreur de Mouëtte a été popularisée par Guillaume de L'Isle, dont les travaux ont fait autorité pendant toute la première moitié du dix-huitième siècle (3). Une carte allemande de 1728 (4) et celle qui accompagne l'*Histoire des révolutions de l'empire de Maroc* de Braithwaite (5), situent avec plus de précision encore « Dar

(1) On trouve aussi les formes Eddahra, Addhara (Léon l'Africain éd. Schefer, t. I, p. 62, t. II, p. 327) ; Adduhra Aduhare (Marmol, t. II, p. 296) ; cf. aussi Renou, pp. 343 et 355.

(2) Cf. Renou, p. 332.

(3) *Carte de la Barbarie, de la Nigritie et de la Guinée*, par Guillaume de l'Isle, de l'Académie des Sciences, premier géographe du Roi. Août 1707. 0 m. 64 × 0 m. 51. Reproduite dans l'*Atlas nouveau, contenant toutes les parties du monde...* par Guillaume de l'Isle, premier géographe de Sa Majesté, publié après la mort de l'auteur, en 1733, à Amsterdam, chez Jean Covens et Corneille Mortier, gr. in-f°. Les cartes de cet atlas, gravées avec une extrême négligence, défigurent la plupart des noms de lieux. Dar Ben-Mechʿal devient *Daratichal*, et Quiviane, *Oliviane*.

(4) *Statuum Maroccanorum, regnorum nempe Fessani, Maroccani, Tafiletani et Segelomessani, secundum suas provincias accurate divisorum, typus generalis novus ex variis recentioris geographiae adminicul(is) depromptus et designatus a Io. Chris. Homanno M. D.* Norimbergae, Anno 1728. 0,50 × 0,58.

(5) Braithwaite, *The History of the Revolutions in the empire of Morocco, upon the death*

Michael » sur l'oued Za, affluent de droite de la Moulouya.

Quelques années plus tard, Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, en établissant ses cartes d'Afrique prit pour tâche d'en éliminer les données incertaines et les erreurs transmises par la tradition (1). Il s'aperçut que la localisation de Dar Ben-Mechʿal était fausse mais n'en avait pas de meilleure à proposer. Le nom même de la petite ville disparut alors de la cartographie marocaine.

Il y reparut en 1845, sur la carte donnée par Renou. Cet auteur, sur la foi de Mouëtte et de Braithwaite, indique Dar-Cheikh-Chawi sur l'oued Za (actuellement Taourirt) comme le lieu où il convient probablement de placer Dar Ben-Mechʿal (2). C'est aussi dans cette région, un peu plus loin vers l'Est, près de Guefaït ou de Tisni, que le cherche plus récemment M. Slousch. Il fait état d'un argument nouveau. Chénier (3), dans ses *Recherches sur les Maures*, contant l'histoire du juif Ibn Mechʿal, écrit : « Moulay Archid alla ensuite dans un canton appelé *la montagne du Juif*, parce qu'un juif y commandait... ». — « Il n'est pas inutile, ajoute M. Slousch, de rappeler qu'il existe encore chez les Beni Zekara, près de Tisni, une montagne portant le nom de Montagne du Juif, à côté d'une source et d'un ancien cimetière, auquel on attribue le même nom. Cette indication encore permet de situer le Dar Mechʿal entre Taourirt et l'Angad (4) ».

L'accord des cartes anciennes et de ce toponyme paraît probant et l'on comprend que M. Slousch se soit déclaré convaincu. La montagne du Juif — Jorf el-Ihoûdi — figure en effet, chez les Zkara, sur la carte au 200.000ᵉ Oudjda ouest. Il est même donné à deux sommets

of the late Emperor Muley Ishmael. London, J. Darby et T. Brown, 1729, in-8 ; l'édition française : *Histoire des Révolutions de l'empire de Maroc*, est de 1731 (Amsterdam, chez Pierre Mortier, in-12).

(1) *Carte de la Barbarie et Nigritie*, par le Sʳ d'Anville, géographe ordinaire du Roi, 1738 (0 m. 467 × 0 m. 380) et *Afrique, publiée sous les auspices de Monseigneur le duc d'Orléans...* par le Sʳ d'Anville, 1749, à Paris chez l'auteur, aux galeries du Louvre, en deux feuilles de 0 m. 980 × 0 m. 525. Sur l'importance de la révision entreprise par Bourguignon d'Anville, cf. Gentil, *Le Maroc physique*. Paris, Alcan, 1912, p. 22.

(2) E. Renou, *Description géographique de l'empire de Maroc*. Paris, Impr. Royale, 1846, in-8, p. 354. — La carte porte la date de 1845.

(3) Chénier, *Recherches historiques sur les Maures*. Paris, 1787, t. III, p. 345.

(4) N. Slousch, *Les Juifs de Debdou*. Leroux, 1913, in-8, p. 33 (extr. de la *Revue du Monde Musulman*, t. XXII).

séparés par une vallée. De la présence de ce toponyme en cet endroit, on aurait tort pourtant de tirer la moindre conclusion touchant le véritable site de Dar Ben-Mechʿal. Le passage de Chénier, cité plus haut, a pour source l'*Histoire de Muley Arxid, roy de Tafilete* (Paris, Gervais Clouzier, 1670 (1). « Ce bonhomme [le juif], dit ce texte, regnoit paisiblement dans un païs connu de ses voisins sous le nom de la montagne du Iuif » (p. 21). Mais si l'on se reporte à l'original anglais dont l'histoire de Muley Arxid n'est que la traduction souvent fantaisiste, on n'y trouve pas trace du nom de lieu *Montagne du Juif*. On y lit simplement : « L'auteur n'a pas pu apprendre qu'elle était l'étendue du pays [sur lequel le juif étendait son pouvoir]. Les habitants l'appellent d'un nom qui signifie *la Montagne* (2) ». La montagne, c'est le *Djebel*, par opposition à la plaine *el-blad*, comme il est d'usage dans toutes les régions du Maroc. Le seul renseignement que fournisse cette phrase, c'est que le domaine du Juif était situé en pays montagneux, ce qu'on savait par ailleurs.

Si cette Montagne du Juif était véritablement un nom de lieu et non pas seulement une invention de traducteur, ce ne serait pas encore une raison suffisante pour situer Dar Ben-Mechʿal près du Jorf el-Ihoûdi des Zkara. Il suffit en effet de jeter les yeux sur une carte du Maroc pour y trouver en abondance des toponymes où le nom de juif entre en composition. Ces noms sont particulièrement nombreux dans la région de l'Est. A 25 kilom. environ du Jorf el-Ihoûdi, une station du chemin de fer porte le nom d'Oued el-Ihoûdi. Un oued Hassiane el-Ihoûdi serpente entre Debdou et la Moulouya au sud-ouest du Djebel Narguechoum. Le col du juif « teniet el-Ihoûdi » est un point bien connu de la route entre Lalla Maghnia et Tlemcen; dans la même région encore, à 45 kilom. au sud de Lalla Maghnia, la carte signale chez les Ouled en-Nehar un village appelé Dechrat el-Ihoûdi. La récolte serait presque aussi facile en quelque autre partie du Maroc. Il y a des oueds el-Ihoûdi à Sefrou et près de Tanger (3). Un Jorf el-

(1) Cf. *supra*.

(2) *A short and strange relation of some part of the Life of Tafiletta*... London, by T. N. Samuel Lowndes 1669, p. 9. « The largeness of his countrey the author could not learn. The inhabitants do call it by a name, which signifies the Mountain... »

(3) Rivière des Juifs = Oued el-Ihoûd, signalée dans un document de 1664. Castries H. de) *Sources inéd.*, 2ᵉ série, *France*, t. I, p. 80 note 2.

Ihoûdi est indiqué au sud de Safi par M. Doutté (1). On en découvrirait bien d'autres.

Devant une pareille abondance, il faut perdre tout espoir de retrouver en l'un quelconque de ces noms de lieux un souvenir de la fabuleuse puissance d'Ibn Mechʿal. Il faut reconnaître du reste, qu'on serait fort embarrassé pour préciser la véritable situation de Dar Ben-Mechʿal, si l'on n'avait à sa disposition que les renseignements et les textes dont il a été fait état jusqu'ici. Par bonheur le comte de Castries a découvert dans les archives espagnoles un document précis qui permet de situer Dar Ben-Mechʿal à sa vraie place, c'est-à-dire dans la montagne des Beni Snâsen.

D'après ce document, daté du 15 septembre 1595 « Dar Beni Mixad » est « un grand village, entre Tlemcen et Melilla, à vingt lieues de Melilla » (2). Or, dans la région indiquée, sur le territoire des Beni Ourimech (3), à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Berkane et à 70 kil. environ de Melilla, se trouvent encore les ruines de Dar Ben-Mechʿal. Elles sont situées en région montagneuse sur la rive droite de l'oued Bou ʿAbd es-Seïd à deux heures de marche (six kilomètres environ, mais par des chemins difficiles) de la Qasba Bou Gheriba, vers le sud. Dans cette région la carte au 1/200.000ᵉ indique la qoubba de Sidi Bou Zid et la Zaouia Fassir. Dar Ben-Mechʿal est situé entre les deux. Les traces d'un fossé marquent nettement le contour de l'enceinte. Des pans de murailles subsistent ainsi que les restes d'un minaret (4). Les ruines sont inhabitées mais il y a encore dans la

(1) Doutté. *En tribu.* Paris, Geuthner 1914, p. 381. « On sait, écrit M. Doutté, qu'un très grand nombre de lieux dans l'Afrique du Nord portent le nom de « col du juif », « montée du juif », « colline du juif », sans qu'il soit possible aujourd'hui de donner une explication satisfaisante d'une appellation aussi répandue.

(2) Arch. de Simancas, Estado. Legajo 174. Ce document m'a été communiqué par le Cte H. de Castries. Il sera publié dans les *Sources Inéd.*, Espagne, à la date de 1595.

(3) Non pas sur le territoire des Ouled Guerrouj, au sud-est de Berkane, comme l'a dit le Cte de Castries (*Sources Inéd.*, 1re série, *Espagne*, t. I, p. 209, note), sur la foi d'un renseignement erroné qui lui avait été communiqué. Dar Ben Mechʿal se trouve à 20 km. environ des Ouled Guerrouj vers l'Ouest.

(4) Ce qui est dit ici de la situation de Dar Ben-Mechʿal résulte des déclarations concordantes recueillies par le Cte de Castries et par moi-même de la bouche de différents informateurs : à Oudjda, Si Driss Remdani, frère du moqaddem de la zaouia Sidi Remdan, située chez les Beni Mengouch, près de Berkane ; à Taforalt, le caïd des Beni Ourimech et surtout un mokhazni du contrôle, originaire de la région où se trouve Dar Ben-Mechʿal ; à Qasba

région des Ouled Mechʿal, qui descendent évidemment des anciens habitants de la qasba. Ils sont à présent fort déchus. Le Cᵗ Voinot en signale en 1912 deux groupes : l'un vivant alors chez les Ahel Tagma (1), fraction des Beni Ourimech, a depuis lors été dispersé. Les derniers survivants sont allés s'installer de l'autre côté de la Moulouya, chez les Kebdana (2). L'autre groupe vivait sur le versant sud de la montagne, chez les Beni Moussi-Roua, sous-fraction des Beni Attig (3). Il n'en reste plus que quelques familles sans importance, qui ne sont même plus connues sous leur nom.

*
* *

La première mention que l'on trouve de Dar Ben-Mechʿal date de l'année 1549. Un avis du comte d'Alcaudete, gouverneur d'Oran, daté du 28 mars, annonce qu'un « caïd » du chérif Moulay Mohammed ech-Cheikh est arrivé à « Dar Ben-Mixar » sur le territoire de Tlemcen, avec six mille cavaliers, et que la montagne des Beni Snâsen a reconnu la souveraineté du chérif (4).

Il est probable que Dar Ben-Mechʿal était, à cette époque, de fondation récente. Son nom ne figure jamais dans l'histoire des Mérinides et des ʿAbd el-Wâdides, au cours des nombreuses opérations militaires dont la région a été le témoin. Léon l'Africain ne le cite pas non plus. Il est vrai que sa description du royaume de Tlemcen est infiniment moins détaillée et moins précise que celle du royaume de Fès. Dès qu'il arrive à la rive droite de la Moulouya, Léon ne décrit plus guère que le pays traversé par la route de Fès à Tlemcen. Il connaît le désert d'Angad, les châteaux d'Izli et de Temzegzet (Temzez-

Bou Gheriba, deux notables des Beni Bou Abd es-Seïd, Si el-Mehdi el-Ourrini, moqaddem de la zaouia d'Ouezzan et Si Kaddour el-Bâli, ancien cheikh de la fraction des Beni Bou Abd es-Seïd. — La difficulté des chemins et l'heure tardive à laquelle nous nous trouvions à Qasba Bou Gheriba nous ont malheureusement empêchés d'aller contrôler sur place les dires de nos informateurs.

(1) Voinot, *Oudjda et l'Amalat*. Oran, Fouque, 1912, in-8, p. 200.

(2) Renseignement donné à Taforalt par le caïd des Beni Ourimech. Confirmé à Qasba bou Gheriba par un mokhazni.

(3) Voinot, *Oudjda*, p. 273.

(4) Cᵗᵉ H. de Castries. *Sources Inéd.*, 1ʳᵉ série, *Espagne*, t. I, p. 209.

dekt) (1), la ville de Guagida (Oudjda), et pour le reste se borne à dire qu' « en cette région ne se trouve guère de cités ni de châteaux (2) ». On peut croire du moins que si Dar Ben-Mech'al avait eu à l'époque (3) quelque importance, son nom ne se trouverait pas omis (4).

Depuis le milieu du XVIe siècle au contraire, la ville de Dar Ben-Mech'al joue un rôle, toujours le même. Elle devient le refuge d'élection des princes dépossédés et des prétendants malheureux.

On ne sait trop à qui appartient le pays. Il dépend théoriquement du royaume de Tlemcen, mais ne répugne pas, en 1549, à se soumettre au roi de Fès. En fait, ni l'un ni l'autre n'y ont d'autorité. La montagne vit sur elle-même, avec ses chefs locaux. Le prétendant réfugié à Dar Ben-Mech'al y peut d'abord gagner du temps sans être inquiété et voir venir les événements, en attendant qu'une armée

(1) Temzezdekt sur le mont Amzezou aux confins nord-ouest du pays des Beni Snous. Cf. Bel, *Les Beni Snous et leurs mosquées*, 1922, p. 41.

(2) Léon l'Africain, éd. Schefer, t. III, p. 6.

(3) Léon avait fait en 1515 un séjour chez le roi de Debdou, éd. Schefer, préface, pp. VI et XII.

(4) Plusieurs historiens (cf. Berbrugger, *La mort du fondateur de la Régence d'Alger*, dans *Revue Africaine*, t. IV, 1859-1860, pp. 25-33) rapportent qu'Arouj, le fameux corsaire turc, obligé d'abandonner Tlemcen assiégée par les Espagnols, s'enfuit du côté des Beni Snâsen, y fut rejoint et tué en 1518. Il aurait été enterré à Dar Ben-Mech'al. (Mhammed Ben Rahal, *A travers les Beni Snassen*, dans *Bulletin de la Soc. de Géographie d'Oran*, t. IX, 1889; reproduit par Voinot, *Oudjda*, p. 273 et par Slousch (N.), *Les Juifs de Debdou*, p. 23). Mais le renseignement paraît sans autorité. « Une note écrite de la main de mon père sur la marge d'un manuscrit, dit M. Ben Rahal, place son tombeau [d'Arouj] aux Beni Moucy, dans un lieu appelé Dar Ben-Mech'al. » La source semble être un ancien sommier de propriétés, non daté, appartenant à un indigène de Tlemcen. Ce document, cité par Berbrugger (p. 31) donne seulement le nom de Djebel Beni Moûsa à l'endroit où Arouj fut tué. Il n'est pas question de Dar Ben Mech'al, et il est bien probable que ce nom ne fut introduit en cette affaire qu'à la suite d'essais d'identification hasardés. La question est extrêmement peu claire. Les sources défigurent à tel point les noms de lieux, qu'un seul est à peu près reconnaissable : celui de Dugudu (Debdou). Il paraît acquis en effet qu'Arouj fut tué sur le territoire du royaume de Debdou. Cela empêche de regarder comme irréfutable l'argumentation de H. D. de Grammont (*Quel est le lieu de la mort d'Aroudj Barberousse?* ds. *Revue Africaine*, t. XXII, 1878, pp. 388-399). Selon cet auteur, qui suit une opinion traditionnelle, Arouj fuyant Tlemcen se serait dirigé non pas vers le royaume de Fès, mais tout à l'opposé, vers Mostaganem. Les Espagnols l'auraient tué au gué du Rio Salado sur la route actuelle d'Oran à Tlemcen. Jamais le royaume de Debdou ne s'est étendu jusque-là, et le problème demeure non résolu. Au cas où le renseignement fourni par M. Ben Rahal aurait quelque valeur, nous n'en pourrions d'ailleurs tirer qu'une indication concernant Dar Ben Mech'al : l'existence de la petite ville en 1518.

prenne la peine de venir le déloger. Si la situation se gâte, de nombreux refuges sont à sa portée. Il peut d'une part gagner le territoire turc, Tlemcen et Alger; d'autre part se réfugier à Melilla sous la protection de l'Espagne : ou encore atteindre, à travers les déserts d'Angad et de Dahra, les territoires du Sud, le Tafilalt, le Drâ, le Sous, où il travaillera à amasser des orages, qui fondront un jour sur Marrakech.

Pendant cent ans, Dar Ben-Mechʿal jouera ce rôle de refuge pour les hors-la-loi. C'est là qu'en août 1595, Moulay en-Nâsir, vaincu à la bataille d'er-Rokn, et blessé, vient chercher asile (1). C'est là encore qu'après la mort de Moulay Ahmed el-Mansour, au cours des compétitions qui dressèrent ses trois fils l'un contre l'autre, se réfugient Abou Faris et son neveu ʿAbdallah ben el-Mamoun, au début de l'année 1609 (2).

(1) Sur la révolte d'en-Nâsir contre son oncle le sultan Moulay Ahmed el-Mansour, cf. Cour, *L'Etablissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, pp. 147-148 et Cte de Castries, *Sources Inéd.*, 1re série, *France*, t. II, p. 208 et 215. La bataille d'er-Rokn (entre Fès et Taza) eut lieu le 3 août 1595. Deux documents espagnols signalent le séjour d'en-Nâsir à Dar Ben-Mechʿal : *Nouvelles de Moulay En-Nasser*, 15 septembre 1595. Arch. de Simancas. Estado Legajo 174 et *Résumé d'une lettre de Inigo de Milliguey au duc de Medina Sidonia*, Fez, 4 oct. 1595, *ibid.* — Deux lettres du duc de Medina Sidonia à Don Martin de Idiaquez, 20 déc. 1595 (*ibid.*, legajo 174) et du 10 janvier 1596 (*ibid.*, legajo 177) font allusion à des intrigues menées par en-Nâsir pour obtenir l'appui des Turcs. Ces documents m'ont été communiqués par le Cte de Castries.

(2) Sur ces événements cf. Cour, p. 152. — Un *Mémoire sur les événements du Maroc*, d'origine espagnole, daté du 22 août 1609, dit : « Zidan [s'étant emparé de Fès] avait fait retirer Muley Abdala, fils de Cheq (de Moh. ech-Cheïkh le saʿdien) et Muley Bufers son frère (frère de Moh. ech-Cheikh) aux montagnes confinans au royaume de Tlemcen », Castries, 1re série, *France*, t. II, p. 466. — Or, nous savons par la *Nozhat el-hadi*, trad. Houdas (p. 318) que c'est à Dar Ben-Mech'al que s'étaient réfugiés ʿAbdallah et Abou Faris. Guadalajara, *Prodicion y destierro de los Moriscos de Castilla... con las dissensiones de los hermanos Xarifes*, Pamplona, N. de Assiayn, 1614, in-4, p. 111 (cité par Castries, *SS. Inéd.*, *Pays-Bas*, I, p. 463), dit que Mouley ʿAbdallah, s'il avait été poursuivi vigoureusement, avait dessein de se réfugier à Melilla, sous la protection des Espagnols. — Une chronique anonyme saʿdienne (cf. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, p. 131), que m'a communiquée M. Lévi-Provençal, qui s'apprête à la publier, confirme de la manière la plus précise le séjour des deux princes à Dar Ben-Mechʿal. « ʿAbd Allah [fils de Mohd ech-Cheïkh le Saʿdien] s'enfuit à Dar Ben-Mechʿal avec son oncle Aboû Faris... Là les rejoignirent les chefs arabes de Cheraga... Puis ʿAbd Allah descendit de Dar Ben-Mechʿal et s'en alla à Fès » (p. 34 du manuscrit). Une mauvaise graphie a fourni la forme Dar Ibn Mochghil à M. E. Fagnan, qui a récemment publié une traduction de ce texte, d'après un autre manuscrit (5427 de la Bibliothèque Nationale de Paris) dans ses *Extraits inédits relatifs au Maghreb*. Alger, Carbonel, 1924, in-8, p. 438.

Si la légende, en s'emparant de l'épisode du Juif, a rendu particulièrement mémorable le passage de Moulay er-Rachîd à Dar Ben-Mechʿal en 1664, ce n'est pourtant pas la dernière fois dans l'histoire de l'empire, que nous voyons Dar Ben-Mechʿal servir de foyer d'intrigues à un ambitieux prétendant. Pendant les quinze premières années de son règne, Moulay Ismaïl eut à combattre, en la personne de son neveu Mouley Ahmed ben el-Mahrez un compétiteur dangereux. En l'année 1673, écrit Mouëtte (1), Mouley Ahmed « alla dans la province d'Alcaladie, où il gagna les Arabes avec quelques-uns des fils de Checq Loüety et se rendit avec eux maistre du Château de Dar Michal où il voulut demeurer ». Au commencement de l'année (1674) Moulay Ismaïl « qui ne pouvoit laisser son neveu en repos, se mit en campagne et s'avança jusqu'à une journée du Dar Michal où Mouley Hamet estoit campé ». — Ahmed, trahi par une partie de ses troupes, congédia ses derniers partisans et gagna le Tafilalt et le Drâ, pendant que Moulay Ismaïl se rendait maître de « Dar Michal et du reste de la province, où il exerça de grandes cruautés sur les Arabes, qui s'étoient donnez à Mouley Hamet (2) ».

En 1678, nouvelle mention de Dar Ben-Mechʿal. Mouley Ismaïl étant passé au Tafilalt pour apaiser une révolte de deux de ses frères Mouley el-Harrân et Mouley Ahmed es-Seghir (3), les deux rebelles n'ayant pas de forces suffisantes pour lui résister, se retirèrent « aux montagnes voisines de Tlemcen où ils demeurèrent quelque temps, puis passèrent chez les Arabes du Dar Michal, en attendant que le Roy sortit de leur royaume (4) ».

En 1682 enfin, les Turcs d'Alger, d'accord avec Mouley Ahmed ben el-Mahrez toujours révolté dans le Sous, envoient une armée prendre

(1) J'adopte sans discussion les dates données par Mouëtte. Toute la chronologie de ces premières années du règne de Moulay Ismaïl aurait le plus grand besoin d'être précisée à l'aide de documents originaux. Mais ce n'est pas ici le lieu de tenter ce travail.

(2) Mouëtte, p. 151-153.

(3) « Mouley Aaras » dit Mouëtte, mais Moulay Ismaïl n'avait pas de frère de ce nom, Cf. *Nozhat el-hadi*, trad. Houdas, p. 494. Il s'agit de Moulay el-Harrân qui se révolta en effet avec ses deux frères Moulay Hachem et Moulay Ahmed à la tête de la tribu des Aït ʿAtta, en 1089 h. = 1678. *Istiqsa* (*Arch. Marocaines*, t. IX), p. 80.

(4) Mouëtte, p. 257.

possession des Beni Snâsen et de Dar Ben-Mech'al (1). C'est d'ailleurs la dernière fois que Dar Ben-Mech'al paraît dans l'histoire marocaine.

Un très curieux document juif, daté de 1719, cité par M. Slousch (2), nous montre, en 1690, Moulay Ismaïl transportant à Debdou la communauté juive de Dar Ben-Mech'al.

Bien que le document cité ne soit explicite que pour la communauté juive, il est extrêmement probable que la population non-juive de Dar Ben-Mech'al fut en même temps dispersée et la qasba détruite, car désormais son nom ne figurera plus dans l'histoire. Il sera même bientôt si oublié, que toutes confusions à son propos deviendront possibles. El-Ifrâni, vers 1720, sait encore ce qu'était Dar Ben-Mech'al. Cinquante ans plus tard, au temps où vit l'auteur du *Nachr el-mathâni*, l'oubli s'est fait de telle manière que, non seulement on ne peut plus situer Dar Ben-Mech'al, mais on ignore même que ç'a été une ville et on en fait seulement la maison d'un juif légendaire. Seul, parmi les historiens marocains d'époque plus récente, ez-Zayyâni situe correctement Dar Ben-Mech'al dans les Beni Snâsen. C'est qu'ez-Zayyâni, pourvu d'un esprit critique supérieur à celui de la plupart de ses confrères, documenté par les charges qu'il a remplies au Makhzen, connaît personnellement la région de l'Est. Il a été gouverneur de Taza, puis d'Oudjda et c'est en guerroyant contre les tribus rebelles qu'il a appris à ses dépens la topographie du pays (3).

Il est bien vraisemblable que Dar Ben-Mech'al dut sa ruine à la volonté expresse de Moulay Ismaïl. En 1679, le sultan fit construire trois qasbas, l'une à Reggada, l'autre à Selouan, la troisième à el-Aïoun, afin de contenir dans leurs montagnes les Beni Snâsen, qui, dit ez-Zayyâni, « relevaient du gouvernement turc, dont ils habitaient le territoire ». — L'année suivante (1680), comme les Beni Snâsen continuaient leurs déprédations, Moulay Ismaïl marcha contre eux, dévasta la région, et de là alla camper chez les Angad, où sur

(1) Ezziâni, *Et-tordjemân...* trad. Houdas. Paris, Leroux, 1886, in-4, p. 36. — En-Naçiri, *Istiqsa*, trad. Fumey. *Archives Marocaines*, t. IX, p. 85.

(2) Slousch (N.), *Les juifs de Debdou*. Paris, Leroux, 1913, p. 38-40 extr. de la *Revue du Monde Musulman*, t. XVII.

(3) Cf. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, p. 155.

son ordre les Segouna vinrent livrer leurs hommes et leurs chevaux. Même mesure fut prise à l'égard des Mehaïa et des Ahlaf. A son retour le Sultan ordonna de construire un fort à chacune de ces stations (1).

Pendant les années qui suivirent, les Turcs essayèrent de réagir et de rétablir leurs droits sur la région où Moulay Ismaïl avait fait acte de maître. C'est évidemment pour cela qu'en 1682 ils envoyèrent comme on l'a vu plus haut une armée occuper les Beni Snâsen et Dar Ben-Mech'al. Moulay Ismaïl vint aussitôt dans le Maroc oriental avec l'intention de chasser les Turcs, mais il ne trouva plus d'adversaires. L'armée turque s'était retirée pour aller au secours (2) de Cherchell et d'Alger bombardées par Abraham Duquesne (juillet 1682).

Moulay Ismaïl semble n'être retourné dans la région qu'à la fin de 1692 ou au commencement de 1693. Il alla à Oudjda et y conclut la paix avec les Turcs (3). Deux ans auparavant, nous l'avons vu faire évacuer le *mellah* de Dar Ben-Mech'al. C'est que bien probablement l'existence de la petite ville ne cadrait pas avec l'organisation nouvelle que le Sultan voulait donner au pays, afin de supprimer désormais les troubles. Les qasbas nouvellement construites (4) devaient servir de centres de groupement, au préjudice des villages anciens. Et d'autre part Moulay Ismaïl connaissait par trop d'exemples le danger que pouvait présenter une place de montagne comme Dar Ben-Mech'al, pour ne pas supprimer ce siège de traditionnelles intrigues.

Quelques faits historiques répartis sur une période de cent cin-

(1) Ezziani, trad. Houdas, p. 34-35. C'est d'après cet auteur qu'est fait le récit de Cour, *Établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, p. 198-199.

(2) Cf. Ch. de la Roncière, *Hist. de la Marine française*, t. V. Plon-Nourrit, 1920, p. 717; H.-D. de Grammont, *Histoire d'Alger*, Leroux, 1887, in-8, p. 249 et Ezziani trad. Houdas, p. 36-37.

(3) Ezziani, p. 44.

(4) La qasba Bou Gheriba qui commande dans la plaine, l'entrée de la vallée de l'oued Bou 'Abd es-Seïd, c'est-à-dire l'accès de Dar Ben-Mech'al, date sans doute de cette époque. C'est la tradition du pays qu'elle a été construite par Moulay Ismaïl. Cette tradition n'a qu'une valeur relative, mais elle paraît bien confirmée par les ressemblances de construction qu'on remarque entre cette qasba et celle de Reggada, placée dans une situation analogue, à l'entrée de la vallée qu'habitent les Ouled Guerrouj et datée avec certitude par le témoignage des historiens. — Cf. *Istiqsa*, *Arch. Marocaines*, t. IX, p. 81.

quante ans font donc sortir Dar Ben-Mechʿal du domaine de la légende : on aimerait à savoir davantage, mais, dès maintenant, les points acquis à l'histoire permettent d'écarter à jamais toute idée de principauté juive et de survivances judéo-berbères. Nous ne pouvons hasarder que des conjectures sur les origines de la place forte de Dar Ben-Mechʿal; mais tout, dans l'histoire de cette petite ville se passe comme dans toutes les autres places de la région, sans que rien donne à penser que les juifs y aient jamais été les maîtres.

Le nom n'a rien de juif. Mechʿal est une forme substantive dérivée de la racine arabe *chʿal*, allumer. Dozy connaît des formes analogues : *machʿal* avec le sens de luminaire, de cierges; *michʿal* qui signifie torche, flambeau (1). Selon plusieurs témoignages recueillis à Oudjda et dans les Beni Snâsen le mot *mechʿal* utilisé comme surnom signifie « qui a le teint allumé » le blond, l'albinos (2).

Tout demeure inconnu du personnage dont la qasba porte le nom. L'histoire, à vrai dire, connaît un juif nommé Ibn Mechʿal : c'était un fonctionnaire assez obscur, employé à des négociations diplomatiques par le roi abbadide de Séville al Muʿtamid qui vivait dans la seconde moitié du XIe siècle (3). Ce serait une hypothèse séduisante de penser qu'un descendant de ce fonctionnaire, chassé d'Espagne au XVe siècle lors des grandes expulsions de juifs, fût venu fonder Dar Ben-Mechʿal. Cette hypothèse trouverait un commencement de confirmation dans les traditions, d'ailleurs peu précises (4), d'après lesquelles les Ouled Mechʿal encore existants passeraient auprès de leurs voisins pour avoir une origine juive. Mais il ne faut pas dissimuler tout ce que cette construction offre de fragile et de gratuit. Entre la

(1) Les chroniqueurs racontent que les Almohades ayant été battus par les Mérinides en l'an 613 de l'hégire (1216-1217) sur les bords de l'oued Nokor et dépouillés par les vainqueurs rentrèrent à Taza et à Fès sans autre vêtement que des feuilles de *mechʿala*. Cf. Dozy, *Supplément aux Dictionnaires arabes*, I, p. 765. — Cette plante n'a pu jusqu'ici être identifiée. D'après l'étymologie ce peut être soit une herbe servant à allumer le feu, soit une plante à fleurs éclatantes.

(2) On dit aussi Léchʿal avec le même sens.

(3) H. Graetz, *Les Juifs d'Espagne*, trad. G. Stenne. Paris, 1872, in-8°, p. 172-173.

(4) On n'est pas d'accord sur l'origine d'Ibn Mechʿal : « juif ou simplement païen ». Voinot, *Oudjda*, p. 200; — *idem*, Ben Rahal (M.), *A travers les Beni Snassen. Soc. Géogr. Oran*, t. IX, 1889, p. 14. — Ibn Mechʿal aurait été « idolâtre » nous a déclaré, à Qasba Bou Gheriba, Si Kaddour el-Bâli.

fin du XIe siècle et le milieu du XVIe subsiste un hiatus de quatre siècles et demi qu'il est difficile de combler par conjecture. Aucun document n'autorise à croire que ce surnom d'Ibn Mechʿal fût porté par une famille juive sévillane : il est fort probable qu'il resta personnel au fonctionnaire dont le souvenir nous a été conservé.

Les choses peuvent s'expliquer autrement. Il n'y a aucune invraisemblance à ce qu'un même surnom arabe, tiré d'une particularité physique, ait été porté à quatre siècles de distance, par un juif sévillan et par un chef de famille des Beni Snâsen, ni à ce que celui-ci ait légué son nom à la fois à sa demeure et à sa fraction. Il est possible également que la qasba ait reçu le nom d'une fraction déjà constituée. Les Ouled Mechʿal actuels sont de religion musulmane, parlent un dialecte berbère et semblent ne se distinguer en rien des autres Beni Snâsen. Le fait qu'on leur attribue parfois une origine juive ne doit pas impressionner : ils partagent cette réputation avec d'autres fractions, pour lesquelles elle paraît avoir une origine légendaire. Dans le cas particulier des Ouled Mechʿal, il y a, comme nous le verrons plus loin, de grandes chances pour qu'elle provienne tout simplement des déformations légendaires qu'a subies l'histoire du juif victime de Moulay er-Rachîd.

Un lettré d'Oudjda, Si Driss Remdani, m'a déclaré que Mechʿal, l'ancêtre, était un fils de Moûsa Ibn Abi el-Afîa le Meknâsi. Ce Mechʿal serait venu s'établir dans les Beni-Snâsen et y aurait fait souche. Il n'y a pas lieu d'insister sur une généalogie évidemment fabuleuse. Moûsa Ibn Abi el-Afîa, ennemi des derniers idrissites, en effet, est représenté par de nombreuses légendes populaires, comme un juif acharné à détruire la descendance du Prophète (1). Son intervention dans la généalogie des Ouled Mechʿal s'explique suffisamment par l'attraction qu'exerce l'aventure du juif de Dar Ben-Mechʿal sur tous les éléments légendaires où figure un juif.

Que l'élément principal de la population de Dar Ben-Mechʿal ait été non-juif, cela apparaît avec évidence dans les textes que nous possédons; les chefs du village, dans le document espagnol de 1549, sont appelés les « cheiks de Dar Mixad », de même que les documents voi-

(1) Cf. Basset (Henri), *Littérature des Berbères*, p. 249.

sins donnent ce nom de cheikhs aux chefs des Beni-Snâsen et des Bottouïa (1). Tout dans l'histoire de la ville se passe comme si la population y avait été identique à celles des autres places de la région. Mouëtte ajoute un détail important : il rapporte qu'il y avait à Dar Ben-Mechʿal « un gouverneur » que Moulay er-Rachîd « fit mourir dans les tourmens » (2). Il est possible que ce détail incontrôlable soit faux et que la mort du gouverneur de Dar Ben-Mechʿal ne soit qu'un doublet légendaire de l'assassinat du juif. Mais le texte de Mouëtte atteste au moins, qu'en 1680, Dar Ben-Mechʿal était regardée comme une ville semblable aux autres, pourvue d'un gouverneur, et non pas comme un fief soumis à une suzeraineté juive. Le juif que Moulay Rachîd assassina n'était pas le roi du pays mais simplement, « un juif qui demeuroit dans le mesme chasteau » que le gouverneur (3).

El-Ifrâni porte le même témoigage. Er-Râchîd, écrit-il, arrivé à la qasba Ben-Mechʿal, « y trouva un juif »; et quelques détails que l'on recueille çà et là, montrent en ce juif, un juif pareil aux autres, non pas juif de droit divin, mais simple juif de *mellah*, « soumis à la capitation » (4) comme tous ses pareils, « enrichi » ajoute Mouëtte (p. 10) « dans le commerce général de tout le païs, qu'il avoit exercé lui seul ». Rien, dans tout cela, n'offre le moindre prétexte aux imaginations de M. Slousch, lequel ne craint pas de parler, à propos des événements qui nous occupent de « l'avènement d'un juif à la suzeraineté sur l'ancien fief des rois de Debdou », et de représenter le juif Ibn Mechʿal, « à la tête de ses guerriers » dominant toute la région et les tribus environnantes « comme prince indépendant (5) ». Réduite à la mesure que nous proposent les seuls textes dignes de foi, l'histoire du juif de Dar Ben-Mechʿal ne présente plus rien d'incroyable. Malgré les vexations de tout genre dont leur peuple fut accablé dans le monde musulman et particulièrement au Maroc, il ne faut pas perdre de vue que les Juifs marocains exercèrent dans le

(1) Castries, *Sources Inéd.*, 1re série, *Espagne*, t. I, p. 190-209

(2) Mouëtte, p. 10.

(3) *Ibid.*, p. 10.

(4) La *jaziya.*

(5) Slousch, *Études sur l'histoire des Juifs au Maroc*, ds. *Archives Marocaines*, t. VI, 1905, p. 152, et *Les Juifs de Debdou*, p. 30.

pays, à toutes les époques, une sorte de monopole commercial et que les sultans ne manquèrent jamais d'utiliser dans les affaires publiques, leurs relations et leur habileté, non plus que de leur faire rendre gorge.

L'histoire a conservé le nom de plusieurs de ces hébreux qui parvinrent à de plus hautes destinées que le juif de Dar Ben-Mech'al. Sans parler des juifs convertis à l'islamisme qui fondèrent la plupart des familles de la grande bourgeoisie de Fès, on peut citer le juif Haroun, qui fut vizir du dernier mérinide, 'Abd el-Haqq, et qui donna prétexte à l'émeute dans laquelle sombra la dynastie, en 1465 (1). Sous les Sa'diens, on voit fréquemment des juifs, les Pallache ou les Ben Ways intervenir dans les relations du Sultan avec les puissances européennes (2). Quand le marchand français Roland Fréjus est reçu à Taza en 1666 par Moulay er-Rachîd, il est introduit auprès du prince par deux juifs, Jacob Pariente et « Aaron Carsinet », orfèvre et banquier du Sultan (3). — Deux juifs, le père et le fils, Yousef et Abraham Mimran, jouent un rôle en vue à la cour de Moulay Ismaïl. Yousef, le père, ayant appris le premier la mort de Moulay er-Rachîd, survenue à Marrakech, alla immédiatement annoncer la nouvelle à Moulay Ismaïl, qui se trouvait à Meknès, et l'engagea à se faire proclamer roi avant qu'aucun compétiteur ne put intervenir. Le Sultan dut peut-être sa couronne à ce conseil d'un homme avisé. Yousef Mimran lui avança en même temps de grosses sommes d'argent. Il périt quelques années plus tard, victime d'une intrigue de palais; mais son fils, Abraham Mimran, fut créé intendant de la maison du Sultan (4). L'ambassadeur Saint-Olon le signale comme

(1) Cour, *La dynastie marocaine des Beni Wattas* ds. *Recueil de Notices et Mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine*, t. LII, 1919-1920, p. 60.

(2) Castries (Cte de), *Sources Inéd.*, 1re série, *Pays-Bas*, t. VI, tables aux mots Pallache (plus de deux pages de tables consacrées aux divers membres de la famille) et Brahim Ben Ways.

(3) Fréjus, *Relation de Roland Fréjus* ds. Castries, *Sources Inéd.*, 2e série, *France*, t. I, p. 171 ; voir aussi sur les Pariente : *ibid.*, 1re série, *France*, III, p. 675.

(4) Le P. Busnot, (*Histoire du règne de Moulay Ismael*. Rouen, Pierre Machuel, 1731, in-12, p. 17-19) prétend que Moulay Ismaïl, qui devait de l'argent à Yousef Mimran « le fit tuer par un nègre du Palais ». On trouve une autre version de l'assassinat ds. la *Navigation faite en Barbarie* par François Brooks. Utrecht, Et. Neaulme, 1737, in-12, p. 16-17. Yousef Mimran aurait été tué, pendant que l'empereur assiégeait Taroudant,

chef de tous les juifs du royaume. « Le roi le considère, ajoute-t-il, à cause des fréquents dons qu'il lui fait... c'est aussi par lui et par ses soins que ce Prince entretient un commerce pécunieux et politique avec toutes les nations » (1).

Vers 1760, sous le règne de Sidi Mohammed ben 'Abdallah, le juif Samuel Sumbel, né à Marseille, apparaît dans les récits du consul danois Georges Höst, investi de hautes fonctions politiques. « Le roi ne peut se passer de lui et l'emploie aux affaires les plus importantes » (2). Encore aujourd'hui vit, puissamment riche, dans son *mellah* de Marrakech, Josué Corcos, qui fut banquier de Moulay el-Hasan (3).

Tous ces juifs dont la fortune est demeurée célèbre, furent des juifs de cour. C'est assez dire que la surveillance directe du maître, et que les jalousies de palais, si elles leur permirent d'amasser de grands biens, modérèrent pourtant leur puissance, et préparèrent souvent de cruels retours de fortune. Le vizir Haroun massacré par le peuple de Fès, Yousef Mimran payant de sa vie sa faveur, sont les plus éclatantes victimes de ces revanches du sort. Mais Höst montre aussi Samuel Sumbel, au moment de sa plus grande faveur, surveillé de près par le Sultan « qui lui arrache souvent quelques plumes » (4). — Il arriva pourtant que malgré les pillages et les assassinats, des familles juives héréditairement riches et puissantes parvinrent à se constituer. Il était passé en proverbe au Maroc que c'est par les Tolé-

par ordre du Khalifa « caid Birry », mais sans l'aveu de l'empereur. Cela expliquerait qu'Abraham Mimran, fils de la victime, ait été nommé « chef des Juifs » à la place de son père.

(1) Pidou de Saint-Olon, *Relation de l'empire de Maroc.* Paris, Mabre-Cramoisy, 1695, in-12, p. 82.

(2) Höst (G.), *Nachrichten von Marokos und Fes, im Lande selbst gesammlet in den Jahren 1760 bis 1768.* Kopenhagen, 1781, in-4, p. 145. — Samuel Sumbel est signalé comme vizir de Sidi Moh. ben 'Abdallah, par Ortega. (*Hebreos en Marruecos*, p. 116) qui l'appelle par erreur Lumbel. Il ne fut jamais vizir, mais seulement interprète et homme de confiance.

(3) Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, 2e éd., 1905, p. 372-373. Dans Jérôme et Jean Tharaud, *Marrakech ou les grands seigneurs de l'Atlas*, Plon-Nourrit, 56e éd. 1924, p. 132, voir le récit pittoresque d'une visite à Josué Corcos.

(4) Georges Höst, *ut supra*, p. 145.

dano et les Mimran que la terre se soutient, et que « aux Tolédano et aux Mimran a été donnée la terre » (1).

Il est donc fort possible que pendant une époque d'anarchie, dans un pays retiré comme Dar Ben-Mech'al, loin de ce qui pouvait subsister des apparences du pouvoir, sous l'autorité de chefs locaux de second plan, au milieu d'une population berbère moins islamisée que celle des villes, un commerçant juif ait pu parvenir à la fortune et par le moyen de ses richesses ait tenu une grande place dans le pays, en prenant plus ou moins à son aise avec les coutumes et les obligations qui s'imposaient ailleurs à ses coreligionnaires. Il est même possible que se soit constituée, au *mellah* de Dar Ben-Mech'al, une dynastie de commerçants juifs, analogue, toutes proportions gardées, à celles des Mimran et des Toledano. L'auteur anglais de la *Vie de Tafiletta* prétend, en effet, que le juif tenait sa situation de ses ancêtres. Le détail n'est pas contrôlable, mais, s'il correspond à la vérité, il paraît pourtant certain que cette dynastie juive ne compta pas un grand nombre de générations. Le *mellah* de Dar Ben-Mech'al n'était pas d'origine ancienne. Le document juif cité par M. Slousch donne à cet égard des indications assez probantes. On y voit qu'aux environs de 1620 les juifs de Dar Ben-Mech'al ne possédaient pas encore de synagogue et que le premier de ces édifices fut établi dans une maison appartenant à un membre de la famille des Cohen Saqalli, qui, à cette époque avait quitté Debdou pour s'établir à Dar Ben-Mech'al. « Les fidèles qui y étaient établis avant l'arrivée des Saqalli, en conclut M. Slousch, avaient sans doute l'habitude de prier dans les champs, ce qui nous fait supposer un fond de population judéo-berbère (2). » — Cette hypothèse ne paraît pas nécessaire. S'il n'y avait pas de synagogue à Dar Ben-Mech'al, c'était peut-être simplement parce que la petite ville était de création récente et que le *mellah* s'y développa seulement lorsqu'elle fut devenue un centre commercial de quelque importance. Sur quatre chefs de la communauté juive de Dar ben Mech'al, qui, selon le document de M. Slousch furent en 1690 trans-

(1) Goulven, *Esquisse historique sur les mellahs de Rabat-Salé* ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, t. III, 2e trim. 1922, p. 25.

(2) Slousch (N.), *Les Juifs de Debdou*, p. 41.

portés à Debdou, l'un est un Cohen Saqalli, dont la famille, venue de Debdou, se reconnaissait originaire de Séville (1) : trois sont des Morciano, venus de Qasbat el-Makhzen, et eux aussi originaires d'Espagne (2). Le document signale encore à Dar Ben-Mechʿal la présence d'une famille Ben Naïm, dont l'origine n'est pas indiquée, mais dont le nom ne fournit aucune présomption judéo-berbère. Tout engage à voir dans la population juive de Dar Ben-Mechʿal un groupement d'origine récente, qui après cent ou cent cinquante années de vie, tout au plus, se fondit sans difficulté dans les communautés voisines, où seuls quelques noms rappellent le passage à Dar Ben-Mechʿal. M. Slousch affirme que le nom de Ben Mechʿal « est, de nos jours, encore porté par une famille juive très estimée dont le chef Moïse Ibn Mechʿal habite la localité de Touzret dans le Glaoui de Marrakech ». Ce n'est pas d'ordinaire sous la forme Ben Mechʿal que survit dans les *mellahs* marocains le souvenir de la ville disparue, mais bien sous la forme de l'ethnique Mechʿali ou Meshali (cette dernière transcription étant celle des protégés anglais), porté par de nombreux juifs de Fès, de Rabat, de Marrakech et d'Oran.

On a vu plus haut que la principale famille juive de Dar Ben-Mechʿal était celle des Cohen Saqalli. Le juif assassiné par Moulay er-Rachîd était-il un Cohen Saqalli comme on me l'a affirmé au *mellah* de Fès? C'est possible, mais on n'en peut rien savoir. La pseudo-tradition du *mellah* paraît sortie récemment (3) d'une histoire des juifs marocains intitulée la *Lumière du Maghreb* (4) écrite en hébreu par le rabbin Toledano, de Tibériade. Selon cet auteur, le juif se serait appelé Haroun Ibn Mechʿal. Toledano prétend avoir pour source une

(1) L'ethnique Saqalli — qui est aussi porté par une famille chérifienne connue — indique avant le passage en Espagne, une origine plus lointaine en Sicile, Morciano est l'ethnique de Murcie.

(2) Slousch (N.), *Les Juifs de Debdou*, p. 40-42.

(3) *La Lumière du Maghreb*, p. 123.

(4) Cet ouvrage entièrement rédigé en hébreu s'appelle *Ner Hamaʿarab*. Il porte aussi un titre français : *La Lumière du Maghreb. Histoire des Israélites du Maroc, depuis leur établisement* (sic) *dans ce pays, jusqu'à nos jours. D'après des Documentes authentiqus* (sic). *Écrite pour la première fois par le rabbin Jacob Moïse Toledano, de Tibériade.* Jérusalem, 1911, Impr. de A. M. Luncz, in-8, 248 pp. Je remercie M. Tadjouri, Directeur de l'école israélite de Salé, auteur de plusieurs travaux sur le folk-lore juif du Maroc, qui a bien voulu traduire pour moi les passages cités de la *Lumière du Maghreb*.

chronique écrite par un rabbin de Fès, Samuel Aben Danan (1) qui naquit en 1665 et mourut entre 1720 et 1740 (2).

M. Slousch, qui utilise aussi ce document, en cite un passage en ces termes : « Moulay er-Rechid, le fils aîné de Moulay ech-Chérif, s'était rendu du Tafilelt à Taza, où il massacra, par traîtrise, au moment du sabbat, le juif Aaron ben Mech'al qui gouvernait en roi. Puis il se rendit à Fez et on ouvrit devant lui la porte de Bab el-Bouzet : cette nuit-là, il coucha dans le Mellah. Le lendemain, on ouvrit devant lui la porte Bab es-Samrin de Fez el Djedid ».

Or ce fragment est bien une traduction, d'ailleurs assez libre, d'un passage de la *Lumière du Maghreb* (pp. 113-114), mais non pas de la chronique du rabbin Samuel Aben Danan. J'ai pu voir cette chronique au cours d'un récent voyage à Fès (3). Comme il fallait s'y attendre, il n'y est aucunement question du juif Ibn Mech'al, ni même de Dar Ben-Mech'al. On y lit seulement : « L'an 5425, Moulay er-Rachìd arriva devant la porte de la ville de Fès et trouva la ville fermée. Le caïd al-Rezzouk lui ouvrit une des portes de la ville qui s'appelle Bab el-Boujat et de là il entra au *mellah*. Il passa la nuit chez Juda Mansano, qui était respecté de la communauté juive. Le lendemain, il alla à une porte de Fès Jdîd nommée Bab Semmarin Er-Rachîd fit arrêter son adversaire Mohammed ed-Doreïdi et le fit crucifier, ordonnant à toute la population de venir le regarder » (4).

(1) Samuel Ibn Danan, dit M. Slousch. *Les Juifs de Debdou*, p. 33. Mais la famille paraît tenir beaucoup à la forme espagnole Aben Danan. Ces formes en Aben, attestant une origine andalouse, valent pour les juifs marocains une particule nobiliaire.

(2) Cette date de naissance de Samuel Aben Danan est donnée par la *Lumière du Maghreb*, p. 115.

(3) Le manuscrit appartient au rabbin Salomon Aben Danan, descendant de l'auteur. Un des fils du rabbin a bien voulu me le communiquer avec beaucoup de bonne grâce. L'original a dû être détruit en 1912 lors du pillage du *mellah*. La copie que j'ai vue date des environs de 1850. Le passage cité m'a été traduit par M. Malka, greffier du Tribunal rabbinique de Fès.

(4) Ce passage donne des renseignements qui paraissent inédits sur l'entrée de Moulay er-Rachîd à Fès. Il faut en rapprocher ce que dit Mouëtte (*Histoire des Conquestes de Moulay Archy*, p. 28) : que les juifs introduisirent Moulay er-Rachîd dans Fès en lui ouvrant la porte du *mellah*. Bab el-Boujat est une petite porte qui se trouve près de l'oued Fès, entre le quartier de Moulay 'Abdallah et le Mechouar. Bab Semmarin fait communiquer Fès Jdîd avec le *mellah*. En ce qui concerne le sort de Mohammed ed-Doreïdi, Samuel Aben Danan contredit le *Nachr el-Mathâni*, selon lequel ed-Doreïdi aurait réussi à s'échapper (trad. Michaux-Bellaire, *Archiv. Marocaines*, t. XXIV, p. 177).

Je n'accuserai pas le rabbin Toledano d'avoir falsifié son texte. Il s'est seulement renseigné de seconde main et a commis des confusions. M. Slousch déclare que le passage qu'il cite lui a été communiqué par le rabbin Sarfati de Fès. Il est bien probable que le rabbin Sarfati a fourni à M. Slousch, comme au rabbin Toledano, non pas le texte pur et simple de Samuel Aben Danan, mais l'une de ces histoires manuscrites des juifs marocains, rédigées par des rabbins à une époque récente. Je sais qu'il en existe dans le *mellah* de Fès. On m'a parlé notamment d'une histoire de Fès intitulée *Ya hass Fas* qui fut écrite par le grand rabbin Abner ha-Serfati, père du rabbin Serfati dont il vient d'être question. Abner ha-Serfati, mort, il y a une quarantaine d'années, est enterré dans le cimetière juif de Fès. Il a laissé une grande réputation de sainteté et sa mémoire est vénérée. Or, pour la rédaction de son histoire il s'est servi non seulement des chroniques juives du *mellah* et de traditions plus ou moins sûres, mais aussi des historiens arabes. Le rabbin Toledano en recopiant le texte a confondu les provenances. Son histoire est d'ailleurs remplie d'erreurs grossières (1). Où a-t-il pris ce nom d'Haroun qu'il donne au juif Ibn Mechᶜal? La qualité ordinaire de son information n'engage pas à croire qu'il ait utilisé cette fois une source digne de créance. Si une hypothèse est permise, c'est que l'auteur de la *Lumière du Maghreb*, ou l'un de ses informateurs, cherchant à travers l'histoire marocaine un sultan juif et n'en trouvant aucun, s'est rabattu sur le coreligionnaire le plus puissant dont il ait retrouvé la trace, le juif Haroun, vizir du dernier mérinide ᶜAbd el-Haqq, que notre auteur confond d'ailleurs avec le premier ᶜAbd el-Haqq, qui vivait deux cents ans auparavant (2). Ce vizir juif ayant été lui aussi massacré par les musulmans, il était bien tentant pour un auteur qui ne s'embarrasse pas de chronologie, de hasarder des rapprochements. Les incrédules qui prendront souci de lire la *Lumière du Maghreb* y

L'expression employée pour la désignation du supplice convient également à la crucifixion ou au supplice des *ganches*, qui consiste à accrocher les patients à des crocs de fer, comme on fait pour les morceaux de viande à l'étal des bouchers. Cf. Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, 2ᵉ éd. Paris, P. Recolet, 1649, in-f°, p. 414.

(1) M. Slousch qui tente de l'utiliser, reconnaît que l'auteur confond les dates et cite en effet une erreur de deux siècles. *Les Juifs de Debdou*, p. 29, note.

(2) Slousch, p. 29, note.

trouveront bien d'autres choses étranges. Or ce livre fait autorité dans les communautés juives du Maroc. La plupart des renseignements historiques, que l'on peut tirer des juifs marocains, sont puisés ou rafraîchis à cette source. C'est dire les ravages que le livre du rabbin Toledano peut causer dans le folk-lore juif du Maroc.

⁂

Il est temps, après ces digressions, de revenir à Moulay er-Rachîd. L'argent du juif, sur lequel il fit main basse, lui fournit de quoi établir son pouvoir, payer ses partisans, donner une autorité nouvelle aux arguments pieux du cheikh el-Lawâti. Des renforts se joignent à ses troupes : les caravanes transportent au loin sa renommée (1). C'est à partir de ce jour qu'il commence à faire figure de prétendant sérieux et à susciter des inquiétudes chez ceux que menace son naissant pouvoir.

S'il faut en croire Mouëtte, le premier à réagir fut cet Ali Soliman « prince de Quiviane », chez lequel er-Rachîd fugitif avait trouvé une hospitalité si généreuse. Il ramassa 6 à 7.000 barbares et marcha contre er-Rachîd. Celui-ci n'avait à lui opposer que 1.500 hommes de pied et 600 cavaliers; mais une habile propagande amena des défections dans les troupes ennemies et Ali Soliman finit par être livré par ses soldats. Er-Rachîd, dit Mouëtte « luy représenta l'inconstance des choses humaines et de la fortune, et que, si quelques jours auparavant, il luy avait obéï comme à son Prince, il ne devoit point trouver étrange s'il se voyoit réduit à son tour sous la puissance de celuy qui luy avoit esté subjet; ajoutant que puisque Dieu l'avoit élevé à son rang, il estoit bien raisonnable que ses trésors, qui luy estoient inutiles, luy fussent découverts, pour pousser plus outre ses conquestes; que c'estoit le seul moyen qui luy pouvoit conserver la vie... Ce prince malheureux connut par ce langage ce qu'il avoit à faire et promit pour sauver ses jours, qu'à leur retour à Quiviane il l'en mettroit en possession. Moulay Archy... fit marcher son armée droit au lieu où son prisonnier devoit luy indiquer ses trésors, qu'il fit déterrer aussitost et s'en rendit possesseur; mais comme il soupçonnoit qu'il

(1) *Nozhat el-hadi*, trad. Houdas, p. 499.

en eust encores d'autres, il luy dit qu'il ne luy conserveroit point la vie qu'il ne luy eust indiqué le reste. Haly Soliman luy protesta qu'il n'en avoit point davantage, et Moulay Archy voyant qu'il ne pouvoit plus rien tirer de luy, crût que pour affermir son trône, il devoit le faire mourir, ce qu'il fit à l'instant » (1).

Malgré la confiance qu'inspire Mouëtte, en sa qualité de presque contemporain des événements, les détails de cette aventure engagent à quelque méfiance. Il n'est pas douteux, on le verra bientôt, que la légende ait travaillé de très bonne heure sur les premières années du règne de Moulay er-Rachîd. Ali Soliman paraît un personnage historique et le rôle qu'on lui prête n'offre rien d'invraisemblable : mais on ne peut se défendre de certains rapprochements, en voyant tant de parallélisme entre des épisodes présentés comme différents.

N'y aurait-il pas confusion entre l'hospitalité offerte à Moulay er-Rachîd par Ali Soliman et celle qu'il trouva chez le cheikh el-Lawâti? L'assassinat du gouverneur de Dar Ben-Mech'al, celui du juif, celui d'Ali Soliman, ne seraient-ils pas trois versions déformées d'une seule et unique aventure? Le scrupule augmente lorsqu'on trouve dans des historiens assez tardifs, ez-Zayyâni, Akensous, un nouvel épisode, une nouvelle extorsion de trésors, qui cette fois paraît bien légendaire, ou du moins que rien ne vient corroborer dans les seuls documents que l'on puisse considérer comme des sources autorisées. Ces auteurs racontent qu'un peu plus tard, après la bataille de la plaine d'Angad, dont il sera bientôt parlé, Moulay er-Rachîd se trouva à court d'argent, car les richesses prises à Dar Ben-Mech'al avaient été entièrement dépensées. Comme il avait emprisonné le fils du juif Ibn Mech'al, la mère vint lui demander à racheter l'enfant. Er-Rachîd répondit : « Je ne le mettrai en liberté que lorsque tu m'auras indiqué où sont les trésors de son père, sinon ton fils périra. » — La mère du jeune juif accompagna er-Rachîd à la qasba, où elle lui montra une armoire dans une chambre. Il en fractura la porte et y trouva des jarres pleines d'or et d'argent (2).

(1) Mouëtte, *Histoire des Conquestes de Moulay Archy*, p. 16-18.

(2) Akensous, *el-Jaïch*, édition de Fès, 1336, p. 57, cite comme source *el-Boustân* d'*ez-Zayyâni*. Le *Kitab el-istiqsa*, trad., t. I, p. 43 donne une version analogue avec seulement quelques détails ajoutés.

Cette anecdote n'a probablement pas d'autre origine qu'une tendance de l'imagination légendaire à épuiser un sujet par des redites, et à tirer, si l'on peut dire, plusieurs moûtures d'un même sac. Ici l'armoire aux jarres pleines d'or et d'argent paraît bien empruntée à quelque conte arabe. — Il se peut que l'aventure d'Ali Soliman et celle du gouverneur de Dar Ben-Mechʿal aient aussi, au moins pour partie, une origine légendaire. Il est d'ailleurs impossible, en cette affaire, de démêler le vrai du faux, car il n'est pas invraisemblable que Moulay er-Rachîd, dans sa conquête du pouvoir, ait utilisé plusieurs fois les procédés de ruse et de violence, qui lui valaient de si profitables résultats.

Quoi qu'il en soit, la cause de Moulay er-Rachîd faisait des progrès. Au cours de l'été 1664 (1) les Angad se déclarèrent en sa faveur et l'installèrent à Oudjda. Moulay Mahammed, apprenant que son frère devenait dangereux, accourut du Tafilalt. Les troupes des deux rivaux se rencontrèrent dans la plaine d'Angad. Ici encore la légende a travaillé. L'auteur de la *Vie de Tafiletta* prétend qu'er-Rachîd, se ruant au plus fort du combat, tua son frère de sa propre main. L'auteur du *Kitâb el-istiqsa* dit seulement que la première balle tirée atteignit à la gorge Moulay Mahammed, qui succomba immédiatement. Ez-Zayyâni plus prudent se borne à rapporter que Mahammed périt dès le commencement de l'action. La plus grande partie de ses troupes passa au parti d'er-Rachîd vainqueur.

Le *Nachr el-mathâni* rapporte que Moulay er-Rachîd fit enterrer le corps de son frère Mahammed à Dar Ben-Mechʿal, et place ce lieu à une demi-étape de Taza ou plus, à l'Est (2). Ez-Zayyâni confirme cette indication, mais en situant exactement Dar Ben-Mechʿal dans les Beni Snâsen (3). Cet auteur, qui passa sa vie dans les hautes charges du

(1) Comme le rapporte ez-Zayyâni (trad. Houdas, p. 14), er-Rachîd s'établit chez les Angad, se déclara souverain et réunit autour de lui les Arabes de Maʿqil et leurs alliés des Beni Snâsen, qui lui prêtèrent serment de fidélité et le conduisirent à Oudjda. Un certain nombre de fractions appartenant à la grande tribu hilalienne des Maʿqil furent établies en 1358 dans la région d'Oudjda par Hammou II sultan de Tlemcen. Ils furent par la suite appelés Angad, du nom de la plaine dans laquelle ils s'étaient fixés. Les Ahlaf, les Segouna sont également Maʿqil. Cf. Voinot, *Oudjda*, p. 180, 191 et 264.

(2) *Nachr el-mathâni*, trad. Michaux-Bellaire, t. II (*Arch. Mar.*, t. XXIV), p. 164.

(3) Ezziâni, trad. Houdas, p. 15. Houdas traduit : « il fit enterrer son frère dans la maison d'Ibn Mechʿal » ; il faut, bien entendu, restituer : « il fit enterrer son frère à

Makhzen y trouva sans doute la tradition encore conservée. Elle était déjà perdue depuis longtemps auprès des gens moins renseignés comme l'atteste l'erreur du *Nachr*. Au Makhzen même, elle ne devait pas se maintenir. Alors que les tombeaux des auteurs de la dynastie, celui de Moulay ʿAli ech-Cherif à Marrakech (1), celui de Moulay er-Rachîd dans la qoubba de Sidi Harazem à Fès, celui de Moulay Ismaïl à Meknès, sont encore vénérés aujourd'hui, la dynastie semble s'être peu souciée de conserver la mémoire de Moulay Mahammed (2) et de la lutte fratricide qui donna le trône à son frère. Sa tombe n'a sauvé Dar Ben-Mechʿal ni de la destruction ni de l'oubli. Aucune indication n'engage à croire que le corps ait été transféré, mais la montagne des Beni Snâsen ne conserve pas de souvenir du tombeau.

Quelques auteurs, l'anonyme anglais qui a écrit la *Vie de Tafiletta* et d'autre part ez-Zayyâni, placent, dans l'ordre des faits, la prise de Dar Ben-Mechʿal et l'assassinat du juif après la bataille d'Angad. La logique et la topographie engagent à préférer la version donnée par les autres sources. C'est après avoir recruté ses premiers partisans dans la région écartée des Beni-Snâsen et des Kebdana que Moulay er-Rachîd put descendre dans la plaine d'Angad et s'installer à Oudjda. C'est dans cette première période de sa conquête, alors qu'il est sans ressources, que l'assassinat d'un riche marchand juif peut lui fournir de quoi modifier ses destinées. Avant la bataille d'Angad, il n'était qu'un aventurier. De ce jour date véritablement son avènement au trône et les succès viennent à lui. Il s'empare de Taza; se fait reconnaître au Tafilalt (3), conquiert le Rif sur le cheikh ʿAras (4), enfin entre à Fès le 6 juin 1666 (5).

Dar Ben-Mech'al ». L'auteur du *Kitab el-Istiqsa* répète d'après le *Nachr* et d'après ez-Zayyâni que Moulay Mahammed fut enterré à Dar Ben-Mech'al, mais il essaie de concilier la contradiction que l'on remarque entre ces deux sources au sujet de l'emplacement de Dar Ben-Mech'al. Il suppose qu'er-Rachîd, après avoir enterré son frère à Dar Ben-Mech'al près de Taza, le transporta plus tard chez les Beni Snâsen. *Istiqsa*, trad. Fumey (*Arch. Marocaines*, t. IX), p. 41. Texte arabe, IVe partie, p. 15.

(1) Cf. Castries (Cte de), *Les sept patrons de Merrakech*, ds. *Hespéris*, 1924, fasc. 3, p. 282.

(2) Au témoignage de Si Mohammed ben 'Ali ed-Doukkali, historiographe du Makhzen, on n'a conservé dans la maison chérifienne aucun souvenir du tombeau de Moulay Mahammed.

(3) Castries, *Sources Inéd.*, 1re série, *France*, t. III, p. 582.

(4) En mars 1666. Cf. Cte de Castries, *Sources Inéd.*, 2e série, *France*, t. I, p. 87, n. 3.

(5) *Nachr el-mathâni*, t. II, (*Archives Marocaines*, t. XXIV), p. 177.

Formation et développement de la légende.

La légende ne tarda guère à adopter, pour la transformer, l'aventure misérable du juif de Dar Ben-Mechʿal. Déjà nous avons signalé quelques détails légendaires dans les récits anglais parus cinq ans seulement après l'événement. Nous verrons bientôt sous l'influence de quelles nécessités se créa la fable dans le milieu arabe. Les narrateurs européens contribuèrent, de leur côté, à déformer la vérité première, en dehors de tout intérêt de parti. Leur imagination y suffit et aussi la transposition dans le vocabulaire européen d'alors, d'événements et d'usages fort étrangers aux hommes qui entreprenaient de les peindre. Quand on appelle comme Mouëtte « prince de Quiviane » un caïd des Kebdana, on éveille chez le lecteur non prévenu, des images de splendeur peu conformes au train de vie d'un seigneur de village qui commande à des bergers. Le juif de Dar Ben-Mechʿal bénéficie, dans les récits anglais, de la même erreur d'optique. « Il était devenu un petit prince » dit la *Lettre d'un gentilhomme de la suite de l'ambassadeur Lord Howard* (1). Passe encore si l'on donne à ce mot prince une valeur métaphorique. Mais dans la *Life of Tafiletta* (2), il ne reste pas trace de réserves : le juif est « *prince* », il « gouverne ». La traduction française parue l'année suivante (1670) (3) ajoute au texte anglais les exagérations d'un langage fleuri. Le juif est « roi » (p. 28), il « règne » (p. 21), il a une « cour » (pp. 22 et 28). — Ses premiers partisans deviennent « les premiers de son estat et de son conseil ». Un exemple assez typique, montrera comment le ton s'élève en passant de l'anglais au français : « Tafiletta s'enfuit dans ce lieu [chez le juif], avec sa petite troupe » disait le texte anglais (p. 9); « Ce fut là que Tafilet s'alla rendre avec quantité de personnes considérables... » renchérit la traduction française.

Il est difficile d'échapper au mirage des mots sonores. Or, il convient de remarquer, que les deux ouvrages anglais dont nous nous

(1) *A letter from a gentleman of the lord ambassador Howard's retinue.* London, 1670, p. 2.

(2) *A short and strange Relation of some part of the Life of Tafiletta... by one that hat lately been in His Majesties Service in that Country*, London, 1669.

(3) *Histoire de Muley Arxid, roy de Tafilete, Fez, Maroc et Tarudent...* Paris, Gervais Clouzier, 1670, in-12.

sommes servis sont très rares et que les historiens européens, qui font place dans leur livre à l'histoire du juif, se sont uniquement renseignés dans la traduction française, dont nous venons de voir combien elle est infidèle. Cette circonstance explique en partie comment la royauté du juif a pu trouver en Europe quelque créance. Chénier (1) qui connaissait le Maroc pour y avoir été consul de France pendant seize années, de 1767 à 1782 (2) interprète sa source avec assez de prudence. Moulay er-Rachîd, écrit-il simplement « alla ensuite dans un canton appelé la Montagne du Juif parce qu'un juif y commandait et que les Brebes qu'il avait subordonnés à ses lois, le respectaient comme leur souverain ». Des historiens plus récents montrèrent moins de critique.

Mais si le vocabulaire français et la grandiloquence d'un traducteur fournirent un appui inattendu à la légende, ils ne la créèrent pas. Elle naquit en milieu marocain et non du hasard, mais bien d'un dessein politique, en vue d'intérêts précis.

L'assassinat d'un juif n'est pas d'ordinaire en pays arabe un crime qu'il y ait lieu d'excuser. C'est pourtant pour faire accepter celui-ci par ce que l'on n'ose appeler l' « opinion publique » qu'er-Rachîd commença lui-même, et sans doute dès le temps où il préparait le meurtre, à interpréter la réalité dans le sens que la légende adopta.

Il est curieux de remarquer que ce riche marchand juif, dont les contes ont fait un monstre, paraît avec une figure bien différente à travers les plus anciens récits. Il est « charitable »; sa « bonne nature » a « gagné le cœur de ses sujets » (3); il a acquis « l'estime et la faveur des notables des environs par ses manières courtoises et l'hospitalité qu'il offre » (4), et quand son futur meurtrier vient lui demander un asile, il l'accorde généreusement à er-Rachîd et à sa suite, leur assigne un quartier de sa petite ville pour y vivre et une pension pour leur dépense (5).

(1) Chénier, *Recherches historiques sur les Maures* (1787), t. III, p. 345.

(2) Cf. Dr Huguet, *Le diplomate Chénier au Maroc* ds. *Hespéris*, 1921, p. 343-347.

(3) *A short and strange relation of some part of the life of Tafiletta*, p. 10.

(4) *A letter from a gentleman*, etc., p. 2.

(5) *A short and strange relation of some part of the life of Tafiletta*, p. 9. — Un lettré de Fès, Si Mohammed Slimani, m'a dit avoir recueilli dans les Beni Snâsen des traditions, qui rapportent que le juif Ibn Mechʿal était « généreux et bienfaisant ».

L'assassinat d'un bienfaiteur, pour juif qu'il soit, n'a rien de particulièrement honorable. Il se double, dans le cas présent, d'une violation d'hospitalité qui n'est pas non plus chose recommandable. Pour faire accepter le meurtre, et d'abord pour le rendre possible, il fallait lui donner des raisons autres que l'intérêt. Le juif était très bien vu des musulmans sur lesquels s'étendait son influence; on pouvait même penser qu'ils ne laisseraient pas sa mort sans vengeance (1). Er-Rachîd comprit la nécessité de préparer le terrain. Sa manœuvre consista à exciter et à exploiter habilement les préjugés religieux et la xénophobie des musulmans de la région. « Il trouva dans la loi de Mahomet un point qui justifiait le meurtre », dit le gentilhomme de la suite de Lord Howard et la *Life of Tafiletta* analyse longuement l'intrigue. Les instruments en furent, dit ce texte, les Maures qui avaient accompagné er-Rachîd à Dar Ben-Mech'al. Nous savons par les documents arabes que parmi ces compagnons se trouvaient les *khouan*, les « frères » du cheikh el-Lawâti. Chérif, prôné par une confrérie, er-Rachîd prêcha la guerre sainte. Il faisait dire parmi les musulmans de la contrée « qu'il était anormal qu'un juif, d'une superstition étrangère et d'une misérable nation dispersée possédât l'autorité; que c'était pour eux une honte d'être les vassaux d'un tel homme; qu'il était contraire à la loi religieuse..., dont ils espéraient leur bonheur futur, qu'un juif, pire qu'un chrétien, fut le maître de vrais croyants musulmans, et qu'ils ne pourraient jamais espérer la faveur de leur prophète s'ils supportaient longtemps cette offense à leur foi » (2).

Pour le traducteur français de l'*Histoire de Muley Arxid*, er-Rachîd est un vulgaire ambitieux, qui s'est « bien trouvé du prétexte de religion pour envahir une souveraineté et de grandes richesses ». Il y a du vrai dans ce point de vue : mais c'est diminuer er-Rachîd

(1) *A short and strange relation*, etc., p. 10.

(2) *A short and strange relation*, etc., p. 10-11. Je traduis sur le texte anglais. La traduction française de 1670, *Histoire de Muley Arxid*, ne se soucie pas du mot à mot et se contente de résumer le paragraphe, assez exactement d'ailleurs, en ces termes : Les compagnons d'er-Rachîd « font... courre le bruit parmi ceux de leur créance qui estoient répandus dans la campagne, que c'estoit une chose honteuse, que des enfans du Prophète Mahomet fussent sujets d'un Roy qui estoit d'une secte abominable, rejettée de tout le monde ».

que de réduire son ambition à une pure et simple cupidité. Vu du point de vue musulman, le prétendant fait une autre figure. Pour un croyant, à plus forte raison pour un chérif, fier de son sang et supportant mal sa disgrâce et sa pauvreté, la richesse du juif avait véritablement quelque chose de scandaleux. Er-Rachîd put très bien prendre au sérieux son rôle de réformateur, tout en en tirant profit.

Pourtant les musulmans eux-mêmes paraissent avoir ressenti quelque gêne en relatant l'épisode qui avait assuré la fortune de la dynastie. Er-Rachîd, dit la *Nozhat el-hadi* « chercha longtemps par quel moyen il arriverait à faire tomber [le] juif dans un guet-apens : enfin Dieu lui en fournit l'occasion à la suite d'événements *qu'il serait trop long de rapporter ici* » (1). L'auteur, el-Ifrâni, laudateur des Saʿdiens et hostile à la dynastie filalienne, n'est peut-être pas fâché de suggérer au lecteur, sans sortir des limites posées par la prudence, que tout n'est pas absolument net en cette affaire et que mieux vaut ne pas insister. Il admet pourtant la justification officielle telle qu'elle est admise de son temps. Le juif « opprimait les musulmans et tournait en dérision l'Islam » : accusation qui rend légitimes toutes les représaillles et que tous les historiens postérieurs se repasseront à l'envi. Il fallait que l'assassinat du juif fût une œuvre pie pour que le chérif fût justifié et pour qu'avec le profit du meurtre il en recueillît encore le mérite.

En même temps qu'on chargeait la mémoire du juif de méfaits qu'il n'avait jamais commis, il importait encore d'exagérer sa puissance. Un marchand de campagne si riche, si puissant qu'on l'imagine, n'est pas un adversaire digne d'un héros. Pour le hausser jusqu'à son vainqueur, les conteurs de Fez, n'hésitent pas à en faire une espèce de minotaure. Auprès des gens moins imaginatifs, il acquiert au moins du pouvoir et du prestige. Les historiens gardent quelque mesure. L'*Istiqsa,* qui représente l'histoire sérieuse dans les milieux musulmans se borne à reproduire un passage du *Nachr el-mathâni* qui montre le juif chassant « dans un appareil royal ». Mais dans l'histoire déformée par quelques transmissions orales, telle que la content les demi-lettrés, Ibn Mechʿal devient « un roi de Taza » (2); un potentat

(1) *Nozhat el-hadi*, trad. Houdas, p. 499.
(2) Slousch, *Les Juifs de Debdou*, p. 37.

qui s'est emparé du pouvoir à Taza à la faveur de l'anarchie, et qui terrorise le pays (1) ; qui possède des richesses immenses et tient les Beni-Snàsen sous un joug despotique (2). Selon d'autres versions, Ibn Mechʿal voit son pouvoir s'accroître au point de devenir « un sultan juif de Fès » (3).

La légende a eu si grand succès que l'on trouve maintenant des gens convaincus qu'un sultan juif a réussi à régner sur une partie au moins du pays. Mais une si étrange anomalie a besoin qu'on la justifie. Voici un exemple d'explication inventée, telle que la conte un marabout du Sous. On n'y trouvera d'historique qu'un souvenir du désordre et des abus de pouvoir qui marquèrent les dernières années de la dynastie saʿdienne. Tout le reste est fabuleux, mais essaie d'expliquer tant bien que mal, par l'indignité des chérifs, l'accession d'un juif à la souveraineté.

« Le fils du Sultan, dit-on, entra un jour chez la femme d'un notable musulman et voulut lui faire violence. Elle résista. Alors le prince prit le petit enfant de cette femme et le jeta dans la marmite. Le mari invita à un repas les ministres et les notables. Quand ils furent chez lui, il leur montra le contenu de la marmite. Tous déclarèrent : « Puisqu'ainsi nous traitent nos princes musulmans, nous allons don- « ner la royauté à un juif ». Ce fut Ibn Mechʿal qui régna près de deux ans. Après lui vinrent les Filalis (4). »

Les milieux juifs du Maroc ne contredisent pas à ces fantaisies. Ils répètent complaisamment, sans trop y croire, qu'un des leurs, Ibn Mechʿal a jadis régné sur des musulmans. La satisfaction d'amour-propre, que leur donne cette imaginaire royauté, les porte à l'indul-

(1) Ct Voinot, *Taza et les Riata*, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, 1920, p. 127.

(2) Mohammed Ben Rahal, *A travers les Beni Snassen*, ds. *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, t. IX, 1889, p. 14.

(3) Gabriel Charmes, *Une ambassade au Maroc*, 8e éd., 1887, in-18, p. 311. Voir aussi la légende recueillie dans le Tadla par le Capitaine Peyronnet, *Tadla*, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 4e trim. 1922, n° 91, p. 671.

(4) Cette histoire a été contée tout récemment au commandant Justinard par Sidi Mohammed ben ʿAli el-Khenboubi, chef d'une petite zaouia située sur la route de Massat à Tiznit, dans le Sous. Une version très voisine a été recueillie en 1885 par Charmes. *Une ambassade au Maroc*, p. 310-311. Cet épisode doit se rattacher aux légendes de Fès, dont nous parlerons plus loin. Mais il n'est pas sans intérêt de le retrouver dans le Sous. C'est une preuve du caractère vraiment populaire qu'ont pris ces contes.

gence envers l'assassin. Leur historien, Toledano, rapporte, sans trace de rancune, qu'er-Rachîd, après l'assassinat, entrant à Fès en vainqueur, passa la nuit au *mellah* dans la maison d'un des chefs de la communauté israélite. Il ne paraît pas, d'ailleurs que les juifs marocains aient eu un rôle actif dans la formation de la légende, ni que le folk-lore juif y ait apporté aucun élément original. Tout ce qu'on en sait dans les *mellahs* paraît d'origine livresque, interprété par des illettrés : « Nous avons ouï raconter, disait à M. Slousch un juif de Debdou, qu'il y avait autrefois un roi à Taza, du nom de Ben Mechʿal, qu'il régna plus de dix ans, mais qu'il fut assassiné par les Arabes (1). » Quant à l'histoire du rabbin Toledano, tout ce qu'elle conte d'Ibn Mechʿal provient plus ou moins directement du *Nachr el-mathâni* avec les déformations d'usage. Ce que les chroniques du *mellah* peuvent apporter de nouveau à l'histoire de Moulay er-Rachîd et de Moulay Ismaïl ne fait aucune mention du juif de Dar Ben-Mechʿal, ni de son assassinat.



La transformation du juif de Dar Ben Mechʿal en un despote cruel et puissant apparaît comme le produit d'un développement légendaire logique et ordonné. Mais sur ce thème initial, et en même temps que lui, va se développer un autre thème, auquel n'aura part aucune logique, et qui, perdant tout lien avec l'histoire et avec la topographie, fera du personnage appelé Ibn Mechʿal un être fabuleux prêt à hanter toutes les vieilles ruines, dont l'imagination populaire cherchera à reconstituer l'histoire.

Chose curieuse, cette formation secondaire de la légende, plus populaire que l'autre à beaucoup d'égards, est d'origine purement littéraire, c'est-à-dire sort directement des textes historiques arabes relatant l'histoire de Moulay er-Rachîd.

Alors que la situation de Dar Ben-Mechʿal dans la montagne des Beni Snâsen est attestée par l'accord de textes historiques irrécusables et des ruines encore existantes, on est étonné de voir la plupart des récits légendaires, et même un certain nombre de récits historiques,

(1) Slousch, *Les Juifs de Debdou*, p. 37.

transporter le théâtre de l'aventure aux environs de Taza ou à Taza même. Si l'on cherche la raison de ce transfert, on parvient à l'origine au texte d'un historien.

La légende en effet, si elle reste purement orale, ne vit pas longtemps intacte dans la mémoire du peuple. Il faut, pour qu'elle garde sa force, qu'elle se retrempe de temps à autre en un texte écrit, qui lui fournit l'armature autour de laquelle l'imagination légendaire attachera ses ornements. Ce sont les lettrés, qui dans les tribus, remplissent ce rôle de mainteneurs de légendes. Si on interroge l'un d'eux sur le passé de sa tribu ou de son village, il répond d'ordinaire en invoquant l'autorité d'un écrivain. La source n'est pas toujours de bon aloi. Il s'agit souvent d'une vie de saint local compilée par un historien doué de plus de piété que de sens critique, mais qui pourtant a puisé les éléments de son récit dans un petit nombre d'auteurs connus, toujours les mêmes. Le lettré de village comprend mal, interprète, déforme : s'il y a de plus quelques transmissions orales, si quelques-uns de ceux qui l'ont écoutée se mêlent de conter l'histoire à leur manière, la légende se trouve constituée : mais à travers toutes les transmissions et toutes les déformations, on peut remonter jusqu'au texte écrit. Or, nous avons vu plus haut qu'un seul historien arabe, el-Qâdiri, raconte avec détail l'histoire de Moulay er-Rachîd et du juif de Dar Ben-Mechʿal. C'est de son *Nachr el-mathâni*, ou d'un de ses autres ouvrages, qui ne sont en somme que des éditions différentes, plus ou moins remaniées, du *Nachr el-mathâni*, que sort toute la légende.

A l'époque où écrivait el-Qâdiri, vers 1768, il y avait environ soixante-dix ou quatre-vingts ans que Dar Ben-Mechʿal n'existait plus. Fès n'était reliée au Maroc oriental que par de rares et difficiles relations. Il n'est pas étonnant qu'on y ait perdu jusqu'au souvenir d'un petit village, qui n'avait jamais joué grand rôle dans l'histoire marocaine. El-Qâdiri, rencontrant le nom de Dar Ben-Mechʿal dans les sources dont il s'inspirait, ignorait évidemment l'existence ancienne du village, puisqu'il traduisait, par une sorte de calembour, maison d'Ibn Mechʿal donnant ce nom d'Ibn Mechʿal au juif qui était censé maître de la demeure. Il ignorait tout autant la situation de Dar Ben-Mechʿal. Il savait seulement que les événements qu'il contait s'étaient

passés quelque part au delà de Taza « à une demi-étape ou davantage, vers l'Est (1) ». La direction était en somme juste, mais el-Qâdiri avait tort de réduire la distance à une demi-étape. Comme la juiverie de Taza avait à l'époque une assez grande importance, le juif surnommé Ibn Mechʿal devient un juif de Taza (2), origine que les historiens plus anciens n'indiquent en aucune manière (3). La localisation de Dar Ben-Mechʿal près de Taza est certainement chez el-Qâdiri un essai d'explication critique. Aucune source n'a pu lui fournir le renseignement. Er-Rachîd fuyant son frère Mahammed n'était passé à Taza qu'en proscrit. Il n'y revint qu'à la fin de 1664 ou en 1665, après sa victoire de la plaine d'Angad. C'est au-delà de la Moulouya qu'il connut ses premiers succès et que sur le désastre du juif commença de s'édifier sa fortune.

En raison de la notoriété de son auteur, l'erreur du *Nachr el-mathâni* fit fortune et pénétra dans toute la littérature historique et légendaire du Maroc. Ez-Zayyâni, qui, comme on l'a vu plus haut, avait des raisons personnelles de connaître mieux le Maroc oriental que ne faisaient ses contemporains, est le dernier historien qui place exactement Dar Ben-Mechʿal dans la Montagne des Beni Snâsen. Après lui, plus rien ne résiste à l'affirmation du *Nachr el-mathâni* (4) :

(1) *Nachr el-mathâni*, t. II (*Archives Marocaines*, XXIV), p. 100 et 164.

(2) *Ibid.*, p. 100.

(3) Les textes ne donnent sur les origines du juif de Dar Ben-Mechʿal aucun renseignement digne d'inspirer confiance. Cependant *A short and strange relation of some part of the Life of Tafiletta*. Londres, 1669, p. 9, dit que la famille du juif était établie « de père en fils » à Dar Ben-Mechʿal.

(4) Il est à remarquer pourtant qu'un historien, Mohammed ed-Doʿayyîf er-Rbâti (né en 1752, mort en 1817-18) dans son *Tarikh*, place Dar Ben-Mechʿal dans le pays d'Angad (p. 39 du manuscrit de la Bibliothèque de Rabat). Il donne pour source du passage où se trouve ce renseignement, le témoignage du Hafidh Mohammed et-Tayyîb el-Fasi, qui a aussi servi de source au *Nachr el-mathâni*. Il est fort probable que et-Tayyîb el-Fasi donnait seulement le nom de Dar Ben-Mechʿal et que « dans le pays d'Angad » est une glose incorporée au texte par ed-Doʿayyîf, tout comme le : « à une demi-étape de Taza ou davantage, vers l'Est » est une glose d'el-Qadiri. Le renseignement donné par ed-Doʿayyîf est plus proche de la vérité que celui d'el-Qadiri ; mais il ne put entraver en rien le développement de la légende, parce que l'œuvre de ed-Doʿayyîf, pamphlet violemment hostile à la dynastie filalienne et mis à l'index, n'a été reproduite par aucun historien. Tout le récit de ces événements, dans ed-Doʿayyîf est tiré d'ailleurs mot pour mot du *Nachr el-mathâni*. Il faut noter que le *Naçhr el-mathâni* lui-même, source de l'erreur, contient pourtant quelque souvenir de la bonne localisation de Dar Ben-Mechʿal chez les Beni Snâsen. L'auteur, après avoir rapporté la version citée plus haut ajoute . « Quelqu'un

on en élimine au contraire ce qui subsistait de réserves critiques. Au lieu d'une « demi-étape vers l'Est ou davantage », on dit maintenant : environs de Taza, puis Taza. La localisation est d'abord légendaire. C'est à titre de légende que Charmes la recueille à Fès en 1885. En-Naçiri, en assure le succès en lui faisant accueil dans son *Kitab el-istiqsa,* qui est depuis trente ans (1), l'ouvrage historique auquel tous les lettrés du Maroc se réfèrent. Les versions de la légende récoltées dans ces dernières années rapportent unanimement que le juif Ibn Mechʿal habitait aux environs de Taza.

Les gens de Taza comme les autres, à défaut d'une tradition locale qui pût les renseigner, ont lu les historiens. Ils n'ont pas manqué de rechercher et de trouver sur leur territoire les vestiges de ce Dar Ben-Mechʿal, dont de graves auteurs leur affirmaient l'existence. Un informateur, en pays arabe, avouera rarement son ignorance. Sa conception de la politesse l'engage à abonder dans le sens de celui qui l'interroge, à lui répondre d'une façon satisfaisante, dont il espère qu'on lui saura gré. A partir du jour où l'on s'avisa de rechercher à Taza un Dar Ben-Mechʿal, il était immanquable qu'on finît par le découvrir. On en trouva même plusieurs et la légende sur ce point pèche par excès. Un juif de Debdou, originaire de Taza, interrogé par M. Slousch (2), lui affirma qu'il existait, à Taza ou aux environs, une maison de pierre attribuée au juif Ibn Mechʿal. On affirma aussi au commandant Voinot qu'Ibn Mechʿal, en plus de sa qasba située à l'est de Taza, aurait possédé aussi une maison dans la ville (3). D'autre part, une enquête ayant été faite dans la région de Taza en 1920 par

qui était bien connu chez les Beni Iznâsen m'a rapporté que le juif dont nous avons parlé se trouvait dans une maison forte qui lui appartenait, dont les habitants étaient groupés autour de lui. Moulay er-Rachîd négocia avec eux jusqu'à ce que le juif comprît que ceux-ci étaient décidés à le livrer. Il alla alors vers Moulay er-Rachîd avec des présents ; mais celui-ci s'empara de lui et le tua. Il pénétra dans sa maison et en retira toutes les richesses qu'elle contenait. Allah sait mieux que nous comment se déroula cet événement. » — Cette version donnée comme accessoire est, en somme, assez proche de la vérité. Mais elle a eu beaucoup moins de succès que la version fabuleuse. Le *Kitab el-istiqsa* la reproduit pourtant (trad. Fumey ds. *Archives Marocaines*, t. IX, p. 40-41) mais toujours à titre auxiliaire et sans y attacher d'importance.

(1) Publié au Caire en 1312 hég. (1894) 4 vol. in-4. Cf. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*, 355.

(2) N. Slousch, *Les Juifs de Debdou*, p. 35.

(3) Voinot, *Taza et les Riata*, ds. *Bull. Soc. Géogr. Oran*, 1920, p. 127.

les soins du Service des Renseignements, à la demande du lieutenant-colonel de Castries, M. l'interprète Hocine recueillit des témoignages situant Dar Ben-Mechʿal chez les Branès, en un lieu dit Ksour el-Amri, situé à 1 kil. 500 au nord-est de la Qasba Meknâsa Fouqania. (12 à 15 kil. nord-est de Taza.)

L'enquêteur, qui connaissait l'existence d'un Dar Ben-Mechʿal des Beni Snâsen, supposait que le juif Ibn Mechʿal avait pu avoir deux qasbas. Il est infiniment plus vraisemblable que Dar Ben-Mechʿal n'a rien à faire avec Ksour el-Hamri; mais la vieille ruine qui se trouve là était un lieu tout indiqué pour qu'on y accrochât la légende, du moment qu'on cherchait à en retrouver trace dans le pays.

J'ai eu moi-même au cours d'un séjour à Taza, l'occasion de constater avec quelle facilité les fables s'agglomèrent et comment un lieu ennobli d'une légende arrive à cristalliser autour de soi tout ce qui peut traîner de légendaire dans l'atmosphère d'une région. J'accompagnais le comte de Castries, qui profitait de son passage pour tâcher de recueillir quelques renseignements sur Ibn Mechʿal. Le Pacha, le Cadi, et le nadir des Habous convoquèrent quelques-uns des vieillards les plus lettrés et les plus vénérables de Taza. Des conversations qui s'échangèrent, il résulte que le juif Ibn Mechʿal avait eu à Taza deux demeures : une maison de ville et une maison de campagne. La première qu'on nous désigna est la plus belle de la ville; c'est l'ancien Dar el-Makhzen, situé à l'extrémité méridionale de la rue principale, tout près de la mosquée des Andalous. Cette maison a pris depuis quelques années un nouveau relief dans l'estime des habitants, pour avoir été le siège de la petite cour, qu'installa à Taza, en 1902, le Rogui bou Hamara. Dans la pensée de nos informateurs, cette maison était une fois pour toutes la demeure du pouvoir. Ibn Mechʿal ayant eu le pouvoir, il était nécessaire qu'il eût habité cette maison. Il est fort difficile de savoir si ces braves gens créaient la légende à notre usage ou s'ils nous la transmettaient déjà formée. Même dans le premier cas, il nous suffisait de la recueillir, pour lui donner un commencement d'existence. Nul doute que si les lettrés de Taza subissent sur le même sujet un nouvel interrogatoire, ils n'y fassent les mêmes réponses, qui naguère ont paru nous contenter.

Plus curieuse encore et plus caractéristique est la désignation de la

maison de campagne qu'Ibn Mechʿal est censé avoir possédée près de Taza. Du haut des murailles qui closent la ville on nous montra, vers l'Est, au delà de l'oued Anemli et des vastes vergers qui le bordent, un point sur la colline. « Cet endroit, dit notre guide, s'appelle Medinat en-Nehhas; c'est là que se trouvait la maison du juif Ibn Mechʿal. »

Nous sommes en plein conte de fées. Medinat en-Nehhas, la ville de cuivre, ville enchantée pleine de trésors, est le sujet d'un célèbre récit des *Mille et une Nuits* qui eut dans l'Afrique du Nord une particulière fortune, parce que, dans son état actuel, il incorpore à un vieux conte oriental des récits fabuleux de voyages, dont le héros est Moûsa ben Noçaïr, conquérant arabe de l'Espagne.

M. Gaudefroy-Demombynes, qui a publié une version de ce conte (1), a retrouvé la Ville de cuivre localisée en diverses régions : Égypte, Syouah, Andalousie, Sous. Il faudra y ajouter Taza, où le M[is] de Segonzac et le Comm[t] Voinot ont déjà noté la présence de la légende (2). Ici encore il s'agit de donner une histoire à de vieilles murailles. Dar Ben-Mechʿal en cette région, n'a jamais eu plus de réalité que Medinat en-Nehhas. Les deux localisations sont également fabuleuses. Le mystère du lieu a attiré les deux légendes. Tant mieux si le hasard se charge de fournir des arguments. Il n'y manque pas ici. Dans la direction de Medinat en-Nehhas, mais plus près de la ville, sur la rive gauche de l'oued Anemli, se trouve un jardin nommé *Jnân Tolba,* le jardin des Tolba. Le témoignage des *hawala* ou cartulaires des Habous de Taza atteste qu'il portait déjà ce nom au XVIII[e] siècle, et dépendait d'une Médersa (3). Au dire de nos infor-

(1) *Les Cent et une Nuits.* Paris, Guilmoto, s. d., in-8, p. 284-329.

(2) M[is] de Segonzac, *Voyages au Maroc,* 1899-1901. Paris, Colin, 1903, gr. in-8 p. 218 note et Comm[t] Voinot, *Taza et les Riata,* ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1920, p. 74.

(3) Il existe à Taza deux médersas : l'une située près de la grande mosquée; l'autre, la médersa Sidi ʿAli Derrar, àl'autre bout de la ville près de la mosquée des Andalous. Nos informateurs donnent aussi le nom de médersa à des ruines situées dans le Jnân Tolba au bord de l'oued Anemli. Il reste quelques pans de murs pris dans les constructions d'un ancien abattoir transformé ces dernières années en école professionnelle. Au cours des travaux, on a, de plus, trouvé en cet endroit quelques débris, dont une petite colonne de marbre transportée au Musée. Il paraît vraisemblable qu'il s'agit d'un simple pavillon de jardin.

mateurs, ce furent ces Tolba qui aidèrent Moulay er-Rachîd à se débarrasser du juif Ibn Mechʿal. Comment douter d'un épisode si bien jalonné sur le terrain? Munie d'appuis topographiques, la légende du juif Ibn Mechʿal a toutes chances de vivre à Taza.

Échappée des Beni Snâsen où elle est née, vidée de tout ce qu'elle a jadis pu contenir d'historique, la légende se réduit en somme à quelques éléments essentiels; d'abord ce nom d'Ibn Mechʿal, devenu nom d'homme, de nom de lieu qu'il fut d'abord. C'est l'élément absolument permanent à travers toutes les déformations fabuleuses. Ensuite viennent quelques thèmes principaux, parmi lesquels l'imagination populaire choisira tantôt l'un et tantôt l'autre, pour en faire le centre d'un développement plus ou moins étendu : un sultan juif; un despote féroce; une qasba ruinée; des trésors.

Tantôt, comme à Taza, la légende aura un caractère topographique. Elle s'accrochera à une ruine ancienne et développera le thème des trésors. C'est celui que M. Doutté a retrouvé fort loin de Taza, en visitant les ruines d'el-Medîna, dans les Doukkala. « Les habitants actuels d'el-Medîna, écrit-il (1), interrogés sur l'histoire de la ville n'en peuvent rien dire, si ce n'est qu'un juif appelé Ben Mechʿal en fut longtemps le seigneur. Son trésor, naturellement, est encore là, caché, dit-on dans un « toûfi » c'est-à-dire dans une cave... De plus, auprès de Medîna se trouve une localité que je n'ai pas pu visiter, à mon grand regret, et qui s'appelle Sour Moûça : ce sont les restes, dit-on, du château d'un juif nommé Moûça et qui fut également roi du pays. »

Nul souvenir historique, nulle altération d'un texte, ne peuvent expliquer la présence d'un Dar Ben-Mechʿal dans la région des Doukkala. C'est ici de la légende pure. Le témoignage de M. Doutté est extrêmement curieux, car il montre le juif Ibn Mechʿal existant dans l'âme populaire comme un type légendaire, prêt à entrer en scène, en qualité de constructeur de qasbas ou de possesseur de trésors. Ce rôle, M. Doutté le rappelle à bon droit, est habituellement dévolu au fameux Sultan Noir, auquel dans toutes les régions du Maroc le peuple a coutume d'attribuer toutes sortes de constructions anciennes.

(1) *Merrakech*. Comité du Maroc, 1905, p. 197-198.

Il est curieux qu'Ibn Mechʿal, sorti d'une chronique, il y a un siècle et demi, ait su prendre rang dans le folk-lore véritablement populaire (1). Quelques transmissions orales de la légende ont suffi à atteindre ce résultat.

Ailleurs, laissant de côté le thème des trésors et de la qasba, la légende se plaît à insister sur le thème du despote féroce et transforme Ibn Mechʿal en une sorte de croquemitaine. M. l'interprète Hocine dans un rapport déjà cité, montre dans la région de Taza, les femmes menaçant leurs enfants rétifs de les envoyer à Dar Ben-Mechʿal.

C'est, investi d'un rôle du même genre, qu'Ibn Mechʿal apparaît dans une version de la légende fort inattendue, recueillie par le commandant Voinot, dans les montagnes des Beni-Snâsen, région pourtant voisine des ruines de Dar Ben-Mechʿal. « Ibn Mechʿal, écrit-il... possédait une Kasba et ses immenses richesses lui avaient donné une autorité considérable, si bien qu'il en était arrivé à commander les musulmans des Beni-Snâsen comme un véritable potentat. Il rencontra un jour sur son chemin une femme portant un enfant et lui demanda à boire. Sur le refus de cette femme, il saisit l'enfant et le coupa avec son sabre. La malheureuse mère recueillit les morceaux de la petite victime et les porta chez les Ouled Ibrahim et les Rousma, auxquels elle demanda vengeance. Ces deux tribus étaient les plus puissantes du massif, elles habitaient le versant nord, de Zegzel à Tazaghine. Leurs guerriers se mirent à la recherche d'Ibn Mechʿal, qu'ils massacrèrent quelques jours après au souk el-Had des Beni ʿAmiyir, en plein marché. »

Cette fable n'a plus rien de commun avec l'histoire de Moulay er-Rachîd : l'une est même absolument inconciliable avec l'autre. Ibn Mechʿal ne figure ici que comme un nom générique de tyran. Peut-être, si l'on essaie d'analyser ce récit, y trouvera-t-on les traces de deux origines différentes : d'abord, une origine littéraire, car c'est seulement dans les historiens postérieurs au *Nachr el-mathâni*, que le nom d'Ibn Mechʿal est attribué à un juif possesseur de trésors et de qasbas. La seconde origine paraît au contraire très authentique-

(1) Nous avons déjà cité des éléments de la légende recueillis jusque dans le Sous.

ment populaire. La précision des détails topographiques, et surtout l'opposition absolue qu'il y a entre tous les autres types connus de la légende et cette version empêchent de la tenir pour entièrement fabuleuse (1). Il faut y voir sans doute le souvenir d'un meurtre d'enfant commis à une époque récente par un membre de cette fraction des Ouled Mechʿal, que nous avons vue installée chez les Beni Bou ʿAbd es-Seïd. La seule similitude de nom a fait rattacher à l'histoire d'un meurtre et d'une vengeance populaire le thème du juif tout puissant et ce qu'il traîne à sa suite de fabuleux. C'est pour cela que l'Ibn Mechʿal assassin de l'enfant devient juif.

C'est bien probablement pour la même cause, que certains récits attribuent des origines juives à la fraction tout entière des Ouled Mechʿal. D'autres fractions, d'autres groupes, qui paraissent moins islamisés ou plus ignorants que leurs voisins, par exemple les Zkâra qui vivent dans la montagne bordant vers le Sud la plaine d'Angad, passent parfois au Maroc, pour avoir une origine juive (2). Peut-être subsiste-t-il en certains cas dans ces contes de vagues souvenirs d'un temps où l'élément juif aurait joué en pays berbère un rôle important : encore qu'en toute cette question des survivances judéo-berbères, les écarts d'imagination soient au plus haut point à redouter. Dans le cas particulier des Ouled Mechʿal, les récits qui courent sur leur compte s'expliquent parfaitement par le développement de la légende.

C'est le nom d'Ibn Mechʿal, devenu symbole de judaïsme, qui judaïse tout ce qui le porte, de même qu'il attire à lui tous les épisodes épars à travers le folk-lore marocain, dans lesquels on voit figurer des

(1) A vrai dire, on pourrait voir dans la légende contée par le commandant Voinot (*Oudjda*, p. 282) une déformation des légendes de Fès. Ibn Mechʿal coupant en deux l'enfant de la femme qui lui a refusé à boire ressemble assez au fils du sultan jetant dans la marmite l'enfant de la femme qui s'est refusée à lui. Mais il paraît invraisemblable qu'une simple déformation des légendes de Fès fasse mourir au marché des Beni ʿAmiyir victime de paysans du voisinage, cet Ibn Mechʿal qui, dans tous les récits, n'a d'autre raison d'être que de mourir sous les coups du sultan er-Rachîd.

(2) Cf. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*. Alger, Jourdan, 1909. pp. 46-47, et Voinot, *Oudjda et l'Amalat*, pp. 187-188 et 194. Sur Mouliéras *Une tribu zénète anti-musulmane : les Zkâra*, Challamel, 1904, voir Goldziher, *Nouvelles contributions à l'hagiologie de l'Islam*, ds. *Revue de l'Histoire des Religions*, XLV (1902), p, 210 et René Basset ds. *Revue de l'Hist. des Religions*, t. LXI, 1910, p. 342 et t. LXVI, p. 211.

juifs. « Ibn Mechʿal était un juif qui devint roi à Taza. Il avait acheté son royaume pour un pain » me disait un jour un juif de Marrakech que j'interrogeais. Le renseignement me parut absurde et dépourvu d'intérêt jusqu'au jour où me tomba sous les yeux la légende de Sidi Bel ʿAbbas es-Sebti. Ce saint homme, dit-on, maltraité et méprisé par les habitants de Ceuta ses compatriotes, connut que ceux-ci, en punition de leurs fautes, seraient conquis par les chrétiens. Il n'essaya pas de conjurer le sort ni de sauver sa ville natale, mais il la vendit à un juif, pour le prix d'un pain, afin que l'on pût dire du moins que Ceuta n'avait pas été enlevée aux Musulmans (1). Telle est la légende que mon informateur de Marrakech annexait à celle d'Ibn Mechʿal, avec laquelle elle n'a évidemment rien à voir. La présence d'un juif, servant de facteur commun aux deux récits, suffit à justifier le transfert de l'un à l'autre.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'imagination populaire se soit plu à broder sur le thème d'Ibn Mechʿal. Les juifs, si haïs et si méprisés, passent pour investis d'un pouvoir magique. Ils amusent et inquiètent à la fois. Ils peuplent de sorciers et de bouffons le folk-lore marocain. D'innombrables contes les mettent en scène et ils jouent un des principaux rôles dans les cortèges burlesques du carnaval africain (2).

La fête des Tolba de Fès.

La légende, par laquelle on essaie d'expliquer à Fès l'origine de la fête des Tolba, est d'une tout autre famille que celles que nous avons jusqu'ici rencontrées. Ici encore, nous retrouverons une source littéraire, mais moins directe. Au lieu d'un texte précis d'historien, nous aurons, à l'origine des légendes de Fès, toute une série d'emprunts faits à la littérature des contes arabes. Les auteurs de ce cycle ne sont plus des lettrés ou des demi-lettrés, s'efforçant d'expliquer comme ils peuvent des événements anciens : ce sont des conteurs, ceux autour

(1) Cf. Doutté, *Notes sur l'Islam maghrébin*, ds. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XLI, 1900, p. 55, d'après Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, II, 702-703 et Erckmann, *Le Maroc moderne*, p. 108.

(2) Cf. Laoust, *Noms et cérémonies des feux de joie, chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, ds. *Hespéris*, 1921, 3e trim., p. 292-294.

desquels se forment des cercles sur le souk, et qui, vers le soir, groupent un pittoresque auditoire sur les rochers, devant Bab Guîsa. Aucun souci de vraisemblance ne les retient. Ils ne se préoccupent que de plaire à des gens simples, que le merveilleux séduit; mais ils savent d'autre part qu'ils contenteront davantage leur clientèle en lui parlant de personnages de sa race et de lieux qu'elle connaît, qu'en lui racontant les histoires telles qu'on les lit dans les contes orientaux.

A n'en pas douter, quelques-uns de ces conteurs possèdent des recueils de contes (1), où leur imagination et leur mémoire savent parfois chercher aliment. Mais d'ordinaire, c'est oralement que se transmettent les récits, dont ils ont la tête pleine. Ces récits n'ayant pas de forme fixe, il est bien facile d'en détacher un fragment pour l'amalgamer à un autre. C'est ainsi qu'autour du nom de Moulay er-Rachîd, se trouve désormais groupé, dans les récits des conteurs de Fès, tout un faisceau de thèmes provenant à quelque degré de la littérature orientale.

Pourquoi le nom de Moulay er-Rachîd a-t-il servi de point d'attraction? C'est fort difficile à savoir et il ne faut pas oublier que, dans les raisons pour lesquelles la légende adopte un sujet plutôt qu'un autre, il reste toujours quelque place pour le hasard. Cependant Moulay er-Rachîd paraît avoir été un souverain populaire. L'ordre qu'il sut faire régner après une effroyable période de troubles, sa gloire de fondateur de dynastie, sa libéralité, sa réputation de bâtisseur et de lettré ont laissé dans l'âme populaire un souvenir, qui dut lui survivre de longues années et qui attira la légende. Ce souvenir est d'ailleurs à peu près tout ce qui reste de local et d'original dans le conte de Moulay er-Rachîd, d'Ibn Mech'al et des tolba, tel qu'on l'a rapporté au début de cette étude. Tous les développements sont purement littéraires et la source en est trop évidente pour que l'on soit même tenté d'y chercher quelques traces de vérités déformées.

L'histoire de la jeune fille offerte chaque année en *hediya* par la ville de Fès à un tyran du voisinage, c'est un rajeunissement, à l'aide d'éléments locaux, d'un éternel thème commun presque à tous les

(1) Voir dans Henri Basset, *La Littérature des Berbères*, p. 126, l'exemple d'un informateur, qui chez les Ntifa, en plein pays berbère, rapporte à l'enquêteur un *recueil de contes arabes*.

folk-lores, surtout en Asie et dans le bassin méditerranéen, qui a fourni aux littératures européennes l'histoire de Persée et d'Andromède, celle d'Ariane et de Thésée, celle de saint Georges et du dragon, celle de Roger et d'Angélique et beaucoup d'autres (1).

La littérature arabe connaît de nombreux développements de ce thème. Il en existe plusieurs dans les *Mille et une Nuits* (2). Dans le conte intitulé : Le sultan du Yémen et ses trois fils, le cadet de ceux-ci arrive un jour dans une grande ville en désolation, parce que la fille du roi va être dévorée par un monstre, qui, depuis quarante-trois ans, exige annuellement le tribut d'une vierge. Le jeune homme tue le monstre et épouse la fille du roi. On a recueilli en Afghanistan, à Kandahar, une légende à peu près identique (3). On en trouverait une foule, à travers le monde musulman.

Le thème est fréquent en Afrique du Nord. M. René Basset l'a signalé dans un conte berbère intitulé les sept frères (4); M. Desparmet dans ses *Contes populaires sur les ogres* (5); M. Rivière dans son *Recueil de contes populaires de la Kabylie du Jurjura* (6). M. Henri Basset, le retrouvant récemment à Demnat, y reconnaissait la « localisation artificielle d'une légende livresque (7) ». C'est exactement dans le même état qu'il figure dans le folk-lore de Fès.

La ruse des tolba, pénétrant cachés dans des coffres, chez Ibn Mechʿal, pour l'assassiner, n'a pas une autre origine. Ce thème encore est l'un des plus connus dans tous les folk-lores, depuis le cheval de Troie. La littérature arabe en fait un usage presque aussi fréquent que du précédent. Les jarres dans lesquelles se cachent les voleurs pour

(1) Cf. Frazer, *Les origines magiques de la royauté. Paris*, Geuthner, 1920, p. 200 et s.

(2) V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, conte n° 182 (t. VI, p. 5); même thème dans le n° 181. *Les trois frères*. (Chauvin, t. VI, p. 3) et n° 274. *L'oiseau vert* (*ibid.*, p. 110).

(3) Cf. Emmanuel Cosquin, *Contes populaires de la Lorraine*, Paris [1886] t. I, p. 75 et Hartland, *The legend of Perseus*, t. III, p. 56 et ss.

(4) René Basset, *Contes populaires berbères*. Paris, Leroux, 1887, conte n° 35 : remarques et bibliographie ds. la note 74, p. 178-181.

(5) Leroux, 1910, t. II, p. 156-158.

(6) Leroux, 1882, p. 195-196.

(7) *Le culte des grottes au Maroc*. Alger, Carbonel, 1920, p. 26. Voir aussi dans un autre ouvrage du même auteur, *La littérature des Berbères*, p. 143, renseignements sur la diffusion en Berbérie du thème de Persée et d'Andromède et, p. 146, sur l'influence des *Mille et une Nuits* dans l'Afrique du Nord.

pénétrer chez Ali Baba sont présentes à toutes les mémoires. Dans les *Mille et une Nuits,* le stratagème est souvent employé par les amants pour pénétrer chez leur maîtresse ou pour sortir de sa chambre, quand le père ou le mari surviennent à l'improviste (1). Dans la collection connue sous le nom de *Syntipas,* un conte porte pour titre *L'amant introduit au moyen d'un coffre* (2).

Le folk-lore maghrébin fournit de fréquents exemples de ce thème. L'un des plus connus est l'histoire des sept filles du marchand, recueilli par M. René Basset, dans le Sous, à Taroudant (3). Le fils du roi se cache dans un coffre, pour pénétrer chez les filles du marchand. Un autre récit analogue, provenant du Rif, atteste la diffusion de ce conte à travers tout le pays (4). Le stratagème des coffres sert aussi bien à la guerre qu'à l'amour. Dans un conte oriental (5), Chammer envoie en présent à la fille du roi de Samarcande quatre mille coffres pleins d'or et d'argent et les lui laisse en dépôt pendant qu'il va en Chine. Deux hommes sont cachés dans chacun des coffres. A un coup de sonnette, ils en sortent et s'emparent des portes.

Ce thème paraît avoir eu un particulier succès en Afrique du Nord, où on s'en est servi pour orner le récit de plusieurs événements historiques. On raconte, par exemple en Algérie que, lorsque les Arabes Hilaliens s'emparèrent de la Qalaa des Beni Hammâd, les envahisseurs pénétrèrent dans la ville cachés dans des sacs (6).

D'autre part, dans le *Nachr el-mathâni,* Mohammed el-Qâdiri (7) rapporte gravement, en ces termes, un récit de la prise de Ceuta par les Portugais, le 14 août 1415. « J'ai vu dans un recueil écrit par un homme de foi et qui fait autorité, que les Chrétiens maudits apportèrent devant le port de grosses caisses cadenassées et les débarquè-

(1) *La favorite. Mille et une Nuits,* n° 334. Chauvin, VI, p. 176; *Le pourvoyeur,* Chauvin, V. p. 221; *Le barbier bavard, ibid.,* p. 155.

(2) N° 16 de *Syntipas,* Chauvin, t. VIII, p. 48-49.

(3) R. Basset, *Nouveaux contes berbères.* Paris, Leroux, 1897, in-8, p. 156-161.

(4) *Ibidem,* p. 353, note.

(5) *La ruse de Chammer,* publ. par René Basset; *Contes et légendes arabes,* ds. *Revue des Traditions populaires,* t. XIII, 1898, p. 243-244, avec bibliographie en note.

(6) Cité par René Basset, *ibid.,* p. 244 d'après Méquesse, *Notice sur la Kalaa des Beni Hammad,* ds. *Revue Africaine,* 1886, p. 308.

(7) *Nachr el-mathâni,* trad. Graulle (*Arch. Marocaines,* t. XXI) p. 235 et Mouliéras, *Le Maroc inconnu,* II, 727.

rent conformément aux usages du temps de paix... Ces caisses passaient pour renfermer des marchandises. Elles étaient remplies d'hommes, tous jeunes combattants, au nombre de 4.000. » C'est ainsi que la ville fut conquise.

La légende s'applique à de plus modernes événements. Le Rogui Bou Hamara en 1902, pour étayer auprès des campagnards ses prétentions au trône, affirmait que Moulay ʿAbd el-Aziz, enlevé par les Anglais, avait été conduit à Londres et que le sultan régnant à Fès était un Anglais déguisé. Parmi les Berbères courut le bruit qu'on avait arrêté un convoi transportant à Fès deux mille Anglais enfermés dans des caisses (1). C'en est assez pour prouver à quel point le stratagème attribué aux tolba compagnons de Moulay er-Rachîd est populaire au Maroc. Comme ces exemples l'attestent, le thème des coffres est assez répandu dans le pays pour pouvoir y vivre dans l'âme populaire sans le secours des textes littéraires dont il est sorti. Mais à l'origine, il y a un texte littéraire. C'est lui également qui a fourni ce chiffre de quarante, auquel est fixé le nombre des tolba : chiffre fatidique s'il en fut dans la littérature des contes et qu'on voit paraître et reparaître presque à chaque page des *Mille et une Nuits* (2).

M. H. Gaillard, en recueillant les légendes de Fès, remarque qu'il en existe une foule de versions différentes (3). Nul doute que celles qu'il ne cite pas ne soient bâties par le même procédé que les autres : union de noms locaux historiques et géographiques et de vieux thèmes littéraires venus d'Orient.

Ceux-ci se rajeunissent et gagnent de l'intérêt en se greffant ainsi sur des souches indigènes; et d'autre part, les épisodes oubliés de

(1) Ct Voinot, *Oudjda et l'Amalat*, p. 512.

(2) Il est à peine besoin de rappeler les quarante voleurs, célèbres par le conte d'Ali-Baba (Chauvin, t. V, p. 82-84), mais qui figurent aussi dans d'autres contes des *Mille et une Nuits* (cf. n° 329, Chauvin, VIII, p. 137 et 163). En feuilletant rapidement les *Mille et une Nuits*, on rencontre au hasard quarante savants (Chauvin, V, 200), quarante vieillards (*ibid.*, 208), quarante moines (*ibid.*, 238); quarante favoris du Calife (*ibid.*, 290), quarante dames (*ibid.*, p. 94 et 202); quarante plats pleins de pierres précieuses, portés par quarante jeunes filles suivies de quarante esclaves (conte d'*Aladin ou la lampe merveilleuse*. Chauvin, V, 63); quarante chameaux (*ibid.*, p. 50) etc., etc. Dans *Syntipas*, quarante vizirs (Chauvin, VIII, 112); quarante vases pleins d'or (*ibid.*, p. 168), etc.

(3) Henri Gaillard, *Une ville de l'Islam, Fès*, p. 170.

l'histoire marocaine profitent du prestige séculaire de tant de contes fabuleux. Ces récits d'ailleurs, restant purement oraux et à l'usage du petit peuple, ne sortent guère de Fès et des environs et n'ont influencé en rien la légende historique, telle que nous l'avons vue se développer au chapitre précédent. Si l'auditeur de Bab Guìsa, rentré dans son village, entreprend à son tour de conter l'histoire qu'il a entendue, il ne reçoit que mépris de la part du demi-lettré, qui recherchera dans ses livres des déformations guère moins fabuleuses, mais tirées du *Nachr el-mathâni*.

Quant à la fête des tolba, le rituel en est bien connu. Elle rentre dans la catégorie des fêtes de printemps qui ont fourni à l'Europe la plus célèbre de ses fêtes populaires : le carnaval, et dans l'antiquité, les Saturnales dont le carnaval est né.

La symbolique naturiste de ces solennités remonte à l'origine même de la civilisation et de l'homme. Si l'on essaie de l'imaginer dans sa pureté primitive et schématique, elle suppose un temps où le roi, à la fois magicien et Dieu incarné, passait pour tenir entre ses mains les forces naturelles, disposer des saisons et de la pluie, assurer la fertilité de la terre et par conséquent la vie des hommes et des animaux (1).

L'une des principales fonctions de sa charge était de stimuler, au retour du printemps, le renouveau des forces végétales. Le mariage solennel du roi, à cette période de l'année, devait représenter mystiquement l'union des pouvoirs végétaux dans le sol, afin d'exciter, par contagion sympathique, la croissance des moissons.

Il fallait, pour qu'il pût remplir sa charge, que ce roi-magicien, incarnation de l'esprit du monde, représentât l'espèce humaine en son état de perfection et possédât pour cela un corps sans tare et un esprit intact. On eût craint qu'en laissant l'homme-dieu mourir de maladie ou de vieillesse, l'esprit divin ne s'affaiblît avec son tabernacle corporel, ou même ne pérît tout à fait, faisant courir les plus grands dangers aux adorateurs, qui le considéraient comme leur soutien. Aussi le roi devait-il être sacrifié avant d'avoir donné des signes de lassitude ou de vieillesse, afin que sa force demeurée intacte fût transmise

(1) Cette théorie exposée par J.-G. Frazer, *Les origines magiques de la royauté*, trad. P. H. Loyson. Paris, Geuthner, 1920, *passim* et *Rameau d'or*, trad. S. Toutain, tome III Paris, Schleicher, 1911, livre III, *La mort des divinités de la végétation.*

à un successeur et que la communauté fût sauve. Par stricte application de ces principes, en certaines régions, on ne permettait au roi-divin de vivre et de régner que pendant une période déterminée, après laquelle il était irrévocablement mis à mort. Ailleurs on trouva des adoucissements à cette loi. Ou bien on inventa d'immoler à la place du roi une victime de substitution, esclave ou criminel, dont le trépas excitait moins de pitié, ou même une effigie dont le salut public voulait bien se contenter. Ou bien on consentit à laisser le roi vivre et régner, à condition qu'il prouvât, en sortant vainqueur d'une épreuve physique, qu'il n'avait rien perdu de sa vigueur et que le salut de la communauté était toujours en bonnes mains. Le *regifugium*, ou fuite du roi, à Rome, paraît avoir conservé jusqu'à l'époque historique un souvenir confus de ce vieux rite. Chaque année, le 24 février, on offrait un sacrifice au *Comitium* et le Roi des Sacrifices s'échappait aussitôt du forum. Ce simulacre rappelait sans doute une course athlétique dont la royauté était primitivement le prix (1).

La fête de printemps du type des Saturnales ou du carnaval, fête des semailles et de la germination, est caractérisée d'abord par une licence générale accordée à toute la population; puis par le règne éphémère d'un roi sacré ou d'un prince des fous; par le mariage du monarque avec une femme personnifiant une déesse; enfin par le détrônement et la mort violente du roi.

Le roi de carnaval en ces fêtes n'est autre que la victime de substitution, à laquelle le vrai roi, spécialisé peu à peu dans son rôle politique, prit l'habitude de céder son pouvoir magique avec les sanglantes obligations qui en découlaient. Pour que le sacrifice de cette victime fût efficace, il fallait qu'avant son supplice, elle eût vécu en roi au moins quelque temps. C'est pour cela qu'on la vêtait des habits royaux et qu'on lui permettait l'usage des prérogatives royales, jusqu'à lui laisser, en certains cas, l'entrée du harem royal.

Le bouleversement des rangs sociaux, qui caractérise les fêtes de ce type, provient de ce fait, que le roi de carnaval représente Saturne, dieu des semailles, qui vivait sur la terre aux premiers siècles du monde. Son règne était l'âge d'or de la fable : alors la terre produi-

(1) J.-G. Frazer, *Les origines magiques de la royauté*, p. 295-296.

sait des fruits en abondance; le monde heureux n'était troublé ni par la guerre ni par la discorde; on ne connaissait ni l'esclavage, ni la propriété privée : toute chose était commune à tous les hommes. C'est cet âge d'or qu'il s'agit de faire revivre, tant que durera le règne du roi substitué. Pendant quelques jours, les rangs sociaux se confondent. L'esclave et l'homme du bas peuple commandent à leurs maîtres, ou au moins vivent avec eux en parfaite égalité. Par la recherche du plaisir et de la joie, la populace essaie de se reporter aux premiers âges de l'humanité.

La fête des tolba de Fès, telle qu'on en a lu plus haut le récit, est un exemple très représentatif de survivance de ces rites (1). Comme dans les Saturnales, comme dans le carnaval européen, nous retrouvons ici la nomination d'un roi substitué, revêtu des insignes de la souveraineté, et le bouleversement des rangs sociaux, qui permet aux étudiants de plaisanter l'autorité établie et d'en accaparer les apparences. Du mariage du roi, il ne subsiste pas de traces, car la débauche, à laquelle se livrent parfois les étudiants à l'occasion de la fête, ne semble pas avoir un caractère rituel. Mais le détrônement et la mise à mort du roi sont représentés par deux rites parallèles, faisant double emploi, comme il arrive souvent en ces matières, lorsque l'on continue, après des milliers d'années, à célébrer des rites dont on ne comprend plus le sens. La fuite du Sultan des Tolba avant l'aube qui met fin à la dernière nuit de fête, est comme le *regifugium* romain un adoucissement des usages primitifs. Si le Sultan des Tolba ne sortait pas vainqueur de l'épreuve, s'il se laissait surprendre par le jour, il ne serait pas mis à mort, mais la bastonnade qu'il recevrait, ou le bain forcé qu'on lui ferait prendre dans la rivière, lui rappelleraient pourtant le sanglant sacrifice, par lequel le représentant de Saturne dut, en des temps plus farouches, assurer le salut de la communauté qui l'avait choisi.

D'autre part, le Sultan des Tolba, quand il demande au souverain la libération d'un prisonnier, ne se doute certainement pas, qu'à

(1) Le symbolisme naturiste de la fête des tolba déjà signalé par Laoust, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, ds. *Hespéris*, 1921, p. 290 et par Bel ds. C[t] Larribe et A. Bel, *Le Maroc pittoresque*. Paris, G. Bertrand, 1917, préface, p. 9.

considérer le symbolisme de la fête, c'est pour lui-même qu'il implore merci. Le criminel, en effet, représente logiquement la victime, qui devait périr à la place du roi. L'évolution des mœurs aidant, on prit l'habitude de lui faire grâce. Le sens de cet usage est si bien perdu, qu'actuellement, à Fès, la libération du prisonnier peut être remplacée par une faveur quelconque, dispense d'impôt, ou nomination à une charge. Mais, à n'en pas douter, la libération du prisonnier est un des rites essentiels de la cérémonie.

Celle-ci, nous l'avons vu, est une fête de printemps, indépendante du calendrier arabe. En général, la date solaire des fêtes populaires en pays d'Islam est une garantie de haute antiquité (1). Le caractère archaïque des usages observés par les tolba serait une autre raison d'attribuer à la solennité une origine très lointaine et de voir en elle la survivance d'anciens rites agraires. Pourtant une étude plus approfondie détruit cette impression première. Il apparaît, en effet, que jamais à Fès la fête des tolba n'a eu d'autre valeur que celle d'une plaisanterie et qu'elle y a été introduite à une époque récente, non pas à l'état de rite, mais simplement à l'état de divertissement, avec ses cérémonies déjà dépouillées de toute valeur symbolique, de même que le carnaval européen célébré chaque année au Maroc, depuis 1912, par la population française, n'y prétend à aucune valeur magique, bien qu'il représente par ses jeux les plus vieux rites de l'humanité.

Pour qui connaît le mépris des lettrés musulmans à l'égard des croyances populaires (2), il n'est pas étonnant que les historiens marocains ne se soient pas souciés de fournir le moindre renseignement sur les origines de la fête des tolba. Ils ne font pas même mention de la cérémonie. On ne saurait tirer argument de leur silence. Mais il se trouve que par un hasard merveilleux un écrivain du début du XVI[e] siècle, Léon l'Africain, devançant les curiosités modernes, a laissé les détails les plus curieux et les plus précis sur les fêtes populaires de Fès à son époque. Il ne se borne pas à décrire minutieusement les usages du mariage ou de la circoncision et les rites des funérailles. Il

(1) *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 542.
(2) Cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 66.

y a place dans ses récits pour ce qu'il appelle les survivances d'anciennes fêtes chrétiennes : « les grands feux de paille qu'on allume à la Saint-Jean »; la soupe assaisonnée de sept herbes diverses » que l'on a coutume de manger « la veille de la Nativité de Jésus-Christ »; ou les quêtes que font, le premier jour de l'an, les enfants allant « en masque par les maisons des gentizhommes, demandans des fruits, avec chansons de peu de sustance » (1). Ailleurs, il est question des combats qu'à certains jours se livrent entre eux, avec de gros bâtons ou à coups de pierres, les enfants groupés par villages ou par quartiers (2); ou de la fête corporative des garçons de bains « qui s'en vont hors la cité avec le phifre, tabourin et trompettes », puis arrachent un oignon de squille, qui pendu dans un panier à la porte du hammam, « fera venir le gain à l'étuve » (3).

Léon avait été étudiant à Fès. Rien dans son livre n'est décrit avec plus de détail et de minutie que les fêtes d'étudiants : « Il connaît les « solennités et festins par lesquels on a coutume de fêter la cognoissance de l'Alcoran », c'est-à-dire le moment où l'enfant a appris tout le Qoran par cœur. Il parle aussi des fêtes célébrées à l'occasion de la « nativité de Mahommet » ou *Mouloud* : les écoliers venant ce jour-là à l'école avec des torches « bien faites, belles et ornées de petites fleurs de cire affichées tout autour, demeurans toujours alumées, dès l'aube du jour jusques à soleil levant » (4). Mais il n'est pas question dans son texte d'une fête du Sultan des Tolba. C'est une très grave raison de croire qu'elle n'existait pas encore à l'époque où Léon écrivait, car son attention avertie n'aurait sans doute pas omis de signaler un si pittoresque usage.

Le carnaval des tolba n'est pas, d'autre part, une fête que l'on trouve célébrée au Maroc avec un caractère d'universalité, qui engagerait à penser qu'elle fait essentiellement partie des anciennes traditions du peuple (5). Elle a été signalée en divers lieux autres que

(1) Ed. Schefer, t. II, p. 126 et suivantes.

(2) *Ibid.*, p. 129.

(3) *Ibid.*, p. 82. Sur l'emploi de la gousse d'ail ou de l'oignon suspendu au-dessus de la porte, comme préservatif contre le mauvais œil, cf. J. Tuchmann, *La fascination*, ds. *Mélusine*, t. VII, 1894-1895, col. 241-242.

(4) Léon l'Africain, éd. Schefer, t. II, p. 132-133.

(5) Les fêtes de l'*Achoura*, carnaval africain, ont un caractère très différent. Voir

Fès, mais tout porte à croire qu'en ces endroits elle est célébrée à l'imitation de ce qui se fait à Fès et n'a pas un caractère original ni ancien.

A Marrakech, qui est le seul de ces endroits pour lequel nous ayons un renseignement, on affirme que la fête des tolba y fut célébrée pour la première fois, au temps de Sidi Mohammed ben ʿAbdallah, lorsque ce souverain fit de Marrakech sa résidence ordinaire et y transporta sa cour (1). A Casablanca, la jeunesse des écoles a célébré la fête avec un certain éclat, pendant quelques années, aux environs de 1910 (2). Mais la cérémonie y était tout artificielle, sans racines profondes, et ne s'y est pas maintenue.

Elle ne paraît pas avoir un caractère plus original dans quelques tribus du Gharb et des Jbâla, où elle est célébrée en été, après la moisson. Là aussi, dit M. Mouliéras, les étudiants élisent un sultan. Sa royauté dure une trentaine de jours, pendant lesquels la bande des tolba fait dans la tribu des tournées de quêtes. Les campagnards acclament le sultan à son passage et lui donnent des cadeaux en nature et en argent. M. Mouliéras remarque que cet usage, presque inconnu du reste des Jbâla, est imité de ce qui se pratique à Fès et à Marrakech (3).

Dans ces conditions, il paraît fort difficile de contester que la fête du Sultan des Tolba ait été fondée par Moulay er-Rachîd. Il ne s'agit pas là d'une simple tradition populaire, qui aurait peu d'autorité après deux cent cinquante ans, mais bien d'une tradition constante et unanime des lettrés et des gens du Makhzen. Or, l'intervention du Makhzen est un des éléments les plus importants de la

description ds. Doutté, *Magie et Religion*, p. 496-540 et Laoust, *Les feux de joie...*, ds. *Hespéris*, 1921, p. 254-316.

(1) Note manuscrite d'Abouʾl ʿAbbas Ahmed en-Naçiri es-Slawi, auteur de l'*Istiqsa*, communiquée par son fils si Mohammed en-Naçiri. Voir ds. G. Boulleaux-Dugage, *Lettres du Maroc*, 2e éd. Plon-Nourrit, 1915, p. 64-74, une description de la fête des tolba à Marrakech en 1913. Selon Doutté, *La Khotba burlesque...*, p. 198-199, la prière du vendredi est faite dans la mosquée ben Yoûsef à Marrakech comme à Fès dans la mosquée des Andalous. Le camp des étudiants est établi dans le quartier de Riyâd el-ʿArous.

(2) M. Édouard Soudan a bien voulu me communiquer une lettre à lui adressée par les « tolba de Zenata et de Medïouna » pour lui demander sa contribution. Elle porte la date du 5 joumada II 1329 (3 juin 1911).

(3) Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, t. II, p. 594-595. Paris, Challamel, 1899.

cérémonie. La présence du Sultan au cours de ces mascarades ne peut s'expliquer que par une habitude immémoriale ou, puisque cette première hypothèse est à rejeter, par une concession d'un souverain, dont il est légitime que la cour chérifienne ait conservé quelque souvenir.

La fête, naturellement, n'a pas été créée de toutes pièces. Des éléments locaux préexistaient, sur lesquels se greffèrent les usages d'emprunt, qui donnèrent à la cérémonie son caractère particulier.

D'une part c'est une pratique générale dans l'Afrique du Nord, que vers le moment de l'équinoxe de printemps, les habitants des villes aillent manger et même souvent camper sur l'herbe. M. Doutté et M. Masqueray signalent cet usage en Algérie. Il est constant à Fès de nos jours, et Léon l'Africain atteste qu'il y existait également au XVIe siècle. Décrivant la source chaude de « Chaulan » (Khaoûlan), actuellement Sidi Harazem, il dit « que les gentizhommes de Fez ont coutume de s'y transporter une foys l'année, au moys d'avril : et là séjournent quatre ou cinq jours, par manière d'ébat » (1).

Les écoliers en particulier semblent friands de ces parties de campagne, qui portent le nom de *nzahas*. Delphin rapporte qu'à Oudjda et à Tlemcen, le professeur enseignant à la grande mosquée avait coutume autrefois de se transporter au printemps avec ses élèves, dans une tribu. Les visiteurs durant leur séjour étaient défrayés de tout. Le professeur continuait à faire son cours en plein air. Quand le moment était venu de retourner à la ville, une plantureuse bombance mettait fin à la *nzaha* (2).

Des habitudes analogues existaient et existent sans doute encore dans diverses régions du Maroc, à certaines époques de l'année. Dans ses *Notes d'Ethnographie et de Linguistique* (3), S. Biarnay décrit la fête des tolba chez les Jbâla. C'est une *nzaha*, à la fois tournée de quête et partie de campagne, sans qu'il soit question de nommer un sultan. Eugène Aubin passant en décembre 1902 à Sidi-Rehal près de

(1) M. Alfred Bel citant ce passage (*Zahrat el-As*, Alger, Carbonel, p. 67) conjecture que ces parties de campagne à « Chaulan » avaient lieu à l'occasion de la fête du Sultan des Tolba. Je crois au contraire que la fête en question n'existait pas encore à l'époque.

(2) G. Delphin, *Fès, son université*, p. 104-105.

(3) Leroux, 1924, p. 89-93.

Marrakech, y reçut la visite d'une délégation de tolba, qui préparant la *nzaha*, venaient solliciter un don (1). Un mois plus tard, pendant qu'il campait devant Larache, une ville de tentes vint s'installer alentour. « Elle grandit d'heure en heure, écrit-il, jusqu'à contenir tous les tolba du Khlot, au nombre de plus de cinq cents. Ces jeunes étudiants, ayant quêté dans tout le pays, ont recueilli quelques centaines de douros et décidé de se réunir à Larache, pour y célébrer une de leurs fêtes périodiques. Ils vivent dans une douce nonchalance, répartis dans leurs tentes, buvant du thé, mangeant les viandes débitées et cuites au milieu même du campement, et s'agitant parfois en vue d'une promenade collective, au son d'une triste musette » (2).

D'autre part, un passage de Léon l'Africain, atteste qu'à l'époque Mérinide les sultans ne dédaignaient pas d'intervenir personnellement dans des fêtes littéraires et de manifester ainsi aux étudiants et aux gens de science, l'intérêt porté à leurs travaux. Léon raconte (3) que chaque année les poètes de Fès avaient accoutumé à la fête du *Mouloud*, ou « Nativité de Mahomet » de « composer chansons à la louange d'iceluy; et se trouvans tous le matin en la place du chef des consuls, montent en son siège, là où ils récitent les uns après les autres ce qu'ils ont fait, en présence d'une infinité de peuple, et celuy à qui l'on donne la voix d'avoir le mieux écrit, et plus plaisamment récité ses vers, est pour cet an publié prince des poètes. Mais du temps des illustres roys de Marin, celuy qui régnoit avait coutume d'inviter à un festin tous ceux qui avoyent le renom d'estre doctes et de bon cerveau dans la cité; et faisant une feste solennelle à tous poètes (qui par la douceur, gravité ou faconde de leurs vers méritoyent les honneurs de ce titre), ordonnoit que chacun d'eux deût reciter un chant à la louange de Mahommet, en présence de Sa Majesté et de l'assistance. Pour laquelle chose faire, se dreçoit un echaufault où ils recitoyent d'un à autre ce qu'ils avoient composé, et selon le jugement de ceux qui s'y entendoyent, le roy faisoit present au mieux disant de cent ducatz, un cheval et une esclave, avec les habillemens qu'il portoyt ce jour-là, et faisoit distribuer cinquante ducatz à cha-

(1) E. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, 2e éd., 1905, p. 71.
(2) *Ibid.*, p. 95, et Michaux-Bellaire, *Arch. Maroc.*, VI, 323; XVII, 91.
(3) Léon l'Africain, éd. Schefer, t. II, p. 131.

cun des autres, tellement que personne d'entre eux ne s'en alloit, qu'il ne receût present digne de son mérite. Mais il y a environ cent trente ans, que, avec la décadence de ce royaume, cette louable et vertueuse coutume est venue à manquer ».

M. Pérétié donne cette fête pour origine à celle du Sultan des Tolba (1). On ne voit pas quel rapport il pourrait y avoir entre une récitation de poèmes à l'occasion du *Mouloud* et la mascarade carnavalesque que les tolba de Fès organisent au retour du printemps. Tous les détails des deux fêtes prouvent qu'il s'agit de solennités entièrement différentes. Une chose pourtant est à retenir de la fête littéraire racontée par Léon : c'est l'intervention personnelle du souverain. Elle constitue, avec l'habitude de faire la *nzaha*, un des éléments anciens et indigènes, que la fête du Sultan des Tolba a adoptés et assimilés. C'est dans cette mesure seulement qu'on peut établir un lien de filiation entre les deux cérémonies : il serait impossible de serrer la comparaison de plus près.



Si nous acceptons pour bonne la tradition, qui donne Moulay er-Rachîd comme fondateur à la fête des tolba de Fès, il reste encore à savoir pourquoi et dans quelles conditions il l'institua.

Il va de soi que les lettrés de Fès, si on leur pose la question, n'admettent pas l'explication fabuleuse qui satisfait le petit peuple. La légende des tolba s'enfermant dans des coffres pour pénétrer chez le juif Ibn Mechʿal, ne paraît pas un prétexte assez solide pour servir de base à quoi que ce soit, même à une mascarade de carnaval, dont les détails n'ont du reste aucun rapport avec l'épisode qui est censé la justifier. Mais Moulay er-Rachîd fut un prince lettré et l'histoire a conservé de nombreux témoignages de sa bienveillance à l'égard des savants et des étudiants, ainsi que des faveurs, par lesquelles il ne cessa, pendant son règne, de les encourager. « Lorsqu'il entrait dans une ville, dit le *Nachr el-mathâni*, il visitait les mosquées et les medrasas, et il demandait des renseignements sur les cours des

(1) Pérétié, *Les Medrasas de Fès*, ds. *Archives Marocaines*, t. XVIII, 1912, p. 258-259. M. Bel a déjà dénoncé tout ce qu'il y a d'arbitraire dans le rapprochement suggéré par Pérétié. Cf. Larribe et A. Bel, *Le Maroc pittoresque. Fès*, 1917, t. I, préface, p. 9.

ʿOulama qui y enseignaient, sur ceux qui les suivaient; quelquefois même, dit-on, il assistait au cours de quelque *ʿalim* réputé. Nous avons vu dans quelques notes, qu'il avait assisté au cours du chaikh el-Yoûsi. ...Il entra un jour subitement à Fès alors qu'on ne l'attendait pas et il entra à Qarawiyîn : c'est ainsi qu'il avait l'habitude de faire; puis il entra dans la medersa el-Misbahiya. L'Imam el-Hasan el-Yoûsi vint au-devant de lui avec un autre faqih. Le sultan remit à chacun cent mitqâls » (1).

Tous les historiens rapportent des preuves de sa libéralité à l'égard des gens de science (2). Plusieurs fondations attestent de façon durable la bienveillance du souverain à leur endroit. La bibliothèque de la grande mosquée de Fès Jdîd lui doit son origine (3). Il fut aussi constructeur de medersas. La medersa Cherratin, qui est la plus vaste de Fès, fut fondée par lui en 1670 (4). Quelques temps auparavant il avait déjà ordonné d'en construire une à Marrakech, auprès de la mosquée du cheikh Abou ʿAbdallah Mohammed ben Salah (5).

Le concours donné par le souverain à la fête des étudiants de Fès paraît encore une preuve de sa sympathie pour les tolba. Mais on ignore entièrement à quelle occasion cette bienveillance eut occasion de se manifester. On raconte à Fès, chez les lettrés, que Moulay er-Rachîd voulant fêter un étudiant qui avait subi avec un éclat particulier les épreuves préparatoires à l'obtention du titre d'*ʿalem*, décida de faire tous les frais d'une *nzaha* offerte aux tolba et à leurs maîtres et se rendit en personne au camp des tolba pour féliciter le héros de la journée. Il promit, en outre aux étudiants, de renouveler cette fête et leur demanda de désigner chaque année le plus méritant d'entre eux. Les tolba n'ayant pu se mettre d'accord, il fut décidé, pour éviter les compétitions, de mettre la dignité aux en-

(1) *Nachr el-mathâni*, trad. Michaux-Bellaire. *Archives Marocaines*, t. XXIV, p. 215-216.

(2) *Nozhat el-hadi*, trad. Houdas, p. 502-503; *Istiqsa* (*Archives Marocaines*, t. IX), p. 57-59.

(3) Inscription dédicatoire datée du 1er moharrem 1079 (11 juin 1668). Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 58.

(4) *Ibid.*, p. 60; *Nachr el-mathâni* (*Archives Marocaines*, XXIV), p. 211; et légende sur la construction de la médersa ds. Pérétié, *Les Medrasas de Fès* (*Arch. Marocaines*, t. XVIII, 1912) p. 270-271.

(5) *Kitâb el-istiqsa* (*Archives Marocaines*, t. IX), p. 54.

chères, afin d'en répartir le prix entre tous les étudiants (1). Cette histoire n'est pas invraisemblable, mais elle paraît avoir la valeur d'une restitution conjecturale, plutôt que d'une tradition solide, étayée sur des documents ou des souvenirs. Elle n'ajoute d'ailleurs rien aux conclusions auxquelles nous étions parvenus sans son aide : savoir que la fête des tolba de Fès est une fondation due à la bienveillance d'er-Rachîd à l'égard des étudiants.

Les rites de la fête gardent un souvenir de cette origine. Nous avons vu que le vendredi, le Sultan des Tolba sortant de sa medersa va faire, suivi d'un cortège, un pélerinage au tombeau de Sidi Harazem, dans le cimetière de Bab Ftouh. Sidi Harazem, savant célèbre, vénéré des lettrés, passe pour le patron des étudiants; mais en réalité ce n'est pas à lui qu'ils vont rendre hommage. C'est à leur bienfaiteur Moulay er-Rachîd, qui voulut être enterré auprès du saint, et qui repose sous la qoubba (2).

On ne voit guère en tout cela comment peut s'établir le lien entre la légende d'Ibn Mechʿal et l'origine attribuée à la fête des tolba. Rien, dans le rituel de la fête, ni dans ce qu'on peut regarder comme sérieux parmi les traditions qui y ont trait, ne se rapporte à l'histoire du juif. Pourtant si l'on pèse et repèse tous les témoignages, on peut remarquer quelques indices très vagues, qui orientent l'esprit vers une hypothèse assez plausible. La grande medersa ech-Cherratin, que Moulay er-Rachîd fonda à Fès en 1670, au retour de la campagne du Sous qui établit définitivement son pouvoir, est traditionnellement habitée par les tolba originaires du Tafilalt et du Cherg, c'est-à-dire du Maroc oriental, d'Oudjda, de Taza, des Beni Snâsen et du Rif (3), c'est-à-dire des régions où s'élabora la puissance d'er-Rachîd. On peut se demander, si le Sultan, en édi-

(1) Cette version est rapportée par M. Truchet dans sa *Notice sur la fête du Sultan des Tolbas de Fès* [Fès, Imprimerie municipale, 1922, 4 p.] d'après des notes écrites il y a une cinquantaine d'années sur les feuilles blanches d'un petit livre de prières appartenant au chérif Moulay ʿAbdesselam Mrani.

(2) *Nachr el-mathâni* (*Arch. Marocaines*, t. XXIV), p. 224. Le même ouvrage cite p. 167 et 229 plusieurs personnages enterrés également dans la qoubba de Sidi Harazem.

(3) Témoignages concordants de Delphin, *Fas, son université*, p. 91; — Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, p. 282; — Gaillard, *Fès*, p. 168; — Pérétié, *Les medrasas de Fès*, p. 271.

fiant ce collège pour les tolba de ces provinces, ne songeait pas en quelque manière à payer la dette de reconnaissance contractée jadis envers les *khouan* du cheikh el-Lawâti, ses premiers partisans dans sa conquête du pouvoir.

Nous nous trouvons en somme en présence de deux faits très sûrement attestés : d'une part l'assassinat d'un riche juif, à Dar Ben-Mechʿal, en l'année 1664, par Moulay er-Rachîd assisté des *khouan* du cheikh el-Lawâti; d'autre part, une bienveillance toute particulière, attestée par une foule de témoignages, du même Moulay er-Rachîd, devenu Sultan, à l'égard des lettrés et des étudiants. Entre ces faits si dissemblables, tous les rapprochements qu'on a essayé d'établir sont simplement conjecturaux. Il est probable cependant qu'ils ne sont pas entièrement imaginaires. Il y a en effet si peu de rapport apparent entre l'aventure d'er-Rachîd à Dar Ben-Mechʿal et la chevauchée du Sultan des Tolba à travers les rues de Fès, qu'on ne comprend guère comment l'idée de les lier l'une à l'autre aurait pu naître dans le cerveau des conteurs, si de vagues souvenirs historiques ne leur avaient pas servi de guides.

Déjà ont été signalées certaines raisons de croire que le Sultan des Tolba est fêté de nos jours avec plus de solennité qu'on ne faisait autrefois. C'est en somme, me disait un fasi, une plaisanterie qui a réussi et qui a fini par donner des droits aux étudiants. Pourtant la fête des tolba se présente avec un rituel trop cohérent pour qu'on puisse l'avoir constituée d'épisodes rajoutés au hasard, selon le temps. Les cérémonies actuelles sont certainement très voisines de ce qu'elles étaient, lorsqu'on les introduisit à Fès pour la première fois.

D'où vient la fête, à qui fut-elle empruntée? Là encore, il est impossible de répondre avec précision. Il est peu vraisemblable que les étudiants de Fès aient pris à l'Europe les rites de son carnaval, ou des fêtes que célébraient, au Moyen-âge, ses étudiants, fête des fous, ou fête de l'âne, si voisines pourtant de celle que nous avons décrite. Une origine asiatique est beaucoup plus vraisemblable. On m'a affirmé, à Fès, qu'on connaît en Afghanistan une mascarade analogue à celle du Sultan des Tolba. Des fêtes carnavalesques existent du moins dans le folk-lore de la plupart des régions d'Asie.

Au Siam, à l'époque de la moisson, un « roi pour rire » coiffé de la couronne se promène sur un char suivi d'un cortège, auquel prennent part la garde du palais et les danseuses royales (1). Des nominations de rois temporaires sont signalées aussi au Cambodge et en Perse (2). Les fêtes de cet ordre ont en Asie une ancienneté extrême et s'y présentent dès l'antiquité sous une forme très voisine de celle que nous avons trouvée à Fès.

En Perse, au commencement du printemps on juchait sur un âne un homme imberbe et on le promenait en triomphe à travers la ville. Au cours de sa promenade, il s'arrêtait aux portes des riches et leur imposait des contributions. Si, le soleil couché, il ne trouvait pas moyen de se cacher, il recevait la bastonnade (3).

Ce n'était pas un rite isolé. La fête des Sacaea, célébrée en Perse et à Babylone, présentait presque tous les caractères des Saturnales. Un condamné à mort habillé comme un roi pouvait jouer au despote, usait des concubines du roi, passait tout son temps en festins et en débauches, puis finalement était dépouillé de sa majesté empruntée, fouetté, pendu ou crucifié. Cette fête s'introduisit dans toute l'Asie-Mineure avec le culte des divinités perses; d'autre part, le monde juif, auquel elle fournit les principaux éléments de la fête de Purim (4), fut pour elle un puissant moyen de diffusion.

Il n'est pas étonnant que les rites de cet ordre, répandus à travers tout l'Orient, aient pénétré dans l'Islam. On ignore comment ils arrivèrent à Fès. Peut-être existait-il anciennement, dans les usages maghrébins, quelques éléments mal connus, qu'un apport étranger cristallisa. Mais si l'on passe en revue tous les éléments d'étude fournis par la fête des tolba et par sa légende, on est, je crois, forcé de reconnaître que la tradition dit vrai, selon toute apparence, quand elle affirme que les étudiants de Fès n'avaient pas coutume de nommer un sultan avant le règne de Moulay er-Rachîd. La légende d'Ibn Mech'al nous a montré des fables toutes modernes, qui se présentent

(1) *L'Illustration*, 4 avril 1925, p. 321.

(2) Frazer, *Le Rameau d'or*, trad. abrégée. Paris, Geuthner, 1924, p. 265-267.

(3) Salomon Reinach, *Le roi supplicié*, dans *Cultes, mythes et Religions*, 2e éd. Paris, Leroux, 1908, t. I, p. 335-336, et Frazer, *Rameau d'or*, trad. Toutain, 1911, t. III, p. 435.

(4) Frazer, *ibid.*, p. 400 et ss.

sous un masque vétuste emprunté aux plus vieux thèmes de la littérature populaire orientale. La fête des tolba, nous offre un fait analogue. La civilisation musulmane du maghreb est de tradition assez archaïque pour que ses emprunts de la veille, coulés dans les vieilles formes, revêtent un air d'éternité.

Pierre de Cenival.

TISSAGE BERBÈRE DES AÏT AÏSSI

(GRANDE KABYLIE)

D'Ighil Bouzrou à Taguemmount Ou Kerrouch (12 à 15 kilomètres sud de Tizi Ouzou), les femmes de la tribu des Aït Aïssi se livrent à un genre de tissage orné, à poil ras, assez différent du tissage pourtant réputé d'autres tribus de la Grande Kabylie, telles les Ogdal, les Aït Manguellat, les Aït Fraouçen, les Aït Idjer et les Djennad.

Le genre Aït Aïssi, très reconnaissable par la finesse et la sobriété de son ornementation, a un air d'originalité qui en fait un type à part. La poterie de la même tribu a du reste les mêmes caractères. Qui ne connaît, en Algérie, les poteries décorées des Aït Aïssi dont la réputation s'est étendue jusqu'en France et même en Europe, par l'intermédiaire des touristes?

Dans les poteries comme dans les tissus, la décoration se compose uniquement de motifs géométriques rectilinéaires. Si quelques motifs sont communs à ces industries, qui toutes deux sont féminines et domestiques, il en est d'autres qui restent spéciaux à l'une ou à l'autre (1).

Quant à l'ordonnance générale du décor, dans l'une et l'autre industrie, elle semble être assez différente. Au fond, il n'y aurait dans ce fait rien que de très naturel. Des techniques aussi éloignées pourraient engendrer des ensembles dissemblables : des duites colorées, en tramant le tissu, y distribuent des zones rectilinéaires parallèles dont le report, sur des corps ronds tels que les poteries, avec des linéa-

(1) On trouvera dans les *Études d'ethnographie algérienne*, d'A. Van Gennep dans la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, janvier-février 1912, pp. 19 et 20, des indications sur les étoffes kabyles et leur décor, dont quelques-unes furent alors communiquées à l'auteur par nous-même.

ments tracés à l'aide d'un pinceau composé de quelques crins courts et élastiques, pourrait ne pas s'imposer à l'esprit. A y regarder de près cependant, le parti pris de zones parallèles et étagées persiste dans l'un et l'autre cas. En raison de leur forme, les vases et les plats exigent toutefois une composition concentrique appropriée.

De même qu'en beaucoup d'autres tribus kabyles, le tissage orné des Aït Aïssi ne s'applique qu'au vêtement féminin, c'est-à-dire au grand ḥaïk de laine qui fait le tour du corps, appelé *aḫellâl* s'il est destiné aux femmes adultes, et *taḫellâlt* si son emploi est réservé à des fillettes. Une sorte de couverture de dos, *ṯamendîlt*, épinglée sur le ḥaïk quand il fait froid, reçoit également une décoration berbère. Quand ils sont destinés à des adultes de taille moyenne, ces deux vêtements ont environ 1 m. 25 de large; la longueur du premier est de 1 m. 80 à 2 mètres tandis que celle du second n'est que d'un mètre. Ils sont employés tels quels, sans couture; deux grosses épingles kabyles, piquées à la hauteur de la poitrine, suffisent pour les maintenir en place.

La chaîne et la trame de laine sont préparées par les femmes qui utilisent la laine de leurs moutons, ou achètent, sur le marché le plus proche, les toisons nécessaires. Une laine très fine, aux brins vrillés, est choisie de préférence.

Quoique effectué à la main, le filage des femmes des Aït Aïssi est d'une ténuité remarquable. On peut compter, dans les pièces de qualité moyenne, de 12 à 15 fils de chaîne pour 24 à 30 trames au centimètre. Le tissage, qui s'exécute sur l'ordinaire métier vertical à haute lisse, se fait dans d'excellentes conditions : les lisières, renforcées, sont généralement parallèles; les trames restent bien perpendiculaires aux bords de l'étoffe; le tissu ne gode pas. Certaines femmes sont aussi adroites tisseuses qu'elles sont habiles fileuses; leur dextérité, au reste, est un sujet d'admiration pour leurs voisines ou congénères moins bien douées.

C'est le passage des trames qui, tantôt en laine écrue, tantôt en laine teinte en bleu, tantôt en coton blanc, produit le décor qui va être étudié dans ses éléments d'abord, dans ses combinaisons ensuite.

Motifs ornementaux. — Les motifs les plus simples sont les filets

blancs, *ašârîq*, pl. *išûrâq* (ou *išerdân*), « rayons lumineux » (fig. 1). Ils s'obtiennent par le passage, sur toute la largeur de l'étoffe, de quatre à six trames consécutives de coton blanc. On les nomme, à Ighil Bouzrou, *teǧwît*, pl. *iǧwîten*.

Viennent ensuite, en bordure des rayures bleues, des zigzags, *šâṭerwân* (fig. 2), les dents de scie, *kîkeb* ou *rkîkeb* (fig. 3 et 4), d'une épaisseur de quelques trames seulement, en coton blanc, pour qu'elles tranchent mieux sur le fond écru voisin.

Quant à la partie moyenne des rayures bleues, elle renferme, en dispositions alignées, un ou plusieurs des motifs suivants :

Des points blancs allongés, *bû iṯrân*, « qui a des étoiles » (fig. 5), formés de trois trames successives;

Des chaînettes de trois brins *ṯaḥbûlt n tezîzwi*, pl. *ṯiḥbûlin n tezizwa*, « gâteau de miel d'abeilles » (fig. 6), dessinant un réseau de losanges sur 13, 16 et 19... trames. Quand le motif, à très petite échelle, se répand en surface, il est désigné sous le nom de *ṯîṭ b ufrûḫ*, pl. *allen g efrâḫ*, « œil d'oiseau » (fig. 7);

Des lignes de losanges juxtaposés ou espacés, *tazrart*, « figues blanches » (fig. 8 et 9), établis sur huit trames;

Des chevrons simples et combinés, *ʿanqîq b uzrem*, pl. *iʿanqîqen*, « cou de serpent » (fig. 10 et 11), ou garnis de crossettes, *iri b uzrem* (fig. 12), « flanc ou rein de serpent »;

Des losanges à côtés prolongés, *ṯabâṯiṯ* (fig. 13);

Une alternance de groupes de trois bâtonnets courant dans le sens de la chaîne, *ubḍîṯen*, et de réseaux de losanges, *ṯakursiṯ*, intérieurement ornés, courant dans le sens de la trame (fig. 14);

Une alternance de damiers et de fins réseaux de losanges (fig. 15);

Des lignes d'étoiles à six pointes, *ṭmen tmokḥâlt*, se pénétrant les unes les autres (fig. 16);

Des lignes de demi-étoiles à six pointes, *iri n ṣendûq*, « bord de coffre » (fig. 17);

Des lignes de petits carrés égaux, *snât tyûgiwîn*, « deux jougs », (fig. 18);

Des groupes de petits carrés égaux, *larbʿa* (fig. 19);

Des lignes superposées de petits carrés également espacés, *ṯimserkbîn* (fig. 20);

Des groupes de cinq carrés égaux, *aʿarûr b uzrem*, « dos de serpent » (fig. 21);

Des taches rectilignes parallèles, *tiferfert*, « petite cuiller », dans le sens de la chaîne et formées de trames alternativement blanches et bleues (fig. 22).

Les rayures transversales sont obtenues, comme le fond général du tissu, suivant le procédé de l'armure toile : un fil dessous, un fil dessus, un fil dessous, un fil dessus, etc... par simple changement de couleur ou de nature dans la trame.

Quant aux dessins, ils sont réalisés en faisant courir, d'une lisière à l'autre de l'étoffe, des trames de coton blanc qui apparaissent, à l'endroit, sur les fils de chaîne convenables et flottent, à l'envers, sans être reliés au tissu, aussi longtemps qu'ils ne sont pas nécessaires à la décoration. C'est un procédé presque unanimement employé dans les tissus ornés de la Berbérie; il se traduit, à l'envers des parties dessinées, par des fils flottants, parallèles et serrés.

Les filets se groupent par deux sur le fond bleu, par trois sur le fond écru.

Les dispositions rayées, d'une largeur pouvant varier de 2 à 20 centimètres, s'ornent suivant une formule très élémentaire : bords latéraux en dents de scie avec accompagnement, non loin de ces bords, de filets blancs; un ornement plus ou moins large, simple et composé, fait ensuite le corps de la rayure.

Composition. — Pour une femme des Aït Aïssi, la composition consiste à grouper parallèlement les rayures ci-dessus décrites, de manière à former un ensemble satisfaisant. Cet ensemble, à peu près symétrique par rapport à un axe perpendiculaire aux lisières, se trouve au milieu de la pièce s'il s'agit de la petite couverture de dos, *tamendilt*. Dans le grand ḥaïk, *ahellâl*, on compte deux zones parallèles, situées à 40 ou 50 centimètres des extrémités de la pièce. Dans ce dernier cas, le groupe correspondant au dos reçoit les rayures les plus larges (fig. 23).

Le nombre de rayures groupées ainsi est variable. Le nombre cinq, nombre égal aux cinq doigts de la main, par conséquent prophylactique, est toutefois le plus fréquent. Ces rayures se classent par ordre de grandeur décroissante en allant du centre vers l'extérieur. Des

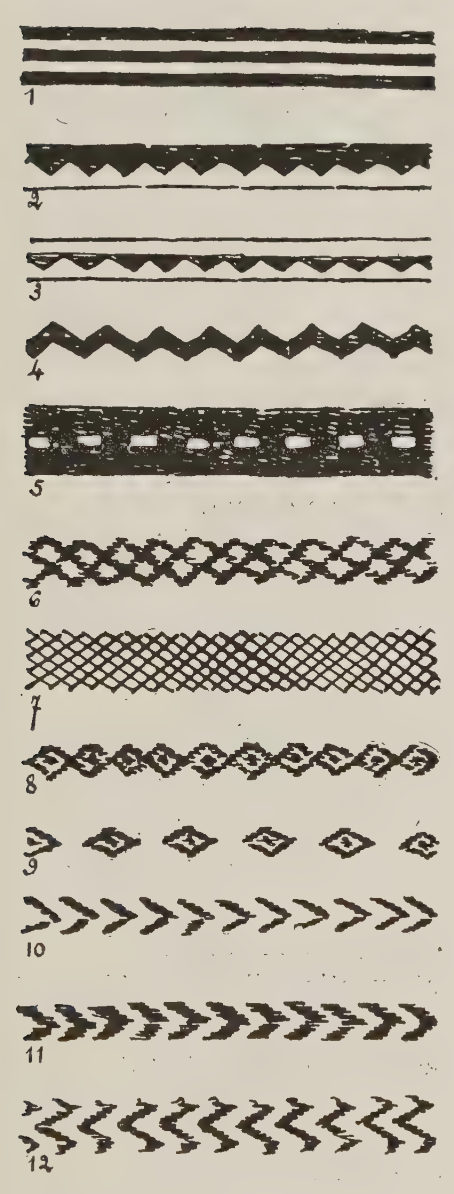


Fig. 1 à 12. — 1, *išûrâq*; 2, *šâṭerwân*; 3 et 4, *kîkeb* ou *rkîkeb*; 5, *bû iṯrân*; 6, *ṯiḥbûlin n tezîzwa*; 7, *allen g efrâḫ*; 8 et 9, *tazrart*; 10 et 11, *'anqîq b uzrem*; 12, *iri b uzrem.*

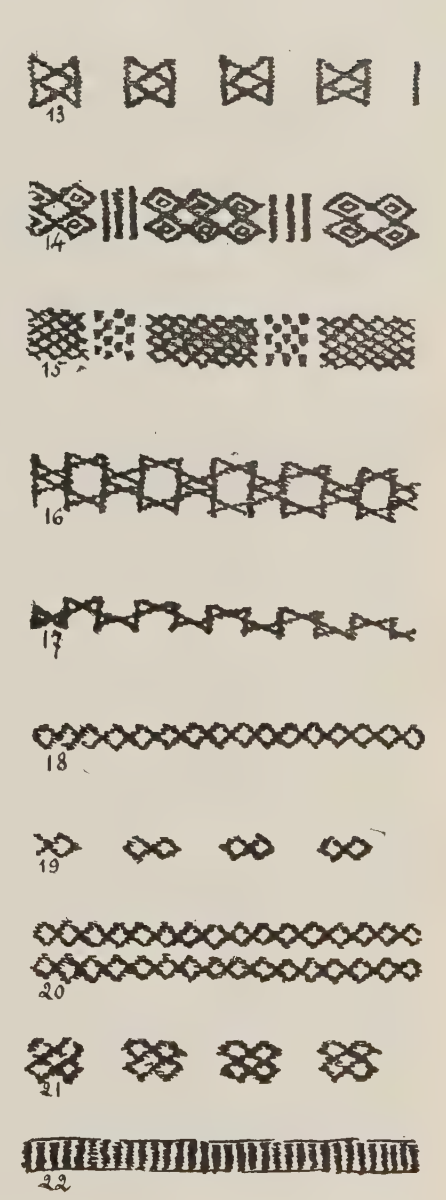


Fig. 13 a 22. — 13, *ṯabâṯiṯ*; 14, *ubḏîṯen* et *takoursit*; 15, damiers et yeux d'oiseaux; 16, *ṭmen tmokḥalt*; 17, *iri n ṣendûq*; 18, *snat tyûgiwîn*; 19, *larb'a*; 20, *timserkebîn*; 21, *a'arûr b uzrem*; 22, *ṯiferferṯ*.

filets blancs se placent à côté des rayures foncées pour faire des rappels de couleur sur le fond et lier à celui-ci les dessins blancs s'enlevant sur le champ bleu des rayures.

Franges. — Après tissage, les fils de laine, qui forment aux extrémités de la pièce d'étoffe des franges de 10 à 12 centimètres de longueur, sont réunis par groupes d'une demi-douzaine environ que l'on réunit en un seul faisceau. A cet effet, ils sont roulés entre les doigts, noués d'abord très près du tissu, puis à 4 ou 5 centimètres du premier nœud. Ils forment ainsi une bordure de petits pompons dont le rôle est non seulement de parer le tissu, mais encore de l'empêcher de s'effilocher à l'usage.

Teinture. — La pièce terminée est portée au teinturier qui la plonge en entier dans un bain de teinture rouge grenat.

Résultat : Le fond écru de laine, ainsi que les quelques points de laine blanche disséminés dans le décor, se teignent en rouge; le fond bleu des rayures, rabattu par le rouge, devient noir; quant aux filets et aux motifs de coton blanc, ils n'ont pas pris la teinture et redeviennent blancs après un léger rinçage à l'eau.

Ce procédé de teinture après tissage n'est pas particulier aux Aït Aïssi. Il est assez connu dans le massif de la Grande Kabylie où on l'utilise pour la coloration générale, soit en bleu, soit en rouge de certains ḥaïks ornés. Les ḥaïks de Douïrat (Sud tunisien) et les châles-capuchons, *bernûs*, de Garian (Djebel tripolitain) sont pareillement traités. On ne se doute pas, à première vue, des ressources ornementales d'une telle méthode qui, par l'intervention d'un procédé différent, que nous étudierons bientôt sous le nom de « batik berbère », produit de très curieux effets dans les châles de Chenini et de Gabès, (Sud tunisien), *baḥnûq*, ainsi que dans les ceintures, *kerzîya*, des tribus Djebala (Maroc septentrional) (1).

Conclusion. — Les cotonnades bariolées que fournit l'industrie moderne protègent mal contre le froid et les draps ou lainages fran-

(1) Voir E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha*, pp. 155 à 157, et pl. V, donnant des détails sur la fabrication et la teinture de ces ceintures, ainsi qu'une photographie.



Fig. [illegible] — Tissu berbère des Aït Aïssi (Grande-Kabylie) à dessins blancs s'enlevant sur un fond rouge (1 m. 80 × 1 m. 25).

çais ne répondent pas aux nécessités locales, aussi le tissage orné des Aït Aïssi a-t-il assez bien résisté jusqu'ici à la concurrence européenne. Loin de déplorer une telle situation, nous estimons qu'il serait intéressant au surplus de faire connaître davantage ce produit sur le marché algérien des produits de l'art indigène : sa légèreté, sa souplesse, la sobriété et la distinction de son décor, son originalité enfin sont autant de qualités qui contribueraient peut-être à lui faire trouver quelques utiles applications dans l'ameublement européen (1).

Prosper Ricard.

(1) Certains cours complémentaires de filles indigènes d'Algérie entreprennent, depuis une vingtaine d'années, la rénovation des tissus berbères, à laquelle nous avons nous-même consacré nos efforts pendant plusieurs années. Mmes Lamblin et Lerale à El Milia, Perrin et Abdessalam à Aït Hichem, Barrès à Orléansville, les Sœurs Missionnaires de Laghouat et d'Ouargla ont obtenu des résultats remarquables dont M. A. Berque a donné la physionomie générale la plus récente lors de la dernière exposition de la Médersa d'Alger, dans son livre : *Les Arts algériens en 1924* (Alger, Pfister, 1924).

NOTES D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE BERBÈRES

Les notes qui suivent font partie d'un travail, poursuivi depuis plus de dix années, dont le but voudrait être de contribuer à faire connaître ce rameau important de la société berbère qui parle le dialecte « chleuḥ » (1).

Ce travail a consisté à recueillir de la bouche des gens du pays et dans leur langue le plus grand nombre possible de renseignements et de textes.

Les renseignements, relatifs surtout à l'histoire du pays, ont commencé à être groupés sous forme de *Notes sur l'histoire du Sous.*

Les textes, qui sont inédits, offriront peut-être, par eux-mêmes, aux berbérisants, un sujet d'étude.

Quant à leur contenu, — si imparfaite qu'en soit la traduction, — il est peut-être propre à faire connaître l'esprit de ces Chleuḥ qui sont en train de prendre si rapidement contact avec nous, dans tout le Maroc et au-delà.

Ces textes sont de deux sortes : en prose et en vers. Les premiers sont des récits, des contes, des devinettes, dans lesquels se montre un esprit ingénieux et moqueur. Les textes en vers sont les plus nombreux. Ils sont destinés à être chantés, accompagnés de musique et de danses, comme on verra plus loin. Ces vers montrent avec abondance qu'il y a une poésie berbère et que cette poésie n'est pas à dédaigner.

La poésie a un nom chez les Chleuḥ et ce nom est aussi celui de l'amour. C'est le mot : *amarg,* pl. *imourig,* dont le sens est très vaste. *Amarg,* c'est la poésie, les chansons. Mais c'est aussi les séances mêlées de danses et de chants dans lesquelles on dit ces chants. Et, comme l'amour en est souvent l'objet, *amarg* c'est aussi l'amour. Et comme l'amour ne va pas souvent sans chagrins et sans regrets, *amarg,* c'est

(1) On entend ici par dialecte chleuḥ, « tachelḥait » ou « tasousit » celui qu'on parle de Demnat à Mogador, aux Ait Bamrane et à l'Oued Noun, dans le Grand Atlas, le Sous et l'Anti-Atlas, c'est-à-dire dans presque toute la région de Marrakech.

encore le chagrin, le regret de l'absence (1). « Ainsi nos aïeux du XIIe siècle qui furent les maîtres de Dante, appelaient-ils amour leur douce langue, amour la poésie, amour les délicats problèmes de la Gaie-Science... » (Ch. Maurras, Préface au *Chemin de Paradis*).

Les Chleuḥ ont la croyance qu'on devient poète grâce à une inspiration surnaturelle qu'on va « boire » au tombeau de quelque marabout ou dans quelque grotte sacrée (2). L'aspirant poète y va faire un sacrifice. Puis il s'endort dans la grotte ou près du tombeau. Si son sacrifice est agréé, les génies du lieu le font boire pendant son sommeil jusqu'à lui emplir le ventre : *Isoua ia'mert ouḥalig*.

Ainsi les Chleuḥ vont boire l'inspiration poétique dans les lieux sacrés, comme les Grecs allaient la boire

« Dessous les rives herbues
De la fontaine au cheval. »

Leurs chansons se transmettent de bouche en bouche. Les meilleures restent, comme par exemple, celles du célèbre Sidi Hammou. Et il s'est ainsi formé une sorte de fonds commun de poésie, sans cesse rafraîchi et installé dans la mémoire des gens de toute condition qui s'en servent à toute occasion, dans ces séances d'*aḥouach* ou d'*aḥidous* qui sont leur divertissement favori.

Rien de plus facile que d'improviser une de ces séances. Il suffit d'un plateau à thé qui sert à la fois de buffet et d'orchestre, sur lequel on frappe avec une clef pour marquer la cadence. Et presque tous les Chleuḥ savent et aiment chanter et danser, en s'accompagnant sur le *guenbri*, la petite guitare à deux cordes. C'est la grande dis-

(1) On dit : *Inghaïi oumarg ennek*, litt. : Le chagrin de ton absence me fait mourir, ou plus simplement : « Je m'ennuie de ton absence ».

Le poète, c'est *bab n oumarg*, le maître des chansons, pl. *idbab n oumarg*. C'est aussi : *anḍam*, pl. *inḍamen* et *rrais*, pl. : *rrouais*.

Irḥam Rabbi Sidi Ḥammou bab n oumarg, is inna igellin :
Qu'à Sidi Hammou Dieu donne merci.
Le pauvre poète, il disait ceci :

Igellin veut moins dire « malheureux » que « le pauvre » c'est-à-dire : gentil, brave, cher, avec cette charmante nuance de sympathie et cette intonation un peu spéciale qu'on lui donne dans le Midi. On l'emploie aussi en parlant des défunts :

Inna loualid (*attirḥam Rabbi*), *igellin*
« Mon pauvre père disait, (que Dieu le garde) »

(2) Les plus fameux de ces sanctuaires sont : Ifri n Qao, chez les Ait Bamrane, Lalla Taqandout, chez les *Ḥaḥa*, et Moulai Brahim, chez les Gheraïa.

traction des soldats marocains dans les camps et dans les colonnes.

Souvent aussi, ce sont les gens d'un village qui se donnent rendez-vous le soir sur la place des jeux, qu'on appelle *asais*. Des feux sont allumés. Les hommes sont assis le long des murs, les genoux au menton. Les femmes un peu à l'écart, ou sur un côté de la place, ou garnissant les murs ou les terrasses.... Elles sont souvent charmantes, ces assemblées nocturnes, éclairées d'une manière un peu fantastique par les grandes lueurs dansantes des feux, tandis qu'alentour du douar c'est la grande paix de la nuit et tandis que se poursuit au ciel la course silencieuse des étoiles.

Il y a aussi des professionnels de la danse et du chant, des chanteurs qui parcourent le pays, accompagnés d'une troupe d'acrobates, de jongleurs et de jeunes danseurs. Ces *rais*, pl. *rouais*, vont de tribu en tribu, faisant parfois de longs séjours dans les kasbahs des caids les plus généreux. Leurs ancêtres sont les rhapsodes de la Grèce antique, les trouvères et les jongleurs de notre Moyen-Age.

C'est au cours de ces séances qu'il est possible de recueillir les chansons des Chleuḥ. Il suffit d'en avoir le désir, un crayon et un carnet; de montrer de la sympathie aux chanteurs; de les amorcer par quelques paroles ou par quelques vers; de les récompenser à la fin. Car,

Anḍ um d lqaḍi d oumghar soua ten nit :
Ouanna oukan mnaggarn, ran lmal ennes.

Le poète et le cadi et le cheikh sont tous les mêmes :
Ils désirent l'argent de tous ceux qu'ils rencontrent.

Le chanteur invoque d'abord Dieu et les saints.

Bismillah, adam dagh allagh, a targa, aman ;
Allĕgham dagh, a tasa, lḥabab, athennat.

Bismillah, ô mon canal, je t'amène encor de l'eau;
Je t'amène encor, mon cœur, des amis pour te calmer.

Bismillah aoual n lfars ighĕn igg aḍar
Gherrkab igh issouda ghiggi ougŏuilal.

Bismillah, c'est ce que dit le cavalier
Qui, pour monter à cheval, met le pied dans l'étrier.

Iga bismi lqandil, nousiten gh oufous
Asers nstara tagant ennoun, a ioualioun.

Bismillah est le flambeau que je porte en main
Pour parcourir avec lui votre forêt, ô les mots.

Bismillah, ai asarag, han gik nger aiis;
Oukan ghrigh i Moulai 'Abd el Qader adaghd irour
La'qal ouḥabib ad our itjma' d ouaiaḍ.

Bismillah, je lance sur toi,
O champ de course, mon cheval;
Que Moulai Abd el Qader incline vers moi
Le désir de mon ami et non vers un autre.

Tasa our issallan zzin ma kkount isallan?
Zzin agh gis iferḍ iẓri, inra tament;
Zzin aigan iferdann gh issa oul ian.
Ighleb iẓrinnoun, a zzin, tiiti nessif,
Iout ikhfinou zound igh fellagh our illin.
Zzin ailan atig, aour aŏk ĕnnin lmal.
Meqqar ibni ian ljennt gh oufella ouakal,
Igh our iẓri bab n ezzin, ioufas igh imout.
Ian mou tfkit, a Rabbi, zzin, ka mou tjemmelt.
Imma aida n eddounit, illa gh dar Moucha d A'aroun.

Cœur que ne fait pas pleurer la beauté
Pourquoi peux-tu bien pleurer?
Se rassasier de la beauté,
C'est pour l'œil plus doux que le miel.
C'est l'étang dans lequel le cœur vient s'abreuver.
Votre regard, beauté, plus fort qu'un coup de sabre
A frappé ma tête. Et c'est comme si
Elle n'était plus sur mon corps.
C'est la beauté qui a du prix,
Qu'on ne parle pas de l'argent.
Même celui qui bâtit sur la terre un paradis,
Sans la vue de la beauté, mieux pour lui la mort.
Celui à qui tu donnas, ô Dieu, la beauté,
C'est celui-là qui par toi fut favorisé.
Mais les biens du monde, ils sont
Chez Moïse et chez Aaron.

Il n'est pas un chanteur du Sous qui ne connaisse ces beaux vers. Ils ont une légèreté de rythme que le français ne peut pas rendre et qui s'allie d'une manière charmante à la musique et à la danse.

Zzin ibḍat Illahi, mraou aten iouin :
Ṣṣaboun d lḥanna d lḥarir, han kraḍ aian.
Aŏullou d ŏulli ttaddert, sdis aian.
Tafoukt, igh touggŏua f ouafa, ouissa aian.
Aiour igh iga tizza ouroumi, tam aian.
Iisan d lkoutoub, aisen ikemmel mraou.
Oua ttali, Nnebbi Moḥammed rrasoul aten iouin.

La beauté, Dieu l'a partagée. Ils furent dix à l'emporter.
Le savon, le henné, la soie, en voilà trois.
La charrue, les troupeaux et les essaims d'abeilles,
En voilà six.
Le soleil quand il apparaît sur la montagne,
En voilà sept.
Le croissant quand il est fin comme un poignard des Chrétiens,
En voilà huit.
Avec les chevaux et les livres, on arrive à dix.
Et par le Prophète Mohammed, le Messager,
Tout le reste a été emporté.

Voici une variante de ce qui précède en forme de madrigal pour une jeune fille :

Zzin ibḍat Illahi, kraḍ aten iouin.
Tafoukt igh touggŏua f ouafa, tioui ian.
Aiour, igh iouggŏua f ouafa, ioui ian.
Iqamad ouis kraḍ, eioua, ma ten iouin?
Iouittin agellid n tia'ialin : Reqqouch.

Ian dar zzin, iḥafeḍ la'ilm, isaḥeb aiis,
Igg lḥesib is illa gh ljennt ourta ggouizen akal.

La beauté, Dieu l'a partagée. Ils furent trois à l'emporter.
Une part fut pour le Soleil, à son lever sur la montagne.
Une autre part fut pour la Lune, à son lever sur la montagne.
Restait la troisième part, ô vous, qui l'a emportée?
C'est la petite Reqia, la reine des jeunes filles.

Qui possède la beauté, la science et un bon cheval
[Peut s'estimer le Sultan et même un peu plus]
Peut se croire au Paradis avant de descendre en terre.

Voici les vers de l'exilé, songeant à son pays qu'il a dû quitter sans doute pour un meurtre commis à cause d'une femme et qui promet de se venger.

Nghabam, a tamazirt; ifrḥa ounouach.
Gĕrat lḥabaq d ouaḍil ghilli gh attiligh,
Negh ififel ouroumi bi ifraoun ḥarranin.
I Rabbi, ian iddan s lmakan, a tennit
I baba oula immi : Han iouitoun immoul,
Our ittout gh nnqoub, our ioukour tisitan,
Tiṭ iḍlan d ouazzar iouḍan ar akal
Attinghan. Imma lmout our ii roḥent.
Inchallah ou ḥaqq Rabbi, ini ṭoul liam
Ian ii sakk i tagant, aiak nsaik
Imi n oukhlij iizem, kra ioufa ichchit.

Mon pays, je t'ai quitté. Que le méchant se réjouisse.
Qu'on sème aux lieux où je fus la vigne et le basilic
Ou le poivre des Chrétiens au feuillage amer.
Pour Dieu, toi qui vas au pays, va dire à mon père et ma mère :
Votre fils est mort. Il n'a pas percé des trous, volé des bœufs.
Les yeux noirs et les longs cheveux
Dont les boucles vont jusqu'à terre,
C'est eux qui m'ont tué. Mais la mort ne m'a pas emporté.
Par Dieu, s'il plaît à Dieu, et si mes jours sont longs,
O vous qui dans la forêt m'avez fait passer,
Je vous ferai passer à l'entrée du fourré
Où est le lion qui tout dévore.

Quelques vers isolés :

A tigemmi gh our telli mas n ian,
Meqqar irgha lqandil, tillas aillan.

La maison où manque la mère,
Même si la lampe l'éclaire,
Il y fait nuit.

Our iggi lhemm iggig ais isella kouian,
S lḥilt as iẓẓaḍ ikhsan enna gh ellan.

Le chagrin n'est pas le tonnerre que chacun entend,
Il broie les os de ceux qu'il tient, tout doucement.

Ameksa n ōulli, ma das iallen, igh imout,
Amr tikrout elli gh isker mia n lkheir.

Le gardien du troupeau, qui pleure quand il meurt?
Sinon le petit chevreau de qui cent fois il fut le bienfaiteur?

Meqqar igen aghĕrrabou mraou tasoutin,
Adoukan dagh ibidd, istara koullou aman.
Koul chi gheddounit ila idbiben ennes,
Ghir lmout d lmoḥibba lli our illin doua ensen.

Même si la barque est restée couchée dix siècles,
Aussitôt qu'on la redresse,
Elle vogue sur les flots.
Toute chose au monde a son médecin,
L'Amour et la Mort sont sans nul remède.

Mas tennit our aissiḍen tasa igh allan :
Isd amḥaḍar igh as äok ijla ghaida issen?
Negh asebbab igh itrrẓa kigan d lmal?
Negh 'aial ight iout rrṣaṣ izgert aök?

Dis-moi celui de qui les pleurs
Ne font pas de peine à ton cœur?
Est-ce l'écolier qui a oublié tout ce qu'il savait?
Ou le marchand qui a perdu tout son argent?
Ou bien l'adolescent traversé d'une balle?

Manzak a oualli innan : lmoḥibt our atthaoual?
Adak tili gh oujarif igg amlal ard iṭṭar
Negh ak tella gh ousaoun gin aoun ifadden aman
Negh ak tella gherrich n tmourghi tagoui akal
Negh ak tella gh ouslem aigan aouragh iddem aman.
La Allah ila Allah, lqodra zound lmout;
Ian f iqdder Moulana ma our iri, ṣborn as.

Où donc est-il celui qui dit
Que l'amour ne fait pas souffrir?
Je voudrais que le sien fût sur une falaise
De sable qui tombe en poussière.
Je voudrais que le sien fût en haut d'une côte
Alors que ses genoux sont mous comme de l'eau;
Dans l'aile d'une sauterelle qui fuit la terre
Ou dans un poisson d'or qui plonge dans la mer.
Il n'est pas d'autre Dieu qu'Allah. Le Destin est comme la Mort
Et que patiente celui à qui Dieu envoie
Un destin qu'il n'aime pas.

Tiṭtinou, adam reẓmĕgh, mach fkii laman
Our ii taouit lhoul ak inqan, a ŏul.

Mes yeux, je vais vous ouvrir,
Mais faites-moi le serment
De ne m'apporter nul tourment
Qui te ferait, mon cœur, mourir.

Nekkatin ouḍnegh, a flan, is oukan our moutegh.
Touggŏuad Ijjo gh ouzour, agma, tenna iagh :
« Manikk daoun gan ikhsan ? Is attilit gh erraḥt? »
Ghakoudan ijji lqelb inou oula kem, a tasanou.
Tiṭ Ijjo touf mraou kisan n lṭaous.
Iẓoula Ijjo touf tighŏula, touf izammaren,
A Ijjo, tjjit aŏk s lḥanna, magh toufamt?
Is isgha babam ourti tasit tasarout ennes?

Une fois, j'étais malade, à mourir, ô mon ami.
Regardant de sa terrasse, Ijjo, mon frère, m'a dit :
« Tes membres, comment vont-ils? As-tu trouvé le repos? »
A l'instant mon cœur guérit et toi, ô mon foie, aussi.
Les yeux d'Ijjo sont plus beaux
Que dix tasses couleur de paon.
Les yeux peints d'Ijjo sont plus beaux
Que les troupeaux,
Que les champs où coulent des eaux.
Ijjo toute parfumée de henné,
En quel lieu l'as-tu trouvé?
Ton père a-t-il acheté un verger
Dont il t'a donné la clef?

Arrja d ittaoui ounzar ighd ikka igenouan
An serk iouigh aiḥabib afegh kid ar gigi tberrat.

L'espoir que j'avais mis en toi, ô mon ami, était pareil
A celui qu'on met dans la pluie qui vient du ciel,
Mais j'ai vu que de moi tu n'avais pas souci.

Igh ifoulki ian zound oukan tafoukt,
Our aŏk ikhŏuchin igh sagoumen asmoun ennes.
Lkiber our igi ouin ian, mqqar aitnai |ouargh :
Is nẓra bab n tourout n ŏülli, koullou tatten,
Iḥarm gis igellin tifilit art issoutal.
A khouti, ian gh illa lkiber, ikhŏula ouggoug ensen.
Is nẓra bab n tiini ighli f isadasen,

Iḍerd gh oucheddir our soul aŏk lkimen talait.
Amr aigan ailal negh aḍou negh tafoukt
Adikk fel Qablat aiẓar talain is nouant.
A ddounit tẓri. Ian t our innin, iddou s ousemḍel
Adikk fel qbour aiẓar makkoullou chan ikalen.

Même à celui qui est beau comme le Soleil,
Il n'est pas mal d'avoir des soins pour son ami.
L'orgueil ne convient à personne et même à cheval sur de l'or.
Car, moi, j'ai vu le maître du troupeau
Où n'étaient rien que des brebis,
Le pauvre n'avait plus rien, plus même une cordelette
Pour s'en entourer la tête.
O mes frères, celui qui avait de l'orgueil,
Son barrage est démoli.
Car, moi, j'ai vu le maître du palmier
Monter dans ses entailles.
Il est tombé dans les épines
Avant d'arriver dans les palmes.
Qu'on voudrait être un oiseau, ou le Soleil, ou le vent,
Pour aller voir aux pays du Levant si les dattes sont mûres.
Le monde passe. Et qui dit non, qu'il aille donc au cimetière.
Qu'il aille au-dessus des tombeaux
Voir tous ceux qu'a mangés la terre.

La'nait tin oumhamaz negh tin oudlal
Imik n iẓoula ka issakŏuain amarg i ŏul.

C'est la joie des éperons et celle des tresses
Et un peu des yeux noircis
Qui font envoler du cœur les soucis.

Our a issoufou ian ilbṣir, ais iqŏuaid afous;
Aigan dḍamen n igenzi gh tillas d afous.

On n'éclaire pas un aveugle, on l'empoigne par la main;
Le garant du front dans la nuit, c'est la main.

Igh ia'del ouaḍou, iaous asen ian;
Igh our ia'dil, iqel s laiam ennes.

Si le vent est bien placé, il faut l'aider;
S'il n'est pas bon, on attend son moment.

Līam kas izouzzour ian igh as nment;
Igh as our niment, igen gh tama n ŏuqtil.

Il faut vanner dans les jours qui sont favorables;
S'ils ne le sont pas, il faut dormir auprès de la meule.

Ouanna ioufan azemz ennes our is iserouat,
Ouallah, amk igi lizzannes aten sar afin.

Qui n'a pas battu son grain quand il en trouva le temps,
Par Dieu, n'aura pas de gain, n'en trouvera plus le temps.

A ian ighran i ouaḍou, a our ialla f oualim;
Taẓoult ennan iga oufous n ian i tiṭ,
Att aŏk our tagh tagoudinnes, igh asersent allan.

Celui qui appela le vent, qu'il ne pleure pas pour sa paille;
L'antimoine qu'on a mis dans son œil avec sa main,
Si l'œil en vient à pleurer, qu'on n'en ait pas de chagrin.

Ian itghŏuin gh tamdait ann aok our itam
Azekka d ouzekka dagh chaṭern i taiaḍ.

Quand sans s'y attendre on a été pris dans une embuscade
Demain et après-demain, on se méfiera d'une autre.

Ikkatin izem d ouchen ṭṭaleb A'li gŏummern iaouass amẓen ian ouzenqouaḍ. Inna izem i ouchen : « Bḍout ». Ibḍout ouchen f kraḍ oualan elli gan. Iout izem ibbi koullou oudmennes. Inna i ṭṭaleb A'li : « Bḍout ». Ibḍout f qouz ioualan. Inna : « Ha iat n iizem, ha taiaḍ n iizem, ha taiaḍ n iizem, ha taiaḍ n iizem. » Ailligh as ifka qouz oualan. Inna izem i ṭṭaleb A'li : « Ma dak imlan tibḍit ad ? » Innas : « Amadel n A'mmi Moussa aghtĕn ẓrigh nsker tibḍit an. »

Il y avait un Lion, un Chacal et un Renard qui, un jour, en chassant prirent une Gazelle. Le Lion dit au Chacal « Partage-la. » Le Chacal fit trois parts, pour trois qu'ils étaient; le Lion lui donna un coup et lui déchira tout le museau. Il dit au Taleb Ali : « Partage-la. » Le Renard fit quatre parts. « En voilà une, dit-il, pour le Lion, une autre pour le Lion... » Et ainsi des autres. De sorte qu'il donna au Lion les quatre parts. Le Lion dit au Renard : « Qui t'a appris à faire ainsi les parts? — C'est sur la joue d'Ammi Moussa que j'ai appris » répondit le Renard.

On dit couramment, en manière de proverbe :

Z̥right gh oumadel n A'mmi Moussa.

Je l'ai appris sur la joue de l'Oncle Moussa.

c'est-à-dire : Ce qui est arrivé à d'autres m'a servi d'exemple.

LA LÉGENDE DE SIDI AḤMED OU MOUSSA

Ida bismillah ou rraḥman akem d aouigh
A lqiṣt n ian lkhelq mas ikka ddounit :
Sidi Aḥmed ou Moussa our aŏk ili zzaouit
Oula lan timezgida, rrb'at kadd imoun.
Our igi bla aḥiaḍ, rb'at kadd imoun.
Inna ghĕn tella iat tmeghra, iasid alloun,
Inna ghĕn tella iat tarragt, iasin abouri.
Inna gh insa, inna gh ikla, inna gh iroḥ.
Ghas elli ira Rabbi aten isserbaḥ
Semdin as lōulit imqorn d ouakkaz ensent.
Ha nit fellas lchachra oualli d imoun :
A ioui lḥorma nnoun, alliin arial ar tamgert ann.
Saoualen koullou s lkiber, our iri ian
Aiasi arial oula atten slin iberdan ensen.
Tghăr Aḥmed ou Moussa. Inna oukan : N'am.
Talli tiaqan s Rabbi nnes agh cherja ount
Ha nit fellas l Qoṭob elli bidden seres
Tenna ias : A ioui, lḥormannoun adiin
Tasim arial ann annighli f tamgert ann.
Inna : Bismillah, iger s tillouna zgh oufous
Ials achdad iikhf ailligh d ousin
Itermas oumṭṭa n iqouzaren toudemt ennes.
Ha arial elli ighli ar f tamgert ann
Tenna ias : A khouia, han rrbaḥ iḍmen ak.
Iger ṭiṭ s oufella, isfa aŏk igenouan.
Isfa aok l'arch oula kra gis iggiouren.
Sidi Aḥmed ou Moussa, rẓemd i tagat ennek
Adis outegh ounouach ilha gigi d l'ar
Igit oumghar negh l Qaid negh our igi iat.

Au nom de Dieu clément je vais te raconter,
Histoire de ce que fit au monde une créature.
Sidi Ahmed ou Moussa n'était pas de Zaouia,
Ni homme de mosquée. Il avait une troupe;
Ce n'était qu'un jongleur, allant avec sa troupe
Aux fêtes de mariage, avec son tambourin,
Aux visites de fête emportant son fusil,
En quelque lieu qu'il se trouvât, passant le jour, passant la nuit.
Le jour que Dieu voulut lui donner sa faveur,

Il lui fit croiser en chemin une vieille avec son bâton.
Voici que passe auprès d'elle la troupe d'adolescents :
« Mon refuge en votre appui pour porter cette corbeille
Jusqu'en haut de ce col-ci. »
Tous lui parlent avec orgueil. Nul ne veut porter la corbeille
Ni seulement qu'elle touche ses vêtements.
Puis c'est Ahmed ou Moussa qu'elle appelle : « Me voici. »
Qui met en Dieu sa confiance y peut mettre espoir aussi.
Voilà le « Pôle » auprès d'elle : « Mon refuge en ton appui
Pour porter cette corbeille jusqu'en haut de ce col-ci. »
— « Bismillah », et de sa main, rejetant le tambourin,
Roule un turban sur sa tête et enlève la corbeille;
Sur son visage ont coulé toutes les larmes des figues.
Voici montée la corbeille au sommet du col.
« O mon frère, lui dit-elle, ta faveur est garantie. »
Il lève les yeux en l'air. Tout le ciel est éclairé,
Illuminé tout le Ciel, et ceux qui sont près de lui .
Sidi Ahmed ou Moussa, lance l'anathème
Que j'en frappe le méchant qui me poursuit de sa haine
Qu'il soit Cheikh ou bien Caid ou bien rien du tout.

(Cette chanson a été dite par Boujema' Oumzil ou le Forgeron de la tribu des Goundafa. Il n'en est pas l'auteur, mais lui-même a composé des chansons.)

Cette légende, d'une simplicité évangélique, dit la toute puissance de la charité. Un simple acrobate errant, pour avoir rendu service à une pauvre femme, a gagné la faveur de Dieu, a vu le ciel illuminé et est devenu le plus grand des saints du Sous. Sidi Ahmed ou Moussa est le patron des acrobates qui se recrutent surtout dans le Sous et qui, réunis en petites troupes, parcourent l'Afrique du Nord et même l'Europe et l'Amérique.

L. Justinard.

Bibliographie

André Julien. — *La question d'Alger devant l'opinion de* 1827 *à* 1830 (*Bulletin de la Soc. de Géog. et d'Arch. de la province d'Oran*, t. XLII, 3e et 4e trim. 1922).

— *La question d'Alger devant les Chambres sous la Restauration* (*Revue Africaine*, no 311 à 313, année 1922).

Nous approchons du centenaire des événements qui ont eu pour résultat l'établissement de la France dans l'Afrique du Nord. Ces événements ont donc repris une sorte d'actualité qui suffirait à donner un grand intérêt aux études de M. André Julien si le point de vue où s'est placé l'auteur ne doublait cet intérêt. M. André Julien a étudié les réactions de l'opinion et des Chambres de la Restauration devant la question d'Alger et il semble bien, hélas ! que l'ignorance de l'opinion métropolitaine et parlementaire en matière coloniale sera toujours actuelle. Le premier article n'est qu'un essai de bibliographie analytique des sources qui sont groupées en trois chapitres : débats parlementaires, journaux, ouvrages et brochures. Le deuxième article est une analyse méthodique des principaux discours qui ont été prononcés à propos de la question d'Alger pendant les sessions parlementaires de 1820, 1828, 1829 et 1830.

Même dans l'article de la *Revue Africaine*, il ne faut donc pas chercher un exposé critique des événements qui ont précédé l'expédition d'Alger. Qu'il s'agisse du projet ministériel de règlement des créances Bacri en 1820, de l'affront fait à Deval en 1827, le lecteur a besoin d'être au courant, sinon pour comprendre les faits (ils apparaissent suffisamment dans les discours), du moins pour les apprécier. Suivant uniquement ses sources parlementaires, l'étude de M. Julien est plutôt un chapitre de l'histoire politique que de l'histoire coloniale. L'opposition libérale n'a cessé, sous la Restauration, de combattre le gouvernement ; elle ne fut jamais aussi brillante que lorsque la réaction de 1820 l'eût réduite en nombre. Avec une incomparable souplesse, elle exploita tous les incidents pour conquérir sur la prérogative royale le droit de contrôle du Parlement. Si l'on se place à ce point de vue, on ne peut qu'admirer la dialectique serrée d'un Manuel ou d'un Constant. Mais l'avenir colonial et africain de la France est le moindre souci des députés. Seuls les représentants de Marseille ont pensé à l'aspect pratique du problème d'Alger, mais en le restreignant aux intérêts commerciaux des armateurs de Marseille. Pour les irréductibles, le gouvernement a toujours tort ; s'il

essaie en 1820 de résoudre à l'amiable le vieux conflit des créances algériennes, on lui reproche de sacrifier les intérêts de nos nationaux. S'il bloque la côte d'Algérie après le fameux coup d'éventail, on préfèrerait une expédition militaire ; mais s'il prépare cette expédition, les compétences les plus autorisées lui démontrent qu'elle est vouée à un échec lamentable. Il apparaît surtout que l'affaire d'Alger n'est qu'un moyen de troubler la quiétude ministérielle. Un esprit chagrin en 1925 pourrait en conclure que c'est un vice irrémédiable du régime parlementaire. Mais le gouvernement autoritaire de la Restauration ne témoigne pas d'une compréhension bien meilleure des grands intérêts de la France. Les réponses des ministres sont d'une faiblesse qui déconcerte. Si l'on oubliait que l'article de M. Julien ne contient qu'une partie de la question, on conclurait injustement à l'incapacité de nos hommes d'État. La vérité, c'est que les ministres ne veulent pas se prêter au jeu parlementaire, dévoiler leurs combinaisons de politique générale qui relèvent seulement du Roi, d'après la Charte. Il n'en est pas moins vrai que, par eux comme par leurs adversaires, l'action de la France à Alger n'est jamais envisagée pour sa valeur propre. C'est pour des raisons très personnelles que Polignac et Bourmont ont organisé l'expédition d'Alger. Du moins, quoi qu'on puisse penser d'eux par ailleurs, ils ont eu le mérite d'avoir voulu, préparé, réalisé une action : c'est dans l'action que la vocation africaine de la France va s'éveiller.

J. Célérier.

André Julien. — *La Concession de Thémistocle Lestiboudois* (Paris, 1924, 16 p.).

Petit épisode de la colonisation officielle en Algérie, l'histoire de la concession de Thémistocle Lestiboudois a sans doute intéressé l'auteur par opposition aux misères des ouvriers parisiens qu'on essaya, après 1848, d'établir en Algérie. Député pendant les dernières années du Gouvernement de Juillet et à l'Assemblée Législative, Lestiboudois obtint, entre Philippeville et Constantine, une concession de 600 hectares, qui, promise vraisemblablement par le Ministère Guizot, fut accordée par le Gouvernement Provisoire. Ce fut le début d'une véritable comédie qui dura dix ans : le pseudo-colon s'ingénia à éluder les clauses de l'acte de concession pour ne rien dépenser et tirer un revenu de ses terres en les louant aux Indigènes. Sa situation politique lui permit de résister à toutes les injonctions des pouvoirs locaux ; sauf un court voyage en 1849, il ne vint en Algérie, pour de brèves missions, qu'après avoir été nommé par l'Empire président du Conseil Général de Constantine. L'auteur s'indigne de cette histoire, avec raison ; mais toutes nos colonies ont pâti de ce favoritisme métropolitain par lequel tous les régimes, et non pas seulement l'Empire, ont « récompensé les bons serviteurs ».

J. Célérier.

S. Biarnay. — *Notes d'Ethnographie et de Linguistique Nord-Africaines*, publiées par L. Brunot et E. Laoust

(Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, XII), Paris, Leroux, 1924, in-8, iv-272 pp.

Ce volume — publication des papiers laissés par Biarnay, prématurément enlevé à nos études — comprend deux parties bien distinctes : des notes d'ethnographie, des notes de linguistique berbère.

Les notes d'ethnographie ont été recueillies pour la plupart pendant le séjour de l'auteur à Tanger. Courtes et multiples, elles touchent un peu à tout : à la célébration des fêtes, à la vie agricole, et surtout à l'individu, à sa naissance, et aux pratiques magiques dont il est le centre. Elles représentent peu de chose à côté de ce que Biarnay eut pu donner lui-même, car, confiant en son excellente mémoire, il ne notait guère : elles n'en sont pas moins d'un très grand intérêt et gagnent encore par la notation d'un certain nombre de formules — en parlers ruraux arabes du voisinage.

J'insisterai surtout sur les notes de linguistique berbère. Pour posthumes qu'elles soient, ces notes — recueillies à Berrian, dans le Mzab — représentent non le dernier état de la pensée de Biarnay, mais bien le premier : c'est, avec l'enquête menée à Ouargla — elles s'apparentent étroitement, — une des premières auxquelles il se soit livré : ce sont les mêmes préoccupations, en germe ici, plus accentuées là, d'ordre morphologique ou lexicographique avant tout ; l'intérêt de la phonétique qui devait tant le passionner dans les dernières années de sa vie, et faire sa grande valeur comme berbérisant, ne lui apparaît pas encore clairement : il n'en prendra tout à fait conscience qu'au contact de parlers franchement spirants : ceux du Rif. Il y a une étape dans sa pensée autour de 1910 : les notes sur Berrian sont antérieures à ce moment.

Ce serait mal apprécier la valeur de ces notes que de vouloir les considérer simplement en fonction des grandes enquêtes récentes, comme celles du P. de Foucauld sur l'Ahaggar ou de M. Destaing sur les Ida ou Semlal ; il est clair que la notation phonétique manque de souplesse, que le relevé des formes est à peine ébauché et que le glossaire est relativement mince. Ce qu'il faut considérer c'est leur intérêt local. Nous n'avions rien encore de Berrian : 12 pages de texte, 60 pages de glossaire forment un appoint loin d'être négligeable.

Plusieurs berbérisants avant Biarnay s'étaient déjà occupés des parlers du Mzab : en particulier M. Mouliéras pour les Beni Isgen, et surtout René Basset pour Ghardaia et Mélika : par une heureuse fortune, les enquêtes se juxtaposent et ne se recouvrent pas ; ainsi les quelques éléments réunis nous permettent d'ébaucher l'étude de comparatisme régional qui s'imposera un jour pour le Mzab et à laquelle cette région se prête si bien. Berrian est, à l'heure actuelle, l'endroit pour lequel nous avons le plus de matériaux, et parmi les plus sûrs.

André Basset.

Un Africain. — *Manuel de politique musulmane*, in-12, 191 p., Editions Bossard, Paris, 1925.

L'anonymat couvre ici, sans la dissimuler, la personnalité puissante d'un jeune auteur qui s'est déjà fait remarquer par des ouvrages de critique et de philosophie politique, dans lesquels il a soutenu brillamment l'idée qu'il est nécessaire d'adapter étroitement la politique au réel. Cette thèse est reprise, appliquée à un cas concret, et, autant que faire se peut, illustrée et démontrée dans le *Manuel de politique musulmane* que l'Africain nous présente, en un bref *Avant-propos*, dans les termes suivants : « Ce petit ouvrage est un livre de bonne foi ; il résume une expérience de dix années en terre musulmane, vécues au cœur des grandes villes maures du Maghreb ou à travers le rude bled berbère. Son seul prix réside dans son effort de clarté pour être véridique. On connaît mal l'Islam chez nous, et l'on déploie bien peu de soins afin de l'ignorer moins ». — Citant et adaptant à la réalité actuelle un passage de Tocqueville, l'auteur, persuadé que la domination paisible et la colonisation rapide de l'Afrique du Nord sont les deux plus grands intérêts que la France ait actuellement dans le monde, émet le souhait que les « quelques chapitres de mise au point qu'on va lire puissent contribuer pour leur faible part à la formation d'un état d'esprit propre à favoriser dans la Métropole l'établissement d'une politique musulmane réaliste, née de l'expérience des faits, pratiquée avec continuité, et qui, seule, pourrait permettre à notre pays de maintenir, au milieu d'un monde bouleversé, son rang de grande puissance africaine et méditerranéenne ».

***

Le chapitre Ier : *L'Islam et nous* (p. 11 à 45), pose le problème :

Les différents groupes islamiques sont, à l'heure actuelle, agités par des aspirations profondes. Le panislamisme, déjà, posant comme un principe et assignant en même temps comme un but, aux Musulmans, la solidarité morale ; affirmant la conviction que l'Islam, loin d'être intransformable et incapable, dans sa substance même, d'une évolution normale et profitable, possède en lui des forces spirituelles assez puissantes pour assurer sa régénération matérielle et son prestige, avait créé, grâce à des circonstances extérieures favorables, telles que la commodité et le bon marché des communications, le télégraphe, la presse, une sorte d'opinion publique commune aux pays musulmans. Plus récent que le panislamisme, plus fécond en résultats positifs, le nationalisme a implanté au cœur des masses, avec une vigueur et une rapidité insoupçonnées, l'idée de patrie jusqu'alors diluée dans le concept vague d'une grande communauté islamique aux limites élastiques, ou, au contraire, rétrécie aux limites de la tribu ou du clan. « Sous l'influence du malheur, des idées wilsoniennes, et aussi grâce à l'action d'une tenace et adroite infiltration bolcheviste,

habile à exploiter les fautes des alliés, il se manifeste un immense ébranlement de l'Islam, qu'on peut suivre dans sa marche de l'Est à l'Ouest, comme une lente secousse sismique ». Le mouvement, facile à apercevoir en Perse, en Egypte, au Hedjaz, est particulièrement prononcé en Turquie, où semble recommencer l'expérience entreprise par le Japon, il y a soixante-dix ans ; de sorte qu'il n'est pas permis de décréter *a priori* impossible la formation d'un esprit fédéraliste musulman et la constitution d'États-Unis d'Islam, libérés de toute attache avec les anciennes nations suzeraines, et s'étendant de l'Atlantique au golfe Persique.

Plus que toute autre nation européenne, la France, dont l'influence méditerranéenne est assise sur son empire Nord-Africain, doit surveiller ces grands courants qui traversent le monde islamique, afin de maintenir, par un ensemble de mesures appropriées, son prestige en pays musulman.

Les procédés et les voies à suivre peuvent d'ailleurs être fort dissemblables. L'étiquette, élastique mais commode de « politique musulmane » ne doit abuser personne. « Il n'y a pas plus de politique musulmane, qu'il n'y a de politique protestante, bouddhique ou mormone, etc... Nous avons, nous devons avoir des politiques turque, algérienne, tunisienne, marocaine, syrienne aussi... »

Cette réserve faite, l'auteur résume en quatre propositions, les notions générales et effectives qui forment le contenu de l'expression « politique musulmane » :

1° Il faut connaître l'Islam et les Musulmans ;

2° On ne peut rien obtenir d'eux — soumission, avantages quelconques ou même simples égards — si l'on ne s'impose par la force matérielle et l'éclat moral ;

3° Il faut accorder à nos sujets ou protégés musulmans ce qui correspond à leurs besoins et à leur mentalité ;

4° Il ne faut pas leur imposer ce qu'ils ne demandent pas et ne correspond ni à leurs besoins, ni à leur mentalité. Ces quatre propositions vont être développées et démontrées en quatre chapitres successifs.

Tout d'abord (chap. II, p. 47-65) aimer l'Islam — le nôtre surtout — ne signifie pas qu'on doive lui manifester une générosité de cœur sans réserve. Notre sympathie, si vive, si justifiée soit-elle, ne doit pas faire tort à la lucidité et à la clairvoyance de notre intelligence politique. Et l'Africain de nous montrer les méfaits de l'*Islamomanie* littéraire, artistique et politique. Pour connaître les Musulmans, une longue expérience est nécessaire. Leur mentalité ne devient familière à l'Européen que lorsque, comprenant et parlant leur langue, il a vécu longtemps au milieu d'eux.

Avec la connaissance des choses de l'Islam, la force et le prestige moral sont les éléments les plus sûrs de toute domination en pays musulman. La conquête, tout d'abord, nécessite l'exercice de la force, dont l'emploi doit être, d'ailleurs, judicieusement dosé, afin que le triomphe du vainqueur soit, aussi facilement et rapidement que possible, accepté par le peuple conquis,

Aussitôt se pose le problème du gouvernement des masses musulmanes. Administration directe ou Protectorat? Mieux vaut cette dernière formule, plus souple, plus diverse, plus adroite — qui laisse les indigènes dans le cadre de leurs institutions traditionnelles. Il suffit à la nation protectrice de *contrôler* l'administration indigène. Rôle difficile ; et qui ne peut être assuré que par des fonctionnaires d'élite. Le contrôle devient illusoire si les chefs indigènes conservent trop d'autorité. Et l'auteur fait, ici, des réserves au sujet de la *politique marocaine des grands caïds.*

Mais la paix et le bien-être dont elle s'accompagne sont vite oubliés par l'indigène. Celui-ci, placé dans l'ambiance nouvelle créée par la juxtaposition de deux civilisations, ne tarde pas à subir la « crise d'accommodation », le malaise obscur, mal défini, d'une évolution marquée par la dissolution lente des liens traditionnels. En pays de protectorat plus qu'ailleurs — au Maroc plus facilement et plus rationnellement qu'en Algérie — le nationalisme peut naître. Il faut prendre garde qu'il ne se fortifie. « Le conquérant, en dépit de toutes concessions bienveillantes ultérieures, devra toujours garder l'attitude du chef, de celui qui prescrit, ordonne, dirige, et au besoin après avoir prévenu, réprime tous les écarts ». Sur le fronton de ce chapitre (III, p. 67-107) est inscrite la devise : *memento tu regere.*

La conquête ne peut se justifier moralement que par les avantages de toute sorte qu'elle apporte au pays conquis. Ce sont les *bienfaits nécessaires* (chapitre IV, p. 109-136). Le conquérant respectera la liberté religieuse, les institutions, les coutumes et les rites confessionnels. Il surveillera la religion musulmane, mais sans y toucher et seulement pour se garder de toute exaltation possible du sentiment religieux. Maintenue dans ses cadres naturels, amendés seulement et contrôlés, la société indigène vivra, désormais, dans son atmosphère morale traditionnelle épurée de ses misères. Elle appréciera la sécurité des personnes et la possibilité de conserver et d'accroître les fortunes, grâce à l'aménagement des voies de communication, à la régularité de l'administration, à la stabilité de l'organisation financière et à l'intégrité de la justice, ce fruit si rare en pays musulman.

N'allons pas au delà. Il y aurait péril à donner aux Musulmans ce qu'ils ne demandent pas et qui ne correspond, ni à leurs besoins, ni à leur mentalité. Et l'Africain signale (chapitre V, p. 137-153) quelques-uns de ces *bienfaits périlleux.* Sans être partisan de l'obscurantisme, il craint que l'instruction, imposée, ou même distribuée *larga manu,* ne devienne un véritable poison pour des intelligences non adaptées ; ne suscite dans l'esprit des indigènes la vanité, la paresse ; ne fasse d'eux des déclassés. Il en va de même de l'électorat. Reconnaître à l'indigène les « droits du citoyen », n'est-ce pas révolutionner cette société patriarcale qui n'obéit qu'au chef de famille ou au chef de tribu? limiter le contrôle de l'autorité? mettre en question la légitimité même de la domination du peuple

conquérant et, finalement, préparer soi-même les verges dont on se fera fouetter? L'affirmation de ces principes précède un sévère réquisitoire contre la loi algérienne du 4 février 1919, fruit du sentimentalisme démagogique et de l'ignorance de nos parlementaires, touchant les choses coloniales et islamiques. Enfin, l'institution d'une mosquée à Paris est « un de ces actes politiques qui satisfont surtout ceux qui les préconisent et les mettent en œuvre, et très peu ceux à qui on les destine ». Les Musulmans préféreraient certainement passer inaperçus à Paris « plutôt que de se voir sur les quais d'Alger, dans les rues de Tunis ou sur les places de Casablanca, traiter impunément de « sale bicot » par le Maltais fraîchement débarqué, l'Espagnol néo-français ou le petit juif en jaquette ».

Le dernier chapitre du livre (p. 115-166) définit le rôle de la France en Islam. Ce rôle est naturellement distinct en pays de domination ou de protection française et en pays indépendant. Dans les premiers, « le rôle de la France est d'un tuteur et d'un guide ; il est de gouverner ». En Afrique du Nord, par exemple, « la meilleure politique à préconiser pour longtemps sera celle qui, tout en assurant aux indigènes, dans les plus larges proportions, la prospérité, la sécurité, la liberté des coutumes religieuses et locales, bienfaits nécessaires, demeurera impitoyable pour les fauteurs de désordre et les pêcheurs en eau trouble ». Nous devons être les maîtres. Nous ne confierons un pouvoir effectif aux peuples protégés qu'après un apprentissage graduel de la conquête des franchises, et lorsqu'ils se seront montrés capables de les exercer. — Notre politique à l'égard des peuples musulmans indépendants est, par définition, un problème de politique extérieure. L'attitude de la France envers l'Islam méditerranéen a toujours été inspirée par un sentiment de générosité ; et son prestige y fut longtemps inégalé. Nous devons maintenir cette ligne historique. « Le génie français est le plus apte à instruire et diriger, en vertu de sa constitution propre et de ses antécédents historiques, les peuples qui vont faire l'apprentissage délicat de leur liberté, du Bosphore au plateau de l'Iran ; c'est vers lui, d'ailleurs, plus que vers toute autre influence occidentale, qu'ils se sentent instinctivement attirés ». Et l'auteur préconise une entente cordiale ou une alliance avec la Turquie et l'Italie, qui assurerait aux contractants une hégémonie sans contestation possible dans toute l'étendue de l'immense bassin. Notre avenir est en Islam, ou, tout au moins, avec l'Islam. Qui sait si notre Islam africain, appuyé à un Islam égyptien et turc, ne serait pas d'un appoint décisif pour la paix de l'ancien monde, et le maintien de sa culture et de sa civilisation menacées.

***

Il est difficile de résumer avec une exactitude schématique, un livre nourri d'idées présentées dans une forme volontairement concise. La pensée de l'auteur est si souvent condensée

en formules précises, bien frappées, qu'il faut désespérer de la réduire à une expression plus simple encore. On ne pourrait qu'allonger et multiplier les citations. Mieux vaut donc renvoyer au *Manuel* lui-même. Dès les premières pages, le lecteur sera séduit par les qualités d'esprit et de cœur dont l'œuvre est le reflet. Bien vite, il remarquera la culture générale de l'artisan, relèvera une connaissance très large et approfondie du sujet, goûtera la sûreté d'opinions bien réfléchies, expression d'une foi et d'un enthousiasme tempérés par l'expérience et le bon sens. L'intérêt de cette lecture ira croissant pour lui jusqu'au bout. Et si, chemin faisant, telle affirmation le surprend, heurte son esprit et y éveille des objections qui l'obligent, à son tour, à réfléchir, cela même lui apparaîtra comme une preuve de plus de la bonté du livre.

Exposons, pour notre part, les réserves que nos réflexions nous ont suggérées.

***

D'abord, en ce qui concerne la position du problème de la politique musulmane et sa définition.

L'attitude de la France est naturellement fort différente à l'égard des Musulmans, suivant qu'il s'agit de peuples libres et indépendants ou soumis à sa domination comme sujets ou protégés. Cette distinction n'a pas échappé à l'analyse de l'Africain qui remarque (p. 159) que le problème relève tantôt de la politique intérieure et tantôt de la politique extérieure. Mais il ne semble pas avoir pris suffisamment garde que les deux notions sont à peu près irréductibles l'une à l'autre ; et la lecture du *Manuel* laisse cette impression que son auteur a cru pouvoir les envisager simultanément comme deux aspects d'une même question. Impression certainement inexacte, car le côté « extérieur » de notre « politique musulmane » n'est examiné qu'en quelques pages, dans le chapitre VI, consacré au rôle de la France en Islam, et qui formule les conclusions de l'ouvrage.

Le problème diplomatique n'a donc pas été traité. Toute l'attention de l'Africain s'est reportée sur le problème de l'administration de nos sujets et protégés musulmans, dont il a fait la substance de son ouvrage. Il est évident que c'est cet aspect de la politique musulmane qui présente pour la France l'intérêt le plus immédiat ; les enseignements et les méthodes de la diplomatie, aussi bien que les qualités qu'elle requiert de ses artisans, sont d'un emploi limité quand il s'agit de se faire obéir, et non plus seulement de se faire écouter des Musulmans. Nous aurions voulu, seulement, une distinction plus tranchée des deux problèmes, et une élimination du problème diplomatique nettement formulée, au besoin, appuyée. La définition de la politique musulmane y eût gagné, croyons-nous, en clarté et en précision.

C'est d'ailleurs se faire de notre politique en pays musulman de domination ou de protection française, une conception bien restreinte, que d'y voir surtout un problème d'administration. Le problème est plus vaste

et sa solution comporte l'examen d'autres données. L'occupation française d'un pays musulman s'accompagne nécessairement du heurt des civilisations occidentale et musulmane, cette dernière en retard sur l'autre de plusieurs siècles. De là des crises douloureuses pour le peuple soumis, crises dont nous ne pouvons nous désintéresser, qu'il est même de notre devoir de pallier autant que possible par un ensemble de mesures appropriées qui constituent une « politique indigène » et qui nécessitent une organisation spéciale de l'administration et des pouvoirs publics. Cela est surtout vrai en Afrique du Nord, pays dont la population est généralement musulmane, et sur lequel s'est dirigé, pendant la seconde moitié du XIXe siècle et le début du XXe un grand courant d'immigration qui a fini par constituer un groupement européen d'un million d'individus, soit le dixième ou le douzième de la population totale. La juxtaposition de ces deux milieux, différents par leur constitution sociale et représentant deux stades éloignés de l'économie politique et sociale, fait naître des conflits d'intérêts qui ne sont nullement irréductibles, mais dont l'apaisement est malaisé. La politique de colonisation et la politique indigène définissent les intérêts en présence; il appartient aux pouvoirs publics de les concilier. — Ailleurs, en Syrie et en Afrique occidentale, par exemple, où les Musulmans sont moins nombreux et l'immigration européenne plus clairsemée, le problème est moins ardu; mais il est toujours aussi complexe et sa solution doit toujours être recherchée en fonction des trois données : colonisation, politique indigène, organisation des pouvoirs publics.

La politique musulmane de la France ayant pour champ principal d'action l'Afrique du Nord, l'importance des développements consacrés par l'auteur du *Manuel* à notre expérience nord-africaine est tout à fait justifiée. Mais *l'Africain* est, en réalité, un *Marocain*; et s'il connaît fort bien le Maroc, s'il y a observé et médité à pied d'œuvre les éléments de son ouvrage, son information des choses algériennes et tunisiennes est moins directe et moins sûre. Aussi, lui arrive-t-il de ne pas voir les rapports généraux qui unissent l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et de mal juger certaines institutions.

Il n'y a rien de déraisonnable, par exemple, à repousser l'idée d'un ministère ou d'un sous-secrétariat de l'Afrique du Nord et à préférer la formule de Protectorat au système algérien de l'administration directe. Mais c'est perdre de vue la réalité que d'affirmer l'existence de différences fondamentales entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. La similitude est, au contraire, la loi des institutions nord-africaines; — nous disons *similitude* et non *identité*. L'Afrique du Nord est un ensemble homogène et hétérogène à la fois. Quand le pays est abandonné à lui-même, l'hétérogénéité domine. Au contraire, toutes les fois que le Maghreb fait partie d'un grand empire méditerranéen — comme l'empire carthaginois, l'empire romain, l'empire arabe, l'empire français — la loi de simi-

litude fondamentale reparaît et exerce son influence dans tous les domaines : religion, droit, morale, ethnographie, sociologie, économie politique ; et les mesures nouvelles édictées par le conquérant pour asseoir sa domination et la faire accepter à l'autochtone, ne peuvent que la renforcer, l'affirmer, puisqu'elles s'inspirent des mêmes directives et tendent au même but. La diversité très réelle qui masque ce rapport général ne doit donc pas abuser les esprits. Il nous serait facile de montrer à l'Africain, par des arguments tirés, en majeure partie, de son *Manuel*, qu'il y a moins de différence qu'il ne le croit entre le régime des protectorats tunisien et marocain et celui de l'annexion qui règne en Algérie. La seule opposition véritable entre les deux types d'organisation politique et administrative réside dans la tendance qu'accuse le protectorat à évoluer vers un régime d'autonomie, alors que la réforme des institutions correspondantes semble devoir s'opérer, en Algérie, dans le sens d'une simple décentralisation. Mais l'observation est de date toute récente. Elle n'a été vérifiée, jusqu'ici, qu'à l'égard du protectorat tunisien ; et peut-être même n'y a-t-il là que l'expression du malaise dont souffre, en Tunisie, la société indigène, en proie à une crise d'évolution, de transformation et d'adaptation. S'il en était autrement, il s'agirait d'un véritable irrédentisme tunisien, phénomène perdurable ; et l'emploi de la force ne suffirait pas à résoudre la difficulté. La conquête morale, seule, est conforme au génie français, qui est fait de douceur et de pitié. Heureusement, rien ne permet de penser qu'il soit impossible d'amener nos protégés tunisiens eux-mêmes, après nos sujets algériens, à poursuivre avec nous la réalisation d'un idéal commun. Si « l'Islam, dans son génie profond, est une puissance contraire à nos désirs », aucune incompatibilité véritable ne nous sépare des indigènes nord-africains. Méditerranéens, nous sommes, comme tels, mieux préparés à les comprendre, que les Anglo-saxons, imbus du préjugé de la supériorité de leur race. Latins et chrétiens, nous ne dressons pas contre leur religion l'hostilité d'une Espagne catholique. Ainsi s'explique le sentiment généralement sympathique des Musulmans à l'égard de la France, que l'Africain constate sans en donner des raisons suffisantes. Il reste de tout cela que le protectorat n'est peut-être pas la meilleure formule d'organisation politique et administrative de l'Afrique du Nord. Ses qualités principales : facilité d'application, souplesse, rapidité des réformes, sont surtout de premier établissement. Le seul écoulement du temps suffit à lui faire perdre la plupart de ses avantages ; et le système de l'administration directe rachète dans la durée son infériorité immédiate. Il nous faudrait, ici, reprendre par le menu toute une série d'affirmations imprudentes et en discuter le bien fondé. Nous regrettons de ne pouvoir démontrer : que le protectorat ne laisse pas la société indigène dans ses cadres naturels, simplement amendés ; que les Musulmans ont, au contraire,

le sentiment qu'ils subissent une véritable transformation opérée à la « nazaréenne » ; que le malaise dont s'accompagne cette transformation n'est pas compensé par une suppression assez radicale des abus de l'administration indigène ; que notre contrôle, toujours insuffisant, devient de moins en moins efficace au fur et à mesure qu'il s'éloigne davantage de l'administration directe ; que, dès lors, notre présence empêche seulement les abus les plus criants, mais laisse subsister une multitude de petits, et même de gros abus ; ces derniers exercés, seulement, par des moyens habiles et des voies détournées ; que l'action du contrôle est particulièrement inefficace à l'égard de la justice musulmane, parce que c'est la conception même de la justice qu'il faut changer, le magistrat musulman en considérant l'exercice comme un bénéfice, alors que nous y voyons l'accomplissement d'un devoir. Concluons simplement que des deux méthodes par lesquelles la France a poursuivi l'organisation de l'Afrique du Nord : administration et protectorat, aucune n'a entièrement réalisé le résultat espéré ; la première a dépassé l'objectif ; la deuxième est demeurée en deçà. Une correction s'impose, si nous voulons mettre au but.

***

Sur d'autres points encore nous pourrions chercher querelle à l'Africain. Nous reconnaissons bien volontiers que la loi du 4 février 1919 prête à de nombreuses critiques et nous pourrions aisément ajouter d'autres griefs à ceux qu'il a élevés contre elle. Mais elle n'a été qu'une des causes de la recrudescence passagère de la criminalité algérienne, et l'on ne peut y rattacher l'exode des colons, phénomène dont il ne faut pas, non plus, exagérer l'importance. Est-il enfin d'une bonne méthode, de condamner une réforme électorale sur les résultats de la première consultation? Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons prendre au sérieux la crainte émise par l'auteur, que « la confrontation, par les Algériens, du statut qui leur est appliqué avec les franchises assez larges dont jouissent Marocains et Tunisiens » ne les induise en tentation de « réclamer les mêmes privilèges, incompatibles, d'ailleurs, avec le droit de vote qui leur est accordé ». L'Africain ignore-t-il la difficulté des relations, pourtant limitées, de nos sujets algériens avec les autorités chérifiennes? Le maintien de ces autorités est, pour eux, chose très difficile à comprendre ; et les explications qu'on leur en donne, n'ont jamais réussi — nous en parlons par expérience — à rehausser le prestige français. Enfin, la psychologie de nos sujets algériens a beaucoup évolué, depuis la guerre, dans le sens de l'assimilation. L'exode des travailleurs indigènes revêt, à cet égard, le caractère d'un phénomène de la plus haute importance.

L'Africain ne nous en voudra pas de lui signaler ces quelques lacunes dans l'ensemble imposant de ses connaissances scientifiques. C'est un philosophe. Nous entendons par là qu'il n'a pas seulement écrit pour le

lecteur, mais plus encore pour lui-même ; pour se donner une vue d'ensemble, une vision ordonnée de tout ce qu'il sait, et surtout de ce qu'il sait par expérience directe, intérieure et extérieure. On ne peut raisonnablement lui reprocher de ne pas tout savoir des choses de l'Islam. Tel quel, c'est un homme bien intéressant.

Louis Milliot.

L'Editeur-Gérant : E. Larose.

Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.

LE MOYEN ATLAS

Il y a, comme chacun sait, une division traditionnelle de l'Atlas Marocain, en Moyen-Atlas, Haut-Atlas, Antiatlas. Cette classification remonte, comme tant d'autres notions géographiques marocaines, au voyage de Foucauld, en 1883. Elle a été systématisée et popularisée par le livre de Paul Schnell, sur l'Atlas Marocain, dont la traduction française remonte à 1898 (1).

Il est clair qu'elle a été établie à une époque où l'Atlas Marocain avait été encore à peine entrevu. Elle a tenu pourtant, elle est entrée dans l'usage public. Néanmoins, à mesure que notre connaissance de l'Atlas avance, à pas de géant, l'expression « Moyen-Atlas » a progressivement cessé d'être satisfaisante. Il s'est développé à son sujet une discordance entre les techniciens, plus particulièrement les géologues, d'une part; et d'autre part le grand public, qui, en matière d'appellations géographiques, a nécessairement le dernier mot.

Jusqu'aux explorations géologiques récentes, on avait considéré le Moyen-Atlas comme une chaîne, plus exactement une chaîne plissée, un terme équivalent à Haut-Atlas, un rameau distinct du Haut-Atlas, moins élevé, mais de constitution analogue. Il a fallu en rabattre. La plus grande partie du Moyen-Atlas est un haut plateau, une pénéplaine de vieilles roches archéennes ou primaires. A l'Ouest autour d'Oulmès elle a été disséquée par l'érosion. A l'Est elle a conservé une couverture épaisse de calcaire jurassique; c'est le plateau où paissent en été les troupeaux des Beni Mtir et des Beni Mguild. Ce serait un causse, n'étaient les énormes quantités de laves qui s'y sont épanchées, émises par des volcans récents, dont les cônes sont encore bien conservés. De chaîne proprement dite on n'en trouve qu'à

(1) *L'Atlas Marocain*, par Paul Schnell, traduction Augustin Bernard; dans Publications de l'École des Lettres d'Alger, 1898.

la bordure méridionale et Sud-Orientale. Là seulement, en bordure de l'Oued el Abid et de la Moulouya, entre Ouaouizert et les Beni Ouaraïn, court en effet une véritable chaîne, où des plissements d'ailleurs médiocres ont affecté le jurassique et le crétacé. Au centre, sur la route de Fez à la haute Moulouya et au Tafilalelt, le long de la grande route des sultans, Triq-es-soltan, la chaîne est à peine marquée par une ondulation légère. Elle n'est très accusée qu'aux deux extrémités, Ouaouizert et Beni Ouaraïn.

Forts de ces constatations, désormais solidement acquises, les géologues et les géographes auraient une tendance à dissocier dans la nomenclature les différentes parties de ce puissant massif complexe; ils mettraient à part la pénéplaine disséquée d'Oulmès, les causses couverts de laves des Beni-Mtir et des Beni-Mguild : et ils réserveraient le nom de Moyen-Atlas à la chaîne méridionale.

Le grand public ne suit pas. De Fez ou de Meknès, quand on aperçoit au Sud les premières falaises des Beni-Mtir, ou bien de Khamisset, quand on a sous les yeux le rebord du massif d'Oulmès, tout le monde dit : Voilà les premiers contreforts du Moyen-Atlas. L'instinct du public n'est pas une chose à négliger, et il me semble bien d'ailleurs que le public a raison. Le Moyen-Atlas *lato sensu* est une unité géographique et humaine.

Le progrès de l'exploration géologique a donc bien posé là un problème.

Il y en a un autre, connexe. Tout le monde sait que le Maroc tourne le dos à l'Algérie. On se rappelle la jolie image par laquelle Théobald Fischer parallélise la structure du Maroc avec celle de l'Espagne. Considérez, dit-il, le détroit de Gibraltar comme une charnière. Et le long de cette charnière repliez par la pensée l'Espagne et le Maroc l'un sur l'autre. Toutes leurs parties constituantes se recouvrent à peu près exactement. Le Rif correspond à la cordillère Bétique, le Haut-Atlas aux Pyrénées, et dans l'intervalle le Moyen-Atlas à la meseta ibérique. Derrière cette image ingénieuse il faut voir assurément une arrière-pensée politique. Dans le dernier quart de siècle la science pangermaniste n'est jamais dégagée complètement de la politique. En soulignant d'une façon saisissante les analogies structurales très réelles entre l'Espagne et le Maroc, il s'agit de laisser enten-

dre, avec toutes les apparences de l'impartialité scientifique hautaine, que tous les apparentements du Maroc sont de ce côté là et non pas du côté de l'Algérie Française. L'existence d'une arrière-pensée de propagande n'empêche pas cependant l'image d'être aussi vraie qu'amusante.

Bien entendu elle donne une idée incomplète de la réalité. De Tunis à Mogador, d'un bout à l'autre de l'Atlas, le Maghreb est une unité évidente. C'est une chaîne unique, peuplée par la même humanité, associée par la même histoire. Mais enfin le problème subsiste. Comment le dernier segment occidental de l'Atlas, le Maroc, se rattache-t-il au reste? Comment se fait la continuation? Derrière l'opposition si frappante du Maroc et de l'Algérie il faut bien qu'il y ait une parenté masquée. Où est-elle?

Gentil a fait ressortir que le Haut-Atlas Marocain, malgré son originalité puissante, a la même structure profonde que l'Atlas Saharien d'Algérie, dont il est la continuation linéaire. Il a mis en parallèle de part et d'autre de la Moulouya la Meseta Marocaine et le Horst Algérien.

Aujourd'hui, à l'aide des dernières acquisitions scientifiques, je crois qu'on peut aller plus loin et être plus précis.

Le haut plateau Beni-Guill.

Jusqu'aux bords de la Moulouya l'Atlas Algérien reste une zone de hauts plateaux steppiens, semés de chotts et parcourus par de grands nomades chameliers; le contraste semble complet avec le Moyen-Atlas Marocain, sur la rive gauche de la Moulouya. On a toujours admis qu'avec la Moulouya un monde nouveau commence.

Le dernier segment occidental des Hauts-Plateaux Algériens s'étend de Figuig à Berguent et à Oudjda. C'est lui qui fait la soudure entre l'Algérie et le Maroc. C'est essentiellement le terrain de parcours des Beni-Guill. Pour la commodité de l'exposition on peut l'appeler le haut plateau Beni-Guill.

Politiquement il fait partie du Maroc, mais c'est le Maroc Oriental, qui est comme chacun sait, une sorte d'annexe administrative, nettement distincte. Par tous ses caractères géographiques le plateau

Beni-Guill, en dépit de la frontière politique, est un prolongement pur et simple des hauts plateaux algériens. C'est une plaine d'halfa et d'armoise, semée de grands chotts. Il faut bien se garder de confondre les Beni-Guill avec les Beni-Mguild du Moyen-Atlas, leurs quasi homonymes. Ce sont des tribus entièrement distinctes. Les premiers parlent Arabe, et les seconds Berbère : ceux-là sont des nomades chameliers à grand rayon, ceux-ci de petits nomades transhumants à rayon restreint. Les tentes mêmes sont différentes. Les Beni-Guill ont la tente algérienne à sommet en pointe de cône. Les Beni-Mguild la tente marocaine à longue carène de bois. Les Beni-Guill n'ont avec leurs voisins occidentaux les Berabers du Moyen-Atlas que des relations d'hostilités séculaires : c'est de ce côté-là qu'est l'antipathie éternelle, alimentée par la différence des genres de vie. Toutes les affinités des Beni-Guill sont avec leurs voisins algériens, les Hamméyan de Mécheria à l'Est, les Doui-Ménia du Guir au Sud. De ce côté-là on se comprend toujours, même lorsqu'on se gourme. Quand la pluie a manqué, des traditions antiques, malgré la gêne qu'apporte la frontière, ouvrent aux Beni-Guill, à charge de réciprocité, les pâturages Hamméyan et Doui-Ménia. Les moutons et les laines Beni-Guill, pour une grande part, utilisent la gare Algérienne de Ras-el-Ma; et, par un chemin ou l'autre, vont s'embarquer au port d'Oran.

Ce coin marocain des hauts plateaux algériens a été jusqu'à ces derniers temps protégé par la frontière contre les investigations géologiques. Nous commençons seulement à le bien connaître. Sa structure et son modelé jettent une lumière nouvelle sur la continuité de l'Atlas de part et d'autre de la Moulouya, et éclairent en particulier le problème du Moyen-Atlas.

La Structure

On a essayé de résumer ce qui va suivre dans un schéma du haut plateau Beni-Guill en perspective cavalière (fig. 1). On espère que des explications techniques seront moins rebutantes et plus claires si on est arrivé à leur donner une forme graphique permettant de les embrasser d'un coup d'œil.

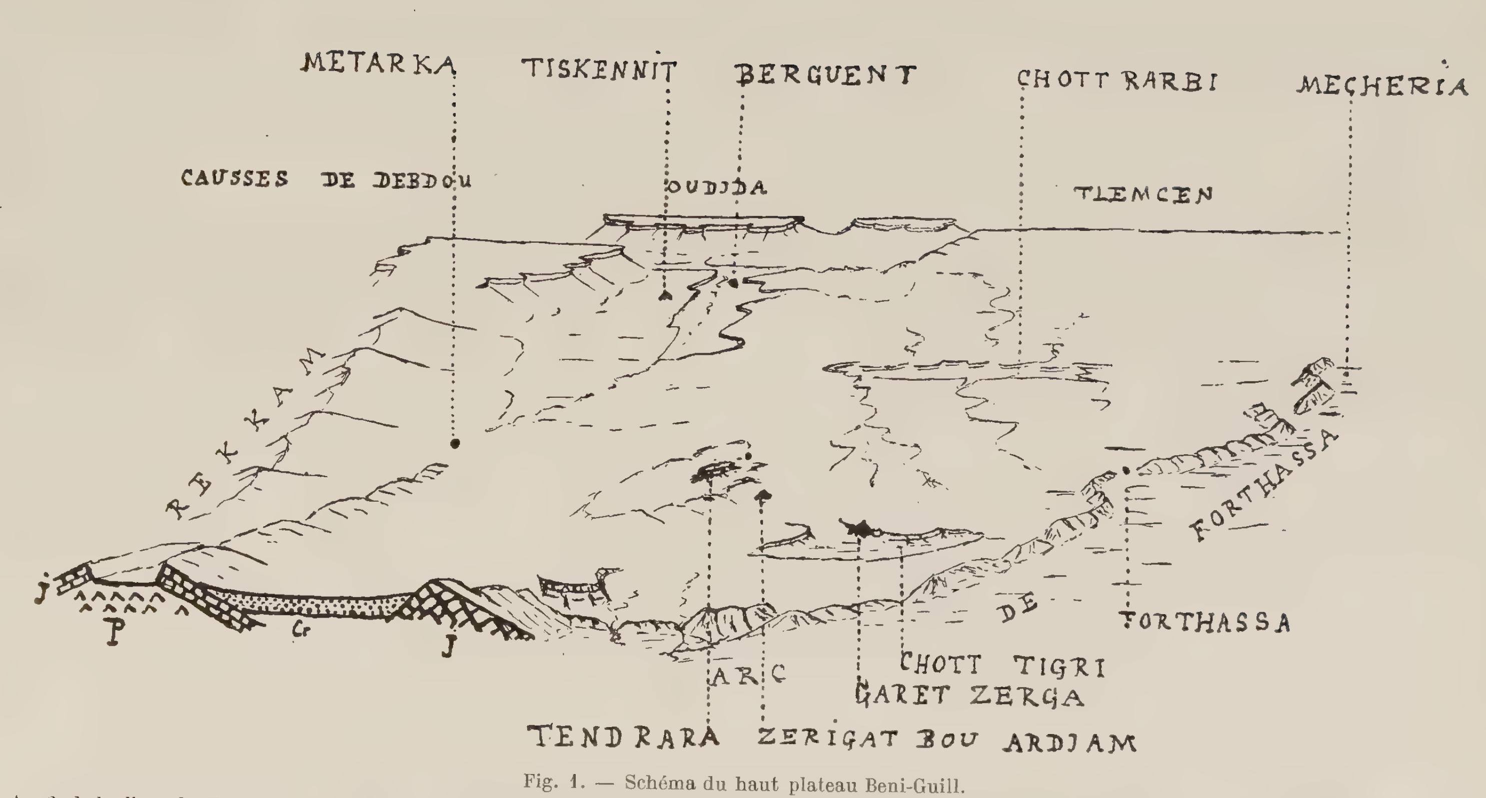


Fig. 1. — Schéma du haut plateau Beni-Guill.

Au Sud de l'arc de Forthassa, pendant de la « *chaîne* » du Moyen-Atlas. Au Nord le plateau Beni-Guill proprement dit, pendant des plateaux Beni-Mtir et Beni-Mguild. — La coupe géologique s'applique à l'arc de Forthassa : P, pénéplaine primaire; J, calcaires liasiques et jurassiques; G, couches rouges crétacées. – Ces formations géologiques se retrouvent dans tout le plateau proprement dit. Les volcans éteints sont notés avec un petit cône noir. Les grandes plaines de Berguent et des Chotts sont un colmatage pliocène et quaternaire.

Le haut plateau Beni-Guill a les mêmes éléments constitutifs que le Moyen-Atlas, *lato sensu.* A la base une vieille pénéplaine, composée d'éléments primaires, archéens, granitiques. On la voit affleurer largement au Sud dans le Tamlelt, au Nord dans la gada de Debdou, dans celle d'Oudjda. C'est la même pénéplaine qui constitue le socle du Moyen-Atlas, celle qui affleure largement dans le massif d'Oulmès.

Sur la tranche arasée de ses vieux plis reposent les mêmes calcaires liasiques et jurassiques qui constituent les causses du Moyen-Atlas.

Au-dessus de ces calcaires jurassiques on trouve les couches crétacées, et précisément les mêmes que dans le Moyen-Atlas. Ce sont ces dépôts continentaux que nous avons appelés les couches rouges, et que nous avons étudiés dans la cuvette d'Ouaouizert. Sur le haut plateau Beni-Guill ces couches rouges s'étalent largement dans le chott Tigri. Elles ont été parallélisées par G.-B.-M. Flamand avec le « terrain des gours » au Sud de l'Atlas Saharien, et ce rapprochement tient toujours. Mais ce terrain des gours avait été classé provisoirement dans le tertiaire et même plus précisément dans l'oligocène. MM. Russo et Savornin ont établi que toutes les couches rouges du bord Sud de l'Atlas Saharien, du Haut Plateau Beni-Guill, de la Haute Moulouya, comme du Moyen-Atlas, sont en réalité crétacées (1).

Sur le haut plateau Beni-Guill les causses de calcaire jurassique sont beaucoup moins largement étalés que dans le Moyen-Atlas. Ils ne se retrouvent guère qu'à la lisière nord, dans les gadas de Debdou et d'Oudjda, prolongées par celles de Tlemcen. C'est que d'une façon générale le haut plateau Beni-Guill a beaucoup mieux conservé sa couverture de dépôts continentaux crétacés ou plus récents. Ceci est une question de modelé. On y reviendra. Ce fait n'enlève rien à l'identité essentielle des roches qui constituent le sous-sol de part et d'autre de la Moulouya.

Et ces roches sont disposées de la même façon.

Dans l'ensemble le haut plateau Beni-Guill est bien un plateau, comme le Moyen-Atlas *lato sensu.* Des ondulations légères comme celle de Tendrara, des failles comme celles d'Oudjda, le long desquelles les causses se sont fractionnés et ont basculé plus ou moins;

(1) Dans ma *Structure de l'Algérie* la légende de la figure 25, représentant le Tigri, serait à corriger dans ce sens.

tout cela ne permet pas de méconnaître le caractère massif et tabulaire de l'ensemble.

A ce caractère tabulaire il y a, de part et d'autre de la Moulouya, une exception éclatante, et la même. A la limite sud et sud-orientale du haut plateau Beni-Guill court une véritable chaîne plissée, longue et mince, arquée en lame de sabre. Je l'ai appelée ailleurs l'arc de Forthassa (1). Elle commence, au nord du Tamlelt, par le djebel Ourak, elle se continue, par une série de chicots en grains de chapelet, jusqu'au djebel Antar de Méchéria. C'est-à-dire qu'elle coupe en deux, presque complètement, toute l'étendue des hauts plateaux algériens. C'est une bordure, une limite. Elle sépare nettement le secteur Beni-Guill des hauts plateaux (1.200 à 1.400 mètres), d'un secteur oriental qui est d'altitude notablement moindre (autour de 1.000 mètres). Il est impossible de méconnaître la ressemblance étroite entre l'arc de Forthassa et la chaîne du Moyen-Atlas. Lui aussi, le Moyen-Atlas (*stricto sensu*), est une chaîne longue et mince, de forme arquée; la concavité de l'arc est tournée dans le même sens; et les deux arcs sont d'un parallélisme frappant. Tous les deux, se détachant de l'Atlas Saharien (ou du Haut-Atlas sa continuation) coupent en écharpe, complètement ou presque complètement, l'épaisseur des hauts plateaux, et en limitent un secteur à la même place, au Sud-Est. La chaîne du Moyen-Atlas et l'arc de Forthassa sont deux pendants; ils s'éclairent l'un l'autre.

Depuis Ritter on connaît la structure de l'Atlas Saharien, et le Haut-Atlas marocain, autant qu'on peut en juger, n'est pas construit différemment. La direction générale de la chaîne fait un contraste marqué, c'est-à-dire un angle très accusé, avec la direction de ses éléments. C'est à peu près ainsi que les brins tordus, dont la réunion constitue un câble, font un angle très marqué avec le câble lui-même (2). Sur les causes profondes, les mouvements du sol, qui ont entraîné cette anomalie, Gentil a quelques pages et une figure suggestives (3). Des forces tectoniques de compression et de résis-

(1) *Structure de l'Algérie,* ibid.
(2) *Structure de l'Algérie* p. 88, fig. 22
(3) Louis Gentil, *Le Maroc physique*, p. 157, fig. 4.

tance, s'exerçant dans deux sens aberrants, ont évidemment eu pour résultat cette discordance. En tout cas elle existe. L'arc de Forthassa, comme la chaîne du Moyen-Atlas, n'est pas autre chose qu'un de ces brins de câble, reconquérant son indépendance; un élément échappé à la chaîne, acquérant une existence propre, prolongeant au Nord à travers les hauts plateaux sa direction individuelle. M. Russo adopte cette manière de voir, et je crois qu'il a raison (1).

Le volcanisme. — N'y eût-il rien d'autre, ces traits de ressemblance suffiraient déjà à faire sentir l'analogie profonde entre le haut plateau Beni-Guill et le Moyen-Atlas (*lato sensu*). Mais des découvertes récentes ajoutent un nouveau trait, qui achève d'entraîner la conviction.

Dans le Moyen-Atlas, sur les plateaux Beni-Mguild et Beni-Mtir, la découverte sensationnelle des dernières années a été celle des formations éruptives. Une traînée de volcans s'aligne Nord-Sud, à peu près sous le méridien de Fez, depuis le voisinage même de Fez jusqu'à la haute Moulouya. Or voici qu'on retrouve une traînée analogue sur le haut plateau Beni-Guill.

En 1914 j'avais signalé l'existence d'un volcan sur la falaise Nord du Tigri, à Garet Zerga. Dix ans après M. Russo vient de trouver deux autres volcans au Nord de celui-ci. La découverte est si récente qu'elle a un peu échappé à l'attention. Elle n'a été signalée, je pense, que dans le Compte-Rendu sommaire de la Société Géologique de France (2). Mais elle est parfaitement authentique, et d'ailleurs aisée à contrôler.

Le premier des deux volcans nouveaux est un cône très aplati qu'on trouvera sur la carte provisoire à 1 : 200.000e sous le nom de Zerigat-Bou-Ardjam. Il se trouve au Nord-Ouest de Garet-Zerga à peu près dans la direction et à mi-chemin de Tendrara. Les laves qui en sont sorties sont les mêmes que celles de Garet-Zerga (ankaratrites néphéliniques).

L'autre volcan est beaucoup plus au Nord et droit au Nord. Il se

(1) Dr P. Russo, *La structure des plateaux de l'Afrique mineure. La Géographie*, février 1924, p. 172.

(2) Le Dr Russo en rendra un compte détaillé dans sa thèse de doctorat dont la soutenance est imminente.



Fig. 2. — Le volcan éteint de Tiskennit.
Le piton volcanique perce seul le colmatage pliocène et quaternaire, sous lequel toute la base de l'appareil reste enfouie et soustraite à l'observation.

trouve à une trentaine de kilomètres Sud-Ouest de Berguent; c'est le Tiskennit, que la carte provisoire à 1 : 200.000e (feuille de Berguent) n'a eu garde d'oublier. C'est un accident topographique extrêmement remarquable (fig. 2).

Malgré son faible relief relatif (soixante à soixante-dix mètres), comme il se dresse, brusque et isolé, sur la plaine indéfinie, on l'aperçoit de partout, de dizaines de lieues à la ronde. Il est curieux qu'on ait mis si longtemps à en connaître la véritable nature. Il est vrai qu'il est loin des routes sillonnées par les autos. Il est vrai aussi qu'il faut arriver jusqu'à son pied même pour trouver un échantillon de roche éruptive. Autant qu'il m'a semblé, au cours d'une visite rapide, c'est un piton, peut-être un culot de cheminée?, auquel les éboulis ont constitué un talus périphérique, et ont donné un profil de cône tronqué. C'est tout ce qu'on voit. Tout le reste qu'on imagine ne pas pouvoir manquer, les coulées de lave par exemple s'étendant au loin en tentacules, tout cela est soustrait à l'observation sous les puissants atterrissements quaternaires ou pliocènes de la plaine. Le volcan est enterré tout entier, à la seule exception du piton, qui émerge bien juste. Cette situation n'explique pas seulement l'identification tardive du Tiskennit. Elle permet de croire que d'une façon générale nous sommes encore insuffisamment renseignés sur l'importance des champs de lave à la surface du haut plateau Beni-Guill.

Il faut signaler que les laves du Tiskennit ne sont plus du tout les mêmes que celles du groupe méridional (phonolithe œgyrinique).

Il faut signaler encore que tout ce groupe de volcans est plus ancien que le quaternaire, et même que le pliocène récent. Cela est évident puisque leurs restes déjà démantelés ont été recouverts par les atterrissements quaternaires et pliocènes. Faut-il reculer leur date jusqu'au miocène? C'est aux géologues à le dire. Ils sont en tout cas plus vieux que les volcans du Moyen-Atlas. Cependant ils ne peuvent pas être très vieux. A Garet-Zerga et à Zerigat-Bou-Ardjam on voit encore les matériaux de projection, les scories. Au Tiskennit l'apparence du cône n'est pas sans doute entièrement mensongère; on reconnaît encore de loin un reste d'appareil volcanique.

Notons enfin ceci. Dans le prolongement de la ligne Garet-Zerga,

Zerigat-Bou-Ardjam, Tiskennit, on trouve à peu de distance le groupe anciennement connu des volcans d'Oudjda. Il y a donc bien une ligne de volcans éteints, orientée Nord-Sud, à travers le Haut-plateau Beni-Guill, comme à travers le Moyen-Atlas. L'analogie entre les deux devient véritablement saisissante.

La Moulouya.

Ces deux massifs fraternellement semblables, le Haut-Plateau Beni-Guill et le Moyen-Atlas (*lato sensu*) sont séparés par la vallée moyenne de la Moulouya. Il est indispensable d'en dire un mot.

Cette vallée moyenne est encore trop peu connue pour qu'il soit prudent de la décrire en détail. Cependant un certain nombre de faits sont déjà évidents.

MM. Célérier et Charton ont publié un profil en long de la Moulouya qui est très instructif (1). Les auteurs concluent très justement : « La Moulouya est un fleuve très jeune et très hétérogène, constitué par la capture progressive de bassins originairement indépendants, disposés en chapelets ». La vallée de la haute Moulouya en particulier, en amont de Ksabi, est évidemment une cuvette indépendante sur un palier plus élevé de 600 m. Le raccordement se fait par un coude assez brusque et par des gorges profondes, où la rivière court en rapides. La vallée de la moyenne Moulouya, celle où le fleuve s'engage à Ksabi, est une autre cuvette, très large, qui n'est assurément pas l'œuvre de l'érosion. A l'Est, au Rekkam, qui est le rebord occidental du haut-plateau Beni-Guill, on voit avec une parfaite clarté les couches crétacées et jurassiques s'enfoncer en flexure sous le colmatage alluvionnaire de la cuvette. C'est une cuvette tectonique, un large synclinal, limité de toutes parts par des flexures, des plis, ou des failles. Un équivalent exact de cette autre grande cuvette, qui rompt plus à l'est la continuité de l'Atlas, la cuvette du Hodna. Seulement celle-ci a ses communications faciles avec le Sahara, et elle est restée en conséquence bassin fermé, domaine de chott. La cuvette de la Moulouya moyenne s'ouvre vers le Nord,

(1) *Annales de Géographie*, Une mission universitaire au Maroc, p. 286.

vers la mer. L'érosion régressive des oueds méditerranéens l'a finalement rattachée au niveau de base marin. C'est toute la différence.

Telle est assurément la nature du fossé profond qui sépare le haut plateau Beni-Guill du Moyen-Atlas. Et cela rentre très bien dans le cadre général. J'ai insisté ailleurs sur l'importance de ces accidents transversaux, grossièrement subméridiens, qui articulent l'Atlas tout entier, le divisent en segments de grande importance géographique.

Nous sommes donc conduits à une définition de l'Atlas moyen, (*lato sensu*), qui me paraît tout à fait satisfaisante. C'est un dernier segment des Hauts-Plateaux de l'Atlas, fraternellement semblable au précédent, qui est le Haut plateau Beni-Guill.

Le Modelé

Mais alors, si le Moyen-Atlas et le haut plateau Beni-Guill sont étroitement apparentés, comment se fait-il qu'ils soient si extraordinairement différents au point de vue humain? Qu'est-ce donc qui fait du Maroc occidental un monde à part, comparé à l'Algérie? C'est qu'une analogie de structure ne suffit pas; elle est même d'importance plutôt théorique que pratique. La vie humaine est bien plus étroitement conditionnée par ces deux facteurs associés, le climat et le modelé. Ici le contraste est complet entre le haut plateau Beni-Guill et le Moyen-Atlas.

Le haut plateau Beni-Guill est déjà fort élevé, notablement plus que les hauts plateaux algériens. Le djebel Tendrara, au point culminant, a 1.647 m. Ce n'est qu'un point, il est vrai; mais tout autour sur de grandes étendues le socle oscille autour de 1.400 m. Même dans la partie la plus creuse, autour de Berguent, l'altitude ne descend qu'exceptionnellement au-dessous de 1.000 m.

Le Moyen-Atlas est encore plus élevé. Les causses Beni-Mtir et Beni-Mguild ne descendent guère au-dessous de 1.500 m., et atteignent souvent 1.600, 1.700, 1.800. La chaîne du Moyen-Atlas se tient au-dessus de 2.000, et elle a, à son extrémité Beni-Ouaraïn, des sommets qui dépassent 3.000. Notez que cette différence d'altitude entre plateau Beni-Guill et Moyen-Atlas n'est pas énorme. Quelque chose comme trois ou quatre centaines de mètres. C'est une nuance. Mais

cette nuance se trouve être d'importance tout à fait capitale. C'est que, dans la zone tempérée, au voisinage de 1.500 m. se trouve un point critique pour les conditions de l'habitat humain. Au-dessus de 1.500 le climat prend quelque chose d'excessif pour l'habitat normal permanent.

Ce n'est pas d'ailleurs une simple question d'altitude. Le Moyen-Atlas étant le dernier secteur occidental surélevé des hauts plateaux de l'Atlas, se trouve surplomber l'Océan Atlantique; il est largement accessible aux influences climatiques de l'Océan, très différentes des influences méditerranéennes. Le plateau Beni-Guill au contraire est abrité des vapeurs de l'Océan par la masse même du Moyen-Atlas.

Sous la double influence de l'altitude et de la situation est née une différenciation dans la quantité des pluies. Elle se traduit par un contraste total dans le manteau végétal de part et d'autre. D'un côté la steppe d'halfa et d'armoise. De l'autre côté les forêts de cèdre et les pâturages alpins. Ce contraste des climats, que nous constatons aujourd'hui de nos yeux, est une chose fort ancienne, qui s'est prolongée à travers des âges géologiques. Il en est résulté un contraste extraordinaire dans les formes du sol, dans le modelé.

Sur le haut plateau Beni-Guill l'érosion fluviale, insuffisamment alimentée sous un climat sec, a produit ses effets habituels. Les cuvettes tectoniques, que les oueds trop faibles n'ont pu égueuler, sont restées des bassins fermés, des zones d'épandage, nivelées par un colmatage épais d'alluvions. Le plateau Beni-Guill est pays de chotts, puisqu'il a le Tigri, le Gharbi. Il l'a été davantage encore dans un passé tout proche, dont il garde l'empreinte. L'immense cuvette de Berguent a été, au moins jusqu'à la fin du pliocène, un bassin fermé, zone d'épandage, chott, lac sans écoulement, de quelque nom qu'on l'appelle. C'est à l'époque quaternaire seulement, c'est-à-dire hier, que l'érosion régressive de l'Oued Za a rattaché ce bassin fermé à la Méditerranée. Mais le colmatage épais de cet ancien bassin fermé est encore presqu'intact : il ennoie, il empâte, il horizontalise toute la moitié nord du plateau Beni-Guill. C'est ainsi que ce plateau a acquis cette allure générale de plaine, aux lignes horizontales éternelles, par quoi il s'apparente aux hauts plateaux algériens.

Dans le Moyen-Atlas, au climat plus humide, une érosion normale

a donné au pays un modelé bien différent. Depuis le crétacé peut-être, en tout cas depuis fort longtemps, depuis que le relief actuel s'est constitué, le régime des bassins fermés a pris fin. Tout le pays a été drainé, modelé, sculpté profondément, par des rivières rattachées au niveau de base marin. Ainsi est né un modelé qui n'a plus rien de Nord-Africain, un modelé comme celui de notre Europe. Les plateaux calcaires, largement déblayés du colmatage crétacé, ont été gravés de canyons profonds et sont devenus des causses. La pénéplaine primaire, partiellement débarrassée de son entablement calcaire, a été rajeunie par l'érosion. L'ensemble a pris figure de haute montagne, aux pentes accusées. Ce qu'on peut imaginer de plus différent, au premier coup d'œil, de l'aspect haut plateau, hautes plaines.

Différences de climat, de manteau végétal, de modelé, tout cela entraîne nécessairement une différence totale dans les conditions de la vie humaine. D'une part des cavaliers nomades sahariens se sont établis et ont adopté la langue arabe. Ce sont les Beni-Guill. D'autre part dans le Moyen-Atlas a prévalu un genre de vie de montagnards quasi alpins, conservateurs relativement fidèles du passé berbère. Ce sont les conséquences immenses de quelques nuances dans l'altitude et la situation des deux derniers secteurs des plateaux atlasiques. Leur ressemblance profonde de structure s'en trouve totalement masquée. Elle se retrouve pourtant bien à l'analyse.

E.-F. Gautier

NOTES SUR L'HISTOIRE DU SOUS AU XIX[e] SIÈCLE

La situation géographique du Sous, au-delà de la barrière de l'Atlas, au bout du monde musulman, et aussi l'esprit d'indépendance des Berbères qui l'habitent en ont tellement fait, de tout temps, un pays à part, que les vieux auteurs, en parlant de ce qui est le Maroc actuel, disent souvent : « Le royaume de Maroc, de Fès, de Tafilet et de Sous ».

Quand le roi de Maroc était fort, il imposait sa loi au Sous. Sinon c'était la *siba*, régime d'anarchie où « chacun est maître avec son fusil ». A moins qu'un chef, local ou venu d'ailleurs, y imposât son autorité, et, souvent aussi, prétendît l'imposer à tout le Maroc.

C'est presque toujours du Sous qu'ont surgi les prétendants... L'histoire d'El Hiba est d'hier.

Ainsi s'est créée au début du xvii[e] siècle, au profit d'un personnage religieux, la petite souveraineté que les cartes du siècle passé désignent sous le nom de « Royaume de Sidi Hachem », qui est le sujet du présent travail.

On résumera rapidement ce qu'en dit l'histoire pour arriver aux renseignements concernant le siècle dernier.

A l'origine de la famille de Tazeroualt, il y a un marabout, Sidi Aḥmed ou Mousa, le plus célèbre des saints du Sous, qui vivait au xvi[e] siècle, au temps du sultan saadien Moulai Abdallah.

« Sidi Aḥmed ou Mousa, Guezouli, Semlali, dit le *Moumtia' el Asma'*, est mort en 971 dans son pays de Sous, où son tombeau est connu. »

La tribu des Semlala, au pays des Guezoula, fait partie de la confédération des Ida Oultit.

Les Ida Oultit occupent une large bande du versant atlantique de l'Anti-Atlas et débordent même un peu sur l'Azaghar de Tiznit.

Ils comprennent les tribus de Tazeroualt, Bakila, Rezmouka, Semlala et Ahl Mader. Les Ida ou Semlal occupent la crête de l'Anti-Atlas, à 80 km. à l'est de Tiznit. Cette tribu, que la tradition dit fort ancienne, a donné naissance à un grand nombre de saints et de chorfas, parmi lesquels Sidi Moḥammed ben Sliman le Guezouli, un des sept patrons de Marrakech. Tous ces saints sont très vénérés chez les montagnards, qui leur attribuent le mérite d'avoir protégé jusqu'à présent leur pays contre le Makhzen.

Ce prestige des chorfa Semlala aide à comprendre la naissance, pendant une période de faiblesse du pouvoir central, du petit royaume de Tazeroualt, au profit d'un chérif énergique, descendant de Sidi Aḥmed ou Mousa, et à l'ombre de la baraka de son tombeau.

De même, la situation géographique du Tazeroualt explique qu'il soit devenu le centre de ce petit royaume. C'est, au pied de la muraille escarpée de l'Anti-Atlas, une petite cuvette entourée de montagnes, à quelques lieues d'Ouijjane, par où on débouche dans l'Azaghar. Petit pays facile à défendre, des pitons tout indiqués pour porter des citadelles. Enfin, le fait économique : centre d'échanges entre le Nord et le Sud.

Ouvrons ici une parenthèse, pour éclairer, à la faveur d'un texte de Pline, l'ancienneté des Ida Oultit :

« Sur la foi de l'historien Polybe qui, du temps de Scipion Émilien, avait exploré les côtes de la Maurétanie Tingitane, Pline cite quelques peuples qui habitaient alors cette portion du continent africain. De ce nombre sont les Scelatites et les Masates (1). » (Carette, *Migration des tribus de l'Afrique du Nord.*)

On émet ici l'hypothèse que les Scelatites sont les Ida Oultit ou *Oultita*. Quant au rapprochement entre les Masates et les Ahl Massa ou Mast, il a été fait depuis longtemps.

Le voisinage immédiat des Oultita et des Massa, par les Ahl Mader, qui sont Oultita, viendrait à l'appui de cette hypothèse. On va en une journée de Massa à Iligh, au Tazeroualt, au cœur des Ida Oultit. Au XVIIe siècle, le navigateur hollandais Ruyter a fait plusieurs fois

(1) Gentes Sclatitos et Masatos. Pline, liv. V, chap. 9 (*Le Maroc chez les auteurs anciens*, textes traduits par R. Roget).

ce voyage (*Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, par M. le Colonel de Castries, 1[re] série, Pays-Bas, tome V).

A signaler encore, dans cette confédération des Ida Oultit, chez les Ida ou Semlal, que les deux fractions de cette tribu sont les Aït A'rous et les Aït Oulili. Ce dernier nom est à rapprocher de celui des Aït Oulili du Zerhoun qui accueillirent Moulai Idris. Seraient-ce les Autololes de Pline : Gaetulos Autololes?

Enfin, le pays des Ida Oultit est au cœur du pays des Guezoula.

On répétera ici une question déjà souvent posée : Quelle relation y a-t-il entre le nom des Guezoula et celui des anciens Getules?

Cela dit, revenons aux débuts du petit royaume de Tazeroualt : « Sous le règne de Zidane ben Mansour le Saadien, dit le *Kitab el Istiqsa*, s'était révélé dans le Sous Abou Ḥassoun le Semlali, surnommé Abou Dmia' ».

C'est au début du xvii[e] siècle que Bou Dmia', descendant de Sidi Aḥmed ou Mousa, conquit le Sous, puis le Draa et Sijilmasa. Moulai Chérif ben 'Ali, l'ancêtre des sultans alaouides actuels, l'appela à son secours pour lutter contre les gens de Tabouamt, aidés par les marabouts de Dila. Puis ils se brouillèrent. Bou Dmia', le prétendant, parvint à faire prisonnier Moulai Cherif, le sultan, et à l'enfermer dans sa forteresse d'Iligh. Bou Dmia', donna pour épouse à son prisonnier une captive des Mghafra qui devint la mère du grand sultan Moulai Sma'il. Puis Moulai Cherif fut délivré et vint mourir à Sijilmasa en 1069 hég. Mais ses fils le vengèrent. Moulai Mḥammed chassa Abou Ḥassoun du Draa. Moulai Rechid, après avoir détruit la puissance des marabouts de Dila, fit une expédition (1081/1668) dans le Sous dont on parle encore aujourd'hui dans le pays. Il y a, à 1 km. au sud de Tala'int des Oulad Jerrar, un arbre qu'on appelle « l'arganier de Moulai Rechid ». C'est là que campa la mehalla chérifienne, venant du Sahel et allant au Tazeroualt le long de l'Anti-Atlas.

Un dahir de Moulai Rechid accordant des privilèges aux Oulad Sidi 'Abderraḥman le Khenboubi de la zaouia de Timeslit est daté de 1082, après l'expédition du Sous.

Voici quelques extraits du livre de Mouette, *Histoire des conquêtes de Moulai Archy*, Paris, 1683, relatifs à l'état politique du Sous au xvii[e] siècle :

« La principauté de Sus, du temps qu'Agader Aguer, ou Sainte-Croix, était aux Portugais, faisait partie du royaume de Maroc. Mais depuis que les Espagnols se furent rendus maîtres du Portugal, ils abandonnèrent cette place ainsi que celles de Saphye et d'Arzille. Les Barbares du pays s'y habituèrent et donnèrent le commerce libre à tous les Chrétiens qui voudraient venir trafiquer avec eux et leur promirent qu'ils leur paieraient au double les munitions de guerre qu'ils apporteraient à Fez, à Maroc et ailleurs.

« Comme ils ont quantité de mines d'or et de cuivre entre leurs montagnes et qu'ils en avaient de tout prest et abondamment, en peu de temps, ils se fortifièrent d'armes et de munitions et refusèrent l'obéissance qu'ils devaient au roi de Maroc, voulant estre gouvernés par un Prince choisi d'entre eux, qui résiderait à Illec, capitale du pays. Depuis ce temps-là, ils se gouvernèrent ainsi jusqu'à l'arrivée de Moulai Archy, qui, à cause des nombreuses troupes qu'il menait et de la trahison de ceux qui défendaient les passages, les subjugua et la plupart furent désarmés. Ils lui obéirent pendant tout son règne et les deux premières années de celui de Moulai Semain. Mais lorsqu'ils reconnurent le naturel avarre de celuy-cy, et qu'il exigeait trop souvent d'eux des sommes immenses, ils tuèrent les gouverneurs et se donnèrent à Moulay Hamet Meherez, auquel ils obéirent jusqu'à sa dernière sortie de Maroc. Ils furent ensuite quelque temps sans le reconnaître, mais les ayans ramenés au devoir, il règne aussi absolument dans ses etats que son Oncle à Fès et à Maroc. Il n'a que deux provinces, l'une est Sus où sont les villes de Tarudant et d'Agader Aguer, et l'autre est Sahel, où est la ville d'Illec, qui est grande, riche et bien peuplée d'habitants, lesquels trafiquent ordinairement au pays des Noirs, d'où ils apportent quantité d'or et de Marfil (1). Ces provinces sont séparées du royaume de Maroc par des montagnes très hautes et presque inaccessibles et de la province du Dras, qu'elles ont au Sud-Est par d'autres qui ne sont pas moindres. Il n'y a que deux rivières dont l'une s'appelle Sus et l'autre Masa. Sainte-Croix et Aguilou sont les lieux où les vaisseaux viennent négocier. De vastes déserts sont entre ce pays-là et celui de Sudan qui est au Sud et la

(1) Ivoire, dents d'éléphants.

mer qui le borne au Ouest et Sud-Ouest. Ce terroir est beaucoup montagneux et très fertile en mines, en grains et en fruits. Il y a quantité de Châteaux et de Villages où les Barbares sont fortifiez. Ils y ont chacun deux ou trois armes, pour changer, en quoy ils fondent leurs richesses. Les Susis sont plus adroits aux armes et plus guerriers que tous les autres Barbares. Il ont tout ce qui leur est nécessaire pour vivre, excepté la Laine qui leur est rapportée de beaucoup d'endroits par les Chrétiens, lesquels trafiquent avec eux. » (P. 466).

Voici encore un extrait de Mouette au sujet de la conquête de « Sus » par « Mouley Archy » (p. 68) :

« Les Haha lui amenèrent plusieurs de leurs filles, dont ils lui offrirent la virginité... Mais comme il estimait plus Mars que Vénus, il les refusa et sans les voir, les renvoya chargées de présents... Il partit de Haha et s'approcha des montagnes qui séparent la principauté de Sus du royaume de Maroc. Les Barbares s'assemblèrent pour lui en disputer le passage.... Puis une part d'entre eux trahit l'autre... A Sainte-Croix, celui qui gouvernait le Château partit de nuit pour se sauver à Illec, Capitale de la Principauté où résidait pour lors le Prince du Sus, qui était un Morabite appelé Cid Haly (1).... Le Roy qui ne pouvait vivre dans le repos, marcha droit à Illec, et mit à feu et à sang tous les lieux de son passage qui ne lui obéiraient pas assez promptement. Le Prince s'enfuit et prit la route du royaume de Sudan. »

« En 1081, dit l'*Istiqṣa*, Moulai Rechid fit une expédition dans le pays de Sous. Il décima les Chtouka auxquels il tua plus de 1.500 hommes. Il attaqua les gens du Sahel qui perdirent plus de 4.000 hommes. Il enleva la forteresse d'Iligh, résidence d'Abou-Ḥassoun. Il lui tua 200 hommes au pied de la montagne. Par cette expédition, il se rendit maître du Sous. »

Il semble bien que cette expédition porta un coup sérieux à la puissance des marabouts. Car pendant plus d'un siècle, on ne parle plus guère des descendants de Bou Dmia'. Mais celui-ci avait atteint à une grande puissance et son souvenir est légendaire dans le Sous.

De cette époque date l'introduction dans le Sous de fusils et de sabres qu'on appelle *boudmia'*.

(1) Sidi 'Ali bou Dmia'.

De cette époque aussi le pont sur l'Oued Oulghas, en amont de Tankist, aujourd'hui ruiné. Il était sur le « chemin du moussem », qui va de Taroudant au Tazeroualt en longeant le pied de l'Anti-Atlas. Ce pont fut construit, dit la légende, par les génies (au pluriel), qui étaient aux ordres de Bou-Dmia', pour faciliter la visite au tombeau de Sidi Aḥmed ou Mousa, qu'on appelle la Mecque des pauvres gens, le *Ḥadj el Msakin*. Mais quand les gens du Sous, cessant de respecter le chemin du moussem, y commirent des actes de brigandage, le pont s'effondra, par la puissance de Dieu. On en voit encore les traces.

Disons enfin qu'au temps de Bou Dmia', des relations commerciales existaient entre l'Europe et le Tazeroualt, ainsi que le prouve la relation de l'amiral hollandais Ruyter rapportée par M. le Colonel de Castries (*Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, 1re série, Pays-Bas, t. V).

Depuis cette époque, il semble, sous toutes réserves, qu'on doive arriver au début du XIXe siècle pour que le petit royaume du Tazeroualt retrouve un certain éclat, sous l'autorité du Marabout Sidi Hachem appartenant, lui aussi à la lignée directe de Sidi Aḥmed ou Mousa.

Suivant un rythme invariable de l'histoire marocaine, chaque fois que l'autorité des rois du Maroc s'est affaiblie, des prétendants ont surgi dans le Sous. A la mort du Sultan Sidi Moḥammed ben 'Abdallah (1785), s'ouvrit une de ces périodes d'anarchie. C'est alors qu'apparut le prétendant Bou Hallais dont le souvenir s'est conservé dans ces vers :

Ait B'amran, oudain ait oudain
Oualli hedanin i Bou Hallais tifekhrin.

Ait Bamrane, Juifs fils de Juifs
Qui ont fait à Bou Hallais hedia de jeunes filles.

Son nom était Ben A'zzouz. Il était sorcier et se faisait passer pour Moulai Liazid. Il avait réussi à soulever tous les gens du Sud, des deux lefs. Mais il s'appuyait surtout sur les Ait Bamrane. En arrivant à Ifrane, il fit massacrer tous les Juifs.

Il y avait alors à l'Agdal ou Merzgoun de Massa un fqih, Sidi Moḥammed ou Tsakat. Celui-ci prit la tête de la résistance à Bou

Hallais. Il envoya des lettres dans tout le pays. Tous les Chtouka répondirent à son appel. Un matin on vit une nuée de cavaliers rassemblés autour de l'Agdal. C'étaient les gens du Sous. Les Chtouka avaient à leur tête le caïd Moḥammed ou Dlimi et Ou Bensaid des Aït Belfa' d'Acheghourriden.

Bou Hallais avait fulminé contre le fqih qui s'opposait à son avance. Il ne s'appelle pas, disait-il en jouant sur son nom : *Ou Tsakat*, mais *ou Tsafout*, ce qui veut dire : le fils du charbon ardent, le fils de l'enfer.

Il mit à mort, aux Ait Rkha, un notable Sidi Ali ben Brahim qu'il appelait : *amḥaḍer ou Tsafout*, l'écolier du Diable.

Les deux harkas ennemies se dirigeaient sur Tiznit. Mais la harka du Sous y devança celle de Bou Hallais, qui campa à El Aouina. Le fqih ou Tsakat trouva le moyen de combattre par des sorcelleries celle de Bou Hallais. Il s'agissait de faire porter au Prétendant une lettre dont la seule lecture devait causer sa perte.

Pour trouver un messager, on lui garantit le Paradis. Dès que Bou Hallais eut ouvert la lettre, il perdit la tête, demandant le livre bleu *lktab azegzaou.*

Puis le combat s'engagea à El Aouina. Il y eut un grand carnage. Bou Hallais fut tué par Ou ben Said. Un arganier poussa à l'endroit où il mourut. Et depuis ce temps là ce lieu est maudit. Combien de fois les Guezoula et les Aoggoua s'y sont-ils battus, gens d'Ahl Mader et d'Aglou contre les Ahl Tiznit et les Ida ou Bakil.

Peu après cette affaire, il y avait à l'Agdal ou Merzgoun de Massa des caravanes du Nord se rendant au moussem de Tazeroualt. Le fqih demanda aux moqaddems des caravanes quel était le prince chérifien duquel l'avènement semblait le plus désirable. On lui désigna Moulai Sliman. Alors, le fqih, du haut du minaret, proclama pour sultan Moulai Sliman. Puis il envoya des lettres dans le Nord. D'après cette tradition, c'est dans le Sous qu'aurait d'abord été proclamé Moulai Sliman (1207/1792).

Dans toute cette histoire, il n'a pas du tout été question de Sidi Hachem. On peut donc en déduire qu'il n'était peut-être pas encore le chef des Guezoula, en ce temps là. On n'allait pas tarder à entendre parler de lui.

Le royaume de Sidi Hachem, au début du XIXe siècle — Moulai Sliman étant sultan du Maroc, — cela veut dire simplement que le Makhzen, qui avait des gouverneurs à Taroudant n'était plus guère capable d'imposer sa loi au sud de l'Oued Massa, et que la principale autorité du pays, celle qui lui faisait échec, était celle de Sidi Hachem.

Celui-ci, en réalité, n'était que le chef direct de quelques tribus Ida Oultit. Mais il était le chef du grand lef montagnard des Guezoula, qui lui fournissait des contingents pour la guerre et avec lequel il dominait presque toujours le lef rival des Aoggoua, les tributaires de la plaine.

Les renseignements concernant Sidi Hachem et la période postérieure ont été fournis par un chérif semlali, Moulai Omar, né à Ouijjane, l'année de l'avènement de Moulai 'Abd er Raḥman (1238), qui fut un familier de la maison de Tazeroualt et qui, plus que centenaire, vit encore aujourd'hui à Ouijjane.

« J'ai connu Sidi Hachem, dit Moulai Omar, il avait de grands cheveux en broussaille (1), *achakouk*, comme les Arabes du Sud. Il m'a pris sur ses genoux pour me caresser la tête. J'étais tout jeune quand il est mort. »

Il semble que ces détails permettent de situer la mort de Sidi Hachem entre 1825 et 1830.

« C'est au temps de Sidi Hachem qu'eût lieu la Harka d'Aghennaj, dont le souvenir s'est conservé dans le Sous. Au temps de Moulai Sliman, une harka makhzen, commandée par un caïd des Haha, Aghennaj, vint dans le Sous, franchit l'Oued Oulghas, s'appuya sur les tribus de lef Aoggoua, en particulier les Ida ou Bakil et pilla les Ahl Mader et Iligh. Sidi Hachem avait dû s'enfuir aux Ida ou Semlal. Mais il prit sa revanche après le départ de la harka maghzen. Il vint camper chez les Ida ou Bakil, à Akal Melloulen et détruisit Asaka Oublagh. Le caid Aḥmed Ablagh dut s'enfuir à Tiznit. »

Divers documents permettent de situer à peu près cet événement.

Un dahir de 1217 (1802) émane de Sidi Moḥammed ben Yahia Aghennaj el Ḥaḥi el Iasari, khalifa de Moulai Sliman. C'est une lettre

(1) Ce détail a frappé également les Européens.

de franchise en faveur des descendants de Sidi 'Abderraḥman le Khenboubi de la Zaouia de Timeslit. En 1802, Aghennaj était donc gouverneur du Sous. Timeslit est au sud de l'Oued Oulghas, entre Aglou et les Ahl Mader. On peut supposer que ce dahir date à peu près de la prise de commandement d'Aghennaj, un peu après sa harka du Sous, laquelle aurait donc eu lieu un peu après 1800.

On lit ce qui suit dans la relation du Naufrage du brigantin britannique *La Surprise* de Glascow, sur la côte de Barbarie, le 28 décembre 1815 (Paris, Lenormand, 1818) :

« ...Nous fûmes emmenés à l'Oued Noun (Wednoon), 7 janv. 1816. Cette maison appartenait à Cheikh Abraham, chef de la tribu Abglala et à son frère Sidi Baruk.... Il y avait là un jeune mousse espagnol prisonnier depuis cinq ans.... Vers le 3 février arriva un grand chef avec sa suite. Il était venu pour nous racheter. C'était Sidi Ishem. Le 8 fév. nous partîmes d'Oued Noun, et marchâmes jusqu'au coucher du soleil. Le 9, départ à la pointe du jour, marche dans des gorges affreuses entre des montagnes. Le soir, du haut d'un précipice, nous vîmes une vallée de grande étendue où était la maison de Sidi Ishem... Descente terrible... Enfin, après deux heures de nuit, arrivée à la maison de Sidi Ishem Talent... Nous avions permission d'aller à un petit village, à un mille de distance, habité en grande partie par des Juifs : Elingh.

« Sidi Ishem, notre maître, est puissant dans le pays et son pouvoir est sans bornes. Il ne paie point de taxes au gouvernement et ne redoute pas l'Empereur, étant lui-même de sang impérial, son ancêtre Moulai Ali ayant été chassé et déposé. Et quoique l'Empereur d'aujourd'hui, Muley Soliman, tâche d'être en bonne amitié avec Sidi Ishem, celui-ci est l'objet qu'il craint (1).

« Le gouverneur de Tarudant, Sidi Mohammed Argenhaje et Sidi Ishem sont ennemis jurés. Argenhaje, nous dirent les Juifs, ayant commandé, il y a quelques années, une expédition contre Sidi Ishem

(1) Ce voyage rapide de l'Oued Noun à Iligh à travers l'Anti-Atlas est intéressant.

La tribu Abglala doit être celle des Abid Allah ou Salem citée par M. le Colonel de Castries (*Notice sur la Région de l'Oued Draa*, 1880).

Talent était à cette époque la capitale du Tazeroualt. Sidi Hecham ben Aḥmed ben Mousa se rendit indépendant du Maroc en 1810 et donna son nom au petit État qui a pour capitale Talant (*Relation de Sidi Brahim de Massat* par René Basset, 1883).

et ses tribus, démoli quelques monuments très beaux à Elingh, et fait butin considérable, Sidi Ishem n'attend que l'occasion de se venger. »

Les négociations de rachat par Aghennaj ayant abouti, les captifs partirent d'Iligh pour Taroudant.

« ...Le 27 mai (1816), nous partîmes au matin, à mule et arrivâmes à Tamalint dans la soirée, maison de notre ami l'Hage Chérif (1).

Le 30, nous arrivâmes à Taroudant. Nous eûmes une audience du gouverneur.

Sidi Mohammed Argenhage est un homme d'environ 60 ans, encore fort actif, le teint fort clair, la barbe parfaitement blanche, de l'aisance et de la politesse dans les manières et véritablement l'air plus gentilhomme et de meilleur ton qu'aucun des Maures que nous ayons vus dans le pays. Un de ses fils Sidi Absolon, est un superbe garçon, âgé de 13 à 14 ans.

Le 3 juin, notre cavalcade partit de Tarudant. S. Exc. en personne, montée sur un cheval très élégant, avait voulu nous accompagner. Nos cavaliers, ayant trouvé un endroit convenable pour faire leurs manœuvres, nous y fîmes halte pendant quelques moments. Le gouverneur se joignit à eux. Ces manœuvres consistent à partir au grand galop, à tirer des coups de fusil dans cette position et arrêter leurs chevaux tout court, ce qu'ils font avec infiniment d'adresse.

Le 4 juin, nous arrivâmes à Agadir ou Santa-Cruz, autrefois le principal port de la Barbarie occ. Mais depuis que le dernier Empereur l'a fait fermer, les marchands se sont retirés à Mogador. »

On lit dans la relation de Cochelet, *Naufrage de la « Sophie »*, Paris, Lib. univ., 1821 :

« ...Un rabbin de Jérusalem qui avait connu Sidi Ishem, m'a dit que depuis l'époque où l'ancien gouverneur de Sous, Argenhage, a brûlé, il y a environ huit ans, plusieurs établissements de Sidi Ishem, celui-ci avait juré de ne pas toucher à sa chevelure avant d'avoir tué le gouverneur, de sa main ou par un des siens. »

« C'est au temps de Sidi Hachem, dit Moulai Omar, que vivait à

(1) Tamalilıt, chez les Chtouka Ait Ilougan, où se trouve un Mellah et où commande aujourd'hui Moulai Aḥmed n Ait Cherif.

Ia'jliin, chez les Ida ou Bakil, un fqih très renommé, qui s'appelait Sidi Moḥammed Oua'jli (1). Il était l'ennemi de Sidi Hachem, qui le fit mourir. »

Mais, dit la légende, il retira de sa blessure la balle qui l'avait frappé à mort et la rendit à Sidi Hachem en lui disant : « Reprends ta balle. C'est Dieu qui m'a fait mourir et non pas toi ». Puis il s'en alla mourir dans sa maison.

Il avait le don de prévoir l'avenir. Voici quelques-unes de ses prophéties :

A Ida Oultit, afa izig negh afa ouzag,
Mendra is gis tenjem i l Gherraba.
Azrou Zegzaou s Toumanar s Tmagoust,
Mendra is gis tenjem i l Gherraba.

Ida Oultit, sur les crinières ou sur les crêtes rocheuses,
Aux gens du Nord vous n'échapperez pas.
D'Azrou Zegzaou jusqu'à Toumanar et à Tamagoust,
Aux gens du Nord vous n'échapperez pas.

Il disait encore :

Anf i Tamrart, a ian iga lfahim
Ghin agh ra irrout anrar bla talibbout
Anf i Bou Na'man, a ian iga lfahim
Ghin agh ra irrout anrar bla talibbout.

Écarte-toi de Tamrart, toi qui comprends,
C'est là qu'on battra dans l'aire sans laisser de paille.
Écarte-toi de Bou Na'man, toi qui comprends,
C'est là qu'on battra dans l'aire sans laisser de paille.

Ces deux prophéties annoncent la venue des gens du Nord dans la montagne des Ida Oultit et elles désignent comme des champs de bataille l'Oued Tamrart entre Agadir et Mogador et la plaine de Bou Na'man (2).

(1) Le fqih Sidi Moḥammed Oua'jli est sans doute le même dont il est parlé au tome II de l'*Istiqṣa* (affaire de la Zaouia Cherradi) ; dans la relation de Sidi Brahim de Massa, p. 11 et dans les *Nouv. Contes berbères* de M. René Basset, p. 72-76.

(2) Bou Na'man, chez les Aït Briim, à 20 km. au Sud de Tiznit. Les Zaouias de Bou Na'man sont citées par Ibn Khaldoun. C'est encore aujourd'hui un centre religieux assez important où sont les koubbas des Aït Ia'zza Ouida. Au pied du Djebel Inter, sur le chemin qui va du Sous aux Ait Bamrane, on s'est souvent battu.

Sidi Hachem, dont on peut situer la mort vers 1830, fut assassiné en plein moussem de Tazeroualt. C'est une de ces histoires de crime, de vengeance et de trahison, si fréquentes encore aujourd'hui dans le Sous. Elle a inspiré des chansons dont on a recueilli ici quelques fragments.

Rabat, le 31 mars 1925

L. Justinard.

TATOUAGES DES PRISONNIERS MAROCAINS
(ARABES, ARABISÉS ET BERBÈRES).

M. de Terremondre qui devisait à la librairie Paillot avec le docteur Fornerol et M. Bergeret, s'en vint à parler de la prison de Tanger qu'il avait vue, l'année précédente : « Par les fenêtres de la bâtisse, leur dit-il, passaient des bras basanés, qui tendaient des paniers d'osier. C'étaient les prisonniers qui, de leur prison, offraient aux passants, contre une pièce de cuivre, le produit de leur travail indolent... Enfermés pêle-mêle, dans la vaste salle, ils se disputaient les ouvertures, voulant tous y passer leurs corbeilles. La querelle trop vive tira de son assoupissement le soldat noir qui, à coups de bâton, fit rentrer dans le mur les paniers avec les mains suppliantes. Mais bientôt d'autres mains reparurent, brunes et tatouées de bleu comme les premières (1). »

Ce n'est pas en regardant ces mains tendues vers la pitié des passants que j'ai recueilli mes observations pour ce travail. Le temps est passé où on enfermait les prisonniers sans pourvoir à leur nourriture; Casablanca a une prison moderne construite selon les dernières conceptions des services pénitentiaires; Rabat a très hygiéniquement aménagé une ancienne casbah; Meknès et Marrakech ont conservé leurs vieilles prisons (2), mais on n'y verrait pas plus qu'on n'y entendrait « ondoyer et bruire la vermine », comme il advint à M. de Terremondre, à Tanger.

(1) A. France, *Le mannequin d'osier*. Paris, Calmann-Lévy, 1899, p. 191-192. J'ai transcrit ces quelques lignes parce qu'elles sont les seules, à ma connaissance, où il ait été parlé des tatouages des prisonniers marocains.

(2) Ce sont de vastes salles, éclairées par un grand ciel ouvert et dont le plafond est soutenu par de nombreux piliers. Rien ne ferait songer à leur destination, si on n'y accédait par une petite porte, basse, étroite, où l'on ne peut passer que le dos fortement courbé. A Marrakech, cette petite porte est située à mi-hauteur du mur; elle est précédée du côté de la salle par un petit escalier de quelques marches, sans accotement, fort étroit, dépourvu de rampes, de sorte qu'on ne peut le franchir qu'un à un, se mettant ainsi à la discrétion des gardiens.

Grâce à M. Campana, j'ai visité la plupart de ces prisons; par ailleurs, dans bien des postes, les Commandants de bureaux de renseignements m'ont autorisé à pénétrer dans leurs geôles plus modestes, mais je ne dois à ces complaisances que la plus faible partie de ma documentation; M. Fleury, dont je me rappelle l'accueil avec reconnaissance, a mis à ma disposition les fiches du service anthropométrique à Rabat et M. Jammes, les registres d'écrou de la prison de Meknès, de sorte qu'il m'est possible d'étudier les tatouages des prisonniers marocains, en me basant sur plus de 6.000 observations (1).

Le nombre de ces matériaux me semble compenser les imperfections qu'il est parfois loisible de leur reprocher. Je tiens cependant à en faire juge le lecteur.

J'ai été surpris, par exemple, de trouver un très grand nombre de prisonniers tenus pour originaires d'Azemmour. Cette ville seraitelle, plus que tout autre, un repaire de brigands? Je ne le crois pas. Les habitants de localités peu connues ont coutume de s'attribuer pour origine, la ville importante la plus proche. Il en est partout ainsi. A Paris, tous ceux qui se disent Toulousains, jureraient-ils avoir vu, de leur berceau, le clocher de Saint-Sernin? Ces approximations ou ces petits mensonges, n'ont pas, à mon avis, grand inconvénient lorsqu'on étudie principalement des groupements régionaux.

D'autres erreurs sont plus graves. Elles viennent de l'imprécision de certaines fiches. Quelques fractions, de même nom, habitent des régions éloignées l'une de l'autre, et l'on ne sait à laquelle appartient le délinquant. Un homme désigné comme Chiadma, est-il des Châouïa ou des environs de Mogador? Certains indices m'ont parfois permis d'établir son origine; d'autres fois, je suis resté dans l'incertitude. Dans ce cas, j'ai adopté la seule solution possible, j'ai éliminé ce sujet de ma statistique. — On pourra aussi critiquer ma classification en villes ou tribus. J'ai préféré transcrire les rubriques telles que je les ai trouvées sur les fiches du service anthropométrique, afin d'y mettre le moins possible du mien; Azemmour seul a disparu de ma statistique : j'ai attribué ses condamnés à la tribu voisine.

(1) Les relevés que j'ai faits, à Meknès, en 1915 et en 1916, portent sur les prisonniers inscrits sous les numéros 1237... 2136. Quant aux fiches de Rabat, qui sont classées par ordre alphabétique, j'ai achevé leur recolement en janvier 1919.

Il me faut enfin signaler, ne serait-ce que par souci d'exactitude, les mensonges possibles de gens qui ont intérêt à dérouter la police. Je tiens ces mensonges pour fatals dans un pays où l'état civil n'existe point. Au reste, j'estime, ainsi que je l'ai déjà dit, que la valeur des statistiques est fonction du nombre de leurs éléments et mes conclusions sont tirées d'un nombre considérable d'observations.

⁂

Avant de commencer l'étude des tatouages des prisonniers, je dois encore faire une distinction. Quelques fiches portent simplement des mentions de ce genre : « tatouage informe », « tatouages en croix », etc., de sorte qu'on ne sait guère si elles désignent des tatouages gravés dans la prison ou au sein de la tribu. Les prisonniers qui pourraient seuls nous renseigner, n'ont pas été interrogés sur ce sujet. J'ai donc été réduit à considérer leurs tatouages comme d'origine tribale, tout en sachant que mon interprétation manquait de base solide. N'ai-je pas d'ailleurs vu moi-même, dans la prison de Rabat, des prisonniers qui, paresseusement assis au soleil, faisaient diversion à leur désœuvrement en se piquant des dessins sur leurs propres phalanges? C'étaient de petits tatouages, formés de simples traits, figurant souvent une croix, tels que les indiquaient les fiches, mais tels aussi qu'on en voit dans les tribus. J'estime que ces tatouages ne doivent pas trouver place dans cette étude et je réserve le nom de tatouages des prisonniers à ces tatouages particuliers qui tirent leur caractère principal, non point de ce qu'ils ont été faits en prison, mais de ce qu'ils sont portés par une catégorie de gens, dont ils révèlent, dans une certaine mesure, la mentalité.



Les tatouages de prisonniers dont je vais parler, sont essentiellement des tatouages figurés. On aurait tort de les considérer comme autochtones. On va voir qu'ils ont pénétré au Maroc comme une marchandise d'importation. Chaque voie d'accès dans un pays neuf crée et dessert une sorte d'hinterland où les bienfaits et les tares de la civilisation vont en décroissant à mesure que l'on s'éloigne de leur

point de pénétration. C'est le principe qui explique la répartition géographique des tatouages des prisonniers marocains : ils sont fréquents dans les ports et dans les tribus côtières et se raréfient dans les autres tribus. J'ai donné à cette proposition une forme concrète, en classant les prisonniers tatoués selon leur origine et en les groupant par régions; régions d'apparence arbitraire puisqu'elles se superposent assez exactement aux subdivisions militaires, mais parfaites pour cette étude, parce qu'elles marquent les étapes successives de la conquête et de la colonisation.

Répartition des tatouages indigènes et des tatouages européens selon les diverses régions du Maroc (1).

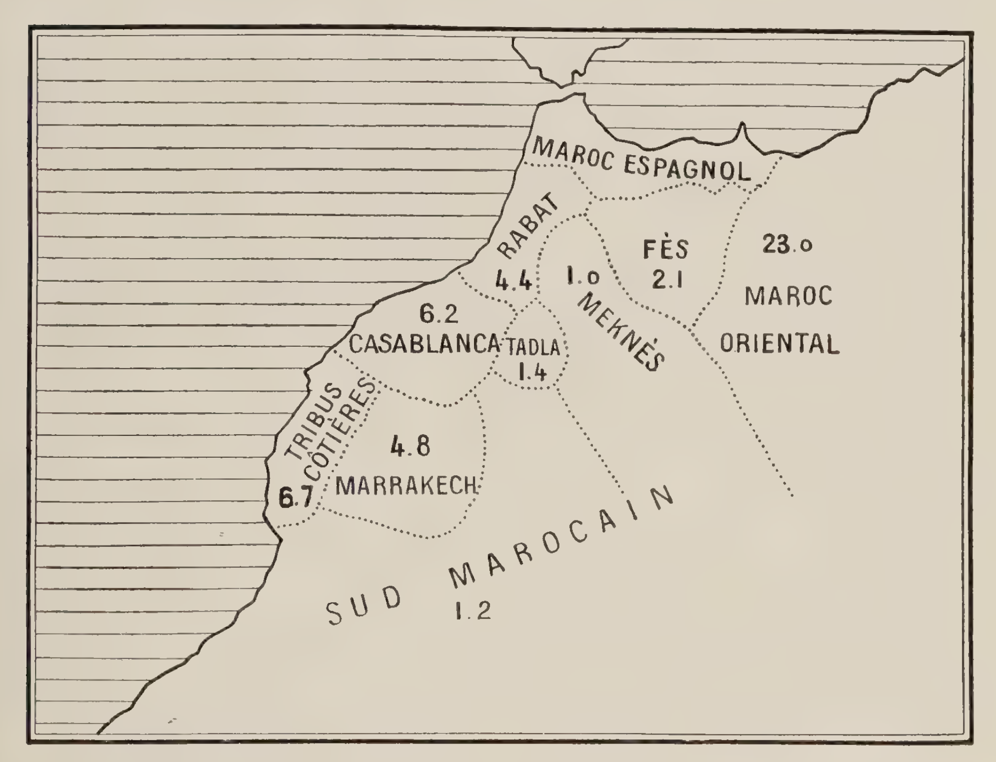
CATÉGORIES DE SUJETS OBSERVÉS	MAROC ESPAGNOL	RÉGION DE RABAT	RÉGION DE CASABLANCA	AUTRES TRIBUS CÔTIÈRES	RÉGION DE FÈS	RÉGION DE MEKNÈS	RÉGION DU TADLA	RÉGION DE MARRAKECH	MAROC ORIENTAL	TRIBUS DU S. ET DU S.-E MAROCAIN	TOTAUX
Sujets observés........	90	557	1.613	727	468	691	137	759	13	1.034	6.089
Sujets tatoués........	19	168	537	154	108	235	38	115	7	60	1.441
Tatoués à la marocaine...	12	153	456	124	104	229	36	80	6	47	1.247
Tatoués à l'européenne...	7	25	101	49	10	7	2	37	3	13	254
% des tat. européens.....	7,7	4,4	6,2	6,7	2,1	1,0	1,4	4,8	23,0	1,2	

Si l'on veut bien faire abstraction des pourcentages du « Maroc oriental » et du « Maroc espagnol » (2) qui ont été établis d'après un nombre trop restreint de cas, il saute aux yeux que les tatouages sont très répandus chez les Châouïa, les Doukkala, les Abda et les Haha-Chiadma, groupés autour des ports de Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador. Ils sont moins fréquents dans les régions de Marrakech et de Rabat; Marrakech tient la tête parce qu'elle est une ville de transit en relation avec la plupart des ports de l'Océan et aussi parce que nombre de ses habitants vont chercher du travail à Casablanca, tandis que Rabat comprend, dans sa subdivision, des tribus berbères relati-

(1) On trouvera le nom des tribus qui composent ces diverses régions ou du moins le nom de celles qui eurent des prisonniers parmi leurs membres, dans les statistiques annexées à ce travail.

(2) Le pourcentage du Maroc Espagnol serait certainement moins élevé si les prisonniers de cette région n'appartenaient aux villes plutôt qu'aux tribus de la montagne.

vement farouches, n'ayant que des rapports assez indirects avec la côte, et ne fournissant que peu de recrues à la main-d'œuvre urbaine. Fès, malgré sa situation, a un pourcentage relativement élevé : on n'en sera pas surpris, en voyant que ses tatoués sont tous (sauf un) citadins, c'est-à-dire en contact direct avec les Européens. Meknès, centre militaire de régions récemment soumises, présente peu de tatoués. Le



Répartition des tatouages européens selon les diverses régions du Maroc (exprimés en %).

pourcentage du Sous, du Draa et du Sahara tient à l'émigration considérable des Soussi qui viennent chercher du travail en pays européanisé.

Ces constatations sont assez imprévues pour qui connaît les mœurs des Africains du Nord. On sait que les tatouages sont très rares dans les villes; ils constituent une tare, tant au point de vue religieux qu'au point de vue social. Desparmet nous en a particulièrement instruit : à Alger, nous dit-il, « l'antipathie des gens de bon ton va si loin con-

tre leurs coreligionnaires tatoués qu'on en a vu se refuser à habiter dans la même maison » (1). Or, si le tatouage ethnique est rare dans les villes et fréquent dans les tribus, le tatouage d'importation a une répartition inverse. Ce sont les individus qui présentent le moins de tatouages ethniques qui portent le plus souvent des tatouages figurés. Paradoxe très explicable, diraient les jurisconsultes musulmans, car les gens ignorants du bled tout aussi bien que les malfaiteurs des villes, ne suivent pas les règles de la religion.

Il ne faudrait pourtant pas généraliser ces propositions; elles ne sont vraies que pour les tribus arabisées de la côte. En considérant le tableau ci-après, on verra que les prisonniers de tribus berbères, par exemple les Beni Mtir, les Beni Mgild, les Guerouan, les Zaïan et les Zemmour qui sont très tatoués et qui ont les tatouages tribals les plus étendus, ne portent pas de tatouages figurés. Ce n'est pas aux jurisconsultes qu'il faut demander cette fois, l'explication de ce fait; il tient à ce que ces tribus sont, bien moins que les tribus arabes de la côte, en rapport avec les Européens.

CATÉGORIES DE SUJETS OBSERVÉS	B. MGILD	B. MTIR	GUEROUAN	ZAÏAN	ZEMMOUR	TOTAUX
Sujets observés	2	29	253	14	50	348
Tatoués à l'indigène	1	13	108	5	23	150
Tatoués à l'européenne	0	0	0	0	0	0

*
* *

Les tatouages des prisonniers marocains appartiennent aux civilisations de la Méditerranée occidentale; quelques-uns sont peut-être d'origine turque, mais ils ne viennent pas de l'Orient, ils ont été importés par les Tunisiens.

Le plus grand nombre ont été gravés par des Français et par des

(1) J. Desparmet, *La mauresque et les maladies de l'enfance*, Rev. des Et. Ethn. et Soc., nov.-déc. 1908, p. 504.

Algériens. C'est pourquoi je prendrai pour guides les travaux de Lacassagne (1) plutôt que ceux de Lombroso (2); ils me permettront de comparer des tatouages d'origine française à des tatouages français.

J'ai classé les objets que représentent les tatouages des prisonniers en cinq catégories : faune, flore, être humain, inscriptions, divers.

A. Faune. — J'ai relevé :

48 poissons,
40 oiseaux,
7 animaux divers.

95

Les poissons sont particulièrement en faveur; 9 fois, ils sont disposés par paires; ils encadrent un objet; 2 fois, ils forment des triades. Un poisson ainsi que les oiseaux dont je parlerai plus loin, tient une lettre dans sa bouche. J'ai noté ailleurs (3) la fréquence du poisson chez les prostituées. C'est le poisson porte-bonheur, si commun en Algérie et en Tunisie, amulette ou tatouage, qui est certainement venu au Maroc avec les mercantis ou à la suite de nos troupes indigènes.

L'oiseau est accepté avec autant de complaisance que le poisson; les fiches ne disent généralement pas quelle est son espèce. A noter cependant, 4 cigognes, 1 aigle, 1 pigeon, quelques hirondelles. L'oiseau tient souvent une lettre dans son bec (10 fois); une des lettres porte le nom d'Aïcha. En voyant sur la peau des Tunisiens des oiseaux parfois affrontés, le Dr Carton nous dit qu'il lui a été difficile « de ne pas penser aux colombes s'abreuvant dans le calice qu'on rencontre

(1) A. Lacassagne, *Recherches sur les tatouages et principalement du tatouage chez les criminels.* Ann. Hyg. et Méd. légale, t. V, n° 4, 1881. — A. Lacassagne, *Les Tatouages; étude anthropologique et médico-légale.* Paris, J.-B Baillière et fils, 1881. Cf. également : A. Lacassagne et E. Magitot, *Du Tatouage. Recherches anthropologiques et médico-légales.* Paris, G. Masson, P. Asselin et Cie, MDCCCLXXXVI (Ext. du *Dict. encycl. des Sc. médicales*).

(2) C. Lombroso, *L'homme criminel.* Paris, Alcan; Turin, Bocca frères, 1887.

(3) J. Herber, *Les tatouages des prostituées marocaines.* Rev. Ethn. et Soc. 1914, n° 7-12, pp. 264-273.

si fréquemment à l'époque chrétienne » (1). L'oiseau-messager est un thème extrêmement fréquent dans la poésie d'amour kabyle et le nombre des Kabyles parmi les tirailleurs, les travailleurs et la pègre explique plutôt le succès de ce motif dont on trouverait sans doute l'origine dans ces vignettes populaires que l'on collait autrefois en tête des lettres de souhaits. Il est vrai que les oiseaux des tatouages sont parfois « affrontés », mais je n'accorde pas grande importance à cette disposition. Elle n'est pas particulière aux colombes. Elle est une modalité de ce goût pour la symétrie qu'on a vu dans l'arrangement des poissons et qu'on retrouvera dans les décors floraux (2).

Les 7 animaux divers de la statistique comprennent 2 papillons, 1 écrevisse, 1 gazelle, 1 lézard, 1 serpent et 1 cochon. Fantaisies individuelles dont il est impossible de tirer aucune conclusion. On remarquera qu'il n'est question ni des quadrupèdes affrontés, ni des tortues, ni des scorpions si fréquents sur la peau des Tunisiens.

B. Flore. — On compte :

35 fleurs ou guirlandes de fleurs;
21 branches de feuillages, dont quelques-unes groupées par sept;
23 pots de fleurs;
16 pensées;
7 palmiers;
1 cyprès;
1 olivier;
1 grappe de raisin;
1 marguerite.

105

Deux poissons flanquent parfois ces fleurs; deux feuillages sont disposés de part et d'autre d'un cyprès : on voit que cette symétrie est

(1) Dr L. Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord*. Bruxelles, Hayez, 1910, p. 58.

(2) Le Dr Carton ne devait pas être lui-même très enthousiaste de son explication, car il avait dit, dans son même travail : « Les oiseaux dessinés sur les tatouages modernes paraissent, dans certains cas, bien représenter une colombe; mais cette figure n'existant pas sur les tatouages africains, n'a aucun rapport direct, ici, avec ce symbole des religions punique et chrétienne » (p. 54).

fréquente dans l'Afrique du Nord et ne se trouve pas seulement dans l'affrontement des colombes.

Que dire de toutes ces fleurs? Si les palmiers étaient plus fréquents, on pourrait penser que le tatoueur a été inspiré par la flore locale; or, on n'en compte que 7 sur 105 tatouages de fleurs, alors que la pensée dont le symbole est incompris, a été tatouée 16 fois.

Les fleurs, les feuillages n'ont par conséquent qu'une valeur purement décorative; ce sont des fleurs sans « langage ». Quelques plantes sont stylisées; celles-là seules ont acquis leur naturalisation.

C. — Être humain.

78 têtes ou bustes de femmes; parmi lesquels 5 bustes de femmes arabes dont une tenant une glace; un autre dont la main gauche soutient le menton; un buste entre deux fleurs; un buste au milieu du cœur; un buste sur un socle avec l'inscription : MAROC.

36 femmes; 25 nues, dans des situations diverses, plusieurs d'entre elles tenant un verre ou une bouteille; quelques-unes tenant une fleur; une d'entre elles est appuyée sur une boule représentant la terre; une mauresque (*sic*; mais à quoi a-t-on bien pu le reconnaître?) tient un balai de la main droite, une fleur de la main gauche.

11 femmes habillées ou dans une tenue qui n'est pas précisée, parmi lesquelles une danseuse sur une boule flanquée à droite du drapeau avec le sceau de Salomon, à gauche d'une carafe et d'un verre; plusieurs autres tenant des fleurs comme les femmes nues, ou entourées de feuillages; une autre « les jambes croisées sur une enveloppe, tenant de la main droite une ombrelle, de la main gauche une canne à pêche où un poisson s'est pris » (tatouage d'un pêcheur de Casablanca).

10 hommes seulement : 4 bustes, 6 hommes en pied, 2 bustes de soldat, un soldat en faction, une tête de marin espagnol (sur le corps d'un ancien soldat du tabor espagnol);

1 tête d'enfant;

1 tête dont la nature n'est pas précisée.

137

Tatouages véritablement stéréotypés, dont l'inspiration européenne ne fait, hélas, pas de doute et où on ne peut s'empêcher de remarquer la fréquence des femmes nues. Peu de tatouages obscènes cependant, puisque aucun détail ne souligne la nudité de ces femmes, et qu'on ne peut relater qu'un phallus et une femme à cheval sur ce phallus (bras droit du cultivateur de Meknès) (1).

D. Inscriptions :

61 en caractères arabes d'une ou plusieurs lignes.
33 en caractères latins.
19 groupements de chiffres (matricules, millésimes, divers).

113

Je ne possède que fort peu de détails sur les inscriptions arabes, plus ou moins étendues et dont l'une comporte six lignes; les fiches signalent quelques noms de femmes; c'était à prévoir : Ralia bent Barkem ben Kabber, Fatma bent Larbi, Ourdia bent Mohammed.

En caractères latins, on voit surtout le nom du tatoué ou celui d'une femme; une fois, c'est le nom d'un camarade (?), (Mohammed ben Bidaoui).

Les devises sont rares : je trouve seulement : AIGRA (ne serait-ce pas Aïcha?); JE TE DONNE MON COEUR POUR LA VIE; ou encore A TO[I] AICHA. Ces inscriptions ne nous feront pas croire que certains prisonniers pensent en français et comme des Français; des Français ont pensé pour eux.

Parmi les chiffres, on trouve souvent le numéro d'un régiment placé dans la concavité du croissant; les matricules sont fréquents : de même la prostituée se fait volontiers graver le numéro de sa carte.

E. Objets divers. — Ils sont assez hétéroclites, mais on peut les grouper ainsi :

(1) Constatation à rapprocher de celle que le Pr Martinez Baca de Puebla a faite à propos des tatouages érotiques au Mexique : « Tout y revêt un caractère simpliste et le vice n'y est pas encore perfectionné comme dans la vieille Europe qui semble garder, au moins en fait de tatouages, le monopole de l'obscénité » (Cité par A. Mayrac, *Du Tatouage*. Lyon, A. Storck et Cie, 1900, p. 18.)

93 croissants;
60 étoiles;
16 armes;
2 décorations;
35 emblèmes;
17 objets divers.

———

223

Parmi les 93 *croissants*, on trouve 24 croissants simples, 14 croissants accompagnés du point dans leur concavité, 44 avec une étoile, 11 avec une petite croix, quelques-uns de ces croissants et en particulier ceux qui sont surmontés d'une étoile ont sans doute quelque parenté avec l'*ʿaïacha* algérien (1); mais en lisant cet inventaire, on ne manquera pas d'évoquer les recherches que fit le docteur Carton au 4e régiment de tirailleurs et où il décrivit ainsi le « tatouage militaire le plus courant : matricule au-dessus du croissant étoilé, et au-dessous le nom du tatoué accompagné d'un nom de femme » (2). Un certain nombre de ces croissants sont tatoués au niveau de la commissure du pouce : ils ont pris la place de la marque des anciens tabors (3) ou celle des signes de ralliement de nos apaches.

Sur 60 *étoiles*, on compte 13 étoiles dont le dessin n'est pas précisé, 1 étoile à cinq branches, 2 à sept branches, 12 à huit branches, 2 à douze branches, 7 sceaux de Salomon, 16 rosaces ou roses des vents. Quelques étoiles, les sceaux de Salomon en particulier, ont un point tatoué dans les angles que forment leurs pointes. Que penser de toutes ces étoiles? Un certain nombre sans doute ont eu pour modèles les écussons des uniformes militaires (4), mais ne faut-il pas y voir aussi l'effet de cette affection particulière qu'ont les nord-africains

(1) J. Desparmet, *op. cit.*, p. 533.

(2) Dr L. Carton, *op. cit.*, p. 25.

(3) J. Herber, *Tatouages des soldats des anciens tabors.* Archives berbères, 1919-1920, fasc. 1-2, pp. 58-66.

(4) « Pour les Portugais, le polygone étoilé est un des talismans les plus efficaces. Les muletiers, les matelots, etc., se le font tatouer sur les bras, les bateliers le peignent sur leurs bateaux, les laboureurs le gravent sur les jougs, pour détourner... les maléfices » (P. Sebillot, *Rev. des trad. pop.*, 1888, p. 361). Je ne crois pas pourtant que le polygone étoilé ait été importé au Maroc par les Portugais; je le tiens pour nord-africain.

pour les dessins d'allure géométrique? Il est en tous cas certain qu'elles reproduisent un décor particulièrement familier aux Algériens et qu'elles ont pénétré au Maroc à la suite des troupes algériennes.

Les *armes* comprennent 7 poignards, 2 sabres, 2 flèches, 1 fusil arabe, 1 fusil lebel, 1 cartouche, 3 poignards perçant un cœur. A signaler un croissant entre deux poignards, un bracelet transpercé par deux poignards.

Comme *décorations*, une médaille et une Légion d'honneur.

Comme *emblèmes*, 9 drapeaux ou faisceaux de drapeaux, 20 ancres de marine, 4 cœurs, 2 Mains de Fathma; les drapeaux sont parfois entrecroisés et un croissant les surmonte. Les ancres siègent souvent à la commissure du pouce et dans ce cas, la fiche porte que le tatoué est marin ou barcassier; le cœur est souvent tatoué au même point; une fois il était « autour du téton ».

Parmi les tatouages qui représentent des objets variés je trouve cinq mosquées, dont l'une porte le mot MAROC; un palmier la couvre de son ombre ainsi que cela se voit parmi les tatouages de prostituées (1); un as de pique à la base du pouce; une paire de ciseaux; deux montres; une lune en bonnet de nuit (prisonnier de Melilla); une croix sur un tombeau; une cloche avec l'inscription « Amour »; une table avec une théière; un verre et une bouteille sur une table; en somme un ensemble de dessins extrêmement hétéroclites, où on aurait pu s'attendre à tout trouver, sauf la Croix.

Magitot et Lacassagne ont classé tout autrement que moi-même les tatouages des prisons qu'ils avaient observés; ils les ont distingués en emblèmes patriotiques et religieux, professionnels, inscriptions, emblèmes militaires, métaphores (cœurs, ancres, mains, etc.), motifs amoureux et érotiques, fantaisistes, mythologiques et religieux. La mentalité marocaine diffère trop de la mentalité française pour répartir les tatouages marocains de même façon. Les cœurs sont-ils des emblèmes métaphoriques pour les Marocains comme pour nous-mêmes? Le Marocain qui a toujours considéré le foie comme le siège

(1) J. Herber, *Les tatouages des prostituées marocaines*. Rev. d'ethn. et de Sociologie, 1914, n°s 7-12, pp. 264-273 (fig. 13 et 14).

des sentiments affectifs (1), s'est-il assez européanisé pour exprimer sa passion au moyen d'un cœur de carte à jouer? Je tiendrais volontiers le nom d'une femme tatouée sur la peau d'un Marocain comme dessin « amoureux ou érotique », mais est-il permis de considérer comme tel, l'étrange série des femmes nues qui tiennent un verre, une bouteille ou même un balai!

Le tatouage de ces prisonniers n'est donc compréhensible que si on le tient pour originaire d'Europe ou d'Algérie. On n'y trouve que rarement l'expression d'une pensée purement indigène; la crainte du mauvais œil, si commune, n'est pourtant rappelée que par deux Mains de Fathma; quant aux autres dessins d'allure magique, pentacles, sceaux de Salomon, on est contraint de reconnaître que c'est nous-mêmes qui en avons favorisé l'adoption, puisqu'ils reproduisent les emblèmes de nos écussons militaires.

***

La mentalité marocaine qui n'a guère eu d'action sur le choix des dessins des tatouages, a-t-elle du moins déterminé leurs localisations sur les divers segments du corps? C'est ce que je vais examiner maintenant.

J'ai établi dans cette intention, trois statistiques.

La *première* a pour but de montrer d'abord la fréquence des tatouages des prisonniers marocains sur chacun des segments de membre du corps; ensuite, la prépondérance de ces tatouages sur l'un des côtés du corps.

La *deuxième* permettra de comparer les localisations des tatouages de prisonniers et celles des tatouages de tribus, relevés dans deux groupements de tribus, un groupement d'arabes ou d'arabisés et un groupement de berbères. Elle rendra tangible les différences qui séparent les localisations des tatouages d'importations et des tatouages indigènes.

La *troisième* mettra en regard une statistique établie par Lacassagne à propos de la distribution et de la combinaison des tatouages suivant les régions du corps chez les prisonniers européens et une

(1) E. Laoust, *Mots et choses berbères*. Paris, A. Challamel, 1920, p. 116, note 1.

statistique de même nature établie pour les prisonniers marocains. Nous saurons alors si la mentalité marocaine a imposé des modifications aux tatouages européens.

Première statistique. — Je l'ai établie sous forme d'un tableau où les localisations des tatouages européens sont classées par segments

LOCALISATION DES TATOUAGES	MAROC ESPAGNOL	RÉGION DE RABAT	RÉGION DE CASABLANCA	AUTRES TRIBUS CÔTIÈRES	RÉGION DE FÈS	RÉGION DE MEKNÈS	RÉGION DU TADLA	RÉGION DE MARRAKECH	MAROC ORIENTAL	SUD MAROCAIN	TOTAUX
Sujets observés	90	557	1.613	727	468	691	137	759	13	1.034	6.089
Tatoués à l'européenne	7	25	101	49	10	7	2	37	3	13	254
Epaule dr.	»	3	10	3	1	»	»	4	»	2	23
— g.	»	»	4	5	»	»	»	2	»	1	12
Bras dr.	»	3	20	15	»	2	»	3	»	1	44
— g.	1	2	17	9	»	2	»	»	»	1	32
Avant-bras dr.	4	12	42	19	1	»	1	18	1	6	104
— g.	1	4	39	10	2	3	1	9	1	2	72
Poignet dr.	3	3	12	5	»	1	»	3	1	2	30
— g.	»	»	13	5	2	»	»	2	1	2	25
Carpe dr	1	»	3	2	»	»	»	3	1	2	12
— g.	»	1	3	»	2	»	»	»	»	»	6
Pouce dr.	1	»	»	1	1	»	»	2	»	1	6
— g.	»	»	3	3	1	»	»	»	»	»	7
Espace I-II dr.	»	5	4	»	»	»	»	»	1	3	13
— g	»	»	3	3	»	»	»	1	»	1	8
Index dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Médius dr.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	2
— g.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	2
Annulaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— g.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Auriculaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— g.	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Face	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	3
Poitrine	»	2	3	4	»	»	»	»	»	»	9
Pied dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— g.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Totaux	11	35	179	86	11	8	2	49	6	26	413

du corps et en tenant compte du côté du corps sur lequel ils sont situés. Des totaux permettent d'avoir une vue d'ensemble sur ces localisations dans tout le Maroc, mais j'ai cru devoir exposer le résultat de mes recherches pour chaque groupement de tribus, établi comme je l'ai dit plus haut.

On peut lire sur ce tableau la fréquence des tatouages selon les divers segments du corps. Leur ordre de prédominance s'explique aisément. Que faut-il au tatoueur? Une surface cutanée large et faci-

lement accessible. C'est surtout le cas de l'avant-bras, puis celui du bras. Le poignet encore plus découvert que l'avant-bras ne se prête pas à l'exécution de vastes dessins. L'épaule est en partie cachée par les vêtements. La commissure du pouce est fréquemment tatouée : la place y est restreinte, mais elle est, comme on l'a vu, consacrée par l'usage. La poitrine qui est un beau champ, n'est que rarement travaillée par le tatoueur : la chemise arabe la protège. Aucune fiche ne signale de tatouage sur le ventre ou sur la verge; j'aurais à dire un mot, plus loin, de cette particularité.

En considérant le tableau précédent, on verra encore qu'il y a un parallélisme quasi parfait entre la fréquence des tatouages sur les régions symétriques du corps, avec cette particularité que les tatouages sont prédominants du côté droit. Cette latéralisation prouve que le prisonnier ne se tatoue généralement pas lui-même, sans cela les tatouages siégeraient plutôt du côté gauche, puisqu'on est généralement droitier. Elle a pour cause évidente la droiterie physiologique qui porte l'être humain à présenter instinctivement le côté droit plutôt que le côté gauche (1).

J'ai résumé toutes ces données de la statistique dans le graphique suivant qui montre d'une façon saisissante l'ordre de fréquence des tatouages des prisonniers, selon les régions et selon le côté du corps :

Localisation des tatouages		0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	Nombre des tatouages
Carpe	g.		6
	dr.		12
Commissure pouce	g.		8
	dr.		13
Epaule	g.		12
	dr.		23
Poignet	g.		25
	dr.		30
Bras	g.		32
	dr.		44
avant bras	g.		72
	dr.		104

côté gauche — côté droit

(1) Je n'ignore pas les travaux des criminalistes sur la fréquence de la gaucherie chez les criminels, mais je m'en tiens aux conclusions de Jobert (Thèse de Lyon, 1885) pour qui « la gaucherie est *peut-être* plus fréquente chez les enfants, les femmes, les sauvages, les fous et les *criminels* »; j'estime qu'elles ne peuvent rien changer à ce que j'ai écrit sur la latéralisation des tatouages des prisonniers marocains.

Deuxième statistique. — La physiologie et le raisonnement pouvaient à eux seuls, nous faire prévoir la localisation des tatouages figurés sur le corps des prisonniers, et il n'y aurait rien à ajouter à ces commentaires si l'on ne savait que la polarité sociale ou religieuse détermine la prédominance des tatouages sur l'un ou l'autre côté du corps. C'est pourquoi j'ai fait une nouvelle statistique dont j'ai emprunté les éléments à ma collection personnelle de fiches consacrées aux tatouages tribals.

J'ai relevé d'une part les tatouages de quelques tribus arabes ou arabisées de la côte (Oudaïa, ʿArab, Châouïa, Doukkala, Abda), d'autre part, ceux d'un certain nombre de tribus berbères (Zemmour, Guerouan, Beni Mtir, Beni Mgild), afin de comparer leurs localisations à celles des tatouages des prisonniers.

J'ai calculé, pour chaque groupe, les pourcentages de tatouages de chaque segment de membres par rapport au nombre total des sujets tatoués et je les ai reportés sur des schémas, représentant la moitié supérieure du corps et les deux mains vues par leur face dorsale.

Le schéma n° 1, (au centre de la planche) consacré aux tatouages des prisonniers, reproduit sous une autre forme le graphique de la page 290;

Le schéma n° 2 (à gauche de la planche) représente l'arabe ou l'arabisé de la côte : on peut résumer ainsi la répartition de ses tatouages :

Prédominance des tatouages sur les épaules, surtout du côté droit;

Rareté relative des tatouages sur les bras et les avant-bras;

Rien aux poignets;

Fréquence des tatouages sur le carpe et les doigts de la main gauche.

Sur le schéma n° 3, (à droite de la planche) un berbère, on voit que :

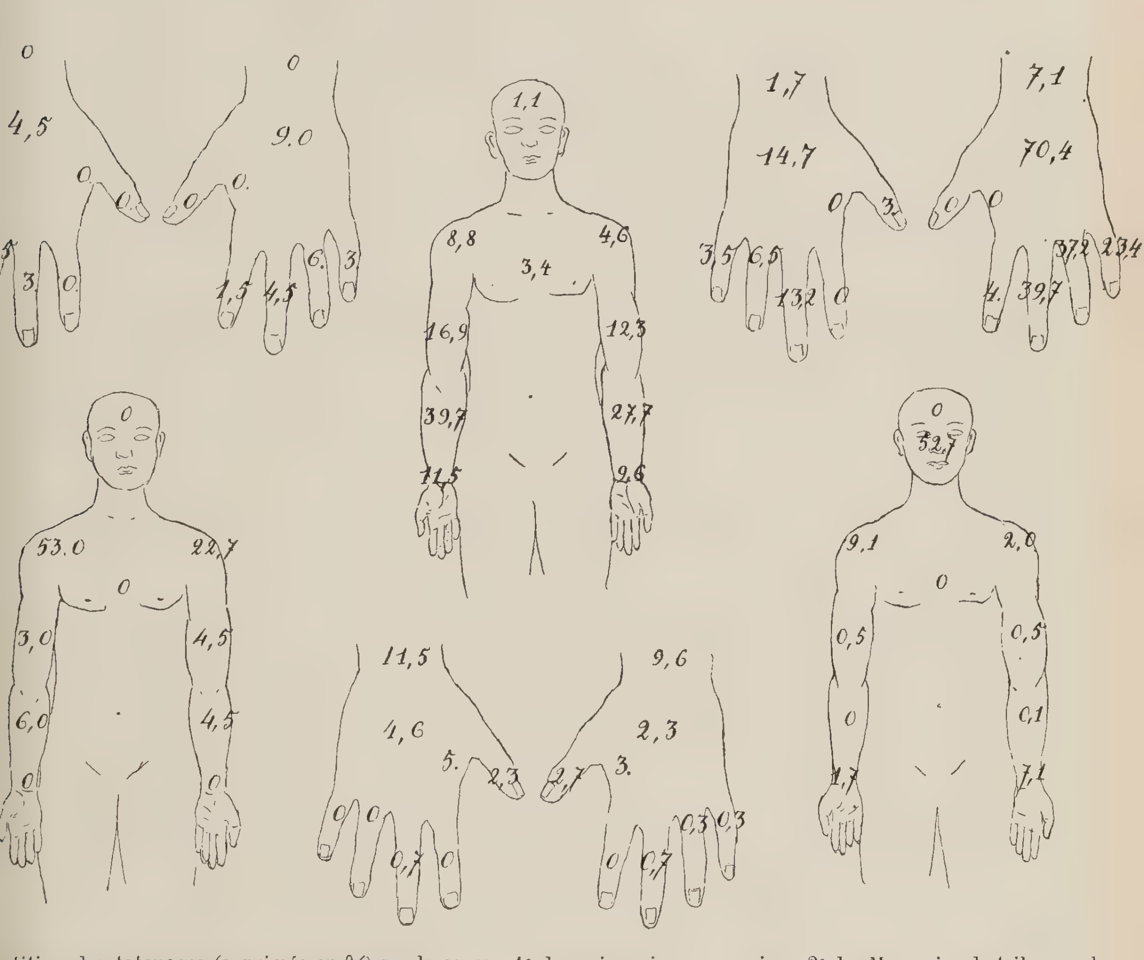
Les tatouages de l'épaule (prédominants à droite) sont presque aussi rares que sur les épaules des condamnés;

Les tatouages des bras et des avant-bras sont exceptionnels;

Les tatouages du carpe et des doigts sont d'une fréquence considérable, surtout du côté gauche.

Je n'ai pas à insister sur ces localisations dont l'étude trouvera sa place ailleurs; leur énumération seule suffit à montrer que les tatouages

des prisonniers et les tatouages de tribu n'ont aucun rapport entre eux, qu'on les envisage au point de vue de leurs localisations, ou à celui de leur latéralisation.



...rtition des tatouages (exprimée en %) sur le corps : 1° des prisonniers marocains ; 2° des Marocains de tribus arabes et 3° des Marocains de tribus berbères.
...centre, schéma n° 1 : tatouages des prisonniers ; à gauche, schéma n° 2 : tatouages des tribus arabes ; à droite, ...héma n° 3 : tatouages des tribus berbères. Chaque paire de mains appartient au corps au-dessus ou au-dessous duquel ...e est placée).

Troisième statistique. — Il me reste maintenant à comparer la répartition des tatouages figurés sur le corps des prisonniers marocains et sur celui des prisonniers français : je prendrai pour document de comparaison, la statistique que Lacassagne (1) a établie pour étu-

(1) Lacassagne et Magitot, *op. cit.*, p. 37.

dier la distribution et l'association des tatouages sur les différents segments du corps des prisonniers français, et je mettrai en regard les résultats de mes recherches sur les tatouages des prisonniers marocains :

SIÈGE DES TATOUAGES	STATISTIQUE LACASSAGNE		STATISTIQUE MAROCAINE	
	SUJETS TATOUÉS	%	SUJETS TATOUÉS	%
Sur les deux bras	143	32,6	53	21,6
Sur le bras droit	99	22,6	123	50,2
Sur le bras gauche	63	14,4	61	24,8
Les deux bras et la poitrine	54	12,3	8	3,2
Les deux bras et le ventre	1	0,2	»	»
Les deux bras et les cuisses	6	1,3	»	»
Sur la poitrine	10	2,2	»	»
Sur le ventre	7	1,5	»	»
Sur la verge	18	4,1	»	»
Sur tout le corps	32	7,3	»	»
Sur le dos	5	1,1	»	»
	438	99,6	245	99,8

Il ressort de ce tableau que si les tatouages de la moitié supérieure du corps sont particulièrement fréquents chez les Européens et chez les Marocains, par contre les Marocains ne sont pas, en règle générale, tatoués sur la moitié inférieure du corps. Il y a cependant une réserve à faire : les Français sont surtout tatoués sur les deux bras, tandis que les Marocains ne le sont, en général, que sur un seul. Cette singularité tient à ce que les Marocains ont plus rarement des tatouages multiples que les prisonniers français, ainsi qu'il résulte de l'examen de tous les chiffres de ce tableau. Autre remarque : les Marocains n'ont pas de tatouages généralisés.

On pourrait résumer et expliquer le siège de leurs tatouages en disant qu'ils occupent surtout les régions habituellement laissées à nu par les vêtements. Il semble qu'une certaine pudeur les sauvegarde. Alors qu'ils se baignent tout nus dans les rivières, on a l'impression qu'il leur répugne de *se faire voir*, le jour où on doit les examiner de près.

Ce sentiment suffit-il à expliquer l'absence des tatouages sur la partie inférieure du corps des prisonniers? On est en droit de se le demander. Ils vivent dans le même milieu que les prostituées et cependant leurs tatouages figurés sont localisés en des points du corps fort différents. La prostituée arabe n'éprouve aucun scrupule à se faire

tatouer le bas-ventre (1) et le contraste qui l'oppose à ce point de vue au criminel de sa race, est d'autant plus étrange qu'en Europe, les criminels se font tatouer sur les parties obcènes du corps alors que les prostituées paraissent y répugner.

A mon sens, le Marocain reste l'esclave de la tradition, lorsqu'il se refuse à ces tatouages insolites, et la honte a sur lui une action d'arrêt qu'elle a perdue sur la pègre européenne. Par contre, la Marocaine qui livre son ventre au tatoueur, ne s'éloigne pas de la coutume. Comment répugnerait-elle à se faire graver quelque dessin sur le pubis où les femmes honnêtes de sa tribu originelle portent des tatouages ancestraux. Il ne faut pas porter contre elle l'accusation d'impudeur que mériterait la prostituée européenne si elle se faisait tatouer sur les mêmes parties. Je ne pense d'ailleurs pas que la discrétion de cette dernière soit la preuve d'un reste de vertu : il faut songer à la clientèle et lui éviter des surprises dont la prostituée marocaine n'a pas à se préoccuper.

*
* *

J'ai cru devoir considérer le tatouage des prisonniers comme une parure d'importation et j'ai montré que sa répartition géographique permettait ce rapprochement. Mais, en réalité, le tatouage n'est pas une marchandise comme les autres; il est à la fois une parure et un rite. Or, dans aucun pays, l'indigène n'accepte les pratiques nouvelles d'une façon absolument passive. Il les adapte à sa mentalité, parce qu'il a une tendance inconsciente à obéir aux influences ancestrales; il les transforme en les adoptant.

Cette évolution du tatouage étranger ne s'est pas encore produite au Maroc. Cela tient à ce qu'il est toujours dessiné et gravé par ses importateurs. Le jour où la tatoueuse de tribu (car c'est un tatoueur et non une tatoueuse qui opère les prisonniers) (2) verra autour d'elle d'anciens prisonniers tatoués et s'efforcera de reproduire leurs dessins, ce jour-là le tatouage se modifiera.

(1) J. Herber, *Tat. des prost. mar.; — Tatouage du pubis au Maroc.* Rev. d'ethn. et des trad. populaires, n° 9, 1922, pp. 37-47.

(2) C'est là un nouveau caractère différentiel du tatouage d'importation et du tatouage de tribu; il nous fournit un curieux exemple de la division sexuelle du travail, consécutive à l'apport d'une technique nouvelle.

Peut-on savoir ce qu'il deviendra? L'exemple que fournit la Tunisie permet de répondre à cette question. Dans ce pays, la tradition a été entamée par les influences européennes et on peut déjà surprendre la façon dont elle a réagi. Comme au Maroc, il y a deux sortes de tatoueurs : sur la côte, les tatoueurs maltais et italiens et les indigènes qui les imitent; à l'intérieur les tatoueurs traditionnalistes, toujours indigènes. Leurs dessins sont essentiellement différents. Ils ne représentent ni les mêmes emblèmes, ni les mêmes symboles. C'est l'opinion formelle d'E. Gobert (1). Mais parmi les tatouages de l'intérieur, on aperçoit comme motifs accessoires, des quadrupèdes, des chameaux, des scorpions auxquels on pourra toujours attribuer une antique origine, et des fusils qui sont incontestablement modernes (2). Pour ma part, je les tiens tous pour dérivés des tatouages de la côte interprétés par des tatoueurs de tribu. Entre les mains de ces artistes médiocres, accoutumés à tracer des dessins rectilinéaires, les animaux et les objets ont été stylisés. Il y a même, parmi les dessins que reproduit le D[r] E. Gobert un être humain et un animal que cet auteur a pu classer, avec une grande apparence de raison, parmi les dessins dérivés du palmier.

La stylisation sera probablement le sort d'un certain nombre de dessins des prisonniers marocains lorsqu'ils seront reproduits dans les tribus. Les croissants, les étoiles n'auront pas à subir pareille évolution; ils ont la valeur de symboles dont la valeur est connue. On reste seulement surpris que leur adoption n'ait pas précédé l'occupation française et plus encore qu'elle la suive si lentement.

Actuellement les prisonniers marocains portent juxtaposés l'antique tatouage tribal et le tatouage figuré. Il y a aussi loin de l'un à l'autre que de la tradition à la fantaisie : le premier reproduit fidèlement le dessin qu'a déjà marqué les aïeux; le second est aussi varié que le permet l'imagination du tatoueur.

(1) E. Gobert, *Notes sur les tatouages des indigènes tunisiens.* L'Anthropologie, 1924, pp. 57-90.

(2) Pas plus que les armes, les animaux ne ressemblent à ceux que j'ai vus sur la peau des prisonniers marocains.

(3) E. Gobert, *ibid.*, fig. 3''.

*
* *

Quelle est la valeur mentale et sociale du tatouage des criminels? Cette question est à l'ordre du jour depuis les travaux de Cesare Lombroso. Le célèbre criminaliste italien soutenait deux thèses qui peuvent être résumées par les propositions suivantes :

1° « La première, la principale cause qui a répandu chez nous [le tatouage], est... l'atavisme ou cet autre genre d'atavisme historique qu'on appelle la tradition. Le tatouage est en effet un des caractères de l'homme primitif et de celui qui vit à l'état sauvage... » (1);

2° Le tatouage est l'un des signes de la prédestination d'un « être humain voué au crime par son organisation même » (2).

On n'admet plus aujourd'hui que le tatouage constitue un caractère spécifique des criminels et on le tient pour un accident au cours de leur vie. Mais cet accident a des causes et les auteurs n'ont pas manqué de les rechercher. Ils ont établi une doctrine qui a pris le contrepied de la théorie de Lombroso, et d'après laquelle le tatouage relève de « causes externes » plutôt que d'une tare mentale.

Baer (3), Guiol (4), Leale (5), Mayrac (6), Locard (7), Cattani (8) accordent en effet, une part prépondérante à l'influence du milieu sur le tatoué. « L'homme, dit Leale, n'est que le sujet passif, le champ sur lequel le milieu exerce son influence. » Et en effet, il n'est pas douteux que la promiscuité est une des conditions de la contagion mentale; elle favorise singulièrement la propagation du tatouage chez les condamnés.

Mais il faut faire sa part au tatoueur; dans toute agglomération, caserne, bateau, lupanar ou prison, il joue un rôle capital. Qu'il s'en

(1) C. Lombroso, *op. cit.*, p. 284.

(2) C. Lombroso, *ibid.*, p. 258.

3) A. Baer, *Tatouage des criminels*, Arch. Anthr. crim. X (1895), pp. 153-174 (traduction Ladame). Extrait de son ouvrage : *Der Verbrecher in anthropoligischer Beziehung.*

(4) O. Guiol, *Du Tatouage. Le tatouage dans la marine.* Thèse de la Fac. de méd. de Bordeaux, 1896.

(5) H. Leale, *Criminalité et tatouage.* Arch. Anthrop. crim. XXIV (1909), pp. 239-267.

(6) A. Mayrac, *Du tatouage.* Lyon, A. Storck et Cie, 1900 (thèse de la Faculté de méd. de Lyon).

(7) E. Locard, *Criminalité et tatouages.* Arch. anthrop. crim., XXV (1910), p. 392.

(8) P. Cattani, *Das Tatauieren.* Benno Schwabe et Cie, Basel, 1922.

trouve un et l'épidémie prend naissance (1). La foi en son art, ou l'intérêt, une force devant laquelle cède vite la résistance du tatoué. Ce n'est pas tout : comme il impose ses modèles, on a pu dire que le tatouage permettait de juger de sa *mentalité* tout aussi bien que de celle du tatoué. Locard a même été plus loin. Il a vu avec les yeux d'un chef de laboratoire de recherches et il a écrit que « les tatouages indiquent bien plutôt l'*identité* du tatoueur que celle du tatoué » (2). La réaction contre la théorie de Lombroso quoique justifiée a été excessive; le tatouage des criminels n'est pas seulement dû à des causes externes; il a aussi des causes internes et il peut nous documenter quelquefois sur la mentalité des condamnés. Il y a, en effet, tatouage et tatouage et la distinction que Haury a établie à propos des « soldats anormaux » (3) est également applicable aux prisonniers. Selon cet auteur, la valeur des tatouages varie avec les sujets qu'ils représentent. Les tatouages professionnels n'ont aucune signification mentale; de même les décoratifs, quoiqu'ils attestent des goûts de sauvages; les tatouages libidineux sont suspects; quant aux professions de foi, elles équivalent bien souvent à un aveu compromettant.

Que sont les tatouages des prisonniers marocains devant toutes ces théories?

Il est d'abord de toute évidence qu'ils n'ont rien à voir avec l'atavisme. Avec leurs tatouages de tribu et leurs tatouages d'importation juxtaposés, les criminels marocains nous montrent ce qu'ils doivent et à l'atavisme, et à la pénétration européenne. Nous avons exposé que la fréquence de ces tatouages diminue à mesure que l'on s'éloigne de la côte et par suite des milieux interlopes où se réunissent la canaille de tous pays et... le tatoueur. Nos statistiques constituent des arguments en faveur de la théorie du milieu. Bien plus, l'énumération des sujets des tatouages vient à l'appui de l'assertion d'apparence paradoxale de Locard : la ressemblance d'un certain nombre de dessins donne la conviction qu'ils ont été l'œuvre d'un même homme.

(1) On trouvera l'histoire d'une épidémie de tatouage dans l'*Étude sur le tatouage des prostituées danoises* de Bergh (analysé ds. Arch. d'Anthrop. crim., 1891, VI, p. 665) et on en lira plus loin un exemple marocain.

(2) E. Locard, *Policiers de romans et de laboratoire*, Payot, Paris, 1924, p. 132.

(3) Haury, *Les anormaux et les malades mentaux du régiment*. Paris, Masson et Cie, 1913, p. 179.

J'avais eu la même pensée à l'égard des prostituées marocaines et j'ai su depuis la publication de mon travail sur leurs tatouages (1), qu'elles avaient été pour la plupart, tatouées par un dévoyé tunisien qui les faisait bénéficier de son art, moyennant quelques complaisances. Il était connu dans ce milieu sous le nom de Hajj el Ouchcham (le pèlerin du tatouage).

Tout cela n'infirme pas la thèse de Haury; il faut tout simplement y voir la preuve qu'elle n'est pas exactement applicable au Maroc, parce que les prisonniers sont loin de comprendre le sens des tatouages qu'ils portent. Armes, croissants, étoiles, matricules, ancres ont sans doute pour eux comme pour nous, la même signification, mais les tatouages emblèmatiques n'ont pas grand sens pour eux. Les fleurs, les drapeaux, les femmes nues, choisies par le tatoueur plutôt que par le tatoué, ne méritent qu'une indulgente réprobation. Les inscriptions européennes, le plus souvent dédicatoires, sont d'ordre amoureux, banales par conséquent; les inscriptions arabes n'ont pas été traduites et nous restons à leur sujet, dans une ignorance qui nous oblige à laisser une part de nos conclusions en suspens (2).

Cette réserve faite, les tatouages des prisonniers marocains m'apparaissent en leur *état actuel* (3) comme des tatouages de fantaisie et j'estime qu'ils n'ont pas une valeur mentale plus grande que celle des Mains de Fathma à la chaîne de montre des Européens : ils sont les uns et les autres des parures « sans âme », des parures d'emprunt.

(1) J. Herber, *Tat. des prost. mar.*, cf. *supra.*

(2) Je regrette tout particulièrement mon ignorance sur ce sujet depuis que M. Guay a cru déchiffrer sur le calque de tatouages de prostituées que je lui ai soumis, quelques pensées qui ne manqueraient pas d'intérêt si elles révélaient un état d'esprit. Une prostituée, par exemple, portait sur son bras le proverbe suivant :

l ṭom el ḥaja *ʿAmrak tenja*

« Mets de côté, ta vie sera sauve », proverbe algérien que je signale à cause de sa teneur et aussi en raison de sa provenance. Il est l'œuvre d'un tatoueur algérien qui n'a pas seulement tatoué des prostituées, mais aussi des criminels et qui a pu graver sur la peau de ces derniers des pensées suggestives.

(3) Je spécifie qu'il s'agit des tatouages des prisonniers « en leur état actuel » parce que j'ai la conviction qu'ils évolueront rapidement. J'ai d'ailleurs été frappé, en lisant les travaux qui ont été écrits sur les tatouages des criminels, de voir combien leurs descriptions diffèrent de celles que nous pourrions rédiger aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai annexé à ce travail toutes les statistiques sur lesquelles s'appuient mes conclusions. Je les dédie à celui qui, dans quelque cinquante ans, voudra rechercher ce que sont devenus les tatouages des prisonniers marocains.

CONCLUSIONS

Les tatouages des prisonniers marocains sont en général originaires de France ou d'Algérie.

Ils sont répandus dans les villes et en particulier dans les villes de la côte; ils se raréfient à mesure que l'on s'éloigne de ces dernières et que l'on s'avance vers l'arrière pays.

Leur fréquence est en raison des rapports des Indigènes avec les Européens; elle est sans relation avec la plus ou moins grande propension des Indigènes aux tatouages ethniques. Les sujets qu'ils représentent sont essentiellement variables; si l'on en excepte les tatouages professionnels, on peut dire qu'ils témoignent de la fantaisie du tatoueur plutôt que de celle du tatoué.

Leur répartition sur les divers segments du corps n'est comparable ni à celle des tatouages de tribu, ni à celle des tatouages de prisonniers européens. Ils sont situés sur la moitié supérieure du corps. Je n'en ai jamais trouvé sur les régions obscènes; preuve d'une pudeur qui a également présidé, dans une certaine mesure, au choix des sujets.

Ces tatouages ont encore conservé leur caractère exotique et ils s'opposent aux tatouages ethniques des prisonniers comme la fantaisie à la tradition.

La juxtaposition de ces deux sortes de tatouages montre l'erreur de la théorie de Lombroso pour qui les tatouages des prisonniers étaient d'origine atavistique. Les tatouages des prisonniers marocains sont la conséquence du milieu. Ils sont l'œuvre de tatoueurs étrangers dont ils révèlent la propre mentalité. Le jour viendra où ils pourront avoir quelque valeur mentale; actuellement, ils ne sont que des parures d'importation dont la signification échappe le plus souvent à ceux qui les portent.

J. Herber.

STATISTIQUES ANNEXES

I. — Maroc espagnol.

CATÉGORIES DE SUJETS OBSERVÉS		B. 'AROUS	DJEBEL	RIF	VILLES	TOTAUX
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	»	8	23	55	86
	— tatoués	»	2	9	7	18
	Tatouages indigènes	»	2	8	2	12
	— européens	»	»	1	5	6
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	1	»	2	1	4
	— tatoués	»	»	1	»	1
	Tatouages indigènes	»	»	»	»	»
	— européens	»	»	1	»	1
	Epaule dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Bras dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	1	»	1
	Avant-bras dr	»	»	1	3	4
	— g	»	»	1	»	1
	Poignet dr	»	»	1	2	3
	— g	»	»	»	»	»
	Carpe dr	»	»	1	»	1
	— g	»	»	»	»	»
	Pouce dr	»	»	»	1	1
	— g	»	»	»	»	»
	Espace I-II dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Index dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Médius dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Annulaire dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»
	Face	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	»	»	»
	Pieds	»	»	»	»	»

II. — Région de Rabat.

Catégories de sujets observés		Ahmar	Arbaoua	'Arab	B. Asen	Cherarda	Gharb	Hossein	Khlot	Menasra	Oudaïa	Ouezzan	Rabat	Salé	Sofian	Sehoul	Zaër	Zemmour	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	23	6	53	65	17	17	1	5	1	10	9	127	48	1	37	22	45	487
	— tatoués	11	»	15	25	1	5	»	1	1	5	2	26	7	»	16	9	23	147
	Tatouages indigènes	11	»	15	23	1	4	»	1	1	4	1	20	6	»	16	6	23	132
	— européens	1	»	»	5	»	1	»	1	1	2	1	6	3	»	»	4	»	25
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	»	»	»	23	19	19	»	»	»	»	»	2	1	»	»	1	5	70
	— tatoués	»	»	»	6	2	8	»	»	»	»	»	1	»	»	»	4	»	21
	Tatouages indigènes	»	»	»	6	2	8	»	»	»	»	»	1	»	»	»	4	»	21
	— européens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Épaule dr.	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	3
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bras dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	3
	— g.	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Avant-bras dr.	»	»	»	2	1	1	»	»	»	1	1	3	1	»	»	2	»	12
	— g.	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	4
	Poignet dr.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	3
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Carpe dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
	Pouce dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Espace I-II dr.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	1	»	»	»	»	5
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Index dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médius dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Annulaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Face	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Pied	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Observation. — Le Menasra tatoué à la poitrine était un ancien soldat du tabor espagnol, domicilié à Arzila. Son tatouage consistait en une décoration.

III. — Région de Casablanca.

Catégories de sujets observés		Achach	Ber Rechid	Casablanca	Chaouïa	Chiadma	Chtouka	K. Ben Ahmed	Ma'arif	Mdakra	Mediouna	Mzab	Mzamza	O. Ali	O. Bou Ziri	O. Harriz	O. Mrah	O. Saïd	O. Zian	Settat	Soual' M	Zenata	Ziaïda	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	2	47	376	43	20	38	29	5	50	191	109	23	10	25	148	17	68	136	52	25	149	33	1.596
	— tatoués	»	17	99	16	3	8	12	»	21	55	36	11	5	8	68	10	31	53	13	8	50	9	533
	Tatouages indigènes	»	15	52	14	3	7	10	»	20	53	32	8	4	7	66	10	26	53	13	6	44	9	452
	— européens	»	2	53	2	»	1	4	»	1	3	5	2	1	1	10	»	5	2	1	2	6	»	101
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	»	»	6	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	»	3	»	»	»	17
	— tatoués	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4
	Tatouages indigènes	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4
	— européens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Épaule dr	»	1	5	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	10
	— g	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
	Bras dr	»	1	14	»	»	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	20
	— g	»	1	12	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	17
	Avant-bras dr	»	1	25	»	»	1	3	»	»	1	1	1	»	»	5	3	»	»	1	»	»	»	42
	— g	»	1	22	1	»	»	1	»	»	2	2	1	»	»	6	1	»	»	»	2	»	»	39
	Poignet dr	»	»	2	»	»	»	2	»	1	»	»	»	1	1	3	1	»	1	»	»	»	»	12
	— g	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	1	»	1	»	»	13
	Carpe dr	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	— g	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	Pouce dr	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3
	Espace I II dr	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
	— g	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	Index dr	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médius dr	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Annulaire dr	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Auriculaire dr	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Face	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	3
	Pied (gauche)	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1

IV. — Tribus côtières : Abda, Doukkala, Haha-Chiadma

Catégories de sujets observés		Abda	Doukkala	Haha Chiadma	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	150	422	146	718
	— tatoués	36	101	14	151
	Tatouages indigènes	28	84	10	122
	— européens	12	30	6	48
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	3	3	3	9
	— tatoués	2	1	»	3
	Tatouages indigènes	2	»	»	2
	— européens	»	1	»	1
	Épaule dr	»	3	»	3
	— g	»	2	3	5
	Bras dr	»	15	»	15
	— g	»	7	2	9
	Avant-bras dr	9	6	4	19
	— g	3	4	3	10
	Poignet dr	»	4	1	5
	— g	»	5	»	5
	Carpe dr	»	2	»	2
	— g	»	»	»	»
	Pouce dr	»	1	»	1
	— g	»	2	1	3
	Espace I II dr	»	»	»	»
	— g	1	»	2	3
	Index dr	»	»	»	»
	g	»	»	»	»
	Médius dr	1	»	»	1
	— g	»	»	»	»
	Annulaire dr	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»
	Auriculaire dr	»	»	»	»
	— g	»	»	»	»
	Face (cou)	»	1	»	1
	Poitrine	»	3	1	4
	Pied	»	»	»	»

Observation. — Le dessin de l'habitant de Mogador (figurant dans la colonne « Haha-Chiadma »), tatoué au cou, consistait en une branche fleurie.

V. — Région de Fès

Catégories de sujets observés		Ait Ayach	A. Sadden	A. Seghrouchen	A. Yousi	Bahlil	B. Alaham	B. Yazra	Branès	Cheraga	Fès	Environs de Fès (?)	Hayaïna	Hamiane	M. Ya'qoub	Oudaïa	O. 'Aissa	O. Djema	O El Hadj	Sefrou	Senhadja	Sles	Tsoul	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés......	4	5	18	8	2	1	8	2	29	155	43	38	14	4	8	14	39	10	20	8	1	6	437
	— tatoués......	2	4	11	2	»	»	1	2	5	26	12	10	5	»	2	2	5	3	6	1	»	1	100
	Tatouages indigènes.	2	4	11	2	»	»	1	2	5	20	12	10	5	»	2	2	8	3	5	1	»	1	96
	— européens.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	10
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	7	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	31
	— tatoués.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	Tatouages indigènes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
	— européens.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Épaule dr...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	— g..........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bras dr.............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g...............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Avant-bras dr.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	— g...............	»	»	«	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2
	Poignet dr..........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Carpe dr...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Pouce dr............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	— g............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Espace I-II dr........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Index dr...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médius dr..........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Annulaire dr........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Face................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Poitrine.............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pieds...............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VI. — Région de Meknès.

Catégories de sujets observés		B Mgild	B. Mtir	Dhrissa	Doui Menia	Guerouan	Mehaïa	Meknès	Mjatt	M. Bou Azza	Od. Ncéir	Saïs	Toulal	Zaïan	Zerhoun	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	1	7	»	1	3	»	54	»	19	5	10	»	4	19	123
	— tatoués	»	3	»	1	»	»	13	»	12	1	4	»	2	5	41
	Tatouages indigènes	»	3	»	1	»	»	8	»	12	1	4	»	2	5	36
	— européens	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	5
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	1	22	1	3	250	1	94	49	»	12	46	8	10	71	568
	— tatoués	1	10	1	»	108	1	14	28	»	2	17	1	3	8	194
	Tatouages indigènes	1	10	1	»	108	1	13	28	»	2	17	1	3	8	193
	— européens	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
	Épaule dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bras dr.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
	— g.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
	Avant bras dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
	Poignet dr.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Carpe dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pouce dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Espace I II dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Index dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médius dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Annulaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Face	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pieds	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VII. — Région de Tadla

Catégories de sujets observés		B. Meskin	Tadla	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	28	94	122
	— tatoués	9	22	31
	Tatouages indigènes	9	20	29
	— européens	»	2	2
D'après le registre d'écrou de Mecknès	Sujets observés	1	14	15
	— tatoués	1	6	7
	Tatouages indigènes	1	6	7
	— européens	»	»	»
	Épaule dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Bras dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Avant-bras dr.	»	1	1
	— g.	»	1	1
	Poignet dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Carpe dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Pouce dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Espace I-II dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Index dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Médius dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Annulaire dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Face	»	»	»
	Poitrine	»	»	»
	Pieds	»	»	»

VIII. — Région de Marrakech

Catégories de sujets observés		Ahmar	A. Ymour	Demnat	Glaoua	Guedmioua	G'tioua	Marrakech	Mesfioua	Mtougga	Ntifa	Oudaïa	O. Ben Sba	Rehamna	Scharna	Sidi Rahhal	Skourra	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	22	1	22	40	1	1	123	16	29	9	1	18	31	61	14	41	730
	— tatoués	8	»	2	7	»	»	60	4	»	2	1	2	8	12	5	3	114
	Tatouages indigènes	5	»	2	5	»	»	34	4	»	2	1	2	6	11	5	2	79
	— européens	3	»	»	2	»	»	27	1	»	»	»	»	2	2	»	1	38
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	»	»	1	1	1	1	13	4	1	»	»	»	3	3	1	»	29
	— tatoués	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Tatouages indigènes	»	»	»	»	»	»		1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	— européens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Épaule dr.	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
	— g.	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Bras dr.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Avant-bras dr.	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	1	»	1	18
	— g.	»	»	»	»	»	»	7	1	»	»	»	»	1	»	»	»	9
	Poignet dr.	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	— g.	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Carpe dr.	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pouce dr.	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Espace I-II dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Index dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Médius dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Annulaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
	Face	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pieds	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Observation. — Les deux habitants de Marrakech, tatoués sur la face, portaient : l'un, un point au milieu du croissant tatoué sur le front : c'était un maçon de Rabat ; l'autre, deux triangles entrelacés, situés également sur le front : ce dernier était forgeron et habitait Casablanca.

IX. — Maroc oriental

Catégories de sujets observés		Tribus	Oujda	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	10	3	13
	— tatoués	6	1	7
	Tatouages indigènes	6	»	6
	— européens	2	1	3
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	»	»	»
	— tatoués	»	»	»
	Tatouages indigènes	»	»	»
	— européens	»	»	»
	Épaule dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Bras dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Avant-bras dr.	»	1	1
	— g.	»	1	1
	Poignet dr.	»	1	1
	— g.	»	1	1
	Carpe dr.	1	»	1
	— g.	»	»	»
	Pouce dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Espace I-II dr.	1	»	1
	— g.	»	»	»
	Index dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Médius dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Annulaire dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»
	— g.	»	»	»
	Face	»	»	»
	Poitrine	»	»	»
	Pieds	»	»	»

X. — Sud et Sud-Est marocains

Catégories de sujets observés		Draa	Sahara	Sous	Tafilelt	Totaux
D'après les fiches de Rabat	Sujets observés	115	138	652	55	960
	— tatoués	11	7	33	7	58
	Tatouages indigènes	9	4	26	6	45
	— européens	2	3	7	1	13
D'après le registre d'écrou de Meknès	Sujets observés	1	26	47	»	74
	— tatoués	1	»	1	»	2
	Tatouages indigènes	1	»	1	»	2
	— européens	»	»	»	»	»
	Épaule dr.	»	1	1	»	2
	— g.	»	»	1	»	1
	Bras dr.	1	»	»	»	1
	— g.	1	»	»	»	1
	Avant-bras dr.	2	»	4	»	6
	— g.	1	»	»	1	2
	Poignet dr.	»	1	1	»	2
	— g.	»	1	1	»	2
	Carpe dr.	1	1	»	»	2
	— g.	»	»	»	»	»
	Pouce dr.	»	»	1	»	1
	— g.	»	»	»	»	»
	Espace I-II dr.	1	»	2	»	3
	— g.	1	»	»	»	1
	Index dr.	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»
	Médius dr.	1	»	»	»	1
	— g.	1	»	»	»	1
	Annulaire dr.	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»
	Auriculaire dr.	»	»	»	»	»
	— g.	»	»	»	»	»
	Face	»	»	»	»	»
	Poitrine	»	»	»	»	»
	Pieds	»	»	»	»	»

Observation du tableau X. — Un Saharien portait un petit « tatouage à 6 branches » sur chaque tempe. Je ne l'ai pas enregistré sur cette statistique parce que je l'ai considéré comme porteur d'un de ces tatouages thérapeutiques si fréquents en Algérie et en Tunisie.

SANCTUAIRES ET FORTERESSES ALMOHADES

III. — Le minaret de la Kotobîya.

On a vu plus haut ce qu'il faut penser de la légende selon laquelle les trois minarets célèbres de Marrakech, de Séville et de Rabat seraient exactement contemporains. En réalité, l'édification de ces trois minarets remplit toute la seconde moitié du XIIe siècle : construction de longue durée, fait remarquable dans l'histoire de l'art musulman occidental, où les monuments d'une pareille masse sont, il est vrai, exceptionnels. Mais s'il arriva peut-être qu'à certaines époques on travailla à deux de ces minarets à la fois, on ne saurait cependant regarder leur construction comme simultanée. Celui de la Kotobîya, le plus ancien, est de ʿAbd el-Mou'min et d'Aboû Yaʿqoûb, la Giralda est d'Aboû Yaʿqoûb et d'Aboû Yoûsof Yaʿqoûb el-Manṣoûr et la tour Ḥassan de ce dernier seul. Cet ordre chronologique, que les textes donnent et que l'étude des monuments confirme, n'est pas indifférent.

En ce qui concerne la tour de la Kotobîya, nous avons dit pour quelles raisons le texte formel de l'*Istibṣâr* — le plus sûr document géographique que nous possédions sur cette époque — ne saurait être infirmé, surtout par les assertions du *Qirṭâs,* mal renseigné sur les débuts des Almohades. Or de ce texte il semble résulter que le minaret fut commencé avant la construction de la seconde Kotobîya, et date ainsi de ʿAbd el-Mou'min. Du même coup, la conception générale de sa décoration se trouve datée : elle est du règne de ce souverain.

Car le décor en relief est homogène et fait partie intégrante de la construction. Certes il n'est pas impossible que les peintures aient été achevées sous le règne d'Aboû Yoûsof Yaʿqoûb, mais dans leur

conception comme dans leur exécution elles ne peuvent se séparer du décor modelé. La composition primitive, aussi belle par son unite de conception que par sa richesse, a manifestement été exécutée sans repentir.

Que devient dans tout cela la part jadis prépondérante attribuée à Aboû Yoûsof Ya'qoûb el-Manṣoûr? On sait que l'*Istibṣâr*, contemporain de ce prince, est muet à ce sujet; l'attribution du minaret à ce souverain n'a pour soutien qu'un texte de valeur douteuse, celui du *Qirṭâs*, si l'on excepte un passage de la très récente *Sa'âdat el-Abadîya* : « En 591 (1195), dit celle-ci,... le sultan célèbre Ya'qoûb el-Manṣoûr suréleva le minaret » (1). Faut-il conclure de ce texte — qui confirme indirectement celui de l'*Istibṣâr* — que Ya'qoûb el-Manṣoûr construisit le lanternon, ou qu'Ibn el Mowaqqit, auteur de la *Sa'âdat*, ou sa source, ont cherché ainsi à concilier *Istibṣâr* et *Qirṭâs*? En tous cas, et c'est là le point important, on peut fixer au troisième quart du XIIe siècle — et non à la fin — la construction de cet admirable minaret, ébauche et modèle des deux autres, et l'exécution de son riche décor

L'ARCHITECTURE.

Les proportions. — Ce minaret mesure 67 m. 50 de haut, du sommet des boules au sol; sa largeur à la base est de 12 m. 50. La relation de la largeur à la hauteur est donc sensiblement, pour la partie construite, de 1 à 5.

Ce n'est sans doute pas par une simple coïncidence que sa décoration architecturale, marquée par de larges défoncements remplis d'arcatures, de décor sculpté et peint comprend aussi, normalement, cinq registres : un est constitué par un lanternon, quatre par le corps du minaret; sur trois côtés le registre inférieur reste vide de décor; l'emplacement demeure. Vus d'en bas, par un effet d'optique, ces registres ont l'air sensiblement égaux. Premier effet d'harmonieux équilibre, obtenu par des moyens simples.

Les proportions de ce minaret sont donc parfaitement justes, et d'une beauté qui ne sera jamais dépassée. De loin ou de près, la

(1) T. II, p. 184.

tour gigantesque donne toujours la même impression d'élan irrésistible et calme. Tandis que l'oratoire, du fait de ses dimensions inusitées, semble assez bas, et vaut surtout par le déploiement de ses lignes horizontales, le minaret fait jaillir très haut des verticales que ne vient couper aucun ressaut. Les deux parties de la mosquée, qui s'opposent par leur mouvement, donnent, par les mêmes procédés simples, une semblable impression de grandeur. Mais l'élan de l'énorme tour carrée ne fait jamais oublier sa masse : de tout près elle semble écrasante. De loin, sa silhouette, plus élancée pourtant que celle de bien des minarets maghribins, n'a aucune gracilité, car au-dessus de la plate-forme s'élève un lanternon également très robuste.

L'appareil. — Comme une partie des murs de la mosquée elle-même, le minaret de la Kotobîya est fait de pierre. Mais on n'a pas employé la pierre de taille, comme on fera plus tard au minaret de Ḥassan à Rabat. On s'est contenté, suivant l'usage habituel de ce temps, du moellon dégrossi de très grand appareil renforcé de chaînages d'angles. La matière utilisée, la plus belle pierre de la région, un grès schisteux fort dur que l'on extrayait du Guéliz, se prêtait d'ailleurs mal à la taille (1). Du bas au haut, on observe la dégradation de l'appareil si fréquente en ce pays : à la base, les moellons sont dégrossis et alignés en assises assez nettes; vers le haut, les pierres deviennent de plus en plus irrégulières, et de petits moellons bouchent les intervalles laissés par les gros blocs (Pl. XVIII et XIX). Souvent même, au centre des parois, des lits de menus matériaux séparent les alignements de gros moellons; enfin, dans le lanternon, la brique se mêle à la pierre, parfois avec logique, souvent aussi sans raison. Si les faces externes des grands moellons ont été grossièrement dressées, elle n'ont jamais été ravalées sur le tas. Ces irrégularités de l'appareil n'étaient pas choquantes à la Kotobîya, recouverte en grande partie d'un enduit. Les joints sont largement couverts : en plusieurs endroits subsistent encore des faux joints dessinés par un trait plus clair. Ce minaret, dans sa nouveauté, simulait la pierre de taille de grand appareil.

(1) Cette pierre a cependant été taillée et sculptée à Bâb Agnâoû ; mais ce n'est alors qu'un mince revêtement sur un blocage de moellons bruts.

Dès que le mur cesse d'être nu, le rôle de l'enduit devient plus important encore. Tout le décor en relief du minaret est un décor modelé : arcs et arcatures, piliers et chapiteaux sont dessinés grossièrement par des lignes de moellons en saillie (Pl. XIX) que la chute de l'enduit a souvent mis à nu (1). Sur cette ossature s'appliquait une épaisse couche de mortier où étaient modelés les détails de l'ornement; enfin l'enduit couvrait toutes les parties du minaret destinées à recevoir un décor : arcatures, encadrements, massifs d'angle du lanternon. Entre les ornements en relief, et parfois autour d'eux, des peintures ton sur ton avaient été exécutées en grand nombre et avec le plus grand soin : le décor peint avait autant d'importance que le décor en relief : ils ne faisaient qu'un.

Composition générale du décor.

Jusque-là le minaret, au Maghrib extrême, était resté de petites dimensions et d'une grande sobriété. Mais en Espagne, dès le milieu du xe siècle (945-46), sous En-Nâsir 'Abd er Raḥmân, on avait vu s'élever à Cordoue, pour remplacer la modeste tour de Hichâm, un minaret de belle allure (2). Il fut démoli en 1543 et sur son emplacement on construisit de 1593 à 1653 l'actuel clocher de la cathédrale. Mais des textes arabes ou chrétiens et quelques représentations figurées nous donnent assez de renseignements sur ce minaret pour qu'il soit possible d'en tenter une restitution schématique.

Ibn Bachqoûal, cité par Maqqârî (3) nous indique ses proportions et ses dispositions générales. C'était une haute tour carrée, bâtie en pierre de taille, au moins en revêtement, surmontée d'un lanternon. Elle mesurait 54 coudées jusqu'à la plate-forme, 73 jusqu'à la petite grenade d'or qui achevait le *jâmoûr*. La largeur de la base était de 18 coudées. La hauteur du minaret était donc de trois fois sa base; le lanternon et le *jâmoûr* équivalaient à peu près à cette largeur. A la

(1) Les abaques et les surabaques des chapiteaux ou des arcs outrepassés étaient faits de bois comme à Tinmel.

(2) Ce premier minaret mesurait 40 coudées si l'on en croit le *Bayân*, trad. Fagnan, p. 380.

(3) Maqqâri, in Dozy, *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, Leyde, 1855-60; t. I, pp. 369 sqq.



Cathédrale de Cordoue. Bas-relief de la Porte de Santa Catalina représentant l'ancien minaret de la mosquée. (D'après un moulage).

Kotobîya, on vient de le voir, cette proportion a été changée, mais on la retrouvera dans bien des minarets mérinides.

La composition décorative de la tour, indiquée par el-Idrîsî, qui signale seulement des panneaux décorés séparés les uns des autres, a été décrite par Morales (1). De plus deux faces opposées, celles du N.-O. et du S.-E., ont été reproduites sur un bas-relief chrétien de la porte de Santa Catalina (2). Un azulejo du XVII[e] siècle, conservé au musée municipal de Cordoue, confirme en quelques points les données du bas-relief sans rien y ajouter de précis. Sur le bas-relief, on retrouve bien les deux lignes d'arcatures retombant sur des colonnes à chapiteau, que signale Idrîsi (3). Une frise d'arcatures venait souligner le sommet de la tour; elle n'avait pas la même importance qu'à la Kotobîya et à la Giralda; mais là encore, Cordoue n'en annonçait pas moins une des dispositions essentielles du minaret maghribin. Au-dessus de ce bandeau d'arcatures, c'était une corniche en fort relief, que surmontait la couronne de merlons dentés qui bordait déjà les murs de la mosquée.

Mais jusqu'à ce bandeau, le décor restait rigoureusement ordonné en deux lignes verticales séparées par un large espace vide. Pareille disposition s'imposait (fig. 36 à gauche). On sait en effet qu'à l'intérieur du minaret de Cordoue, deux escaliers montaient, distincts et justaposés : les auteurs musulmans en ont parlé longuement et avec admiration. Tout récemment, un examen attentif des substructions du clocher actuel (4) a permis de retrouver la base du minaret primitif, qui, remanié, a servi de noyau à la construction chrétienne. On y distingue encore la juxtaposition des deux cages d'escalier.

(1) *Las Antigüedades de las ciudades de España*, Ambrosio de Morales. Madrid, MDCCXCII, p. 54.

(2) Nous reproduisons ce bas-relief d'après un moulage. Don Félix Hernández, architecte des fouilles de Medinat az-Zahra, qui possède ce moulage a bien voulu nous autoriser à le photographier et à le reproduire. Il a eu aussi l'aimable attention de nous adresser des photographies de l'azulejo et des sceaux que l'on trouvera ici. Qu'il veuille bien agréer pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans ce travail nos bien vifs remerciements.

Selon les indications de Don Félix Hernández, la porte de Santa Catalina semble avoir été bâtie par l'évêque D. Christobal de Rojas y Sandoval dont elle porte le blason; ce prélat occupa le siège épiscopal de Cordoue de 1557 à 1572.

(3) Idrîsî. Trad. Dozy et de Goeje, pp. 211 et 261-62.

(4) Nous devons aussi ces renseignements à l'amicale obligeance de don Rafael Castejón et de don Félix Hernández. Ce dernier a bien voulu nous communiquer la coupe qu'il a faite de la base de l'actuel clocher.

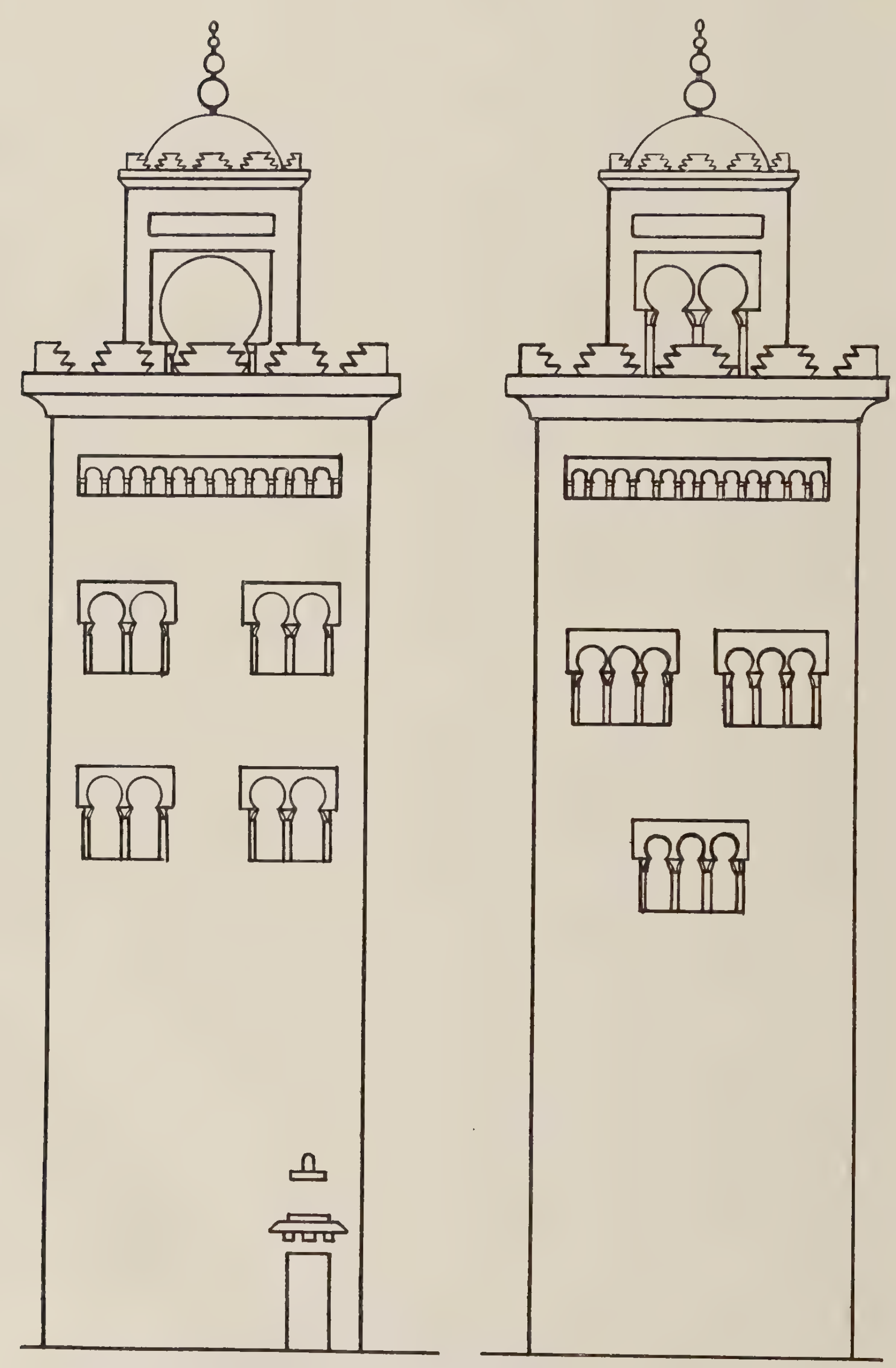
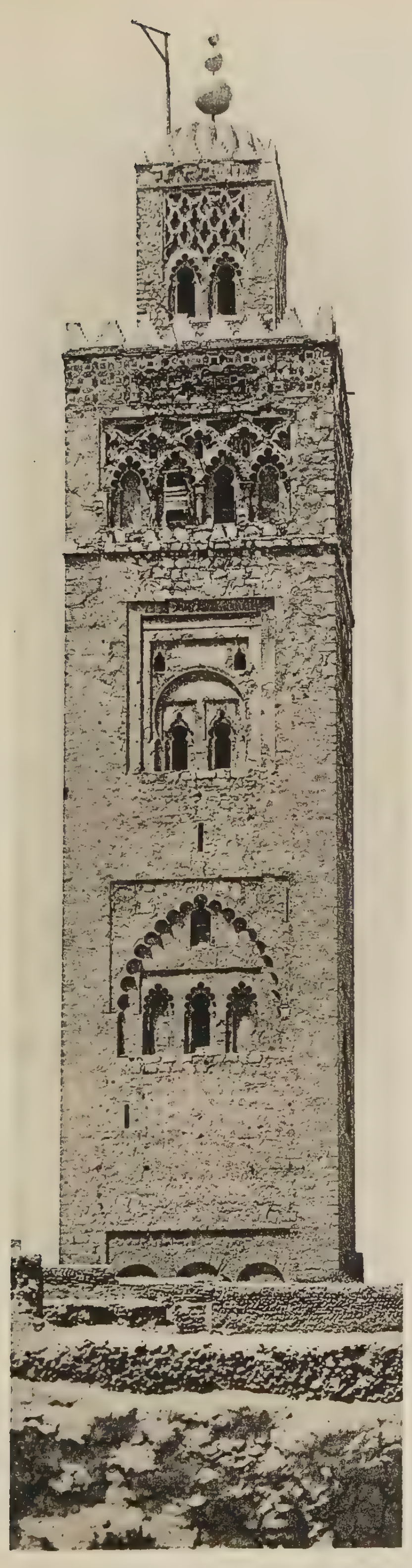
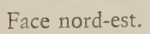


Fig. 36. — Restitution schématique du minaret de la grande mosquée de Cordoue (A. D. 945-46).





Face nord-est.



Face sud-est.

Minaret de la Kotobîya.

Le texte de Moralès confirme et précise ces dispositions (1) : il montre que la frise supérieure était bien formée d'arcatures larges qui retombaient sur des colonnes. Il indique aussi, sur deux des faces du minaret, les baies géminées représentées sur le bas-relief; sur les deux autres faces c'étaient des baies à quatre colonnes et trois ouvertures. Étant donné le nombre des colonnes donné par Moralès, il ne pouvait y avoir que trois de ces baies par face. Selon toute vraisemblance, elles s'ordonnaient comme il est indiqué fig. 36, à droite; sur ces deux façades la cloison qui séparait les deux escaliers n'obligeait plus le décor à se diviser; il était dès lors possible d'y placer un décor disposé en pointe vers le bas, suivant un procédé cher à l'art musulman d'Espagne.

Ainsi les faces opposées du minaret étaient, au moins dans l'ordonnance générale de leur décor, semblables deux à deux. De quelque côté qu'on regardât la tour, les façades adjacentes apparaissaient différentes; et il en sera ainsi à l'avenir dans tous les minarets maghribins.

Le lanternon est plus malaisé à restituer : nous ignorons les proportions respectives du lanternon proprement dit et du *jâmoûr*. Le bas-relief de la porte de Santa Catalina et l'azulejo nous montrent ce lanternon en effet transformé en campanile par des remaniements chrétiens. Mais les deux sceaux représentés à la fig. 36 *bis*, nous le font voir encore surmonté du *jâmoûr*. Il était de haute silhouette et assez large; sous la corniche à merlons dentés devait se trouver un couronnement peut-être fait d'arcatures comme à la tour. Au-dessous les parois étaient ajourées, semble-t-il, tantôt d'une baie, tantôt de deux;

(1) Le texte de Morales indique : « Catorce ventanes, que tiene la mitad con dos claros y la mitad con tres, formados con columnas de jaspe mezelado de blanco y encarnado... En lo alto sobre todas las ventanas tiene un coronamento al derredor de arquitos macizos, sustendados sobre columnas pequeñas del mismo jaspe, que hace muy hermosa vista ». Il faut entendre par : « La mitad... la mitad » : deux faces contre deux faces, car si l'on veut comprendre sept fenêtres géminées et sept fenêtres à trois ouvertures, il est impossible de les répartir convenablement sur les quatre faces. On pourrait donc proposer huit fenêtres géminées et six à trois baies.

Huit fenêtres géminées donnent : $8 \times 3 = 24$ colonnes.

Six fenêtres à trois ouvertures donnent $6 \times 4 = 24$ colonnes. Soit 48 colonnes. Il resterait donc 52 colonnettes pour le couronnement, c'est-à-dire 13 par face correspondant à 12 entrecolonnements.

une coupole devait recouvrir l'ensemble et supporter la hampe du *jâmoûr*. C'est là encore la première réalisation du minaret maghribin classique.

Ainsi, malgré les différences notables, le minaret de Cordoue, deux siècles à l'avance, annonçait par sa silhouette et son ordonnance



Fig. 36 *bis*. — Le minaret de Cordoue sur deux sceaux chrétiens. (Moulages conservés au musée municipal de Cordoue.)

décorative le grand minaret du premier souverain almohade. Le texte d'Idrîsî et la description de Moralès nous révèlent une autre parenté (1) : la tour de la grande mosquée d'Occident était polychrome. Sans doute possédait-elle des mosaïques analogues à celles dont on orna les façades latérales de la mosquée. Elle avait aussi des peintures et dans ce décor coloré il existait des éléments épigraphiques. Mais l'architecture polychrome que l'art du khalîfat avait

(1) *Ibid.*; à la p. 261 lire « extérieur » au lieu d' « intérieur ».

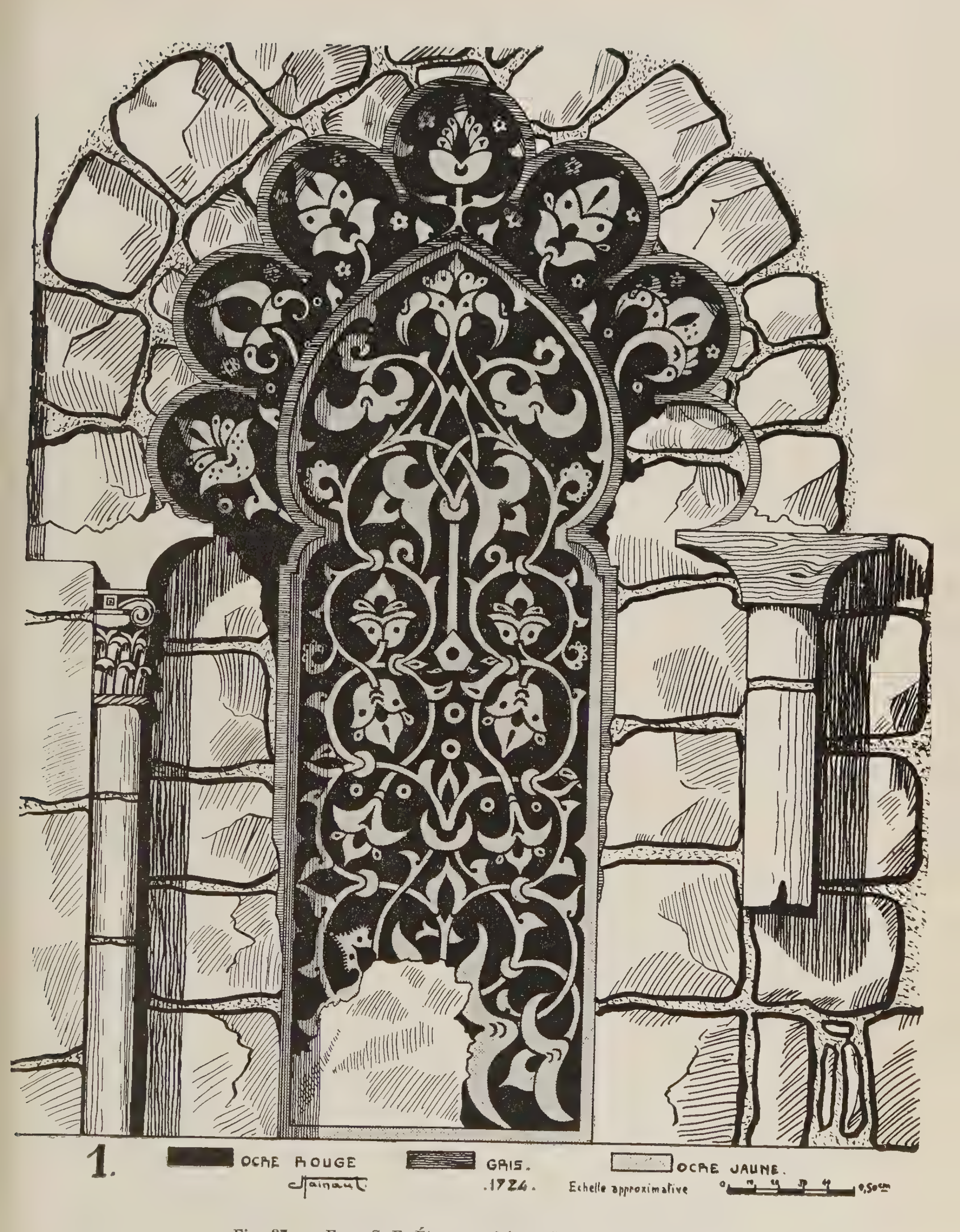


Fig. 37. — Face S.-E. Étage supérieur. Panneau de gauche.

appliquée à tout l'extérieur des édifices, se restreint à peu près, à l'époque almohade, au seul minaret.

Si le minaret de la Kotobîya ne faisait peut-être qu'égaler les richesses de celui de Cordoue, il le surpassait par ses dimensions : 110 coudées au lieu de 72. Le minaret de Cordoue, en son temps, passait pour le plus grand et le plus beau de l'Islâm; le nouveau khalîfat d'Occident copiait les œuvres de l'ancien, mais il les voulait plus imposantes encore.

Peut-on songer à d'autres influences? Bien que décoré sur une seule de ses faces seulement, le minaret de la Qal'a des Beni Ḥammâd, dans la conception générale de son décor, n'est pas sans présenter quelque analogie avec celui de la Kotobîya. A l'époque où les influences de la Qal'a se sont fait sentir dans l'architecture militaire, ainsi qu'on le verra par l'étude du Tasghimout, il ne serait pas très étonnant de les retrouver ailleurs. Ce minaret, antérieur d'un siècle, est lui aussi, sur sa face décorée, allégé d'arcatures; mais ce sont les hautes et profondes niches de l'Orient; elles creusent sur sa façade de puissants trous d'ombre; ce ne sont pas les légers et multiples défoncements où l'art hispano-mauresque échelonnait son décor. Mais sur l'une et l'autre tour on retrouve d'analogues panneaux de décor géométrique polychrome. Sont-ils venus d'Orient à la Qal'a, et de là à la Kotobîya, ou sont-ils un rappel du décor de Cordoue? Il est bien difficile de le dire.

Mais tous ces apports de la tradition occidentale ou de l'Orient sont à la Kotobîya hiérarchisés et souvent épurés. Une innovation apparaît comme essentielle : le bandeau terminal qui s'ébauchait à Cordoue et qui ne se marquait au minaret d'al-Qarawîyin et d'al-Andalous à Fès que par un léger relief, devient une couronne de faïence; la couleur lui donne ici tout son prix. Il se répète au sommet du lanternon; s'il est moins large qu'à Taza ou dans les minarets mérinides, il a pour support quatre arcatures lobées et entrelacées, autre élément traditionnel du décor hispano-mauresque. Un bandeau de pierre en relief détache nettement ce registre du reste de la décoration.

Autre innovation : l'architecte de la Kotobîya a employé de grandes arcatures complexes, qui n'existaient pas à Cordoue et s'annonçaient seulement à la Qal'a des Beni Ḥammâd. Mais on sent dans la

disposition de cet élément nouveau des hésitations et des maladresses. Cependant ces arcatures sont, selon les faces, disposées à des hauteurs différentes; on ne dissocia pas l'intérieur de l'extérieur, et on évita l'impression d'empilement que risquent toujours de donner les tours à étages. Mais au Nord surtout (pl. XIX), ce décor apparaît mal réparti les arcatures se pressent trop vers le haut, dans un déséquilibre choquant. Autre faute : sur les quatre faces, le panneau qui précède le registre supérieur est moins large que le précédent; le décor semble s'ordonner en pyramide au moment même où il va s'élargir pour occuper tout le champ : ces deux mouvements qui se contrarient sans s'opposer nettement sont une gêne pour l'œil. Ainsi la solution définitive du décor du minaret, cherchée dans un grand effort parfois heureux, n'était pas encore trouvée.

Cette solution s'annonce cependant au lanternon (1) : entre les massifs d'angle, au-dessus d'une double arcade lobée, l'entrelacs architectural se développe jusqu'au bandeau de faïences. Bientôt on allait sentir toute la valeur du procédé nouveau : l'entrelacs architectural, avec ses rubans qui montent en s'entrecroisant et qui remplissent tout le champ à décorer, donne une double impression de mouvement ascensionnel et de largeur qui s'accorde avec la haute silhouette massive du minaret maghribin.

Ces inévitables tâtonnements n'apparaissent pas de prime abord, tant on est saisi par la majesté des proportions et charmé par la couleur du minaret. A ce dernier point de vue, l'œuvre est sans reproche : suivant les jeux de la lumière, la pierre tantôt semble d'un jaune rose presque indéfinissable, tantôt prend des teintes plus sombres de rouille. L'enduit et ses peintures, qui unissent l'ocre jaune à l'ocre rouge, respectent cette harmonie. Aux tonalités sobres et chaudes de la tour, s'oppose la frise de mosaïque de faïence aux couleurs claires. Par grandes masses, on y a juxtaposé un blanc pur et un bleu turquoise qui, au voisinage de tous ces bruns, prend une singulière intensité lumineuse. Les artistes du XIIe siècle ont senti que les grandes

(1) M. Gallotti, *op. cit.*, accepte sans discussion la légende courante relative à la date du minaret, qu'il attribue à Aboû Yoûsof. S'il n'est pas absolument impossible que ce souverain ait achevé le minaret de son grand-père, on a vu plus haut pour quelles raisons les textes mêmes ne permettent pas de l'affirmer.



Fig. 39. — Face S.-E. Arcade de l'étage moyen.

œuvres architecturales exigeaient des oppositions nettes et une forte simplicité de couleur.

Le jeu des ombres fait valoir cette composition colorée : sur le corps même de la tour, les arcatures, avec leurs légers défoncements, se détachent en traits minces et sombres, habilement gradués pourtant. Mais sous le bandeau de faïence, des ombres plus profondes et plus douces à la fois emplissent les arcades entrelacées et se dégradent sur les colonnes. Ainsi les jeux de l'ombre et de la lumière accompagnent et soulignent la couronne éclatante du minaret.

Le décor en relief.

Les arcs lisses. — Les arcs lisses se trouvent surtout aux ouvertures qui éclairent l'intérieur du minaret ou aux arcades aveugles qui leur correspondent. Les arcatures enveloppantes sont presque toutes lobées; sur les faces S.-E. et N.-E. seulement, un grand arc lisse en plein cintre enveloppe deux baies géminées (pl. XVIII et XIX et fig. 39). Dans ces ouvertures, l'arc outrepassé en plein cintre est plus fréquent que l'arc outrepassé brisé. Cet emploi d'une forme qui va devenir de plus en plus rare suffit à donner au décor en relief de la Kotobîya une certaine saveur d'archaïsme. Aux arcatures supérieures pourtant les arcs se brisent, ainsi qu'aux trois baies inférieures des faces N.-E et S-.O.

Les arcs lobés. — Ces arcs sont eux aussi en plein cintre ou brisés. Mais la première forme, comme à Bâb Agnâoû est presque toujours préférée comme forme enveloppante (Pl. XIX). Le plus souvent, ces arcs sont à petits lobes égaux; plus rarement, ils font alterner des découpures inégales : ils sont alors engendrés par un entrelacs à deux lobes, peint sur l'enduit (fig. 45), et leur extrados est dessiné en larges festons. D'autres arcs sont plus complexes, et revêtent des formes originales. Aux faces S.-E. et N.-O. (fig. 39), ils se composent de sept petits arcs à cinq lobes, dont les retombées se posent sur des culots; l'extrados du motif est formé par un arc en plein cintre qui s'entrelace à la face N.-O., par deux médaillons quadrilobés placés de chaque côté du sommet, à l'encadrement du motif tout entier. Dans des motifs sculptés dans le stuc, à Tinmel, et dans les minarets de la

fin du siècle, on réunit tout le décor d'un panneau dans un seul entrelacs avec plus de subtilité encore (1).

A la Kotobîya, on retrouve des arcs à stalactites de forme simple : certains, qui posent un lobe terminal surhaussé (2) sur deux quarts de cercle, après un léger ressaut (fig. 39, dans les écoinçons), sont semblables à ceux qui courent en frise sous les coupoles de Tinmel. Dans le grand motif de la face sud-est, une courbe nouvelle, assez profonde, s'ajoute à leur base : ils deviennent ainsi légèrement outrepassés.

Plus archaïques d'allure et plus curieux, sont les arcs qui garnissent, sous le bandeau de faïence, les quatre faces du minaret (fig. 38). Ce sont des arcs à sept lobes qui retombent sur des colonnes à chapiteaux. Mais les deux rampants de l'arc se prolongent au-dessus de leur point de croisement et dessinent ainsi le commencement d'un réseau de mailles. Ils ne forment pas toutefois un entrelacs architectural développé : après un deuxième croisement, les rubans lobés viennent dessiner le cadre supérieur du motif. Les deux branches qui aboutissent aux angles ne peuvent trouver place dans ce système d'entrelacs : elles se relèvent et se terminent par une palme double courte et épaisse. Les formes florales, qui jouèrent un si grand rôle dans la génèse de l'arc à stalactites, se contaminent ici à des formes géométriques d'un dessin analogue.

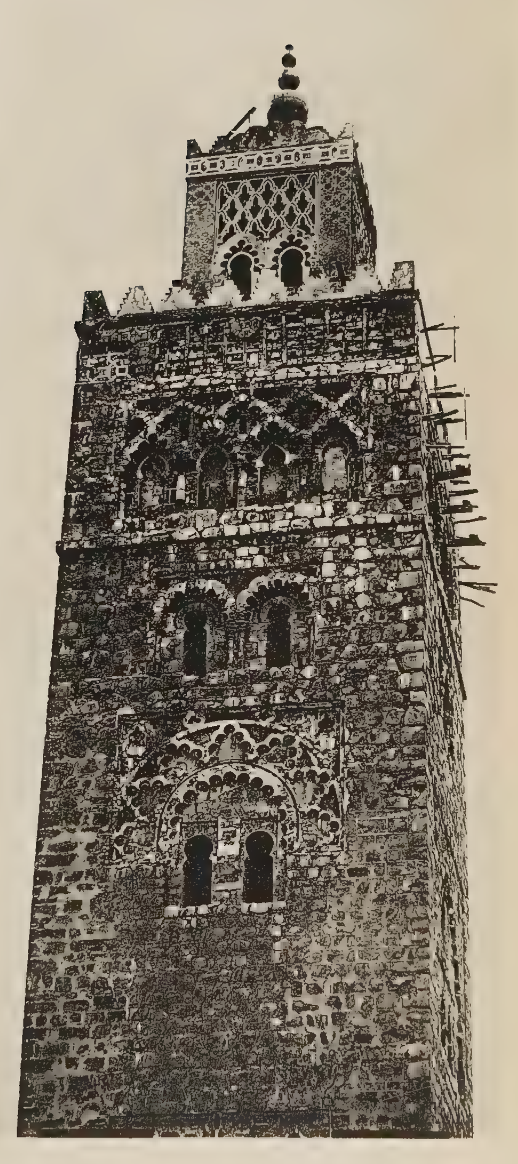
C'est l'entrelacs architectural qui garnit les quatre faces du lanternon : il s'y trouve sous sa forme la plus fréquente, celle qui dérive de l'arc à stalactites géométriques. Mais, par un illogisme que les siècles suivants imiteront, il repose sur des arcs à sept lobes égaux, au lieu de se dégager de l'arc même qui l'engendrerait.

Les panneaux d'arcatures. — Ces arcs ne sont jamais employés à l'état isolé. Géminés ou enveloppés, ils forment, avec des encadrements rectangulaires, de vastes panneaux décoratifs, disposés sur des défoncements successifs (de trois à sept). Ainsi, entre les trous sombres des ouvertures et la nudité lumineuse des murs, s'échelonnent des traits d'ombre. Au minaret de la Kotobîya, comme à Tinmel, ce sont tantôt

(1) L'arc lobé et les écoinçons du miḥrâb de Tinmel par ex.

(2) A la face S.-E. le lobe terminal est formé par un arc en mitre (fig. 39).

Face sud-ouest.



Face nord-ouest.

Minaret de la Kotobîya.

des défoncements légers, qui deviendront de règle à l'avenir, tantôt de forts reliefs comme aux arcatures supérieures; parfois même, comme au mihrâb de Tinmel, on a creusé de profondes gorges (pl. XIX).

Le dessin de ces panneaux est aussi varié que leur composition lumineuse. Les arcades sur colonnes représentent un type de décor déjà archaïque, que l'Occident musulman ne tardera pas à éliminer ou à affadir. Ailleurs, on reprend le vieux thème de la double ou de la triple baie sur une même ligne. Dans la plupart des panneaux, des formules plus neuves interviennent : plusieurs arcs lobés concentriques encadrent les baies; c'est, avec plus de souplesse, le schéma décoratif des portes. Comme dans celles-ci, l'encadrement ne dépasse généralement pas les retombées (pl. XIX), et quelquefois il se compose d'un double bandeau. Les arcs en plein cintre ou en fer à cheval donnent une impression de largeur; mais comme dans les portes, l'exhaussement des écoinçons et du bandeau horizontal vient alléger l'ensemble (pl. XVIII).

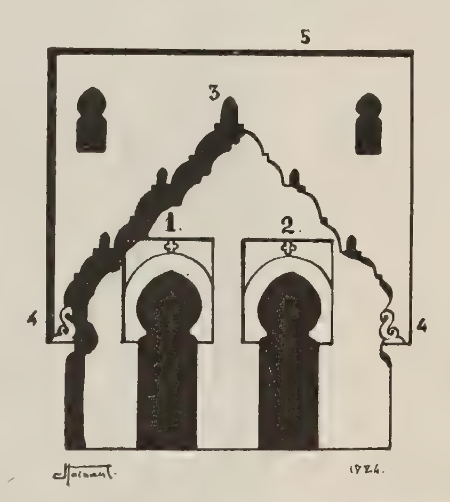


Fig. 40. – Face S.-E. Étage inférieur. Schéma du panneau d'arcatures. Les numéros permettent de replacer les motifs représentés par les fig. 40 *a*, *b*, etc.

Le décor d'arcatures de la Kotobîya a le grand mérite de ne pas être une solution paresseuse. Nulle part les formes et les groupements des arcs et des encadrements ne sont plus variés. Les décorateurs ne cèdent pas encore à la tentation du jeu de fond, et la richesse de leur décor compense ses rares imperfections.

Les chapiteaux. — Les chapiteaux de palmes du haut du minaret sont tous de proportions lourdes (pl. XX et fig. 37, 53, 54, 55), presque aussi larges que hauts; leur dé semble écrasé entre la corbeille d'acanthes et la surabaque. Seul un chapiteau de la face N.-E. (fig. 55) conserve les proportions et la fermeté de lignes qui distinguent les chapiteaux de Tinmel ou ceux de l'oratoire de la Kotobîya.

Tous ont une astragale torse surmontée d'un ou de deux rangs d'acanthes plates aux feuilles étroites et arrondies. Au-dessus règnent un bandeau assez large et deux maigres volutes modelées par un ruban d'épaisseur uniforme. Quelques détails différencient ces cha-



Fig. 40 *a*. — Face S.-E. Eulogie koufique.

piteaux. Tantôt deux baguettes simplement décorées entourent le bandeau (fig. 53); tantôt un tasseau, presque lisse (fig. 37) ou orné d'une palmette inscrite dans un cœur, occupe le haut du chapiteau (fig. 53 et 54). Ce tasseau en forme de coin conserve un décor presque semblable à celui de certains chapiteaux de Cordoue. Enfin, dans un

autre type, des palmes doubles, qui rappellent les anciennes caulicoles, font transition entre la corbeille et le tailloir (fig. 37).



Fig. 40 *b*. — Face S.-E. Eulogie koufique.

LE DÉCOR DE CÉRAMIQUE

Les mosaïques de faïence se composent, à la tour comme au lanternon, de carrés et d'hexagones allongés, dessinés en larges filets blancs sur un fond bleu turquoise (cf. *supra*, p. 321). Dans ces revêtements de céramique se marque encore la volontaire simplicité des premiers monuments almohades. A l'époque mérinide au contraire, on appli-

quera aux frises des minarets des dessins aussi complexes que ceux des revêtements muraux. La technique est fort différente de celle des mosaïques mérinides : à la Kotobîya, les énormes carrés de faïence, percés dans leur centre, sont fixés par des clous à un treillis de madriers encastrés dans la maçonnerie.

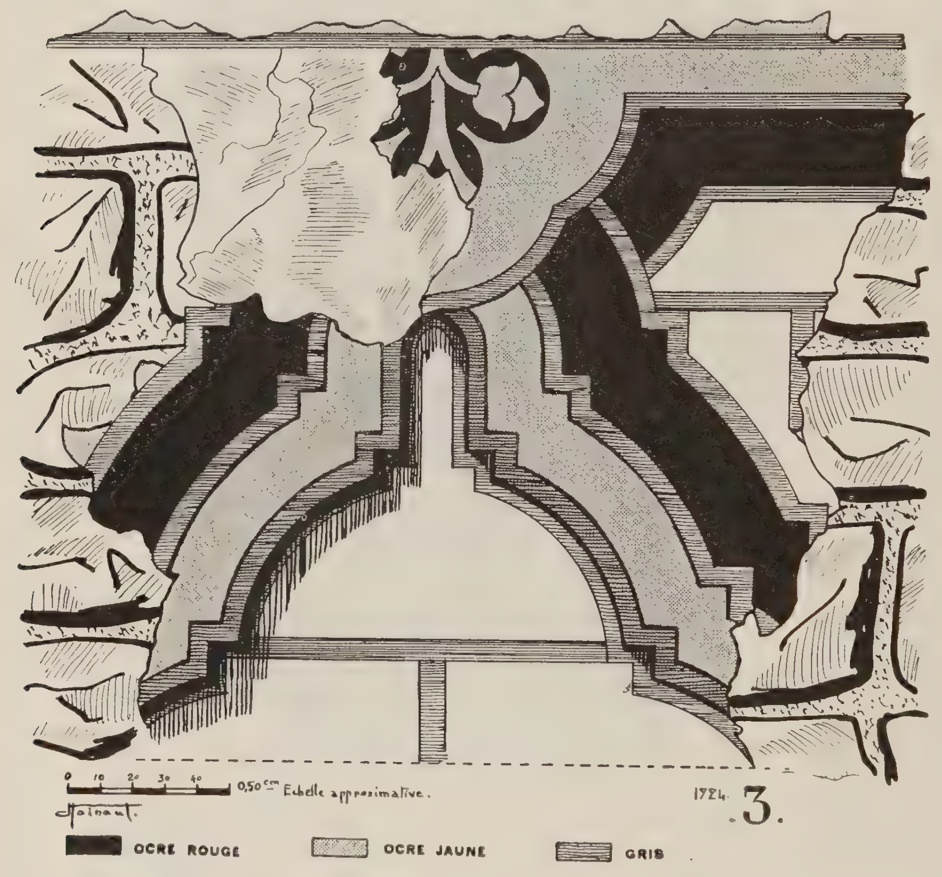


Fig. 40 *c*. — Face S.-E. Médaillon à entrelacs de l'arc à stalactites.

Les peintures sur enduits.

Les arcatures et les grands panneaux décorés de la Kotobîya et ses larges mosaïques de faïence constituent un décor somptueux, que la profondeur des ombres et l'éclat des couleurs rendent visible de loin. Cette parure vraiment monumentale ne sembla pas suffisante : les



Face Sud-Est. Etage supérieur. Panneau de droite.

intervalles du décor sculpté, parfois même des portions de mur lisses, sont couverts de peintures sur enduit. A des hauteurs où le détail devrait abdiquer, toute une frondaison de palmes s'enroule ou se déploie. Il a fallu toute l'imagination des romanciers pour voir dans cette tour une réplique barbare de celles de Séville et de Rabat, où la rudesse berbère transparaîtrait sous le décor de l'Islâm : c'est un des plus riches répertoires de formes décoratives que le xiie siècle nous ait laissé.

Sans doute, certains panneaux sont assez dégradés, mais aucun des grands ensembles peints n'a disparu en entier. A l'étage supérieur un seul des panneaux qui garnissaient les arcatures aveugles est entièrement ruiné : c'est l'un de ceux de la face nord-ouest. Le décor des arcs lobés et des écoinçons d'entrelacs qui surmontaient ce registre d'arcades a aussi mainte fois résisté.

Les grands panneaux d'arcatures, qui forment les étages moyen et inférieur du décor, étaient aussi très riches en peintures : les écoinçons et les lobes de leurs arcs, parfois même les linteaux de leurs encadrements s'ornaient de motifs floraux et d'eulogies koûfiques. A la face sud-est — la face de la qibla — le décor, très abondant, s'est fort bien conservé; ailleurs, plus rare dès l'origine, il est aussi plus ruiné.



Fig. 40 *d*. Face S.-E. Motif serpentiforme.

A vrai dire, la tonalité de ces peintures était discrète. Tiges et feuilles se détachent ton sur ton, en ocre jaune sur un fond ocre rouge (pl. XX) ; plus rarement le décor s'enlève en foncé sur un champ clair (panneaux représentés aux figures 42, 43, 44, sur la seule face S.-O.). Les arcs, les encadrements, les rubans lobés des arcatures supérieures, étaient cernés d'un étroit filet d'enduit soigneusement lissé. Ce mortier à grain très fin a des teintes qui s'échelonnent du gris jaunâtre au gris bleu. Les chapiteaux ont été modelés dans la même sorte de stuc. A ces teintes sombres, les décorateurs de la Kotobîya ont ajouté quelques touches plus vives : aux arcatures supérieures

et aux grands arcs lobés, les rubans d'entrelacs enserrent des disques de faïence violet foncé ou de pierre bleue. Le temps a sans doute atténué la franchise des teintes primitives, et bien des motifs ont disparu avec la chute de l'enduit. Aussi, bien que la plupart des ornements peints soient visibles à l'œil nu, leur présence n'a jamais encore été signalée, sauf sur le lanternon (1).

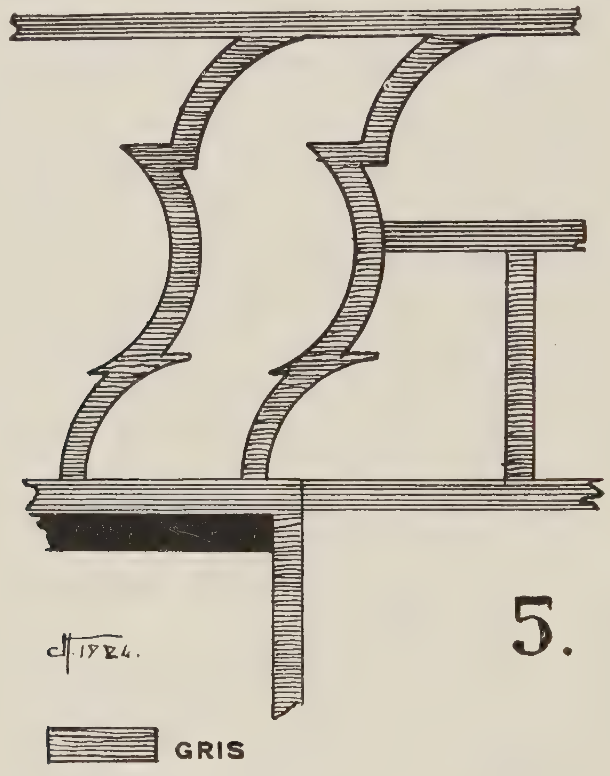


Fig. 40 *e*. — Face S.-E. Faux claveaux à crossettes.

La technique, qui n'a pu être étudiée de près, semble assez simple. Un premier revêtement, découvert en maint endroit, porte le tracé du dessin; la peinture elle-même est exécutée sur une seconde et mince

(1) Ces peintures n'ont pu être relevées que grâce au travail assidu et dévoué de M. Jean Hainaut, qui a bien voulu s'astreindre à étudier tous ces motifs à la longue-vue. Ceux qui ont dû travailler dans des conditions analogues savent seuls la difficulté que présente un pareil relevé, si l'on veut obtenir des dessins rigoureusement exacts, et ne lui marchanderont pas leur reconnaissance. Il a pu ainsi fournir des reproductions de ces magnifiques peintures, documents d'une inappréciable valeur.

couche d'enduit. Cette technique était d'une rare perfection, car depuis plus de sept siècles que les peintures de ce minaret subissent les intempéries, elles ont résisté en grande partie, sans avoir jamais été restaurées. Mais les échafaudages qui ont été récemment accrochés à la tour pour un essai malheureux de restauration de la couronne de faïences en ont détruit au moins un panneau, qui fort heureusement ne semble pas avoir été des plus précieux (fig. 38, panneau extrême de gauche).

Ces peintures comprennent des motifs géométriques assez nombreux, des éléments épigraphiques plus rares, et surtout des formes florales.



Fig. 41. — Face S.-O. Étage supérieur. Croquis schématique.
Les emplacements 2 et 3 correspondent aux panneaux à décor géométriques représentés aux fig. 42 et 43; l'emplacement 1 au motif floral de la fig. 44.

Le décor géométrique.

Le décor peint accompagne et souligne le décor sculpté. Les plates-bandes qui couronnent les panneaux, les arcs des baies à l'extrados toujours surhaussé, semblent, par l'artifice de la peinture, avoir été appareillés en pierre de taille (fig. 40 *a* et *b*); les arcs et quelques linteaux sont composés de claveaux droits; mais sur plusieurs plates-bandes ondulent et se brisent les lignes sinueuses des claveaux à crossettes (fig. 40 *e* et 58). Leurs formes sont variées : les uns, apparentés aux arcs tréflés et aux arcs à stalactites géométriques, se composent de portions de cercles opposées reliées par des décrochements à angles droits (fig. 40 *e*). Au bas des mêmes claveaux, les courbes sont simplement décalées et se raccordent, comme dans le décor sculpté

des portes almohades, par une pointe aiguë. D'autres sont plus curieux encore : ils relient des courbes égales et de même sens par des ressauts qui semblent être des découpures élargies (fig. 58); leur esthétique les rapproche de l'arc floral dont ils sont des dérivés lointains. Mais, bien qu'apparentés aux formes courantes des arcs du XIIe siècle, ces claveaux à crossettes sont d'origine orientale. Ce qui apparaît comme un décor fut à l'origine, et resta en maint pays, un procédé savant de taille de la pierre : les claveaux à crossettes ne pouvaient glisser les uns sur les autres comme des claveaux droits; ils donnaient presque à une plate-bande appareillée la solidité d'un linteau monolithe. Mais ce procédé de stéréotomie que l'art syrien avait employé et que l'art français du moyen âge reprend parfois, apparaît bientôt, dans l'architecture islâmique, comme un simple décor. Les claveaux à crossettes se retrouvent au milieu du XIe siècle aux portes du Caire; lorsqu'au XIIIe ils passent dans l'art occidental, ils n'ont plus qu'un sens décoratif, et les courbes ont presque remplacé les droites dans leur dessin.

Sur la face sud, un arc à stalactites géométriques est dessiné en rubans d'ocre jaune cernés de filets gris (fig. 40 *c*). Ses stalactites sont fort étroites, ce qui s'explique aisément si l'on remarque qu'il était enveloppé par deux arcs analogues, dont quelques restes se voient encore à gauche du médaillon à entrelacs qui relie le sommet de l'arc au cadre de ses écoinçons.

Enfin, dans le grand panneau de la face sud-est (fig. 39), un motif d'entrelacs apparaît : il se compose de deux nœuds à éléments rectilignes, que leur double ruban relie sous la petite baie qu'ils soulignent et qu'ils flanquent.

Les panneaux géométriques. — Mais le décor géométrique ne se contente pas d'accompagner les grandes lignes du décor en relief. Il compose, sur la face sud-ouest, deux panneaux. Déjà un décor géométrique emplissait des arcatures analogues au minaret de la Qalʿa. L'un de ces panneaux se compose de motifs en T (fig. 42). Le même dessin, disposé en deux directions perpendiculaires, se répète à l'infini et forme deux réseaux, l'un sombre, l'autre clair, qui couvrent tout le champ à décorer. Il était tracé sur un quadrillage régulier parallèle aux côtés du panneau. C'est une survivance du décor géo-



42. — Face S.-O. Étage supérieur. Panneau de gauche. Motif géométrique à éléments juxtaposés.

3.

0 10 20 30 40 0,50 m

1924.

OCRE ROUGE. OCRE JAUNE.

Fig. 43. — Face S.-O. Étage supérieur. Panneau de droite. Motif géométrique à entrelacs.

métrique à éléments juxtaposés, si répandu dans l'art du khalîfat de Cordoue. L'art musulman d'Occident ne l'avait d'ailleurs pas inventé; la Chrétienté hellénistique, puis Byzance, employaient d'analogues combinaisons d'éléments semblables à l'infini. Mais très tôt, en Orient comme en Occident, en pays d'Islâm comme en terre chrétienne, l'entrelacs vint assouplir et mêler les lignes nettes de l'antique décor. Tandis qu'à la Qalʿa il était le seul élément d'une décoration plus réduite il est vrai, à la Kotobîya il ne se rencontre que sur une

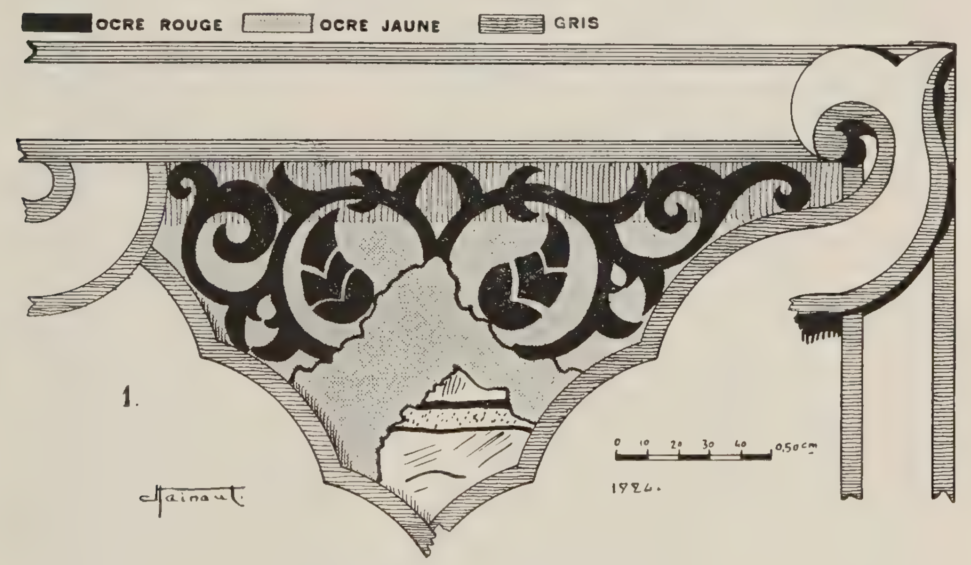


Fig. 44. — Face S.-O. Écoinçon d'entrelacs.

seule face; sur les autres il est remplacé par le décor floral. Le goût de l'entrelacs que le XIIe siècle, en d'autres points de son décor, poussait déjà jusqu'aux extrêmes limites, n'avait pu le faire disparaître entièrement; mais les polygones étoilés vont bientôt le remplacer partout.

Le second panneau est plus curieux encore (fig. 43) : c'est un jeu de fond lui aussi, mais dessiné en baguettes assez minces sur un champ uni, et qui se construit sur un quadrillage oblique aux mailles serrées. C'est de plus un entrelacs; mais afin que la superposition des rubans soit visible de loin, à chaque passage d'entrelacs, le brin inférieur s'interrompt et reprend loin du croisement. A première

vue, il semble qu'on soit en face d'une combinaison de polygones étoilés : il n'en est rien; ce motif, déjà dessiné en baguettes minces et entrelacées comme le seront les étoiles polygonales, est formé d'éléments tous semblables, dont les lignes générales dessinent un T, et qui se disposent en deux directions perpendiculaires. Ancien par sa forme, ce jeu de fond manifeste, par les détails de son exécution, les tendances de l'avenir.

Ce décor est donc très significatif : les jeux de fonds géométriques à éléments juxtaposés apparaissent ici, comme dans le décor de céramique, tout près de leur déclin; l'entrelacs, qui régnait déjà en maître dans le décor en relief, remplace parfois ou modifie les formes plus nettes du décor prémédiéval.

Le décor épigraphique.

Le décor épigraphique se compose uniquement de très courtes eulogies koûfiques, peu variées, (1) العزة لله، الملك لله disposées dans des écoinçons ou dans des médaillons (fig. 40 *a* et *b* et 46 *c* et *d*). L'inscription est toujours un décor; elle n'est jamais traitée pour elle-même; l'écriture présente donc un caractère artificiel : mauvaises conditions pour l'étudier. Cependant, quelques observations d'ordre général, fort instructives, restent possibles.

Ce qui frappe dès l'abord, c'est l'existence de deux types d'écriture koûfique extrêmement tranchés. Que l'on compare les fig. 40 *a* et 46 *c*, 40 *b* et 46 *d* : ce sont justement les mêmes formules, mais d'aspect combien différent! Il y a un type gras, écrasé, et un type maigre, étiré. Sans doute les nécessités du champ à décorer ont accentué artificiellement ces caractères; dans le premier cas, les hampes des *alîf* et des *lâm*, se heurtant au plafond bas des écoinçons, se sont raccourcies au point de n'être pas plus hautes que les pointes du *ʿaïn;* dans l'autre au contraire, les hampes, comme dans les panneaux de plâtre

(1) On lit en réalité اللله (fig. 40 *b*). Il faut supposer que le dessinateur, dans son désir d'équilibrer les deux parties de l'inscription, a représenté une haste de trop. On pourrait à la rigueur, en admettant qu'il ait lié l'*alîf* et le *lâm* (ce qui se produit parfois dans ce genre d'épigraphie décorative : (v. notamment fig. 40 *a*) lire *al-Malikou Allâh* = le roi suprême est Allâh, mais de l'avis de M. E. Lévi-Provençal, que nous avons consulté à ce sujet, il s'agirait d'un *apax* épigraphique, au moins en Occident.

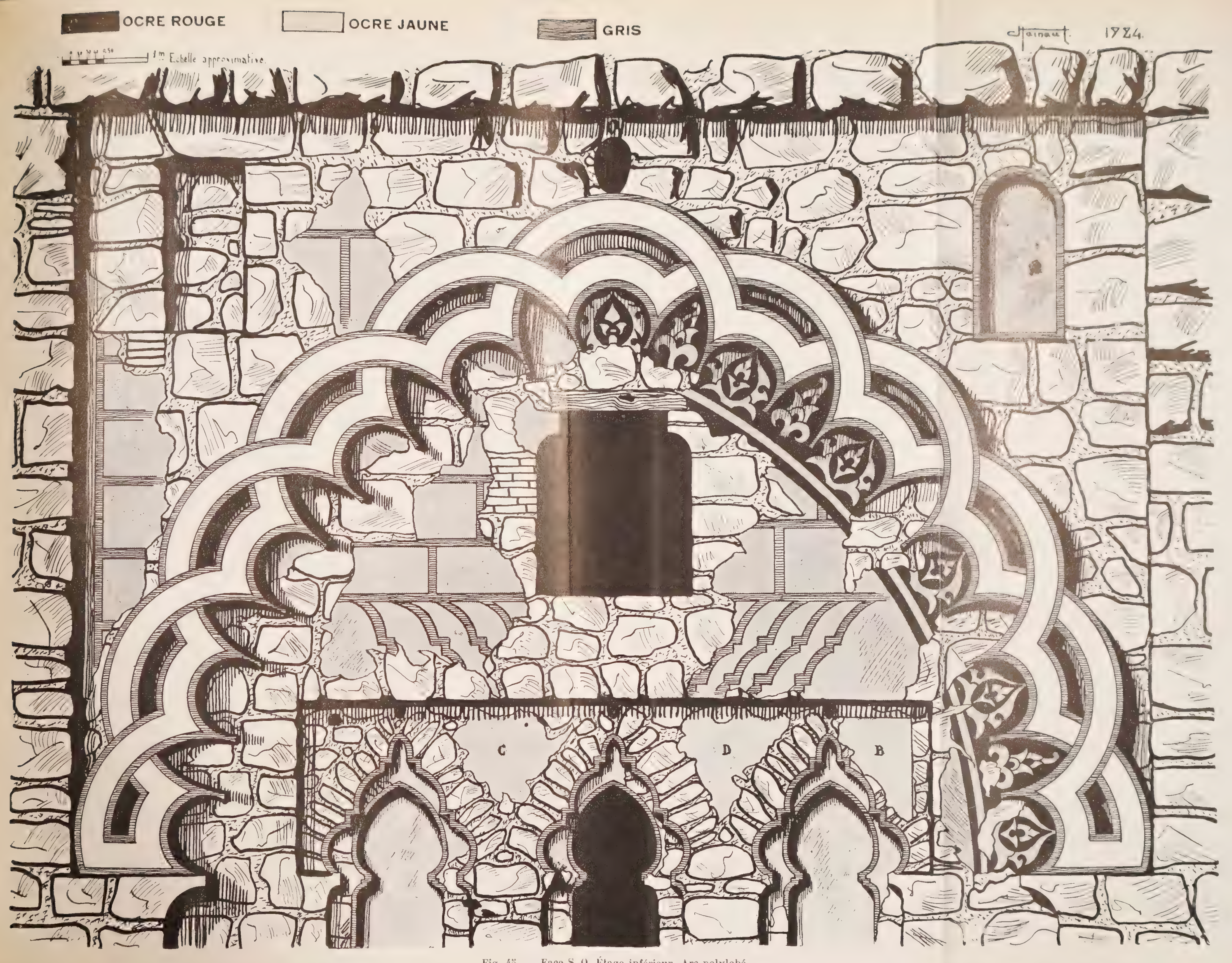


Fig. 45. — Face S.-O. Étage inférieur. Arc polylobé.
(Les motifs décorant les écoinçons B, C, D sont représentés à part aux fig.

à Tinmel, avaient à garnir toute la partie supérieure de hauts médaillons et devaient tendre, en outre, à composer, par leur convergence, des ensembles symétriques. Notons pourtant que même dans ce deuxième type, essentiellement décoratif, les lettres restent encore très nettes.

Les deux types d'écriture ne sont pas cependant sans présenter dans le détail quelques caractères communs. Ainsi les hampes, dans l'un et l'autre cas, se terminent par un biseau légèrement incurvé; on ne

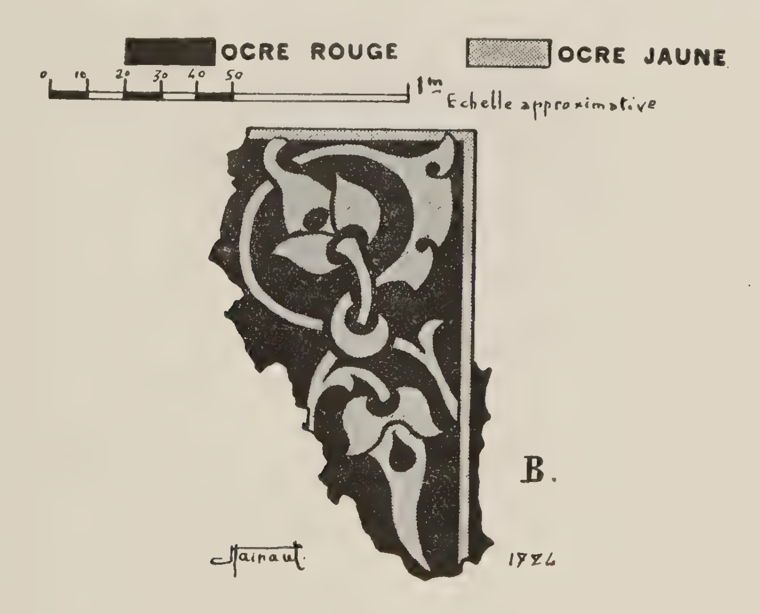


Fig. 46 *b*. — Face S.-O. Décor floral d'un écoinçon.

voit pas apparaître la terminaison florale, qui, déjà connue à l'époque précédente, deviendra de règle dans le koûfique mérinide et permettra de si riches effets décoratifs; c'eût été pourtant une ressource précieuse pour le décorateur, qui s'est efforcé de prolonger les hampes de ses lettres. Un autre point commun, c'est l'importance des arcs de liaison. Mais déjà, ils ne sont pas exactement semblables. Dans le koûfique de type écrasé, le sommet de cet arc est marqué par une pointe, qui, rare en Occident, apparaît au contraire assez souvent en Orient. Par ailleurs, rien que dans les quelques lettres que comportent ces courtes eulogies, que de dissemblances! Que l'on compare seulement les *zâ'* et les *'aïn* des deux types, encore que ceux-ci soient dans

l'un et l'autre cas à deux pointes, et ne soient pas fermés comme ils le seront plus tard.

En somme — et c'est là le principal intérêt, si l'on ne tient pas compte des éléments orientaux dont la présence semble se déceler dans un cas — ce sont, exactement contemporaines, deux conceptions fort différentes de la décoration épigraphique; l'une représente les

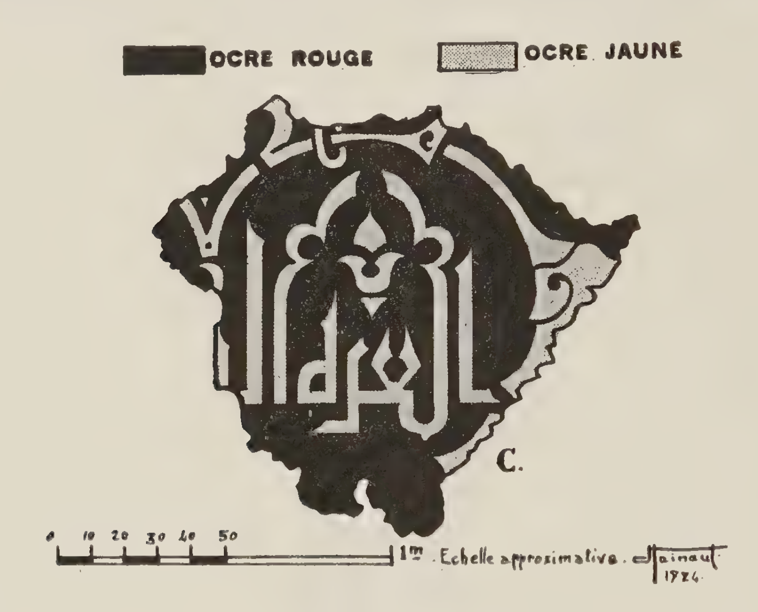


Fig. 46 *c*. — Face S.-O. Eulogie koufique.

traditions du passé, l'autre les tendances de l'avenir. Le koûfique large des écoinçons s'apparente à celui des portes almohades ou des beaux Corans enluminés de cette époque; le koûfique étiré des médaillons, d'une élégance un peu grêle, annonce déjà le koûfique qui fleurira autour des mihrâb mérinides.

Le décor floral (1).

Composition générale. — Les schémas décoratifs des peintures florales dérivent tous du motif de l'arbre de vie : dans tous les pan-

(1) Notre ami D. Joaquin María de Navascués a retrouvé, à l'oratoire de l'Aljaferia (fin du XIe s.) quelques restes de peintures sur enduit. Le relevé d'un fragment encore visible, qu'il a bien voulu nous communiquer, montre un rinceau et une palme très proches des types floraux de la Kotobîya.

neaux, quelle que soit leur forme, des rinceaux se détachent d'une tige montante qui forme l'axe de la composition. Dans les demi-écoinçons des extrémités de la grande ligne d'arcatures au sommet de la tour, elle part d'un des côtés (fig. 38, demi-écoinçon extrême, à droite). De pareilles exceptions sont rares, et toujours imposées par la forme du champ à décorer. A la chaire de la grande mosquée d'Alger (1), les artistes savaient encore abandonner la symétrie, et jeter en travers de leurs panneaux de souples gerbes de palmes; dans ces peintures au contraire, la dissymétrie devient exceptionnelle et presque involontaire.

Les schèmes symétriques eux-mêmes sont moins variés à la Kotobîya qu'au *minbar* d'Alger. L'exiguïté des écoinçons lobés ne permettait il est vrai que de très simples combinaisons. Les grands panneaux sont bien tous dissemblables, mais leur composition ne révèle pas une grande virtuosité : le plus souvent, des rinceaux élémentaires où s'attachent deux ou trois feuilles s'étagent de chaque côté de la tige axiale, et de courts rameaux viennent remplir, entre les grandes masses de feuillage, les vides de la composition (fig. 49 par exemple). Les tiges dessinent quelquefois des mouvements plus complexes : comme à la chaire d'Alger, elles se divisent en deux rameaux symétriques qui divergent en forme de lyre (fig. 37, 48), ou, après s'être écartés, se rejoignent en formant un ovale pointu (pl. XX). Mais à la Kotobîya, l'unité du panneau n'est pas toujours respectée : le décor de la partie supérieure s'accroche parfois à une tige supplémentaire. Dans un des panneaux qui nous sont parvenus en entier, cette tige supérieure part d'une sorte de pentagone (fig. 37). Dans deux des panneaux mutilés (fig. 53 et 54) ces tiges engendraient sans doute les deux larges courbes qui accompagnent à merveille la ligne de l'arc outrepassé. On veut pourtant maintenir à ce décor par registres une unité apparente : il arrive que deux spires relient fort artificiellement les rameaux supérieurs à ceux du bas (fig. 37). Déjà à la Kotobîya le motif de l'arbre de vie n'est plus compris; les siècles suivants jugeront plus simple de superposer des spires toutes semblables.

Ainsi la tendance au jeu de fond s'annonce tandis que s'effacent,

(1) Cf. G. Marçais, *La Chaire de la grande Mosquée d'Alger*, *Hespéris* 1921.

dans la disposition des tiges, les dernières traces de réalisme. Mais ces monotonies de détail, toutes relatives d'ailleurs, n'apparaissent guère. La pureté des courbes et la richesse des feuillages frappent seuls au premier coup d'œil. Si l'on s'arrête à contempler ces panneaux floraux, on est émerveillé de leur perfection. A aucune époque peut-être l'art hispano-mauresque n'a su aussi bien équilibrer les



Fig. 46 *d*. — Face S.-O. Eulogie koufique.

pleins et les vides du décor : ni maigreur, ni encombrement confus; mais une rare impression de clarté et de plénitude. Dans l'union ou l'opposition des divers types de feuilles, plus de subtilité encore : de grands limbes lisses s'opposent à des groupes de palmes complexes; pour garnir les lobes des arcs, les artistes ont su tantôt employer dans un même panneau des feuilles presque semblables, tantôt grouper des palmes différentes qui s'unissent en des ensembles d'une symétrie sans raideur.

Mais tout ce décor ajoute au calme des belles ordonnances les joies

du mouvement. En ce point encore, l'art du XIIe siècle se montre sans rival. Les feuillages aux fines nervures des siècles précédents donnaient parfois l'impression de vibrations multiples, diverses et difficiles à saisir; les rinceaux floraux du XIVe et du XVe siècles s'enroulent suivant des mouvements faciles à percevoir et souvent monotones; mais les tiges épaisses et les larges palmes des peintures de la Kotobîya unissent dans leurs mouvements la clarté et la variété à la force.

Relations de la feuille et de la tige. — Sur la face Nord-Est du minaret, à l'étage médian, une frise de palmes règne sur le bandeau d'un encadrement (fig. 59) : ce sont des palmes trilobées et affrontées dont

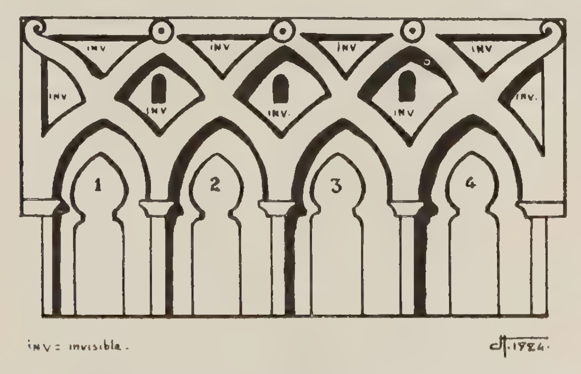


Fig. 47. — Face N.-O. Croquis schématique de l'étage supérieur.
Les emplacements numérotés 1, 2, 3, 4 correspondent aux panneaux représentés aux fig. 48, 49, 50, 51.

la base se soude au cadre; dans leurs intervalles, deux tiges arquées divergent d'un réceptacle en éventail. Elles portent des crochets qui s'opposent, et, à leur extrémité, des palmes doubles qui remplissent le vide des motifs principaux, au-dessus d'un bourgeon qui monte du cadre inférieur. Des crochets à découpure florale ponctuent le haut de l'encadrement. Une palme à lobes multiples achève le motif. Dans tout cet ensemble, tiges et feuilles sont parfois difficiles à distinguer.

Un des lobes d'une courte palme ou d'un crochet s'amincit et s'allonge pour former le départ d'un nouveau rinceau. Pareil groupement, fréquent dans l'Orient musulman, est assez rare dans l'art almohade : quelques autres exemples s'en trouvent encore dans les peintures du

minaret de la Kotobîya (fig. 50). Mais en règle générale, la feuille est nettement distincte de la tige, suivant la tradition dominante de l'art hispano-mauresque, qui ne tardera pas à devenir une règle. Souvent, il est vrai, la feuille prolonge le mouvement de la tige : les limbes à demi enroulés des palmes achèvent le rinceau que le pétiole amorçait seulement (par exemple fig. 49). Mais la palme, surtout la palme simple, vient emplir le cercle d'un rinceau dessiné par une tige mince (fig. 53), ce procédé, cher aux décorateurs de l'Aljaferia, préside à la décoration des écoinçons sculptés des portes.

Les feuilles ne se détachent pas encore de la tige sans que rien n'annonce ni n'accompagne leur départ : des éléments floraux secondaires font transition entre les tiges minces et les limbes épais. Ce sont de larges crochets qui ébauchent à peine le mouvement divergent de la palme (fig. 37, 49, etc.), des disques, souvent plus importants ici que dans le décor sur pierre où ils n'apparaissent que comme des nodosités, et qui sont tantôt simples, tantôt répétés de chaque côté de la tige (pl. XX). Le pétiole d'une palme simple est même barré d'un étrange ornement (fig. 50, sommet de l'arc) : une courte baguette qui détache deux crochets à sa face supérieure. D'autres systèmes d'attache sont plus complexes : les feuilles qui garnissent les lobes des arcs viennent s'attacher à une tige qui suit l'extrados des arcatures intérieures (pl. XX, fig. 48, 49, 50, etc.); l'insertion des pétioles sur la tige se fait parfois par une sorte de socle orné de digitations (pl. XX) ou au sommet de l'arc par un calice formé de deux feuilles minces (fig. 48 et 51). Mais les artistes emploient aussi des raccords plus simples : une ou deux nervures en demi-cercle annoncent d'assez loin la divergence des deux lobes de la palme (fig. 37). Souvent aussi, la tige s'insère directement dans la palme simple (fig. 39 par exemple). Dans cette richesse de procédés, il serait vain de chercher une inspiration réaliste : ces formes axillaires n'ont qu'un sens décoratif, une valeur de transition.

Ainsi, au contraire de l'art égypto-syrien, l'art hispano-mauresque distingue presque toujours la tige et la palme : feuilles et rinceaux unissent ou opposent leurs mouvements avec netteté; de nombreuses formes axillaires viennent couper les longs enroulements des tiges,



Fig. 48. — Face N.-O. Étage supérieur. Panneau extrême de gauche.



Fig. 49. — Face N.-O. Etage supérieur. Panneau médian de gauche.



Fig. 50. — Face N.-O. Étage supérieur. Panneau médian de droite.

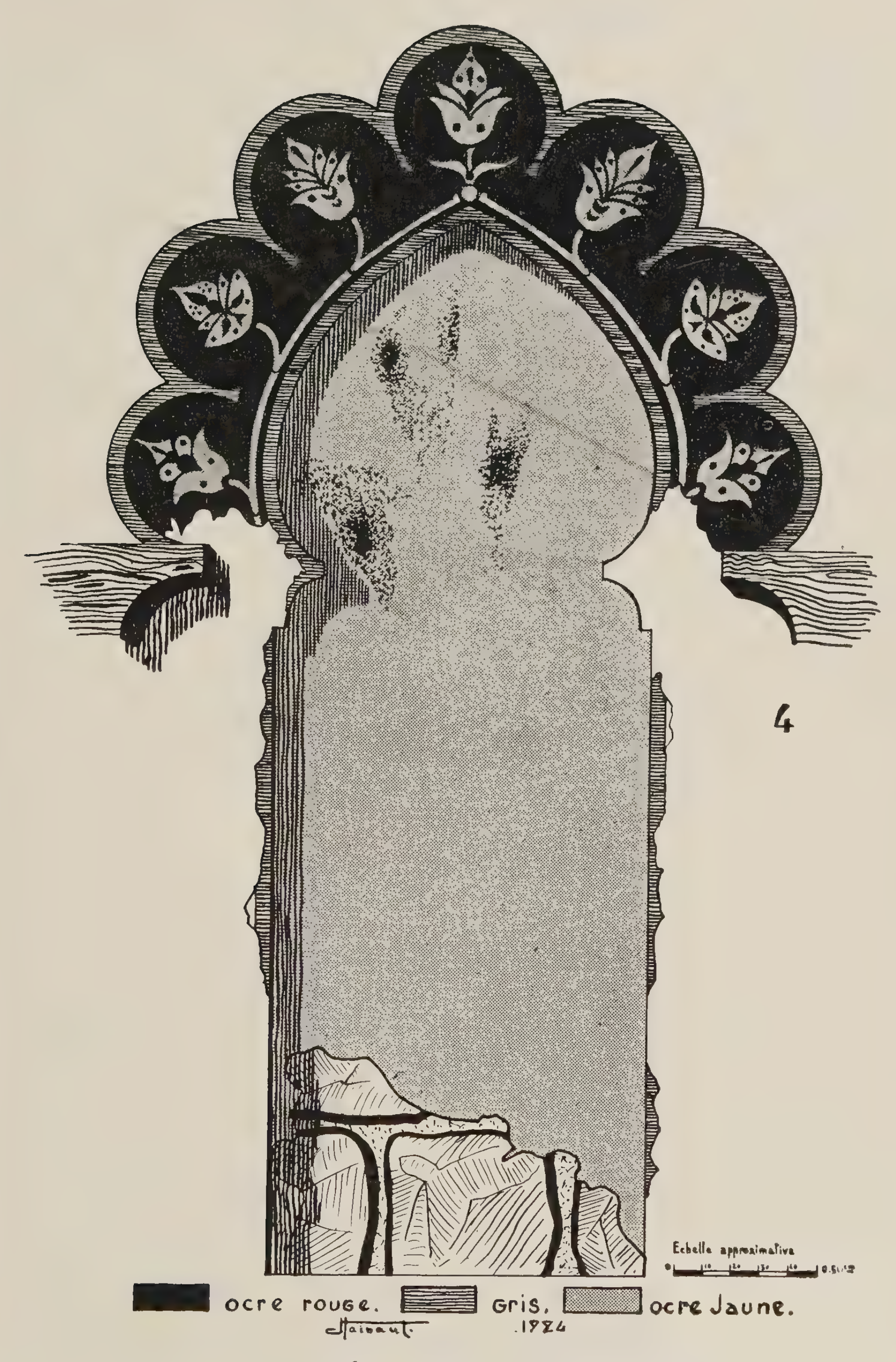


Fig. 51. — Face N.-O. Étage supérieur. Panneau extrême de droite.

donner des touches de vigueur et annoncer les courbes vigoureuses des palmes.

L'esthétique florale. — Les types floraux des peintures de la Kotobîya diffèrent non seulement par le détail, mais aussi par l'esthétique générale; l'art almohade hésite entre la tradition occidentale, les influences venant d'Orient par l'Ifrîqiya et des solutions nouvelles que l'art des siècles suivants abandonnera.

Quelques panneaux présentent les lignes souples, calligraphiques, que l'art hispano-mauresque aimera donner à ses palmes (ainsi



Fig. 52 *a* — Face Nord-Est.
Les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, indiquent les emplacements des éléments de décors représentés aux fig. 52 *b*, 52 *c*, 52 *d*, 52 *e*, 53, 54, 55, 56.

fig. 39). Mieux encore que les palmes sculptées dans la pierre des portes ou dans le stuc de Tinmel, elles sont le prototype des palmes mérinides, qui en conserveront la souplesse sans en garder toujours la vigueur.

Mais tandis que, déjà à cette époque, l'art hispano-mauresque aime le déroulement des lignes continues, nous voyons dans la plupart des palmes de la Kotobîya maint détail saillant interrompre les lignes maîtresses. Ce sont des bourgeons axillaires, le rebord d'un calice, l'affleurement d'une nervure, parfois d'étranges crêtes dentelées. Certes, les palmes du XIIe siècle étaient striées de fines nervures et le décor sur plâtre des sanctuaires almohades montre un autre système de vigoureuses digitations. Mais les multiples folioles des palmes de l'Aljaferia, les larges motifs d'ombre de celles de Tinmel, ne

modifiaient guère la silhouette extérieure de la feuille. Ici, au contraire, certains types floraux apparaissent avant tout comme des complexes : ils n'ont plus la ligne souple, enveloppante, qui caractérise à toutes les époques le décor floral de l'Occident musulman. Ces formes plus lourdes, ces courbes plus nombreuses et plus molles, trahissent souvent, on le verra, l'influence du décor mésopotamien venu de l'Ifrîqiya et de l'Orient musulman.

D'autres systèmes de lignes sont plus inattendus et plus malaisés à

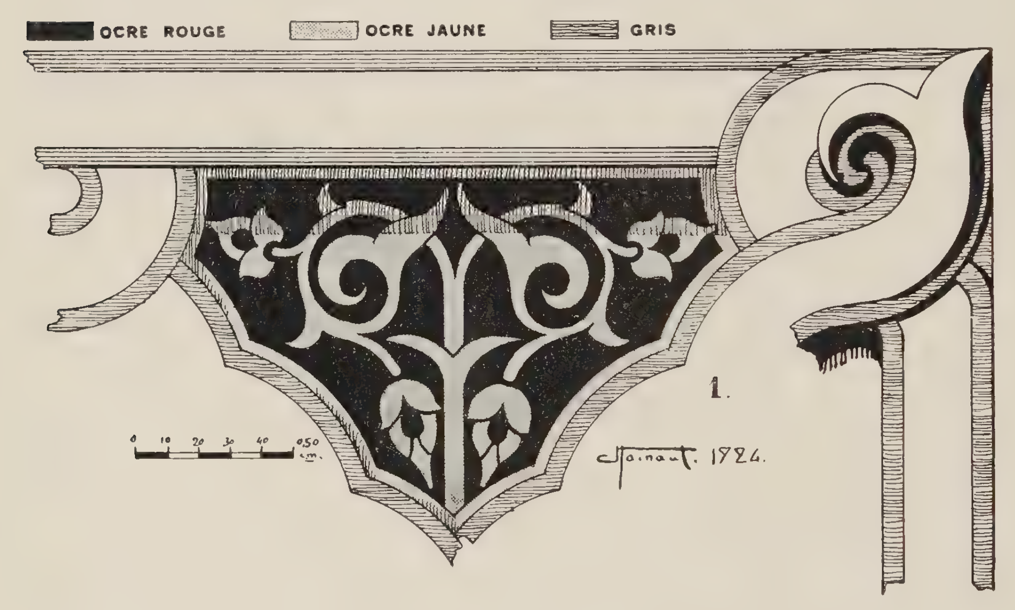


Fig. 52 *b*. — Face N.-E. Motif floral d'un écoinçon.

expliquer : dans plusieurs panneaux de la face nord-ouest, tiges et feuilles sont dessinés par des éléments interrompus (fig. 44, 45 et 46 *c*, *d*). La ligne générale se complète sans effort : elle est toujours simple et fort belle. Le décor semble ainsi plus léger, sans rien perdre de sa force. L'art des siècles antérieurs et l'art mérinide ne nous révèlent rien de semblable.

Certaines peintures de la face Sud-Est du minaret sont plus curieuses encore : les courbes qui dessinent la silhouette des palmes sont moins souples que partout ailleurs. Mais à la raideur tendue des grandes lignes, s'opposent les courbes arquées de multiples décou-

pures parties du bord externe de la feuille (fig. 45 et 46 *b*). Aucune ligne n'a le temps d'achever le mouvement qu'elle ébauche; elle s'infléchit tout à coup, se creuse, revient d'un mouvement aussi vif, et reprend pour quelques instants une marche plus calme. Cette constante opposition des courbes modifie parfois les lignes habituelles du décor floral : une palme double voit son petit lobe se réduire à une sorte de crochet, tandis que l'autre s'amenuise près de la pointe en un mince ruban enroulé (fig. 46 *b*). Si la plastique de ces feuilles est

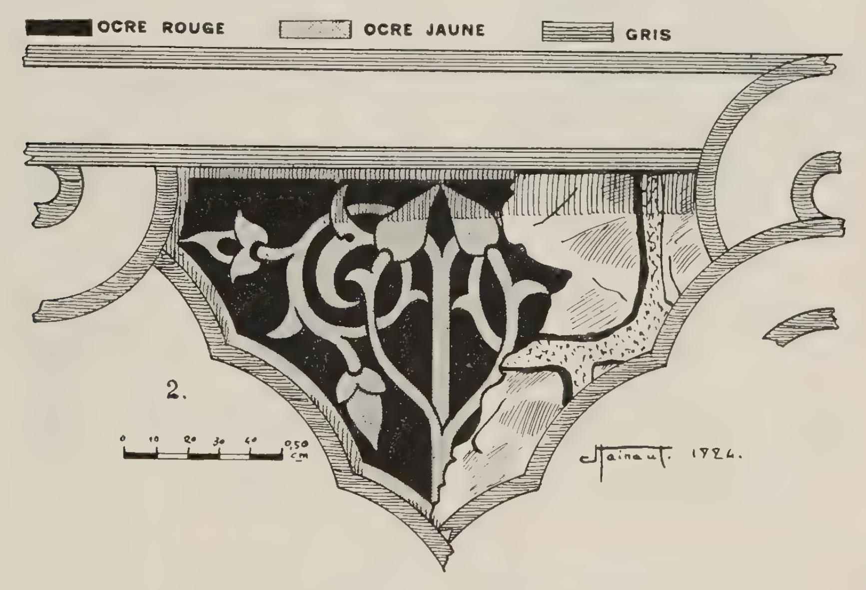


Fig. 52 *c*. — Face N.-E. Motif floral d'un écoinçon.

nouvelle, le principe décoratif qui les inspire n'est pas inconnu : les replis sinueux qui dentellent leurs limbes ont leurs analogues dans les découpures des arcs floraux ou dans les digitations en virgule des palmes de Tinmel.

Ainsi, dans toutes ces formes florales, l'art hispano-mauresque cherche son esthétique de la courbe : il accueille parfois quelques formes assez molles et lourdes venues d'Orient; mais il leur oppose des lignes d'une vigueur nerveuse, tantôt fort belles, tantôt un peu étranges par leur vibration exaspérée. Mais à côté de ces tentations étrangères et de ces essais, apparaissent dans la peinture, comme dans le plâtre ou dans la pierre, des feuilles à la fois larges et

élégantes, que l'art des siècles suivants imitera sans les dépasser. Pareille variété de plastique ne doit pas nous étonner : plus souple que la sculpture, la peinture se prêtait mieux à tous les essais et exprimait mieux les traditions d'atelier ainsi que le goût propre des artistes.

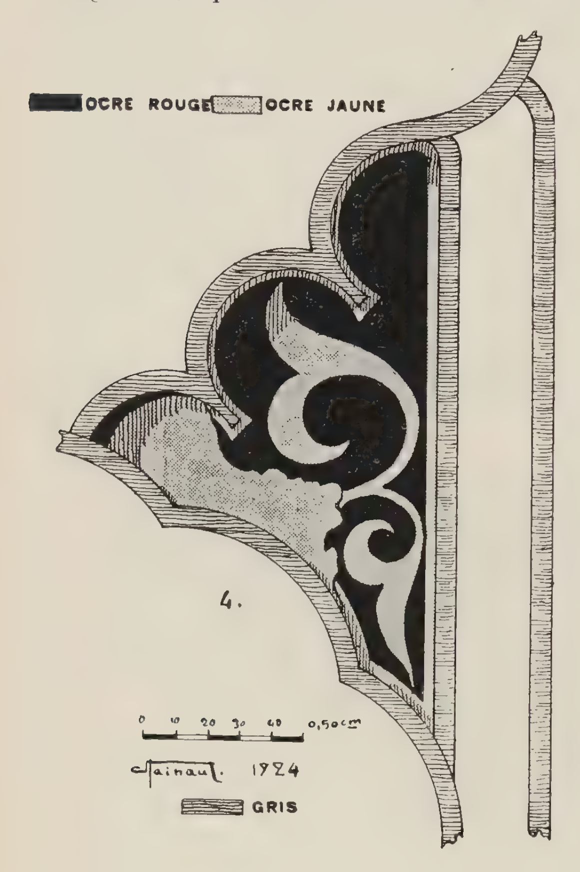
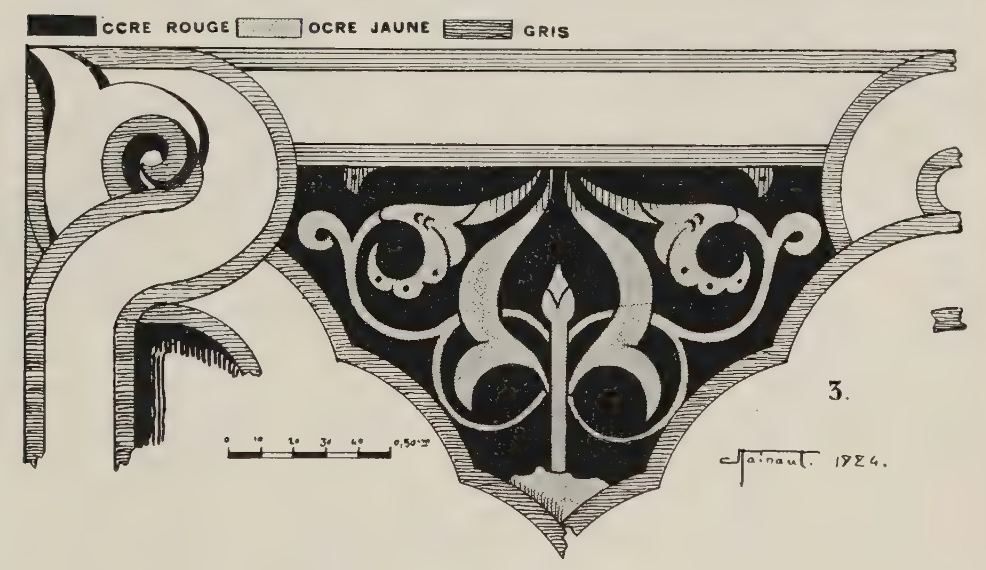


Fig. 52 *e*.
Face N.-E. Motif floral d'un demi-écoinçon.

La palme double. — Dans l'abondance des formes florales, la palme double n'est point la plus fréquente : elle cède encore le pas à la palme simple, qui, dans l'art du XIe siècle, régnait parfois presque seule. Variés, ses types sont encore archaïques : on sent que cette forme, lentement élaborée, et dont l'art hispano-mauresque allait faire le thème favori de sa décoration florale, trouve seulement les formes au déploiement souple et équilibré qui assureront son triomphe. Elle apparaît, dans ces peintures de la Kotobîya, avec deux lobes presque égaux (fig. 60, *a*) qui, comme dans le décor des portes monumentales, sont épais et comme charnus; mais le large crochet qui avoisine son départ change sa silhouette (fig. 60 *b*), et souvent aussi, une sorte de bourgeon garnit l'aisselle de la palme (fig. 60, *c*, *d*, *e*). Ce troisième lobe, qui précède ou complique la feuille, est un dernier souvenir de la palme trilobée, qui, pendant des siècles, fut un des dérivés de l'acanthe les plus employés. Le décor de mosaïques de la mosquée de Cordoue, les ivoires espagnols du Xe et du XIe siècle, le décor de la Qal'a des Beni Ḥammâd, en montrent, pour ne pas sortir de l'Islâm occidental, de nombreux exemples.

Mais la contamination avec des formes plus récentes modifie profondément l'ancien schéma. Le lobe axillaire, comme la palme simple, se dégage d'un calice, parfois même de deux gaines successives (fig. 60, *d*). Il s'allonge, et cesse d'être un bourgeon pour devenir une palme. Tous ces types rappellent de très près, mais avec une complexité plus grande, ceux des portes almohades (1). Souvent, aussi, le calice est dentelé de trois lobes arrondis (fig. 60, *e*); le bourgeon axillaire, arrondi au sommet, est pointu vers le bas; il se double même.



52 *d.* — Face N.-E. Motif floral d'un écoinçon.

Ces complications inutiles, ces lignes plus molles, ont été empruntées aux palmes simples du même décor peint.

Dans quelques panneaux, le bord extérieur des deux lobes est découpé en larges festons (fig. 60, *f*, *g*) : c'est un souvenir lointain des palmes nervées. Déjà au minbar d'Alger, certaines feuilles, au lieu de se couper de fines digitations, se composaient entièrement ou en partie de lobes plus larges, surtout les palmes qui gardaient encore la forme générale de la feuille de vigne (2). Par ailleurs, les lobes de la palme ont parfois tendance à se refendre. Ces deux procédés, joints

(1) Cf. Henri Terrasse, *Le Décor des portes anciennes*, *Hespéris*, 1923, fig. 6.
(2) Cf. Georges Marçais, *op. cit.*, pl. I, panneau 1, pl. II, panneau 31, etc.

à l'usage constant des formes axillaires, ont pu donner naissance à ces palmes aux bords festonnés, qui rappellent, avec une allure moins capricieuse, certaines feuilles de la chaire d'Alger.

Enfin, un des lobes se réduit parfois à une sorte d'enroulement (fig. 60, *h*). Cette forme, hésitant entre la palme simple et la palme double, est issue de la palme simple reposant sur un disque en guise de calice. L'art du XI[e] siècle, surtout à l'Aljaferia, aimait à opposer de larges disques aux menues dentelures des feuilles. L'art almohade a souvent, dans le décor de pierre, interrompu le bord des lobes par des courbes fortement arquées, mais il applique en général ce procédé aux bords des calices dont se dégage la feuille. L'Occident ne gardera que quelques souvenirs de ces formes (1), mais la palme égypto-syrienne opposera sans cesse les arrondis aux courbes larges.

Ainsi la palme double nous apparaît, ici encore, très proche de ses origines : elle conserve souvent la ligne générale d'un de ses prototypes, l'antique palme trilobée. Souvent aussi, elle se rapproche, par maint détail, de la palme simple dont elle est également issue. A l'Orient, elle emprunte aussi quelques traits, les calices successifs et les courbes très accentuées. Mais des archaïsmes et des indécisions se dégage la forme de l'avenir, avec le déploiement harmonieux de ses deux lobes.

La palme simple. — La palme simple, qui sera si monotone dans le décor du XIV[e] siècle, se montre aux peintures de la Kotobîya aussi variée qu'à l'Aljaferia et au minbar d'Alger. Les redites sont rares : chaque feuille a une physionomie particulière.

I. Les types dissymétriques. — On trouve encore dans quelques panneaux la longue feuille (fig. 61, *a*) issue de la demi-acanthe et de quelques représentations de la feuille du palmier. Son bord est dentelé, et un point sombre rappelle à l'intérieur de chaque lobe les anciennes digitations : le décor mésopotamien coupait le rebord de ses formes florales de larges points qu'un mince trait reliait au pourtour de la feuille. De même, dans certains ivoires hispano-mauresques, chaque foliole d'acanthe est percée d'une sorte d'œillet. Ces stylisations de la nervure d'acanthe, d'ailleurs fort proches les unes des autres, ont

(1) H. Terrasse, *op. cit.*, fig. 5.



Fig. 53. — Face N.-E. Étage supérieur. Panneau de droite.

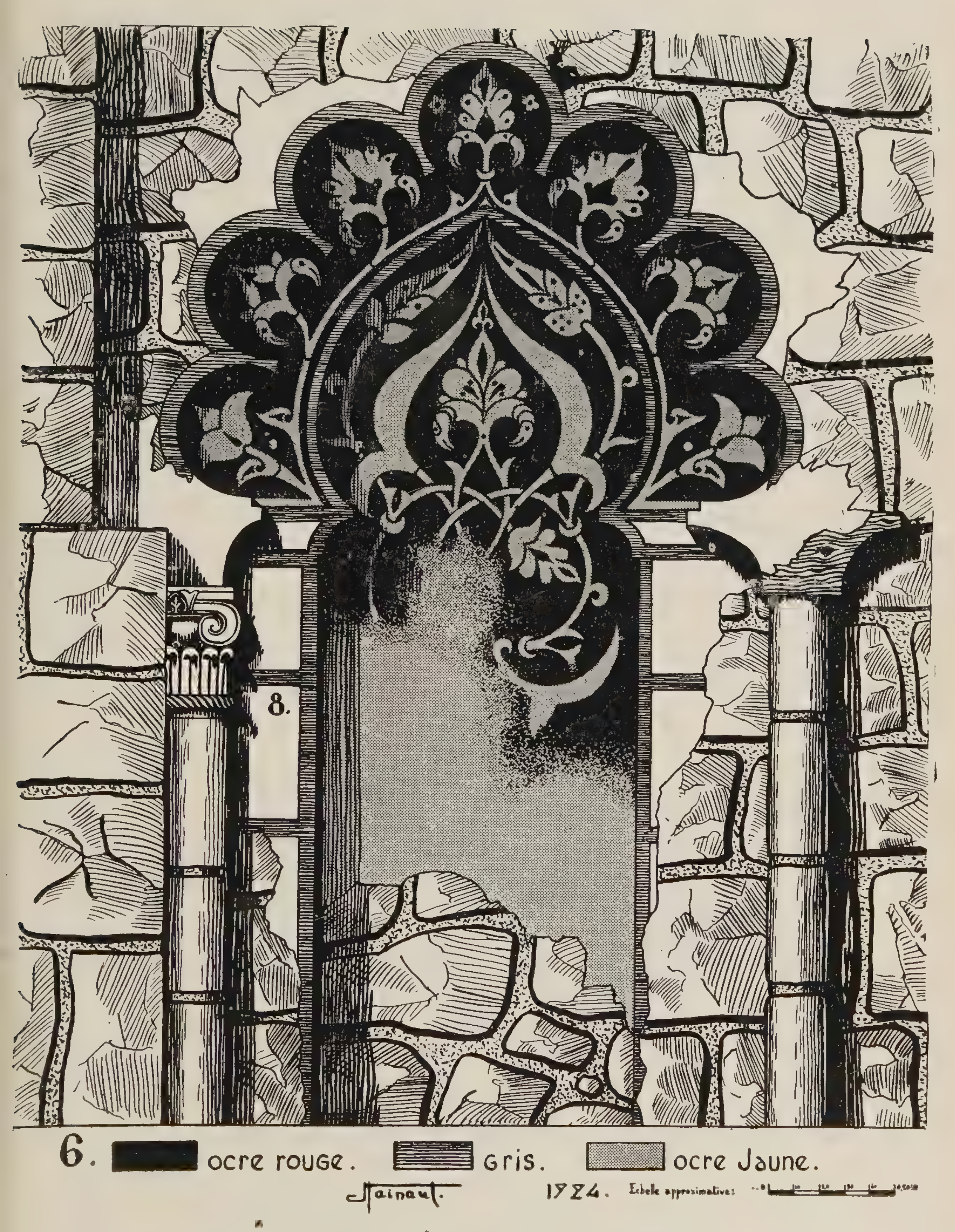


Fig. 54. — Face N.-E. Étage supérieur. Panneau de gauche.

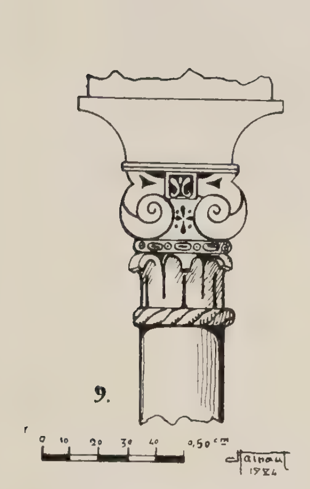


Fig. 55. — Face N.-E. Etage supérieur. Chapiteau de palmes.

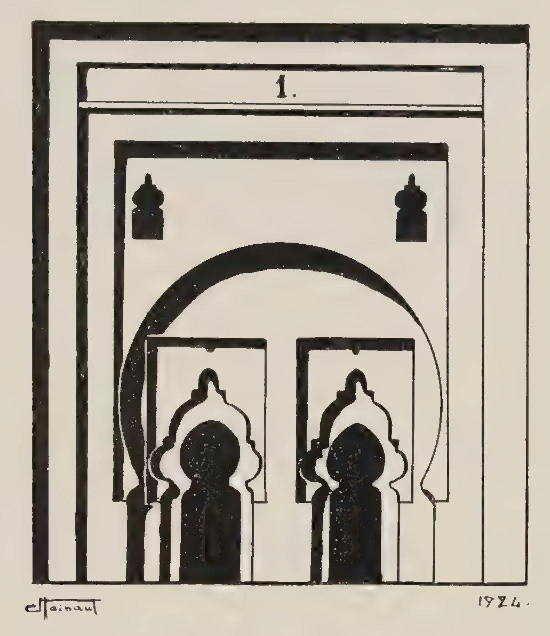


Fig. 57. — Face N.-E. Étage moyen. Croquis d'ensemble. (En 1 se trouve la frise florale de la fig. 59).

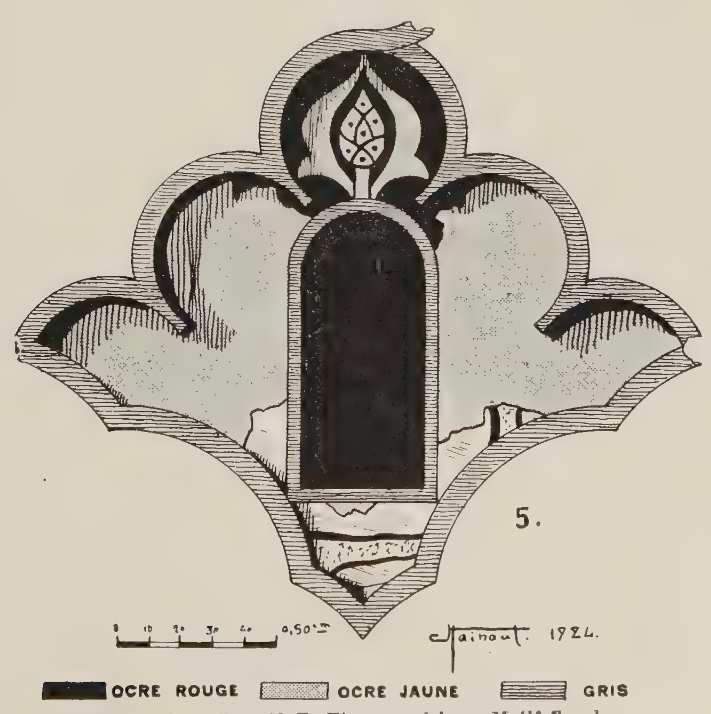


Fig. 56. — Face N.-E. Etage supérieur. Motif floral.

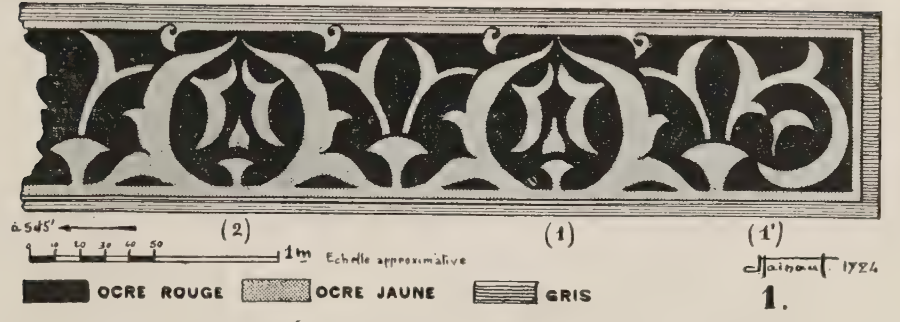


Fig. 59. — Face N.-E. Étage moyen. Frise florale (linteau du 2e défoncement).

pu également inspirer l'art almohade. La dentelure inférieure de ces longues palmes s'allonge en crochet comme dans bien des palmes simples de l'Aljaferia et de la chaire d'Alger (fig. 61, *a*). Cette palme se réduit parfois à un crochet lobé, aux bords festonnés comme ceux des palmes doubles, mais toujours pointés.

Il faut noter aussi une palme dissymétrique qui semble se dérouler lentement et qui déplie dans son mouvement un des bords de son calice (fig. 61, *b*). Cette forme est à rapprocher de palmes roulées en colimaçon que l'on trouve sur les rares manuscrits enluminés que nous connaissions en Occident à cette époque. Au reste, l'étude des enluminures occidentales, qui n'est pas même amorcée, pourrait sans doute expliquer bien des migrations de motifs.

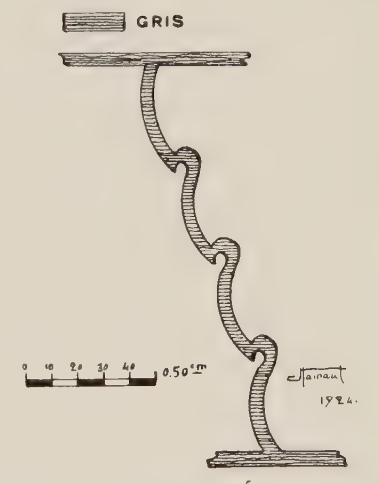


Fig. 58. — Face N.-E. Étage moyen. Faux claveaux à crossettes.

II. Les types symétriques. — Mais tandis qu'au minbar d'Alger et à l'Aljaferia, les types dissymétriques de la palme simple formaient presque tout le décor, à la Kotobîya, c'est la palme symétrique qui triomphe.

Elle apparaît rarement sous les formes qui deviendront classiques : un épais bourgeon, parfois une feuille plus longue, issus d'un calice (fig. 61, *c* et *d*). Elle semble fuir les lignes continues, se compose

d'éléments multiples, et, dans un petit espace, oppose des courbes variées. Ces palmes symétriques sont ce qu'il y a de plus original et de plus caractéristique dans le décor peint de la Kotobîya.

Ce sont d'abord des palmes à calices successifs où le calice a remplacé partout les disques et les crochets de la base (fig. 61, *e*, *f*, *g*, *h*). Tantôt ces gaines sont à rebords pointus ou arrondis, tantôt les dentelures du bord marquent seules l'empilement des lobes (1). Une ou deux digitations divisent le lobe terminal de presque toutes ces palmes, qui rappellent ainsi des formes archaïques faites de deux palmes accolées (fig. 61, *g* et *h*). Le calice prend parfois des formes anormales : il s'ouvre et s'allonge en plateau biconvexe (fig. 61, *h*), ou bien s'amincit et se creuse en une sorte de palme double, d'où sort une palme simple en forme d'amande (fig. 61, *j*). Cette dernière forme se modifie légèrement dans le décor à éléments interrompus ou à découpures florales (fig. 45).

Mais souvent aussi, le calice homogène, qui parfois déjà s'ouvre et s'amincit (fig. 61, *j*), fait place à deux longues crosses recourbées (fig. 62). La composition de la palme par deux motifs adossés devient ainsi plus nette. Déjà à la mosquée de Cordoue, dans le décor de mosaïques, et au minbar d'Alger (2), on avait relié deux crochets symétriques par une sorte d'arcade florale. Ici, l'extrémité de ce lobe supérieur, le plus souvent pointue, est quelquefois aussi ronde (fig. 62, *a*); tantôt on retrouve les digitations empilées (fig. 62, *b*), tantôt deux palmes nettement distinctes s'affrontent (fig. 62, *c*). Mais le motif subit des transformations plus profondes encore, et qui, cette fois, témoignent d'influences étrangères. L'extrémité des crosses s'orne d'étranges dessins : des traits courbes et des points leur donnent l'apparence de têtes d'oiseaux (fig. 62, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*). Un trait qui refend la pointe semble vouloir marquer les deux parties du bec; un point figurerait l'œil; enfin une sorte de huppe vient surmonter cet œil. Cet appendice se réduit quel-

(1) Une palme simple qui, sur deux minces crosses, pose deux gaines composées de trois écailles et un lobe terminal en pointe reproduit presque exactement une des feuilles qui ornent les plafonds peints de la mosquée de Kairouan, ainsi que nous l'a fait remarquer M. G. Marçais qui a bien voulu nous communiquer sur épreuves les relevés qu'il a faits de ces plafonds.

(2) Cf. G. Marçais, *op. cit.*, pl. II, panneau 31.

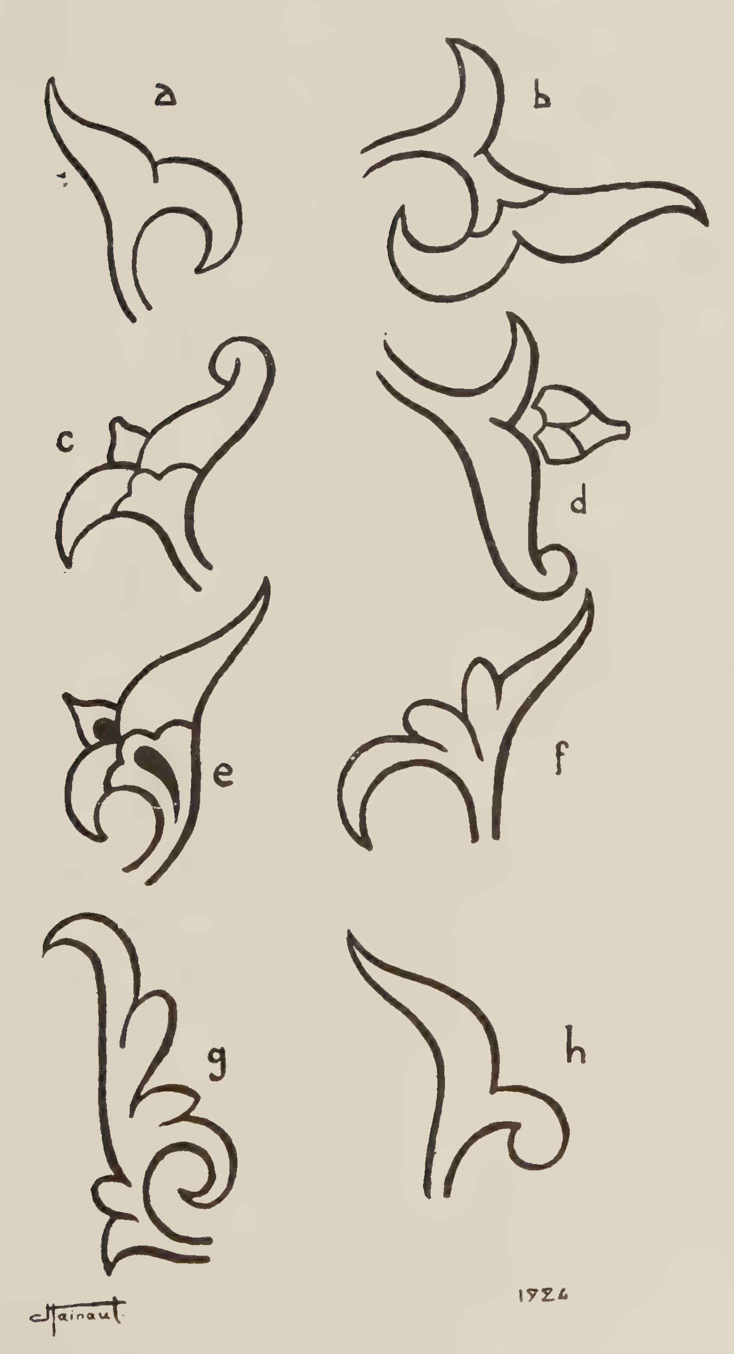


Fig. 60. — Types de palmes doubles.

quefois à de simples folioles axillaires, comme on en trouve dans d'autres types floraux; mais dans la majorité des cas il se complique et prend l'aspect d'une crête qui se développe aux dépens des palmes supérieures et va jusqu'à les absorber et à les remplacer (fig. 62, *e*).

Il serait pourtant vain de voir là une influence réaliste venant renouveler cet art abstrait. Ces pseudo-têtes d'oiseaux sont originaires d'Orient : dans le décor mésopotamien, soit dans les revêtements de Samarra, soit dans l'art fâṭimide d'Égypte, on trouve des terminaisons de tiges et de motifs qui présentent la même apparence. Sans doute, à l'origine, les têtes de l'aigle, du griffon ou du phénix, surtout lorsqu'elles étaient affrontées, ont-elles contribué à produire ces formes. Peu de motifs attestent de façon aussi nette les influences orientales sur le décor du XIIe siècle. En général, les éléments orientaux apparaissent fort élaborés : ils se contaminent presque toujours aux types classiques de l'Occident, dont ils étaient souvent très proches. Ici au contraire, l'importation orientale fait tache : elle éclate comme le témoignage d'une autre esthétique et d'un autre esprit. Mais cette feuille aux lignes compliquées, plus curieuse que belle, sera vite éliminée du décor hispano-mauresque où elle marque une des extrêmes conquêtes de l'Orient.

Les fleurons. — Certains fleurons sont très proches, par leur silhouette générale, des palmes à longue crosse : ils sont déjà formés par l'opposition de deux palmes doubles (fig. 63, *a*), ou bien apparaissent comme des contaminations de cette dernière forme avec les longues crosses à tête d'oiseaux (fig. 63, *b* et *c*).

La pomme de pin et le motif serpentiforme. — La pomme de pin apparaît une seule fois, encadrée de deux palmes doubles et modelée d'écailles fort simples (fig. 63, *d*). Un motif serpentiforme subsiste encore à la face S.-E. (fig. 40 *d*) : c'est une palme double, tournée vers l'extrados de l'arc, et dont le pédoncule forme les deux volutes du motif. Un disque précède à la base l'épanouissement des feuilles, ainsi que dans bien des palmes doubles. Le motif est coupé de nervures, comme les autres formes florales de ce décor peint.

Les digitations des palmes. — Plus encore que celles qui modèlent le décor sur pierre et sur plâtre de la même époque, les digitations

des palmes peintes de la Kotobîya ont perdu tout caractère de réalisme. Elles ne sont plus que des traits ou des zones sombres qui marquent les divisions des palmes, ou qui tachent d'ombre les grands limbes de couleur claire. On ne retrouve pas même les sillons longitudinaux qui rappelaient le pétiole de l'acanthe, non plus que ces digitations en virgule, également issues de l'acanthe, du Pré-Moyen-Age (1). Ce sont, pour couper le lobe supérieur des palmes simples symétriques, des amandes à une ou deux pointes (fig. 37, 61, 62). Souvent aussi, comme à Tinmel, les décorateurs ont employé des triangles curvilignes de formes diverses (fig. 48, 49, 54 par ex.). D'autres types ont un sens décoratif plus net : ils sont destinés à annoncer l'ouverture des calices, parfois aussi à s'opposer à leurs courbes (fig. 37, 48); ce sont des motifs en V très ouvert ou en croissant. Les demi-cercles, qui, sur les tiges, précèdent les feuilles, jouent le même rôle et ont la même valeur décorative. Pareille conception de la digitation est toute orientale : dans le modelé de la palme plus encore que dans sa structure, le décorateur ne voit plus qu'un jeu de courbes et le parti décoratif compte seul pour lui. Dans ce décor monumental qui abandonne la palme striée, l'esthétique de l'Orient semble l'emporter pour un instant.

Les formes florales secondaires. — Les formes florales secondaires qui viennent remplir les vides de la composition ou interrompre le déroulement monotone des rinceaux sont aussi nombreuses que dans l'art du XIe siècle, et cette richesse de formes est encore un signe d'archaïsme. Ce sont des crochets épais ou minces, simples ou doubles (fig. 37, 49, 54, pl. XX). Comme dans le décor des portes almohades et dans les ivoires du XIe siècle, ils s'accrochent parfois au cadre (fig. 48, pl. XX). Souvent, par un retour brusque (fig. 54), ou par un crochet surmonté d'une pointe aiguë (fig. 37), ils composent de subtils jeux de courbes. Rarement, alors que le fait était constant au minbar d'Alger, ils approchent de la taille des palmes; une fois pourtant, deux feuilles issues d'un large réceptacle s'opposent et enserrent une amande (fig. 48) : c'est là une contamination du fleuron.

(1) Cf. supra *Tinmel*, Le décor floral : les digitations.



Fig. 61. — Types de palmes simples.



Fig. 62. — Types de palmes simples à longues crosses.

Nombreuses sont les nodosités, rondes (fig. 38, 49 et pl. XX), ou en croissant (fig. 37), ainsi que les larges disques (fig. 38), qui parfois se doublent et se disposent de chaque côté de la tige (pl. XX). Ces disques se détachent même des rinceaux, et, timbrés en leur centre d'un point noir, s'éparpillent sur le champ décoratif (fig. 37).



Fig. 63. — Fleurons.

Du disque, on passe facilement à la rosace : la rosace à cinq feuilles, classique à toutes les époques de l'art hispano-mauresque, se dispose en semis (fig. 37). D'autres sont plus curieuses, car elles ne sont que d'éphémères importations orientales. Un cercle se divise, par une courbe en S très ouvert, en deux épaisses virgules pointées en leur partie la plus large. Enfin à la face S.-E., une large rose est ornée de courbes sinueuses qui dessinent quatre palmes doubles (fig. 39, médaillon reliant les deux écoinçons). Cette façon de remplir des cercles ou des octogones par des jeux de courbes onduleuses rappelant de

loin des formes florales, est un procédé cher au décor mésopotamien, et les revêtements sculptés de Samarra en offrent de nombreux exemples. Cette rosace aux lignes tourmentées apparaît, au front du minaret de la Kotobîya, comme le sceau même de l'Orient.

Ainsi ces vestiges de décor peint — tout ce que nous connaissons de la peinture almohade — sont pour nous d'un prix singulier. La liberté que la souplesse de la peinture confère à l'artiste a permis à toutes les tendances du décor du XIIe siècle de s'affirmer là mieux que partout ailleurs. La lutte des esthétiques rivales, la transformation profonde du décor floral, s'inscrivent ici en toute netteté, mais avec toutes leurs nuances. Aussi ne paraît-il pas inutile de résumer, au terme de ces longues analyses, les conclusions qui s'en dégagent.

Les peintures de la Kotobîya montrent par quel effort l'art hispano-mauresque a cherché et trouvé l'esthétique de son décor floral. Poursuivant le chemin où les siècles précédents s'étaient déjà engagés, il a franchi l'étape décisive et répudié les derniers vestiges du réalisme antique. Dans ces peintures, il essaie divers jeux de courbes également abstraites : un instant, il s'amuse aux fantaisies des lignes interrompues ou des profondes découpures; il se complaît et s'attarde aux courbes multiples et molles qui trahissent l'influence de l'Orient. Mais il trouve la ligne souple, calligraphique, qui oppose les courbes sans dureté et les enroule avec grâce, et ce décor d'un dessin si pur ne tardera pas à éliminer de l'ornementation monumentale les autres tendances esthétiques.

Ainsi apparaît mieux le rôle que l'Orient a joué dans la formation du décor floral de l'Occident musulman; au moment où une volonté de simplification renouvelait le décor, il a offert aux artistes occidentaux des modèles de courbes abstraites. Cette décoration a modifié la flore hispano-mauresque; mais ses formes caractéristiques ont vite été éliminées ou transformées. Le sens décoratif de l'Occident était trop actif, son goût trop sûr aussi, pour se laisser submerger par la molle abondance du décor mésopotamien. Mais, de concert avec la réforme almohade, l'influence de l'Orient a permis à des transformations qui s'accomplissaient avec lenteur de s'achever tout à coup, et cette brusque évolution oriente le décor hispano-mauresque dans la voie qu'il cherchait confusément, et qu'il ne cessera plus de suivre.

Mais cette perfection de lignes eut pour rançon l'abandon de bien des formes anciennes, et ces peintures annoncent, contre toute apparence, la simplification des anciens schèmes et des anciens types.

Dans le domaine de la composition florale, les peintures de la Kotobîya marquent un recul par rapport aux œuvres du XI[e] siècle; les schèmes deviennent d'une symétrie monotone, et déjà le décor d'un panneau, au lieu de se déployer d'un seul mouvement, tend à se diviser en registres. Le règne du jeu de fond n'est plus bien loin.

Du riche répertoire des formes antérieures, l'art almohade garde les formes les plus belles. Il sait encore dessiner chaque feuille pour elle-même et se complaire en de subtiles variantes. Mais si les détails diffèrent, les silhouettes des feuilles se ramènent mieux qu'au XI[e] siècle à un petit nombre de types généraux : la variété des schèmes décoratifs forçait alors les palmes à se modifier pour remplir des espaces de formes diverses.

La palme double hésite encore entre la palme trilobée et la palme festonnée. Mais si elle présente, avec quelques indécisions, de nombreux archaïsmes, elle réalise déjà, mieux que la palme simple, sa forme de l'avenir.

La palme simple est rarement dissymétrique : toujours, au siècle suivant, elle gardera le long calice qui caractérise déjà à la Kotobîya ses formes symétriques. Les survivances archaïques aussi bien que l'influence de l'Orient lui valent d'avoir une grande variété de formes. Mais les archaïsmes ne se maintiennent que grâce aux derniers souvenirs des digitations : or celles-ci changent de caractère et perdent tout réalisme; dans le décor sur pierre et sur plâtre, elles se font plus rares et disparaissent même. Et les influences de l'Orient elles-mêmes seront caduques.

Il serait pourtant souverainement injuste de parler de décadence : si les décorateurs abandonnent alors certaines richesses de détail, qui, dans les œuvres des siècles précédents ne se découvraient qu'à l'analyse, leur art a gagné en science décorative et en pureté de ligne. Comme le décor floral des portes almohades, les peintures du minaret de la Kotobîya appartiennent à ce moment unique et fugitif où l'art hispano-mauresque, qui n'avait pas encore renoncé aux joies de la variété, mêlait dans ses œuvres l'esprit et les traditions de l'Occident

aux influences venues peu à peu de l'Orient lointain et venait d'atteindre aussi l'incroyable maîtrise décorative qu'il allait garder plusieurs siècles encore.

(*A suivre.*)

Henri Basset et Henri Terrasse.

Bibliographie

Sir James George FRAZER. *Le Rameau d'Or*, éd. abrégée, traduite en français par Lady Frazer, 1 vol. Paris, Geuthner, 1923, in-8°, 722 p.

ID. *Les Origines de la famille et du clan*, trad. de Mme la comtesse du Pange, *Annales du Musée Guimet, bibl. d'études*, t. XXX. Paris, Geuthner, 1922, in-8°, 187 p.

Il est inutile de redire ici la place capitale que tiennent les œuvres de Sir J.-G. Frazer dans le domaine de l'ethnographie et de l'histoire des religions ; elles ont assurément exercé sur ces sciences l'influence la plus profonde que celles-ci aient encore subi, et le nom de leur auteur a atteint une renommée qui dépasse largement les milieux savants. Mais ces œuvres, en raison de la méthode même d'exposition et de discussion adoptée par l'auteur et de son immense érudition, sont devenues véritablement monumentales ; accru d'édition en édition, le *Rameau d'Or*, à lui seul, ne compte pas moins de treize volumes. Sous cette forme, un ouvrage est coûteux, et peut apparaître à un non spécialiste comme un labyrinthe où il redoute de s'engager. Sir J.-G. Frazer, il l'a déjà mainte fois montré, aime et sait écrire pour un public étendu ; il n'a pas craint de lui présenter une édition abrégée de ses grands travaux : ainsi a-t-il fait pour le *Folklore dans l'Ancien Testament* et pour le *Rameau d'Or*. Le succès que ce dernier ouvrage notamment a remporté en Angleterre, où la première édition a été enlevée en quelques jours, montre que l'auteur avait vu juste ; aussi bien le public s'intéresse-t-il de plus en plus aux sciences de cet ordre, vivantes et pittoresques, et poignantes parfois, surtout lorsqu'elles lui sont présentées avec le talent littéraire de sir J. Frazer.

Or, ce sont là des éditions abrégées d'une forme originale. L'auteur n'a pas résumé en quelques phrases des développements qui ailleurs tiennent plusieurs pages ; il a seulement fait des coupures. C'est-à-dire que, dans l'énorme amas de matériaux accumulés, il a choisi, mais ceux qu'il a gardés demeurent tout entiers. La discussion reste intacte ; les exemples seuls sont moins abondants. L'ouvrage devient maniable ; et les spécialistes, lorsqu'ils en auront besoin, sauront où trouver arguments de reste et références.

Grâce à Lady Frazer, qui a traduit elle-même de manière remarquable cette édition abrégée, elle devient très aisément accessible aux lecteurs français. La maison Geuthner a réussi

ce tour de force de l'imprimer en un seul volume, de texte un peu dense il est vrai. Il est à souhaiter que cet ouvrage se répande largement, en France, et surtout dans les colonies ; ce livre, si riche en enseignement et d'une psychologie si pénétrante, devrait se trouver dans tous les postes où des Européens, administrateurs ou non, vivent au contact des populations indigènes.

Et maintenant, voici pour les spécialistes. En même temps que la traduction des ouvrages abrégés, la maison Geuthner édite, par larges fragments, celle des œuvres non abrégées. Après les *Origines magiques de la Royauté* et *Adonis*, fragment d'*Adonis, Attis, Osiris*, du cycle du *Rameau d'Or*, et tandis qu'on nous annonce le *Bouc émissaire*, du même cycle, voici *Les Origines de la famille et du clan*, traduction de Mme la comtesse de Pange. Cette fois, c'est une partie de *Totemism and Exogamy*. On peut regretter cette fragmentation ; d'autre part, il faut bien reconnaître que la traduction de ces quatre gros volumes aurait été une opération de librairie plus compliquée et plus longue ; et que le passage choisi, partie du quatrième volume est celui où sont rassemblées les conclusions.

On connaît les théories successivement adoptées par l'illustre ethnographe en ce qui concerne les origines du totémisme ; il les rappelle ici après avoir fait une sorte d'historique de la question : la théorie de l'extériorisation de l'âme, exposée dans son *Totémisme* en 1887 ; la théorie de la magie coopérative, à laquelle il s'arrêta quelque temps, après la publication des observations de Spencer et Gillen sur les tribus de l'Australie centrale ; et enfin sa théorie actuelle, dite conceptionnelle, et fondée en somme sur l'ignorance où sont les primitifs des conditions réelles de la génération : il y a là tout un ensemble de faits que l'école anglaise surtout a bien mis en lumière, et dont elle a tiré parfois des conclusions excessives (voir notamment les deux volumes de Sidney Hartland, *Primitive paternity*). A l'origine du totémisme, il y aurait l'incarnation dans le sein de la femme de l'esprit d'un animal, d'un arbre, d'un astre, etc. ; et l'auteur en arrive là par un rapprochement avec toute une catégorie de croyances encore vivantes aujourd'hui même chez les peuples les plus civilisés : celles des influences que peuvent avoir sur l'enfant à naître certains événements, et notamment les envies non satisfaites. Ces rapprochements sont assurément curieux, et fort ingénieux ; il y a des arguments très forts. Peut-être est-ce faire découler d'une bien petite cause des effets très considérables. Mais est-ce le dernier mot de l'auteur? Une idée, dans tous les cas, ne varie pas à travers ces théories successives : c'est que le système totémique est social avant d'être religieux. Par là, l'anthropologue anglais est aux antipodes de l'opinion de Durkheim, dont les *Formes élémentaires de la vie religieuse* ont paru d'ailleurs après *Totemism and Exogamy*.

Même opposition en ce qui concerne les origines de l'exogamie ; nous avons ici une longue réfutation de la doctrine

de Durkheim sur l'aversion du sang cause de la prohibition de l'inceste ; mêmes variations aussi dans la pensée de l'auteur, exposées avec une loyauté toute scientifique. Son idée actuelle est que la prohibition de l'inceste vient de la croyance qu'il amène la stérilité des femmes, des animaux et des plantes. Mais n'est-ce pas une explication secondaire d'une croyance plus ancienne? Est-ce cause ou conséquence? Fausse expérience, ou châtiment présumé? Sir J.-G. Frazer ne semble pas accorder grande importance à la théorie physio-psychologique d'Havelock-Ellis, où il y a peut-être à prendre, sinon l'ensemble, du moins quelque chose. Et il ne pouvait pas connaître celles de Freud, d'ailleurs très discutables (*Totem et Tabou*).

La traduction ne mérite que des éloges. Mais faut-il déplorer une fois de plus le système qui consiste à rejeter toutes les notes à la fin du volume? C'est peut-être plus pratique pour la mise en page : c'est très incommode pour le lecteur.

Henri Basset.

S.-A. Boulifa. *Le Djurdjura à travers l'histoire (depuis l'antiquité jusqu'à* 1830). Alger, Bringau, 1925, in-8, 409+10 pages et 1 carte hors texte.

Crêtes élevées, vallées profondes, multiples contreforts, siège d'une vie humaine intense, tel est le Jurjura. Seuls quelques sommets, trop rocheux, sont inhabités, mais toutes les croupes sont couvertes de villages qui s'échelonnent et les pentes, en dessous des demeures, sont cultivées, sans qu'un pouce du sol ne soit perdu.

Dans ces montagnes vivent des Berbères, parlant berbère. De générations en générations, ils ont été les témoins des destinées de l'Afrique du Nord ; ils ont eu à lutter contre de multiples envahisseurs ; protégés par la nature, ils ont dans une certaine mesure résisté à la pénétration, violente ou non ; bref, ils ont joué un rôle dans l'histoire du monde méditerranéen, rôle qu'il importe de caractériser.

Mais ces *Igawawen* ont aussi une histoire intérieure moins connue, partant, plus que l'autre peut-être, intéressante. L'on voudrait déterminer les ressemblances et les différences qui existent entre ces populations du Jurjura et les autres groupes de même langue ; fixer la vie de ces petites aristocraties, préciser leur mécanisme politique depuis la plus petite fraction jusqu'à la confédération, suivre les querelles intestines, les multiples guerres entre voisins, en un mot tracer — à titre d'exemple — un tableau aussi net, que la pauvreté des documents le permet, de la vie interne — à travers les âges — d'une fraction du monde berbère.

Berbère, né dans le Jurjura, M. Boulifa s'est efforcé de ressusciter le passé de la montagne natale ; il l'a fait avec des vues à vrai dire un peu personnelles, en des pages toutes empreintes d'un profond idéalisme, et sur un mode souvent proche de celui de l'épopée.

André Basset.

Élie Lambert. *Tolède.* Collection « Les Villes d'Art célèbres ». Laurens, édit. Paris, 1925, in-8°, 168 pp., 113 gravures.

Peu de villes d'Espagne ont la réputation d'être pour des Français aussi attachantes que Tolède et peu devraient davantage intéresser les orientalistes. Depuis Gautier, et surtout depuis Barrès, chacun a reconnu dans la grande cité morte un des lieux où l'esprit de l'Islam a survécu le plus longtemps. Il manquait au public français un livre qui fît connaître quelles y furent, dans le domaine de l'art, l'étendue et les limites de l'influence musulmane ; le beau volume de M. Lambert vient fort à propos combler cette lacune.

Les monuments islamiques sont devenus rares à Tolède ; l'auteur décrit avec justesse la petite mosquée de Bib-Mardom et signale fort exactement l'importance de ses célèbres coupoles.

Mais, après la Reconquête, l'art hispano-mauresque resta vivace à Tolède sous les visages divers de l'art mudéjar : à la fin du xiie siècle et surtout au xiiie siècle, s'élèvent des églises dont les clochers aux murs de brique et de pierre, aux ornements de brique et de faïence, gardent la silhouette, l'ordonnance et les procédés décoratifs des minarets polychrômes dont le Maroc conserve les plus anciens et les plus beaux exemplaires. A ces églises à la parure musulmane s'ajoutent des monuments plus proprement hispano-mauresques que domine le pur chef-d'œuvre de Sainte-Marie-la-Blanche. M. Lambert dresse la liste de ces monuments, en fait des analyses fort nettes et leur fixe des dates précises. Désormais l'étude du mudéjar tolédan, si complexe et si curieux, pourra partir de bases solides.

Alors que s'élève la cathédrale « isolée comme un énorme bloc erratique au milieu de tous ces monuments mauresques », l'art mudéjar reste jusqu'au xve siècle, malgré l'afflux croissant des formes importées, l'art populaire et local de Tolède. Mais si la période des Rois catholiques voit s'éteindre l'art mudéjar proprement dit, elle ne marque pas la fin de l'esprit décoratif de l'Islam, dont l'auteur indique la survivance dans d'excellentes pages sur Saint-Jean-des-Rois.

En dehors de ces passages qui les intéressent au premier chef, les orientalistes liront avec fruit les chapitres substantiels, et qui feront autorité, que M. Lambert consacre à la cathédrale. Ils lui sauront gré aussi — et avec eux tous ceux qui aiment Tolède — d'avoir eu la volonté et le talent de faire vivre la ville, en esquissant ses aspects successifs et en dessinant sa physionomie présente. Les pages qui ouvrent et qui ferment le volume leur feront deviner, même s'ils n'ont point vu Tolède, les innombrables parentés qui la rapprochèrent jadis et qui la rapprochent encore d'une cité d'Islam encore vivante : Fès, qu'on ne peut, comme Tolède, ni oublier lorsqu'on l'a vue, ni épuiser lorsqu'on veut la comprendre.

Henri Terrasse.

L. Massignon. Enquête sur les corporations d'artisans et de commerçants au Maroc (1923-1924 *in Revue du Monde Musulman*, volume LVIII, 1924 (Deuxième section).

Le volume LVIII de la *Revue du Monde Musulman* est à peu près entièrement consacré à une enquête sur les corporations marocaines. M. Massignon avait, dès 1923, tracé le plan complet de l'enquête et les Services du Protectorat avaient chargé un certain nombre d'officiers et de fonctionnaires de fournir des rapports dans le sens indiqué. C'est la synthèse de leurs travaux que publie la *Revue du Monde Musulman*.

Trois parties : situation actuelle, principes organiques, documents annexes, composent l'ouvrage qui est précieux par l'abondance et la variété des renseignements recueillis aux bonnes sources. Il ne saurait être question d'analyser ici un travail composé sur un plan d'enquête ; il faudrait tout citer ; mais il n'est pas interdit d'indiquer l'intérêt qu'il présente à plusieurs titres. Pour le lexicographe, les longues listes de noms de métiers employés dans chacune des grandes villes marocaines, montrent une grande uniformité de vocabulaire dans la langue semi-officielle des Mohatassibs ; j'ai pu constater d'ailleurs que ce vocabulaire ne diffère pas sensiblement de celui du peuple. Pour le juriste, les documents relatifs aux coutumiers et à l'organisation corporative, les actes divers (V. Documents annexes) révèlent un droit vivant auquel nos conceptions sur le droit musulman ne nous ont pas habitués. Mais c'est surtout le sociologue qui trouvera en abondance, dans l'enquête de M. Massignon, des renseignements de premier ordre ; on voit, à travers ces documents, une vie matérielle très particulière et une société bien organisée ou du moins, dotée d'une organisation qui lui convenait parfaitement il y a vingt ans.

Or, toute l'organisation corporative marocaine subsiste encore en face de notre régime de liberté économique et de la terrible concurrence des Européens. Que se passe-t-il? Évidemment, la décadence atteint à peu près toutes les corporations d'artisans, tanneurs, cordonniers, dinandiers, etc., etc... ; cette décadence, d'ailleurs, ne date pas d'aujourd'hui : elle avait commencé depuis plus d'un siècle ; maintenant elle se précipite au point qu'il n'est pas téméraire de prédire la disparition prochaine de certaines corporations. Raison de plus pour dresser dès maintenant un tableau complet de la vie économique indigène appelée à se transformer radicalement : l'enquête de M. Massignon vient en son temps.

Il convient de donner ici la liste des auteurs des rapports dont le volume LVIII de la *Revue du Monde Musulman* synthétise les résultats, non pas seulement parce qu'il est juste de rendre à César ce qui appartient à César mais encore pour rendre au corps des fonctionnaires et officiers du Protectorat l'hommage qui lui est dû ; il est remarquable, en effet, qu'un pays aussi neuf que le Maroc français ait pu trouver dans son per-

sonnel administratif, autant de gens si avertis de la vie indigène. Voici donc cette liste :

R. Jourda (Fès), Vésine de la Rüe (Marrakech), Renisio (Meknès), Champion (Rabat), Commandant Beigbeder (Rabat-Casablanca), P. Moussard (Salé Casablanca), Caillat (Mogador), Benkourdel (Mazagan), Bigot (Taza), Denis (Sefrou), Ambrosini (Oudjda), Capitaine Mège (Ouezzan), Commandant Alemand (Boujad), Colonel Naugès (Beni-Mellal), Sebaut et Capitaine Denis (Taroudant-Tiznit-Agadir), Lieutenant Thiabaud (Ait-Attab et Ntifa). M. le colonel Huot, directeur du Service des Renseignements et des Affaires indigènes, a coordonné et rassemblé les travaux des enquêteurs, tâche compliquée et délicate en raison du nombre de ces enquêteurs et des distances qui les séparent.

Peu de Marocains, je veux dire de Français installés au Maroc, resteront indifférents à cette étude fouillée et consciencieuse du corporatisme économique de leur pays. Ceux qui sont installés depuis longtemps dans tel ou tel coin du Maroc, constateront dans cette étude, que l'empire chérifien révèle, à ce point de vue, une remarquable uniformité. Ceux qui arrivent au Maroc, comme fonctionnaires, comme colons ou comme commerçants, se rendront compte, par cette enquête, qu'il existe un Maroc indigène très important et original, et que « les indigènes » ne constituent pas une masse amorphe simple substratum du tertib.

L. Brunot.

L'Éditeur-Gérant : E Larose.

Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.

LES CAVERNES DU DIR

On sait qu'un itinéraire de Foucauld traverse le Moyen-Atlas à son extrémité occidentale, de Beni-Mellal à Ouaouizert (pour continuer sur Demnat). C'est la région qu'on appelle le Dir.

De Foucauld signale dans les falaises calcaires des cavernes sur l'étrangeté desquelles il insiste beaucoup (1).

Dans des murailles à pic d'une hauteur prodigieuse, vers la partie supérieure, « apparaissent les ouvertures béantes de cavernes creusées presque symétriquement dans leur flanc. Quels ouvriers ont façonné ces étranges demeures? A quelle race appartenaient-ils, ceux qui escaladaient ainsi les parois lisses du roc par des chemins inconnus? C'étaient sans doute des chrétiens puisque rien ne leur est impossible. Aujourd'hui nul n'y peut atteindre; malheur à qui tenterait de monter vers ces retraites mystérieuses : des génies en défendent l'accès et précipiteraient le téméraire au fond de la vallée.

« A partir d'ici je rencontrerai souvent des cavernes de ce genre; je les signalerai chaque fois qu'il s'en présentera; elles abondent dans la partie de l'Atlas que je vais traverser : il est rare de trouver un village auprès duquel il n'y en ait pas. La plupart d'entre elles sont placées en des points inaccessibles. Il y en a de deux sortes : les unes s'ouvrent sans ordre à la surface du rocher; l'œil ne distingue que plusieurs trous sombres percés au hasard et isolés de leurs voisins. Les autres au contraire sont creusées sur un même alignement : en avant des ouvertures, on voit le long de la muraille, une galerie taillée dans le roc qui met en communication les cavernes; cette galerie est fréquemment garnie, à l'extérieur, d'un parapet en maçonnerie; quand des crevasses se présentent et coupent la voie, les bords en sont reliés par de petits ponts de pierre. Souvent des rangs

(1) De Foucauld, p. 60, 70.

semblables sont étagés par deux ou trois sur une même paroi rocheuse. Ces cavernes bordent certaines vallées sur une grande longueur. Le petit nombre d'entre elles qui sont accessibles servent à emmagasiner les grains ou à abriter les troupeaux; j'en ai visité quelques-unes; elles m'ont frappé par leur profondeur et par leur hauteur. Mais presque toutes sont inabordables. Aussi les légendes les plus fantastiques ont-elles cours à leur sujet : ces demeures extraordinaires paraissent choses aussi merveilleuses que les bateaux à vapeur et les chemins de fer, on les attribue aux mêmes auteurs : à des chrétiens des anciens temps, que les Musulmans chassèrent quand ils conquirent le pays; on va jusqu'à citer les noms des rois, surtout des reines à qui appartenaient ces forteresses aériennes (1) ».

Ces lignes de Foucauld soulèvent un petit problème à la solution duquel on s'est attaché au cours de deux voyages trop courts au printemps 1924 et en janvier 1925. Et il ne m'a pas semblé que le problème fût insoluble.

Il y a des cavernes à Rhorm-el-Alem. C'est le point où débouche sur la plaine de Tadla, à l'Est un peu Sud de Kasba Tadla, la petite vallée à la tête de laquelle se trouve Ksiba. Le Moyen-Atlas commence là à surgir de la plaine par une toute petite falaise calcaire, haute à peine d'une vingtaine de mètres. Elle est pourrie de cavernes alignées. Le mot de cavernes est ambitieux peut-être; la plupart semblent de simples abris sous roche.

Il y en a beaucoup et je suis bien éloigné d'en avoir sérieusement exploré une seule. Pourtant j'ai trouvé, sur la pente d'éboulis, deux petites pointes de silex incontestablement taillées, quelques débris de poteries, des sols très noirs qui m'ont paru être des foyers. Sous réserve de mon inexpérience je crois que ces abris sous roche mériteraient des recherches.

La source de Rhorm-el-Alem, au pied des abris sous roche, est une très belle source vauclusienne. Des abris, comme d'un balcon, on voit s'étendre devant soi à perte de vue la plaine du Tadla, et à quelques kilomètres on devine l'Oumm-el-Rebia, le plus beau fleuve du Maroc. Les pentes d'éboulis qui conduisent aux abris sont hérissées d'euphorbes, aux pointes venimeuses, aussi difficiles à franchir qu'un

(1) P. 60, 61, de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc.*

dédale de fil de fer barbelé. Un profane, qui cherche à se représenter les sentiments de l'homme des cavernes (tâche, il est vrai, délicate), imagine volontiers qu'il ait pu y avoir là un refuge préhistorique de troglodytes. De toutes les grottes du Dir que j'ai vues ce sont peut-être celles-ci qui suggéreraient davantage, à première vue, le désir d'y voir faire quelques fouilles. Et en tout cas ce seraient les seules où des fouilles seraient immédiatement possibles sans protection militaire spéciale. La sécurité est assez grande pour qu'une famille de colon Français soit installée à côté de la source. La falaise au-dessus des abris est couronnée par un poste où les légionnaires s'ennuient. On donne ces détails dans l'espoir de tenter un préhistorien expérimenté. L'énormité des blocs éboulés rendrait, il est vrai, à ce qu'il m'a semblé, le travail des tranchées assez difficile.

En revanche, à part leur intérêt préhistorique, et du point de vue qui nous a guidés, ces grottes de Rhorm-el-Alem n'ont pas grand' chose qui puisse retenir l'attention. Elles ne sont pas plus inaccessibles aujourd'hui qu'elles ont pu l'être dans le passé, on n'y voit pas trace d'un aménagement, d'une utilisation historique par l'homme. Ce n'est pas à propos d'elles, semble-t-il, que les compagnons de Foucauld ont pu laisser jouer leur imagination chleuh, et rêver de miracles accomplis par des ingénieurs de races disparues. De Foucauld d'ailleurs n'a pas vu les grottes de Rhorm-el-Alem. Pourtant elles se trouvent bien dans cette extrémité du Moyen-Atlas dont il parle.

Au Sud de Rhorm-el-Alem le Moyen-Atlas borde la plaine avec un abrupt beaucoup plus accusé. Les rivières qui en débouchent y ont entaillé des gorges magnifiques, étroites et profondes. Les gorges du Drent et de son affluent l'Ouadrent sont de beaux canyons, profonds de cinq cents mètres environ et si étroits à la base que le sentier, à peine accessible s'identifie pratiquement avec le torrent. On le croise et on le recroise, on chevauche dans le torrent. Tout cela décoré de caroubiers, de lentisques, de lauriers roses, de vignes sauvages qui jouent les lianes, sans parler des euphorbes. Un des plus beaux coins du monde, gracieux et sauvage. L'homme ne peut en jouir, bien entendu, qu'aux basses eaux. Des formes d'érosion aussi jeunes attesteraient à elles seules la rapidité du creusement.

Au confluent du Drent et de l'Ouadrent (dont la réunion forme

l'oued Derna), à quelques centaines de mètres de la grande falaise entaillée par les deux canyons jumeaux, et au point de contact de l'Atlas et de la plaine, se trouve le poste militaire de Taghzirt (de Foucauld a passé au village de Taghzirt). Il pitonne sur une éminence très abrupte que le torrent a creusé dans son propre cône d'érosion. Il y a une cinquantaine de mètres de dénivellation entre le poste et le lit du torrent. Cela signifie nécessairement que depuis l'époque où le Drent construisait son cône d'érosion, c'est-à-dire depuis une époque géologiquement très récente, le torrent a creusé son lit d'une cinquantaine de mètres. Le creusement continue donc à notre époque avec une rapidité extraordinaire.

Sur cette face du Moyen-Atlas l'Oued Drent est la rivière de beaucoup la plus longue. Mais les torrents moindres ont tous la même allure, ils débouchent tous sur la plaine au fond de beaux canyons, en voie d'approfondissement rapide. C'est le cas, par exemple, de l'Oued (anonyme sur la carte), qui débouche au Ksar de Foum-el-Anseur, comme aussi de l'oued Foum-el-Anseur de la carte, qui débouche au Ksar d'Adouz.

Ce sont là des conditions excellentes pour la formation de belles et nombreuses grottes. La roche encaissante est en effet un calcaire massif (d'âge jurassique d'après la carte géologique), terrain de choix pour la circulation souterraine des eaux. L'approfondissement rapide des canyons a draîné et asséché à travers les âges le réseau des chenaux souterrains, il a éventré et sectionné ces chenaux, en a suspendu à flanc de falaise les orifices.

En effet on voit dans les gorges de l'Ouadrent des ouvertures béantes çà et là. Il y a des cavernes dans le Drent au dire des indigènes Les Ksour de Foum el Anseur et d'Adouz sont entourés de grottes. Le Dir est en effet, comme l'a noté de Foucauld, pourri de cavernes. Rien de plus normal; c'est un phénomène naturel immédiatement intelligible, et qui a beaucoup plus de rapport avec la géographie et la géologie qu'avec l'histoire.

De Foucauld a vu les grottes de Foum el Anseur, autrement dit d'Aït-Saïd, qui est le nom de la tribu et du village. Il en a donné un croquis (1). On aperçoit très bien du village sur la paroi opposée du

(1) P. 60.

canyon, un porche béant assez régulier, qui doit être immense vu de près; il est suspendu assez haut au-dessus de l'oued, une centaine de mètres peut-être, mais je ne crois pas qu'il soit inaccessible. Le croquis de Foucauld représente au sommet de la falaise un semis irrégulier de petites ouvertures béantes, qui a échappé à mon attention.

La région est encore trop peu sûre pour qu'un examen détaillé soit raisonnablement possible.

L'insécurité est la même aux cavernes toutes voisines d'Adouz. Mais ici l'examen le plus sommaire décèle la main de l'homme. Les grottes d'Adouz, elles aussi, s'aperçoivent du village, sur la paroi opposée du canyon, c'est-à-dire de loin. On les distingue pourtant très bien. Ce sont des abris sous roche allongés horizontalement, et nettement murés, aménagés. Ces grottes rentreraient déjà, à la rigueur, dans la seconde catégorie de Foucauld, elles sont, si l'on veut, reliées entr'elles par un balcon plus ou moins artificiel. Mais de Foucauld n'a pas vu Adouz. Manifestement sa description des lignes de grottes, reliées par un chemin de ronde et étagées lui a été inspirée par un autre groupe de cavernes, celles de Ouaouizert.

On connaît les dessins de Foucauld, extrêmement simples, élémentaires, schématiques, secs, clairs et parlants; tels qu'on ne regrette pas un seul instant les photographies dont ils tiennent la place. De Foucauld a dessiné les grottes d'Ouaouizert et cette petite figure est très suggestive (1). Au milieu d'une falaise s'ouvre une longue série d'orifices béants, si réguliers, si régulièrement alignés qu'ils font songer à une rangée de fenêtres sur une façade. Leur dessin géométrique semble exiger l'intervention de l'homme. Et la rangée des fenêtres est double, il y a un rez-de-chaussée.

Avec sa précision habituelle de Foucauld en a indiqué l'emplacement exact; on les retrouve sans peine, à 3 kilomètres en amont d'Ouaouizert le long de la route directe de Beni-Mellal. Si on gardait une hésitation elle serait levée par la figure de la page 71, un croquis pris des cavernes vers l'aval. A la sortie des gorges et à droite, presqu'au premier plan, on voit sur une éminence pitonner un petit château-fort qui est toujours là, exactement le même et exactement à la même place, en 1924 comme en 1883. D'ailleurs on reconnaît les

(1) P. 70.

grottes, on retrouve les grandes lignes du dessin. De Foucauld ne saurait être fantaisiste, même lorsqu'une idée *a priori* a donné un peu à son schéma la portée d'une caricature.

Les grottes d'Ouaouizert sont en effet très particulières, bien mieux alignées et plus régulières que les autres y compris celles d'Adouz. Mais c'est qu'ici la roche n'est plus le calcaire jurassique relativement massif. Nous sommes dans les couches rouges chargées de plâtre. Ce n'est pas le lieu d'en parler au point de vue géologique (1). Bornons-nous à constater que les grottes d'Ouaouizert se creusent dans la falaise d'un petit canyon, entaillé dans une lentille calcaire vers le sommet des couches rouges. Ces calcaires sont finement et régulièrement lités, horizontalement, il y a des lits puissants de gypse immédiatement au-dessous, et d'autres d'ailleurs au-dessus.

En tout cas la double rangée des ouvertures s'étire entre des lits rigoureusement horizontaux, géométriquement rectilignes. C'est évidemment ce qui a frappé de Foucauld et ce qu'il a voulu rendre dans son dessin. La rangée inférieure est accessible sans difficulté, on y trouve des abris sous roche sans profondeur, d'un type banal. La rangée supérieure est d'accès plus difficile, il faudrait cependant à ce qu'il m'a semblé, un bien petit effort de gymnastique, ou, au pis aller, d'aménagement, pour y accéder.

Les grottes d'Ouaouizert sont des grottes naturelles comme toutes les autres, en relation avec la circulation souterraine des eaux dans les calcaires. Ce ne sont pas du tout, par exemple des orifices de galeries de mine. Encore bien moins des hypogées comme ceux d'Égypte ou de l'Inde. Qu'elles aient pu être creusées par l'homme c'est, bien entendu, une simple fantasmagorie chleuh, que de Foucauld rapporte en folkloriste.

Mais les grottes d'Ouaouizert, comme celles d'Adouz, ont été aménagées par l'homme. On distingue tout de suite les murettes en pierre, de dimensions très modestes d'ailleurs, qui obstruent ou régularisent certains orifices. Qui étaient ou qui sont ces troglodytes?

Lorsque les Chleuhs parlent d'anciennes civilisations disparues, on

(1) Se reporter à l'article précédent sur les couches rouges d'Ouaouizert; ces couches sont crétacées.



Fig. 1. — Les grottes d'Ouaouizert.

Ce sont assurément celles dont le P. de Foucauld a donné un dessin. — Sur la face du rocher on distingue des ouvertures béantes, généralement en forme de fissures allongées. Elles sont alignées en trois étages, quoique le troisième soit moins net. Un coup d'œil montre que le P. de Foucauld, inconsciemment entraîné par l'imagination de ses informateurs indigènes, s'est laissé aller à schématiser. (La faunale crétacée a été trouvée dans les blocs éboulés de la falaise).

ne peut pas avoir un instant la tentation de les croire sur parole. Il peut leur arriver d'attribuer aux Portugais ou aux Romains le pont de Kasba Tadla sur l'Oumm-er-Rebia, un pont historique, construit par Moulay Ismaël au XVIIe siècle. Tout cela c'est du folklore. Il faut noter seulement en passant, une fois de plus, cette curieuse humilité des Berbères. Ils rougissent d'eux-mêmes. Quand une de leurs tribus arrive à la prééminence elle n'a rien de plus pressé que de se forger une généalogie étrangère, arabe, voire française. Quand ils ont sur leur territoire quelque chose qui sort de l'ordinaire, un vieux pont, des ruines, de curieuses cavernes, l'idée ne leur vient jamais de les rattacher à leurs propres ancêtres. Ce sont les plus conscients des Barbares.

A propos des grottes du Dir, telles que de Foucauld les décrit en passant, la question qui reste posée serait à peu près celle-ci : Voilà des grottes qui seraient aujourd'hui inhabitées et inhabitables, puisqu'inaccessibles. Or elles ont été certainement aménagées par l'homme. Par qui donc et à quelle époque?

La question se résout d'elle-même à la plus légère enquête. Les Chleuhs interrogés sur leurs grottes ne font plus du tout aujourd'hui les mêmes réponses que du temps de Foucauld. Ils montrent un peu d'embarras, ils sont évasifs, ils se mettent à rire, et puis mon Dieu! ils avouent. « Nos cavernes, nous y cachons nos troupeaux, nos céréales, nos femmes, tout ce que nous avons de précieux quand nous sommes menacés de bombardement. » Je suppose qu'avec cet aveu il faut mettre en relation des éclats d'obus tout frais que nous avons trouvés à Rhorm-el-Alem, au fond d'un abri sous roche. Il ne s'agit plus de Portugais, ni de Romains. De dures réalités, les soixante-quinze, les avions, ont eu tôt fait de dissiper les nuages de la légende.

Alors elles ne sont pas inaccessibles, ces grottes? Elles le paraissent vues de loin, suspendues à flanc de falaise. Mais il y a généralement une pente d'éboulis, ou une corniche rocheuse, qui se laisse ou se laisserait aménager plus ou moins facilement. Elles sont difficiles d'accès, et c'est précisément ce qu'on leur demande d'être puisque ce sont des refuges, et qu'on peut avoir à s'y défendre.

Tout s'éclaire, je crois, à partir du moment où on est fixé sur la nature et le rôle des châteaux-forts dans ce coin du Moyen-Atlas.

Il arrive que nous les désignions, sur nos cartes, par le nom de Kçar; on dit le Kçar el Foum-el-Anseur, d'Adouz, d'Ouaouizert. Mais c'est une traduction arabe du mot berbère *tirremt*. Ce ne sont pas des bourgades fortifiées comme les kçour du Sahara. Ce ne sont pas non plus des châteaux-forts de grands caïds, comme il y en a, dit-on, dans le Grand-Atlas au sud de Merrakech. Ils en ont bien l'allure. Pitonnant sur une arête ils découpent sur le ciel la silhouette d'un château féodal, d'un burg rhénan. Mais ils sont cette chose très particulière qu'on appelle *tirremt* dans le Moyen-Atlas : les magasins fortifiés de la tribu, ses greniers, ses étables. Cela n'a pas échappé au capitaine Peyronnet (1). Et cela n'avait pas échappé à de Foucauld.

Dès qu'il arrive à Aït-Saïd il écrit avec son exactitude et sa précision coutumières (2) : « Pendant ma route d'aujourd'hui, j'ai remarqué, sur les pentes de l'Atlas, soit isolées, soit dominant des villages, un grand nombre de constructions semblables à de petites qaçbas, à des châteaux. C'est ce qu'on appelle des tirremt. La forme ordinaire en est carrée, avec une tour à chaque angle; les murs sont en pisé d'une hauteur de 10 à 12 mètres. Ces châteaux servent de magasins pour les grains et les autres provisions. Ici, tout village, toute fraction a une ou plusieurs tirremts, où chaque habitant, dans un local particulier dont il a la clef, met en sûreté ses richesses et ses réserves. Des gardiens sont attachés à chacune d'elles. Cette coutume des châteaux-magasins que je vois ici pour la première fois, est universellement en usage dans une région étendue. »

Tout ce que la tribu, le clan, le groupe ethnique a de précieux est accumulé là, dans une situation si forte qu'une garde insignifiante suffit à le protéger contre les maraudeurs. Tout est disposé pour que çà se garde tout seul.

En somme les tirremts et les grottes répondent au même besoin. A proprement parler c'est la même chose. La grotte est un tirremt naturel et vice versa. A ce qu'il m'a semblé d'ailleurs les deux voisinent habituellement; et le fait a en effet frappé de Foucauld. A Foum el Anseur, à Adouz, à Ouaouizert, grottes et tirremt se font

(1) *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger*, n° 94, p. 212.

(2) De Foucauld, p. 61, 62.

vis-à-vis. A Ouaouizert j'ai déjà parlé du tirremt qui est à cent mètres des grottes. Je ne puis pas dire malheureusement que je l'ai visité



Fig. 2. — Un tirremt d'Ouaouizert.

Noter la porte étroite et surélevée, les trois étages, l'inférieur complètement aveugle, les deux supérieurs percés de longues meurtrières, au troisième étage un bastion avancé, qui surplombe exactement la porte unique. Ce n'est pas une habitation, ni un château-fort, ni une tour de guet, c'est un magasin.

Il est construit en pisé. La terrasse est en terre battue sur une armature de branches, dont on voit le chevelu dépasser sur tout le pourtour. Il y a là un contraste entre la grossièreté des matériaux, et la complexité de l'architecture, qui est commun à toute l'architecture du Sud (les Kçour Sahariens) — et qui se retrouve déjà dans la description qu'Hérodote fait de Babylone. — Ce tirremt est un des plus petits de la région, et par là même peut-être plus facile à analyser. — Le sol du premier plan est le marché d'Ouaouizert. Il est constitué par le cailloutis à gros éléments d'une terrasse suspendue ; plateforme du poste. Au dernier plan le djebel R'nim.

en détail. Pourtant j'y ai pris une tasse de thé sur la terrasse; et un petit détail m'a beaucoup frappé. Quoique cette terrasse soit d'usage courant, et aménagée pour la vie domestique, on n'y accède pas par

un escalier. Notez que ce tirremt, comme les autres, est à plusieurs étages, d'une architecture compliquée; la construction d'un escalier dans une cage ne dépasse assurément pas la technique de l'architecture berbère. S'il n'y en a pas, c'est qu'on n'a pas voulu en construire, de propos délibéré. On grimpe sur la terrasse, le long de grosses branches d'arbres fourchues entrelacées, appuyées ou légèrement fixées sur la muraille de pisé. Évidemment on a sacrifié de parti-pris la commodité au souci de la défense. Ce qu'on recherche c'est précisément la suspension aussi haute que possible au-dessus du sol, et la suppression de toute voie d'accès : ce sont justement les conditions qui sont naturellement réalisées dans les cavernes. D'autre part des grimpeurs aussi entraînés et aussi ingénieux, avec une pioche et quelques rondins, auraient vite fait d'établir des sentiers vertigineux, mais praticables, des échelles de singe, conduisant à celles des grottes qui seraient véritablement inaccessibles.

Le tirremt est probablement plus commode que la caverne, puisqu'on le construit de toutes pièces à sa mesure. Au temps de Foucauld un petit nombre de cavernes « servaient encore à emmagasiner les grains ou à abriter les troupeaux ». Il est possible cependant que le tirremt fut en train de supplanter la caverne. En tout cas l'apparition des obus et des bombes a ramené l'abri sous roche au premier plan de l'actualité en pays chleuh. Un obus fait éclater un tirremt en pisé comme une coquille d'œuf.

Tout cela paraît parfaitement clair. Et je crois bien que nous sommes fixés sur ce petit problème des cavernes du Dir, qui avait intrigué de Foucauld en passant.

Notons cependant que j'ai passé beaucoup trop vite. Je n'ai pas visité par le menu, comme il faudrait le faire, les grottes du Dir. Et cette parité de destination entre le tirremt et la caverne on est en droit apparemment de la contester, à moins d'avoir présent à l'esprit l'existence de conditions tout à fait analogues dans l'Aurès.

Aurès.

Tout d'abord le tirremt existe dans l'Aurès comme dans la région d'Ouaouizert. Il ne porte pas le même nom. On l'appelle généralement « guelaa », qui est un mot arabe. Lors même que dans cet Aurès,

bien plus arabisé que le Moyen-Atlas le nom berbère est resté en usage, ce nom serait « thaquelet », qui signifie comme guelaa, un château-fort. Mais c'est bien le tirremt, il n'y a pas d'erreur possible. Tous les auteurs qui ont décrit l'Aurès, depuis Masqueray jusqu'à Stuhlmann, ont longuement décrit la guelaa, qui est ce qu'il y a de plus caractéristique dans le village Aurasien (1). « Les maisons s'appuient les unes sur les autres autour d'une forteresse. On appelle ces forteresses « guelaa »... Cette construction joue surtout le rôle d'un magasin communal... A proprement parler les maisons ne sont elles-mêmes parfois que des magasins individuels... Chacun enferme d'abord dans sa maison privée une mince partie de ses provisions; puis il dépose le principal dans la forteresse commune, la « guelaa », sous la responsabilité d'un gardien. Une guelaa contient donc, à peu de choses près, toute la richesse mobilière des habitants, des quantités considérables de blé, d'orge, de laine, de dattes pressées, de beurre, de viande séchée par lanières, etc... Des villages peuvent avoir deux, trois guelaas (2). » C'est parfaitement clair : une guelaa aurasienne n'est pas autre chose qu'un tirremt du Dir.

Le Commandant du cercle de Khenchela, décrivant les guelaas, emploie assez exactement les termes mêmes dont se sert de Foucauld en décrivant les tirremts. Dans les guelaas, dit-il, « chacun possède sa case, où on remise grains et provisions diverses, confiées à une ou deux familles de gardiens » (3).

Dans l'Aurès, comme dans le Dir, ce qu'on recherche c'est la suspension en l'air et la suppression de la voie d'accès. « On accède à la terrasse par des piquets fichés dans la muraille extérieure » dit le même commandant supérieur du cercle de Khenchela. C'est assez exactement ce que j'ai vu au tirremt d'Ouaouizert : un détail d'architecture affirmant un entraînement aux grimpettes vertigineuses.

Et alors dans l'Aurès comme dans le Dir on aboutit à l'utilisation des refuges inaccessibles préparés par la nature. « Le site de ces guelaas est toujours extrêmement curieux : le principe est de choisir

(1) On trouvera la bibliographie complète dans Augustin Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale*, p. 45.

(2) Lartigue, *Monographie de l'Aurès*, p. 402.

(3) Augustin Bernard, *l. c.*, p. 50.

des points inaccessibles pour plus d'un homme à la fois : encore celui-ci doit-il parfois, comme à Djemina et à Oumm-el-Habel, se faire hisser par une corde d'halfa enroulée autour d'un treuil primitif, situé au sommet du rocher. »

Parfois la nature n'a fourni que la muraille à pic, l'homme a construit sa guelaa au sommet de cette muraille. Le résultat est merveilleusement photogénique, admirable matière à cartes postales. Voyez la guelaa des Touaba (Benian) sur la planche XI qui illustre le rapport du commandant.

D'autre fois « on utilise des galeries naturelles horizontalement creusées, à grande hauteur, en surplomb sur les faces élevées et absolument perpendiculaires des berges des grands oueds. Le travail consiste à fermer par un mur cette galerie latérale où l'on ne peut plus accéder que d'un côté par un sentier étroit, en escalier et à nombreux lacets (1) ».

La même planche XI donne un spécimen du genre , « la guelaa d'Oumm-el-Habel avec grottes magasins dans les rochers ».

Ces abris sous roche en galerie fermée par une murette ont servi de modèle à feu M. Lutaud le Gouverneur général, touriste fervent, lorsqu'il fit construire le curieux caravansérail de Rouffi, un caravansérail troglodytique, dans le superbe canyon à fond de palmeraie, à mi-chemin entre Aurès et Mchounach.

Çà, ce sont les grottes d'Adouz, ou celles d'Ouaouizert. C'est la seconde catégorie de grottes décrites par de Foucauld, « la galerie taillée dans le roc, qui met en communication les cavernes, et qui est fréquemment garnie, à l'extérieur, d'un parapet en maçonnerie. »

Ces cavernes de l'Aurès produisent sur le touriste exactement la même impression d'étonnement que celles du Dir ont produite sur de Foucauld. « Des cavernes de troglodytes, où seuls des singes sembleraient pouvoir atteindre », écrit Henri Busson (2). Les grottes de l'Aurès ne sont pas toujours soigneusement aménagées, ou du moins leur aménagement n'est pas toujours soigneusement entretenu. « On rencontre un peu partout dans les parois abruptes des montagnes

(1) *Id.*, p. 50, 51.

(2) *Les vallées de l'Aurès* dans *Annales de Géographie*, 1906, p. 43.

des grottes ou *afri* », écrit le commandant de Khenchela. Et ce mot berbère de *afri* est aussi celui par lequel les Chleuhs du Dir désignent leurs grottes. « Des vestiges de murs en pierres sèches, formant en partie ces afri, indiquent qu'ils ont servi d'habitation. Mais l'afri n'est plus utilisé que comme abri pour les troupeaux pendant les grands froids, la pluie, et surtout la grande chaleur. » Dans le Dir il faudrait ajouter pendant les bombardements. « En définitive l'afri est un complément d'habitation, dont aujourd'hui encore les indigènes tirent parti (1). »

Sous réserve d'un complément d'information, qui assurément ne serait pas inutile, il semble bien que la conclusion s'impose. A Ouaouizert nous sommes dans l'Aurès, au moins en ce qui concerne les tirremts et les grottes.

Notez que ce lien de ressemblance, que nous sommes amenés à constater, est très particulier. Les tirremt-guelaas, les grottes abris, les grottes magasins, çà ne se retrouve nulle part ailleurs dans toute l'étendue du Maghreb.

J'entends bien que les grottes jouent un rôle important, et toujours le même dans l'imagination de tous les Berbères. M. Henri Basset a écrit un petit livre intéressant sur « Le culte des grottes au Maroc ». Il retrouverait au Dir et sans doute aussi dans l'Aurès, les mêmes légendes qu'ailleurs, celle du trésor enfoui, par exemple. Il retrouvera à Beni-Mellal le sultan Daqyous, l'empereur Décius de la légende des Sept Dormants. Mais tout cela c'est du folklore, et ce n'est pas de folklore que nous nous occupons.

Les cavernes ne jouent plus aucun rôle social actuel dans la plus grande partie de la Berbérie. C'est le cas par exemple en Kabylie du Djurdjura, où pourtant les grottes abondent.

Au djebel Nefouça, en Tripolitaine, on connaît les fameux villages souterrains de purs Troglodytes. Mais c'est quelque chose d'autre, tout à fait à part. Des cavernes d'usage actuel courant, comme abris ou comme magasins, je ne vois pas qu'il y en ait ailleurs qu'aux pays des tirremts et des guelaas dans le Dir Marocain ou dans l'Aurès Algérien.

(1) *L. c.*, p. 57.

Les petits nomades transhumants.

« En résumé, dit le commandant du cercle de Khenchela, la maison est le plus souvent un accessoire, la guelaa un élément essentiel de l'existence. » Et on peut en dire autant du tirremt. Mais alors cette ressemblance que nous avons notée entre le Dir et l'Aurès, quoique purement architecturale, est elle-même essentielle, profonde. L'habitation du reste est nécessairement à la mesure de l'habitant, elle reflète toute la vie sociale et politique. C'est à peu près ainsi qu'un paléontologiste à la seule inspection d'une coquille vide reconstitue les organes du mollusque disparu qui l'habitait. Une coquille d'huître ne peut pas avoir abrité un gastéropode.

Ici il ne s'agit pas de paléontologie. L'être humain qui a construit le tirremt à son usage est toujours là; nous le voyons ou du moins nous l'entrevoyons vivre. Et il me semble bien facile de comprendre pourquoi la forme architecturale du tirremt s'est imposée à lui.

Les tribus du Dir sont aujourd'hui bien connues, Aït Atta, Aït Saïd, Aït Bouzid... Le service des renseignements à Kasbah Tadla a reporté sur la carte les limites précises entre lesquelles s'écoule la vie de chacune de ces petites tribus.

Prenons par exemple les Aït Atta, qui sont la tribu d'Ouaouizert. Ils possèdent le djebel R'enim entre la plaine du Tadla au Nord, et l'oued el Abid au Sud. En gros c'est un quadrilatère d'une vingtaine de kilomètres de côté au maximum. C'est tout petit. Les dénivellations sont extrêmement fortes.

La plaine du Tadla est à peu près à 500 m., l'oued el Abid coule à 700 ou 800 m. au-dessus du niveau de la mer. Entre les deux le djebel R'enim atteint 2.400. Les Aït Atta sont resserrés entre ces limites étroites, ils vivent sur les pentes de la montagne. En dehors des bénéfices supplémentaires que peut leur procurer le marché d'Ouaouizert, et sans doute aussi le banditisme, il faut qu'ils tirent de ce territoire si particulier toutes leurs ressources alimentaires. Quand on vient du Nord on voit apparaître chez eux les premières touffes d'alfa, plante omineuse, annonciatrice de pluies insuffisantes.

Toutes les autres tribus du Dir sont logées à la même enseigne. Les dimensions de leurs territoires respectifs sont du même ordre. Cha-

cune possède de bas en haut les pentes d'une montagne; elle a son bout exigu de plaine ou de vallée, et au-dessus les pentes raides qui conduisent au sommet, un sommet qui dépasse généralement 2.000 m.

Dans un pareil territoire et sous un climat méditerranéen la vie de transhumance est la seule possible. Elle oscille régulièrement sur les pentes suivant les saisons, on monte en été et on descend en hiver. Il est impossible de trouver un point central où l'on ait sous la main toutes les commodités vivrières, et qui se prête à l'habitation permanente. Le village est inexistant, petits gourbis ou noualas.

D'autre part dans un territoire si restreint et de communications si malaisées on ne peut pas songer à traîner avec soi toute la tribu, ou fraction de tribu, invalides, enfants, femmes, propriété mobilière. Les grands nomades le font, mais ils errent sur des espaces immenses, et ils ont pu organiser une fois pour toutes ce transport total grâce à leur cheptel camelin. Les transhumants ont besoin de refuges, de cachettes inexpugnables, de tirremts enfin. Le silo n'en tiendrait pas lieu, on n'ensilote pas des troupeaux et des femmes. La nature de la contrée hérissée de rochers escarpés, pourrie de grottes, provoque d'ailleurs l'établissement de tirremts. Si le magasin commun est menacé tous les intéressés ont le temps d'accourir, fussent-ils à l'autre bout du petit territoire.

On sait que l'Aurès lui aussi est un pays de montagnards transhumants, de petits nomades; et c'est le seul en Algérie. Il est donc raisonnable d'admettre que des conditions de vie identiques ont imposé des conceptions analogues de l'habitation.

Si d'autre part les ressemblances sont si profondes entre l'Aurès et le Dir, il devient intéressant de savoir jusqu'où s'étend au-delà du Dir le pays à tirremt. Personnellement j'aurais été fort embarrassé pour le dire. Mais de Foucauld est positif.

« Cette coutume des châteaux magasins, dit-il, que je vois ici pour la première fois, est universellement en usage dans une région étendue : d'abord dans les massifs du Grand et du Moyen-Atlas sur les deux versants depuis Qçabi-ech-Cheurfa et depuis les Aït Ioussi jusqu'à Tizi-n-Glaoui; puis sur les cours tout entiers de l'Oued Draa et de l'Oued Ziz, ainsi que dans la région comprise entre ces deux fleuves. A l'Ouest de Tizi-n-Glaoui et du Draa règne une autre mé-

thode, en vigueur dans la portion occidentale de l'Atlas et du Sahara de l'oued Draa à l'Océan : celle des Agadirs. Là ce n'est plus le village qui réunit ses grains en un ou plusieurs châteaux, c'est la tribu qui emmagasine ses récoltes en un ou plusieurs villages. Ces villages portent le nom d'Agadirs. Vers Tazenakt je les verrai sur ma route remplacer les tirremts (1). »

Voilà un passage qui a toute la netteté ordinaire de Foucauld. Il est curieux qu'il n'ait pas davantage attiré l'attention. Un agadir c'est donc un vrai village, définitif, soigné, habité par une population sédentaire et vigoureuse; un village construit pour être inexpugnable. Là où de pareils villages existent il est clair qu'on n'a pas besoin de tirremt. La distinction entre tirremt et agadir n'est certes pas purement verbale : il y a là deux mondes, celui des sédentaires et celui des demi-nomades.

L'agadir tel qu'on l'entrevoit à travers de Foucauld paraît bien évoquer l'idée du village Kabyle; aux murailles près, qui sont remplacées en Kabylie par la densité des maisons accolées, par l'escarpement des pitons, par les défenses naturelles. Un village Kabyle est bien lui aussi une place forte. Mais ce n'est pas l'agadir qu'on s'est proposé d'étudier; je n'en ai pas vu.

Quoi qu'il en soit nous voilà fixés sur l'extension des tirremts, c'est-à-dire apparemment des petits nomades transhumants. Ils vont du Tizi-n-Glaoui à la moyenne Moulouya. Autrement dit le Moyen-Atlas et la partie du Haut-Atlas à laquelle le moyen est accolé. Ce serait là exactement, au point de vue humain l'Aurès Marocain. On me dit d'ailleurs que le tirremt existerait aussi en pays Zaïan.

A propos des Berbères Marocains on a toujours parlé des Kabyles, jamais, je crois, des Aurasiens, sous réserve d'une lacune très possible dans ma bibliographie. Cet Aurès, si pénétré d'histoire, l'Aurès de Massinissa, de Timgad, des Donatistes, du patrice Salomon, de la Kahena, a peut-être paru quelque chose d'unique, de spécialement Algérien. Essentiellement pourtant c'est la partie de l'Atlas Algérien où vivent les petits nomades transhumants. Tout le monde le sait. Et on sait bien aussi qu'il y a au Maroc de petits nomades transhumants. On classe unanimement, je crois, dans cette catégorie les Beni-Mtir

(1) De Foucauld, p. 62.

et les Beni-Mguild, par exemple, qui estivent sur les hauts plateaux du Moyen-Atlas, et qui sont mieux connus que d'autres parce qu'ils touchent à Fez et à Meknès.

Je sais bien qu'entre sédentaires, nomades, demi-nomades, il y a des nuances de transition qui rendent souvent la démarcation malaisée dans le détail (1). Les phénomènes biologiques sont complexes. Il y a pourtant de grandes catégories. De Foucauld n'éprouve aucune difficulté à distinguer en gros la région des Agadir et celle des tirremts.

Les petits nomades dans l'histoire.

S'il est vrai que la partie centrale des montagnes marocaines, disons en gros le Moyen-Atlas, soit habitée par une population berbère qui ait ses affinités avec l'Aurès, je suppose que le fait mérite d'être noté. Il apparaît plus important si on l'analyse.

L'Aurès qui a joué un si grand rôle dans l'antiquité disparaît pratiquement de l'histoire du Maghreb avec la Kahena. Au moyen-âge les Kabylies ont été l'ossature du sultanat Fatimide; puis des sultanats Ziride et Hammadite : les Zénètes ont fondé le sultanat Ibadite de Tiaret, les sultanats de Tlemcen. Tout le moyen-âge est une lutte entre la Kabylie Sanhadja, et les hauts plateaux Zénètes et Arabes. Les Aurasiens n'apparaissent plus nulle part. Ils changent de nom d'ailleurs. Dans l'antiquité ce sont les Numides, c'est-à-dire les Nomades par excellence. Ils deviennent les Chaouïa, les pâtres de mouton, les transhumants. C'est qu'une révolution lente et décisive s'est accomplie dans l'intervalle au Maghreb. Le chameau, inconnu dans l'antiquité, est apparu, il a pullulé, envahi les hauts plateaux. Et avec lui naturellement ses pâtres, les grands nomades chameliers, Zénètes et Arabes. Ces nomades au grand rayon ont refoulé les descendants des Numides dans leurs montagnes, ils les ont surclassés, réduits au rôle de transhumants à court rayon de nomadisme. C'est depuis ce temps-là que les Aurasiens ne jouent plus aucun rôle historique.

(1) Déjà les tirremts des Aït Bouzid, des Aït Ougoudid, de la région d'Azilal, beaucoup plus soignés dans le détail de la construction, ne sont plus aussi exclusivement, me dit-on, des magasins. Ils sont déjà davantage maison d'habitation. C'est que la région d'Azilal est une zone de transition entre le Dir et le Haut-Atlas des Agadir.

Aujourd'hui les Chaouïa sont en Algérie quelque chose de tout à fait à part. Il est curieux de les comparer en quelques lignes avec leurs voisins Berbères, les Kabyles. La Kabylie a une vitalité extraordinaire, elle pullule, elle émigre, elle refoule la colonisation européenne, elle a conquis Alger depuis l'expulsion des Turcs, depuis la guerre elle a inondé la France d'une centaine de mille Sidis. Ce grand mouvement de conquête pacifique s'accompagne d'une évolution intellectuelle. L'esprit public change en Kabylie et cause de graves soucis aux administrateurs. Rien de pareil dans l'Aurès. Le Chaouïa reste chez lui. La petite insurrection de l'Aurès pendant la guerre a été causée par un arrêté imprudent qui voulait organiser le recrutement non pas des soldats, mais des ouvriers de guerre. On voulait forcer les Chaouïa à voir du pays, ils ont pris les armes. L'Aurès reste depuis la guerre le paradis des administrateurs. Ils ont toujours affaire à la vieille mentalité ancestrale, si connue et si commode. Le charme de l'Aurès, qui attire les touristes et les érudits, c'est qu'il est un conservatoire du passé, un musée. Masqueray y a retrouvé avec enthousiasme le calendrier Romain. L'Aurès transhumant vit au ralenti.

Il me semble que tout cela s'applique assez exactement aux transhumants marocains du Moyen-Atlas. Les grands nomades du Sahara ont formé au Maroc la grande dynastie des Almoravides, et les grands nomades Zénètes celle des Mérinides; les Kabyles du grand Atlas occidental ont donné les Almohades; les Chleuhs du Sous ont appuyé la dynastie des chérifs Saadiens. Celle des chérifs Hassani, la dynastie actuelle, a eu son point de départ à Sidjilmessa, dans la palmeraie du Tafilalelt. On ne voit pas que les montagnes centrales, le Moyen-Atlas aient jamais pris une part importante à l'histoire du Maroc. Aujourd'hui encore l'Atlas occidental, celui des Agadirs, comme dit de Foucauld, qui a d'ailleurs dans Marrakech un centre urbain incomparable, est le domaine des grands caïds, et joue par conséquent dans la vie politique le rôle important que l'on sait. Mais la zone des grands caïds s'arrête net à la région des tirremts. Quand le Glaoui a voulu y pénétrer il y a subi, dans l'oued Ahansal, et malgré notre appui, un échec sensible.

Cette zone montagneuse centrale présente une particularité qui

avait beaucoup frappé de Foucauld, à en juger par ses conversations encore plus que par son livre. On y voit souvent des lieux dits Ksar Nsara, le village chrétien. J'en ai vu un moi-même à l'extrémité sud-orientale de la zone, dans l'oued Saoura, au Sud et tout près de Beni Abbès. Mais c'est dans le Draa surtout que de Foucauld les signalait en grand nombre. Il y en a beaucoup aussi, me dit-on, dans l'oued Ziz. Il s'agit certainement de petits centres chrétiens qui se sont maintenus très longtemps après le triomphe de l'Islam, jusqu'à une époque assez voisine de nous pour que le souvenir du moins n'en ait pas encore disparu.

On sait que dans cette même région de la Saoura, approximativement, un petit État juif indépendant s'est conservé à Tamentit jusqu'à la fin du XVe siècle (1). Parmi les tribus berbères juives, Ibn Khaldoun indique les Fazaz (2), dont le nom s'est conservé dans le Haut-Atlas (3). Dans un des kçour de Midelt, sur la Haute Moulouya, au pied de l'Aïachi, j'ai vu des paysans juifs cultiver leurs champs, et vivre pêle-mêle en communauté municipale avec les autres paysans du Kçar, au grand scandale des musulmans étrangers de passage. J'ajoute que l'architecture de ce Kçar m'a paru très particulière. Au rebours des Kçour habituels qui sont carrés et flanqués de tours aux angles, celui-ci est régulièrement rond, pitonnant en forme de tour sur une gara, avec une rampe d'accès en spirale. Cette disposition inusitée m'a rappelé tout à fait une ruine dans la région de Tamentit, exactement à côté de Sbaa-Guerrara. C'est Kçar-el-Yhoudi, un pendant de Kçar en-Nçara. D'après la tradition indigène ce village juif fortifié a été pris d'assaut et détruit, en même temps que Tamentit à la fin du XVe siècle. Mais les dispositions générales de son architecture sont encore bien reconnaissables et ce sont celles de Midelt.

On me dit qu'à Demnat, à la racine occidentale du Moyen-Atlas, on voit encore aujourd'hui les Juifs venir au marché le fusil sur l'épaule.

Tout se passerait donc comme si les montagnes centrales du Maroc, le Moyen-Atlas, avaient offert à la pénétration de l'Islam une résis-

(1) E.-F. Gautier, *Le Sahara Algérien*, p. 251.
(2) I, p. 209.
(3) Voir plus bas Maden Beni-Fazaz.

tance extrêmement longue. Nous serions là dans un remou à l'écart des grands courants généraux, un coin où des vestiges du passé, qui ont été balayés ailleurs, stagnent encore.

On imagine comprendre pourquoi le développement des petits nomades transhumants est nécessairement beaucoup plus lent. Rappelons-nous les dimensions exiguës du territoire chez les Aït Atta, qui ne sont nullement une exception.

Et notons encore ceci. Le mot *tirremt* est un diminutif du mot *irrem*. Quand on demande à un indigène : « Est-ce bien là ton tirremt? » il peut arriver qu'on le froisse et qu'il vous réponde : « Il n'est pas si petit que çà; tu pourrais bien l'appeler un irrem ». Au point de vue philologique on peut noter que les Touaregs du Hoggar donnent le nom d'arrem à leurs petites agglomérations de gourbis, qui ne sont nullement des magasins. Mais au point de vue qui nous occupe ce qui me paraît intéressant c'est que dans le Dir le diminutif soit la forme la plus communément employée. C'est qu'en effet les formes exiguës prédominent, il n'y a pas de grand irrem central pour toute la tribu; il y a pullulement de tirremt, appartenant chacun à un petit groupe. Dans leurs relations avec les Berbères du Dir les officiers de renseignements sont frappés de ne pas rencontrer dans la tribu une figure centrale, un chef. Chaque chef de famille parle comme s'il était entièrement son propre maître, il ne s'incline devant personne. L'éparpillement et l'isolement sont donc encore plus grands qu'on ne supposerait au premier abord.

Comparez cette étroitesse d'horizon avec l'aire d'extension du nomadisme chez les Beni-Guill, par exemple. Du Nord au Sud ils vont de Figuig à Berguent, d'Est en Ouest, ils vont de la frontière algérienne à la Moulouya; 40.000 kilomètres carrés au lieu de 400. Encore les Beni-Guill ne se renferment-ils dans ce territoire, si étendu soit-il, qu'en temps normal, lorsque des pluies moyennes leur assurent des pâturages suffisants. Dans les sécheresses exceptionnelles les us et coutumes leur permettent de mener paître chez leurs voisins, à charge de revanche. Ils vont au Sahara chez les Douimenia : en Algérie chez les Hamméïan. Ils suivent la dernière pluie, où qu'elle ait fait pousser l'herbe. Ces gens-là sont en contact normal avec une grande partie du Maghreb, ils ont un large horizon, ils sont mêlés

à la vie générale. Aussi une de leurs fractions porte-t-elle encore le nom d'Yar'moracen le fondateur de la dynastie tlemcénienne.

De Foucauld note une différence de même ordre, une différence d'horizon, entre les hommes des tirremt, et les hommes des agadirs, leurs voisins immédiats. Dans la première région, dit-il, « j'aurai chaque jour le spectacle d'hostilités de village à village; dans l'autre ce n'est qu'entre grandes fractions qu'on se fait la guerre ». L'autre région c'est aujourd'hui le pays des grands caïds, jadis celui des Almohades.

Certaines tribus berbères du Maroc fournissent un gros contingent à l'émigration temporaire, qui doit être une puissante éducatrice. En Oranie, et même dans le département d'Alger, on parle d'ouvriers rifains, de mineurs soussi, de travailleurs venus des palmeraies sahariennes, Tafilalelt en particulier. Je ne me souviens pas avoir entendu mentionner des noms de tribus appartenant au Maroc Central au Moyen-Atlas; sous bénéfice d'informations complémentaires, il est vrai. Mais il ne doit pas être facile de voyager même pour des indigènes dans un pays où on change de zettats tous les vingt kilomètres. Le petit nomade est enfermé entre d'étroites frontières qui se hérissent de fusils sous le moindre prétexte. J'ai souvenir d'un vieux nègre dans le sud-ouest de Madagascar qui m'a suivi pendant des heures, un certain jour : « Laisse-moi te voir, disait-il; je n'ai jamais rien vu; toute ma vie s'est écoulée dans cette petite vallée, sans en sortir jamais ». On m'a parlé d'un vieux chef berbère qui, profitant de la paix française, est venu pour la première fois à Meknès; il n'avait jamais vu de ville. J'imagine que dans le pays à tirremt un plus grand nombre de vies qu'ailleurs sont enfermées éternellement dans le cercle étroit d'une montagne. L'organisation du pays interdisait au petit nomade d'aller chercher la civilisation hors de chez lui.

Inversement elle interdit à la civilisation d'aller chercher le petit nomade à domicile. Dans un pays aussi émietté, où l'autorité n'existe nulle part, un conquérant ne trouve rien sur quoi s'appuyer. C'est de la quintessence de bled Siba.

Les Beraber.

On a souvent essayé de classer les tribus berbères marocaines. La tentative la plus systématique est celle de Quedenfeldt : Eintheilung und Verbreitung der Berbervölkerung in Marokko (1). La brochure a beaucoup vieilli. Quedenfeldt distingue encore au Maroc la *race* arabe et la *race* berbère. Tout le monde reconnaît aujourd'hui la nécessité d'étudier tout à fait à part les questions de race et de langue. Il faut dire Arabophones et Berbérophones. Quedenfeldt insiste beaucoup sur la vieille question des Berbères blonds, qui naturellement descendent des Vandales. Il n'hésite pas à distinguer six groupes de Berbères d'après les caractères somatiques (2). Ce qui a bien des chances d'apparaître aujourd'hui une outrecuidance : à en juger du moins par les résultats négatifs qu'ont donnés en Algérie-Tunisie les recherches scientifiques de cet ordre, basées sur des mensurations précises (3). Cette préoccupation de la race est d'ailleurs très allemande.

A cela près le travail de Quedenfeldt est très sérieux, très documenté pour l'époque. Et la carte qui l'accompagne me paraît très intéressante au moins dans une de ses données. Elle met au centre du Maroc l'immense groupe des Beraber, et les limites qu'il donne à ce groupe, en tenant compte de l'insuffisance inévitable de la vieille carte à petite échelle, coïncident dans l'ensemble d'une façon satisfaisante avec celles que Foucauld donne au pays des tirremts.

Il est vrai que Quedenfeldt est en désaccord avec de Foucauld sur les limites des Beraber, et la contradiction serait inquiétante. Mais elle est plus apparente que réelle.

De Foucauld réserve le nom de Beraber aux Berbères qui vivent au sud de l'Atlas, sur le côté du soleil, comme disent les Marocains, les Aït Atta, les Aït Iafelman. De Foucauld a sûrement raison lorsqu'il précise que ces Beraber là sont les seuls qui se donnent à eux-mêmes le nom de Beraber. Et d'ailleurs, si mal connus qu'ils soient, il est évident qu'ils sont parmi les autres un groupe très spécialisé. Eux

(1) Dans *Zeitschrift für Ethnologie*, année 1888.

(2) *Id.*, p. 190.

(3) Chantre et Bertholon.

seuls en effet ont le contact du grand désert. Ils razzient tout le Sahara occidental jusqu'au Soudan, où leurs bandes sont extrêmement redoutées. Jusque dans ces immenses randonnées ils restent très distincts des grands nomades sahariens auxquels ils se heurtent, Chaamba, Touaregs, Maures, parce que, même lorsqu'une razzia les emmène très loin de leurs montagnes natales, ils restent fidèles à leurs allures et à leur organisation de petits nomades. Et par exemple ce sont des fantassins, ils ont des chameaux de bât pour transporter leur butin, mais pas un seul méhari. Autre détail particulier. Une bande de pillards beraber n'appartient jamais à une tribu déterminée, et elle n'est pas sous le commandement d'un chef permanent de tribu, comme ferait une bande touareg ou chaamba. Non : elle s'est formée un beau jour, comme un orage, par l'agglomération volontaire et temporaire d'éléments divers, et elle s'est donnée un chef de guerre pour la durée de la razzia. A ce chef elle obéit militairement, héroïquement, jusqu'au partage du butin exclusivement. A ce moment-là entre associés qui ne sont pas de même poil, on se massacre pour une paire de bottes, ou une pièce de cent sous. Seul le danger immédiat tient en bride pour un temps très court leurs instincts d'émiettement de petits nomades. Il est clair pourtant que des petits nomades qui mènent cette vie là sont une catégorie à part : plus énergiques, plus redoutables, plus célèbres, les Beraber *stricto sensu*, par excellence. Mais par cela même, de par leur énergie supérieure, ils obéissent plus aisément à la grande poussée bien connue qui au Maroc entraîne les tribus du Sud au Nord, du « côté du soleil » au « côté de l'ombre », des régions désertiques aux régions plus fertiles. Cela ne se discute pas, puisque la tribu d'Ouaouizert, par exemple, porte elle aussi le nom d'Aït Atta : c'est un essaim de la tribu mère.

Il est sûr d'ailleurs, comme le veut Quedenfeldt, que dans l'usage courant du langage, à Fez et sur toute la périphérie, le nom de Beraber *lato sensu* est appliqué aux tribus du Moyen-Atlas. On sent instinctivement qu'on a devant soi un groupe à part, plus ou moins homogène.

Bien entendu cela ne se laisse pas serrer de près dans tous les cas particuliers. Les indigènes n'ont pas notre souci des catégories rigoureuses. Et nous-mêmes, en face de tout cet inconnu nous appli-

quons à tort et à travers ces noms de Chleuhs et de Beraber. A Ouaouizert même nous donnons aux indigènes ce nom de Chleuh, qui nous est familier; et ces indigènes sont des Aït Atta! Il est vrai que nous sommes là à l'extrémité occidentale du groupe Beraber. Le commandant Tarrit de Beni-Mellal fait cependant une distinction bien nette entre les véritables Chleuhs, ceux de l'Ouest, beaucoup plus civilisés, de maniement bien plus agréable et ses rudes administrés du Moyen-Atlas.

D'après une étymologie souvent proposée le mot « berberi », pluriel « beraber », viendrait du latin « barbari ». Quedenfeldt, avec beaucoup d'autres, répugne à l'accepter. Il me semble que je conçois assez bien l'origine de cette répugnance.

Un autre savant allemand, le professeur Georg von der Gabelentz, rencontrant dans le dictionnaire français-kabyle, au mot « brouette », la traduction kabyle *thabrouet*, pluriel *thibrouadhin*, a cherché l'étymologie de cette racine berbère, et il l'a rapprochée du mot basque « burdi », qui signifie voiture (1). Ce sont là des naïvetés de cabinet. Nous autres qui avons sous les yeux, par exemple, entre des dizaines de cas analogues, le mot français « bidon », devenu *beïdoun*, pluriel *bouadin*, nous avons une tendance à croire que le latin « barbari » a réellement donné « berberi », pluriel « beraber ». En tout cas, si l'étymologie est fausse, ce qu'on ne saura jamais, c'est dommage; parce qu'elle conviendrait admirablement. Les petits nomades transhumants du Moyen-Atlas, les hommes des tirremts, ont manifestement tout ce qu'il faut pour que le nom de Barbares se soit cristallisé sur eux.

Notez que ce qui précède se trouve en accord satisfaisant avec un passage d'Ibn Khaldoun dans l'Histoire des Berbères (2). Ibn Khaldoun ne connaît pas ce nom de « Beraber », puisqu'à l'époque où il écrit, ce mot a conservé encore son sens général, celui de notre mot « Berbère ». Mais voici où il place des tribus qu'il appelle « Sanhadja

(1) *Baskisch und Berberisch*, dans *Sitzungsberichte der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1893, n° XXI, p. 595. Je dois cette référence à feu M. René Basset.

(2) II, p. 121.

de la troisième race ». Il précise que, en ce qui les concerne, on doit prononcer : Zenaga. « Ils habitent, dit-il, la partie orientale de l'Atlas entre Taza, Tadla et Maden Beni-Fazaz. Là du côté de l'Ouest, leur territoire est séparé du pays des Masmouda, dans l'Atlas, par le défilé qui mène à Akircilouin, dans la région dactylifère. » Je n'identifie pas Akirçilouin. Maden Beni-Fazaz se trouve entre les sources de l'Oumm-er-Rebia et la Haute-Moulouya. Les noms de Taza, Tadla, Masmouda me paraissent suffisamment clairs. Il s'agit manifestement de la région qui nous a occupés; Ibn Khaldoun la délimite à peu près comme Quedenfeldt. C'est-à-dire que l'un et l'autre ont apparemment suivi l'usage de Fez. Il faut qu'il y ait eu là une unité géographique singulièrement forte, pour s'être imposée, même à Ibn Khaldoun, indifférent comme tous les historiens arabes, à l'enracinement des hommes sur un coin de pays. On sait que les Arabes, comme tous les Orientaux, classent les hommes par race, par filiation, par ancêtres éponymes de tribus, et non pas, au moins directement, par patrie territoriale. Ibn Khaldoun a donc parfaitement connu cette limite ethnique qui passe un peu à l'ouest d'Ouaouizert entre la zone des Beraber, et celle des grands caïdats; ou, comme il disait au XIV[e] siècle entre les Zenaga et les Masmouda.

Et il parle des Sanhadja de la troisième race, autrement dit des Zenaga, à peu près comme nous parlons des Beraber. « Cette race sanhadjienne n'a jamais possédé d'empire, quoiqu'elle soit de nos jours une des tribus les plus nombreuses du Maghreb... Ils se distinguent des autres peuples du Maghreb par leur nombre, leur bravoure, et leur esprit d'indépendance.... ils savent éviter l'humiliation de payer l'impôt. »

Nous voilà parvenus bien loin de notre point de départ. Notre petite enquête avait pour objet d'élucider le sens d'un passage de Foucauld sur les cavernes du Dir; nous arrivons à constater l'existence d'un Aurès Marocain, le pays beraber, beaucoup plus étendu que l'autre; situé au cœur du pays, au lieu d'être comme l'Aurès Algérien rejeté dans un coin écarté; ayant par conséquent exercé une énorme action négative d'obstruction sur les destinées du Maroc. Voilà une conclusion dont l'importance est en contradiction redoutable avec l'insignifiance des prémisses.

L'avenir dira si c'est une généralisation hâtive. Mais un autre nom de la généralisation hâtive c'est l'hypothèse. Et personne ne supposera que l'hypothèse n'ait pas son rôle à jouer dans la recherche scientifique.

E.-F. Gautier.

LE BATIK BERBÈRE

Parmi les méthodes de décoration des tissus, il en est une, le *batik*, qui fait beaucoup parler d'elle en Europe depuis une quinzaine d'années. Elle consiste dans l'application de dessins à la cire sur un tissu qu'on plonge ensuite dans un bain de teinture, puis dans un dissolvant de cire. On devine le résultat de cette opération : la couleur n'atteint pas les ornements « réservés » et imprègne au contraire les vides qui les entourent. Que l'opération se renouvelle plusieurs fois sur le tissu, comme sur le cuivre dans la gravure à l'eau-forte, elle donne toute une gamme de nuances dont les combinaisons peuvent varier à l'infini. Que des imprévus, quelquefois heureux, dus à des irrégularités de teinture, ou à la craquelure de la cire, s'ajoutent au travail nettement défini de l'artiste, l'œuvre prend alors un caractère tout particulier qu'on se plaît à admirer.

Le procédé, originaire de Java, a été développé par les Hollandais. Introduit en France il y a quelques années par Mme Pangon, qui a ouvert un atelier dans la rue de la Boétie à Paris, il a été l'objet de nouveaux perfectionnements et a produit des œuvres dont la mode s'empare de plus en plus (1).

L'Afrique du Nord ne connaît pas ce procédé. Elle en pratique un autre, basé sur le même principe des « réserves ». C'est pourquoi nous n'hésitons pas à le qualifier de *batik berbère*. On trouverait d'ailleurs difficilement d'autre vocable pour le désigner. Ici, les « réserves » sont faites par des cordonnets qui nouent une partie du tissu et l'empêchent de prendre la teinture sur les surfaces correspondantes. On verra comment.

(1) Consulter au sujet du batik de M[me] Pangon : *L'art Français moderne*, n° d'octobre 1917, pl. 16 et 17, n° de janvier 1919, pp. 15 et 16, pl. 3 et 4; *Art et décoration : Le batik français et M[me] Marguerite Pangon*, par Yvannoé Rambosson, tome XLII, pp. 97 à 102, année 1922.

Hâtons-nous de dire que le procédé n'est pas très répandu en Berbérie. Nous l'avons observé une première fois en 1910, sur le versant gauche de la vallée de la Soummam (Grande Kabylie), aux environs de Vieux-Marché ou d'El Flaye — nous ne saurions préciser — sur des vêtements de femmes, où des cercles grands comme des écus, s'enlevaient en clair sur un fond plus foncé.

Nous l'avons remarqué une deuxième fois à Fès, en 1916, sur des ceintures portées par des femmes du Djebel marocain. M. E. Lévi-Provençal a donné par la suite des indications précises sur la fabrication de ces ceintures originaires des tribus Beni Mezguilda, Setta et El Jaïa (1), ces dernières étant plus réputées que les autres (2).

Nos plus récentes observations datent de 1925. Elles portent d'abord sur des châles de fillettes des oasis de Chenini, d'Oudref, de Mareth (Sud tunisien) et des châles de femmes de Garian (Djebel tripolitain), puis sur des châles d'Isna, aux environs de Louxor (Haute Égypte), plus rudimentaires que les précédents et qui n'ont pas leur place ici.

Sans doute, le procédé est connu en d'autres points, mais ces points sont très distants les uns des autres et laissent entre eux de vastes territoires où il est inconnu. C'est un fait assez fréquemment observé dans d'autres industries, poteries, nattes de jonc, par exemple, et dont les causes restent encore mystérieuses.

On observe enfin que la teinture sur « réserves », très simple en Tripolitaine et dans le Sud tunisien, produit des œuvres plus complètes au Maroc. Ici, en effet, interviennent, dans les tissus de laine, des fils de coton blancs ou teints, non soumis à un mordançage approprié, qui conservent leurs nuances initiales. C'est une nouvelle forme de « réserves » qui s'ajoute à la première par des listels, des rayures, des motifs géométriques réalisés par le moyen du tissage. C'est la raison pour laquelle nous avons donné, au cours des descriptions qui suivent, quelques précisions sur le tissage lui-même.

(1) Lévi-Provençal : *Textes arabes de l'Ouargha*, dialecte des Jbala (Maroc Occidental), pp. 153 et suiv., pl. V (Paris, Leroux, 1922).

(2) Au moment de mettre sous presse, M. Henri Basset nous signale qu'il a observé des batiks berbères chez les Aït Ouaraïn, très intéressants. Il y voit un nouveau point commun entre les populations anciennes des deux rives du couloir de Taza.

I. — Chales des environs de Gabès (Sud tunisien).

Des femmes et des fillettes de Chenini et d'Oudref, près de Gabès, portent des châles de tête noirs tachetés de rouge, et quelquefois re-

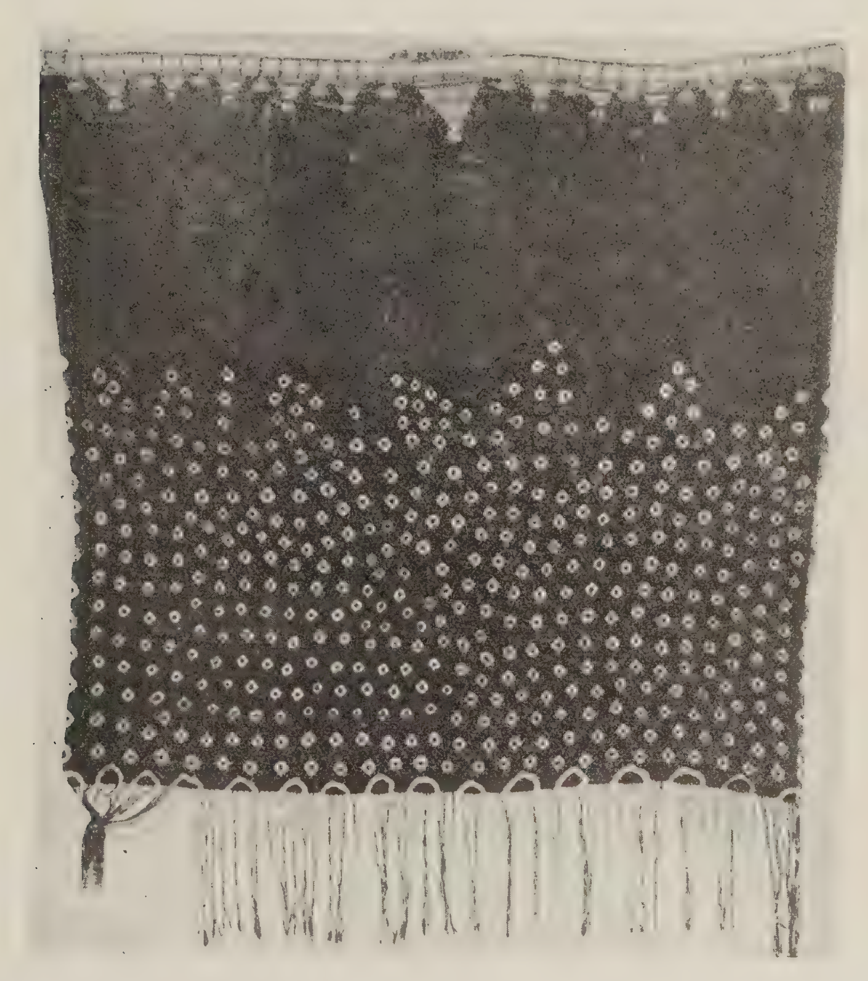


Fig. 1. — Châle de Chenini (environs de Gabès), dit *baḫnûq mserrer*. Les nouets réservent des taches rouges s'enlevant sur un fond noir. Une broderie de soies de couleurs orne le chef supérieur. Dim. : 1 m. 05 × 1 m.

haussés de broderies de soies de couleurs. Ce sont des *baḫnûq mserrer*, d'une surface d'environ 1 mètre carré (fig. 1). Le milieu du bord supérieur ceint le front et les deux côtés retombent sur les épaules, cependant que le corps de la pièce couvre le dos jusqu'au bas des reins.

Des franges, provenant de la réunion par, trois ou quatre, des fils de chaîne retordus et noués, garnissent le bord inférieur.

L'étoffe est confectionnée sur le métier à haute lisse habituel. Elle sort du métier entièrement en laine écrue et ne comporte aucun dessin. C'est un tissu toile ordinaire mais assez fin, qui ne prend son aspect définitif qu'après avoir été soumis aux opérations suivantes.

La pièce reçoit d'abord une première teinture en rouge, qui la colore entièrement. Elle est ensuite garnie, sur la moitié de sa surface — la moitié inférieure — de nouets. Ceux-ci sont réalisés par le nouement d'un cordonnet emprisonnant, dans une petite poche, quelques grains de blé, trois ou quatre (fig. 2). Distants les uns des autres de 3 à 4 centimètres, ils ne se succèdent pas dans un ordre très régulier. Une tendance à une disposition en quinconce est toutefois nettement marquée. Dans le haut, les nouets forment plutôt des groupes pointus, triangulaires. Sur les côtés, et sur le bord inférieur, les nouets prennent un peu plus d'étoffe, mais leur centre correspond au bord des lisières; ils se font sans l'intervention de grains de blé. Les franges elles-mêmes sont nouées par des cordonnets.




Fig. 2. — Nouet simple.

La pièce ainsi préparée est trempée dans un bain de teinture noire. Après séchage et dénouage des cordonnets, l'étoffe apparaît en noir, parsemée de taches rouges à centre noir, à peu près circulaires, de 20 à 25 millimètres de diamètre. Les parties rouges sont celles qui ont été « réservées » par les cordonnets.

Pour réduire les frais de teinture, certaines femmes font d'abord les nouets sur la pièce écrue, qu'elles teignent ensuite en noir. Après dénouage, la portion garnie de taches blanches reçoit la teinture rouge visible seulement sur les taches antérieurement réservées, et « enterrée » dans les autres.

Le *baḫnûq* représenté ici (fig. 1) est garni, sur son bord supérieur, d'une fine broderie de soies colorées, faite à l'aiguille. Les dessins sont géométriques et figurent, pour la plupart, des *ḫamsa*, « mains», dont l'intention prophylactique contre le mauvais-œil n'est pas douteuse. Le motif d'axe, plus grand que les autres, est celui qui doit

correspondre, lorsque la femme le porte, au milieu du front. La broderie est donc ici un complément ornemental du batik.

A signaler enfin que la surface supérieure — celle qui repose sur les cheveux et est particulièrement exposée à l'usure et la souillure — est doublée d'un morceau d'étoffe de laine teinte en rouge.

II. — Chales du Garian (Tripolitaine).

Sur le plateau du Garian, à une centaine de kilomètres au sud de Tripoli, les femmes portent d'autres châles, dits *mendîl mserrer*, quelque peu différents de ceux du Sud tunisien. Nous les avons découverts en mai 1925, en visitant les maisons souterraines du village de Taghessat. Ils étaient jetés sur une corde tendue dans une chambre à coucher. A cette corde étaient également suspendues des couvertures qui masquaient le lit aménagé au fond de la pièce. Leur coloris, très vif, mais harmonieux, chantait agréablement dans la lumière diffuse. La technique nous en fut expliquée, avec une parfaite bonne grâce, par le propriétaire de la maison, cheikh du village, Salem Ed Doukkali, dont l'aïeul, originaire des Doukkala (Maroc), vint se fixer dans la montagne tripolitaine il y a environ un siècle.

L'étoffe représentée ici (fig. 3) est tissée, comme les voiles du Sud tunisien, par des femmes, sur le métier vertical à haute lisse. C'est également un tissu « toile » ordinaire, de quelque finesse, entièrement en laine, à l'exception de quelques listels transversaux, au milieu et vers les extrémités, tramés de coton blanc, ainsi que de quelques traits, groupés par paires ou par triades, tout le long des lisières.

La pièce, au sortir du métier, est écrue, sauf sur les lisières où alternent, avec les traits de coton blanc, d'autres traits de renforcement en laine bleue (fig. 6).

Des franges, obtenues par le cordelage approprié de fils de chaîne laissés libres, et arrêtés par des nœuds, bordent l'étoffe aux deux extrémités.

Une première teinture colore en jaune d'or toute la pièce.

On procède ensuite à la confection des nouets, *serra*, pl. *sror*, sur toute la surface de l'objet. Ces nouets sont de plusieurs grandeurs :

Les uns, tout petits, prennent un rond d'étoffe d'environ 2 centi-



Fig. 3. — Châle de Garian (Tripolitaine), dit *mendîl mserrer* ; les nouets réservent des taches jaune d'or s'enlevant sur un fond rouge. Dim. : 1 m. 30 × 1 m.

mètres de diamètre. Ils sont réalisés par un cordonnet de palmier nain emprisonnant un grain de maïs (fig. 4). Ils sont les plus nombreux et surtout groupés en dispositions rayonnantes.

D'autres, plus grands, sont obtenus par le nouage d'un cordonnet enserrant d'abord un grain de maïs, puis faisant un second tour à



Fig. 4. — Nouet exécuté sous deux tours espacés du cordonnet.

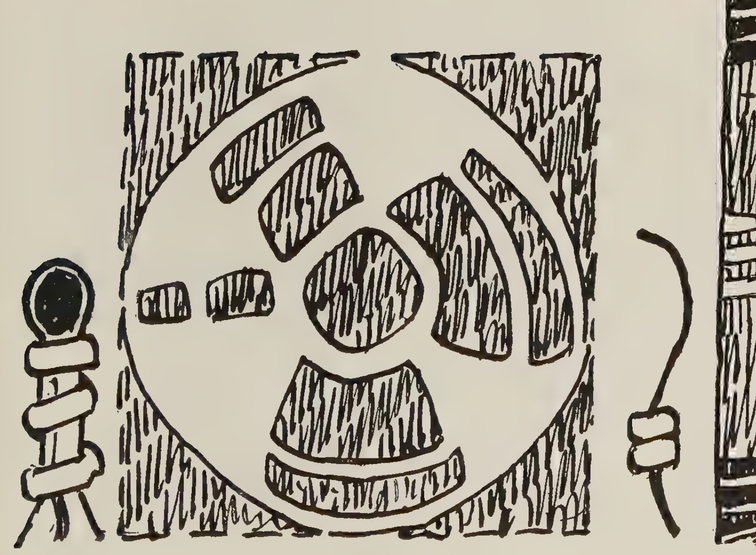


Fig. 5. — Nouet exécuté sous trois tours espacés du cordonnet.



Fig. 6. — Nouet sous deux tours contigus (lisière).

quelque distance du premier pour serrer des plis intérieurs (fig. 4); le rond d'étoffe ainsi occupé a 5 à 6 centimètres de diamètre. La répétition de ces nouets dessine des cercles de grandeur variable.

D'autres, plus grands encore, sont formés de la même façon, mais avec trois tours successifs du cordonnet et quelque peu écartés (fig. 5).

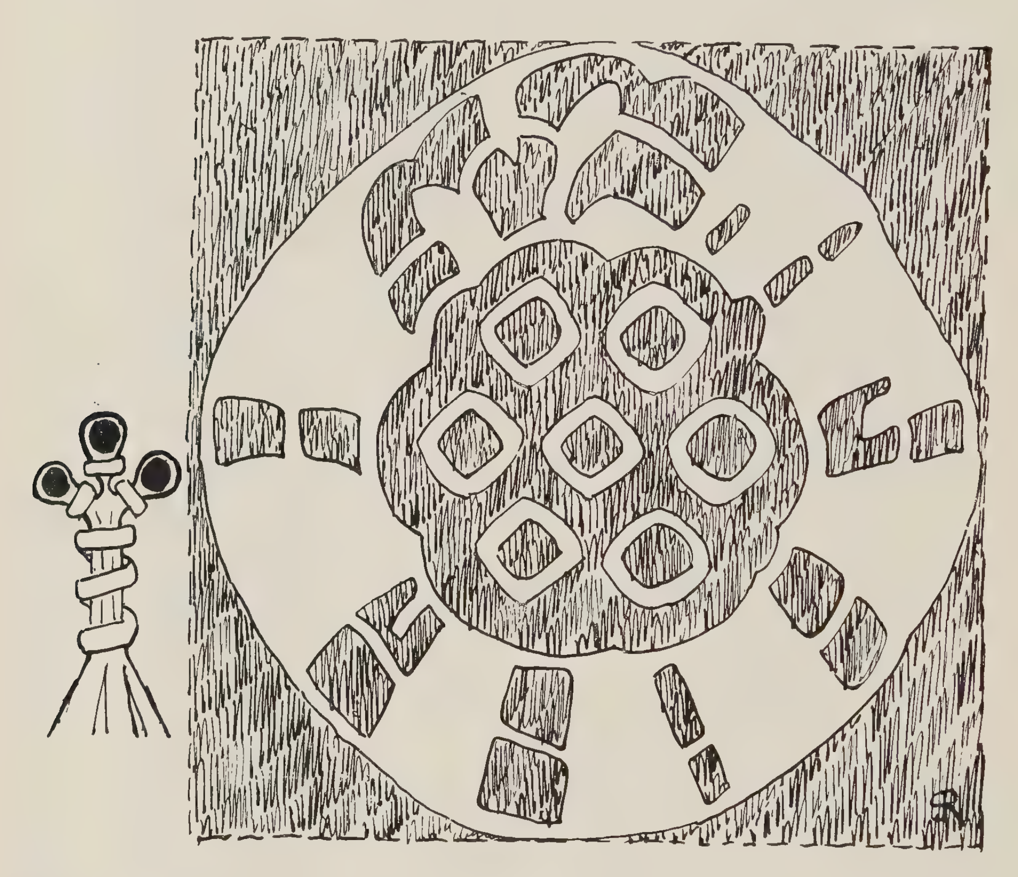


Fig. 7. — Grand nouet central du châle de Garian représenté par la fig. 3, d'abord après le nouage, puis après le dénouage.

Ils trouvent surtout leur place au milieu des dispositions concentriques aménagées vers les angles.

Certains nouets simples, n'emprisonnant rien, embrassent un diamètre de 6 à 8 centimètres de tissu et garnissent les bords externes, lisières et chefs, de demi-circonférences (fig. 6).

Enfin, un très grand nouet complexe, exécuté au centre de l'étoffe,

est fait comme suit : sept petits nouets, dont un central, emprisonnent chacun un grain de maïs; trois tours de cordonnet, écartés

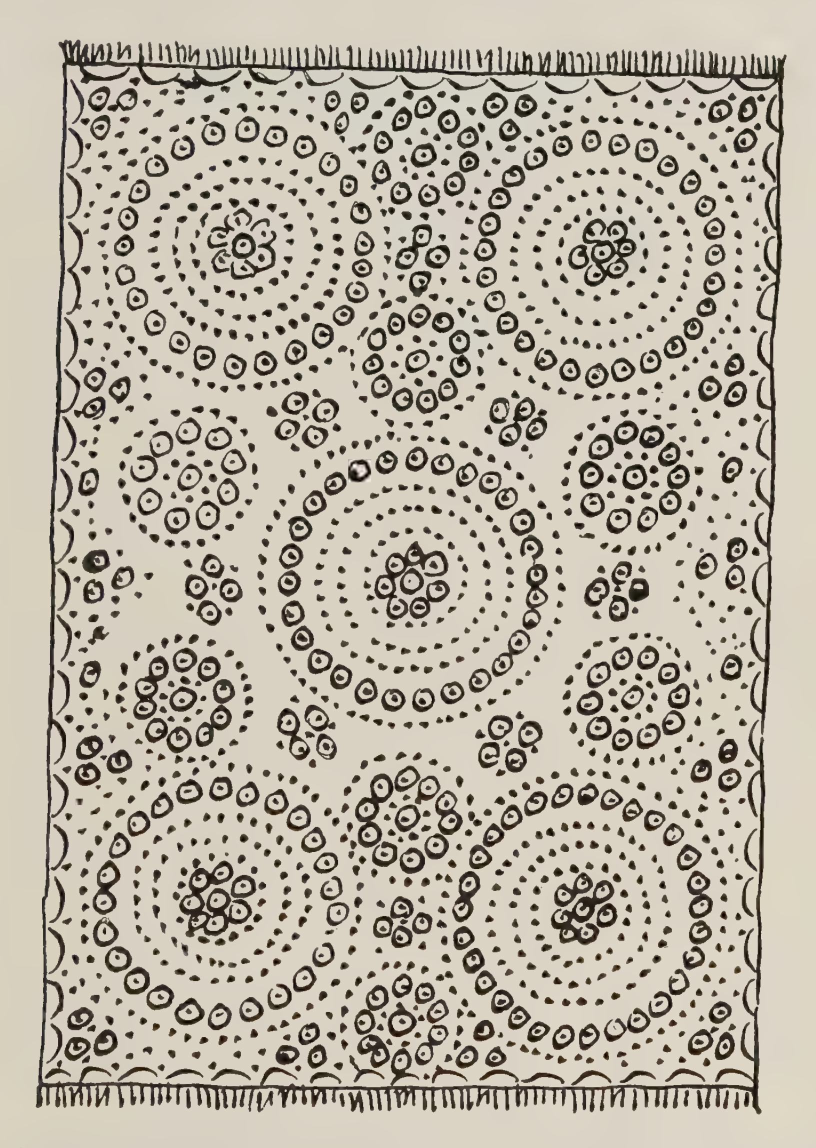


Fig. 8. — Ordonnance ornementale d'un châle batiké de Garian (Tripolitaine). Dim. : 1 m. 60 × 1 m. 10.

d'environ 2 centimètres les uns des autres et ne serrant que les plis intérieurs, leur font suite (fig. 7). La surface ainsi couverte a de 18 à 20 centimètres de diamètre.

L'étoffe est prête pour le deuxième bain de teinture rouge. Celle ci pénètre dans toutes les parties découvertes et leur donne un ton rouge orangé en raison du piétage jaune. Après séchage et dénouage des cordonnets, les parties réservées apparaissent en jaune d'or. Les parties à demi protégées sont d'une tonalité mixte fondue, qui s'accuse comme les rayons d'une roue.

Un autre mendîl, traité comme le précédent, mais plus long, présentait des dispositions différentes : cinq grandes rosaces égales, inscrites au centre et aux angles de l'étoffe, se détachaient sur un fond garni de taches de grandeurs variées (fig. 8).

III. — Ceintures des Djebala (Maroc) : 1er modèle.

La ceinture, *kerzîya*, dont un fragment est représenté ici (fig. 9) a une largeur de 25 centimètres. Sa longueur, franges non comprises (25 centimètres à chacune des extrémités) est de 1 m. 75.

La partie moyenne, sur 1 m. 25, est d'un ton lie-de-vin foncé sur lequel tranchent des ronds jaunes à centre lie-de-vin. Les extrémités, jaune citron, sont rompues par une zone transversale lie-de-vin de 7 à 8 centimètres de largeur. Trois zébrures longitudinales marquent enfin les intervalles jaunes.

La chaîne, fine et bien retordue, comprend 10 fils au centimètre. La trame, plus grosse et plus lâche, ne compte que 5 fils au centimètre. Le passage des duites se fait sur le rythme 2-2, par décrochements constants et toujours dans le même sens, d'un fil à chaque duite, le résultat est un tissu « croisé » assez consistant. Cette sorte d'armure indique que l'étoffe a été tissée, non plus sur le métier vertical à haute lisse, mais sur le métier horizontal à basse lisse, comme il en existe à Tlemcen, servant également à la confection de ceintures (1). La manœuvre judicieuse des quatre marches du métier produit automatiquement le genre d'armure constaté ici (2).

L'armure « croisé », qui est générale, subit toutefois des interruptions. Ainsi, l'une des extrémités de la pièce est barrée par trois filets

(1) Ce genre de métier a été décrit dans *Le travail de la laine à Tlemcen*, par A. Bel et P. Ricard, pp. 75 et suivantes, fig. 47 et 48, sous le nom de *mromma nṭaʿš šâyâq*.

(2) Pour ce genre d'armure voir le même ouvrage, p. 105 et fig. 73.



Fig. 9. — Ceinture de femme des Djebala (Maroc), dite *kerziya*. Les nouets réservent des taches jaune citron s'enlevant sur un fond rouge lie-de-vin. Largeur : 0 m. 25.

de coton blanc dont celui du milieu est réalisé par des duites qui changent alternativement de couleur — l'une blanche, l'autre noire — et passent régulièrement sur le rythme 2-2, mais sans décroche-

ment latéral. Il en résulte un tissu « toile » avec effet de « bâtons rompus » par suite de l'alternance de couleur dans les duites. Ce n'est là qu'un timide essai, une simple indication, dont on devine les ressources plus développées dans d'autres ceintures que nous verrons fleurir dans la pièce suivante.

La pièce qui nous intéresse en ce moment se présentait, au sortir

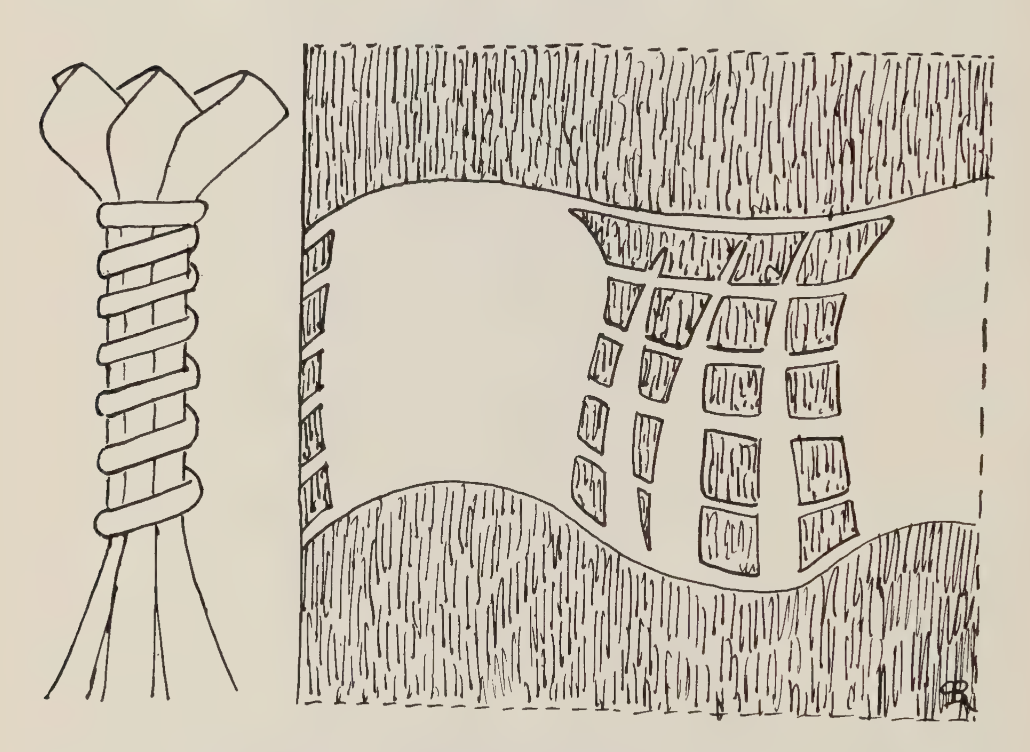


Fig. 10. — Procédé de nouage sur l'extrémité de la ceinture représentée par la figure 9, avec l'effet produit après dénouage.

du tissage, entièrement en laine écrue, à l'exception des petits listels de coton blanc ou noir dont il vient d'être parlé. La coloration qui vient d'être décrite est due à deux opérations successives de teinture.

La première consiste dans une teinture en jaune citron de toute l'étoffe, sans réserves.

La seconde est précédée du travail préparatoire des nouets :

La partie médiane est couverte de nouets dont les cordons ont ménagé autant de poches enserrant un corps dur d'environ un centi-

mètre de diamètre. Au-dessous de chacun des nœuds, le cordonnet s'enroule sur l'étoffe, pour serrer des plis intérieurs, en faisant trois ou quatre tours très rapprochés (fig. 5).

Chacune des extrémités de la ceinture est repliée sur elle-même, puis le tout est plissé pour former un boudin qu'on entoure d'un cordon en spirale ménageant des intervalles d'environ 2 centimètres (fig. 10).

Ainsi préparée, la pièce est trempée dans un nouveau bain de teinture rouge lie-de-vin. Toutes les parties jaunes restées à découvert se teignent en rouge. Les autres restent à peu près intactes, sauf aux endroits mal protégés. Quant aux listels de coton blanc ou noir, ils conservent leurs nuances respectives.

IV. — Ceintures des Djebala (Maroc) : 2e modèle.

Cette ceinture, également appelée *kerzîya*, a 4 mètres de long sur 0 m. 30 de large, sans les franges. Des rayures transversales couvrent toute la surface de la pièce qui, par ses dimensions et son ornementation, tissée ou teinte sur « réserves », prend tout à fait le caractère d'un tissu d'art : la technique du teinturier, complétant celle du tisserand, produit une œuvre intéressante.

Ici encore, le métier horizontal à basse-lisse, de petit format, a servi. La manœuvre de ses marches multiples a produit à volonté, sous le pied du tisserand, soit l'armure « toile », soit l'armure « croisé », les duites franchissant toujours deux fils de chaîne sans décrochement latéral d'un point pour la première, avec décrochements latéraux et symétriques pour la seconde, ce qui a donné le genre de chevronnage, désigné par les indigènes sous le nom de *mḫûṭem* ou *mḫeṭṭem* (de *ḫâṭem* pour *ḫâṭem sîdna Slîmân*, par analogie avec les carrés sur pointe de la figure prophylactique et ornementale — deux carrés entrecroisés — si répandue dans toute la Berbérie).

Le tissu « toile » est celui de la plupart des rayures en coton, blanches et bleues, qui dessinent des filets transversaux plus ou moins larges, des chaînettes, des damiers, des bâtons rompus.

Le tissu « croisé » est celui des rayures plus importantes qui ap-



Fig. 11. — Partie médiale d'une ceinture, dite *kerziya*, des Djebala, à décor tissé et batiké (nouets).

Fig. 12. — Extrémité de la même ceinture. La partie supérieure a été plissée et boudinée pour produire des zébrures.

paraîtront plus tard en jaune ou en noir, ou à la fois en jaune et noir.

Le tisserand utilise donc deux sortes de fils : du coton blanc ou préalablement teint en bleu, et de la laine écrue entrant pour partie dans la chaîne, pour partie dans la trame. Dans l'ensemble, la pièce livrée à la teinturerie est d'un fond général écru avec quelques rayures bleues.

Deux opérations de teinture achèvent le travail :

La première consiste à tremper le tissu dans un bain jaune d'or, qui laisse indemnes toutes les zones de coton blanc ou bleu, et colore les zones tramées en laine, ainsi que les franges laineuses.

La partie médiale de la pièce est ensuite couverte de nouets distribués par lignes peu espacées de cinq, six ou sept dans la largeur. Cette distribution n'est pas faite dans un ordre rigoureux et affecte aussi bien les zones de coton que les zones de laine sans chercher à les recouvrir toutes et à réaliser une impeccable symétrie (fig. 11).

Les extrémités, longues d'environ un mètre, sont, comme dans la ceinture du premier modèle, plissées sur environ 40 centimètres dans la portion qui avoisine les nouets, et transformées en un boudin de même longueur au moyen d'un cordonnet roulé en spirale (fig. 10) et laissant des intervalles à découvert (fig. 12).

La ceinture est maintenant prête à recevoir le deuxième bain de teinture en brun rouge. Elle y est plongée tout entière, à l'exception des extrémités, sur une longueur de trente centimètres. La laine des parties découvertes se teint en brun rouge foncé, tandis que le coton, blanc ou bleu, reste indifférent. Quoi qu'il en soit, après séchage et dénouage des cordons, la ceinture offre une harmonie fort agréable composée de tons écrus, jaunes, brun rouge, curieusement rompus, pour la plupart, par les cercles et les zébrures réservés par les cordons des nouets et des boudins.

Nous clorons ce court exposé sur un vœu : celui de voir noter, par les chercheurs que la question pourrait intéresser, les lieux où est connu le batik, ainsi que ses formes. La carte du batik berbère pourrait alors être dressée, en attendant l'établissement des cartes relatives

aux autres genres d'activité des pays barbaresques. Nous espérons aussi que cette étude pourra être de quelque utilité pour les décorateurs (1).

Prosper Ricard.

(1) « Quant à l'emploi de cette technique dans l'ameublement, on peut juger de son intérêt par la décoration d'un studio de l'Exposition des Arts Décoratifs, au pavillon du Maroc. M. Hainaut, qui en est l'auteur, a eu l'idée de faire le fond de cette décoration avec de grands morceaux de ḥâïk batiké suivant la technique djebalienne. » (Henri Basset.)

LES TROGLODYTES DE TAZA

Le troglodytisme, aujourd'hui encore, est une forme d'habitat extrêmement fréquente dans la région de Taza. Il y comporte d'ailleurs des aspects divers. Parfois les gens habitent dans des grottes artificielles ou aménagées, creusées entièrement, ou presque, au-dessous du niveau du sol voisin, et qui présentent un type à peu près uniforme : après un escalier de quelques marches, on se trouve devant une cloison qui délimite deux salles sensiblement égales : chambre d'habitation et étable, ou deux chambres d'habitation. Ces grottes ont été décrites en détail par le capitaine Petit (1); elles se rencontrent surtout dans l'est et le nord-est de Taza, établies souvent dans les terres épaisses de ces régions. Ailleurs, et surtout sur le rebord calcaire du Moyen-Atlas, les hommes ont utilisé et parfois aménagé les trous qui s'ouvrent dans les falaises et sur les pentes des ravins. Troglodytisme normal : c'est celui qu'on trouve à Taza même. Car cette forteresse, par certains côtés, est un beau type de ville troglodytique. Elle s'élève sur le sommet d'un éperon qui se termine, sur trois côtés, par une falaise à pic. Mais la roche qui constitue cet éperon est entièrement minée. Silos creusés de main d'homme; grottes naturelles ou artificielles, cavernes aménagées, alvéoles de toutes formes et de toutes dimensions s'étagent en assises successives depuis le bas jusqu'au sommet. Taza, dans les temps anciens, fut assurément un agadir, un magasin-forteresse où les tribus nomades entreposaient leurs humbles mais encombrantes richesses, et où aussi elles venaient ensevelir leurs morts (2). Mais, comme il arriva souvent, l'agadir donna naissance à un établissement fixe, indépendamment de la fondation

(1) *Bulletin de la Société de Géographie et d'archéologie d'Oran*, 1915, p. 94-97.

(2) Sur ces tombes, explorées avec beaucoup de soin par le lieutenant Campardou, cf. son étude sur la *Nécropole de Taza*, *Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1917.

ou de la refondation officielle de la ville par le premier souverain almohade. Dans cette cité, le sol lui-même offrait à beaucoup d'habitants des demeures toutes prêtes. Il y eut toujours de nombreux troglodytes dans l'enceinte même de Taza. En 1666, Roland Fréjus vint visiter Moulay al-Rachîd, qui, en attendant de conquérir Fès, avait fait de Taza sa capitale; il rapporte, non sans quelque étonnement, qu'en se promenant dans la ville, à peu de distance du rempart (1), il passa « sur le haut d'une place d'environ trois cens pas de diamètre, creusée dans terre et toute voûtée, qui sert de retraite aux Mores et Arabes par trois ou quatre entrées qu'elle a, par où nous ayant apperceus, ils nous crioient tous à la fois Salimha; ce qui ne fit pas un moindre bruit dans cette grotte que si l'on avait tiré du canon pour nous saluer » (2). Nous ne saurions retrouver aujourd'hui cette si vaste carrière; peut-être même s'est-elle effondrée. Car si elles sont toutes faites, ces demeures sont peu sûres; des brèches causées par des effondrements du sol, dans quelques-uns des nombreux murs de la citadelle, le prouvent péremptoirement. Mais la tradition s'est poursuivie; et à côté des gens, des industries se sont établies sous terre. Dans la ville même, une fabrique d'huile est installée aujourd'hui dans une grotte (3) (fig. 3).

Mais en dehors de l'enceinte, tout autour de l'éperon, d'autres cavernes s'ouvraient, excavations naturelles, anciennes grottes funéraires aménagées ou artificielles. Les troglodytes vinrent prendre possession de beaucoup d'entre elles (4), cependant que sur l'autre ver-

(1) Vraisemblablement dans le quartier de Sab el Mâ.

(2) Roland Fréjus, *Relation d'un voyage vers le Roy de Tafilet*, Paris, 1670, p. 217-218; reproduit in H. de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, Archives et Bibliothèques de France, 2e série, t. I, Paris 1922, p. 173.

(3) Une telle industrie n'étonne pas en cet endroit. Il n'est pas bon que l'huile nouvelle voie la lumière du jour; les mauvaises influences pourraient l'atteindre; on recouvre d'ordinaire de paillassons les canaux par lesquels elle s'écoule du pressoir aux réservoirs, et très souvent, au Maroc, la chambre où se trouvent meule et pressoir est obscure, basse, voire enfoncée en terre. Une grotte se prête admirablement à cette industrie qui se dissimule.

(4) Dans sa dernière étude, *Notes archéologiques sur la région de Taza*, M. Campardou a été amené à restreindre, d'une façon peut-être exagérée, l'importance du troglodytisme à Taza, surtout aux époques récentes. La rareté des déblais n'est pas, je crois, un argument décisif; aujourd'hui encore, j'ai pu constater que non seulement l'intérieur des

sant du ravin où coule l'oued Taza, des paysans Ghiata, appartenant aujourd'hui à la fraction des Beni bou Gitoun, venaient s'établir dans des excavations analogues.

Nous nous trouvons à Taza devant une forme bien connue du troglodytisme nord-africain : étant donné un piton ou un plateau de défense facile, les gens habitent sur ses flancs, tout prêts, à la moindre menace, à se réfugier sur le sommet où ils se trouvent mieux en sécurité. Conception essentiellement différente de celle des souterrains-refuges européens (1), mais qui existe dans toute l'Afrique du Nord; la même exactement se retrouve dans le Sud-Tunisien (2). La seule différence, c'est qu'à Taza cette organisation se superposait à l'existence d'une ville permanente. Par ailleurs, tout se passait de la même manière, et nous en avons eu, au cours de ces dernières années, une démonstration bien intéressante.

Lorsque nous entrâmes à Taza, en mai 1914, la région, depuis bien des années, était fort troublée. Après l'aventure de Bou Ḥamara, les Ghiata étaient demeurés pratiquement les maîtres de la cité, qu'ils pillaient et rançonnaient. A notre arrivée cependant, il y avait encore quelques habitants, d'ailleurs peu recommandables, dans ces grottes (3). Les années qui suivirent furent des années de lutte; nous

grottes habitées est assez soigneusement entretenu, mais même que les abords ne sont pas encombrés par les débris de cuisine. Par contre, les parois noircies par la fumée, des restes d'aménagement dans des grottes encore vides aujourd'hui, attestent une occupation plus ou moins longue, que confirme, on le verra, quelques témoignages.

(1) Voir sur ceux-ci la remarquable étude de M. A. Blanchet, *Les souterrains-refuges de la France*, Paris, 1923. Notons d'ailleurs qu'ici il s'agit toujours de simples excavations, et jamais de grottes profondes.

(2) Je ne saurais mieux faire que de citer ce passage typique de l'*Enquête sur l'habitation rurale en Tunisie* de M. Augustin Bernard (Tunis, 1924), p. 42-43 : « Pour se mettre à l'abri des surprises de leurs ennemis, les Djebalia et une partie des Ouderna ont élu domicile sur les points les plus inaccessibles de leur montagne. Pour construire leurs forteresses, ils ont choisi les pitons escarpés, isolés par l'érosion en avant du rebord du Dahar ou reliés seulement à celui-ci par un pédoncule ; sur la plate-forme constituée par la dalle calcaire supérieure, ils ont édifié un ksar... Toutefois, la vie devait être peu commode dans un tel réduit, où il fallait tout monter à grand'peine. Aussi les habitants ne l'occupaient-ils qu'aux époques troublées. Le reste du temps, ils vivaient en-dessous du ksar dans de véritables tanières creusées dans les marnes entre deux bancs durs. Ghomrassen, Douirat, Chemini, Guermissa montrent cette même association d'un ksar et de demeures souterraines situées au-dessous. »

(3) Cf. Petit, *op. cit.*, p. 107.

tenions la ville, mais les environs nous échappaient entièrement; la nuit, notre pouvoir s'arrêtait aux murailles mêmes de la cité. Au dehors, c'était non point seulement l'insécurité, mais certitude de mort pour quiconque s'y risquait, Européen ou indigène soumis. La vie, dans les grottes hors les murs, devint absolument impossible, aussi bien pour les Ahl Taza qui vivaient au flanc de l'éperon que pour les Beni bou Gitoun, Ghiata rebelles, d'en face. Les grottes se vidèrent : les Ahl Taza remontèrent vers la ville, les Beni bou Gitoun vers la montagne.

Les troglodytes de Taza auraient pu peut-être se loger tous dans les excavations qui s'ouvraient à l'intérieur des murs. Mais ils se trouvaient en présence de concurrents privilégiés : c'étaient nos propres troupiers. Comment nier l'influence du sol sur l'habitation humaine? Devant ces demeures toutes prêtes, l'administration militaire n'hésita pas. Elle en fit non seulement des magasins ou des écuries; elle les utilisa, avec un minimum d'aménagement, pour loger des hommes. Et l'on put voir jusqu'à des mess de sous-officiers installés dans des grottes.

Cependant, au cours de ces années dernières, les abords de Taza furent dégagés, les Ghiata firent leur soumission; la sécurité recommença de régner autour de la ville. Les grottes, peu à peu, retrouvèrent leurs habitants. De la montagne où ils s'étaient réfugiés, les Beni bou Gitoun revinrent occuper leurs antres de la rive gauche de l'oued Taza; les troglodytes qui s'étaient mis à l'abri entre les murs de la forteresse redescendirent sur les pentes de l'éperon; enfin, à peu de distance de l'endroit où s'élève la ville nouvelle, sur le rebord d'une terrasse naturelle, un véritable village s'établit, où l'autorité administrative fit demeurer les étrangers accourus pour travailler dans la ville. Ce village se compose à la fois de misérables maisons de terre et surtout de grottes plus ou moins aménagées, parfois même creusées entièrement, demeures troglodytiques qui sont souvent du premier type, à deux chambres. D'ailleurs les gens qui vivent là sont venus surtout de l'Est et du Nord, et particulièrement des Branès.

Il y a donc, tout autour de Taza, trois véritables villages de tro-

glodytes : sur les flancs de l'éperon, celui des Ahl Taza; en face, du côté de la montagne, celui des Beni bou Gitoun des Ghiata; du côté de la plaine, celui des travailleurs étrangers, surtout Branès.

*
* *

De l'un à l'autre, les conditions d'existence ne varient guère. Voyons vivre les Ahl Taza, dont ces grottes, qu'il s'agisse d'anciens tombeaux ou de grottes naturelles, ont reçu le plus souvent un commencement d'aménagement. Là où cela était possible, on a aplani grossièrement le sol en avant de l'ouverture, jusqu'au bord de la falaise : cela fait une sorte de cour, rarement entourée d'une haie de branches épineuses (*zriba*), et où se passe à la belle saison la plus grande partie de la vie des troglodytes; cette plate-forme se relie souvent à celle des grottes du même étage : c'est un embryon de rue qui se constitue (pl. IV); mais les modernes troglodytes ne sont plus à les creuser dans le roc comme leurs lointains prédécesseurs (1).

L'ouverture, sauf quand elle était naturellement fort petite, a été réduite : les habitants cherchent ainsi à se mieux protéger du froid; leur grotte n'en est que plus obscure et plus enfumée; mais ils n'attachent qu'une importance médiocre à cet inconvénient. Le plus souvent un mur en pierres sèches bouche en partie l'entrée, et ne laisse qu'un accès étroit, affectant plus ou moins grossièrement les grandes lignes d'une porte (fig. 6) : il lui arrive en effet d'être surmonté par un linteau. Les ouvertures rectangulaires des tombeaux ont été réduites de même; là, le travail était relativement facile : on y insère un cadre de bois, et l'on n'a plus qu'à boucher par des pierres sèches l'intervalle entre le cadre et la paroi. Parfois, le mur de pierres sèches est remplacé par un rideau épais de branchages. Et en outre l'ouverture ainsi laissée est voilée d'un rideau formé de vieilles toiles de sac (fig. 8). A l'intérieur (fig. 4), le sol a été également aplani. Une couche de terre battue recouvre les aspérités de la roche. Il ne semble pas que la grotte ait jamais été agrandie artificiellement par ses habitants actuels; ils se sont contenté de creuser dans les parois

(1) Cf. notamment de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 61, 70 (Moyen-Atlas).

des niches où ils posent quelques objets de petites dimensions, et des trous où s'emmanchent de courts bâtons qui servent à suspendre des outres ou des poteries. Ce sont d'ailleurs les mêmes niches et les mêmes trous qui se retrouvent dans les maisons pauvres.

Chaque grotte se compose, en règle générale, d'une chambre uni-

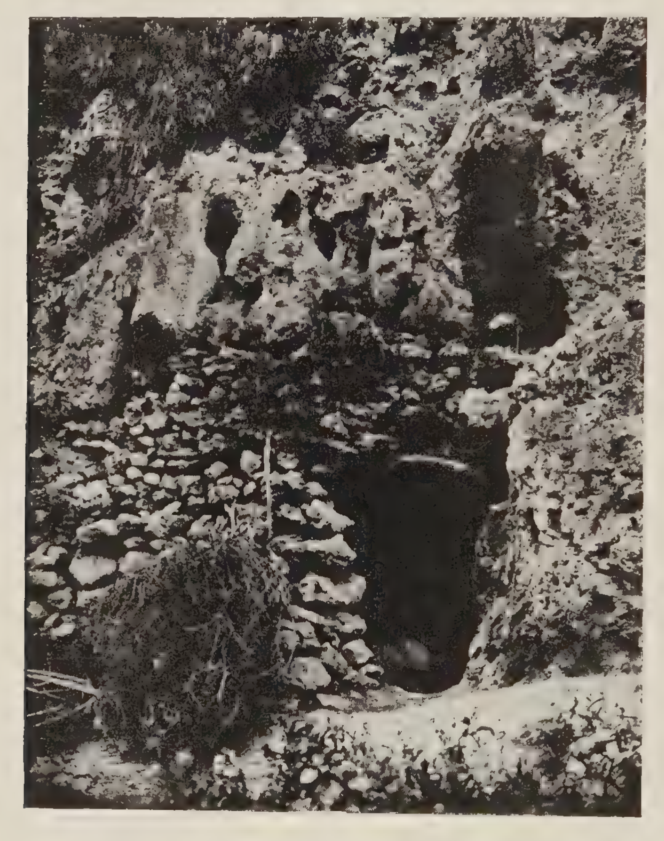


Fig. 6. — Aménagement d'une entrée de grotte.

que, habitée par un seul ménage. Il peut arriver pourtant qu'elle soit séparée en deux par une toile de sac tendue entre deux piquets. Ou encore que, spacieuse, et comportant naturellement deux branches à entrée commune et séparées par une paroi naturelle ou par un mur de pierres, elle soit habitée par deux ménages (fig. 9). Elle se rapproche alors des grottes artificielles du premier type. Mais le cas est

assez exceptionnel. La place ne manque pas encore : il reste pour l'instant un certain nombre de cavernes vides.

A côté de la grotte, un autre trou plus petit, ou une hutte de branchages, porte le nom de *kuzina* (cuisine) : on entend par là quelquefois une partie de la grotte elle-même, légèrement surhaussée. Malgré son nom, cet endroit sert rarement à faire la cuisine : c'est plutôt une sorte de resserre où sont entassées les provisions de toutes sortes, ou seulement les moins précieuses — celles de bois par exemple — si la *kuzina* est en dehors de la grotte.

Le foyer est à un endroit variable : à l'intérieur de la caverne ou dans la *kuzina*, ou encore dehors, à l'abri d'une paroi de rochers Il est constitué assez rarement par un réchaud portatif (*mejmar*) mais le plus souvent par un trou creusé en terre (*kanun*), dont le fond est formé parfois par un tesson de grosse poterie; autour du trou, les trois pierres traditionnelles.

Le mobilier, par ailleurs, est extrêmement rudimentaire. Il se rapporte presque entièrement à la préparation de la nourriture, assez misérable, de la famille. Le moulin, pièce fondamentale des ménages nord-africains, est l'ordinaire moulin à bras à deux meules, dont la supérieure, conique, porte le manche, simple bâton qui sert à la faire tourner. Il arrive parfois, comme dans les gourbis ou les maisons, que le moulin soit fixé en terre, dans un des renfoncements de la grotte. Un crible, de ceux qui se fabriquent en ville, complète l'attirail nécessaire à la mouture du grain.

A cela se joignent quelques plats, pots et marmites de terre, en nombre plus ou moins considérable, suivant l'aisance relative du locataire de la grotte; ce sont soit des poteries tournées, fabriquées à Taza, soit, en plus grand nombre parce qu'elles coûtent moins cher, des poteries faites à la main par les femmes des Ghiata (1), et qui, fort simples, ornées seulement de quelques traits noirs sur leur fond brun, se vendent assez souvent sur le marché de Taza. Aucune de ces poteries n'est faite par les habitantes des grottes. Ce sont des citadines; la céramique, dans les villes, n'est pas une industrie familiale. Dans un coin de la *kuzina* repose une grande jarre

(1) Voir, à la fin du présent article, la note consacrée à ces poteries.

presque sphérique; elle contient l'eau qu'elle sert aussi à aller chercher.

La céramique forme donc le fond de ce mobilier. Il s'y ajoute quelques pauvres instruments en métal, d'origine européenne ou indigène, objets de rebut, le plus souvent, qu'ont ramassés les troglodytes : vieilles boîtes de conserves vides qui servent de récipients, vieux bidons de troupiers. Chez les moins pauvres, une bouilloire de fer blanc, et parfois même de ces théières indigènes à couvercle conique, luxe rare dont s'énorgueillit le propriétaire assez riche pour faire le thé suivant les règles.

Et c'est tout. Rien ne couvre le sol, si ce n'est, rarement, quelques débris déchiquetés d'une natte d'alfa.

*
* *

Les hommes passent la journée dehors; ils travaillent à Taza comme âniers, jardiniers, manœuvres, domestiques : de là proviennent la plupart des ressources de la famille. Par ailleurs, il arrive qu'on possède quelques chèvres ou qu'on cultive quelque lopin de terre, s'il s'en trouve à proximité immédiate de la grotte : on y sème quelques pieds de fèves, quelques poignées de grains. Mais ces maigres cultures sont déjà du domaine de la femme, comme aussi l'entretien de la basse-cour.

Le principal souci de la femme, dans ces grottes comme partout ailleurs, c'est l'entretien de son ménage. La préparation des repas demande un certain travail : la farine est la base de l'alimentation, et il faut partir du grain. Celui-ci, d'orge le plus souvent, est très minutieusement moulu, passé au crible; la farine sert à faire soit du pain, cuit non au four mais dans une sorte de poêlon, soit du couscous, dans le bouillon duquel la viande apparaît rarement à côté des légumes.

Pour longues qu'elles soient, ces opérations, auxquelles s'ajoute la récolte du bois nécessaire, ne remplissent pas la journée entière. Il reste aux femmes beaucoup de temps. Les plus actives le mettent à profit pour filer la laine. On en est encore, dans les grottes de Taza,

à la quenouille et au fuseau. Mais ce n'est pas une exception. Même dans les villes, le rouet n'a pas encore remplacé partout ces instruments archaïques (1). Point de métier à tisser : la laine, souvent très fine, est vendue aux tisserands de Taza.

Donc, la fileuse, ayant rangé sa demeure et mis son dîner sur le feu, s'installe à peu de distance de l'entrée de la grotte, parfois sur une éminence rocheuse qu'un long usage a aménagée; il semble que ces troglodytes, qui, hors la nuit, demeurent très peu dans leurs cavernes, aiment à sentir un large espace devant eux. Ou bien, l'on voisine. Ce sont, avec les compagnes de palier, si l'on ose dire, quand les grottes sont proches, de longues réunions, des bavardages sans fin sur des sujets minuscules. Les enfants, innombrables, garçons et filles, dépenaillés, couverts à moitié des oripeaux les plus étranges, jouent près de là; ou bien ils surveillent distraitement chèvres et chevreaux, mêlés aux chiens, farouches défenseurs des villages troglodytes, comme ailleurs ils le sont des douars.

Telle est la vie pendant le jour. Les approches de la nuit apportent sur toute la pente une animation plus grande. De toutes parts, les entrées invisibles des cavernes se décèlent par des colonnes de fumée bleue qui sortent légèrement de terre. Les hommes reviennent, portant des outils, ou poussant un âne devant eux. Les femmes, comme font à cette même heure toutes leurs sœurs des campagnes berbères, descendent vers la rivière par groupes de deux ou trois, et remontent en longues files les pentes raides, pliées sous le faix des lourds vases d'argile presque sphériques, qu'une corde attache à leurs épaules.

En somme pour les femmes, quelque citadines qu'elles soient par leurs origines, par les occupations des hommes, et parfois par le genre de leurs vêtements (2), c'est l'existence de toutes les montagnardes sédentaires. Elles habiteraient, au lieu de grottes, des gourbis ou des maisons, leur vie serait la même. Peu importe la ville toute proche, et d'où elles sont descendues : les conditions de leur habitat,

(1) Sur le fuseau et son emploi, cf. notamment Bel et Ricard, *Le travail de la laine à Tlemcen*, Alger, 1913, p. 27-31 ; Henri Basset, *Les rites du travail de la laine à Rabat*, Hespéris, 1922, p. 143-145.

(2) On voit les habitantes de ces grottes revêtues aussi bien de l'izar des campagnardes de ces régions, que des tuniques des citadines.

et peut-être plus encore les impulsions d'un atavisme qui n'est pas très lointain — car l'élément citadin stable semble manquer presque entièrement à Taza — en ont refait très vite des campagnardes. Chez les Ahl Taza de la rive droite et chez les Beni bou Gitoun de la rive gauche, l'existence est semblable.

*
* *

Ces troglodytes constituent, autour des murs, une population un peu à part. Non pas qu'elle soit sans liens avec la ville, bien au contraire. Les hommes y travaillent; et pour leurs habitations mêmes, ils sont sous la dépendance des citadins. Pour être à bon marché, ces demeures, du moins beaucoup d'entre elles, ne sont pas absolument gratuites : leurs occupants doivent payer une redevance au propriétaire du terrain dans lequel elles s'ouvrent; et ce propriétaire se trouve être souvent l'administration des habous qui possède à Taza d'innombrables domaines. Sans doute, cette population n'a ni cheikh (1), ni lois spéciales; son organisation est rudimentaire; elle n'est même pas stable dans son ensemble, car à côté des citadins, d'origine ancienne ou récente, qui sont les plus nombreux, des étrangers viennent parfois s'installer pour un temps dans une grotte libre. Mais il est des habitudes et des coutumes qu'on respecte; une solidarité étroite unit ce petit monde; il tient à vivre comme il l'entend, à organiser sa propre police, à régler lui-même les affaires qui le concernent. Il lui déplaît souverainement de voir les autorités de Taza, françaises ou musulmanes, se mêler de ce qui se passe chez lui. Y a-t-il délit ou crime? L'enquêteur officiel trouve tout le monde, parents du coupable et parents de la victime, ligué pour le dépister. Monde à part, monde en marge, et qui tient à le rester (2).

(1) A la différence du village près de la ville nouvelle, qui, plus lointain, d'une création plus artificielle, et enfermé dans des murs, a été doté par nous d'une organisation assez complète.

(2) Je dois à l'obligeance de M. Bigot, Chef des Services Municipaux à Taza, plusieurs des renseignements qui précèdent, et l'en remercie vivement.

*
* *

Certaines grottes, plus vastes, ont été employées à d'autres fins qu'à l'habitation humaine. D'abord, à loger des troupeaux. C'est le cas notamment de tout un ensemble de grottes et d'abris sous roche qui s'ouvrent non loin de l'extrémité ouest de l'éperon; de larges cours, en avant, sont délimitées par des haies de jujubier. Gros et menu bétail y est ramené chaque soir et passe la nuit dans les abris sous roche, sous la garde de bergers qui vivent en famille non dans une des grottes, mais sous une tente : assemblage que nous retrouverons. Cet usage des abris sous roche est d'ailleurs très répandu au Maroc; chez les transhumants surtout, l'étable souterraine — parfois ancienne demeure humaine — est fréquente auprès des maisons d'hiver, et constitue le plus souvent encore l'habitation d'été, où les bergers dorment à côté des troupeaux. Au reste, c'est une vieille tradition méditerranéenne : qu'on se souvienne seulement de la grotte de Polyphème.

A peu de distance de ces grottes-étables, une tannerie tout entière est établie dans un autre ensemble d'abris sous roche. Chacune des anfractuosités sert d'atelier à l'une des opérations nécessaires au tannage. On pourrait assurément rapprocher cette tannerie du pressoir sous grotte qui existe à l'intérieur des murs; mais le tannage des peaux n'a pas les mêmes raisons magiques de s'accomplir sous terre que la fabrication de l'huile. Il s'agit simplement d'une industrie urbaine, que son propriétaire a installée dans un local plus ou moins commode, mais qui avait le grand avantage d'être fort bon marché.

*
* *

Si les aménagements intérieurs des grottes sont sommaires, plus intéressants sont les éléments, qui, à l'extérieur, viennent s'ajouter à ces demeures souterraines, et les compléter. Nous avons vu déjà que la *kuzina* peut être une hutte de branchages dressée sur la plate-forme; il arrive parfois qu'en cet endroit soit une petite tente, une de ces pauvres tentes en toile de sac, comme en possè-

dent les gens très misérables. La grotte et la tente, la demeure la plus stable et la plus errante : étrange alliance Mais, pour expliquer cette rencontre, il suffit de se souvenir que la petite tente en étoffe grossière est assez souvent, même dans certaines villes, l'habitation économique des familles les plus misérables, mais parfaitement sédentaires; et d'autre part que Taza est à proximité d'un pays de nomades, et qu'une partie de sa population la plus pauvre vient de là. Le nomade ruiné — c'est-à-dire celui qui a perdu ses troupeaux — devient aisément sédentaire, et dans ce cas, ne gagne pas au change. En outre, quelques-uns de ces troglodytes sont des vagabonds très provisoirement fixés.

De cette présence de la tente, on ne saurait donc tirer une conclusion d'une portée générale. Il n'en va pas de même du fait suivant. Non contents d'aménager parfois l'entrée de leur grotte pour lui donner l'aspect d'une porte, certains troglodytes construisent en avant de cette entrée une sorte de couloir vestibule (fig. 10), étroit et bas de plafond; les murs sont de pierres sèches ou reliées avec de la boue, les terrasses, de terre sur rondins et lits de feuilles. La grotte s'en trouve encore obscurcie; mais elle ne communique plus directement avec l'extérieur; elle est ainsi mieux à l'abri des intempéries. Ce n'est encore que le début de l'évolution. Peu à peu, ce couloir s'élargit; il devient une véritable pièce (fig. 11); et la grotte, de ce moment, tend de plus en plus à être surtout un magasin. Cette pièce antérieure finit par devenir la véritable maison, placée devant la caverne qui sert de cave (fig. 12). Il reste un dernier pas à franchir; et c'est quelquefois chose faite : la maison et la grotte se séparent, sans cependant s'éloigner de plus de quelques pas : habitation d'une part, magasin de l'autre. L'habitation, dans ce cas, ne se différencie guère de celle qu'on trouve ailleurs dans la région : petite maison basse, de pisé ou de pierres mal liées; la couverture est formée de rondins soutenant un lit de feuillage, sur lequel repose une forte épaisseur de terre battue; une marmite trouée, comme en bien d'autres régions du Maroc — dans le Grand Atlas par exemple — sert d'orifice pour l'échappement de la fumée. Chaque corps de bâtiment, en principe, ne comporte

qu'une seule pièce; deux ou trois peuvent se grouper autour d'une cour centrale.

Cette évolution est extrêmement intéressante. Certes, nous le savons par ailleurs, bien souvent dans l'Afrique du Nord, la maison est sortie de la grotte; et dans d'autres régions, jusque dans le sud-tunisien, on a pu constater l'existence d'analogues constructions formant le prolongement de grottes (1). De là l'intérêt de ce qui se passe ici sous nos yeux. Toutes les formes de transition s'offrent à nous, aussi bien sur les flancs de l'éperon où s'élève Taza que sur les pentes occupées par les Beni bou Gitoun, à portée de la voix, de l'autre côté de la rivière. C'est un véritable champ d'expérimentation. Ces troglodytes qui, sitôt la sécurité revenue, sont descendus de la ville et de la montagne pour retrouver les demeures un moment abandonnées, ceux aussi qui sont venus du dehors, portaient avec eux toutes les possibilités d'évolution, qui en d'autres endroits se sont déjà épanouies. Ils ont suivi le même chemin; ou plutôt, ils le suivent, sous nos yeux, avec un rythme accéléré, parce que les conditions de vie se transforment très vite, en ce moment, au Maroc.

NOTES SUR LES POTERIES DES GHIATA

Les poteries des Ghiata, couramment utilisées par les troglodytes de Taza qui n'en fabriquent pas eux-mêmes, appartiennent au groupe des poteries extrêmement archaïques, faites par les femmes, sans l'aide du tour et cuites à l'air libre, que l'on a étudiées déjà en quelques points de l'Afrique du Nord (2). Elles sont en terre rouge, sans engobe, simplement lissées au caillou. Mais leur décoration, toujours sobre, varie d'une fraction à l'autre.

(1) Cf. Augustin Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale chez les indigènes de la Tunisie*, Tunis, 1924, p. 5, (région de Talaouine).

(2) Sur les poteries de cette technique, cf. surtout Van Gennep, *Les poteries kabyles*, in *Études d'ethnographie algériennes;* id., *Les poteries peintes de l'Afrique du Nord*, in *Varia Africana*, publiées par l'Université de Harvard, t. II, 1918; excellente étude de la technique par le Dr J. Herber, *Technique des poteries rifaines du Zerhoun*, *Hespéris*, 1922, p. 241-253. Je renvoie à cette étude pour la partie technique.

Les potières de quatre fractions des Ghiata, surtout, viennent vendre à chaque marché de Taza, quelques pièces de poteries (1). Celles des Beni bou Gitoun sont les plus simples de toutes. Aucune décoration; terre rouge foncé. Ce sont surtout des fourneaux portatifs, avec ou sans pied (*mejmar*), des plats (fig. 14), et surtout des marmites de petite dimension portant au col trois excroissances caractéristiques (fig. 16) : ces marmites se trouvent dans chaque grotte.

Les Beni Oujjan apportent des vases à eau en forme de grandes marmites (fig. 13), munies, à l'épaule, d'excroissances servant à donner prise aux cordes par lesquelles la porteuse assujettit le vase sur son dos : car ce sont ceux-là dont on se sert pour aller à la rivière. La décoration consiste en courts et larges traits brunâtres rayonnant autour du col. Ils sont obtenus à l'aide d'une sorte de résine.

Les poteries des Ahl Touahar et des Beni Mgara sont en terre d'un rouge légèrement moins foncé. Ce sont des assiettes, des plats, des *ḥaleb* de forme classique. La décoration de ces pièces, chez les Ahl Touahar (fig. 17), consiste en chaînes en terre ocre noire, en lignes sinueuses doublant des lignes droites, disposées autour de l'embouchure. Chez les Beni Mgara (fig. 19), la décoration est un peu plus riche. A ces lignes s'ajoutent des croix, qui deviennent parfois des svastika. Mais les zones décorées restent très limitées : les alentours de l'ouverture, s'il s'agit d'un vase, et parfois le centre du fond.

Cette décoration est un peu plus soignée que celle des poteries branès auxquelles elle fait songer : elle reste très loin de la richesse de certaines autres poteries du Nord, les poteries rifaines du Zerhoun par exemple, ou les poteries à engobe des Slès ou des Tsoul. Mais il est à remarquer que cette décoration, qui varie avec les fractions, n'est pas sans rapport avec leur habitat. Inexistante chez les Beni bou Gitoun, très faible chez les Beni Oujjan, qui sont fractions de montagne, elle est plus développée chez les Ahl Touahar, installés dans le petit massif qui coupe la vallée de l'Inaouen, et plus encore chez les Beni Mgara, établis sur les bonnes terres de cette

(1) En principe, les poteries fabriquées selon cette technique sont faites par les potières pour leur usage personnel ou sur commande ; en fait on voit très souvent quelques pièces mises en vente sur les marchés.

vallée. Faut-il y voir une simple coïncidence, ou une influence indirecte des Tsoul, à la céramique si décorée, et qui, eux aussi, mais par le Nord, arrivent à la vallée de l'Inaouen? Ce serait une conclusion assez hasardeuse.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'une telle poterie chez les Ghiata est en soi-même fort intéressante. Cette céramique de technique archaïque, qui est celle du Rif, des Jbàla, des Beni Snassen, et des groupes voisins, n'a pas encore été notée, au Maroc, au sud du couloir de Taza. En Algérie et en Tunisie, si l'on excepte l'Aurès et les régions adjacentes, elle ne semble guère se trouver ailleurs que chez les populations montagnardes du bord de la mer. Or d'après des dires d'informateurs, que je n'ai pu encore vérifier, la céramique des Aït Waraïn serait du même type; et l'Institut des Hautes-Études Marocaines possède quelques pièces de même technique venant de la région de Baḥlil. Ailleurs, dans le Moyen Atlas, ce qu'on trouve, c'est une poterie rouge foncé, de tout autre technique, faite au tour, et les potiers qui la fabriquent, des Sahariens dit-on — c'est-à-dire des gens du Tafilelt ou du Drâ — ont porté ces poteries jusqu'au nord de Meknès (1); c'est exactement le chemin que suivent les grandes migrations qui depuis des siècles, traversent le Moyen Atlas. Or les Ghiata et les Aït Waraïn représentent les vieilles populations stables de ces montagnes, comme aussi quelques tribus morcelées dont des restes sont établis notamment dans la région voisine de Sefrou et de Baḥlil.

Comment, de ces faits, ne pas tirer quelques conclusions? Les tribus nouvelles qui poussent du Sud au Nord à travers le Moyen Atlas, refoulant et pressant les tribus anciennes sur les rives du torrent qu'elles forment, apportent avec elles la technique céramique récente; les tribus anciennes, au contraire, ne connaissaient que la technique archaïque, et lui sont restées fidèles, surtout là où elles sont restées groupées. Au milieu de conditions d'existence généralement assez semblables, dans un pays qui est le même, il y a là un trait distinctif important à noter. Car, en même temps qu'une différence avec les nouvelles venues, il établit un lien — il en est d'autres

(1) Dr Herber, *op. cit.*, *Hespéris*, 1922, p. 242.

semble-t-il, qui commencent à apparaître, encore que faiblement (1) — entre les vieilles tribus du Moyen Atlas et les populations, généralement stables elles aussi et fort anciennement établies là, qui vivent au nord du couloir de Taza.

Henri Basset.

(1) Voir, en matière de linguistique, l'opinion de Destaing, in *Étude sur le dialecte des Aït Seghrouchen*, Paris, 1920, notamment p. LXXI.



Fig. 1. — Falaise face à l'oued Taza, vue d'ensemble.



Fig. 2. — Falaise face à l'oued Taza. Entrée de grottes.



Fig. 3. — Huilerie dans une grotte, à l'intérieur des remparts. A gauche la meule, à droite le pressoir.

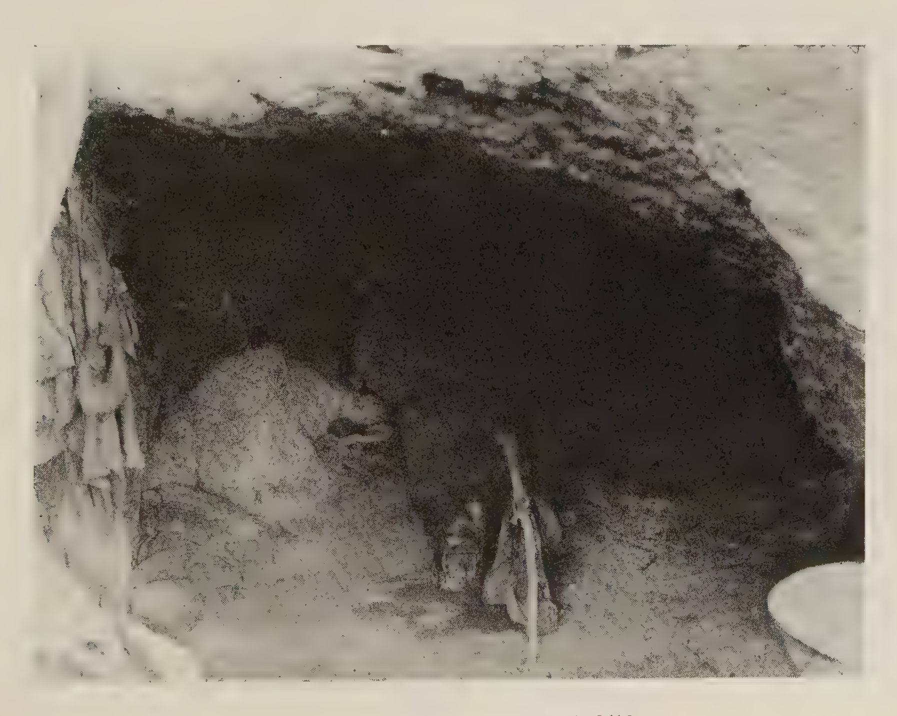


Fig. 4. — Intérieur d'une grotte habitée.



Fig. 5. — Aménagement des Grottes des Ahl Taza.

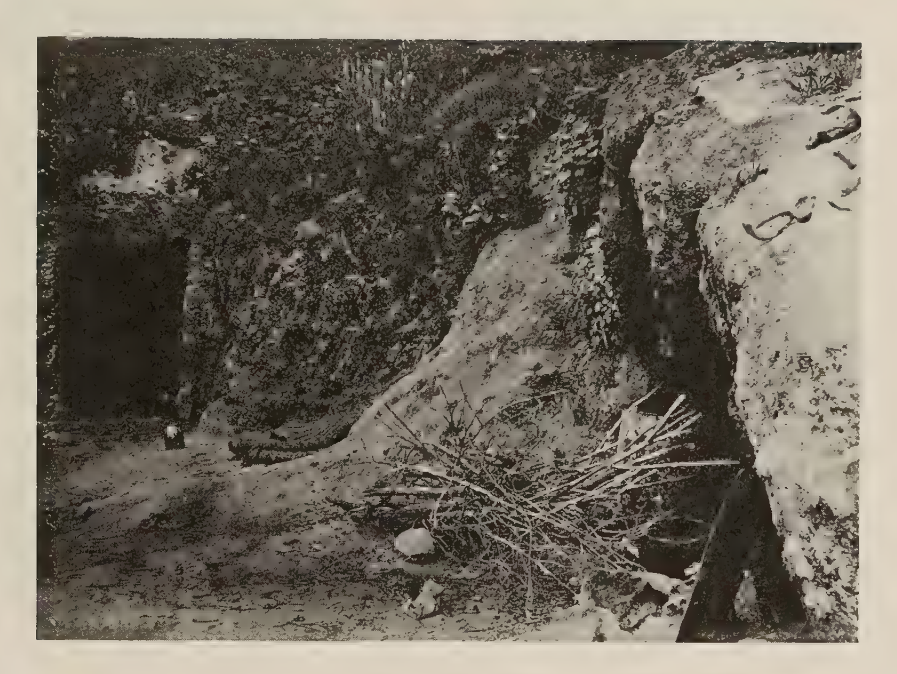


Fig. 7. — Ancienne chambre funéraire servant d'habitation : entrée.



Fig. 8 — Autre chambre funéraire ancienne. L'entrée est aménagée



Fig. 9. — Grotte naturelle séparée en deux chambres par un mur.



Fig. 10. — Vestibule à l'entrée d'une grotte.



Fig. 11. — Le vestibule devant la grotte est devenu une chambre.



Fig. 12. — La maison sort de la grotte.



Fig. 13 à 19. — Poteries des Ghiata.

Communications

La Bibliothèque de Max Van Berchem.

Il y a quelques semaines, Mme Max Van Berchem a remis à la ville de Genève la riche bibliothèque de son mari, ainsi qu'une collection extrêmement importante de documents manuscrits. Il convient d'insister sur ce don magnifique, conforme à un vœu testamentaire de Max Van Berchem. En écrivant ces quelques lignes, je n'oublie pas l'exquise modestie d'un maître vénéré, hostile par tempérament à toute publicité, mais je rappelle surtout son obligeance inépuisable. Je voudrais montrer brièvement que son immense désir de rendre service n'est pas mort avec lui.

Les documents manuscrits forment une collection, unique au monde, d'inscriptions arabes provenant de tout l'univers musulman. Elle se compose des copies personnelles de Max Van Berchem, faites sur place, en Orient, dans les musées et collections particulières d'Europe, ou résultant d'un déchiffrement effectué à la loupe sur des photographies qui, depuis vingt ans, lui étaient envoyées de tous les points du globe. Ce matériel épigraphique, *aux trois quarts inédit*, est d'une utilité incontestable : chaque inscription, clairement située et décrite, est copiée très lisiblement; les passages douteux sont toujours dessinés; un commentaire succinct accompagne parfois la copie, soulignant toujours les leçons rares, en particulier les titres anormaux. Pour les contrées visitées par Van Berchem lui-même, les relevés archéologiques abondent. A compulser ces notes, j'ai acquis la certitude qu'aucune exploration méthodique en Orient, dans un but d'archéologie et d'épigraphie arabes, ne sera fructueuse sans un examen préalable de ce dossier. De nombreuses inscriptions notamment ont disparu, ce qui donne une valeur inestimable à ces copies, consciencieuses et sûres.

Cette collection comprend 32 carnets et un grand nombre de feuilles détachées, qui ont été réparties dans 53 enveloppes. Un index sommaire facilitera les premières recherches : dressé après quelques jours d'examen, cet index n'est donc pas exempt d'erreurs ni surtout d'omissions.

Ces documents manuscrits, accompagnés d'un lot considérable de photo-

graphies, ont été déposés au Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Genève. Son conservateur, M. Déonna a accueilli ce trésor avec enthousiasme, et il m'a fait part du plaisir qu'il éprouverait à en assurer les communications. Vu l'importance toute particulière de ces documents, Mme Van Berchem désire pendant quelques années être appelée à connaître des demandes qui seront adressées à M. Déonna : elle est animée, j'ai à peine besoin de le dire, du plus vif désir de les voir consulter et surtout publier.

Les livres de Max Van Berchem ont été déposés à la Bibliothèque de la Ville, qui s'enrichit ainsi d'une ample collection de textes arabes et de relations de voyages. On en aura un aperçu assez restreint, il est vrai, en consultant les bibliographies insérées en tête du *Voyage en Syrie* et des *Inscriptions de Jérusalem.* Il faut signaler surtout les 1.500 à 2.000 tirages à part, groupés par cartons d'une façon méthodique : l'assurance a été donnée à Mme Van Berchem que le classement n'en serait pas modifié. C'est pour les chercheurs futurs une aubaine inestimable : la bibliographie de certains sujets d'étude est là toute préparée.

G. Wiet.

ACTES DU CINQUIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

21-22 DÉCEMBRE 1925

SÉANCE D'INAUGURATION
TENUE DANS LA SALLE D'ETHNOGRAPHIE
DE L'INSTITUT
LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 1925

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. G. Hardy, Directeur Général de l'Instruction Publique, qui prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Au moment où je me lève pour ouvrir ce Congrès, une image, j'en suis bien sûr, s'impose en vous : tous, vous revoyez, assis à cette table, le Maréchal Lyautey, et vous ne le revoyez, par l'effet d'un privilège appréciable, que souriant, heureux d'une liberté passagère, respirant avec délices, lui qui ne veut être que notre invité, la douce atmosphère de confiance et d'indépendance intellectuelle qu'il a su créer ici.

Il griffonne des notes, dessine des minarets, des palmiers et des burnous, entre familièrement dans les discussions, improvise de ces aperçus généraux d'où fusent la merveilleuse clarté et la vigueur de sa pensée. Il nous livre, avec coquetterie, les ressources les plus savoureuses de sa personnalité : sa fougueuse curiosité, son goût des idées, la fantaisie passionnée où son cœur de poète prend sa revanche des lisières de l'action, son sens délicat du beau, sa divination des âmes étrangères, et surtout son irrésistible cordialité, son charme. C'est vraiment en amis qu'il nous a toujours traités : nous avons le devoir de nous en souvenir et le droit d'en être un peu fiers. Je vous demande, Messieurs, d'arrêter un instant votre pensée sur cette page de notre histoire et d'adresser à Monsieur le Maréchal Lyautey l'hommage de notre gratitude et de notre respectueux attachement.

Messieurs, le caractère de liberté tout académique dont bénéficie notre groupement me permettrait de m'en tenir là, si j'avais le sentiment qu'une ère de béotisme dut s'ou-

vrir au Maroc. Nous ne sommes ici, Dieu merci, que des chercheurs sincères, la valeur de nos travaux est liée à l'affranchissement de notre jugement, et nous ne nous sentons nullement tenus de prononcer des éloges qui ne seraient pas évidemment mérités.

Au départ d'un Résident Général éclairé et cultivé autant qu'homme du monde, le Maroc français eût pu tomber aux mains d'un administrateur ou d'un guerrier rempli de talents et de bonnes intentions, mais imperméable aux questions intellectuelles. Le cas n'est pas rare, hélas ! dans les annales de notre empire ; que de beaux mouvements de pensée, dans telle et telle de nos possessions, ont tourné court, parce qu'un Gouverneur nouveau venu les regardait de travers, n'y découvrait que dépense inutile d'activités et de crédits, ou simplement négligeait de les encourager. Quand un jour on écrira l'histoire intellectuelle de notre monde colonial — et quelle belle histoire ce sera, vivante, ardente, colorée, riche, tout comme l'histoire militaire, d'héroïsmes individuels et d'audaces, — on sera surpris de constater, ici et là, l'irrégularité, le discontinu de la production ; on assistera successivement à des floraisons magnifiques et à des dessèchements de siroco, et la cause de ces alternances de fécondité et de stérilité, on la trouvera sans peine dans le tempérament des hommes au pouvoir. Un Faidherbe, par exemple, met sur pied toute une vaste colonie, lance colonnes sur colonnes, signe traités sur traités, ouvre des voies de communication, développe les cultures, organise le marché, bâtit des villes, mais en même temps étudie le pays, éveille autour de lui, chez ses collaborateurs les plus divers, des vocations scientifiques et laisse, en plus d'un édifice fermement charpenté, des plans pour les agrandissements de l'avenir ; d'honnêtes gens le remplacent, qui ne voient pas si loin, ne tiennent compte que de l'épée ou de la charrue, jugent la plume indigne d'un homme d'action, et le résultat ne se fait guère attendre : c'est un sommeil, voisin de la mort.

Car aux colonies, comme ailleurs, on ne fonde rien sur l'action toute seule, sur l'action qui se développe au jour le jour et refuse de se retremper méthodiquement aux sources de l'intelligence et de la recherche. Il est puéril, et digne d'un figurant d'opérette, de clamer sur tous les tons : Agissons, agissons, si l'on n'a pas au préalable éclairé les voies de l'action, déterminé les buts, étudié les moyens, et l'on peut, sans être prophète, prédire à coup sûr que tel chef de gouvernement colonial, qui, sous couleur d'esprit pratique et réalisateur, traite les géologues en collectionneurs de cailloux et les linguistes en grammairiens maniaques, n'accomplira que de toutes menues besognes et laissera le pays sans défense contre les hasards de sa vie physique et morale.

Une fois de plus, Messieurs, la fortune est demeurée fidèle au Maroc, et l'Institut des Hautes-Études marocaines peut, sans l'ombre d'une arrière-pensée, saluer en la personne de M. le Résident Général Steeg un protecteur-né. Un homme de notre temps n'est pas tenté de renier son passé, quand ce passé est fait d'études fortes et nobles, d'efforts désintéressés vers la vérité, de ministère intellectuel ; il est clair que ce passé établit entre notre nouveau Résident Général et nous mieux qu'une liaison de circonstance : une franche parenté, et je crois pouvoir affirmer dès maintenant que nous ne risquons pas d'être traités en parents pauvres.

Au demeurant, Messieurs, on ne fait figure de parents pauvres que si l'on veut s'y résigner, et nous ne sommes pas des résignés. Nous avons l'âme chevillée au corps, et voilà une richesse qui compte. Je la retrouve, toujours accrue et consolidée, à chaque rentrée : à chaque rentrée, le plan de campagne de l'année se dresse avec une facilité nouvelle ; les communications abondent, les recherches se multiplient et se diversifient, la cohésion des forces s'affirme davantage, l'entrain éclate dans tous les yeux, et je ne crois pas que nulle part au monde on puisse rencontrer troupe plus vaillante, plus rayonnante, plus résolue au succès. C'est une vraie joie, Messieurs, une joie vive et pure, de voir briller en vous cette jeunesse de cœur et d'esprit qui constitue à la fois

la condition première et le premier bénéfice de la recherche scientifique et qui compense les inévitables mécomptes de l'existence courante par un réapprovisionnement continu d'espoir.

Surtout, ce qui réjouit et rassure dans le spectacle de votre activité, c'est qu'elle échappe généralement aux dogmes tyranniques de ce qu'on serait tenté d'appeler la scolastique moderne. J'entends par là que vous avez le courage, tout savants que vous soyez, d'avouer des soucis d'intérêt public, de poursuivre l'utile en même temps que le vrai, de ne point isoler la science de la vie. Pour la plupart nés à la recherche scientifique dans un pays qui naît à la lutte universelle, vous ne vous sentez ni le goût ni le droit de vous anéantir dans les extases médiocres de la pure érudition, vous allez de préférence et d'instinct aux tâches qui, tout en augmentant le trésor intellectuel de l'humanité, aideront vos contemporains à voir clair dans leurs destinées.

Dussè-je sur ce point dépasser un peu votre pensée, dussè-je aussi m'attirer les critiques d'esprits éminents, qui redoutent pour la valeur de nos disciplines ce contact constant des réalités, je n'hésiterai jamais, Messieurs, à mettre en lumière cette tendance fondamentale de notre Institut, à la renforcer de toute l'influence dont je puis disposer, à la revendiquer, non comme une excuse, mais comme un mérite. Car s'il est dangereux pour l'action de se séparer de la pensée, il est non moins dangereux pour la pensée de rompre avec l'action, et l'on découvrirait sans peine, dans un inventaire critique de la production scientifique de notre époque, des piles de volumes et d'articles qui, pour avoir poussé dans les caves sereines de l'érudition, sont vides de substance, des fourrés denses qui n'ont que l'apparence de la vigueur et ne sont au fond que de stériles et mornes marécages.

Notons bien que cette préoccupation de l'utile n'est nullement exclusive du souci d'une saine méthode, des règles qui s'imposent à toute enquête bien conduite : viser un but d'intérêt public, ce n'est pas nécessairement faire œuvre de basse vulgarisation; j'estime au contraire qu'une recherche qui doit aboutir à des applications pratiques s'entoure spontanément de précautions plus fortes, risque moins qu'une autre de s'aventurer dans le paradoxe, et je doute qu'on puisse nous opposer travaux plus solides que ceux qui filtrent jusqu'aux colonnes de notre revue. Notons encore que cette préoccupation, loin de nous interdire les buts élevés, nous y conduit tout droit : elle nous détourne des petites entreprises commodes, des à-côtés qui n'apprennent rien; elle nous pousse au cœur même des réalités, nous oblige à poser de grandes questions, auxquelles nous ne répondons parfois que par des hypothèses, mais que nous regardons en face, que nous n'éludons point et que nous parviendrons à résoudre au moins partiellement. Tels d'entre vous, pour ne citer que cet exemple, abordant l'art marocain, ne se contentent pas de déterminer les époques ou de relever les thèmes décoratifs : sous l'objet d'art, ils cherchent l'art lui-même, ses éléments constitutifs, sa souche profonde; ils s'efforcent, sans trembler comme des écoliers en faute, d'ébaucher toute une esthétique, et, par là, ils contribuent singulièrement à percer le mystère de l'âme marocaine; par là, ils nous rapprochent d'un peuple que nous avons le plus grand intérêt à bien comprendre; par là, ils font à la fois œuvre de science et de conscience. Et ce que je dis de l'art pourrait tout aussi bien s'appliquer aux études d'ethnographie, de géographie, d'histoire, qui s'élaborent ici : *non Scientiæ sed Vitæ*.

Vous avez voulu, Messieurs, que le présent Congrès fût une illustration toute particulière de cette formule. Vous vous êtes trouvés d'accord pour donner à ses séances ce centre d'intérêt : les Jbâla et le Rif, c'est-à-dire une des questions qui depuis plusieurs mois accaparent l'attention générale et qui retentissent le plus fortement sur la vie de notre nation. Géographie, ethnographie, linguistique, histoire de ces régions si mal con-

nues, tout cela, qui figure déjà, depuis cette rentrée, sur l'affiche de l'Institut, nous allons le passer en revue, puis nous ferons en sorte que le résumé de nos communications soit largement répandu dans le public.

Il va sans dire que, cette fois-ci, nous sortons résolûment du champ proprement scientifique et qu'on ne doit pas s'attendre à de sensationnelles révélations. Les pays dont nous entreprenons l'examen sont des pays depuis longtemps fermés, et nous ne possédons sur leur compte que des renseignements sporadiques, approximatifs et pour la plupart indirects. C'est, à tous égards, le type même de la question difficile. Mais, pour cette raison là, c'est aussi le type de la question mal traitée, et l'on composerait un fort joli sottisier de tout ce que le Rif a pu inspirer, depuis quelques mois, à des écrivains ou des orateurs pressés.

C'est donc simplement une « mise au point » que nous allons tenter, un récolement des faits connus et dûment établis, un bilan sincère de nos connaissances et de nos ignorances relatives au Rif. Nul doute que bientôt, à la faveur d'une avance des troupes, d'un raid d'avions, d'une prise d'informateurs, ce bilan n'apparaisse tout à fait caduc. Déjà certains d'entre nous, mêlés plus ou moins directement à l'action locale, savent plus de choses qu'ils n'en peuvent dire pour le moment. Mais le peu que nous dirons ne laissera pas de jeter quelques lueurs sur ces rudes régions, et nous n'avons, en l'occurrence, d'autre ambition que d'éclairer le public.

Il ne suit pas de là — je m'empresse de l'ajouter — qu'en ce qui regarde le Rif et les Rifains nos ambitions se limitent décidément à cette synthèse provisoire et simplement approchée. Nous sommes résolus, au contraire, à mettre en coupe réglée, à notre façon et dès que nous en aurons les moyens, le domaine qu'Abd el Krim ne pourra plus interdire bien longtemps à notre curiosité; mais là encore nos enquêtes prendront une portée pratique tout autant que scientifique.

Entendons-nous bien : ce n'est pas de gisements minéraux ni d'exploitation forestière, agricole ou pastorale qu'il s'agit surtout. Bien que ces aspects du problème rifain ne soient, à notre sens, nullement négligeables, même d'un point de vue de pure humanité, — et bien que ce problème économique comporte nécessairement un nombre important de données géographiques, ethnographiques et même historiques que nous pourrons concourir à préciser, c'est un champ d'action morale que nous nous préparons de préférence à mettre en valeur et qu'il convient, c'est trop manifeste, de substituer le plus tôt possible au champ de tir.

Nos ennemis d'aujourd'hui seront demain, à tout le moins, des voisins, — des voisins avec lesquels il faudra s'entendre à fond, pour prévenir le retour d'atroces conflits. Des voisins qu'il faudra connaître, comprendre, admettre d'abord tels qu'ils sont, puis apprivoiser, et nous aurons là une belle occasion de lancer à l'assaut nos équipes de spécialistes. Assaut de seconde vague, moins brillant sans doute et moins héroïque que celui de nos chers troupiers, mais non moins indispensable; conquête obscure et patiente, mais qui veut autant de méthode que la conquête par les armes et qu'on a certainement tort de ne point prévoir en toute circonstance analogue, de ne point organiser de parti pris.

Ce lendemain de guerre, ce rapprochement moral des adversaires et même, et surtout des alliés, l'Europe, au sortir d'une crise qui a bouleversé tous les rapports, y travaille en gémissant; elle y travaille à coups de congrès, de conférences, d'arbitrages, d'actes diplomatiques, d'ententes toutes formelles, où le cœur ni l'esprit n'interviennent; c'est seulement ces temps-ci qu'elle commence à sérier et préparer des accords plus larges et plus profonds, une coopération intellectuelle, un rétablissement des seules voies internationales qui réduisent réellement les distances entre les peuples, les voies de l'âme. Pour notre faible part, Messieurs, nous ne commettrons pas cette erreur : nous savons

que, sur cette terre d'Afrique tout spécialement, le traité le mieux étudié n'est rien, s'il n'est suivi d'une pénétration prudente qui dessille les yeux des indigènes, fait tomber peu à peu leurs préjugés et leur révèle, au lieu du désastre attendu, une somme appréciable de bienfaits. Nous savons aussi que cette pénétration et cette conversion demeurent impossibles, tant que nous ne connaissons point par le menu les genres de vie, les mœurs, les concepts, les modes d'expression des indigènes, et c'est pourquoi nous voulons, de toutes nos forces méthodiquement distribuées, fouiller ces ravins sauvages, sonder ces cœurs barbares, délimiter le fossé pour y jeter des ponts.

Notre prochain, notait amèrement Vauvenargues, c'est notre lointain qu'il faudrait dire. Ne nous résignons pas, Messieurs, à cet éloignement. A la science trop souvent homicide, opposons une science moins impérieuse, moins rigoureuse, mais tout aussi méritoire et d'un maniement bien moins périlleux, la science des âmes, mère et conseillère de toutes les autres, et servons la d'un cœur fervent.

Messieurs, je déclare ouvert le cinquième Congrès de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

***

M. Henri Basset, Directeur de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, prononce ensuite les paroles suivantes :

« Notre programme, du simple point de vue scientifique, peut paraître ambitieux. Consacrer les travaux du Congrès tout entier à l'étude du Rif et des Jbâla, alors qu'il est entendu que ce sont des régions sur lesquelles on ne peut rien savoir parce qu'elles ont toujours, pense-t-on, été impénétrables, celà peut sembler une gageure. Mais nos connaissances, si elles sont faibles, ne sont pas cependant nulles. Et pour expliquer leur indigence, cette fameuse impénétrabilité actuelle est-elle une excuse suffisante ? En matière de géographie pure, je le concède volontiers. Mais ailleurs ?

« Assurément le Rif et le Jbel n'étaient pas, aux premières années du xx[e] siècle, des pays aisément accessibles; pourtant ils ne l'étaient pas moins que les autres régions montagneuses du Maroc. Même, le Moyen-Atlas et l'Anti-Atlas apparaissaient à juste titre comme beaucoup plus fermés encore. Et, faute d'y pouvoir aller, on avait du moins d'excellents moyens d'investigation — plus qu'ailleurs — pour savoir ce qui se passait à l'intérieur. Depuis bien des années, c'est par centaines que les Rifains, tous les ans, passaient en Oranie pour y louer leurs bras au moment de la moisson. D'aucuns mêmes à qui la vie, par suite de quelque aventure, était devenue impossible chez eux, s'y fixaient pour un temps plus ou moins long. Que d'informateurs possibles ! Et de fait on en profitait. Les études linguistiques avaient été poussées assez loin. Les études d'ethnographie commençaient. Grâce à ces travaux on peut dire qu'à la veille de notre entrée au Maroc, le Rif était certainement, avec le Sous et pour les mêmes causes, la région berbère de ce pays sur laquelle nous avions le plus de renseignements.

« Seulement, nous en sommes restés là. Pourquoi cet arrêt ? Le Rif s'est-il depuis lors fermé davantage ? Pas dans les premières années, et les moissonneurs, jusqu'au printemps dernier, ont continué à venir comme autrefois. Que s'était-il donc passé ? La conclusion définitive de nos accords avec l'Angleterre et avec l'Espagne, et la pacification progressive du reste du Maroc.

« Ces accords nous écartaient désormais du Rif : de ce jour — c'était naturel — il nous intéressa moins. Sans même qu'on eût besoin de l'exprimer, il nous sembla nor-

mal de laisser aux savants et aux administrateurs espagnols le soin de continuer, dans une zone qui devenait la leur, le travail que nous avions brillamment commencé. D'autant plus que chaque jour, à mesure que nos postes s'avançaient plus loin, de nouveaux champs d'action s'ouvraient devant nous. C'était dans une zone dont, par force, nous devions nous occuper davantage, de nouvelles populations à étudier, parfois moins connues encore que celles du Rif, et souvent, il faut bien le reconnaître, dans le Sud surtout, plus intéressantes.

« Parallèlement à l'effort militaire et politique, un grand effort scientifique s'accomplit en ce moment : sur sa nécessité pratique, je n'ai pas besoin d'insister. Il nous en faut attendre encore quelques mois les résultats ; alors nous connaîtrons clairement ces régions qui passaient pour mystérieuses et n'étaient qu'inétudiées.

« Vous entendrez donc, Messieurs, ou du moins ceux d'entre vous qui auront le courage de suivre nos séances de travail, un tableau d'ensemble de nos connaissances lacunaires sur le nord marocain au moment de l'agression rifaine. Mais ces communications, que des spécialistes vous apporteront sur chaque sujet, ne dureront pas seulement l'espace d'un matin, — ou d'un après-midi. Elles seront réunies dans une publication d'ensemble, sans prétention, mais qui, nous l'espérons, ne sera pas tout à fait inutile... »

⁂

M. Pierre de Cenival présente un rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1925 (1).

SÉANCES DU MARDI 22 DÉCEMBRE 1925

Le Congrès entre en séance à 10 heures.

MM. Célérier et Charton communiquent une étude approfondie sur le relief, le climat, la végétation et l'hydrographie du Nord marocain, en insistant particulièrement sur le versant méditerranéen, qui constitue le Rif à proprement parler, le moins connu jusqu'ici.

M. Lévi-Provençal expose quelle est la mentalité religieuse des Rifains et des Jbâla, restés fidèles à bien des vieilles croyances d'un paganisme antérieur à l'Islam, mais en même temps, par une contradiction fréquente en ce pays, très attachés à leur nouvelle religion et souvent, surtout chez les Jbâla, très instruits en théologie. Il dit un mot des nombreux saints musulmans originaires de ce pays, et des confréries qui y étendent leur influence.

M. Terrasse parle ensuite de l'histoire monumentale de ces régions. Il montre que leur pauvreté architecturale s'explique par une série de raisons dont la principale est l'absence de tout grand centre de civilisation à l'intérieur de ces montagnes.

(1) Ce rapport est publié en annexe aux actes du présent congrès.

La séance de clôture du Congrès est ouverte à 15 heures.

M. Michaux-Bellaire fait un résumé très complet et très suggestif de l'histoire du Nord-marocain depuis l'époque romaine jusqu'à la récente crise. Il insiste sur l'action des forces diverses qui se sont heurtées dans ce pays depuis le début de l'époque musulmane et continuent à s'y opposer. Il montre en même temps que loin de former un bloc à part, son histoire se mêle intimement à celle du Maroc.

M. Henri Basset fait un tableau de l'ethnographie rifaine et jbâlienne : genre de vie, disposition des maisons et des villages, organisation sociale et politique, etc...

M. Prosper Ricard parle ensuite des artisans originaires du Jbel et donne des détails sur les rares industries qui y sont pratiquées.

Puis c'est le tour de la linguistique. M. Laoust présente quelques réflexions sur le dialecte berbère du Rif ; M. Brunot résume les caractères essentiels du parler des Jbâla.

M. André Basset nous dit pourquoi ces Jbâla, berbères d'origine, ont adopté la langue arabe et apporte quelques aperçus nouveaux sur les dialectes de cette région. M. le commandant Justinard donne des exemples de la poésie du Rif, courts poèmes d'un charme prenant.

M. le lieutenant de vaisseau Montagne expose par quels moyens l'on arrive aujourd'hui, en combinant les photographies d'avion et les renseignements, à dresser une carte fort précise des régions où l'on ne peut encore pénétrer. Il présente des exemples tout à fait concluants.

Enfin M. Chatelain apporte quelques renseignements sur les possibilités de trouvailles romaines sur la côte du Rif.

Toutes ces communications ont donné lieu à des échanges de vues fort intéressants. Elles seront réunies en un petit volume qui permettra au grand public, trop souvent réduit à une documentation fantaisiste ou indigente, de se faire une idée précise, sous ses différents aspects, de la région où se déroulent aujourd'hui les opérations militaires et politiques.

Cet ouvrage formera le fascicule N° 71 du *Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*. Il contiendra les travaux dont la liste suit :

Préface : M. G. Hardy.

Introduction : M. Henri Basset.

I. *Le Milieu physique* : MM. Célérier et Charton.

II. *L'histoire* : M. Michaux-Bellaire ;
M. H. Terrasse.

III. *La vie économique et sociale* :
Carte des tribus : M. le lieut. de vaisseau Montagne ;
Note sur l'épidémiologie du Nord-Marocain : M. le Dr Renaud ;
Vie sociale : M. Henri Basset ;
Arts et industrie : M. Prosper Ricard.

IV. *La vie religieuse* : M. E. Lévi-Provençal.

V. *La langue* :
Arabophones et berbérophones dans le Nord-Marocain : M. André Basset ;
Le dialecte berbère : M. E. Laoust ;
Littérature des Rifains : M. le Ct Justinard ;
Le parler arabe des Jbâla : M. Louis Brunot.

VI. *Bibliographie* : M. P. de Cenival.

ANNEXE

Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, 1925.

Avant de passer rapidement en revue les travaux divers publiés depuis notre dernier congrès par les membres de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, je veux d'abord dresser le bilan de nos publications officielles. A côté d'*Hespéris* qui continue de paraitre dans les mêmes conditions que les années précédentes, la *collection Hespéris* s'est enrichie d'un tome II : Les *Documents d'architecture berbère* du Dr Paris et quatre volumes ont été publiés dans la collection des *Publications de l'Institut*. Ce sont avec le tome II de l'*Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou* par M. Loubignac, les deux volumes des *Mélanges René Basset* et les *Mémoires concernans l'état présent du royaume de Tunis*, de Poiron, texte du XVIIIe siècle édité par M. Jean Serres. Ces deux derniers ouvrages témoignent du désir que nous avons de ne pas limiter nos préoccupations aux frontières du seul Maroc, et de vivre en union de plus en plus étroite avec les autres éléments de la France Nord-Africaine.



Si les événements extérieurs ne nous avaient pas assez brutalement imposé le Rif comme objet d'étude, on peut douter que nous l'ayons choisi de nous-mêmes comme thème de notre congrès de 1925. Car si nous considérons dans leur ensemble les travaux dont j'ai à vous rendre compte, qui ont mûri avant la crise, dans une atmosphère que ne grevait aucune préoccupation d'actualité, nous devons constater que ce n'est pas vers le Nord que la plupart d'entre nous se sentaient entraînés par leurs préférences, mais tout au contraire vers le Sud, région plus séduisante et probable-

ment plus riche en même temps que plus accueillante, et qui à effort égal promettait plus de résultats.

Au Sous, qui jusqu'ici demeurait très peu étudié, est presque entièrement consacré un fascicule d'*Hespéris*. M. le lieutenant de vaisseau Montagne rapporte de ses missions une documentation ethnographique et sociologique entièrement originale sur une *tribu berbère du sud marocain : Massat*. Le *recueil du droit coutumier de Massat*, par M. l'interprète militaire Ben Daoud complète cette enquête. Dans un autre article, dont le champ englobe, en même temps que le Sous les tribus du Haut-Atlas occidental, le lieutenant de vaisseau Montagne analyse le *régime juridique des tribus du sud marocain*.

Des *Notes historiques sur le Sous* ont été présentées à l'une de nos séances mensuelles par le commandant Justinard. Elles paraîtront prochainement dans *Hespéris* de même que les *Notes d'histoire et de littérature berbère*, du même auteur, dont le dernier numéro de la *Revue du Monde musulman* nous a aussi apporté d'admirables et parfaites traductions de *poèmes chleuhs recueillis au Sous*. On joindra au même ensemble les *notes sur la phonétique des populations de l'Anti-Atlas*, que M. André Basset nous a lues en séance.

Marrakech est un autre pôle autour duquel s'organise un groupe de travaux. Jusqu'à ces derniers temps, la description archéologique de cette grande ville avait été un peu négligée. A part deux études de détail de M. Gallotti et quelques notes déjà anciennes du comte H. de Castries et de M. Aimel sur le palais d'el-Bediʿ, les monuments de Marrakech n'avaient encore été l'objet d'aucun travail suivi et précis. MM. Henri Basset et Terrasse abordent donc un sujet presque inconnu avec leur description de la *Kotobîya*. Un article déjà paru dans *Hespéris* fournit des précisions toutes nouvelles sur les dates de construction de la mosquée, son plan et son décor. Un second article, qui est à l'impression, sera consacré au célèbre minaret.

En même temps, M. le comte de Castries dans son étude sur les *Sept patrons de Marrakech* apporte des informations très intéressantes sur la vie religieuse des Marrakchis et aussi sur la topographie de la ville et l'histoire de ses monuments.

C'est dans la région sud de Marrakech, particulièrement dans l'Atlas, que le Dr Paris a réuni ses *Documents d'architecture berbère*. MM. Célérier et Charton ont donné à *L'Afrique Française* un récit de leur ascension au Djebel Ayachi; au *Monde Colonial illustré* des photographies accompagnées de notes sur les *villages berbères du Haut-Atlas Central;* au *Bulletin de la Société de géographie du Maroc* un article sur la *position de Telouet et la politique glaoua*. Enfin dans sa conférence sur la *Zaouia Ahansal*,

M. Michaux-Bellaire étudie les influences religieuses dominantes dans une partie de la montagne.

Au point de jonction entre le Haut et le Moyen-Atlas, nous rencontrons l'article de M. E.-F. Gautier : *la cuvette de Ouaouizert.* Le même auteur a donné aussi à *Hespéris* des articles importants sur le *Moyen-Atlas* et sur les *cavernes du Dir.* De la même région (environs d'Azilal), provient un *texte berbère de Aït Messat*, relatif aux mariages collectifs, publié par M. Laoust dans les *Mélanges René Basset.* A citer encore, toujours pour le Moyen-Atlas, la seconde partie (textes et lexique) de l'*Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et des Aït Sgougou*, par M. Loubignac.

D'autres travaux se prêtent moins à un groupement régional. L'activité de nos géographes continue à se manifester. La *Bibliographie Marocaine* de M. Charton est toujours à suivre dans le *Bulletin de la Société de Géographie du Maroc.* Le même auteur publie aussi dans d'autres revues des études sur les villes marocaines : *Casablanca* et *Kouriga cité des phosphates.*

Les linguistes et les ethnographes ne chôment pas non plus. Je note à l'actif des berbérisants, en plus de leurs travaux relatifs aux régions du Sud, dont il a déjà été fait mention, le *nom de la porte en berbère*, par M. André Basset; les *observations* de M. Colin *sur un vocabulaire maritime berbère* révélé l'an dernier par M. Laoust; les études de M. Laoust sur *le Taleb et la mosquée en pays berbère*, et sur *le douar et la tente chez les Berbères;* enfin, de M. Henri Basset *Quelques notes sur l'Ammon Libyque*, dont le culte paraît avoir laissé des traces en Berbérie.

La linguistique arabe est représentée cette année par M. Colin et sa note sur l'*origine du nom de Mahomet* et par les *noms de vêtements* de M. Brunot, dans les *Mélanges René Basset.*

M. Michaux-Bellaire continue de s'intéresser à la fois à la vie sociale et à la vie religieuse du pays qu'il connaît si bien. Il nous a donné deux études l'une sur les *Terres collectives du Maroc et la tradition*, l'autre *sur les Sama's ou la transmission orale.* M. Paul Marty a réuni en un volume : *Le Maroc de demain*, une série d'articles sur la société marocaine, sur l'université de Qaraouiyine et les questions d'enseignement au Maroc.

Au cours d'une de nos séances mensuelles, M. Hardy nous entretenant de méthodes et de psychologie historique, nous annonçait la création d'*Annales de psychologie marocaine.* Elles n'ont pas encore vu le jour : mais déjà *l'enfant marocain, essai d'ethnographie scolaire* publié par MM. Hardy et Brunot illustre la méthode et nous donne l'exemple de ce qu'on peut attendre de l'ordre de recherches qui nous est proposé. D'autre part, M. E.-F. Gautier tire d'un *passage d'Ibn-Khaldoun et du Bayan* un chapitre fort curieux, à la fois actuel et rétrospectif, de psychologie berbère.

Outre la description archéologique de la Kotobiya de Marrakech, l'histoire de l'art marocain vient de s'enrichir d'un très beau et très important volume de MM. Terrasse et Hainaut : Les *Arts décoratifs au Maroc*. On y ajoutera quelques pages de M. Borély : *La Tour Hassan a-t-elle été achevée?*, dans France-Maroc et les *Monuments et les Villes du Maroc*, dans la Revue Rhénane; et plusieurs articles de M. Ricard : *sur les nattes berbères de l'Afrique du Nord*, les *batiks berbères*, le *tissage berbère des Aït Aissi*, et les *tapis berbères du Moyen-Atlas*. M. Ricard enfin a consacré au Maroc et à ses monuments une partie importante de son ouvrage : *Les merveilles de l'autre France*.

M. Lévi-Provençal commence la publication des documents qu'il rapporte de ses missions en Espagne. *Hespéris* nous a déjà fait connaître un *nouveau texte d'histoire mérinide : le Musnad d'Ibn Marzûk* : et une communication faite à une de nos séances nous a donné un avant-goût de l'intérêt tout à fait exceptionnel que présentent pour l'histoire marocaine les mémoires du compagnon du Mahdi, Abou Bekr ben ʿAli as-Sanhadji, surnommé el-Baidaq, texte découvert comme le précédent à la bibliothèque de l'Escurial. Un autre texte inédit d'histoire almohade complète très heureusement el-Baidaq. C'est un fragment malheureusement très court d'une chronique almohade anonyme dont l'unique manuscrit connu appartient à la Bibliothèque du Protectorat. Ce texte prend place dans les *Mélanges René Basset*.

Pour une période plus récente M. le comte de Castries nous apporte dans le second volume, 2ᵉ série *France* de ses *Sources inédites* les éléments essentiels d'une histoire du règne de Moulay Ismaïl.

Nous avons encore à ranger sous la rubrique histoire le *Regard sur le Maroc à la fin du XIIᵉ siècle* tiré par M. Borély de l'historien el-Merrakchi; puis *Le Maroc en face de l'étranger à l'époque moderne* de M. Lévi-Provençal; *le nouveau document marocain sur la peste de* 1799, fourni au Dʳ Renaud par l'histoire inédite de Mohammed el-Doayyif; enfin pour la période tout à fait moderne, les réflexions que nous a proposées M. Henri Basset sur *Abd-el-Kader calife de l'Oranie*, histoire dont on peut tirer des enseignements pratiques touchant la situation présente du problème rifain.

Pour terminer, sans sortir du cadre marocain, je me sens encore le droit de vous parler d'une étude que M. Fleury intitule *Un peu d'histoire des sciences* (parue dans le *Bulletin de l'Enseignement*), puisque c'est la publication de textes de M. Roget : *Le Maroc dans l'Antiquité*, qui a donné à M. Fleury l'occasion de nous présenter ses remarques sur les connaissances géodésiques et cosmogoniques des anciens et particulièrement de Ptolémée.



Tel est le tableau de l'activité de notre Institut pour cette année 1925. Il ne paraît pas qu'il ait eu trop à souffrir de la période troublée que le Maroc a vécue. Que nous ayons pu dans ce pays en guerre continuer de faire honnêtement notre métier, c'est, n'est-ce pas, un témoignage nouveau de la stabilité de l'œuvre française. Nous aimerions faire davantage, heureux si les méthodes dont nous avons appris à nous servir mettent quelques-uns d'entre nous à même de collaborer en quelque mesure au travail politique autant que militaire qui se fait sur le front nord, et si notre labeur désintéressé peut trouver des applications utiles à l'œuvre commune.

Pierre de Cenival.

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

1924-1925

BIBLIOGRAPHIE

BAUER Y LANDAUER (Ignacio). — **Biblioteca hispano-marroqui. Apuntes para una bibliografia de Marruecos.** Madrid, ed. Ibero-africano-americana, 1922, in-4, XVI-1024 p.

CENIVAL (Pierre DE). — **Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, 1923-1924,** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1924, pp. 450-454.

— **Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, 1925,** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1925, pp. 452-456.

CHARTON (A.). — **Bibliographie marocaine,** ds. le *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e-4e trim. 1924, pp. 220-242; 2e trim. 1925, pp. 159-171.

LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Sur la prétendue traduction arabe de l'œuvre de Tite-Live au Maroc,** ds. *Rev. Archéologique*, janv.-mars 1925, pp. 172-173.

LOPEZ (le P. J.). — **Catálogo bibliográfico de la misión franciscana de Marruecos.** Tanger, Mision catolica, 1924, in-16 carré, XIV + 143 p.

GÉOGRAPHIE

1° GÉNÉRALITÉS.

ALLAIN (Maurice). — **Le Maroc,** ds. *Géographie Universelle Quillet.* — Paris, Quillet, 1923, 2 vol. in-4 et atlas : t. II, pp. 199-222, (phot., cartes, 4 pl. h. t.).

BAYSSIÈRE (G.). — **Géographie du Maroc.** Paris, Hatier, 24 p.

Célérier (J.). — **Le Maroc et le Congrès international de Géographie au Caire,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc,* 2e trim. 1925, pp. 121-125.

Fleury (Henry). — **Un peu d'histoire des sciences,** ds. *Bull. de l'Enseign. Publ. du Maroc,* févr. 1925, pp. 113-126.

2° Géographie régionale.

(Monographies, voyages.)

L'Afrique du Nord — Algérie, Tunisie, Maroc. — *Introd.* par Claude Farrère. Paris, Calavas, s. d. (1925), in-4, x p., 1 carte, 240 p. de phot. [*Maroc, pp.* 182-240] (*éd. française de l'ouvrage publié par Wasmuth, Berlin,* 1924).

Allen (W. E. D.). — **Béled-es-Siba, sketches and essays of travel and history.** London, Macmillan, 1925, in-8 [*ds. cet ouvrage* : « **The marocan wilderness** », pp. 1-93].

Amic (Henri). — **Le Maroc, hier et aujourd'hui, deux voyages, 1920-1924.** Paris, Calmann-Lévy, 1925, in-16, 288 p.

Berthault (Léon). — **Impressions du Maroc : Fez l'ardente,** ds. *Rev. bleue,* 1925, n° 13, pp. 435-436. — **Le charme de Rabat,** ds. *Rev. bleue,* 1925, n° 14, pp. 469-471.

Bonnard (Abel). — **Au Maroc,** ds. *Rev. de Paris,* 1er et 15 juil. 1925, pp. 45-64, pp. 348-369.

Cunninghame-Graham (R. B.). — **Mogreb-el-Acksa.** 1925, in-8, nombr. ill.

Davray (H. D.). — **Algeria, Morocco and Tunis,** fig., in-8, 1925.

Fairchild (David). — **Le Maroc d'aujourd'hui vu par un savant américain,** ds. *L'Afrique Française,* nov. 1925, pp. 573-576.

Foucault (André). — **Un tour au Maroc, choses vues,** ds. *Les Œuvres libres,* n° 50, Paris, Fayard, août 1925.

Goulven (J.). — **Ouezzan en 1925,** ds. *L'Afrique Française,* avril 1925, pp. 177-178.

Harris (Walter E.). — **The three Maroccos,** ds. *Foreign Affairs.* N. Y. July 1925, pp. 433-436.

Henriot (Émile). — **Notes de voyage (au Maroc),** ds. *Rev. Hebdomadaire*, 6 juin 1925, pp. 5-31.

Horne (J.). — **Many days in Morocco.** 1925, in-8, 60 pl. ou phototypies.

Il faut visiter notre Afrique du Nord... P. Valude — **le Tourisme au Maroc...** ds. *les Annales Coloniales*, numéro mensuel illustré, 17 déc. 1924, 3 cartes, 29 photogr.

Lemoing (C.). — **Paris=Dakar par le Maroc** (2 cartes, 9 graphiques), ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc*, 1er trim. 1925, pp. 45-54.

Maurois (André). — **Arabesques,** ds. *Rev. Hebdomadaire*, 17 oct. 1925, pp. 269-292.

Meunier et Roussel. — **Dans le Haut Atlas,** ds. *France-Maroc*, oct. 1925, pp. 195-196, 3 photos.

Michaux-Bellaire (M.). — **Le Rif.** Paris, Champion, 1925, in-8, 32 p.

Nancy-George. — **Fez pendant la guerre,** ds. *L'Illustration*, 4 juill. 1925, pp. 8-11, 5 photos.

Ricard (P.). — **Excursions dans le Moyen=Atlas,** ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc*, 1er trim. 1925, pp. 55-63.

Sur Ricard (P.), *Les Merveilles de l'autre France (Algérie, Tunisie, Maroc)*. Paris, Hachette, 1924, in-4, 216 p., 425 fig. : C. R. par Alfred Bel, ds. *La Rev. Africaine*, 2e et 3e trim. 1925, pp. 376-377.

Rudder (Arthur de). — **Impressions marocaines.** Bruxelles, agence Decherme, 1925, in-8, 121 p.

Sorre (M.). — **Les paysages marocains,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. de Lille*, 1924, n° 2.

Thiolier (M.). — **Algérie, Tunisie, Maroc.** Paris, Thiolier, 1925, in-8, 120 p. (*livrets-guides du tourisme*).

Vicard (Commt Pierre). — **Le Tafilalet,** ds. *L'Armée d'Afrique*, janv. 1925, pp. 7-12, 1 croquis, 3 photos.

3° Géographie naturelle.

(Géologie, botanique, cartographie.)

Antoine (M.). — **Notes d'entomologie marocaine,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 1925, t. V, n° 1-2, pp. 17-40.

BARTHOUX (J.). — **Moyenne, Haute Moulouya et Grand Atlas,** ds. le *Bull. de la Soc. géol. de France*, 1923, n° 5, pp. 233-244, 2 fig.

— **Description de quelques minéraux marocains,** extr. du *Bull. de la Soc. Franç. de minéralogie*, mars-avril 1924, pp. 36-45, 2 pl. h. t., 8 fig.

— **Notes relatives aux formations marocaines rouges dites permo-trias;** extr. des *C. R. du Congrès des Soc. savantes en* 1924, pp. 197-221, 5 fig.

BEAUGÉ (A.). — **Le Gothlandien et les « couches rouges » dans le Maroc Central et Occidental,** ds. *Bull. Soc. Géol. de France*, 4me *série*, t. XXIV, n° 5, pp. 254-263.

BRAUN-BLANQUET (Dr) et Dr René MAIRE. — **Études sur la végétation et la flore marocaines,** ds. *Mém. de la soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° VIII, I, 30 déc. 1924, 244 p., 10 pl. h. t.

— **Contributions à l'étude de la flore marocaine** (*fasc.* 4) ds. le *Bull. de la Soc. d'hist. nat. de l'Afrique du Nord*, 1925, n° 1, pp. 22-41 (*suite à l'étude publiée ds. ce bulletin* : 1922, pp. 15-22, 180-195; 1923, pp. 73-77).

CANU (F.) et R. S. BASSLER. — **Les Bryozoaires du Maroc et de Mauritanie,** 1er mémoire; ds. *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° X, 1925, 79 p., 9 pl. h. t.

CÉLÉRIER (J.) et A. CHARTON. — **Un roi détrôné; une ascension du Djebel Ayachi,** ds. *L'Afrique Française*, août 1925, pp. 385-388 (1 croquis).

Sur CÉLÉRIER et CHARTON, *Un lac d'origine glaciaire dans le Haut-Atlas (le lac d'Ifni)*, ds. *Hespéris*, 1923, pp. 501-513 : C. R. ds. *The Geographical Review*, janv. 1925, p. 140.

CHALMERS ADAM (Harriet). — **Across French and Spanish Morocco,** ds. *The nat. géogr. Magazine;* mars 1925, pp. 327-356, 1 carte, 16 pl.; 19 photos.

DAGUIN (F.). — **La stratigraphie du Massif de Moulay Idriss au nord de Meknès,** *C. R. somm. de la Soc. Géol. de France*, séance du 22 juin 1925, pp. 165-167.

DUPARC (L.). — **Sur quelques roches filoniennes curieuses des environs de Mestigmer (Maroc),** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 8 juin 1925, pp. 1764-1766.

GAGNEBIN (E.). — **Sur un gîte de manganèse voisin de Taourirt (Maroc oriental)**, ds. *C. R. somm. Soc. géol. de France*, 30 mars 1925, pp. 99-100.

GAUTIER (E.-F.). — **La cuvette de Ouaouizert**, ds. *Hespéris*, 1er trim., 1925, pp. 91-103.

— **Le Moyen-Atlas**, ds. *Hespéris*, 3e trim. 1925, pp. 251-265.

— **Les cavernes du Dir**, ds. *Hespéris*, 4e trim. 1925.

GAUTIER (E.-F.) et Jean SAVORNIN. — **Les couches rouges d'Ouaouizert (Maroc Central)**, ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 20 avril 1925, pp. 1215-1218.

GRUVEL (A.). — **Remarques sur la courbe de salinité des eaux sur la côte occidentale du Maroc**, ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 2 mars 1925.

HUMBERT (Henri). — **Végétation du Grand Atlas Marocain oriental. Exploration botanique de l'Ari-Ayachi.** Alger, typo-litho, 1924, in-8, 88 p., XIV pl. h. t.

JAHANDIEZ (F.) et R. MAIRE. — **Plantae maroccanae novae**, *fasc.* 2; ds. *Bull. de la Soc. d'hist. nat. de l'Afrique du Nord*, 1925, n° 2, pp. 67-80, 1 fig.

JOLEAUD (L.). — **Esquisse tectonique de l'Atlas**, ds. *Congrès géol. intern. C. R. de la XIIIe session*, 1922. — 2me *fasc.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1925, in-8, pp. 873-886, 1 carte.

JURY (A.) et G. DEDEBANT. — **Étude sur le régime des pluies au Maroc et carte provisoire de la répartition des pluies**, ds. *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc;* n° IX, 1924, 18 p. 12 croquis et 1 carte au 1 : 500.000e.

LACROIX (Alfred). — **Les basanites et les basaltes analcimiques d'Algérie et du Maroc**, ds. *Bull. volcanologique*, 1924, pp. 199-206.

LYNES (Rear-Amiral Humbert). — **L'ornithologie des territoires du Sous (Maroc du Sud)**. (*Missions de l'Institut scientif. Chérifien en 1924 et* 1925, 1re partie), ds. *Mém. de la Soc. des sciences nat. du Maroc*, n° XII, 1, 30 oct. 1925, 82 p., 10 pl. h. t. (*texte anglais*).

MAHEU (Jacques) et Abel GILLET. — **Contribution à l'étude des lichens du Maroc**, ds. *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 30 déc. 1924, pp. 279-289.

MAIRE (Dr R.) — **Coup d'œil sur la végétation du Maroc** (*régions parcourues par la mission Perrot-Gentil*), ds. *Travaux de l'Office nat. des matières premières végétales*, 1924, notice n° 10, pp. 59-71.

— **La végétation alpine du Grand Atlas marocain**, ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 18 septembre 1924.

— **Peter Kofod Anker Schousboe (1766-1832). Notice biographique** (*consul de Danemark à Tanger — étudia la flore de cette région*), ds. *Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de l'Afr. du Nord*, 1925, n° 1, pp. 4-6, 1 portrait.

MARTIN (Commt). — **D'Azilal au Dadès**, ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc*, 2e trim. 1925, pp. 85-115, 1 carte h. t.

MAZIÈRES (Marc DE). — **La frontière algéro-marocaine**, ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc*, 2e trim. 1925, pp. 134-158.

PELLEGRIN (Jacques). — **Batraciens et poissons du sud-est du Maroc et du sud-Oranais**, ds. *Bull. du Museum d'Hist. Nat.*, 1924, pp. 178-180.

— **Le Salmo Pallaryi Pellegrin, poisson du Moyen-Atlas marocain**, ds. *Bull. du Museum d'Hist. Nat.*, 1924, pp. 181-184, 1 fig.

PEYERIMHOFF (P. DE). — **Les coléoptères des euphorbes dans le Maroc méridional**, ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 1925, t. V, n° 1-2, pp. 8-14.

PITARD (C.-J.). — **Contribution à l'étude de la végétation du Maroc désertique et du Maroc Central**, ds. *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, 30 déc. 1924, pp. 245-278.

ROCHETTE. — **Le Djebel Kandar**, ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc*, 1er trim. 1925, pp. 64-68.

ROLLAND (F.-A.). — **Notice géologique sommaire sur la région comprise entre Kasbah ben Ahmed et Settat (Maroc Central)**, ds. *Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1923, n° 5, pp. 245-253, 1 carte, 2 fig.

RUSSO (Dr P.). — **État actuel des connaissances sur les terrains paléozoïques du Maroc**, *Congrès Géol. Internat. C. R. de la XIIIe session*, 1922, 2e *fasc.*, Liége, 1925, pp. 1005-1037, 4 cartes.

— **Le problème de l'Atlas du Maroc**, ds. *La Géographie*, mars 1925, pp. 317-323 (1 carte).

— **Constitution de la chaîne bordière des Hauts-Plateaux marocains,** ds. *Assoc. Franç. pour l'av. des Sc.*, 47e *session.* Bordeaux, 1923, pp. 421-426, 3 fig.

SAVORNIN (J.). — **Géologie du Haut-Guir et de la moyenne Moulouya,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, séance du 28 juill. 1924.

— **Le bassin crétacé de la haute Moulouya,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 16 février 1925.

— **Le Djebel Ayachi (Maroc),** ds. *C. R. Ac. des Sc.*, 16 mars 1925.

— **Le Djebel Hadid (Grand Atlas Oriental),** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, 6 avril 1925, pp. 1116-1117.

VOINOT (C^t). — **Dans l'Atlas au sud de Marrakech,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e et 4e trim. 1924, pp. 155-189.

Carte du Maroc au 1 : 500.000^e. 65/50. Paris, Hatier.

Le Maroc — *cartes tirées en cinq couleurs :*
60/80 = éch. 1 : 754.000^e
100/130 = éch. 1 : 1.000.000^e. Paris, Lesot.

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DU MAROC :

Fès et environs, en 6 feuilles, 5 couleurs, équidistance : 5 m., 1924; plan au 1 : 10.000^e.

Casablanca, *avec projet d'aménagement,* en 6 couleurs, 1925; plan au 1 : 10.000^e.

Kénitra et environs, en 5 couleurs, équidistance : 2 m. 50, 1925; plan au 1 : 10.000^e.

Marrakech, *avec projet d'aménagement,* en 6 couleurs, équidistance : 2 m. 50, 1925; plan au 1 : 10.000^e.

Meknès, *avec projet d'aménagement,* en 6 couleurs, équidistance : 2 m. 50, 1925; plan au 1 : 10.000^e.

Rabat-Salé, *avec projet d'aménagement,* en 6 couleurs, équidistance : 2 m. 50, 1925; plan au 1 : 10.000^e.

Carte militaire du Maroc, en 4 couleurs, au 1 : 500.000^e, 1925; 11 feuilles et un titre.

Carte générale du Maroc, en 8 couleurs, avec teintes hypsométriques, au 1 : 1.000.000^e, 1925; 2 feuilles.

Carte générale des étapes, *avec indication des pistes et des gîtes d'étapes,* 2 couleurs, au 1 : 500.000^e, 1925.

Carte des routes et chemins de fer, en 4 couleurs, au 1 : 500.000^e, 1925.

4° Géographie humaine.

Célérier (J.) et A. Charton. — **La position de Telouet et la politique glaoua,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc,* 3e et 4e trim. 1924, pp. 190-198.

— **Villages berbères du Haut-Atlas central,** ds. *Monde Colonial illustré,* janv. 1925, pp. 20-21, 4 phot.

Radisson (N.). — **Causes et conséquences de la transhumance chez les tribus du Moyen-Atlas,** ds. *la Revue de Zootechnie,* janv. et févr. 1923, pp. 33-42, 147-152.

Voinot (Lt-Col.). — **Les Mesfioua de la montagne,** ds. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc,* 1er trim. 1925, pp. 1-44.

5° Géographie économique.

(Commerce — Colonisation.)

L'activité économique du Maroc, ds. *Lyon Colonial,* mai-juin 1925, pp. 71-76.

Annuaire de l'agriculture et des industries agricoles de l'Afrique du Nord (*Algérie, Tunisie, Maroc*), 1925. Alger, Éditions nord-africaines, 1925, 552 p.

Bel (J.-M.). — **L'exploitation des phosphates au Maroc,** ds. 5e *Congrès nat. des Travaux publics français à Paris,* déc. 1924, 6e section, 8 p. in-8.

— **Les gisements de phosphate du Maroc,** ds. *Bull. Soc. d'encouragement des Industries nationales,* déc. 1924, pp. 793-820, 1 carte, 7 photos.

Berger (Vincent). — **Les carrières de pavés au Maroc,** ds. *Bull. Soc. de Géogr. du Maroc,* 2e trim. 1925, pp. 127-133.

Berthaut et Guéry. — **L'oléiculture dans la région de Meknès,** publ. par la Dir. gén. de l'Agriculture, Rabat, 1924, 18 p., 1 carte.

Carle (Georges). — **Rapport sur la culture du coton au Maroc en 1924.** Paris, Soc. d'éd. géogr. marit. et coloniales, 1925, in-8, 84 p., IV pl. et 2 cartes h. t.

Célérier (J.) et A. Charton. — **Les grands travaux d'hydraulique agricole au Maroc,** ds. *Annales de Géogr.,* janv. 1925, pp. 76-80.

Charton (A.). — **Le Maroc vivant, Kouriga cité des phosphates,** ds. *Bull. de l'Ens. Public du Maroc,* avril 1925, pp. 207-214.

CHEVALIER (Aug.). — **La sélection des cotonniers en Algérie et au Maroc,** ds. la *Rev. de Botanique appliquée et d'agr. col.*, 30 avril 1925, pp. 265-278.

CLERNOEL. — **L'expérimentation agricole au Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc,* 3e et 4e trim. 1924, pp. 205-208.

La colonisation officielle au Maroc : ses principes, ses méthodes, ses résultats, ds. *L'Armée d'Afrique*, avril 1925, pp. 158-164, 3 phot.

Congrès du mouton marocain *tenu à Bordeaux le 23 juin* 1924. Bordeaux, Delmas, 1924, in-8, 95 p. (15 grav.).

Expérimentation et vulgarisation agricole. Rabat, Direction gén. de l'Agriculture, 1924, in-8, 251 p.

GOULVEN (J.). — **La deuxième semaine agricole de Casablanca,** ds. *L'Afrique française*, mai 1925, pp. 224-225.

Grande semaine agricole au Maroc. Service de l'élevage. Casablanca. *Petit Marocain*, éd. (1923), in-8 oblong.

GRUVEL (A.). — **Sur une carte de pêche d'une partie de la côte occidentale du Maroc,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, séance du 12 oct. 1925.

GUILLON (R.). — **La télégraphie sans fil au Maroc,** ds. *La Science moderne*, févr. 1925, pp. 95-97, 1 carte.

JOLEAUD (L.). — **Le chemin de fer au Maroc,** ds. *L'Outillage*, déc. 1924, pp. 459-461, 1 carte.

LALLOUR (Michel). — **Rapport sur les améliorations dont est susceptible l'élevage du mouton au Maroc,** *lettre d'introduction* par le prof. Paul Dechambre. Paris, Lahure, 1925, in-8, 30 p.

LA TOUCHE (DE). — **Le développement agricole du Maroc,** ds. *La Rev. du Maroc et de l'A. O. F.*, janv.-mars 1925, pp. 11-14.

LAUNAY (L. DE). — **Le commerce extérieur du Maroc français,** ds. *L'Armée d'Afrique*, mars 1925, pp. 105-109, 3 photos.

LIOUVILLE (Dr J.). — **Sur les coraux nuisibles aux chalutiers du Maroc,** ds. *C. R. de l'Ac. des Sc.*, séance du 21 juillet 1924.

MAZIÈRES (M. DE). — **Les phosphates au Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc,* 3e et 4e trim. 1924, pp. 209-217.

Meyreuil (André). — **La question du coton au Maroc,** ds. *Renseignements coloniaux... (Suppl. à L'Afrique française)*, 1925, n° 11 *bis*, pp. 530-535, 1 carte.

Miège (Em.). — **Les orges marocaines.** Rabat. Direct. gén. de l'Agric., 1924, in-8, 184 p., 48 fig.

Monod (Le Vétérinaire Principal). — **L'élevage au Maroc,** *conférence*. Casablanca, *Presse Marocaine*, 1925, in-12, 19 p.

Pour l'olivier. *C. R. des travaux du Ve congrès intern. d'oléiculture, Marrakech et Rabat, 25 nov. et 10 déc.* 1922. Paris, 1923, 339 p.

Privat de Fressenel (Le Chef d'escadrons). — **Remonte et haras marocains,** *conférence...* Rabat, Service des Renseignements, 1924, in-12, 14 p.

Quellenec (Édouard). — **Les ports du Maroc,** *mémoire présenté au Ve Congrès nat. des Travaux Publics français*, déc. 1924, gr. in-8, 49 p. 8 pl. h. t.

Recensement des industries du Protectorat, année 1924. Casablanca, *Vigie marocaine*, 1924, in-8, 138 p.

Rey (Rodolphe). — **Le Maroc et la colonisation française,** ds. *L'Armée d'Afrique*, sept-oct. 1924, pp. 272-277, 2 phot.

Rivière et Lecq. — **Cultures du Midi, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.** Paris, Baillière, 1924, in-8, 450 p.

Sayous (André E.). — **Le commerce extérieur du Maroc,** ds. *Rev. économique internationale*, août-sept. 1925, pp. 238-289.

Sébillot (Yves). — **Les pétroles africains et coloniaux, recherches faites et résultats acquis.** Paris, Larose, 1925, in-8, iv-60 p., 4 cartes.

Velu (H.). — **La prophylaxie des principales maladies du bétail au Maroc,** Casablanca, *Vigie marocaine*, 1923, in-8, 76 p.

H.-V. (Ct). — **Le Maroc et la voie ferrée Oudjda-Fez,** ds. *Revue Politique et Parlementaire*, 10 déc. 1925, pp. 416-424.

ANTHROPOLOGIE — ETHNOGRAPHIE ET FOLK-LORE ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Basset (Henri). — **Quelques notes sur l'Ammon libyque,** ds. *Mélanges* René Basset, t. I, p. 1. Paris, Leroux, 1925, in-8 (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. maroc., t. X*).

— **Les Troglodytes de Taza.** — **Notes sur les poteries des Ghiata,** ds. *Hespéris,* 4e trim. 1925.

BASSET (René). — **Mille et un contes, récits et légendes arabes, t. I. Contes merveilleux et contes plaisants.** Paris, Maisonneuve, 1924, in-8, 552 p.
Sur cet ouvrage, C. R. par Gabriel FERRAND, ds. *le Journal Asiatique,* t. CCVI, n° 2, avril-juin 1925, pp. 312-316.

BAUER. — **Le Rif et la tribu des Beniurriagel,** ds. *Memorias de la Sociedad espanola de Antropologia, etnografia y prehistoria,* t. I (1921-22).

BEL (A.). — **Sidi Bou Medyan et son maître Ed-Daqqâq à Fès,** ds. *Mélanges* RENÉ BASSET, t. I, p. 31. Paris, Leroux 1925, in-8 (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. Maroc., t. X*).

CAZENAVE (Jean). — **La légende du saut du cheval** [a. s. de l'origine de la dynastie almohade], ds. *Terre d'Afrique,* mai 1925.

CENIVAL (Pierre DE). — **La légende du juif Ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès,** ds. *Hespéris,* 2e trim. 1925, pp. 137-218, 4 pl. h. t.

DU PAC (J.). — **Les légendes de Si Aïssa patron des Aïssaoua,** ds. *France-Maroc,* mars 1925, pp. 55-56.

ERCKMANN (Jules). — **La religion au Maroc,** ds. *La Marche de France,* juin 1925, pp. 346-350.

— **Chez les indigènes du Maroc,** ds. *La Marche de France,* août, sept., oct. 1925, pp. 483-484, 548-551, 727-728.

GHIRELLI (Angelo). — **Monografia de la Cabila de Beni-Tuzin,** Madrid, 1923.

HARDY (Georges) et Louis BRUNOT. — **L'enfant marocain,** ds. *Bull. de l'Enseign. Public du Maroc.* Paris, Larose, janv. 1925, in-8, 76 p.
Sur cet ouvrage, C. R. ds. *Rev. du Monde musulman,* vol. LIX, 1er trim. 1925, p. 340.

HERBER (J.). — **Tatouages des prisonniers marocains,** ds. *Hespéris,* 3e trim. 1925, pp. 277-309.

LENS (A. R. DE). — **Pratiques des harems marocains : sorcellerie, médecine, beauté.** Paris, Geuthner, 1925, in-8, XVI-95 p.
Sur cet ouvrage, C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris,* 1er trim. 1925, pp. 133-135.

LENS (M. Th. DE). — **L'émancipation d'une marocaine. Une féministe à Meknès,** ds. *France-Maroc,* août 1925, pp. 146-148.

MARTY (Paul). — **La société de Fez,** ds. *Renseignements coloniaux (suppl. à L'Afrique française)*, 1925, n° 8 *bis*, pp. 365-383.

MASSIGNON (L.). — **Éléments arabes et foyers d'arabisation : leur rôle dans le monde musulman,** ds. *la Rev. du Monde musulman*, vol. LVII (1924, 1re section) pp. 1-157, 2 tableaux, 10 cartes [*sur le Maroc, passim, et notamment pp.* 33-48].

C. R. par A. MEILLET, ds. *Bull. Soc. Linguistique*, 1925, n° 80, pp. 216-219.

— **Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc...** *publiée avec des tableaux synoptiques, une bibliographie sommaire de l'histoire du travail en Islam, un index et onze planches*, ds. *la Rev. du Monde musulman*, t. LVIII (1924, 2e section) pp. I-VII, 1-250.

Sur cet ouvrage, C. R. par J. CÉLÉRIER, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3e, 4e trim. 1924, pp. 199-204; par L. BRUNOT, ds. *Hespéris*, 1925, 3e trim., pp. 379-380.

MICHAUX-BELLAIRE. — **L'Islam et le Maroc,** *conférence...* Rabat, Direct. des Affaires Indigènes, 1925, pet. in-8, 25 p.

— **Le Maroc d'autrefois — L'intérieur du Palais du Sultan,** ds. *France-Maroc*, oct. 1925, pp. 184-186.

Sur ODINOT (Paul), *Les Berbères*, ds. *La Géographie*, févr. 1924, C. R. par F. BÉGUINOT, ds. *Oriente Moderno*, 15 mars 1925, pp. 175-176.

PARAMO (José). — **Apuntes sobre la cabila gomara de Beni Ziat,** ds. *Revista hispano-africana*, juill. 1925, pp. 10-13, 2 phot.

PIQUET (N.). — **Le peuple marocain; le bloc berbère.** Paris, Larose, 1925, in-16, x-304 p., 2 cartes h. t.

PRANDIÈRES (Maurice DE) et le Lieut. de Vaisseau R. MONTAGNE. — **Une enquête ethnographique et sociologique allemande sur l'Afrique du Nord,** traduction et adaptation. Rabat, Service des renseignements, 1924, pet. in-8, 57 p. (d'après UBACH et RACKOW. *Sitte und Recht in Nordafrika*, Stuttgart, 1923).

RICARD (P.). — **L'esprit marocain. Artisans marocains,** ds. le *Bull. de l'Enseign. Public du Maroc*, févr., mars 1924, pp. 128-140, 179-194.

R. M. — **Notes sur les tribus du Rif,** ds. *L'Afrique française*, nov. 1925, pp. 605-607.

SIRET (Louis). — **Notes paléolithiques marocaines,** ds. *L'Anthropologie,* 1925, n° 1-2, pp. 1-36, 1 carte, 94 fig.

Un documento de interès para la historia del Rif, ds. *Revista de Tropas coloniales,* Ceuta, sept. 1925, n° 9, 1 phot. [*Document hébreu daté de* 1815 *relatant des légendes sur un royaume juif dans le Rif à l'époque préislamique.*]

WESTERMARCK (E.). — **Ritual and belief in Morocco,** 1925, 2 vol. in-8.

LINGUISTIQUE

M. COHEN. — **Le système verbal sémitique et l'expression du temps,** Publications de l'école des langues orientales vivantes. Paris, Leroux, 1924.

C. R. par L. BRUNOT, ds. *Hespéris,* 1924, pp. 488-491; par A. MEILLET, *Bull. Soc. Linguistique,* 1925, n° 80, pp. 213-216.

Ephemeris internationalis — Biblioteca ethnologica-linguistica africana, *herausgegeben* von A. DREXEL, vol. I, fasc. I, 1924, gr. in-8, 88 p.

M. FEGHALI et A. CUNY. — **Du genre grammatical en sémitique.** Paris, Geuthner, 1924.

C. R. par A. BASSET, ds. *Hespéris,* 1924, p. 242; par A. MEILLET, ds. *Bull. Soc. Linguistique,* 1925, n° 77, p. 176.

WERNER (A.). — **The language families of Africa,** *with a preface* by E. D. Ross, 2ᵉ éd. 1925, in-8, VIII-151 p. 1 carte.

C. R. COHEN, ds. *Bull. Soc. Linguistique,* 1925, n° 80, pp. 261-262.

ARABE.

BRUNOT (L.). — **Noms des vêtements masculins à Rabat,** ds. *Mélanges* RENÉ BASSET, t. I (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. maroc., t. X*). Paris, Leroux, 1925, in-8.

CABRERA (A.). — **Lo àrabe y el àrabe en la Academia española,** ds. *Revista hispano-africana,* juill. 1925, pp. 6-7.

COLIN (Georges S.). — **Note sur l'origine du nom de « Mahomet »,** ds. *Hespéris,* 1ᵉʳ trim. 1925, p. 129.

— *le même sous le titre* « **Muhammad-Mahomet** », ds. le *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris,* 1925, n° 79, p. 109.

Sur GAUDEFROY-DEMOMBYNES (M.) et Louis MERCIER, *Manuel d'arabe*

marocain, grammaire et dialogues, nouv. éd. revue et augmentée par Louis Mercier. Paris. Soc. d'éd. géogr. marit. et coloniales, 1925, in-12, 220 p. : C. R. par André Basset, ds. *Hespéris*, 1er trim. 1925, pp. 132-133; par M. Ben Cheneb, ds. *la Rev. Africaine*, 2e et 3e trim. 1925, pp. 375-376; par Marcel Cohen, ds. le *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris*, 1925, n° 80, pp. 251-252; ds. *la Rev. du Monde musulman*, vol. LIX, 1er trim. 1925, p. 339.

Tedjini (B.). — **Dictionnaire français-arabe (Maroc).** Paris, Soc. d'éd. géogr. marit. et coloniales, 1925, in-8, 392 p.

Berbère.

Basset (André). — **Le nom de la porte en berbère,** ds. *Mélanges* René Basset, t. II (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. Maroc., t. XI*). Paris, Leroux, 1925, in-8.

— **Le nom du coq en Berbère,** ds. *Mélanges linguistiques* offerts à M. G. Vendryes par ses amis et ses élèves. Paris, Champion, 1925, pp. 41-54.

F. Beguinot. — **A proposito di una voce libica citata da Erodoto,** ds. l'*Africa Italiana*, 1924, 7 p.

C. R. par André Basset, ds. *Hespéris*, 1924, p. 491.

— **Sul trattamento delle consonanti b, v, f in berbero,** ds. *C. R. de l'Académie des Lincei*, 1924, pp. 186-199.

C. R. par André Basset, *Hespéris*, 1925, pp. 489-490.

Sur Biarnay (S.), *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*. Leroux, 1924, in-8, IV-272 p. : C. R. par André Basset, ds. *Hespéris*, 2e trim. 1925, p. 240; par Marcel Cohen, ds. le *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris*, 1925, n° 80, pp. 254-255.

Destaing (E.). — **Les interdictions de langage en berbère,** ds. *Mélanges* René Basset, t. II (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. Maroc.*, t. XI). Paris, Leroux, 1925, in-8.

Justinard (Commt). — **Notes d'histoire et de littérature berbère,** ds. *Hespéris*, 2e trim. 1925, pp. 227-238.

— **Poèmes chleuhs recueillis au Soûs,** ds. la *Rev. du Monde musulman*, vol. LX, 2e trim. 1925, pp. 63-107.

Sur Justinard : Henriot (Émile), *Poèmes berbères*, ds. *Le Temps*, 18 mai 1925.

Laoust (E.). — **Rapport sur les études relatives à la dialectologie berbère de 1920 à 1924,** ds. *Hespéris*, 4e trim. 1924, pp. 455-459.

— **Un texte dans le dialecte berbère des Aît Messad,** ds. *Mélanges* René Basset, t. II (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. Maroc.*, t. XI). Paris Leroux, 1925, in-8.

Loubignac (V.). — **Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou; 2e et 3e sections : textes et lexique** (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. Marocaines, t. XIV*). Paris, Leroux, 1925, in-8, pp. 289-596, 1 carte h. t.

Sur Loubignac (V.), *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou.* Paris, Leroux, 1924-1925, 596 p. — C. R. ds. *la Rev. du Monde musulman,* vol. LIX, 1er trim. p. 340; par Marcel Cohen, ds. *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris,* 1925, n° 80, pp. 255-259.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

Bekkoucha. — **Hafsa, femme de lettres arabe née à Grenade, morte à Marrakech,** ds. *France-Maroc,* mars 1925, pp. 48-49.

Los estudios orientales en la Facultad de Letras, ds. *Anales de la Facultad de filosofia y letras* (*Universidad de Granada*), n° I, 1925, pp. 75-86.

Sur Levi-Provençal (E.), *Les historiens des Chorfa.* Paris, 1922, 470 p., 5 pl. h. t. : C. R. par L. M[assignon], ds. la *Rev. du Monde musulman,* t. LVII (1924, I), p. 199.

HISTOIRE

Bauer (Ignacio). — **Relaciones de Africa,** t. I. Documents relatifs aux places de Ceuta et Melilla; t. 2, au Maroc en général, t. 3, à Alger, Tunis et Tripoli. Madrid, 1922. 3 vol.

Borély (J.). — **Regard sur le Maroc à la fin du XIIe siècle,** ds. *Bull. de l'Ens. Public du Maroc,* mars et avr. 1925, pp. 143-170, 215-235.

Castries (Lieut.-Col. H. de). — **Kabara et Karabara,** ds. *Hespéris,* 1er trim. 1925, pp. 125-128.

— **Sources inédites de l'histoire du Maroc, dynastie filalienne, France II.** Paris, Geuthner, 1924, in-4, 660 p., 6 pl.

Sur cet ouvrage, C. R. par Paul Deslandres, ds. la *Rev. des Études historiques,* juill.-sept. 1925, pp. 291-292; par Henri Basset, ds. *Hespéris,* 4e trim. 1925, pp. 491-495.

Colin (Jean). — **L'occupation romaine du Maroc,** *conférence*... Rabat, imprimerie officielle, 1925, pet. in-8, 27 p.

Cotten (Lieut.-Col.). — **Les pirates barbaresques,** ds. *la Rev. des troupes coloniales,* sept.-oct. 1924, pp. 363-386.

Gaudefroy-Demombynes. — **Lettres de Saladin au Khalife almohade,** ds. *Mélanges* René Basset, t. II. (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. maroc., t. XI*). Paris, Leroux, 1925, in-8.

Hamet (Ismaïl). — **Le Gouvernement Marocain et la conquête d'Alger (documents chérifiens),** ds. *Académie des Sciences Coloniales, Comptes rendus des séances, communications,* tome III, 1925, pp. 53-153, 32 planches.

Sur Hamet (Ismaël), *Histoire du Maghreb.* Paris, Leroux, 1923, in-8, IX-501 pages : C. R. par Cl. Huart, ds. le *Journal Asiatique,* t. CCVI, n° 2, avril-juin 1925.

Sur Hardy (G.), *Vue générale de l'Histoire d'Afrique,* Paris. A. Colin, 1922, in-16, xx-200 p. : C. R. signé H. S., ds. la *Rev. historique.* mai-juin 1925, p. 125.

Ibn-Khaldoun. — **Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale,** trad. par le baron de Slane, *nouv. éd. publiée sous la direction de* Paul Casanova; t. I. Paris, Geuthner, 1925; gr. in-8, LXVI-452 p.

Justinard (Comm[t]). — **Notes sur l'histoire du Sous au XIX[e] siècle,** ds. *Hespéris,* 3[e] trim. 1925, pp. 265-276.

Ladreit de Lacharrière (J.). — **La responsabilité de la guerre et les agressions allemandes au Maroc,** ds. *L'Afrique Française,* mars 1925, pp. 114-122.

Lévi-Provençal (E.). — **Le Maroc en face de l'étranger à l'époque moderne,** ds. *Bull. de l'Ens. Public au Maroc;* févr. 1925, pp. 95-112.

— **Un nouveau texte d'histoire mérinide : le Musnad d'Ibn Marzuk,** ds. *Hespéris,* 1[er] trim. 1925, pp. 1-82.

— **Six fragments inédits d'une chronique almohade anonyme,** ds. *Mélanges* René Basset, t. II (*Publ. de l'Institut des Htes Ét. maroc., t. XI*). Paris, Leroux, 1925, in-8.

Lopes (David). — **Historia de Arzila durante o dominio português (1471-1550 e 1577-1589).** Coimbra, Universitad, 1924, pet. in-8, XXXIX-491 p.

Le Maroc historique — Les Touareg nigériens depuis leur installation définitive sur le Niger au XVII[e] siècle jusqu'à la conquête française, ds. *France-Maroc,* mai 1925, pp. 90-94.

MARSAN (Étienne) et ROLLIN (Louis). — **Personnages marocains (l'aman de Moulay Hafid; Raissouli)**, ds. *la Rev. indigène*, mars-avril 1925, pp. 76-82.

MESSAL (Comm^t Raymond). — **La guerre hispano-marocaine. Un épisode des temps passés**, ds. *Renseignements coloniaux* (*supplément à L'Afrique Française*), 1925, n° 7, pp. 277-284.

MICHAUX-BELLAIRE (Ed.). — **Études sur la notion islamique de souveraineté. Au Maroc : la souveraineté et le califat**, ds. *la Revue du Monde musulman*, vol. LIX, 1er trim. 1925, pp. 117-146.

EN-NAÇIRI ES-SLAOUI (Ahmed ben Khaled). — **Kitab el-istiqça li akhbar doual el-maghrib el-aqça (Histoire du Maroc)**; t. II : **Les Idrisides**, trad. de A. GRAULLE. **Les Almoravides**, trad. de G. S. COLIN. — Paris, Geuthner, 1925, gr. in-8 (*Archives marocaines*, *t. XXXI*).

POBEGUIN (E.). — **Le Rif et l'Europe dans l'histoire**, ds. *Renseignements coloniaux... (supplément à L'Afrique française)*, 1925, n° 6, pp. 213-216.

RENAUD (Dr H.-P.-J). — **Recherches historiques sur les épidémies au Maroc (III). — Un nouveau document marocain sur la peste de 1799**, ds. *Hespéris*, 1er trim. 1925, pp. 83-90.

ROSS (E. Denison). — **An Embassy from king John to the Emperor of Morocco**, (l'almohade en-Nasir, vers 1211-1213), ds. *Bull. of the School of Orient. Studies*, 1924, vol. III, part. III, pp. 555-559.

MISSIONS FRANCISCAINES.

BOUBÉE (R. P.). — **Les Franciscaines missionnaires de Marie au Maroc**, ds. *Les Missions cathol.*, 27 juil. 1923.

DELORME (Ferdinand) O. F. M. — **Pour l'histoire des martyrs du Maroc**, ds. *La France Franciscaine; Mélanges d'archéologie, d'histoire, d'art et de littérature relatifs aux ordres de Saint-François en France, du XIIIe au XIXe siècle*, t. VII. Paris, 1924, in-8, pp. 111-135.

EXPOSICIÓN MISIONAL DE ROMA, AÑO 1925. — **Catálogo numerico descriptivo de la instalación de la Mision franciscano-española de Marruecos.** Tanger, Misión catolica, 1924, in-4, 26 p.

FERNANDEZ Y ROMERAL (Fr. Fortunato). — **Los Franciscanos en Marruecos** *con un prologo de... D. Eduardo Alvarez y Ardanuy, y una vista panoramica de Tetuan, Tanger y Larache respectivamente.* Tanger, Misión catolica, 1921, in-fol. XVI-442 p.

IVARS (P. Andrés). — **Los martires de Marruecos de 1220 en la literatura hispano-lusitana,** ds. *Archivo ibero-americano,* nov.-déc. 1920, pp. 244-381.

LÓPEZ (P. Atanasio). — **Los obispos de Marruecos desde el siglo XIII,** ds. *Archivo ibero-americano,* nov.-déc. 1920, pp. 399-502.

L[OPEZ] (P.-J.). — **Memoria sobre la Misión Franciscana de Marruecos o Apuntes histórico-estadisticos.** Tanger, Misión catolica, 1924, in-4, 158 p.

PÉREZ (P. Lorenzo). — **La orden tercera de San Francisco de Madrid y la rendición de cautivos en Marruecos,** ds. *Archivo ibero-americano;* nov.-déc. 1920, pp. 503-554.

POU (P. José M.). — **Martirio y beatificatión del B. Juan de Prado, restaurador de las misiones de Marruecos,** ds. *Archivo ibero-americano;* nov.-déc. 1920, pp. 323-343.

SAURA (P. Pascal). — **Un vicario apostolico de Marruecos en 1693,** ds. *Archivo ibero-americano,* nov.-déc. 1920; pp. 382-396.

— **Memoria enviada a la Sag. Congregacion de Propaganda Fide sobre las misiones en el imperio de Marruecos, 1686-1692,** ds. *Archivo ibero-americano,* nov.-déc. 1922, pp. 426-440.

SAURA-LAHO (P.). — **Los Franciscanos en Marruecos, relacion inedita de 1665,** ds. *Archivo ibero-americano,* 1921, t. XV, p. 377-382; 1922, t. XVII, pp. 79-100.

ARCHÉOLOGIE — BEAUX-ARTS

ANTIQUITÉ.

CHATELAIN (L.). — **A Volubilis** [*Inscription du capitole de Volubilis*], ds. le *Bull. archéol. du comité des trav. hist., C. R. des séances; déc.* 1924, p. XXV.

— **Rapport sur des découvertes faites à Volubilis et à Chella,** pp. LVIII-LXII; **Note sur des découvertes faites au Maroc,** pp. CXLIX-CLI, dans *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques,* 1924, 1re livraison.

CONSTANS (L.-A.). — **Deux inscriptions de Volubilis,** ds. *Bull. Soc. des Antiquaires,* 1924, pp. 136-157.

ARCHÉOLOGIE ET ARTS MUSULMANS ET BERBÈRES.

BASSET (Henri) et Henri TERRASSE. — **Sanctuaires et forteresses almohades : le minaret de la Kotobîya,** ds. *Hespéris,* 3ᵉ trim. 1925, pp. 311-374.

BORÉLY (Jules). — **Villes et monuments historiques du Maroc,** ds. la *Rev. Rhénane,* avr. 1924, pp. 408-415, 12 phot.

— **La mosquée d'Hassan de Rabat a-t-elle été achevée ?** ds. *France-Maroc,* juin 1925, pp. 103-106 (4 phot.); juill. 1925, pp. 123-126.

CERDEIRA (Clemente). — **Inscripciones árabes de Tetuan,** ds. *Revista de Tropas coloniales,* Ceuta, nov. 1925, n° 11, 2 pages, 4 phot.

KÜHNEL (Ernest). — **Maurische Kunst** (*Die Kunst des Ostens,* IX) Berlin, Cassirer, 1924, in-8°, VIII-76, p., 155 pl.

Sur cet ouvrage, C. R. signé T. R. ds. la *Gazette des Beaux-Arts,* juill. août 1925, pp. 123-124.

GOULVEN (J.). — **L'histoire de la céramique à Safi,** ds. *France-Maroc,* mai 1925, pp. 83-84, 3 illustr.

MAITROT (A.). — **La prison de Casablanca,** ds. *Recueil des notices et mém. de la Soc. archéologique, hist. et géogr. de Constantine,* 1923-1924, pp. 1-25.

MARÇAIS (Georges). — **Note sur les ribât en Berbérie,** ds. *Mélanges* RENÉ BASSET, t. II (*Publ. de l'Institut des Hautes-Études Maroc.,* t. XI). — Paris, Leroux, 1925, in-8.

PARIS (Dʳ A.). — **Documents d'architecture berbère — Sud de Marrakech.** Paris, Larose, 1925, in-4 (*Collection Hespéris,* t. II), 56 pp., 90 pl.

RICARD (Prosper). — **Nattes berbères de l'Afrique du Nord,** ds. *Hespéris,* 1ᵉʳ trim. 1925, pp. 105-123, 3 pl. 53 fig.

— **Le Batik berbère,** ds. *Hespéris,* 4ᵉ trim. 1925, pp. 411-426, 12 fig.

— **Tapis berbères du Moyen-Atlas,** ds. *France-Maroc,* août 1925, pp. 143-145 (4 ill.).

Sur RICARD (P.), *Corpus des tapis marocains,* t. I, *Tapis de Rabat.* Paris, Geuthner, 1923, XIV-31 pages, 65 pl. : C. R. ds. la *Rev. du Monde musulman,* vol. LIX, 1ᵉʳ trim. 1925, p. 329.

Sur RICARD (P.), *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne*. Paris, Hachette, 1924, in-12, 352 p., 13 pl., 557 fig. : C. R. par LADREIT DE LACHARRIÈRE sous le titre *Un manuel d'art moghrebin*, ds. *Renseignements coloniaux*. (*Supplément à L'Afrique Française*), 1925, n° 2, pp. 51-59, 11 fig.; ds. la *Rev. du Monde musulman*, vol. LIX, 1er trim. 1925, p. 329; par G. VIDALENC, ds. le *Bull. de la Soc. de géogr. du Maroc*, 1er trim. 1925, pp. 69-70; ds. le *Bull. hispanique*, juill.- sept. 1925.

TERRASSE (Henri) et Jean HAINAUT. — **Les arts décoratifs au Maroc,** 64 pl., 43 dessins; Paris, Laurens, 1925, in-4, XII-120 p., LXIV pl. h. t.

Sur cet ouvrage, C. R. par A. DE BERSAUCOURT, ds. la *Semaine à Paris*, 1925, n° 183, pp. 139-143, fig.; par G. LADREIT DE LACHARRIÈRE, ds. *Renseignements coloniaux* (*Suppl. à L'Afrique Française*), 1925, n° 11 *bis*, pp. 542-547, 8 fig.

ARTS MODERNES.

BOUTET DE MONVEL (Bernard) et Si AZOUAOU MAMMERI. — **Vision du Maroc,** ds. *Vogue*, 1er mai 1925, pp. 34-35.

DORBEC (Prosper). — **Le paysage dans l'œuvre d'Eugène Delacroix,** ds. la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1925, pp. 125-144, 11 ill., 1 pl. h. t. [*sur le voyage de Delacroix au Maroc*, pp. 131-134].

GILLET (Louis). — **Eugène Delacroix, III. Voyage au Maroc, l'Orient,** ds. la *Revue Hebdomadaire*, 28 mars 1925, pp. 428-452.

S[ÉGUY] (R.). — **Le Maroc à l'exposition des Arts décoratifs,** ds. *le Monde colonial illustré*, sept. 1925, pp. 212-213 (3 phot.).

WOLF (G.). — **Die Reise nach Tetuan, das Erlebnis eines Malers,** 16 pl. en couleur, fig., 1925, gr. in-8, 125 p.

PROTECTORAT

ABT. — **La sécurité au Maroc.** — S. l. [Rabat, service des Renseignements] 1924, in-12, 21 p.

BARÉTY (Léon). — **L'œuvre de la France au Maroc,** ds. *Soc. belge d'études et d'expansion*, déc. 1924.

BEL (Alfred). — **A propos de l'enseignement des indigènes de Fez,** ds. *Renseignements Coloniaux...* (*suppl. à L'Afrique française*), 1925, n° 5, pp. 146-148.

BRUNFAUT (Jules). — **L'urbanisme au Maroc,** ds. *Acad. roy. de Belgique, Bull. cl. des Beaux-Arts,* n° 10-12, pp. 91-97.

CARRÉ (Comm[t] Henri). — **Comment fut sauvé le Maroc au mois d'août 1914,** ds. *Revue des Deux Mondes,* 1[er] août 1925, pp. 536-558.

Le communisme et l'Afrique du Nord — La Tunisie et le Maroc devant la Chambre des députés, ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique Française),* 1925, n° 2, pp. 59-64.

HARDY (G.). — **Le problème de l'enseignement professionnel au Maroc,** ds. *Bull. Soc. d'encouragement des Industries Nationales,* nov. 1924, pp. 757-768, 2 phot.

JURQUET DE LA SALLE. — **La question berbère au Maroc. Comment devra se faire la pacification,** ds. *Le Correspondant,* 10 oct. 1925, pp. 61-72.

LEUNE (Jean). — **Les communistes, le Maroc et le Caucase,** ds. *Le Correspondant,* 25 juill. 1925, pp. 161-174.

Le Maroc français en 1925 d'après le rapport de M. Bouilloux-Lafont, vice-président de la Chambre, ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique française),* n° 8 *bis,* pp. 383-387.

MARTY (Paul). — **Le collège musulman Moulay Idris,** ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique française),* 1925, n° 1, pp. 1-16.

— **L'enseignement primaire et professionnel des indigènes à Fez,** ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique Française),* 1925, n° 3, pp. 73-84.

— **La nouvelle jeunesse intellectuelle du Maroc,** ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique Française),* 1925, n° 5, pp. 133-145.

— **La politique berbère du protectorat,** ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique Française),* 1925, n° 7 *bis,* pp. 322-335.

— **Le Maroc de demain.** Paris, Comité de l'Afrique française, 1925, in-16, 317 p. (phot.).

Réunion en volume des articles précédents et de quelques autres parus dans *Les Renseignements coloniaux.*

MICHAUX-BELLAIRE. — **La mission scientifique du Maroc,** *conférence* faite au cours des Affaires Indigènes. Rabat, service des Renseignements, 1925, in-12, 22 p.

PICHOT (Olivier). — **Le Maroc français,** ds. *L'Économiste Français,* 3 et 10 oct., 21 et 28 nov. 1925, pp. 425-426, 458-459, 652-653, 682-683.

Rapport sur l'activité des services du Protectorat en 1924 (*Rés. gén. de la Rép. Franç. au Maroc*). Rabat, impr. officielle, 1925, in-4, 256 p. (tableaux h. t.).

Le Résident général d'hier et le Résident général d'aujourd'hui, ds. *L'Afrique Française,* oct. 1925, pp. 487-501.

Rosier (René). — **Les sociétés indigènes agricoles de prévoyance au Maroc.** Paris, Larose, 1925, in-8, 195 p.

Seguy (René). — **Au Maroc. L'école des colons et l'école des ministres,** ds. *Rev. Hebdomadaire,* 23 mai 1925, pp. 480-487.

Le statut diplomatique du Maroc [*documents diplomatiques,* 1904-1925, ds. *L'Europe Nouvelle,* 20 juin 1925, pp. 834-841.

M. Steeg au Maroc, ds. *L'Afrique Franç.,* nov. 1925, pp. 562-573.

Terrier (Aug.). — **L'œuvre du protectorat français au Maroc,** ds. *Le Panorama,* 1er mars 1925, 38 p., photos.

Sur *Manuel de politique musulmane,* par un Africain. Paris, Bossard, 1925, in-16, 189 p. : C. R. ds. *Rev. du Monde musulman,* vol LIX, 1er trim. 1925, p. 349; par J. Ladreit de Lacharrière, ds. *L'Afrique Française,* mars 1925, pp. 158-160; par Ch.-A. Julien, ds. la *Rev. historique,* mai-juin 1925, pp. 125-126; par Martino-Mario Moreno, ds *Oriente Moderno,* août 1925, pp. 439-442; par Louis Milliot, ds. *Hespéris,* 2e trim. 1925, p. 242.

Médecine. Hygiène.

Beros, Johard, Vendeuvre (Drs). — **L'Amibiase au Maroc,** ds. *Maroc médical,* 15 janv. 1925, pp. 43-65.

Colombani (Dr) et Dr Mauran. — **Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique au Maroc,** *préf.* du Maréchal Lyautey. Casablanca, L. Guigues, s. d., in-8, 254 p., 1 carte h. t., fig.

Dedebant (Lieut.). — **La climatologie au Maroc,** ds. *Maroc médical,* 15 mars 1925, pp. 138-147.

Dekester, Perard, E. Speder (Drs). — **Le Cancer au Maroc,** ds. *Maroc médical,* n° 36 *bis* hors série; déc. 1924, janv. 1925, pp. 440-457.

Meynadier (Dr Eric Paul). — **Les eaux chloro-sulfurées sodiques de « Moulay-Yacoub »** — *Thèse.* Université de Paris, Faculté de pharmacie, s. d., in-8, 104 p.

REMLINGER (Dr). — **L'asthme à Tanger,** ds. *Maroc médical,* 15 mars 1925, pp. 131-135.

— **L'azoospermie essentielle congénitale chez les Israélites marocains,** ds. *Maroc médical,* n° 46, p. 359.

REMLINGER et BERNARD (Drs). — **Le Trachôme à Tanger,** ds. *Maroc médical,* 15 sept. 1925, pp. 331-336.

Les premières journées médicales marocaines (déc. 1924), ds. *Maroc médical,* déc. 1924, janv. 1925, 132 p. 80 fig.; 15 janv. 1925, 132 p. 70 fig.

VELU (Vétérinaire major H.). — **La prophylaxie de la rage d'après les conceptions modernes. Comment on pourrait la réaliser au Maroc,** ds. *Maroc médical,* 15 mars 1925, pp. 135-137.

VIRY (Charles). — **Le service de santé militaire, à propos de la guerre au Maroc,** ds. *La Marche de France,* oct. 1925, pp. 714-717.

PACIFICATION.

AZAN (Col. Paul). — **L'armée indigène nord-africaine,** Paris, Lavauzelle, 1925, 62 p.

Sur cet ouvrage, C. R. ds. *Rev. du Monde musulman,* vol. LIX, 1925 (1er trim.), p. 342.

Sur AZAN (Col. Paul), *L'expédition de Fez.* Paris, Berger-Levrault, 1924, in-8, XXII, 349 p. : C. R. par Georges YVER, ds. *Rev. Africaine,* 1925, n° 322, pp. 115-118; par E. LEMOISSON, ds. *Bull. trim. de la Soc. de géogr. et d'archéol. du Dép. d'Oran,* sept.-déc. 1924, pp. 300-303.

ALTUMA. — **Les événements du Rif et la Tunisie** [*revue de la presse*], ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique Française),* 1925, n° 6 *bis,* pp. 227-233.

AUBIER (Général). — **L'exemple de Bugeaud et d'Abd el-Kader,** ds. *Rev. Hebdomadaire,* 1er août 1925, pp. 82-90.

AUGAGNEUR (V.). — **L'insurrection riffo-marocaine,** ds. la *Rev. mondiale,* 1er août 1925, pp. 273-276.

BERNARD (Augustin). — **Le Maroc et les événements du Rif,** ds. *Le Monde Colonial illustré,* déc. 1925, pp. 290-291, 2 photos.

BIDOU (Henry). — **Nouveaux problèmes marocains,** ds. *Rev. des Deux Mondes,* 1er févr. 1925; pp. 538-554.

BLUNDELL (A. S. Moss). — **The Riff Question,** ds. *The Nineteenth Century,* sept. 1925, pp. 404-408.

BOUSSERT (Capitaine). — **Emploi de la cavalerie au Maroc en 1923,** ds. *La Rev. de cavalerie,* nov.-déc. 1924, 1 pl. h. t. 2 croquis, 2 photos.

BRUGNONI (Cap.). — **Action de cavalerie au Maroc. Combat de l'Ourtzagh (28 avril 1925),** ds. *La Rev. de cavalerie,* sept-oct. 1925, pp. 691-697, 1 croquis.

BUCHSENSCHUTZ (Lieut.-col.). — **Une opération de partisans au Maroc,** ds. *La Rev. d'infanterie,* 1er avr. 1925, pp. 559-575; 2 croquis.

CHAMBRUN (Général A. DE). — **Rapport sur les opérations de 1924 dans la région de Fez,** ds. *Renseignements coloniaux... (suppl. à L'Afrique française),* 1925, n° 2, pp. 37-47 (1 carte).

CIVIS. — **Remarques sur la politique; la guerre au Maroc,** ds. *La Grande Revue,* juill. 1925, pp. 148-157.

DAUPHINOT (Comt). — **La cavalerie au Maroc aux opérations de la « tache de Taza »,** ds. *La Rev. de cavalerie,* avr. 1925, pp. 165-178.

Les débats parlementaires sur le Maroc, ds. *Renseignements coloniaux (suppl. à L'Afrique française),* 1925, n° 6 et 7, pp. 191-213, 252-277.

DUMAS (Pierre). — **L'aviation française au Maroc,** ds. *L'Illustration,* 21 nov. 1925, pp. 541-543, 9 phot.

GODCHOT (Col.). — **Au Maroc,** ds. *La Nouvelle Revue* du 1er août au 15 déc. 1925.

GOUGNE (Chef de bataillon). — **Les troupes marocaines,** *conférence,* s. l. [Rabat, service des Renseignements] 1924, in-12, 24 p.

GUIGNARD (A.). — **Au tournant marocain,** ds. *Revue de France,* 1er oct. 1925, pp. 577-581.

GUILHAUMON (Charles). — **Au Maroc,** ds. *la Rev. de France,* 1er août 1925, pp. 533-550.

JOHANNET (René). — **Les graves événements du Riff,** ds. *la Rev. Universelle,* 1er juin 1925, pp. 632-636.

KANN (R.). — **Le Maroc militaire. La campagne de 1924,** ds. *le Monde Colonial illustré,* avr. 1925, p. 79, 2 croquis.

— **L'offensive française au Maroc,** ds. *L'Illustration,* 29 août 1925, pp. 200-203, 1 carte, 6 photos.

Labonne (Roger). — **L'Islam et la révolte riffaine,** ds. *Le Correspondant,* 25 sept. 1925, pp. 801-827.

Ladreit de Lacharrière. — **Le rêve d'Abd el Kerim, esquisse d'histoire marocaine.** Paris, Peyronnet, 1925, in-8, 272 p.

— **Les origines et les conséquences du soulèvement rifain,** ds. *Rev. hebdomadaire,* 1er et 8 août 1925, pp. 91-103, 223-237.

— **Abd el Krim agent et profiteur du bolchevisme,** ds. *La Rev. des sciences politiques,* juill.-sept. 1925.

Loiseau (Lieut.-Col.). — **Les transports militaires au Maroc.** Rabat, service des Renseignements, 1924, in-12, 25 p.

Lorin (Henri). — **L'agression d'Abd el Krim,** ds. *Soc. d'études et d'informations économiques, chronique coloniale,* mai-juin-juill. 1925, pp. 1-16, 7-20.

Les Manchettes de journaux — la guerre du Maroc [*reproduction des manchettes de journaux français et étrangers*], ds. *Bull. du Comité nat. d'ét. sociales et politiques,* 13 juil. 1925, pp. 1006-1007.

Marsan (Étienne). — **La question du Rif,** ds. *Revue indigène,* mars-juin 1925, pp. 97-100.

Michelin (Lieut.-Col.). — **Le combat de l'infanterie au Maroc,** ds. *L'Armée d'Afrique,* févr. 1925, pp. 45-50.

Montjou (Guy de). — **La guerre du Rif,** ds. *Rev. de Paris,* 1er août 1925, pp. 574-601.

M. C. — **Les opérations franco-espagnoles sur la côte marocaine (récit d'un témoin oculaire),** ds. *L'Illustration,* 19 sept. 1925, pp. 294-296, 3 croquis, 6 phot.

Nos opérations sur l'oued Ouergha, ds. *L'Armée d'Afrique,* juin 1925, pp. 263-268, 1 croquis, 3 phot.

Les opérations militaires au Maroc, ds. *L'Illustration,* mai-oct. 1925, phot., cartes.

Ormesson (Wladimir d'). — **L'offensive d'Abd el Krim,** ds. *Rev. Hebdomadaire,* 6 juin 1925, pp. 32-41.

Perney (Comt). — **Choses du Maroc — Colonne de Ouaouizert (31 août-31 oct. 1922)**, ds. *La Rev. militaire générale*, nov. 1924.

— **Opérations de 1923 au Maroc dans la région de Marrakech,** ds. *La Rev. militaire générale*, 15 déc. 1924.

Peyrat (Joseph). — **La France et le Riff,** ds. *Rev. Indigène*, juill.-août 1925, pp. 139-149.

Priou (Cap. Pierre). — **La tache de Taza — Opérations de 1923 au Maroc,** ds. *La Rev. des troupes coloniales*, sept.-oct. 1924, pp. 387-407, 2 croquis.

Quétin (Comt). — **L'école des élèves-officiers marocains de Meknès,** ds. *L'Armée d'Afrique*, juin 1925, pp. 249-265, 5 phot.

Ray (Marcel). — **Abd el Krim pénètre dans la zone française du Maroc,** ds. *L'Europe Nouvelle*, 16 mai 1925, pp. 639-643, 1 carte.

— **L'évacuation du Rif par les Espagnols crée-t-elle une nouvelle situation internationale? Le voyage de M. Painlevé au Maroc,** ds. *L'Europe Nouvelle*, 20 juin 1925, pp. 822-825.

— **Les affaires du Maroc. — Les résultats de la conférence de Madrid. — Les propositions d'Abd el Krim,** ds. *L'Europe Nouvelle*, 1er août 1925, pp. 1012-1013.

Recouly (Raymond). — **Les événements du Maroc,** ds. *La Rev. de France*, 15 juin 1925, pp. 757-767.

— **Du Maroc à l'emprunt Caillaux,** ds. *La Rev. de France*, 1er août 1925, pp. 564-574.

— **Lettre du Maroc,** ds. *La Rev. de France*, 15 août 1925, pp. 735-744.

Rober-Raynaud. — **Un nouvel aspect de la question marocaine,** ds. *La Rev. politique et parlementaire*, 10 janv. 1925, pp. 90-98.

Saint-Brice. — **La guerre au Maroc,** ds. *La Correspondance d'Orient*, juin 1925, pp. 825-827.

— **Au tournant de l'affaire marocaine,** ds. *La Correspondance d'Orient*, août 1925, pp. 56-63.

Schwarzschild (L.). — **A quoi bon les colonies? Abd el Krim; la guerre d'affranchissement,** ds. *Das Tagebuch*, 21 nov. 1925.

Segonzac (Marquis de). — **L'énigme rifaine,** ds. *Rev. de Paris*, 15 févr. 1925, pp. 872-882.

— **De Raissouli à Abd el Krim,** ds. *Rev. de Paris,* 15 juillet 1925, pp. 253-282.

La situation au Maroc [*Rev. de la presse*], ds. *Le Bull. Quotidien de la Soc. d'études et d'informations économiques,* 6, 7, 8, 9, 11, 25, 26 mai, 30 juin, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30 juillet, 3, 5, 17 août, 4, 9 sept. 1925.

La situation politique et l'affaire marocaine [*Revue de la presse*], ds. *Bull. quotidien de la Soc. d'études et d'informations économiques,* 10, 22, 26, 27, 28, 29 mai; 18, 23, 24, 25 juin; 3, 10 juillet 1925.

La tache de Taza — Opérations de 1923, ds. *La Rev. des troupes coloniales,* sept.-oct. 1924.

Tardin (Col.). — **La frontière riffo-marocaine,** ds. *La Renaissance politique, littéraire, artistique,* 15 août 1925, pp. 4-5.

Thierry (René). — **L'agression des Rifains contre le Maroc français,** ds. *L'Afrique française,* mai à nov. 1925, pp. 251-262, 304-316, 353-374, 399-412, 456-474, 529-544, 596-605 (cartes).

Un Africain. — **Le véritable Abd el Krim,** ds. *La Renaissance politique, littéraire, artistique,* 6 juin 1925, p. 2-3.

Viénot (Pierre). — **Les leçons du Maroc,** ds. la *Bibliothèque universelle et Rev. de Genève,* nov. 1925, pp. 1897-1908.

H.-V. (Comm[t]). — **L'affaire marocaine,** ds. *La Rev. politique et parlementaire,* 10 juill. 1925, pp. 19-29.

— **Le Maroc et la question riffaine,** ds. *Le Correspondant,* 10 juill. 1925, pp. 3-16.

XXX. — **Le problème militaire nord-africain,** ds. *Le Correspondant,* 25 juin 1925, pp. 801-816.

Le Maréchal Lyautey

Bernard (Augustin). — **L'œuvre du Maréchal Lyautey,** ds. *L'Afrique française,* oct. 1925, pp. 481-482.

Borély (Jules). — **L'adieu du Maroc au Maréchal Lyautey,** ds. *Rev. Hebdomadaire,* 31 oct. 1925, pp. 579-585.

BOURDARIE (P.). — **Le Maréchal Lyautey,** ds. *Rev. indigène,* sept.-oct. 1925, pp. 177-180.

CHARLES-ROUX (F.). — **Le Maréchal Lyautey et le Maroc Français,** ds. *La Rev. politique et parlementaire,* 10 juin 1925, pp. 390-408.

Discours prononcés au 5e dîner de la Rev. des Deux-Mondes, par Henry BORDEAUX, René DOUMIC, le Maréchal LYAUTEY; suppl. à la *Rev. des Deux-Mondes* du 1er janv. 1926, pp. 1-12.

HENRIOT (Émile). — **Au Maroc : le Maréchal Lyautey,** ds. *Les Annales politiques et littéraires,* 31 mai 1925, pp. 581-583.

KAHN (Otto H.). — **Lyautey et le Maroc,** *conférence faite à l'Institut colonial,* ds. *la Renaissance politique, littéraire artistique,* 16 mai 1925, pp. 3-6.

LALLIER DU COUDRAY (Int. gén.). — **Galliéni et Lyautey,** ds. *Rev. Indigène,* sept.-oct. 1925, pp. 180-183.

LE GRIX (François). — **Hommage au Maréchal Lyautey,** ds. *La Rev. Hebdomadaire,* 28 nov. 1925, pp. 482-492.

LYAUTEY (Maréchal). — **Grands principes de politique indigène,** ds. *Soc. belge d'études et d'expansion,* févr. 1925, pp. 67-69.

— **Un discours interrompu (séance de la Chambre du 14 mars 1917),** ds. *La Rev. Hebdomadaire,* 28 nov. 1925, pp. 492-500.

Le « Maréchal de l'Islam », ds. *l'Illustration,* 10 oct. 1925, pp. 377-378, 3 phot.

ORMESSON (Wladimir D'). — **Lyautey,** ds. *Rev. Hebdomadaire,* 17 oct. 1925, pp. 259-268.

— **La psychologie de Lyautey,** ds. *L'Afrique Française,* oct. 1925, pp. 483-484.

PEYRAT (Joseph). — **Au Maroc : le départ du Maréchal Lyautey; la succession du Maréchal Lyautey; la guerre du Rif,** ds. *Rev. Indigène,* sept.-oct. 1925, pp. 184-206.

SEGONZAC (Marquis DE). **Le salut de l'ancien Maroc au Maréchal Lyautey,** ds. *L'Afrique Française,* oct. 1925, pp. 479-481.

TERRIER (Auguste). — **La démission du Maréchal Lyautey et la nomination de M. Th. Steeg,** ds. *L'Afrique Française,* oct. 1925, pp. 479-481.

... **Le Maréchal Lyautey et le Maroc,** ds. *Le Correspondant*, 25 oct. 1925, pp. 173-181.

ZONE ESPAGNOLE.

L'américanisation du Rif, ds. *L'Europe Nouvelle*, 16 mai 1925, p. 643.

BERNARD (Augustin). — **Le Maroc et l'Espagne,** ds. *La Rev. de France*, 15 avril 1925, pp. 783-794.

CHABERT (M.). — **El Raissouli,** ds. *Lyon Colonial*, janv.-févr. 1925, pp. 7-10.

BLUYSEN (Paul). — **Sur le front hispano-marocain** (*avec une carte*), ds. *Le Correspondant*, 25 janv. 1925, 10 févr. 1925, pp. 361-372.

Espagne; les Affaires marocaines et l'accord avec la France (*Rev. de la Presse* , ds. le *Bull. quotidien de la Soc. d'études et d'informations économiques*, 31 juil. 1925, pp. D1-D3.

L'Espagne et le Maroc, ds. *L'Europe Nouvelle*, 3 janv. 1925, pp. 15-16.

GARCIA FIGUERAS (Tomás). — **Recuerdos de la campana,** Jerez. Impr. Jerezana, 1925.

GUY (Georges). — **Le débarquement espagnol,** ds. *Rev. Hebdomadaire*, 26 sept. 1925, pp. 466-472.

JOHANNET (René). — **L'Espagne et le Maroc,** ds. *Rev. Universelle*, 1er févr. 1925, pp. 370-377.

JURQUET DE LA SALLE (L. DE). — **Le Maroc espagnol et nous,** ds. *Le Correspondant*, 25 juill. 1925, pp. 175-186.

KANN (Reginald). — **Récent séjour dans la zone espagnole du Maroc (oct. 1924),** *conférence faite à la Soc. de géographie*, ds. *La Géographie*, févr. 1925, pp. 232-244.

MICHELIN (Lt-Col.). — **Le Rif,** ds. *L'Armée d'Afrique*, mai 1925.

NIDO Y TORRES (D. Manuel DE). — **Marruecos (Apuntes para el oficial de Intervencion y de tropas coloniales).** Tetuan, éditorial hispano-africana, 1925.

ROBER-RAYNAUD. — **L'aspect diplomatique de la question de l'évacuation du Rif par les Espagnols,** ds. *L'Europe Nouvelle*, 20 juin 1925, pp. 825-827.

Rollin (Léon). — **L'Espagne au Maroc** (*cartes et figures*), ds. *L'Afrique Française*, janv. à nov. 1925, pp. 34-42, 91-101, 149-153, 199-205, 235-251, 295-304, 344-352, 392-399, 443-456, 522-529, 585-596.

Sehring (F.). — **Auf den Schlachtfeldern Marokkos. Die Leiden eines Deutschen in der spanichen Fremdenlegion erzahlt nach eigenen Erlebnissen.** Préf. de M. Rohrmoser, 1925, in-8, 32 p.

Sillani (Tommaso). — **La Spagna nel Marocco,** ds. *Rassegna Italiana... (Rassegna del Mediterraneo e dell'espansione italiana)*, sept. 1924, pp. 289-290.

... **En Espagne (la situation politique — l'affaire marocaine...),** ds. *La Vie des peuples*, juill. 1925, pp. 505-515.

Tanger.

Castellani (V.). — **La riforma giurisdizionale a Tangeri,** ds. *Oriente Moderno*, juill.-août 1925, pp. 329-345, 389-397.

Coy (Pierre). — **Le statut international de Tanger,** ds. *Le Journal de droit international*, mai-juin 1925, pp. 609-627.

Gravina (Manfredi). — **Tangeri,** ds. *Rassegna italiana politica, letteraria ed artistica*, oct. 1923, pp. 220-224.

— **La questioné di Tangeri,** (signé M. R.), *ibid*, août 1923, pp. 191-192.

Rober-Raynaud. — **Le statut de Tanger,** ds. *L'Afrique Française*, janv. à août, nov. 1925; pp. 32-34, 101-102, 153-157, 205-207, 262, 293-295, 339-343, 391-392, 581-582.

Rouard de Card. — **Le statut de Tanger d'après la convention du 18 déc. 1923,** avec 1 carte. Paris, Pedone et Gamber, 1925, in-8, 90 p.

Tanger et Djarboub. Les missions marocaines de M. J. Ladreit de Lacharrière, ds. *L'Afrique française*, mai 1925, pp. 217-218, août 1925, pp. 378-380.

Tangeri e Giarabub, ds. *L'Idea Coloniale*, 12 juill. 1925.

DROIT — LÉGISLATION — ADMINISTRATION

Béliard (Lieut.). — **Les restrictions au droit de propriété au Maroc dans la législation issue des dahirs.** Paris, Sagot, 1925, gr. in-8, 333 p.

BERNARD (Paul). — **Les anciens impôts de l'Afrique du Nord,** préf. de Auguste Terrier, Paris et St-Raphaël, les Tablettes, 1925, in-16 carré, XI-167 p.

BRUNO. — **La justice indigène,** *conférence*. Rabat, Service des Renseignements, 1924, in-12, 32 p.

BUSQUET (Jacques). — **Le droit de la défense devant les juridictions indigènes au Maroc,** s. l., 1925, in-8, 36 p.

DOUCET (Robert). — **La Banque d'État du Maroc,** ds. *La Revue politique et parlementaire*, 10 févr. 1925, pp. 271-283.

FONTANGES (Charles). — **De la répression des fraudes au Maroc,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 76, pp. 15-22.

— **De l'exequatur des jugements des tribunaux chérifiens,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 77, pp. 27-32.

— **De la procédure marocaine d'exécution en matière immobilière,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.* 1925, n° 79, pp. 41-47.

FONVILLE (R.). — **De la condition en France et dans les colonies françaises des indigènes des Protectorats français.** Paris, libr. de jurispr. anc. et mod., 1924, in-8, 176 p.

HAMELIN (M.). — **Le Crédit foncier au Maroc,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 77, pp. 23-26.

Sur LA CASINIÈRE (H. de), *Les municipalités marocaines*. Casablanca, 1924, in-8, XII-496 p. : C. R. ds. *Renseignements coloniaux* (*suppl. à L'Afrique Française*), 1925, n° 8 *bis*, pp. 388-393; par J. ROVEL, ds. *Bull. de l'Ens. Publ. du Maroc*, mai 1925, pp. 317-320.

LAMPUÉ (P.). — **Le contentieux administratif au Maroc,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 78, pp. 33-39.

LEBEL (A. Roland). — **L'impôt agricole au Maroc. Le Tertib.** Paris, Larose, 1925, in-8, 185 p.

LECOCQ (André). — **Les avocats au Maroc,** ds. *Rev. trimestr. de Droit civil*, 1925, n° 2, pp. 301-318.

LÉRIS (P.). — **Chrâa et immatriculation,** ds. *Rec. de Législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 76, pp. 12-15.

Sur MILLIOT (L.), *Recueil de jurisprudence chérifienne*, t. III, Paris, Leroux, 1924, in-8, 408 p. C. R. ds. *Rev. du Monde musulman*, vol. LIX, 1er trim. 1925, p. 348.

Picard (Maurice). **Le différend franco-anglais relatif aux décrets du 8 novembre 1921 sur la nationalité d'origine, en Tunisie et au Maroc, devant la cour permanente de justice internationale,** ds. *Journal du Droit International,* mars-avril, 1923, pp. 256-266.

Rivière (L.). — **Le régime foncier au Maroc,** ds. *Rec. de législ. et de jurispr. maroc.*, 1925, n° 79, pp. 49-52.

Rivière (P. Louis). — **Traités, codes et lois du Maroc. T. II, Organisation du Protectorat. T. III, Codes et lois usuelles.** Paris, Sirey, 2 vol. in-4, viii-550 et xv-992 p.

Textes concernant l'administration des habous révisés et mis à jour au 1er juillet 1925. Rabat, impr. officielle, 1925, in-8, 85 p.

LITTÉRATURE

Barthou (Alice-Louis). — **Au Moghreb, parmi les fleurs.** Paris, Grasset, 1925, in-16, 176 p.

Chambrun (Cse de). — **Shakespeare et le Maroc,** ds. *Rev. de Paris,* 15 juin 1925, pp. 833-851.

Derwil (Guy) et Taher Essafi. — **Les toits d'émeraude, histoires du vrai Maroc,** *préf.* de Claude Farrère. Paris, Flammarion, s. d. [1924] in-16, 246 p.

Lens (A. R. de). — **L'étrange aventure d'Aguida,** Paris, Éditions de France, 1925, in-16, viii-209 p.

— **Histoire du pauvre marchand de babouches,** ds. *La Rev. de France,* 15 juin 1925, pp. 709-736.

Nancy-George. — **Les esclaves de Méquinez, roman,** *préf.* de J. et J. Tharaud, Paris, Éditeurs Associés, s. d. [1925], in-16, 191 p.

Prévost (Marcel). — **La vraie romancière du Maroc : Aline de Lens,** ds. *la Rev. de France;* 15 juin 1925, pp. 706-709.

Bibliographie

Prof. Francesco Beguinot. — *Sul trattamento delle consonanti B. V. F. in berbero*, extrait des Comptes rendus de l'Académie des Lincei, vol. XXXIII, juillet-octobre 1924, in-8, 14 pp.

M. Beguinot examine un certain nombre de termes berbères, où, à propos des labiales et labiovélaires, se pose un problème d'évolution. Des rapprochements à l'intérieur du berbère; avec le libyque d'après les lectures de M. l'abbé Chabot, avec le chamito-sémitique d'après le travail de Bronzi, lui permettent dans bien des cas d'envisager une occlusive pour point de départ, et de ranger les diverses formes dans l'ordre d'évolution suivant : $b > v > w > u$, c'est-à-dire en allant du son le plus fermé au son le plus ouvert. Point de restitution de *b*, là où il n'y a pas d'indice : la spirante ou la sonnante peuvent être originelles ; en outre, il s'efforce de préciser les conditions de l'évolution : position postvocalique ou intervocalique du son.

Mais ce travail n'est pas seulement intéressant par sa thèse, il l'est encore par ce qu'il ajoute à notre connaissance des parlers berbères actuels. A maintes reprises, M. Beguinot fait intervenir des formes inédites du Djebel Nefousa et surtout d'Audjila ; ces dernières acquièrent de leur rareté même un prix particulier.

Dans le parler de Ghadamès, M. de Motylinski avait noté un son *ƀ* répondant à *w* des autres parlers, que son isolement rendait étrange. Voilà cette notation confirmée : ce même *ƀ* se retrouve en un autre point de la Berbérie orientale, à Audjila ; c'est un trait dialectal commun à plusieurs parlers de cette région.

Fréquemment M. Beguinot aborde l'examen de formes et propose une étymologie. Il fait d'intéressants rapprochements entre les noms de couleurs et les noms d'animaux anciens ou modernes et de plantes. Il propose à son tour une explication du rapport *tisegnit*/*tisegneft* « l'aiguille » qui n'est pas sans présenter quelque difficulté, car le nom verbal de la forme factitive d'un trilitère est, semble-t-il, à vocalisme zéro intra- ou postradical. Il considère très justement, pour le nom de la farine, les formes de type *aggurn* comme secondaires par rapport à celles de type *awwurn*. Il attire l'attention sur la qualité des voyelles *ī*, *ā*, de *tīli* « brebis », *tīni* « dattes » et *āren* « farine » qui, dans les parlers où ces formes se trouvent, est fonction d'une altération consonnantique, ainsi que le montrent, par exemple, Ahaggar : *tẹhə̣lẹ*, Ahaggar : *tẹ̆γnẹ*, Zwawa : *aụren*, quelles que soient ces consonnes : *ƀ* ou simplement *w* et *y*.

Il sépare fort heureusement le cas de *f* de *taḍuft*, « laine » qui, quand il disparaît, le doit sans doute à l'augmentation d'intensité de *t* devenu emphatique sous l'influence de *ḍ* : cp. Rif : *ťaḍúfť* et Ida ou Semlal : *táḍůṭṭ*. Enfin il interprète judicieusement Ahaggar : *ăḫ* « lait », comme issu de **aḫf* et a très bien vu — grâce à Audjila : *âγ̣ĕf* — qu'il fallait rapprocher Ghadamès : *yaf* de *aγ̣u* et non de *ikfai*, ainsi d'ailleurs qu'y invitait l'expression *yaf semmumen* « lait aigre ». γ s'est altéré, laissant un résidu vocalique *a*, et la présence de cette voyelle a fait passer à l'état de consonne *i* initial. *yaf* recouvre un plus ancien **iγef* et en regard des formes à *a* initial de type *aγ̣ef* /*aγ̣u* /*aγ̣i*, nous pouvons poser plusieurs formes à *i* initial : Zwawa : *iγ̣i*, Ghadamès : **iγ̣ef* et peuṭ être aussi, ainsi que le suggère M. Beguinot, Zenaga : *iẓ̌*.

André Basset.

Excavaciones en Medina Azzahra (Córdoba). Memoria de los trabajos realizados por la comision delegado-directora de los mismos. Vol. 67 des Mémoires de la « Junta Supérior de Excavaciones y Antigüedades » Madrid, 1924.

Après la mort du regretté Ricardo Velasquez Bosco, qui avait commencé les fouilles du palais des Califes à Medina Azzahra, fut nommée, le 30 juillet 1923, une commission chargée d'assurer la direction des travaux et qui comprenait D. Rafael Jiménez, D. Rafael Castejón, D. Felix Hernandez Jiménez, D. Ezequiel Ruiz Martínez et D. Joaquin Maria de Navascués. Cette commission publie un premier mémoire gros d'inédit accompagné d'un admirable plan.

Les fouilles de Ricardo Velásquez Bosco avaient porté sur les points où les ruines étaient les plus apparentes et les plus considérables, au cœur même de l'ancien palais. Seul d'ailleurs le centre des éperons qui descendent vers la plaine du Guadalquivir avait été racheté par l'État espagnol.

La nouvelle commission entreprit de délimiter l'étendue du champ de fouilles éventuel. L'architecte des fouilles, M. Félix Hernández fut chargé de dresser un plan détaillé des ruines. Il a rapidement mené à bien cet énorme travail. Après avoir établi lui-même la planimétrie et le nivellement de son terrain, il y a reporté fort exactement sur un levé au 1 : 800e tous les affleurements de murs qui se voyaient encore ou qui se devinaient sous une mince couverture de terre végétale. La marche méthodique des fouilles est désormais assurée et ce plan constitue dès maintenant un document de premier ordre. A l'archéologue passionné et érudit qu'est M. Hernández, tous ceux qui s'intéressent à l'art musulman ne ménageront pas leur reconnaissance.

Medina Azzahra ne se présente plus comme un ensemble de salles aux limites indéterminées, mais comme une véritable cité ou mieux comme une vaste qasba close de murs. Elle forme un rectangle d'environ 1.500 mètres sur 750 mètres, entouré d'un double mur. Les faces de l'en-

ceinte sont rectilignes à l'E., au S. et à l'O. Au N., la muraille forme une ligne rentrante et brisée pour mieux épouser les formes d'un terrain plus accidenté.

On distingue même les trois divisions de l'enceinte notées par les auteurs arabes et chrétiens : au centre, sur le champ de fouilles actuel et les éperons aplatis qui l'avoisinent au S. et à l'E., les appartements royaux ; à l'O. des bâtiments à l'usage des familiers et de la domesticité du palais qui semblent s'échelonner tout le long de la muraille occidentale. D'autres bâtiments secondaires se trouvent à l'E., où ils semblent, au contraire, laisser un espace vide entre eux et le mur d'enceinte ; au centre, et dans la plaine enfin, dominés par le palais lui-même, s'étendaient les jardins. On a retrouvé les restes des ponts sur lesquels passait le chemin qui allait de Medina Azzahra à Cordoue ainsi que de l'aqueduc qui alimentait d'eau la cité des Califes.

Ainsi se révèle, en accord avec les textes, l'économie de la cité. Les auteurs peuvent même préciser l'emplacement de la grande salle de réception dont parlent avec admiration les auteurs arabes et qui se trouvait évidemment sur l'éperon central. Ils pensent que les restes de la mosquée pourraient se trouver sur la plateforme orientale où se voient les traces au sol d'un édifice dont les dimensions (38 mètres sur 27 mètres) coïncideraient à peu près avec celles de l'oratoire oméiade.

Certes, la tâche entreprise par la commission des fouilles de Medina Azzahra est immense : ce n'est pas un mince résultat que d'en pouvoir dès maintenant apprécier toute l'importance. Les archéologues se réjouiront de savoir que ces fouilles, dont ils espèrent encore tant de révélations, sont en excellentes mains.

Henri TERRASSE.

Lieut.-Col. Henry DE CASTRIES. — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de* 1530 *à* 1845, deuxième série (dynastie filalienne), *France*, t. II, Paris, Geuthner, 1924, in-4°, 713 p.

Ce volume se rapporte à une période particulièrement riche en pièces d'archives françaises ; les documents qu'il contient ne s'échelonnent en effet que sur quelques années, du 3 juin 1682 au 30 août 1686.

Le précédent volume se terminait (v. *Hespéris* 1923, p. 428-432) par le récit de l'ambassade en France de Ḥājj Moḥammed Tamīm et de Ḥājj ʿAlī Maʿnino, au cours de laquelle avait été conclu, le 29 janvier 1682, un traité de paix pour six ans. Il était entendu qu'un ambassadeur français irait en chercher la ratification auprès de Moulay Ismāʿīl. Le choix du gouvernement, pour l'accomplissement de cette mission, se porta, à dessein, semble-t-il, sur un personnage de second plan, le baron de Saint-Amans. C'était un honnête capitaine de vaisseau récemment promu ; il s'en revenait d'Orient où, sous les ordres de Duquesne, il avait pris part à la campagne de Chio, quand, à son arrivée à Toulon, l'honneur

impromptu d'aller représenter le Roi auprès du chérif marocain vint s'abattre sur ses épaules. Savoureuse psychologie que celle de ce marin mué brusquement en ambassadeur ! Tout éberlué d'une semblable marque de confiance, dont il se serait passé volontiers, il se sent terriblement inquiet. D'abord, d'être arraché à son vaisseau pour s'en aller à travers les déserts brûlants, trouver un roi barbare, dans un pays désolé par la peste et les lions. Il est en proie aux plus sombres appréhensions : comment aura-t-il la force d'accomplir ce voyage? En pourra-t-il seulement supporter les frais? Ce n'est rien encore : en risquant sa vie dans une aventure aussi périlleuse, il ne fait que son métier de soldat. Mais où trouvera-t-il les capacités nécessaires pour mener à bien une mission aussi délicate? Comme il se sent dépaysé dans ce rôle nouveau, où il n'a pour se guider que de brèves instructions écrites ! Si seulement il lui avait été permis d'aller jusqu'à Paris recevoir de la bouche même de Seigneley des ordres plus détaillés, et lui poser, à propos de tant de choses, mille et une questions dont il ne saurait lui-même trouver la réponse ! L'organisation matérielle de son ambassade le préoccupe fort ; il envoie à Seigneley lettre sur lettre, dans lesquelles il l'entretient des plus petits détails : il lui adresse la liste minutieuse des gens qu'il emmène ; il lui décrit la livrée des laquais, et c'est une façon de solliciter ses avis sur cet humble point d'étiquette ; il implore ses conseils jusque sur le cadeau à faire aux serviteurs qui amèneraient les chevaux, au cas où le chérif en offrirait au roi... Au reste, cette inquiétude n'était pas sans avantages : on vit rarement ambassadeur aussi consciencieux ; il étudiait à fond les questions qu'il devait traiter, prenait contact avec les marchands qui fréquentaient les ports marocains, était amené à faire au gouvernement quelques propositions parfois judicieuses ; et lorsque Seigneley approuvait quelque timide initiative, voilà notre ambassadeur éperdu de joie et de reconnaissance : il n'était pas à craindre qu'il transgressât de lui-même ses instructions. Peu à peu, cependant, l'ambassade s'organisait ; on envoyait de Paris comme interprète l'orientaliste Petis de la Croix, qui avait mission en outre de rapporter des livres arabes. En même temps on emmenait un officier des écuries royales, qui devait chercher à acheter des chevaux.

L'ambassade partit en juillet sur un vaisseau qui accompagna d'abord devant Alger l'escadre de Duquesne ; on se bat : notre marin redevient lui-même, et c'est un tout autre homme qui fait le récit de ce combat. Mais ce n'est qu'un intermède ; il faut bien se résoudre à l'inévitable ; le vaisseau qui porte l'ambassade se détache de l'escadre pour la conduire à Tétouan. A la veille d'être livré à lui-même pour jouer le premier rôle, Saint-Amans redouble d'anxiété : « Je vous supplie, écrit-il une dernière fois à Seigneley, de m'honorer de quelque part dans vos bonnes grâces. J'ai besoin de toute votre indulgence pour me pardonner toutes les fautes

que je fairay dans mon voyage d'Affrique... » Et puis le sort en est jeté. Et voilà que notre trop modeste marin — preuve que quelque défiance de soi ne messied pas aux envoyés extraordinaires — va se montrer un très honorable négociateur et réussir, en somme, autant qu'il se pouvait.

Les traverses, pourtant, ne manquent pas. En arrivant, au début d'octobre, on apprend que le chérif n'est pas à Fès. Il est dans le sud, menant son armée contre son neveu révolté Aḥmed b. Maḥrez. C'est là qu'il faudra l'atteindre. Mais un mois se passe avant que le souverain soit prévenu et ait donné des ordres pour le voyage de l'ambassadeur, et celui-ci est contraint jusque-là d'accepter l'hospitalité du caïd ʿAlī b. ʿAbd Allāh, véritable vice-roi du Nord. Ce n'est pas d'ailleurs du temps entièrement perdu; on s'efforce de recueillir des renseignements sur les esclaves français qui se trouvent encore au Maroc. Entre temps, Saint-Amans a quelques difficultés avec son interprète; cet orientaliste estimait son rôle inférieur; et peut-être les appréhensions de l'ambassadeur, trop peu dissimulées, n'avaient-elles pas contribué à assurer son prestige au sein de la mission. Enfin on se mit en route, à une saison fort défavorable. De Tétouan, on gagna Salé, puis, accompagné d'el-Ḥājj Moḥammed Tamīm et d'el-Ḥājj ʿAlī Maʿnino, les deux précédents ambassadeurs en France, on gagna par la voie la plus directe Imi n Tanout où se trouvait à ce moment le camp chérifien. L'ambassade y arriva la veille de la Grande-Fête; elle fut fort bien reçue, et entre les audiences royales et les séances de négociations, eut le divertissement de fantasias et autres réjouissances ordinaires.

Saint-Amans trouva un Moulay Ismāʿīl inattendu, fort bonhomme, qui, sitôt qu'il le vit, entama sur un ton courtois une discussion théologique, puis fit, comme il lui arrivait souvent, une plaisante sortie contre le gouvernement parlementaire qu'il tenait en particulier mépris; mais il affirma en même temps que le retour d'un seul esclave musulman lui aurait été infiniment plus agréable que tous les cadeaux apportés par l'ambassadeur. Le souverain, en effet, était assez déçu. Néanmoins, il se contenait, et même, alors que ses plénipotentiaires faisaient mille difficultés, après coup, pour admettre les conditions du traité qu'il s'agissait de ratifier, et que Saint-Amans, cramponné à ses instructions, ne cédait pas d'un mot, le sultan lui donna assez aisément entière satisfaction, et fit au roi de France présent de vingt esclaves chrétiens. Certes, ce n'était pas de sa part générosité gratuite. A ce moment où la révolte de son neveu, venant après bien d'autres agitations, apparaissait encore fort grave, il était prêt à faire bien des concessions, quitte à chicaner plus tard, pour traiter avec le plus puissant souverain d'Europe. En outre, ce souverain était pour lors en difficulté avec les Turcs d'Alger, dans lesquels Moulay Ismāʿīl voyait ses plus dangereux ennemis. Il venait

de conclure avec eux une paix qu'il pensait bien ne devoir être qu'une trêve, et quoique, en raison de cette paix, Saint-Amans n'eût pas parlé, comme il en avait d'abord eu mission, d'une collaboration possible, le chérif sentait la nécessité à la fois et la possibilité de se ménager le cas échéant l'appui français contre les Turcs.

Après un bref séjour au camp, l'ambassade se remit en route pour Tétouan. Cette fois, on la fit passer par un tout autre chemin, par le Tadla. Mais on réussit ce tour de force de ne lui faire traverser ni Marrakech, ni Meknès. La raison semble bien en avoir été comprise par Saint-Amans : on tenait à éviter dans la mesure du possible qu'elle entrât en contact avec les esclaves chrétiens ; ainsi d'ailleurs en avait-on agi en France avec les ambassadeurs marocains qu'on s'était ingénié, à Marseille et à Toulon, à tenir loin des galères où se trouvaient leurs coreligionnaires captifs. Enfin, sans autres incidents notables, l'ambassade se rembarqua en février.

J'ai insisté un peu longuement sur cet épisode, somme toute sans grande portée, des relations entre la France et le Maroc. Mais si son rôle historique fut faible, cet ambassadeur malgré lui mérite mieux qu'une brève mention. C'est qu'il est pour nous autre chose qu'un nom ; à travers ses lettres officielles et ses comptes rendus, l'homme apparaît, sans grande envergure peut-être, modeste, consciencieux et timide ; mais il possède à un haut degré le sentiment du devoir, et puise dans ce sentiment même les ressources nécessaires pour triompher de difficultés qui lui semblaient insurmontables.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les résultats de cette ambassade étaient plus apparents que réels. Dans le temps même où l'on traitait, de nouvelles affaires renaissaient, que d'autres suivaient bientôt. C'étaient toujours les mêmes : des questions très compliquées de prises malgré paix et passeports ; elles s'embrouillaient d'autant plus qu'il s'y mêlait des problèmes de nationalité : les pirates étaient-ils algériens ou marocains? Tenaient-ils, quelle que fût leur origine, leur commission d'Alger, de Salé ou d'ailleurs? S'étaient-ils ravitaillés dans un port avec lequel on était en paix? Et si celle-ci, par aventure, régnait officiellement avec toutes les villes barbaresques, chaque affaire suscitait des conflits d'attributions ou de pouvoirs, dont les autorités locales savaient fort bien se servir pour tout faire traîner en longueur. En vain les consuls s'entremettaient — mais que valaient-ils, ces consuls? Un des documents nous dit qu'il était très difficile de trouver de bons consuls pour les ports de Barbarie, car les profits étaient médiocres — en vain même des vaisseaux de guerre se montraient sur les côtes marocaines ; on opposait à tout une inertie le plus souvent courtoise. D'autre part, les Marocains se plaignaient que les clauses du traité ne fussent pas non plus scrupuleusement observées en ce qui les concernait : avaient-ils toujours tort? Dans ces affaires de prises et d'échanges d'esclaves, per-

sonne n'osait s'exécuter le premier, de peur d'être dupe. Bref, on s'acheminait de nouveau vers la rupture.

Entre temps, on avait vu revenir à Toulon el-Ḥājj Moḥammed Tamīm, envoyé par le caïd ʿAlī b. ʿAbd Allāh. Mais les temps étaient bien changés depuis sa précédente et glorieuse ambassade. On se méfiait. A son retour au Maroc, il était tombé en disgrâce auprès de Moulay Ismāʿīl et n'occupait plus qu'une situation effacée ; on en avait en France conclu un peu vite qu'on s'était laissé duper et qu'on avait accueilli avec d'aussi grands honneurs un personnage de second ordre. Cette fois, on s'avisa qu'il n'avait pas de pouvoirs émanant du souverain lui-même, et l'on résolut, quoi qu'il en eût, de ne pas le laisser quitter Toulon et de l'y traiter le plus économiquement possible. Au reste, l'on s'aperçut vite qu'on ne pouvait traiter avec ce pseudo-ambassadeur, et on le renvoya par le premier vaisseau marchand.

C'est au cours de cette période qu'eut lieu l'évacuation de Tanger par les Anglais. A cette question se rapporte d'abord un petit groupe de documents curieux (Nº XXIX-XXXIV, 28 déc. 1682-1er fév. 1683), par lesquels nous voyons que dès décembre 1682, on était décidé, dans l'entourage du roi d'Angleterre, à se défaire de Tanger, dont la possession apparaissait de plus en plus inutile et coûteuse : soit qu'on l'abandonnât après avoir détruit le môle et les fortifications, soit qu'on en tirât un meilleur parti en la vendant à quelque puissance étrangère. Des ouvertures très nettes, encore que rigoureusement secrètes, furent faites en ce sens à Louis XIV. Le roi de France jugea que Tanger ne lui serait pas plus utile qu'aux Anglais ; par contre, il se montrait prêt à favoriser la cession de cette place à l'Espagne. Mais le roi d'Angleterre ne pouvait se résoudre à accepter une opération qui pouvait être avantageuse à cette dernière puissance. C'est en vain que dans le courant de l'été 1683, lorsque l'évacuation eût été décidée, Louis XIV s'efforça d'obtenir que la place fût du moins vendue au Portugal ; il aurait été même jusqu'à mettre à la disposition de celui-ci une somme de 100.000 écus, demandant en retour le mariage de l'infante de Portugal avec le prince de La Roche-sur-Yon (doc. XLIII, XLV-XLVIII) : l'Angleterre, ne voulant assumer les dépenses nécessaires à la défense de Tanger, aima mieux faire les frais d'une démolition, risquer une délicate évacuation sous le feu de l'ennemi, et abandonner gratuitement aux Maures un territoire si âprement convoité, que de le vendre à une nation chrétienne, dans la crainte maladive d'accroître, si peu que ce fût, la puissance d'un rival possible.

Tanger fut évacué le 15 février 1684 ; les Maures l'occupèrent aussitôt et s'efforcèrent de remplacer les fortifications détruites ; ce fut une mise hâtive en état de défense ; ils ne se sentaient pas encore assurés dans leur possession et tremblaient que la place ne leur fût reprise. Dans l'été de 1686, Louis XIV, excédé de n'aboutir à aucun résultat dans le

règlement des affaires en suspens, chargea le maréchal d'Estrées qui croisait dans ces parages avec une flotte imposante, de la montrer sur la côte nord du Maroc et de profiter de l'effet de cette démonstration pour négocier avec le caïd ʿAlī ben ʿAbd Allāh. Le bruit se répandit immédiatement que la France préparait un débarquement à Tanger, et les Espagnols colportaient bénévolement cette nouvelle, enchantés, semble-t-il, d'une rupture possible entre le roi de France et le chérif. Du côté marocain on eut très peur. Les négociations n'aboutirent pas plus que les précédentes ; ʿAlī ben ʿAbd Allāh se retranchait surtout derrière la nécessité d'en référer au chérif, qui, occupé dans le Sous, était quasi hors d'atteinte ; mais par ces procédés dilatoires, il semble qu'il ait moins eu l'intention d'éluder les demandes que de gagner du temps pour rassembler le plus de troupes possible en prévision d'un débarquement français ; de fait, il aurait fini par se trouver là une trentaine de mille hommes, dont un contingent amené par un fils de Moulay Ismāʿīl. Cette arrivée de troupes chérifiennes, en dit long, à l'heure où elles étaient si utiles dans le Sous. D'Estrées, qui n'avait aucunement l'intention, ni la mission, de débarquer, se retira sans même tirer quelques coups de canon contre la place. Mais l'alerte avait été chaude.

M. de Castries, comme il l'avait fait dans les précédents volumes, a réédité ici quelques textes imprimés, mais devenus introuvables ou presque. Telle est la relation (écrite par l'un de ses officiers) de l'ambassade de Saint-Amans, et surtout l'ouvrage du sieur Mouëtte, *Histoire des conquestes de Moulay Archy... et de Moulay Ismaël...* Ce volume, moins pittoresque peut-être que la relation de captivité du même auteur, n'a pas trouvé auprès du public la même vogue que cette dernière, dont on s'arrache, depuis quelques années, les exemplaires ; mais il nous apporte plus de documents historiques. On aura grand plaisir à retrouver ici ce texte précieux et d'agréable lecture.

Henri Basset.

Jean Serres, *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet.* Paris, Geuthner, 1925, in-8°, xxiv-392 p.

On avait jusqu'ici étudié la conquête de l'Algérie soit pour elle-même soit dans ses rapports avec la politique européenne ; mais l'examen de ses répercussions sur la politique des puissances musulmanes restait encore à faire. Or la Turquie, de qui relevaient nominalement les régences, était assurément l'un des États les plus intéressés par cette conquête. Comment la prit-elle, comment essaya-t-elle de réagir, d'en limiter les effets, voire d'en tirer bénéfice : telle est la question posée par M. Serres, et il nous apporte là-dessus un livre fort suggestif, rempli de documents et d'aperçus nouveaux.

Il a largement puisé dans les archives diplomatiques ; c'est une mine. La correspondance, officielle ou offi-

cieuse, des consuls anglais et français de Tripoli et de Tunis a fourni à l'auteur les renseignements les plus nouveaux. Il a été plus discret en ce qui concerne les sources orientales. Et, puisque nous sommes sur ce domaine, j'exposerai immédiatement à M. Serres, pour n'y pas revenir, un autre grief, à vrai dire moins important : pourquoi, Africain de longtemps, et bien informé des choses musulmanes, transcrit-il de façon si étrange les termes orientaux ? Pourquoi, pour ne pas parler des noms propres, écrire *sir quiatib* ou *seraskier?* Devient-on, par ces archaïsmes, plus compréhensible? Car il ne faut pas invoquer le prétexte de simplicité. Il n'est pas plus compliqué d'écrire *imam* qu'*iman* (mot qui a un tout autre sens), *makhzen* que *maghzen*. Ce sont là termes techniques : si le lecteur ne les a jamais vus, il n'en sera pas plus décontenancé; s'il les connaît déjà, autant donner la forme exacte... Et maintenant, je suis plus à l'aise pour insister sur l'intérêt de ce volume.

Sans doute, Alger, avant 1830, relevait nominalement de Constantinople. Mais entre la Porte et les trois régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, les liens étaient très lâches. La confirmation périodique des souverains locaux dans leur pouvoir était en somme la seule marque de souveraineté, et c'était une pure formalité, prétexte à échanges de cadeaux. En fait, les régences étaient autant d'États indépendants. Quand le gouvernement de Charles X, hésitant devant les frais d'une expédition dont il ne mesurait pas encore toute la portée, tenta, pour se débarrasser économiquement d'un nid de corsaires, de s'entendre avec le pacha d'Égypte Mehémet Ali, lui offrant un subside pour l'aider à conquérir Alger, la Porte interdit formellement à son pacha de tenter l'aventure. Elle redoutait assurément un accroissement de la puissance de cet inquiétant vassal, et l'événement prouva qu'elle n'avait pas tort de se défier de lui; mais surtout cette résistance lui était inspirée par ses conseillers anglais. En cette affaire, la politique anglaise, à courte vue comme elle le fut souvent, eut finalement pour résultat, afin d'écarter de l'Algérie un prince musulman qui passait pour ami de la France, d'y déterminer l'établissement de la France elle-même. Quand, à Constantinople, on se rendit compte que les préparatifs français n'étaient pas simple rodomontade, ce fut de l'affolement : brusquement, on se souvint qu'il s'agissait d'une terre musulmane, et qui plus est, on découvrit qu'elle reconnaissait la suzeraineté turque. On chercha un impossible arrangement : il était trop tard. Alger tomba, et ce fut une stupeur. L'on ne sut pas alors, ou l'on ne fut pas en mesure, de profiter de l'idée qui semble avoir été sérieuse chez Polignac, de remettre Alger à la Porte, moyennant des garanties et l'abandon du littoral constantinois, où les intérêts commerciaux de la France apparaissaient particulièrement importants. L'occasion perdue ne se retrouva pas, d'autant moins que la révolution de Juillet, survenue entre temps, avait

amené une détente sensible entre la France et l'Angleterre, soutien moins ferme désormais des intérêts turcs. A l'égard d'Alger, la Porte ne put plus qu'adopter une attitude boudeuse et rappeler intempestivement l'existence de prétentions qu'elle n'avait ni la volonté ni la possibilité de soutenir effectivement.

Restaient les secours qu'elle pouvait accorder aux adversaires de la conquête. En ce qui concerne Abd el-Kader, ennemi des Turcs dès avant 1830, la question ne se posait guère ; de fait, on ne voit qu'une seule fois celui-ci chercher à s'assurer l'appui de la Porte et c'est très tardivement, en 1842. Mais il en était autrement du bey Aḥmed de Constantine. Avec lui, jusqu'à la fin, les relations furent constantes ; il n'apparaît pas cependant que l'aide matérielle ait été considérable. M. Serres analyse très finement la position de la Porte à son égard ; elle ne veut pas le reconnaître officiellement comme pacha pour ne pas entrer en conflit ouvert avec la France, mais elle lui donne tous les moyens nécessaires pour lui permettre de faire croire aux populations qu'il a effectivement reçu cette investiture.

Du moins, la Porte essaya-t-elle de tirer tous les avantages possibles de la situation ; et Alger perdue sans qu'elle pût réellement intervenir, elle voulut profiter des circonstances pour mettre la main sur les deux autres régences.

A Tripoli, elle réussit : un conflit entre deux prétendants dont les forces se balançaient, l'un installé à Tripoli dont il ne pouvait sortir, l'autre aux portes de la ville où il ne pouvait entrer, lui fournit l'occasion d'intervenir ; ce fut la fin de la dynastie des Karamanli, et son remplacement par des pachas turcs. Ce fut une conquête parfois embarrassante ; mais l'autorité turque y devint effective jusqu'à la guerre de 1910.

A Tunis, les choses n'étaient pas si simples ; pas de guerre civile : au contraire, un souverain en défiance ; pas de prétexte honnête à intervention. Et surtout, il y avait une politique française déterminée. La France pouvait se désintéresser de Tripoli ; elle ne pouvait laisser la Turquie s'installer le long de sa frontière constantinoise. Dès le début, elle se posa donc en protectrice de l'indépendance du bey ; contre cette volonté bien arrêtée vinrent se briser les intrigues de la Turquie, qui furent nombreuses, et aussi ses essais de coups de force et de surprises. A plusieurs reprises, la flotte turque vint naviguer dans ces parages, avec l'évidente intention de se présenter brusquement devant la Goulette et d'en tirer avantage pour obtenir du bey par intimidation une soumission complète, voire pour le remplacer par un simple pacha, comme à Tripoli, après s'en être défait d'une façon ou d'une autre ; mais chaque fois, ce dessein avait été éventé, et une escadre française était venue s'établir devant la Goulette avec mission de s'opposer à toute tentative d'approche de la flotte turque. On en vint même à prendre celle-ci en surveillance à sa sortie des Dardanelles et à l'y reconduire après l'avoir

accompagnée dans toutes ses navigations méditerranéennes : cela touchait au comique. Mais la précaution fut efficace.

A Tunis, pendant ce temps, les agents anglais ne soutenaient pas officiellement le parti turc, car leur situation eût été intenable ; mais ils s'efforçaient par tous les moyens possibles de contrecarrer la politique et de miner l'influence des agents français. Ces luttes diplomatiques locales tiennent dans ce livre une place très considérable. Il faut reconnaître que l'on tombe de temps en temps sur quelque savoureux épisode. Ainsi, il y avait à Tripoli deux consuls généraux rivaux, un Anglais et un Français. Lors de la lutte entre les deux prétendants, chacun avait pris parti, et naturellement pour un adversaire différent auprès duquel il résidait le plus souvent, le Français en ville, l'Anglais dans sa maison de campagne, à portée de canon, mais en territoire insurgé. Nos deux consuls, qui auraient volontiers déchaîné en l'honneur de leurs champions un conflit universel en faisant battre les stationnaires français et anglais, faisaient du moins pointer les canons des artilleurs indigènes sur leurs maisons respectives. Et cela se passait en pleine entente cordiale ! Au reste, de telles incartades étaient moins graves qu'il ne peut paraître, sauf pour les intéressés. Les gouvernements ne désavouaient pas leurs agents ; mais à Londres comme à Paris, on voyait ces conflits d'un œil assez calme ; c'était seulement une occasion de se dire de temps en temps des choses désagréables et qu'on savait sans grande conséquence.

Toute la deuxième partie de ce volume, où sont relatées les luttes diplomatiques, plus courtoises, qui avaient lieu à Tunis, devrait être intitulée plus exactement : *La genèse d'un protectorat.* Tel était le véritable enjeu. L'élimination progressive de l'influence anglaise et son remplacement par l'influence française ont contribué certainement, en améliorant notre situation à Tunis, à faciliter la conclusion du traité du Bardo en 1881. Il n'était pas inutile de montrer qu'à cette date, la France protégeait effectivement la Tunisie depuis un demi-siècle déjà.

Henri Basset.

Colonel Paul Azan. — *L'émir Abd el-Kader* (1808-1883). Paris, Hachette, s. d., in-8°, viii-311 p.

Abd el-Kader — gardons l'orthographe consacrée — est pour le grand public un nom prestigieux, mais n'est guère autre chose ; le colonel P. Azan, soldat d'Afrique, fait donc œuvre utile en retraçant, dans une collection destinée à se répandre largement, la vie et les luttes de celui qui fut notre principal adversaire en Afrique. En outre, malgré la différence de temps et de pays, les événements d'aujourd'hui font de ce livre un livre d'actualité : que d'enseignements à tirer de cette histoire ! Sans doute, elle ne se répète pas ; mais les événements, les situations peuvent changer, la psychologie européenne aussi bien qu'indigène reste au fond la même.

Cette étude se lit avec plaisir. Nous ne chicanerons pas l'auteur sur quelques formes étranges données aux noms indigènes, sur quelques négligences et quelques néologismes; nous constaterons qu'il a su tracer de son héros un portrait vivant et expressif, en même temps qu'il faisait œuvre d'historien averti et consciencieux. Il suit Abd el-Kader pas à pas, de son enfance à sa mort, autant du moins que le permettent des documents souvent rares ou peu précis ; on sent chez lui, pour son héros, non seulement une admiration sincère, mais, ce qui vaut mieux encore pour le comprendre bien, une sympathie certaine ; peut-être cependant celle-ci l'entraîne-t-elle parfois à excuser certains actes d'inutile cruauté, et à croire un peu aveuglément à la complète sincérité d'Abd el-Kader. Mais il importe peu.

Curieuse figure, en vérité ! D'ordinaire, on voit dans Abd el-Kader le héros qui se lève spontanément dans les rangs musulmans sitôt que le Chrétien impur met le pied sur cette terre d'Islām, et autour duquel se groupent d'elles-mêmes toutes les forces vives de la résistance nationale. Combien différent il apparaît réellement, et combien instructive l'histoire de ses débuts ! Croyant sincère assurément, issu d'une famille maraboutique, mais d'une famille dès longtemps terriblement intrigante ; son père Moḥyi ed-Dīn, important personnage religieux de la plaine d'Erghis, était de la race des ambitieux chefs de zāwiya qui rêvent de fonder un empire : des Almoravides aux Senousistes, la liste en est longue dans l'Afrique du Nord. Moḥyi ed-Dīn, depuis bien des années, était en difficultés avec les Turcs, qui, à juste titre, se défiaient de lui ; ce n'était pas par seule piété qu'il avait passé de longues années en Orient, emmenant son fils Abd el-Kader ; et dès son retour, il avait recommencé à intriguer contre les maîtres du pays. Sa propagande était fort habile ; il savait, aidé par une famille nombreuse et puissante, accroître chaque jour son prestige de marabout ; il faisait répandre habilement des prédictions troublantes, préliminaires nécessaires à toute action dans ce pays ; il avait la suprême sagesse de ne pas travailler pour lui-même, mais de représenter comme l'élu de Dieu son fils Abd el-Kader : c'est à celui-ci que les décrets divins réservaient la gloire d'être un jour sultan et de chasser du territoire algérien le Turc, mauvais observateur de la loi coranique. Et tout cela peu à peu produisait son effet ; les esprits étaient prêts ; l'on était à la veille d'une grande insurrection contre les Turcs, qui devait faire d'Abd el-Kader le maître du pays. Mais alors, un événement imprévu vient à la traverse : le débarquement des Français. Le Turc vacille.

A la faveur des troubles, un troisième élément intervient : les Marocains s'installent à Tlemcen, d'où ils cherchent à étendre leur influence. Moḥyi ed-Dīn et Abd el-Kader, un moment désarçonnés, se rétablissent. L'élévation de celui-ci se fera néanmoins. Contre les Chrétiens, assuré-

ment. Mais aussi contre les Turcs, et contre les Marocains.

Un fait le montre bien, sur lequel on n'a jamais assez insisté jusqu'ici : le titre même que prend Abd el-Kader. Nous disons : l'émir Abd el-Kader. Ce n'est pas un émir quelconque. Il ne se contente pas même du titre sultanien d'*amīr al-muslimīn* : il est *amīr al-mu'minīn*, Commandeur des Croyants : c'est le titre suprême dans l'Islām, que seul doit porter le khalīfe successeur du Prophète. Il le prend dès le premier jour ; le traité Desmichels, en février 1834, le reconnaît officiellement, sans s'en douter. Gros succès diplomatique, dit M. Paul Azan, que cette reconnaissance, quasi *de jure*, par la France. Sans doute : Abd el-Kader se donnait ainsi l'apparence, ou l'illusion, de traiter d'égal à égal — mieux, de supérieur à inférieur — avec le roi des Français. Mais c'est secondaire : ce n'est pas en pensant à lui que le titre a été pris.

Deux souverains déjà le portent dans l'Islām : le sultan de Constantinople et celui de Fès : ennemis héréditaires, qui se regardent l'un l'autre comme des usurpateurs. Abd el-Kader arrive troisième dans ces régions, où les influences des deux premiers se heurtent. Est-ce de sa part présomption folle, prétention à régir un jour tout l'Islām? Il n'est pas très sûr que ses ambitions aient jamais dépassé le cadre algérien. Mais c'était une déclaration formelle d'indépendance absolue à l'égard des Turcs et du Maroc.

Il est vrai que par la suite, lorsqu'Abd el-Kader sentit la nécessité de se créer des appuis dans sa lutte contre les Français, et contre ses propres coreligionnaires, il se souvint que Moḥyi ed-Dīn avait eu pendant un certain temps partie liée avec les Marocains, et il accepta de se ranger sous la suzeraineté nominale du sultan de Fès. Ce qui l'y aida certainement, ce fut le fait que les débris des Turcs et des Kouloughlis, à Oran et à Tlemcen, devenaient les alliés des Français ; ainsi, à Tlemcen, les Kouloughlis du méchouar résistant obstinément à Abd el-Kader et attendant leur salut des Français, l'émir devait être naturellement l'allié du parti marocain représenté par les citadins : c'était la logique et son intérêt. Mais une autre raison était plus importante encore. Quand le traité Desmichels fut devenu lettre morte, les Français occupant ou contrôlant les ports de la côte, Abd el-Kader ne pouvait plus recevoir ses approvisionnements que par les ports du Maroc ; or il avait essentiellement besoin, pour continuer la lutte, du commerce anglais : y a-t-il rien de nouveau en Afrique? Moulay ʿAbd er-Raḥmān ne fut jamais dupe de cette soumission, et fut fort inquiet, à certains moments, des intentions d'Abd el-Kader, dont il se défia jusqu'à la fin. Mais souverain du plus puissant État musulman d'Afrique, pouvait-il, aux yeux de ses peuples, ne pas accueillir officiellement un homme qui s'affirmait *mujāhid*, avait fait ses preuves, et prétendait vouloir se ranger sous ses étendards chérifiens? Mais il le défendit toujours mollement, même lors de la campagne d'Isly, et auparavant, il lui

avait toujours refusé des hommes, se contentant, en 1837 notamment, de lui envoyer quelques subsides et quelques armes — dont Abd el-Kader se servit, non contre les Chrétiens, mais sous des prétextes divers, pour étendre sa domination sur ses coreligionnaires. Ce pieux Musulman, qui s'entend avec les Chrétiens — traité Desmichels, traité de la Tafna, ses propres propositions de 1844, où il se déclare prêt à gouverner sous la suzeraineté française, pourvu qu'il gouvernât quelque chose — ce mujāhid, qui s'attaque à la zāwiya vénérée d'Ain Mahdi, dont le chef met trop d'empressement à reconnaître son autorité, ce chef de guerre sainte, qui remporte ses principales victoires contre ses coreligionnaires : quel étrange héros de la liberté et de l'indépendance nationales ! Ambitieux de haute envergure, mais ambition personnelle avant tout.

Toute cette histoire, en ce moment, est à méditer. Elle est d'une singulière actualité. Certes, il y a bien des dissemblances entre Abd el-Kader et Abd el-Krim ; mais il y a aussi bien des traits communs. Comme le Rifain, Abd el-Kader avait fait un grand effort pour constituer un État sur le modèle, dans une certaine mesure, des États modernes, et il semble y avoir mieux réussi ; lui aussi s'était efforcé, dès le début, d'organiser son armée à la manière européenne ; il y a déjà auprès de lui des soldats réguliers encadrés par des chefs classés selon la hiérarchie des armées européennes ; ils ont des uniformes et même des décorations. L'émir a auprès de lui des conseillers européens ; il possède de l'artillerie et des fusils fournis par la contrebande. Il n'est pas jusqu'aux armes morales, jusqu'à la propagande chez l'adversaire lui-même dont il n'ait compris la valeur. Il est très au courant des problèmes diplomatiques qu'a posés l'établissement des Français en Algérie ; il connaît les défiances de l'Angleterre contre la France et essaie d'en jouer ; il sait qu'il existe dans les Chambres françaises un parti anticolonial convaincu — sur d'autres bancs qu'aujourd'hui, mais qu'importe? — et il compte sur ses agissements. On peut pousser jusque dans les détails : en ces jours où un capitaine anglais nommé Gordon Canning, apportant d'étranges propositions, prétend parler au nom d'Abd el-Krim, il est piquant de se souvenir qu'en 1842, un certain colonel Scott, Anglais — comparse qui semble avoir échappé aux investigations de M. P. Azan — se présenta à Londres comme le chargé d'affaires de S. A. R. l'émir Abd el-Kader, et se disait muni des pouvoirs nécessaires pour traiter avec la France. On savait alors à quoi s'en tenir : les précédents traités avaient apporté de trop cuisantes désillusions. Détail, assurément, que cet épisode. Mais il y aurait tant de choses à dire à ce sujet ! Vraiment Abd el-Kader nous apparaît très moderne. Et son histoire bien instructive.

Henri Basset.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

***

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

***

BIBLIOGRAPHIE

***

COMPTES RENDUS

L'Éditeur-Gérant : E. Larose.

Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.